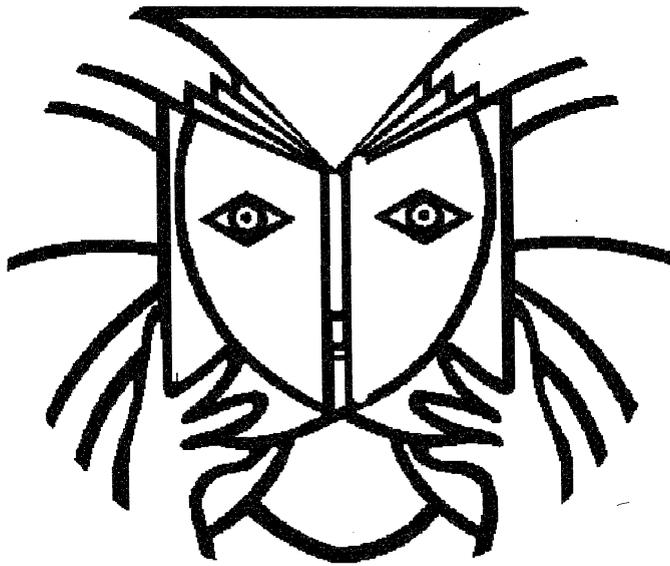




National Library
of Canada

Bibliothèque nationale
du Canada



Microfilmed 2001

for the

Rare Books Collection

of the

**NATIONAL LIBRARY
OF CANADA**

OTTAWA

***Microfilmed by
the NATIONAL ARCHIVES
OF CANADA***

Microfilmé 2001

pour la

Collection des Livres rares

de la

**BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
DU CANADA**

OTTAWA

***Microfilmé par
les ARCHIVES NATIONALES
DU CANADA***

DOCUMENTS DE LA SESSION.

VOLUME 4.

SECONDE SESSION DU SEPTIEME PARLEMENT

DE LA

PROVINCE DU CANADA.

Session 1863.



VOLUME XXI.

LISTE DES DOCUMENTS DE LA SESSION.

VOL. XXI.—SESS. 1863.

CLASSIFIÉE ALPHABETIQUEMENT.

Actes d'accusation,.....(No. 100.)	Fonds d'emprunt municipal.....(No. 39.)
Acte des pêcheries.....(No. 61.)	Goderich, Havre de.....(No. 35.)
Amendements.....(No. 76.)	Grain de semence.....(No. 30.)
Règlements.....(No. 82.)	
Primes.....(No. 22.)	Hamilton et Port Dover, Chemin de.....(No. 71.)
Addington, chemin d'.....(No. 52.)	Havres et chemins.....(No. 96.)
Agriculture et Emigration.....(No. 4.)	Honoraires, Tarif des Régistrat., B. C.....(No. 99.)
Agriculture, Chambres d'.....(No. 78.)	Hôpitaux.....(No. 12.)
Archambault, Louis.....(Nos. 29 et 43.)	Huron et Bruce.....(No. 49.)
Aylwards.....(No. 16.)	
	Impressions et papeterie.....(No. 32.)
Baie de Weller.....(No. 38.)	Imprimeur de la Reine.....(No. 92.)
Banques.....(No. 9.)	Inspecteurs d'École, B. C.....(No. 79.)
Baptêmes.....(No. 8.)	
Biens des Jésuites.....(No. 64.)	Juges de comté.....(No. 50.)
Bonaventure, Comté de.....(No. 85.)	
Bons et garanties.....(No. 17.)	Kennedy, Lieut.....(No. 31.)
Bureau des insp. et mesureurs de bois.....(No. 81.)	
Bureau de poste, Montréal.....(No. 106.)	Licences de pêche.....(No. 53.)
Bureaux de poste, H. C.....(No. 97.)	Licences pour la coupe du bois.....(No. 59.)
Bureaux Publics.....(No. 26.)	Lighthall, D. K.....(No. 62.)
Bureau d'enregistrement, B. C.....(No. 60.)	
	Magistrats, Norfolk.....(No. 48.)
Campbell, Colonel.....(No. 15.)	Maisons de la Trinité.....(No. 13.)
Canal Welland.....(No. 75.)	Maître général des postes.....(No. 1.)
Canaux.....(Nos. 75 et 103.)	Do., et G. Griffin.....(No. 69.)
Collocations,.....(No. 91.)	Malles transatlantiques.....(No. 25.)
Colonisation, deniers pour la.....(No. 58.)	Meilleur, Raymond et Cherrier.....(No. 74.)
Chemins à barrières, Montréal.....(No. 6.)	Menuisiers et charpentiers.....(No. 12.)
Chemins d'York.....(No. 88.)	Milice.....(No. 15.)
Chemins de fer.....(No. 14.)	Milice d'York.....(No. 98.)
Commerce et navigation.....(No. 2.)	
Commission du havre, (Montréal).....(No. 104.)	Palais de justice, coût des.....(No. 93.)
Commissions, coût des.....(Nos. 55 et 77.)	do Assurance des.....(No. 42.)
Comptes publics,.....(No. 10.)	do Kamouraska.....(No. 41.)
Crozier, Thomas.....(No. 57.)	Paroisses, B. C.....(No. 68.)
	Préfontaine, Christophe.....(No. 37.)
Débentures.....(No. 34.)	Prêt aux incendiés, Québec.....(No. 54.)
Défenses coloniales.....(No. 15.)	Prisons.....(No. 66.)
Delisle, A. M.....(No. 90.)	Protonotaires.....(No. 67.)
Douanes, Rapport des Inspecteurs des.....(No. 44.)	Procureurs de comté.....(No. 21.)
Droits, E. U.....(No. 65.)	
Droits d'accise.....(No. 94.)	Ramsay, T. K.....(No. 27.)
	Rapports municipaux.....(No. 18.)
Ecluses, Rivière au Saumon.....(No. 70.)	Rapport des finances et des départ.....(No. 11.)
Edifices d'Ottawa.....(No. 46.)	Régistrateurs.....(No. 7.)
Éducation, H. C.....(No. 89.)	Remorquage.....(No. 102.)
" B. C.....(No. 109.)	Richelieu, Juge de.....(No. 36.)
Estimés,.....(No. 10.)	Rivière du Gouffre.....(No. 72.)
	Rivière Yamaska.....(No. 47.)

Rivière Moisie	(No. 56.)	Taché, Colonel.....	(No. 15.)
Rivière Rouge	(No. 83.)	Tassé, D.....	(No. 101.)
Robb, J. M.....	(No. 51.)	Terres de la couronne.....	(No. 5.)
Roxton et Cambridge.....	(No. 86.)	Terres des Ecoles.....	(No. 49.)
Roy, P. O.....	(No. 28.)	Thurso, cour de circuit.....	(No. 84.)
Sauvages, B.-C.....	(No. 107.)	Travaux publics, commissaire des.....	(No. 3.)
Sauvages, Manitoulin.....	(No. 63.)	Travaux publics en en voie d'exécution.....	(No. 45.)
Sault St. Louis.....	(No. 105.)	Traverse, Edinburgh.....	(No. 87.)
Séminaire des Quakers.....	(No. 12.)	Tyler, extraction de.....	(No. 24.)
Service océanique de la malle.....	(No. 95.)	Universités.....	(No. 19.)
Service Postal.....	(No. 80.)	Ventes de terres (en bloc).....	(No. 33.)
Sinclair et Skelsey.....	(No. 93.)	Wellington, Commission de la paix.....	(No. 23.)
Spencer Wood.....	(No. 20.)	Worthington et Brunel.....	(No. 40.)
St. Gervais, paroisse de.....	(No. 108.)		

LISTE DES DOCUMENTS DE LA SESSION.

CLASSIFIÉE NUMÉRIQUEMENT ET EN VOLUMES.

CONTENU DU VOLUME NO. 1.

- No. 1.... MAÎTRE GENERAL DES POSTES :—Rapport pour 1862.
 No. 2.... COMMERCE ET NAVIGATION, CANADA :—Tableaux du, pour 1862.

CONTENU DU VOLUME NO. 2.

- No. 3.... TRAVAUX PUBLICS :—Rapport du Commissaire des, pour 1862.
 EDIFICES PUBLICS, OTTAWA :—Rapport des Commissaires.

CONTENU DU VOLUME NO. 3.

- No. 4.... AGRICULTURE :—Rapport du Ministre de l', pour 1862.
 No. 5.... TERRES DE LA COURONNE :—Rapport du Commissaire des, pour 1862.
 No. 6.... CHEMINS A BARRIERE DE MONTREAL :—Comptes des Syndics, pour 1862.
 No. 7.... REGISTRATEURS, HAUT-CANADA :—Etat des honoraires, pour 1862.
 No. 8.... BAPTEMES, MARIAGES ET SEPULTURES :—Etat des, pour 1862. (*Pas imprimé.*)
 No. 9.... BANQUES :
 BANQUES D'EPARGNES :
 COMPAGNIES D'ASSURANCE : } Rapports et états des.

CONTENU DU VOLUME NO. 4.

- No. 10.... COMPTES PUBLICS DU CANADA, pour 1862.
 ESTIMÉS DU CANADA, pour 1863.
 No. 11.... COMMISSION FINANCIERE ET DEPARTEMENTALE :—Copie de la commission nommant les commissaires, etc.
 —Témoignages reçus par la.
 No. 12.... L'HOSPICE DE ST. JOSEPH DE LA MATERNITÉ DE QUÉBEC :—Rapport de, pour 1862.
 L'UNION ST. JOSEPH DE L'INDUSTRIE :—Etat de, jusqu'au 1er janvier 1863.
 SOCIÉTÉ CANADIENNE DES CHARPENTERS ET MENUISIERS :—Rapport de la, pour 1862.
 HÔPITAL GENERAL DE KINGSTON :—Etat de l', pour 1862.
 SEMINAIRE DES QUAKERS :—Etat du, jusqu'à octobr e 1862.
 No. 13.... MAISONS DE LA TRINITÉ, QUÉBEC ET MONTRÉAL :—Comptes des, pour 1862.
 No. 14.... COMPAGNIES DE CHEMIN DE FER :—Etat des, pour 1862.
 CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL :—Dépêches relatives au.

CONTENU DU VOLUME NO. 5.

- No. 15.... MILICE :—Rapport sur l'état de la.
 DEFENSES COLONIAL S :—Rapport au sujet des.
 COLONELS TACHE ET CAMPBELL :—Résignation des.

- No. 16.. AYLWARDS:—Etat des témoignages, remarques du juge, etc., dans la cause des.
- No. 17.. OBLIGATIONS ET GARANTIES:—Enregistrées jusqu'au 12 février 1863. (*Pas imprimé*).
- No. 18.. RAPPORTS MUNICIPAUX:—Pour le Canada, pour 1862. (*Pas imprimé*).
- No. 19... UNIVERSITÉ DE TORONTO:—Rapport de la commission de l'.
 ————Rapport du sénat sur.
 ————Etat des transactions d'argent du caissier.
- COLLÈGE DE L'UNIVERSITÉ:—Rapport du, pour 1861.
- No. 20... SPENCEE WOOD:—Reconstruction de.
- No. 21... PROCUREURS DE COMTÉ:—Etat des honoraires de justice des. (*Pas imprimé*).
- No. 22... PRIMES DES PECHERIES:—Rapport relatif aux. (*Pas imprimé*).
- No. 23... WELINGTON, COMMISSION DE LA PAIX:—Rapport de. (*Pas imprimé*).
- No. 24... TYLER:—Extraction de. (*Pas imprimé*).
- No. 25... MALLES TRANSATLANTIQUES:—Etat relatif aux paiements des.
- No. 26... BUREAU DU REGISTREUR PROVINCIAL:—Déménagement et démissions. (*Pas imprimé*).
- DÉPARTEMENTS PUBLICS:—Démissions dans les. (*Pas imprimé*).
- No. 27... RAMSAY, T. K.:—Démission de.
- No. 28... ROY, P. O.:—Correspondance avec.
- No. 29... ARCHAMBAULT, LOUIS:—Démission de.
- No. 30... GRAIN DE SEMENCE:—Avance de deniers pour, en 1855.
- No. 31... KENNEDY, LIEUT. ET ADJUDANT:—Charges contre. (*Pas imprimé*).
- No. 32... IMPRESSION ET PAPETERIE:—Coût des, dans les départements publics. (*Pas imprimé*).
- No. 33... TERRES EN BLOC:—Vente de, en 1863. (*Pas imprimé*).
- No. 34... BONS ET BILLETS DU TRÉSOR:—Etat de l'émission, de 1863.
- No. 35... HAVRE DE GODERICH:—Rapport relatif au.
- No. 36... RICHELIEU, DISTRICT DE:—Nomination du juge de. (*Pas imprimé*).
- No. 37... PREFONTAINE, CHRISTOPHE:—Nomination de. (*Pas imprimé*).
- No. 38... BAIE DE WELLER:—Exploration de la, en 1861.
- No. 39... FONDS D'EMPRUNT MUNICIPAL, H. C.:—Montant emprunté du.
- No. 40... WORTHINGTON ET BRUNEL:—Correspondance, etc., relative au port de Collingwood.
- No. 41... PALAIS DE JUSTICE DE KAMOURASKA:—Reconstruction du. (*Pas imprimé*).
- No. 42... PALAIS DE JUSTICE, B.-C.:—Coût et assurance des.
- No. 43... ARCHAMBAULT, LOUIS:—Correspondance avec, relative à sa charge.
- No. 44... INSPECTEURS DES DOUANES:—Rapport des.
- No. 45... TRAVAUX PUBLICS:—Etat des, entre le 25 mai 1862, et le 25 juillet 1863.
- No. 46... EDIFICES PUBLICS, OTTAWA:—Etat des dépenses encourues par la commission d'enquête.
- No. 47... RIVIÈRE YAMASKA:—Rapport, exploration de la. (*Pas imprimé*).
- No. 48... COMTÉ DE NORFOLK:—Rapport des magistrats qualifiés. (*Pas imprimé*).
- No. 49... HURON ET BRUCE:—Rapport des terres des écoles dans. (*Pas imprimé*).
- No. 50... JUGES DE COMTÉ, H. C.:—Rapport des noms des, etc. (*Pas imprimé*).
- No. 51... ROBB, J. M.:—Démission de.
- No. 52... CHEMIN ADDINGTON:—Rapport relatif à la construction du. (*Pas imprimé*).
- No. 53... PERMIS DE PECHÉ:—Rapport des, sur les côtes de Prince Edouard: (*Pas imprimé*).
- No. 54... PREVOST, LOUIS:—Rapport de, sur pertes des incendiés de Québec. (*Pas imprimé*).
- No. 55... COMMISSIONS:—Coût des, depuis le 25 mai 1862.
- No. 56... RIVIÈRE MOISIE:—Pertes des pêcheurs sur la. (*Pas imprimé*).
- No. 57... CROZIER THOMAS:—Acte d'accusation, témoignages, etc., dans la cause de. (*Pas imprimé*).
- No. 58... DENIERS DE COLONISATION:—Distribution des.
- No. 59... LICENCES POUR LA COUPE DES BOIS:—Rapport des, comté de Beauce. (*Pas imprimé*).
- No. 60... BUREAUX D'ENREGISTREMENT:—Rapports des inspecteurs de.
- No. 61... ACTE DES PECHERIES:—Correspondance relative au fonctionnement de l'.
- No. 62... LIGHTHALL, D. K.:—Rapport relatif à la démission de: (*Pas imprimé*).

- No. 63. SAUVAGES MANITOULIN :—Traité avec le gouvernement.
 No. 64. BIENS DES JÉSUITES :—Etat des.
 No. 65. DROITS :—Exaction des, des Etats-Unis. (*Pas imprimé*).
 No. 66. PRISONS, etc :—Rapport annuel des inspecteurs de.
 No. 67. PROTONOTAIRES, QUÉBEC ET MONTRÉAL :—Employés et bureaux des. (*Pas imprimé*).
 No. 68. PAROISSES, BAS-CANADA :—Tableau synoptique de. (*Pas imprimé*).
 No. 69. MAITRE-GENERAL DES POSTES ET GILBERT GRIFFIN :—Correspondance entre. (*Pas imprimé*).
 No. 70. RIVIERE AU SAUMON :—Ecluses et glissoires sur la. (*Pas imprimé*).
 No. 71. CHEMIN D'HAMILTON ET PORT DOVER :—Rapport relatif au.
 No. 72. RIVIERE DU GOUFFRE :—Pont sur la. (*Pas imprimé*).
 No. 73. CHEMIN DE FER D'ARTHABASKA :—Rapport relatif au.
 No. 74. DR. MEILLEUR, RAYMOND ET CHERRIER. Démission de.
 No. 75. CANAL WELLAND :—Dépenses et approvisionnement d'eau pour le.
 No. 76. ACTE DES PECHERIES :—Rapport des amendements suggérés à l'. (*Pas imprimé*).
 No. 77. COMMISSIONS D'ENQUETE :—Etat des dépenses des.
 No. 78. BUREAU D'AGRICULTURE :—Rapport des deniers payés au.
 No. 79. INSPECTEURS D'ÉCOLE, B. C. :—Rapport du surintendant de l'éducation.

CONTENU DU VOLUME NO. 6.

- No. 80. SERVICE POSTAL :—Rapport du
 No. 81. BUREAU DES MESUREURS DE BOIS :—Rapport relatif au surintendant du. (*Pas imprimé*).
 No. 82. REGLEMENTS DE PECHE :—Rapport relatif à l'infraction des. (*Pas imprimé*).
 No. 83. RIVIÈRE ROUGE :—Papiers et mémoires relatifs à la.
 No. 84. THURSO. —Déplacement de la cour de circuit de, à Papineauville. (*Pas imprimé*).
 No. 85. BONAVENTURE, NOTES ET ESTIMÉS :—Entrées en faveur des. (*Pas imprimé*).
 No. 86. SAVANE DE ROXTON ET CAMBRIDGE :—Rapport de P. McLauren sur la. (*Pas imprimé*).
 No. 87. TRAVERSIER A VAPEUR DE NEW EDINBURGH :—Correspondance relative au. (*Pas imprimé*).
 No. 88. CHEMIN DE YORK :—Rapport relatif à la vente du. (*Pas imprimé*).
 No. 89. EDUCATION, H. C. :—Rapport annuel du surintendant de l'.
 No. 90. DELISLE ET BREHAUT :—Rapport et accusations contre.
 No. 91. COLLOCATIONS, etc. :—Etat des, à Québec et Montréal.
 No. 92. IMPRIMEUR DE LA REINE :—Copie de la commission de l'.
 No. 93. SINOLAIR ET SKELSEY :—Documents relatifs au contrat de. (*Pas imprimé*).
 PALAIS DE JUSTICE, B. C. :—Informations relatives aux.
 No. 94. DROITS D'ACCISE :—Information relatives aux, en 1862.
 No. 95. SERVICE DE LA MALLE Océanique :—Correspondance relative au.
 No. 96. HAVRES ET CHEMINS :—Etat de ceux construits par la province.
 No. 97. BUREAUX DE POSTE DE Cité, H. C. :—Enquête sur leur fonctionnement.
 No. 98. MILICE SEDENTAIRE DE YORK :—Pétitions, lettres, etc. (*Pas imprimé*).
 No. 99. HONORAIRES DE REGISTRATEURS, B. C. :—Tarif des.
 No. 100. ACTES D'ACCUSATION ET CONVICTIONS :—Etat des, dans certains districts. (*Pas imprimé*).
 No. 101. TASSÉ, D. :—Rapport et accusations contre. (*Pas imprimé*).
 No. 102. REMORQUAGE :—Contrat pour, entre Lachine, Beauharnois et Kingston.
 No. 103. CANAUX DU ST. LAURENT ET WELLAND :—Trafic en montant et en descendant sur les.
 No. 104. COMMISSAIRES DU HAVRE DE MONTREAL : Procédés des.
 No. 105. SEIGNEURIE DU SAULT ST LOUIS :—Rapport relatif à la.
 No. 106. BUREAU DE POSTE, MONTREAL :—Rapport relatif au.
 No. 107. SAUVAGES, B.-C. :—Etat des deniers payés aux, depuis 1853.
 No. 108. ST. GERVAIS, PAROISSE DE :—Oour des commissaires. (*Pas imprimé*).
 No. 109. EDUCATION, B.-C. :—Rapport annuel du surintendant de l'.

COMPTES PUBLICS

DE LA

PROVINCE DU CANADA,

POUR L'ANNÉE

1862.

MIS DEVANT L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE, Avril 1863.



QUÉBEC :
IMPRIMÉS POUR LES ENTREPRENEURS, PAR HUNTER, ROSE & LEMIEUX,
RUE STE. URSULE.

1863.

RAPPORT

DU

MINISTRE DES FINANCES DU CANADA.

*A Son Excellence le Très-Honorable CHARLES STANLEY Vicomte MONCK, Gouverneur
Général de l'Amérique Britannique du Nord, etc., etc.*

PLAISE A VOTRE EXCELLENCE :

Le soussigné a l'honneur de soumettre à Votre Excellence les comptes publics de la province pour l'année 1862.

Les dépenses totales de l'année, y compris les paiements faits à compte du rachat de la dette publique, se sont élevés à.....	\$11,395,923
Les recettes totales à.....	10,629,204

Montrant un excédant de dépenses sur les recettes brutes, de.....	766,719
Cette différence a été couverte par des changements dans les balances en caisse et les comptes des banquiers.	

Des dépenses brutes.....	11,395,923
Déduez le montant des bons (<i>Debentures</i>) rachetés.....	\$ 279,830
Et les bons portés comme rachetés en 1861, mais payés en 1862.....	144,412
	424,242

La dépense nette se trouve être de.....	10,971,681
D'un autre côté,	

Déduez les bons émis	2,220,760
Et les placements réalisés.....	201,298

\$2,242,058

Les recettes nettes se réduisent à	8,207,145
Ce qui montre un déficit réel de.....	\$2,764,536

Pour produire ce résultat, le soussigné a adopté un principe différent de celui qui a ordinairement servi de base à l'exposé officiel de la position financière de la province à la fin de chaque année. Prenant les comptes de 1861 comme exemple, l'on peut observer que si le bilan eût été basé sur la règle suivie par le soussigné, il se serait trouvé comme suit :

Dépenses totales.....		\$14,742,834
Moins, bons rachetés.....	\$2,738,872	
Et moins la somme payée à compte de rachat pour l'année précédente	179,945	
		2,918,817
		\$11,824,017
Recettes totales.....	\$12,655,581	
Moins les bons émis et les actions souscrites...	\$2,756,305	
Moins le montant non payé à compte de bons rachetés	145,521	
Placements réalisés.....	901,049	
		3,802,876 .
		8,852,705
Déficit réel en 1861.....		\$2,971,311

On verra que le soussigné s'est guidé d'après le principe que, d'une manière ou d'une autre, la province doit, année par année, faire face à ses dépenses, quelles qu'elles soient ; et que les seules exceptions à cette règle consistent dans les frais encourus pour la construction de travaux publics, importants, d'une nature permanente et susceptibles de produire des revenus, et les paiements à faire sur des engagements déjà contractés et constituant une véritable dette. Il s'est, en conséquence, abstenu de faire les déductions qu'il était d'usage d'apporter dans l'exposé du déficit annuel. Il a préféré l'exposé sous son véritable jour, afin que la province puisse comprendre jusqu'à quel point ses ressources seront grevées pour y faire face. C'est ainsi que, sur les dépenses et les recettes brutes, il a pris le rachat de la dette et l'émission de bons, de même que les recettes et les remboursements à compte du rachat, qui n'auraient jamais paru, s'ils étaient arrivés dans la même année. Il a, en outre, déduit les placements réalisés que l'on peut désigner généralement comme équivalant, en fait, au transfert d'un compte de banque à un autre. Le résultat est appelé par lui dépense nette et recette nette ; — la différence entre les deux formes est le déficit réel de l'année auquel il nous faut faire face, soit en recourant à l'emprunt, soit en augmentant le revenu. Le système de l'emprunt a malheureusement été suivi trop généralement et depuis trop de temps, et n'a servi qu'à encourager les dépenses et à décharger le pays des fardeaux qu'il devait supporter comme conséquence de ses actes. Le temps est venu d'adopter de toute nécessité un autre système. Au lieu de taxer notre crédit et de faire retomber nos dettes sur la postérité, il est juste que nous imposions aujourd'hui nos ressources disponibles au montant de notre déficit ; et le premier pas à faire dans cette voie, est de donner, dans toute sa vérité, le résultat des opérations financières de l'année, afin que tout le déficit réel soit connu.

Relativement aux items qui composent les principales sources d'où provient le revenu ordinaire de la province, le soussigné fera observer que, si les recettes des douanes n'ont pas tout-à-fait réalisé les espérances qu'il entretenait en mai dernier, il est satisfaisant de constater que le changement fait à cette époque dans la tarif produisit une augmentation considérable du revenu pendant le dernier semestre de l'année. Dans le premier semestre, en comparant les recettes avec celles de la période correspondante en 1861, il y avait un déficit de \$439,724, tandis que, dans le second semestre, l'augmentation a été de \$317,345, ce qui indique une diminution de \$122,379 seulement dans les recettes de l'année. Le revenu de l'excise a augmenté, pendant l'année, de \$155,648. Les recettes du premier semestre se sont montées à \$188,604, donnant une augmentation de \$39,112, et, pendant le second semestre \$311,708, augmentation \$116,476; cette dernière n'est pas proportionnée à celle du tarif adopté pendant la dernière session; ceci s'explique si on songe que le projet d'imposer des droits plus élevés était connu longtemps avant que la loi ne fut passée, ce qui a été cause que les industriels intéressés se hâtèrent de fabriquer le plus possible avant l'imposition des nouveaux droits. Ses frais de port par voie de mer indiquent une diminution qui ne manquera pas d'être remarquée, même sans un mot d'explication. Les recettes provenant de cette source n'ont été, en 1862, que de \$17,274. On doit surtout attribuer cette diminution à ce que le gouvernement des Etats-Unis n'a point payé à la province les sommes qu'il lui doit pour service postal durant l'année. On devrait peut-être considérer la différence comme un paiement en retour plutôt que comme une diminution. Sauf cet item le revenu postal a varié de \$357,015 à \$391,443, ce qui donne une augmentation de \$34,427. Les travaux publics ont produit \$305,658, montant qui, comparé avec les recettes de 1861, fait voir une augmentation de \$37,573, sans tenir compte de péages remboursés qui se sont montés en 1862 à \$78,046. Le revenu des terres est tombé de \$678,922, en 1861, à \$629,886, en 1862.

Maintenant, si on veut bien examiner le débit du compte, l'on ne tardera pas à constater l'inhabilité du gouvernement à opérer des réductions soudaines et bien considérables. Les ministres exercent peu ou point de contrôle sur la plus grande partie des dépenses. En chiffres ronds, nous pouvons dire que plus de la moitié de la somme totale est affectée à la liquidation d'obligations antérieurement contractées. D'autres montants élevés sont employés à faire face à des engagements qu'is est impossible de terminer subitement. Une autre grande source de dépenses; ce sont les octrois annuels de la législature que le gouvernement du jour se conforme simplement à distribuer. Le temps et l'adoption d'un système plus rationnel de finances sont absolument nécessaires avant de songer à opérer des réductions sérieuses dans ces chapitres de la dette publique.

Les dépenses que l'on peut, à proprement parler, placer sous l'en-tête de dépenses administratives, atteignent en 1862, la somme de \$2,078,278, à laquelle il conviendrait peut-être aussi d'ajouter \$1,326,732, portées au chapitre des perceptions. Les frais du gouvernement civil augmentèrent de \$438,285, qu'ils étaient en 1861, à \$486,620 en 1862; mais cette augmentation peut être expliquée bien facilement. L'opération de l'acte du service civil seul vint accroître les dépenses d'une somme de plus de \$21,000, sous forme d'arrérages et d'augmentation de salaire; il fut payé au commencement de l'année des sommes considérables pour dépenses imprévues, et l'on trouve aussi différents items se montant à la somme de \$10,943, qui autrefois étaient classés sous d'autres chefs. Les

dépenses occasionnées par le pénitencier et les prisons ont augmenté de \$148,046 à \$155,612, mais sur cette dernière somme environ \$10,000 doivent être portées au compte de la réforme de Pénitancouchine, qui bien qu'établie en 1861, n'a été réellement ouverte qu'en 1862. Même à l'égard de l'immigration et de la quarantaine, l'on peut dire que l'item de \$5,227, est imputable aux agences européennes et que bien que payé en 1862 il appartient à 1861.

Le soussigné ne craint pas de promettre que sous tous les chapitres de dépenses tombant sous le contrôle de l'administration, les comptes de l'année que nous venons de commencer, subiront des modifications importantes. Des réductions considérables opérées vers la fin de 1862 n'ont pas encore eu un effet sensible sur la dépense telle qu'elle est aujourd'hui. Généralement aussi, il faut l'avouer, les mesures d'économies qui ont été adoptées n'ont pas eu le temps de porter leurs fruits avant l'expiration de 1862. Plusieurs de ces mesures sont même incomplètes, ne constituant encore que des parties d'un système d'économie dont les résultats reposent sur des enquêtes et des arrangements en voies de progrès.

Entre autres changements que le soussigné a l'espérance de voir se réaliser et qui auront pour effet de diminuer les frais d'administration, se trouve celui qui donnera au parlement le pouvoir de limiter les sommes à dépenser par les chefs des différents départements. Aujourd'hui, ces frais peuvent être augmentés indéfiniment, à la volonté d'un ministre ou d'un gouvernement, pour la raison qu'ils sont acquittés sur les revenus courants, lesquels ne sont versés dans la caisse publique qu'après avoir subi des déductions illimitées. A cet égard, le meilleur système devrait être celui qui exigerait le versement dans le trésor de toutes les recettes provenant de toutes les sources, et qui conférerait et imposerait au parlement le pouvoir et l'obligation de déterminer spécialement les sommes qui seront dépensées sous l'autorité et la surveillance des départements.

Relativement à l'exposé des dépenses et du revenu nets, il est du devoir du soussigné de faire connaître que le déficit réel de l'année a été comblé comme suit :—

Bons émis,.....	\$1,796,517
Placements réalisés,.....	201,299
En caisse et balances des banquiers.....	766,719
	\$2,764,535

La somme indiquée comme étant due aux agents de la province à Londres (\$2,204,158) a été augmentée de \$876,000, montant qu'ils ont payé en 1862, et qui avait été emprunté en 1861 à la banque de la cité de Londres.

Sur les bons émis, la somme de \$773,900 était en billets de l'échiquier négociés dans la province; et \$1,446,860 étaient en bons du cours sterling émis en Angleterre.

Durant l'année, l'augmentation de la dette fondée a été de \$1,940,929, et celle de la dette nette, après déduction du fonds d'amortissement; de \$1,773,954. La première s'élève maintenant à \$67,567,407, et la dette nette, après la déduction indiquée, à \$59,946,973.

Le rapport du bureau d'audition fait voir que de 1856 à 1862, inclusivement, l'augmentation de la dette fondée a été de \$21,712,190. Durant la même période, la dette nette fondée a augmentée de \$16,703,810, ce qui, terme moyen, porte l'augmentation annuelle à \$2,387,258. Ainsi, l'on peut voir que l'augmentation de la dette fondée en

1852, a été beaucoup moindre (\$1,773,954) que la moyenne de l'augmentation annuelle durant la période mentionnée dans la comparaison ci-dessus.

La continuation de la guerre civile aux Etats-Unis—avec lesquels le Canada a des relations commerciales si intimes et si étendues—a certainement influé d'une manière préjudiciable sur nos finances de l'année pour laquelle ce rapport est fait. La diminution de la demande de nos produits principaux a causé une dépression correspondante dans les achats de notre population, et une diminution proportionnée dans les principales sources de notre revenu. Ce ralentissement de nos opérations commerciales s'est encore accru et développé par les perturbations dans le cours monétaire de nos voisins, créant, comme elles l'ont fait, une désorganisation et une incertitude dans les diverses branches de l'industrie et du commerce, en en réduisant quelques unes à des proportions très restreintes. Tant que cette crise durera nous ne saurions nous attendre à voir nos revenus augmenter comme on aurait pu l'espérer dans des circonstances plus favorables.

Malgré ces circonstances défavorables, le soussigné cependant ne voit rien dans la situation générale financière et mercantile de la province qui pourrait justifier des craintes ou du découragement dans l'avenir. Le commerce de l'année dernière a été restreint, mais c'est tout. Aucune crise n'est venue mettre son progrès en danger. Quoique limité, il a été fait dans des conditions de sûreté, et est aujourd'hui plein de vigueur. Le soussigné n'éprouve, en conséquence, aucune appréhension quant au bon vouloir de la province à se soumettre à des mesures justes et biens mûries pour conserver son crédit intact, et pour aseoir son revenu et les dépenses sur la seule base compatible avec l'économie dans l'administration et la prospérité constante dans les affaires publiques

Le tout est respectueusement soumis.

WM. P. HOWLAND,
Ministre des Finances.

QUÉBEC, 6 Avril 1863.

BUREAU D'AUDITION.

QUÉBEC, le 18 mars 1863.

—MONSIEUR,—Nous avons l'honneur de vous soumettre les comptes publics pour l'année 1863. Il ne s'y trouve que peu de sujets sur lesquels il soit nécessaire d'attirer votre attention, si ce n'est une diminution dans presque toutes les branches du service, résultat que faisait prévoir la crise générale qui entrave actuellement le commerce sur tout le continent de l'Amérique du Nord.

L'intérêt de quelques-uns des effets portés au compte de placement du fonds de dépôts est arriéré, et, comme le fonds qui garantit ces effets ne doit pas en souffrir, nous avons reçu instruction de le créditer du total des intéréts accumulés, et d'ouvrir des comptes, au montant du déficit, avec les retardataires. Le principe ainsi consacré, et qui paraît le seul juste, met le compte de placement du fonds de dépôts sur le même pied que le compte de placement du fonds consolidé, et il ne semble plus y avoir aucune raison de les séparer à l'avenir. C'est la marche qu'on adopta lorsque le fonds Indien fut soumis au contrôle du Gouvernement Provincial, la province assumant alors la responsabilité de tous les placements antérieurs et les portant au fonds consolidé; à plus forte raison doit-on suivre cet exemple pour les autres fonds de dépôts que les autorités provinciales ont toujours administrés en se chargeant de tous les placements.

Le montant pour lequel nous sommes devenus redevables aux fonds ordinaires de dépôts en 1862, est de \$8,100.

On a continué à rechercher les bons du Lac St. Pierre, pendant l'année qui vient de s'écouler, au montant de \$54,600. Cette somme, ainsi que les paiements antérieurs, a été considérée comme une avance aux commissaires du havre vu que la législature n'a point encore autorisé le gouvernement à se charger de la dette. Il est toutefois, bien entendu, que le parlement a sanctionné l'arrangement pris avec les commissaires, et nous demandons respectueusement qu'on prenne des mesures pour que cet arrangement soit mentionné dans le budget de cette année.

Nous avons ajouté aux comptes publics un état des paiements analogues faits sans l'autorisation directe de la législature. Le tableau ordinaire des dépenses imprévues n'a pas été modifié, vu qu'il est tous les ans soumis au parlement et qu'en votant le budget on autorise spécialement ces dépenses. Mais en outre, il est souvent avancé des sommes qui ne doivent pas être liquidées au moyen d'un crédit ouvert au fonds consolidé, mais qui doivent être remboursées plus tard, par les personnes qui en ont reçu l'avance. Il est à désirer que tous les paiements de cette nature soient inscrits sous un seul titre au lieu d'être disséminés sous différents chapitres dans les détails généraux des dépenses. Ce tableau comprendra tous les prêts, même temporaires, remboursables ou convertis en effets placés ou en avances faites aux fonds de dépôts au-delà du montant de leur crédit pour être ensuite balancés par les revenus du fonds.

Nous espérons pouvoir clore le compte du fonds seigneurial, et modifier les fonds d'emprunt municipal, pour le Haut et le Bas-Canada, ainsi que le fonds de construction du H. C., de manière à régler définitivement le compte, mais nous ne sommes pas encore en possession des données nécessaires, et nous avons inscrit ce fonds comme les années précédentes.

Nous avons pensé que dans l'état actuel des finances de la province, il serait à propos de dresser un tableau comparatif de l'augmentation de la dette depuis quelques années. De 1852 à 1855, la dette s'est tellement accrue par la construction des chemins de fer et les fonds d'emprunt municipal, qu'il nous a semblé, dans un état comparatif, devoir nous borner aux années postérieures à 1855 qui sont seules inscrites dans les tableaux suivants. Le mode d'établir exactement la dette véritable de la province présente certaines difficultés, et c'est pour cela que nous la donnons sous trois formes différentes.

I. Etat de la dette fondée embrassant tous les bons imputables soit directement à la province ou à tout fonds sous son contrôle :

	Dette fondée.	Augmentation.	Diminution.
1855.....	45,855,217 35
1856.....	48,757,619 55	2,902,402 20
1857.....	52,334,911 82	3,577,292 27
1858.....	54,892,405 15	2,557,493 33
1859.....	54,142,044 46	750,360 69
1860.....	65,592,469 81	11,450,425 35
1861.....	65,626,478 32	34,008 51
1862.....	67,567,407 65	1,940,929 33
Total de l'augmentation	\$21,712,190 30
Moyenne de l'augmentation annuelle	\$3,101,741 47

II. Etat de la dette fondée, indiquant la somme des bons en circulation en sus des fonds d'amortissement créés pour leur rachat :

	Dette nette.	Augmentation.	Diminution.
1855.....	43,243,163 58
1856.....	45,822,043 85	2,578,880 27
1857.....	49,016,949 40	3,194,905 55
1858.....	51,139,561 93	2,122,612 53
1859.....	50,134,196 66	1,005,365 27
1860.....	58,258,403 14	8,124,206 48
1861.....	58,173,019 86	85,383 28]
1862.....	59,946,973 86	1,773,954 00
Total de l'augmentation	\$16,703,810 28
Moyenne de l'augmentation annuelle	\$ 2,387,258 61

A notre avis, ni l'un ni l'autre de ces états ne fait connaître le véritable passif de la province au-delà des moyens dont elle dispose actuellement pour y faire face. La dette non fondée et l'avoir disponible doivent aussi être pris en considération ; et comme il pourrait y avoir diversité d'opinion quant aux items qui devraient figurer sur l'un ou l'autre côté du compte, nous allons expliquer sur quel principe nous avons préparé le troisième tableau comparatif.—A trois exceptions près, nous avons porté au passif tout ce qui se trouve sous ce chef dans les livres de la province :—1. Nous avons exclu le fonds consolidé, lequel figure sur ce côté du bilan, et tous les autres comptes dans lesquels la province seule est intéressée, et qui, de fait, sont des divisions du fonds consolidé, qui pour des raisons spéciales, sont sous des chapitres distincts. 2. Nous avons retranché tout compte à notre débit lors que, contre la même partie, nous avons une plus forte créance à lui opposer. 3. Nous avons retranché deux des fonds de dépôts. Le fonds des écoles communes diffère de tout autre, en ce qu'il n'a aucune dépense à porter à son débit ; en fait, ce n'est qu'une branche du fonds consolidé, et le seul but que l'on ait en le gardant séparément comme fonds dont l'accumulation est constante—but dont nous mettons fortement l'utilité en doute—semble être pour l'avenir une espèce d'engagement de ne jamais dépenser moins que l'intérêt en provenant pour l'instruction publique, et cela tandis que nous avons affecté à l'enseignement une somme représentant six ou huit fois le revenu qu'il pourra jamais produire. Le fonds de la tenure seigneuriale a été exclu d'abord parce que par sa nature c'est plutôt un crédit voté ; ensuite, parce qu'il a été traité de différentes manières à des époques différentes de celle sous considération, et surtout parce que, d'après les livres, il ne fait connaître que partiellement les obligations de la province à ce sujet depuis la législation de 1854 et 1859. Si on l'eut traité comme fonds de dépôts, il aurait figuré comme si nos obligations eussent diminuées chaque année et comme si elles fussent maintenant à la veille de cesser, par suite de son épuisement ; mais il est au

contraire exactement dans la même condition qu'il se trouvait lors de la passation des actes seigneuriaux. L'augmentation graduelle de la dette est due à l'excédant des dépenses sur le revenu, et parmi ces dépenses sont comprises celle de la tenure seigneuriale, qui continuera à coûter presque autant que ce qu'elle a coûté depuis 1855. L'indemnié seigneuriale n'a pas sensiblement contribué à l'augmentation de notre passif, mais elle ajoute matériellement à la dépense annuelle et permanente à laquelle nous nous sommes virtuellement engagés en 1854, et qui fut continuée par l'acte de 1859. Cette dépense annuelle à laquelle nous sommes tenus peut être estimée comme représentant un capital de pas moins de \$4,000,000, et dont notre passif net de toutes ces années devrait être augmenté d'autant.

Au chapitre de l'actif nous avons porté les comptes de caisse et de banque et les sommes qui nous sont dues et que nous pouvons opposer à celles portées au passif comme dues par nous aux mêmes parties. Quant aux autres créances figurant à ce titre dans les livres, il ne nous appartient pas de nous prononcer sur celles qui peuvent être considérées comme bonnes ou mauvaises; c'est pourquoi nous n'avons inclue que les comptes des fonds d'amortissement, du fonds de dépôts et des placements du fonds consolidé, et à l'égard desquels nous avons des garanties. Nous avons supposé ces fonds comme étant tous disponibles, et si le défaut—dont il est plus haut question—de payer l'intérêt venait à jeter des doutes sur quelques-uns des placements, nous aurons pour y remédier des créances non garanties, qui seront certainement disponibles, mais que nous avons exclu du compte. Somme toute, nous croyons que le montant de l'actif disponible a été quelque peu porté au-dessous de son véritable chiffre. Si en 1863, il y a eu des placements qui n'ont pas rapporté d'intérêt (en certains cas, mais que temporairement) et dont le montant s'élevait à \$391,333.33, il y avait aussi dans la même année des dettes non garanties s'élevant à la somme de \$767,277.33 et sur lesquelles nous avons reçu, en sus de l'intérêt entier de la dette, \$98,393.12 en réduction du principal; ainsi donc ces dettes sont celles de débiteurs solvables, et elles sont plus que l'équivalent des placements d'un caractère douteux.

III. Etat du passif et de l'actif disponible :

	Passif.	Actif.	Passif net.	Augmentation.
1855.....	49,159,884 25	7,359,843 20	41,800,041 05
1856.....	52,120,394 92	7,832,266 40	44,288,128 52	2,488,087 47
1857.....	57,507,241 55	8,577,964 45	48,929,277 10	3,641,148 58
1858.....	59,344,399 05	8,336,840 45	51,007,558 60	2,078,281 50
1859.....	58,613,670 80	6,140,755 45	52,472,915 35	1,465,356 75
1860.....	69,211,194 12	11,949,224 19	57,261,969 93	4,789,044 58
1861.....	71,201,131 95	11,490,724 36	59,710,407 65	2,448,437 72
1862.....	72,666,172 30	10,462,333 13	62,203,339 12	2,492,931 47
				\$20,403,298 07
				Moyenne de l'augmentation annuelle \$2,914,756 87

Partie de cette somme de \$20,403,298.07, qui peut être prise comme augmentation réelle du passif de la province durant les sept dernières années, a été employée à des améliorations permanentes.

Emis pour le fonds d'emprunt municipal, H.-C.....	1,374,133 33
do do B.-C.....	1,595,115 00
	\$2,969,248 33
Moins—Remboursé par le chemin de fer Grand Occidental.....	936,833 33
	\$2,032 415 00
Dépendé pour des travaux publics d'une nature permanente....	3,946,325 02
	\$5,980,740 02

Laissant \$14,422,558.05, ou portant la moyenne de l'augmentation annuelle de la dette à \$2,060,365.43, qui semble représenter l'excédant de la dépense ordinaire sur le revenu ordinaire. Dans les déductions ci-dessus de l'augmentation brute, nous n'avons pas inclue la dépense pour le rachat des droits seigneuriaux, qui s'élève en tout à \$1,629,057.44, ou dont la moyenne est de \$232,722.49 par année, et cela pour la raison que depuis l'acte de 1854, qui autorisait la réalisation, au moyen d'une émission de bons, d'un capital d'à peu près cette somme, une nouvelle loi a chargé la province d'une dépense annuelle et permanente qui égale presque ce montant.

En donnant le chiffre ci-dessus pour celui de l'augmentation de notre passif depuis 1855, il importe de faire remarquer que l'intérêt annuel payable n'a pas augmenté dans la même proportion. C'est le tableau de l'intérêt pour les deux périodes :—

	1855.	1862.
Intérêt payable sur la dette fondée.....	\$2,575,120 00	\$3,504,727 77
do payée sur la dette non fondée.....	4,296 55	258,778 75
do payable aux fonds de dépôts.....	35,388 13
	<hr/>	<hr/>
	\$2,579,416 55	\$3,798,894 65
do reçu sur placements et dépôts.....	103,402 00	394,745 94
	<hr/>	<hr/>
Intérêt net.	\$2,476,013 65	\$3,404,148 71

La différence, \$928,135.06, à 5 pour cent, ne donne à la dette qu'une augmentation de \$18,562,701, et comme nous n'avons crédité que l'intérêt réellement reçu, cette dernière estimation ne peut pas, comme certains placements, être considérée comme douteuse.

L'augmentation constante des travaux du département fait qu'il devient chaque année de plus en plus difficile de réunir les comptes des comptables subordonnés assez tôt pour pouvoir les combiner tous sous la forme des comptes publics soumis au parlement. Nous pensons que même sous les circonstances les plus favorables, il sera impossible de les présenter à la législature avant le milieu de mars, tandis qu'il peut toujours survenir quelque chose d'inattendu qui en retardera l'achèvement au-delà de cette date. D'un autre côté, le pays paraît désirer de plus en plus que le parlement se réunisse de bonne heure, et ce fait aura pour conséquence que toutes les questions financières devront être ajournées jusque vers la fin de la session. Dans la prévision d'un pareil état de choses, ne serait-il pas opportun de s'enquérir si serait possible d'y remédier en changeant le terme de l'année fiscale ? Si l'on veut que les rapports du commerce fassent connaître tout le mouvement d'une saison, il va sans dire que l'année fiscale ne devrait pas expirer avant la clôture de la navigation ; mais ce but serait atteint si le 31 octobre, ou, ce qui serait encore plus certain, si le 30 de novembre en devenait le terme. Selon nous, ce changement ne donnerait lieu à aucune difficulté ; la première année ne se composerait que de onze mois, mais elle embrasserait presque toutes les recettes et dépenses, à l'exception cependant, de l'intérêt sur la dette publique, lequel étant principalement payable le 30 juin et le 31 décembre, paraîtrait beaucoup réduit dans la première année du nouveau système. L'opportunité d'un tel changement devrait être considérée à tous les points de vue, et nous le recommandons comme un des meilleurs moyens d'obvier à une difficulté qui menace de devenir plus grande.

Le tout respectueusement soumis.

JOHN LANGTON,

Auditeur.

R. S. M. BOUCHETTE,

Commissaire des Douanes.

Wm. DICKINSON,

Sous-Inspecteur Général intérimaire,

ETAT COMPARATIF de toutes les recettes et dépenses

PAIEMENTS.	1860.	1861.	1862.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Intérêt sur la dette publique.....	3,766,887 05	3,735,789 05	3,774,314 65
Frais d'administration.....	216,880 86	67,298 91	52,076 65
Change.....	3,917 11	26,666 70	20,754 12
Fonds d'amortissement—prêt impérial.....	6,453,200 00		
— emprunt consolidé canadien.....	34,066 67	119,391 79	166,975 33
Rachat de la dette publique.....	15,885,086 42	2,738,872 21	279,830 66
Prime et escompts.....	1,775,020 10	13,441 35	7,098 03
Gouvernement civil.....	423,100 02	437,285 49	486,620 04
Administration de la justice. C. E.....	338,168 15	350,557 54	346,375 78
do do C. O.....	313,884 51	320,176 55	313,312 23
Police.....	30,850 79	30,548 20	31,179 36
Pénitencier, prison de réforme et inspection de prisons.....	101,721 45	148,046 55	155,612 03
Législation.....	472,553 54	463,124 57	432,048 19
Enseignement, Est.....	259,600 86	259,601 91	260,298 75
do Ouest.....	263,171 04	247,192 11	273,271 06
Institutions littéraires et scientifiques.....	17,220 00	17,900 00	16,800 00
Hôpitaux et institutions de charité.....	274,097 95	272,041 55	307,686 71
Exploration géologique.....	22,000 08	20,315 09	17,400 00
Milice et force enrégulée.....	107,380 55	84,687 60	98,444 70
Arts, agriculture et statistiques.....	27,216 00	2,317 00	17,472 01
Recensement.....	1,224 75	118,393 77	24,648 46
Sociétés d'agriculture.....	101,507 40	102,620 21	108,348 58
Emigration et quarantaine.....	36,022 11	48,435 57	54,323 56
Pensions.....	36,890 63	34,509 38	42,473 03
Annuités des sauvages.....	35,270 00	35,420 00	26,620 00
Travaux et édifices publics.....	811,641 73	1,036,240 45	421,053 03
Loyers, réparations, etc., do.....	61,674 83	39,572 05	97,041 71
Chemins et ponts.....	188,520 38	181,668 81	259,582 99
Service à vapeur sur mer et de l'intérieur.....	766,822 36	432,022 73	507,944 48
Phares et service des côtes.....	120,921 31	110,462 08	103,522 14
Pêcheries.....	22,488 87	27,342 00	25,215 76
Rachat des droits seigneuriaux.....	213,036 60	224,133 46	379,849 22
Inspection et mesurage de bois.....	63,089 97	68,399 06	68,576 03
Inspection des chemins de fer et bateaux à vapeur.....	12,984 26	15,113 17	15,020 40
Avances.....	1,278,236 86	411,668 43	223,462 02
Commutation avec le clergé.....	3,716 91		
Fonds des municipalités, Est et Ouest.....	374,145 13	445,314 27	313,384 58
Fonds des Sauvages.....	150,015 19	99,726 07	112,819 35
Nouvelle monnaie.....	10,727 59		
Embranchements.....		340,000 00	80,590 00
Translation du siège du gouvernement.....	5,978 32		
Réception de S. A. R. le prince de Galles.....	204,884 07	63,225 29	
Items divers.....	57,536 81	45,849 91	64,099 20
Perception de revenu :			
Douanes.....	351,619 34	363,401 44	379,402 81
Acceise.....	34,064 54	31,779 87	35,173 74
Bureau de poste.....	683,516 20	442,521 19	436,586 51
Travaux publics.....	235,627 00	279,006 92	313,823 47
Rev. territ., y compris les terres de l'ordonnance.....	152,426 82	277,503 93	135,797 75
Amendes et confiscations.....	11,598 23	14,380 59	11,716 99
Revenu casuel.....	1,246 30	1,092 00	754 14
Fonds spéciaux.....	119,139 89	97,777 46	91,523 81
MORNS—Bons non rachetés en argent.....	36,882,597 55		
	836,849 58		
Total des paiements.....	35,995,747 97	14,742,834 28	11,395,923 56

BUREAU D'AUDITION, Québec, mars 1863.

de la province, pour les années 1860, 1861 et 1862.

RECETTES.	1860.	1861.	1862.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
<i>Revenus ordinaires.</i>			
Donanes.....	4,756,724 18	4,774 62 26	4,652,183 06
Acceise.....	306,536 35	344,665 14	500,313 52
Bureau de poste.....	330,865 41	357,015 40	391,443 07
Frais de port par voie de mer.....	48,455 32	100,709 45	17,274 14
do do (ancien compte).....	25,996 65		
Travaux publics.....	264,230 85	324,619 63	383,704 21
Bateaux à vapeur provinciaux.....	21,995 40	30,578 35	37,756 98
Revenu territorial.....	644,806 41	678,922 82	629,886 12
Revenu casuel.....	88,948 98	22,124 39	11,201 09
Prêt aux incendiés de Québec.....	448 93	685 26	6 92
Intérêt sur placements et avances.....	448,814 56	489,304 91	394,745 94
Prime et escompte.....	1,907 08	18,932 67	3,373 31
Impôts de banque.....	49,478 22	52,374 95	26,421 90
Honoraires de justice.....	40,879 98	32,514 84	30,267 28
Amendes et confiscations.....	19,749 44	24,283 39	22,340 67
<i>Revenus spéciaux.</i>			
Honoraires de justice, H. C.....	60,193 81	40,826 77	44,198 84
do do B. C.....	77,504 15	32,480 11	70,276 68
Fonds des marins.....	11,735 89	14,255 18	11,778 56
Droits de tonnage, (émigration et quarantaine).....	9,830 50	19,112 00	21,341 00
Police de rade.....	11,154 72	12,890 25	10,645 72
Inspection des chemins de fer et bateaux à vapeur.....	9,328 92	23,372 33	10,265 97
Pêcheries.....	4,091 18	7,371 85	8,824 61
Honoraires du préposé à l'engagement des matelots.....	1,164 00	860 00	826 00
Honoraires du préposé au mesurage des bois.....	60,504 17	67,304 25	73,940 31
<i>Débitures, etc.</i>			
Débitures émises.....	24,937,857 70	2,231,526 63	2,039,204 33
Inscription d'effets publics.....	2,326,154 07	524,778 91	181,555 66
Fonds d'amortissement—prêt impérial.....	3,158,614 47		
Recettes des ventes de travaux publics.....	1,184 18	7,693 99	1,362 10
<i>Comptes des débiteurs garanties et avances.</i>			
Fonds d'emprunt municipal, H. C.....	217,577 33	186,300 00	123,849 20
do do B. C.....	88,970 37	93,078 47	6,224 37
Prêt aux incendiés de Québec.....	10,761 29	4,514 55	3,459 29
Société d'hommes de loi, H. C.....	19,239 17	19,936 47	16,312 34
Palais de justice, B. C.....	21,606 39	24,224 47	28,163 19
Fonds de construction du H.-Canada, compte de débiteurs.....	10,716 00	12,693 75	7,676 00
Chemin de fer Grand Tronc—compte d'avance.....		1,000 00	
do do —compte spécial.....			2,567 62
Chemin de fer Grand Occidental—compte d'intérêt.....	143,747 08	24,160 00	24,150 00
do du Nord, do.....		475 00	
Nouvelle monnaie.....	149,178 40	4,803 27	
Service du remorquage en bac de Québec, compte d'avance.....	12,000 00		
Compte de l'intérêt de l'emprunt canadien consolidé, avance à la compagnie du chemin de fer Grand Tronc.....	113,144 89		
do do sur bons de Toronto.....	132,568 00		
Fonds consolidé—Comptes des placements.....		8,900 00	124,898 63
Placements d'emprunt consolidé.....		867,749 38	60,000 00
Compagnies des steamers océaniques.....		189,619 98	1,225 00
Fonds destiné à des améliorations—comptes d'avances.....			3,486 80
Fonds de construction et des jurés.....			2,892 53
<i>Fonds des dépôts.</i>			
Fonds de construction du H. C.....	17,433 58	16,475 55	20,062 00
Fonds des municipalités, Ouest.....	385,426 76	298,049 24	177,021 41
do Est.....	34,130 45	26,976 07	24,916 79
Education, Ouest.....	34,390 66	22,110 74	14,668 20
do Est.....	82,416 84	27,750 13	18,167 10
Fonds des terres des écoles communes.....	114,644 36	111,594 25	207,393 53
Licences d'auberge, applicables aux municipalités, B. C.....	1,992 47	3,400 99	3,886 60
Fonds des sauvages.....	160,899 29	256,629 02	165,789 57
Droits d'auteur.....	790 69	999 07	826 30
Conseil du district de Montréal.....	118 18		
Compensation aux inspecteurs du revenu.....	356 79	141 55	
Placements pour le fonds des dépôts,—compte des.....	18,200 00	24,400 00	16,400 01
Trésorier de l'université.....	176,800 00	1,109 13	
Evêché de Québec.....		41,878 68	
Banque d'épargne et de prévoyance.....		102,583 34	
Total des recettes.....	39,615,664 51	12,655,581 48	10,629,204 47

JOHN LANGTON, Auditeur.

INDEX.

A.	Part.	Page.	B.—(Suite.)	Part.	Page.
Abris à canon, milice.....	i	115	Bons du cours sterling en circulation....	ii	74
Accise, Etat du revenu de l'.....	i	16	do compte spécial.....	ii	70
do Déduction sur ce revenu.....	i	168	do rachetés.....	i	45
Adjudant général de la milice, départe- ment de l'.....	i	97	do rachetés, Etat des.....	ii	80
Administration de la justice, C. E.....	i	69	do Etat de leur diminution.....	ii	71
do do C. O.....	i	79	Burlington, Canal de la Baie de, entre- tien, etc., du.....	i	174
Affaires, Etat des.....	i	1	do do Revenu du.....	i	22
Agriculture, Bureau d'.....	i	51	C.		
do do dépenses contingentes.....	i	67	Canaux, Dépenses pour les.....	i	107
do do Sociétés d', C. E.....	i	104	do Entretien des.....	i	169
Amendes et confiscations, Etat des.....	i	34	do Revenu des.....	i	22
Amirauté, Cour de Vice-, C. E.....	i	70	Carabiniers, Compagnies de.....	i	98
Amortissement, fonds d'emprunt conso- lidé canadien.....	i	45	Carillon et Grenville, Entretien du canal de.....	i	176
Annuités des sauvages.....	i	107	do Revenu du.....	i	22
Arbitrages.....	i	116	Cavalerie, Troupes de.....	i	174
Arpentages, est et ouest,, et dépenses contingentes.....	i	115	Chamb y, Entretien du canal de.....	i	86
Artillerie de campagne, Batteries d'.....	i	98	do Revenu du canal de.....	i	22
Artillerie à pied, Compagnie d'.....	i	98	Chancellerie, H. C., cour de.....	i	79
Artillerie, Canaux de l'.....	i	109	Change.....	i	45
Arthabaska et Trois-Rivières, Chemin de fer d'.....	i	134	Chemins et ponts.....	i	122
Arts, agriculture et statistiques.....	i	101	Chemins de fer, Inspection des.....	i	131
Assemblée Législative.....	i	89	do do Revenu en provenant....	i	9
Asile d'aliénés, Beauport.....	i	91	Circuits, Allocations pour les, C. E.....	i	71
do Toronto.....	i	91	do do C. O.....	i	82
do do Etat de l'.....	ii	87	Colonisation, Chemins de, H. et B. C.....	i	123
do da Malden.....	i	94	Commission d'enquête—Affaires publiq. Construction, Fonds de, H. C.....	i	135
do do do Etat de l'.....	ii	91	do do Etat du.....	ii	32
do do Orillia.....	i	94	Construction et d'exploration, Fonds de, do do Etat du.....	ii	114
do do do Etat de l'.....	ii	90	do do do Etat du.....	ii	103
do do St. Jean.....	i	94	Conseil Législatif.....	i	89
do do do Etat de l'.....	ii	96	Conseil Exécutif, Bureau du.....	i	49
Assurances, etc.....	i	93	do dépenses contingentes.....	i	60
Auberge, Licences d', B. C.....	ii	68	Coroners, C. E.....	i	76
Audition, Division de l', département d s finances.....	i	49	Cornwall, Entretien du canal de.....	i	108
Avances et remboursements.....	i	132	Cour d'appel, C. E.....	i	75
do do C. O.....	i	104	Cour de chancellerie, C. O.....	i	79
B.			do des plaidz communs, C. O....	i	80
Banc de la Reine, H. C.....	i	80	do du banc de la Reine, C. O....	i	80
do do B. C.....	i	69	do do do C. E.....	i	69
Banques, impôts sur les.....	i	32	do do et des plaidz com- muns, C. O.....	i	80
Banques libres, Etat des.....	ii	97	do de vice-amirauté, C. E.....	i	70
Beauport, Asile d'aliénés à.....	i	94	do supérieure, C. E.....	i	69
Beauharnois, Canal de.....	i	108	do interpellés des, C. E.....	i	77
do Entretien, etc., du.....	i	177	Couronne, département en loi de la, C. E. do do do C. O.....	i	53
Bibliothèque du parlement, Octroi à la ..	i	90	do do dépenses contingentes.....	i	65
Bilan.....	i	1	do Département des terres de la do do dépenses contingentes.....	i	53
Bobcaygeon et Lindsay, Entretien des écéuses de.....	i	177	do do division Est des ar- pentages.....	i	181
do do Revenu des.....	i	177	do do division ouest des arpentages.....	i	182
Bois de construction, Inspection et me- surage du.....	i	130	do do déboursés des.....	i	185
Bons, C. E., Emission de.....	ii	28	Crédits, balances des.....	ii	107
do du cours provincial et en circulat.	ii	71	Cure-môles et pompes à vapeur.....	ii	91

D.		Part.	Page.	G.		Part.	Page.
Déductions sur le revenu des douanes...	ii		77	Gardiens des palais de justice.....	i		75
do do de l'accise.....	i		137	do des prisons, C. E.....	i		75
do do postal.....	i		168	do des phares, C. O.....	i		124
do do des travaux publics...	i		169	do des dépôts de provisions.....	i		127
do do des saisies.....	i		169	Glissoires, Entretien des.....	i		179
do do territorial.....	i		192	Gouvernement civil.....	i		46
Dépenses imprévues, Items de.....	ii		99	do Déboursés généraux.....	i		57
Dépenses générales de la province.....	i		37	Grands constables, H. C.....	i		7
Dépenses contingentes de la milice.....	i		100	Greffiers de la couronne et des plaids, cours de circuits.....	i		80
do des départements publics.....	i		46	Greffiers-adjoints de la couronne et des plaids, C. O.....	i		80
do des protonotaires.....	i		76	Grenville et Carillon, Entretien du canal de do Revenu du.....	i		176
do des shérifs, U. E.....	i		71		i		22
Dette publique, Frais d'administration de la.....	i		43	H.			
Douanes, Division des, département des finances.....	i		49	Haut-Canada, Fonds de construction du do Fonds destiné à des amé- liorations.....	ii		86
do Déductions sur le revenu des.....	i		137	Havres et phares.....	i		110
do Revenu des.....	i		11	Honoraires sur patentes.....	i		26
Draguage et posage de bouées à Picton et Presqu'île.....	i		110	Honoraires de justice, H. C.....	i		83
Droits de douanes remis.....	i		166	do { 9 Vic., Chap. 33 } Etat des do { 14 et 15 V., C. 118 } ii 27			
do de douane.....	i		11	do { 20 Vic., Chap. 64 } do { 12 Vic., Chaps. 63 } do i 33			
do d'accise.....	i		16	do { et 64, et 19 et 20 } do { Vic., Chaps. 43 } do ii 3			
E.				do { 13 et 14 V., C. 37 } do { 16 Vic., Chap. 19 } do ii 3			
Ecoles communes, Terres des.....	i		199	do { 20 Vic., Chap. 44 } do { 13 et 14 V., C. 53 } do ii 1			
do Etat des.....	ii		67	do { 8 Vic., Chap. 13 } do applicables à la prison de Kamouraska.....	ii		30
Ecole normale, Fonds de construction de l', C. E.....	ii		65	do do palais de justice d'Aylmer.....	ii		31
Ecoles de grammaire, C. O., état du fonds des.....	ii		60	do do aux procureurs de comté.....	ii		27
do fonds de revenu du do.....	ii		61	Hôpitaux et institutions de charité.....	i		94
Edifices judiciaires pour le district d'Al- goma, Construction d'.....	i		113	Hôpital de marine et des émigrés.....	i		113
Edifices publics.....	i		118	I.			
Election, Frais d', Conseil Législatif.....	i		89	Impression des lois.....	i		91
do Assemblée Législative.....	i		90	do diverses.....	i		91
Enseignement, C. E.....	i		91	Indemnité des députés au Conseil Légis- latif.....	i		89
do Etat de l'.....	ii		63	do do L'assemblée Législative.....	i		90
do C. O.....	i		93	Inspecteurs d'école, C. E. Salaire des.....	i		92
do Etat de l'.....	ii		60	Instituteurs à la retraite, Fonds des.....	ii		64
Enquêtes, Commissions d'.....	i		135	Inspecteurs et mesureurs de bois, Etat des honoraires du bureau des.....	ii		9
do édifices du gouvernement, Ottawa.....	i		112	Instituteurs littéraires et scientifiques.....	i		77
do prison de Kamouraska.....	i		114	Inspecteurs de prisons.....	i		113
Emigration et Quarantaine.....	i		105	do de bateaux à vapeur et de chemins de fer.....	i		88
Erreur et d'appel, Cour d'.....	i		84	do d'école.....	i		131
Escompte et primes.....	i		63	Intérêt sur la dette publique, fondée.....	i		37
do Etat.....	i		45	do do non-fondée.....	i		41
Examineurs pour le service civil, Bu- reau des.....	i		46	do fonds spéciaux.....	i		41
Exploration géologique.....	i		97	do dépôts.....	i		28
F.				do bons payables en Canada.....	ii		71
Flottage des bois, Travaux pour le.....	i		110	Interprètes des cours, C. E.....	i		23
Fonds consolidé, H. C., Etat du.....	i		4	Items divers.....	i		135
Fonds d'emprunt municipal consolidé, C. E.....	i		133	do douanes.....	i		165
do do C. O.....	i		133				
do do Intérêt, C. O.....	ii		16				
do do do C. E.....	ii		24				
do do fonds d'amortis- sement, C. E.....	ii		25				
do do do C. O.....	ii		18				
do do bons émis, B. C.....	ii		26				
Fonds destiné à des améliorations, C. O.....	i		123				
do do Etat du.....	ii		53				
Fonds spéciaux, Frais de perception des Fonds spéciaux, Frais d'administration des.....	i		198				
Frontière, Traçé de la ligne, H. et B.C.....	i		41				
	i		183				

I.—(Suite.)		Part.	Page.	O.—Suite.		Part.	Page.	
Items divers, justice, C. E.....	i	78	Ottawa, Travaux de l'.....	i	110			
do do C. O.....	i	86	do Navigation.....	i	110			
do impressions.....	i	91	do Exploration.....	i	110			
do travaux publics.....	i	115	do et Rideau, Entretien des canaux					
J.				d'.....	i	175		
Juges, banc de la Reine, C. E.....	i	56	do do Revenu.....	i	22			
do do C. O.....	i	69	do Entretien des glissoires d'.....	i	178			
do cour supérieure, C. E.....	i	80	do Revenu des glissoires d'.....	i	22			
do suppléants.....	i	69	do Edifices du gouvernement à.....	i	112			
do cour de chancellerie, C. O.....	i	70	P.					
do cour des plaids communs.....	i	79	Paiements et recettes de la province,					
Jurés, Préparation des listes de.....	i	78	Aperçu des.....	i	6			
Justice criminelle, Administration de la.	i	85	Palais de justice, B. C. Réparations aux	i	113			
K.				do Montréal.....	i	112		
Kamouraska, Prison de.....	i	114	do Gardiens des.....	i	75			
L.				Passif et actif de la province.....	i	6		
Lachine, Canal de.....	i	107	Passagers, Etat des droits sur les.....	ii	7			
do do Entretien du.....	i	172	Patentes, Honoraires sur.....	i	27			
Législation.....	i	89	Péages remis.....	i	180			
do dépenses générales.....	i	90	Pêcheries, Revenu des.....	ii	11			
Licences d'auberges, C. E.....	ii	68	do Surintendant des, H. et B. C.....	i	127			
Licences de mariage, C. E.....	i	27	do Protection des.....	i	127			
do do C. O.....	ii	32	do Primes.....	i	127			
Liste civile, céleule A et B.....	ii	98	Pensions.....	i	106			
Lois, Révision des.....	i	91	do à des miliciens, H. et B. C.....	i	107			
do Impression des.....	i	91	do autres.....	i	106			
Loyers, assurances et réparations.....	ii	94	do à des veuves de ministres.....	ii	51			
M.				Pénitencier, prison de réforme et prisons,				
Maîtres de havres.....	i	125	Inspection des.....	i	88			
Médecins des prisons, C. E.....	i	76	Pénitencier, Etat du.....	ii	90			
Miliciens, Amendes imposées aux.....	i	35	Petits jurés, Indemnité des.....	i	80			
Milice, département de la.....	i	97	Phares et service des côtes.....	i	124			
do Force de la.....	i	107	do lac Huron.....	i	124			
do Dépenses générales.....	i	100	do en bas de Québec.....	i	111			
Ministre des finances, Département du ..	i	48	do récif de la Pointe Pelée.....	i	111			
do dépenses contingentes.....	i	61	do Gardiens de, C. O.....	i	125			
Montréal, Palais de justice de.....	i	113	do Cap Race.....	i	126			
do Maison de la Trinité de.....	ii	87	do St. Paul et Scatterie.....	i	126			
Municipalités, Fonds des, C. O.....	i	50	Phares des lacs et rivières.....	i	111			
do do dépenses, C. E.....	i	133	Police.....	i	87			
do do distribution, C. O.....	ii	37	do Québec.....	i	87			
do do dépenses, C. O.....	i	133	do Montréal.....	i	87			
do do perception, C. E.....	i	199	do de rade, Québec.....	i	87			
do do do C. O.....	i	198	do do Montréal.....	i	87			
N.				do Items divers.....	i	87		
Navires à vapeur, service sur mer et à			do Revenu de la.....	ii	8			
l'intérieur.....	i	124	Portes d'écluse, canaux du St. Laurent.	i	108			
O.				Postes, Département des.....	i	51		
Observatoire, Toronto.....	i	94	do Revenu et dépenses des.....	i	191			
do Québec.....	i	94	do Déductions.....	i	169			
do Kingston.....	i	94	do London.....	i	113			
do St. Martin, Ile Jésus.....	i	94	do Québec.....	i	113			
			Ponts, Revenu provenant des.....	i	22			
			Poursuites criminelles, C. E.....	i	70			
			do C. O.....	i	82			
			Préposé à l'engagement des matelots,					
			bureau du.....	i	135			
			Prisons et palais de justice—réparat. C.E.	i	113			
			do gardiens des.....	i	75			
			do médecins des.....	i	76			
			do de Kamouraska.....	i	114			
			Primes et escomptes.....	i	45			
			do do Etat des.....	i	30			
			Prison de Québec, Construction d'une					
			nouvelle.....	i	114			
			Prison de réforme, C. E.....	i	129			
			do Etat de la.....	i	88			

P.—(Suite.)		Part.	Page.	S.		Part.	Page.
Prisons de réformes, C. O.....	ii		95	Saguenay, Travaux sur le.....	i		22
do do Etat de la.....	i		88	Saguenay, Entretien des glissoires du ...	i		22
Prisons de réforme.....	i		88	Saisies de la couronne, Déductions sur			
do Inspection des.....	i		88	les.....	i		192
Procureur général, C. E., Bureau du.....	i		53	do do Etat des.....	i		34
do do C. O. do.....	i		53	Saisies, déductions sur les.....	i		192
do dépenses contingentes.....	i		65	Sauvages, bureau des affaires des.....	i		92
do dépenses contingentes.....	i		61	Sauvages, Annuités des.....	i		107
Procureurs de comté, C. O.....	i		83	do Fonds des.....	i		135
Propriété acquise à St. Vincent.....	i		113	Scugog, écluse et digue de.....	i		109
Protonotaires, C. E., Salaires des.....	i		74	Secrétaire civil, Bureau du.....	i		46
do Dépenses contingentes.....	i		76	do Dépenses contingentes.....	i		57
Q.				Secrétaire du gouverneur, bureau du.....	i		46
Quai à St. Anicet.....	i		111	do dépenses contingentes.....	i		57
Quarantaine et émigration.....	i		105	Secrétariat provincial.....	i		46
Québec, Prêt aux incendiés de.....	i		9	do Dépenses contingentes.....	i		57
do Hôpital de marine et des émigrés.....	i		113	Service postal par voie de mer.....	i		124
do Observatoire de.....	i		94	Shérifs, salaires et dépenses contingentes			
do Police de.....	i		87	des.....	i		71
do Maison de la Trinité de.....	i		126	Spencer Wood, Edifices de.....	i		113
do do Etats de la.....	ii		86	Statuts, Distribution des.....	i		30
R.				Ste. Anne, Entretien de l'écluse de.....	i		177
Récapitulation, Dette publique.....	ii		76	do Revenu.....	i		22
Recettes et paiements de la province.....	i		6	St. Maurice, Entretien des travaux de.....	i		110
Recorder, Cours de, C. O.....	i		85	do Revenu.....	i		22
Receveur général, Bureau du.....	i		47	St. Martin, Ile Jésus, Observatoire à.....	i		94
do Dépenses contingentes.....				St. Laurent, canaux du.....	i		171
Réception de Son Altesse Royale le	i		62	do revenu.....	i		22
Prince Alfred.....	i		136	do navigation.....	i		108
Recensement, Dépenses pour faire le.....	i		102	do portes d'écluse.....	i		108
Régistrare provincial, Bureau du.....	i		47	St. Ours, Entretien de l'écluse et digue de			
Remorqueurs au-dessus de Montréal.....	i		124	do Revenu.....	i		22
do en bas de Québec.....	i		124	Subventions non commuées, C. O.....	ii		51
do do Dépenses contin-				do do C. E.....	ii		52
gentes.....	i		59	do do C. O.....	i		93
Réserves du clergé, recettes payables				Surintendant des inspecteurs, mesureurs			
aux municipalités.....	i		33	de bois.....	ii		9
do subvention non commuées, C. O.....	i		36	Surrogate, Cour de.....	i		84
do Etat des, C. O.....	ii		51	T.			
do do C. E.....	ii		52	Tenure seigneuriale.....	i		129
do pensions à des veuves et subven-				do fonds de la.....	ii		32
tions non commuées, C. O.....	i		136	Terrains pour les habitations de gardiens			
Revenus mineurs, Perception des.....	i		198	des phares.....	i		111
Revenu casuel.....	i		26	Terres vacantes, établissement des C. E.			
Revenu casuel, Etat du.....	i		118	do do C. O.....	i		123
do des douanes.....	i		26	Territorial, Perception du revenu.....	i		181
do de l'accise.....	i		11	do Déductions.....	i		181
do des pêcheries.....	i		16	do Arpentages.....	i		181
do postal.....	ii		11	do Etat du revenu.....	i		24
do des travaux publics.....	i		19	Tonnage, Droits de, Québec.....	ii		7
do des chemins de fer et bateaux à				do do Montréal.....	ii		8
vapeur.....	i		22	Toronto, Observatoire.....	i		94
do des licences d'auberge.....	ii		10	Travaux publics, Département des.....	i		181
do territorial.....	i		16	do dépenses contingentes.....	i		50
do des canaux.....	i		24	Travaux et édifices publics.....	i		50
do des glissoires.....	i		22	do Perception du revenu			
do des écluses.....	i		22	des.....	i		169
do des ponts.....	i		22	do Déductions.....	i		169
Rideau et Ottawa, Canaux de.....	i		22	do Entretien.....	i		169
do Entretien des.....	i		109	do Réparations.....	i		118
do Revenu.....	i		175	do Revenu en provenant.....	i		22
				do Divers.....	i		115
				do Produit de la vente de	ii		86

T.— <i>Suite.</i>		Part.	Page.	V.		Part.	Page.
Trent, Entretien des glissoires de la....	i	177	Veuves, pensions à des, et subventions	i	189		
do Revenu.....	i	22	non commuées.....	ii	51		
Trinité, Maison de la, Québec.....	i	126	Vice-Amirauté, Cour de.....	i	136		
do Etat de la.....	ii	86	Visite de Son Altesse royale le prince				
do Montréal.....	i	126	Alfred.....				
do Etat de la.....	ii	87					
U.				W.			
Union, pont suspendu de l', entretien et	i	179	Welland, Canal.....	i	107		
do do Revenu.....	i	22	do Entretien du.....	i	169		
Uniformes des miliciens, Allocation pour			do Revenu.....	i	22		
les	i	99	Williamsburg, Entretien du Canal de ...	i	173		

ETAT No. 1.

Etat des affaires, indiquant le montant du Passif et
de l'Actif de la Province du Canada, le 31
décembre 1862.

No.

ETAT des AFFAIRES indiquant le PASSIF et l'ACTIF

P A S S I F .	Montant.	Montant total.
	\$ cts.	\$ cts.
Emprunt ayant la garantie impériale	7,300,000 00	
Bons, (principal et intérêt payables à Londres,) emprunt consolidé canadien à 5 pour cent	\$31,930,200 00	
Morins—Montant bifé et inscrit.....	\$ 979,660 00	
do Montant non vendu et entre les mains des agents à Londres et du recev. gén.....	2,515,851 29	
	3,495,511 29	
	28,434,688 71	
Montant des inscriptions, emprunt canadien consolidé, à 5 pour cent	3,032,488 66	
Bons, (anciens, principal et intérêt, payables à Londres).....	25,784,235 11	
do do do Canada.....	1,813,255 20	
do nouveaux 5 pour cent do do do	773,900 00	67,158,567 68
Bons provinciaux, 13 et 14 Vic., chap. 2 et 68.....	21,200 00	
do 9 Vic., chap. 61, et 12 Vic., chap. 34	68,000 00	
do 12 Vic., chap. 112.....	21,674 97	
do 12 Vic., chap. 112, et 18 Vic., chap. 164	95,600 00	
do 12 Vic., chap. 112.....	8,955 00	
do 9 Vic., chap. 33.....	25,410 00	
do Différents actes.....	188,000 00	
		428,889 97
<i>A reporter</i>		67,667,497 66

1.

de la PROVINCE du CANADA, le 31 décembre 1862.

A C T I F .	Montant.	Montant total.
	\$ cts.	\$ cts.
Fonds d'amortissement, (bons indiens à 4 pour cent)	846,800 00	
do (bons indiens à 5 pour cent).....	6,453,200 00	7,300,000 00
do (emprunt consolidé canadien.....)		320,488 79
<i>Prêts faits à des compagnies instituées en corporations.</i>		
Canal Desjardins	120,263 93	
Compagnie de navigation de la Grande Rivière	3,302 23	
Académie de Grantham	1,752 53	
Compagnie du havre d'Oakville.....	3,071 78	
Compagnie de navigation de la Tay.....	7,764 05	
<i>Travaux Provinciaux.</i>		
Canaux du St. Laurent.....	7,346,434 89	
Canal Welland	7,246,427 49	
Canal Chambly et Rivière Richelieu	433,807 83	
Lac St. Pierre.....	358,235 08	
Canal de la baie Burlington.....	308,328 32	
Travaux sur l'Ottawa.....	\$1,147,812 07	
Moins—Ventes.....	1,362 10	
	1,146,449 97	
Havres et phares	\$2,474,968 66	
Havre de Montréal.....	481,426 67	
	2,956,394 73	
Améliorations de la Trent	558,506 20	
Chemins et ponts, Haut-Canada	565,366 00	
do Bas-Canada	1,163,829 34	
Pénitencier provincial.....	136,831 02	
Édifices du gouvernement, Ottawa.....	1,106,083 63	
Douanes, Canada Est et Ouest	133,708 82	
Postes, do do	87,662 86	
Divers édifices publics, Haut et Bas-Canada.....	52,423 66	
Divers travaux	1,267,824 42	
		25,020,468 48
Fonds de construction, Haut-Canada.....	{ Asile des aliénés..... 15,200 00	
	{ Ecole normale..... 6,000 00	
	{ Asile des aliénés..... 68,000 00	
	{ Aylmer..... 21,674 97	
Palais de justice, Bas-Canada	{ Montréal..... 95,600 00	
	{ Kamouraska..... 8,955 00	
Société d'hommes de loi, Haut-Canada.....	25,410 00	
Syndics des chemins à barrières de Montréal.....	188,000 00	
		428,859 97
<i>A reporter</i>		33,069,742 84

No. 1.

PASSIF.		Montant.	Montant total.
		\$ cts.	\$ cts.
<i>Report</i>			67,567,407 65
Palais de justice, Bas-Canada.....	{ Aylmer..... Chicoutimi..... Bonaventure..... Gaspé.....	418 00 873 10 1,044 13 1,682 31	
Compagnie du chemin de fer grand occidental, fonds d'amortissement.....		16,666 37	
do do do		886 47	
Conseil du district de Montréal.....		3,912 05	
Droit d'auteur.....		643 02	
Emprunt municipal consolidé, fonds d'amortissement, H. C.....		481,361 77	
do do do B. C.....		97,174 62	
Amendes payées par des matelots.....		97 41	
Intérêt sur placements, compte spécial.....		850 00	
			605,609 25
Fonds des municipalités, Haut-Canada.....		145,338 62	
Pensions de veuves et subventions non consommées, H. C.....		56,857 78	
do do do B. C.....		3,311 95	
Terres des écoles communes, (12 Vic., chap. 200).....		1,027,557 96	
Fonds des écoles de grammaire, H. C.....		313,670 42	
do do do fonds de revenu		47,358 79	
Fonds des instituteurs à la retraite, C. E		4,049 20	
Fonds de construction de l'école normale, C. E.....		21,515 20	
Fonds de construction, C. O.....		346,793 68	
Fonds destiné à des améliorations, C. O		16,348 21	
Fonds des Sauvages.....		1,482,554 07	
do compte spécial		3,778 00	
Rachat des droits seigneuriaux.....		261,562 10	
Fonds de l'enseignement supérieur, C.-E.....		236,933 05	
			3,967,629 03
Fonds consolidé		3,598,339 97	
MOINS—Dépenses imprévues.....		189,606 27	
			3,408,733 70
Glyn, Mills et Cie.....		1,095,603 51	
Baring, Frères et Cie.....		1,158,654 50	
Département des terres de la couronne, compte non classé.....		166,395 82	
			2,420,653 83
Total.....			77,970,033 46

DEPARTEMENT DU MINISTRE DES FINANCES,
Québec, février 1863.

Suite.

ACTIF.		Montant.	Montant total.
		\$ cts.	\$ cts.
<i>Report</i>		33,069,742 34	
Palais de justice, Montréal		97,011 76	
do Kamouraska		172 14	
Fonds permanent de l'université		1,220 63	
Institut royal		7,990 00	
Chemin de fer Grand Tronc, compte des bons du.....		15,142,633 34	
do do compte spécial		19,428 06	
do do compte de l'intérêt		6,368,947 01	
do Grand Occidental, compte des bons du.....		2,810,500 00	
do do compte de l'intérêt		520,060 33	
do du Nord, compte des bons du.....		2,311,666 67	
do do compte de l'intérêt		838,335 23	
Fonds consolidé d'emprunt municipal, H.-C., compte des bons du.....		7,294,800 00	
do do do compte de l'intérêt		2,131,368 82	
do do B. C., compte des bons du.....		2,279,115 00	
do do do compte de l'intérêt		468,145 57	
Société agricole, Haut-Canada		4,000 00	
Octroi de la législature pour le Bas-Canada		28,494 73	
Honoraires de justice, chap. 11, etc., des statuts refondus, H.-C.....		158,115 37	
Prêt aux incendiés de Québec.....		371,657 86	
Compagnie du havre de Montréal		21,757 68	
do do compte des avances		179,600 00	
Remorquage en bas de Québec do		132,000 00	
Fonds destiné à des améliorations dans le H.-C. do		813 20	
Chemin de fer Grand-Tronc, compte spécial		119,000 00	
Comté de Témiscouata, compte des avances.....		3,000 00	
Compte des avances		17,874 57	
Avances de salaire		1,151 34	
Compte des placements de l'emprunt consolidé canadien.....		21,368 41	
Fonds de construction et de jury, B.-C.....		71,989 01	
Grand-Tronc, intérêt sur prêts au		850 00	
Indemnité aux inspecteurs du revenu Haut-Canada.....		2,769 36	
Compagnie des chemins à barrières de Québec, compte des avances.....		33,920 00	
Fonds consolidé d'emprunt municipal, Bas-Canada, compte des avances.....		4,150 00	
Embranchements, Haut et Bas-Canada, compagnie du chemin de fer G.-T.....		170,260 83	
Cité d'Hamilton, compte de l'intérêt.....		8,100 00	
			41,642,266 92
Fonds des municipalités, Bas-Canada.....		230,400 21	
Fonds de revenu de l'enseignement supérieur, Bas-Canada.....		161,546 33	
Placement pour les fonds de dépôts.....		213,600 00	
Fonds consolidé des placements		700,017 37	
Compte d'agence de la banque d'Angleterre.....		916 90	
			1,306,480 81
En caisse.....		\$1,839,553 60	
MOINS—Mandats non payés		638,821 14	
			1,200,732 46
Banque du Haut-Canada, compte spécial.....		486,666 67	
Nouvelle monnaie, compte de caisse.....		303 88	
Baring, Frères et Cie., compte de l'emprunt canadien consolidé		372 28	
Emprunt canadien consolidé, compte des avances		21,413 29	
Glyn, Mills et Cie., compte de dividendes.....		7,883 97	
Département des terres de la couronne		234,170 84	
			1,951,543 39
Total.....			\$77,970,033 46

WILLIAM DICKINSON,
Sous-Ins. Gén. Int.

No.

ETAT du fonds consolidé, y compris divers items

	Dr.	Amount.	Total Amount.
		\$ cts.	\$ cts.
1861. Décembre 31.	Cette somme (voir comptes publics de 1861, état No. 1.) portée au budget	490,510 23	
	MOINS— Cette somme à porter au débit des travaux provinciaux.....	224,754 27	
			265,755 96
	Balance de l'intérêt jusqu'au 31 déc. 1862, sur la somme portée au crédit du fonds seigneurial, état No. 33	26,429 91	
	do do terres des écoles communes, état No. 41.....	45,127 14	
	do fonds de revenu des écoles de grammaire du Haut Canada, état No. 39.....	15,433 45	
	do fonds de construction de l'école normale, Bas-Canada, état No. 40.....	715 46	
	do fonds des instituteurs à la retraite, Bas- Canada, état No. 40.....	198 52	
	do de pensions à des veuves et subventions non commuées, Haut-Canada, état No. 36	2,796 01	
	do do Bas-Canada, état No. 37	157 71	
	do fonds de construction du Haut-Canada, état No. 32	16,926 89	
			107,785 09
	Cette somme créditée en moins, en 1861, pour le fonds des- tiné à des améliorations dans le Haut-Canada.....		63 88
	Avance faite à W. F. Whiteher, 1853, par le département des terres de la couronne.....		300 00
	Perte sur la vente, à la banque du Haut-Canada, de \$50,000 de monnaie de billon de la province.....	21,124 24	
	do do au gouvernement du N.-Brunswick, en 1861, de \$4,000 de mon. de billon de la prov... \$2896 73		
	Moins— Cette somme portée en compte.....	1,801 43	
			22,925 67
	Montant des dépenses selon l'état No. 3.....		9,235,837 49
	Balance rapportée		3,598,339 97
	Total.....		13,231,008 06

DEPARTEMENT DU MINISTRE DES FINANCES,
Québec, février 1863.

2.

transférés à ce compte, suivant énumération jusqu'au 31 décembre 1862.

	Av.	Montant.	Montant total.
		\$ cts.	\$ cts.
1861. Décembre 31.	Balance selon comptes publics, 1861, état No. 2.....		3,864,488 45
1862. Décembre 31.	Une année d'intérêt jusq. 31 déc. 1862, sur \$7,294,800 00, montant des bons émis à compte du fonds d'emprunt municipal consolidé, Haut-Canada	437,688 00	
	do sur \$2,279,115 00 do		
	Bas-Canada	136,746 90	
	do sur \$15,142,633 34 do		
	chemin de fer Grand Tronc	908,558 00	
	do sur \$2,810,500 do		
	compagnie du chemin de fer Grand Occidental	168,630 00	
	do sur \$2,311,666 57 do		
	compagnie du chemin de fer du Nord	138,700 00	
	Balance d'intérêt jusqu'au 31 décembre 1862, sur le mon- tant au débit du fonds des municipalités, B. C., selon l'état No. 35	9,638 70	
	do palais de justice, Montréal, selon l'état No. 29	5,023 49	
	do société d'hommes de loi, selon l'état No. 28.....	8,039 09	
	do fonds de revenu de l'enseignement su- périeur, Bas-Canada, selon l'état No. 40	839 91	
	Deux années d'intérêt jusqu'au 1er août 1862, sur £50,000 stg. montant des bons pris de la compagnie du chemin de fer du Nord, à 6 pour cent.....	29,200 00	
			1,843,064 09
	Montant du rachat de la dette publique, 1862		166,975 33
	Montant du mandat émis en 1854, en faveur de J. B. Clench, inspecteur du revenu, Middlesex et Elgin, comme in- dennité pour perte d'émoluments, maintenant transféré, vu qu'il s'est rendu coup. de concussion envers le gouvern. Montant d'intérêt reçu en 1861, sur placements à compte du fonds d'amortissement de l'emprunt canadien consolidé.		665 95
			2,798 34
	Montant des recettes, selon l'état No. 3.....		7,353,015 90
	Total.....		13,231,008 06
	Balance rapportée		3,598,339 97

WILLIAM DICKINSON,
Sous-Inspecteur Général Intérimaire.

No. 3.

ÉTAT de toutes les RECETTES et PAIEMENTS faits par la province et provenant de toutes sources, durant l'année 1862, ensemble avec les balances en espèces en caisse le 1er janvier et le 31 décembre.

1862.		1862.		1862.		1862.	
Dr.	\$	cts.	Av.	\$	cts.	\$	cts.
Janv. 1.	—	—	Compte de l'emprunt, tenu suiv. le cours stg.	876,000	00	—	—
En caisse.....	2,437,399	18	Baring, Frères et Cie.....	846,842	98	—	—
Moins—Mandats non soldés.....	305,972	84	Glyn, Mills et Cie.....	796,801	11	—	—
Banque du Haut-Canada—compte spécial.....	2,131,426	34	Dividendes du fonds d'amortissement.....	2,798	34	—	—
Nouvelle monnaie—compte de caisse.....	486,666	67	Banque du district de Niagara.....	717	00	—	—
Emp. consolidé canadien—compte des avances.....	80,512	93	Dép. des ter. de la cour.—compte d'it. non clas.	159,098	72	—	—
Baring, Frères et Cie.—compte de l'emprunt consolidé canadien.....	21,413	29	Balances de comptes de banque, rapportées de 1861.....	9,235,837	49	2,681,768	15
do —compte de dividende.....	372	28	Dépenses portées au compte du fonds consoul. do imprévu.....	189,606	27	—	—
Glyn, Mills et Cie.....	15,086	67	do pour lesquel. une émis. de b. est aut.	558,659	53	—	—
Bal. au crédit du dép. des terres de la couronne	16,704	85	do portées au compte des avances.....	367,377	25	—	—
Balance de l'encaisse et comptes de banque rapportés de 1861.....	250,659	07	do do fonds des dépôts.....	1,044,443	02	—	—
Recettes du fonds consolidé.....	7,853,015	90	En caisse.....	—	—	11,395,923	56
do bons, etc.....	2,222,122	09	Moins—Mandats non soldés.....	638,821	14	—	—
do compte des avances.....	404,934	97	Banque du Haut-Canada.....	1,200,732	46	—	—
do fonds des dépôts.....	649,131	51	Compte de la nouvelle monnaie.....	486,666	67	—	—
Glyn, Mills et Cie.....	1,095,603	51	Baring, Frères et Cie.—compte de l'emprunt consolidé.....	303	88	—	—
Baring, Frères.....	1,158,654	50	Emprunt consoul. canadien—compte des av.....	372	28	—	—
Terres de la cour.—compte d'itens non clas.	166,395	82	Glyn, Mills et Cie.—compte de dividendes.....	21,413	29	—	—
Balances de comptes de banques portées aux comptes de 1863.....	—	—	Département des terres de la couronne.....	7,883	97	—	—
Dividendes du fonds d'amortissement portés au crédit du fonds cons. dans l'état No. 2.....	2,430,653	83	Balance d'encaisse et comptes de banques portés dans les comptes de 1863.....	234,170	84	—	—
	2,798	34	Compte de la nouvelle monnaie, transféré de l'état des affaires, 31 déc. 1861, au compte de caisse de la nouvelle monnaie.....	—	—	3,047	97
	—	—	Nouvelle monnaie portée au compte du fonds consolidé dans l'état No. 2.....	—	—	22,925	67
	—	—	Porté au compte du fonds consolidé du dép. des terres de la couronne dans l'état No. 2.....	—	—	300	00
Total.....	16,055,498	74	Total.....	—	—	16,055,498	74

PAIEMENTS.

	Page.	Porté au compte du fonds consolidé.		Dépenses imprévues.		Paiements autorisés en débetures.		Compte des avances.		Fonds des dépôts.		Total.	
		\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
SERVICE.													
Accru en 1862.....	37	\$3,504,727	77										
Ajoutez—non payés, décembre 1861.....	41	49,118	33										
		3,553,846	10										
Moins—dus le 31 décembre 1862.....	45	38,310	20										
		\$3,515,535	90										
Intérêt sur la dette public fondée.....	37	3,499,452	62										
Intérêt sur la dette public non fondée.....	41	258,778	75										
Frais d'administration.....	43	52,076	65										
Change.....	45	20,754	12										
Fond d'amortissement—Emprunt consolidé canadien.....	45	166,975	33										
Rachat de la dette.....	45					279,830	66						
Prime et escompte.....	45	7,098	03										
Gouvernement civil.....	46	440,199	58										
Administration de la Justice, Bas-Canada.....	69	340,185	59										
do Haut-Canada.....	79	315,895	71										
Police.....	87	27,056	99										
Pénitencier provincial, inspection des prisons de réforme.....	88	153,033	37					3,700	00				
Législation.....	91	424,356	90										
Éducation, Bas-Canada.....	91	213,248	06										
do Haut-Canada.....	93	248,139	06										
Sociétés littéraires et scientifiques.....	93	16,800	00										
Hôpital et institutions de charité.....	94	298,872	40										
Exploration géologique.....	97	17,400	00										
Milice.....	97	98,444	70										
Arts, agriculture et statistique.....	101	13,402	50										
Sociétés d'agriculture.....	102	24,648	46										
Recensement.....	104	107,405	00										
Migration et quarantaine.....	105	42,349	83										
Pensions.....	106	42,473	03										
Annuités des sauvages.....	107	26,620	00										
		4,855,815	71										
A reporter.....				91,510	62								
						279,830	66						
								19,753	28				
										72,073	66		
												5,318,983	93

No. 8.—Suite.

PAIEMENTS.

SERVICE.	Pas	Ponté au compte du fonds consolidé.		Dépenses imprévues.		Paiements autorisés en débetures.		Compte des avances.		Fonds des dépôts.		Total.	
		\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
<i>Report.</i>													
Travaux et édifices public.	107	4,855,815	71.	91,510	62	270,830	66	19,753	28	72,073	66	5,318,983	93
Loyers et réparations, etc., des travaux et édifices public.	118	64,578	81	6,971	44	278,828	87	41,892	95	26,820	96	421,053	03
Chemins et ponts.	122	46,906	95	50,134	76							97,041	71
Service à vapeur océanique et de l'intérieur.	124	202,632	25	17,908	83							289,582	99
Service côtier et des phares.	124	507,944	48									507,944	48
Pêcheries.	127	103,197	64	824	50							103,522	14
Service cotier et des phares.	127	17,824	61	7,391	15							25,215	76
Rachat de droits seigneuriaux.	130	68,576	03									379,849	22
Inspection des bois.	131	13,429	65	1,590	75							68,576	63
Inspection des chemins de fer et steamboats.	132											15,020	40
Avances, y compris placements et remboursements.	133											223,462	02
Fonds des municipalités du Bas-Canada.	133											73,550	75
do Haut-Canada.	133											239,833	83
Fonds des sauvages.	135	41,675	85	13,774	22							112,819	35
Items divers.	135											64,089	20
Embranchements.	135											80,590	00
Perception du revenu :													
Douanes.	137	379,402	81									379,402	81
Accises.	168	35,173	74									35,173	74
Département des postes.	169	492,659	56									492,659	56
do service postal par voie de mer.	169	15,926	95									15,926	95
Travaux publics—entretien.		123,195	67									123,195	67
do réparations.	to	84,028	02									84,028	02
do perception.		22,464	48									22,464	48
do péages remourés.		78,046	19									78,046	19
do items divers.		6,089	11									6,089	11
Perception du revenu territorial, etc.	180	9,767	73									9,767	73
do explorations.	184	120,559	00									120,559	00
do ferres de l'ordonnance.	191	5,471	02									5,471	02
Amendes et confiscations.	192	11,716	99									11,716	99
Revenu casual.	198	754	14									754	14
Fonds spéciaux.	198											1,719	00
Total.		9,235,837	49	189,606	27	558,659	53	367,377	25	1,044,443	02	11,395,923	56

No. 3.—*Suite.*

RECETTES.	Page.	Montan.	Total.
<i>Revenus Ordinaires.</i>			
	Part I.	\$ cts.	\$ cts.
Douanes	11	4,652,183 06	
Accise	16	500,313 52	
Département des postes	19	391,443 07	
Frais de port océanique	20	17,274 14	
Travaux publics	21	383,704 21	
Steamers provinciaux	22	37,756 98	
Revenu territorial	24	629,886 12	
do casuel	26	11,201 09	
Emprunt de Québec	27	6 92	
Intérêts sur placements	28	394,745 94	
Primes et escompte	30	3,373 31	
Impôts de banque	32	26,421 90	
Honoraires de justice, 12 Vict., chap. 63 et 64	33	30,267 28	
Amendes et confiscation	34	22,340 67	
			7,100,918 21
<i>Revenus Spéciaux.</i>			
	Part I.		
Honor. de just., B.-C., 13 et 14 Vic., ch. 37 et 20 Vic., ch. 44	3	70,276 68	
do H.-C., 8 Vic., chap. 13	4	44,198 84	
Droits de tonnage, Québec, (police riveraine)	8	10,645 72	
do Québec et Montréal, (fonds des marins)	6	11,778 56	
Taxes sur les passagers (émigration et quarantaine)	7	21,341 00	
Inspections des chemins de fer et bateaux-à-vapeur	10	10,265 97	
Pêcheries	11	8,824 61	
Honoraires d'engagement des matelots	12	826 00	
Fonds des inspecteurs de bois	9	73,940 31	
			252,097 69
<i>Débetures, etc.</i>			
Débetures et fonds		2,220,759 99	
Recettes à compte de la vente de travaux publics		1,362 10	
			2,222,122 09
<i>Compte des avances.</i>			
Fonds d'emprunt municipal, H.-C.	12	123,849 20	
do do B.-C.	20	6,224 37	
Prêt aux incendiés de Québec	21	3,489 29	
Société des hommes de loi	27	16,312 34	
Cours de justice, B.-C.	28	28,163 19	
Fonds de construction, H.-C., (compte des débetures)	32	7,676 00	
Grand chemin de fer occidental (compte d'intérêt)	33	24,150 00	
Chemin de fer Grand Tronc (compte spécial)	34	2,567 62	
Fonds consolidé (compte de placement)	35	124,898 63	
Placements ex fonds consolidé	36	60,000 00	
Compagnie des steamers océaniques (avance)	37	1,225 00	
Fonds des améliorations (avance)	38	3,486 80	
Fonds de construction des jurés	39	2,892 53	
			404,934 97
<i>Fonds de dépôts.</i>			
Fonds de bâtisse, H.-C.	32	20,062 00	
Fonds des municipalités, H.-C.	37	177,021 41	
do do B.-C.	50	24,916 79	
<i>A reporter</i>		222,000 20	9,980,072

No. 3.—*Suite.*

R E C E T T E S .	Page.	Montant.	Total.
<i>Report</i>	\$ cts. 222,000 20	\$ cts. 9,980,072 96
<i>Fonds de dépôts—Suite.</i>	Part II.		
Enseignement, Haut-Canada.....	60	14,668 20	
do Bas-Canada.....	63	18,167 10	
Fonds des écoles communes.....	67	207,393 53	
Droits d'auteur.....		826 30	
Licences d'auberge—Revenu applicable aux municip. du B. C.....	68	3,886 60	
Fonds des sauvages.....		165,789 57	
Fonds de dépôts—compte de placement.....		16,400 01	
			649,131 51
Total, recettes en 1862.....			10,629,204 47

JOHN LANGTON,
Auditeur.

No. 4.

ETAT du revenu provenant des droits de douane perçus dans la province du Canada, pour l'année expirée le 31 décembre 1862.

No.	PORTS.	Revenu brut perçu en vertu d'actes provinciaux.	Salaires et autres frais de perception.	Droits remis.	Total des déductions, voir état No. 12.	Revenu net.
		\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
BAS-CANADA.						
1	BEAUCHE.....	54 46	508 28	508 28
2	CLARENCEVILLE.....	392 50	880 00	880 00
3	COTACOOK.....	7,203 48	4,421 30	23 90	4,445 20	2,758 28
4	COTEAU DU LAC.....	35 25	324 00	324 00
5	DUNDEE.....	1,567 82	4,259 52	4,259 52
6	FRELEIGHBURGH.....	1,452 87	930 00	930 00
7	GASPE, et ports inférieurs de AMHERST et NEW CARLSLE.....	201 68	8,666 06	8,666 06
8	GEORGEVILLE.....	642 40	1,804 70	1,804 70
9	HEMMINGFORD.....	1,503 49	1,164 50	1,164 50
10	ISLE VERTE.....	608 60	512 00	512 00
11	LACOLLE.....	2,490,557 11	957 82	957 82
12	MONTREAL.....	372 33	56,884 66	9,614 75	66,449 41
13	NEW CARLSLE.....	1,391 29	1,198 35	1,198 35
14	PHILIPPSBURGH.....	507 84	1,207 26	1,207 26
15	POTTON.....	545,555 69	777 04	774 04
16	QUEBEC.....	0 60	46,604 05	3,639 66	50,243 71	495,311 98
17	RIMOUSKI.....	577 09	705 10	705 10
18	RUSSELLTOWN.....	6,680 90	980 00	980 00
19	ST. JEAN.....	4,841 19	3,061 54	3,061 54
20	STANSTEAD.....	918 08	2,710 17	2,710 17
21	SUTTON.....	439 83	988 60	988 60
22	TROIS RIVIERES.....	891 84	891 84
		3,063,554 56	140,386 79	13,278 31	153,665 10	2,928,974 19

A reporter

No.	P O R T S .	Revenu brut perçu en vertu d'actes provinciaux.		Salaires et frais de perception.		Droits remis.		Total des déductions, voir état No. 12.		Revenu net.	
		\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
	<i>Report.</i>	3,063,554	56	140,386	79	13,278	31	153,665	10	2,926,974	19
	HAUT CANADA.										
1	AMHERSTBURGH	3,685	32	2,178	17			2,178	17	1,507	15
2	BATH	134	40	449	84			449	84		
3	BAYFELD	14	74	468	54			468	54		
4	BELLEVILLE	13,675	06	4,414	81			4,414	81	9,261	15
5	BRANTFORD	20,344	56	3,117	22	72	34	3,189	56	17,155	29
6	BRIGHTON	770	42	1,192	01			1,192	01		
7	BROCKVILLE	9,177	40	3,891	34	58	85	3,950	19	5,227	21
8	BURWELL	1,140	72	1,062	06	10	23	1,072	29	68	43
9	BYTOWN	45,393	19	5,634	66	61	14	5,695	80	39,697	39
10	CHATHAM	7,371	63	2,243	02	1	52	2,244	54	5,637	09
11	CLIFTON	32,193	16	7,341	30			7,356	37	24,836	79
12	CHIPAWA	1,515	20	1,580	68	173	24	1,808	63	14,358	71
13	COBOURG	18,934	31	4,402	36	847	59	860	04	699	79
14	COLBORNE	1,555	10	2,883	04			2,883	04		
15	CORNWALL	1,444	61	2,218	33			2,218	33		
16	COLLINGWOOD	2,123	68	780	00			780	00	1,343	68
17	GRAMAHE	538	81	748	47			748	47		
18	CREDIT	37,306	16	5,422	20			5,422	20	31,883	96
19	DALHOUSIE	5,345	39	1,581	08			1,581	08	3,764	31
20	DARLINGTON	2,389	19	2,203	02			2,203	02	186	17
21	DOVER	4,631	13	1,184	00	20	20	1,184	20	3,646	93
22	DUNDAS	1,759	71	1,968	28	2	12	1,968	40		
23	DUNNVILLE	93	73	276	53			276	53		
24	BELGEM	9,938	93	3,890	04	1	20	3,891	24	6,047	69
25	FORT ERIE	799	28	1,084	68			1,084	68		
26	GANANOQUE	7,687	47	2,538	89	79	80	2,618	69	5,068	78
27	GODERICH	11,149	96	1,294	26	7	17	1,301	43	9,848	53
28	GUELPH	432,788	86	19,037	42	2,585	58	21,643	00	411,145	86
29	HAMILTON	10,929	10	3,639	39	69	80	3,759	69	7,169	41
30	HOPE										

31	KINGSTON	72,060	77	9,655	54	81	40	9,716	94	62,343	83
32	KINGSVILLE	577	30	828	63			828	63		
33	LONDON	141,893	50	8,339	45	547	75	8,887	20	133,006	30
34	LONDON D	47	95	972	00			972	00		
35	MILFORD	189	11	783	33			783	33		
36	MORRISBURGH	345	25	2,026	00			2,026	00		
37	NAPANEE	2,443	02	1,082	94	1	50	1,084	44	1,348	58
38	NEWCASTLE	2,198	21	521	62			521	62	1,676	59
39	NIAGARA	2,635	73	2,377	23			2,377	23	258	50
40	OAKVILLE	510	14	1,436	05			1,426	05	5,171	38
41	OSHAWA	6,393	40	1,416	67	5	35	1,422	02		
42	OVEN SOUND	695	37	630	00	120	62	770	62		
43	PARIS	4,182	40	1,531	32			1,531	32	2,651	08
44	PENETANGUISHENE	68	90	300	00			300	00		
45	PICTON	3,236	09	1,311	73	2	03	1,313	76	1,922	33
46	PRESCOTT	12,846	82	5,317	28			5,340	16	7,006	36
47	QUEENSTON	2,976	59	2,277	94			2,277	94	698	65
48	ROBURN	72	02	560	00			560	00		
49	RONDEAU	984	74	987	01			987	01	17	73
50	ROWAN	10,233	06	2,415	91	10	40	2,426	31	7,806	75
51	SARNIA	115	23	550	00			550	00		
52	SAUGEEN	2,388	56	2,155	27			2,155	27	522	82
53	SAULT STE. MARIE	4,131	59	1,865	74			1,865	74	2,749	70
54	STANLEY	603,202	01	25,278	66	1,745	02	27,023	68	376,178	33
55	STRATFORD	352	88	510	13			510	13		
56	TORONTO	2,099	26	2,194	87			2,194	87	1,315	44
57	TRENTON	3	115	1,781	51	8	80	1,800	31	9,339	95
58	WALLACEBURGH	10,349	47	7,009	52			7,009	52	5,340	72
59	WHITBY	6,257	30	914	58			916	63		
60	WINDSOR										
	WOODSTOCK										
	Totaux, à reporter.....	4,652,748	72	318,294	09	19,004	07	337,298	16	4,344,878	55

No. 4.—Suite.

Revenu brut perçu en vertu d'actes provinciaux.	Salaire et autres frais de perception.	Droits remis.	Total des déductions voir état No. 12.	Revenu net.
\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
4,652,748 72	318,294 09	19,004 07	337,298 16	4,344,873 55
<i>Report</i>				
A déduire, l'excédant des frais de perception ci-dessus aux ports de				
	\$ cts.			
Beauce	453 82			
Clarenceville	487 50			
Coteau du Lac	238 75			
Dundas	2,691 60			
Gaspé, et ports inférieurs de Amherst et New Carlisle	8,464 38			
George, Ile	1,162 30			
Isle Verte.....	512 00			
Lacolle	349 22			
New Carlisle	826 02			
Potton	269 20			
Renfrew	704 50			
Rimouki	402 91			
Russelltown	70 52			
Sutton	402 01			
Three Rivers	315 44			
Bath	453 80			
Bayfield	421 59			
Brighton	65 48			
Chippawa	1,227 94			
Cornwall	1,073 72			
Collingwood	209 66			
Credit.....	208 69			
Dunnville	182 80			
Elgin	285 40			
Gananoque	251 38			
Kingsville	924 05			
Maldand	544 22			
Milford				

1,680 75				29,422 99
Oakville	915 91			4,315,450 56
Owen Sound.....	75 25			
Pendangushene	231 10			
Rondeau	437 98			
Sauguen	434 77			
Sault Ste. Marie.....	2,155 27			
Trenton.....	157 45			
Wallaceburgh.....	95 61			
		4,652,748 71		
1,151 67				
Montreal.....	101 99			
do	1,280 33			
do	600 00	3,133 99		3,133 99
do				
		4,655,882 71		
			42,104 65	42,104 65
				4,276,479 90
				3,699 65
				4,272,780 25

DEPARTMENT DU MINISTRE DES FINANCES,
Québec, février 1868.

W.M. DICKINSON,
Sous-Inspecteur-Général Intérimaire.

No.

ETAT du REUENU provenant des droits sur les licences d'auberge, de boutique, encanteurs, et sur les ventes par encan, et les tables de billard, du

No.	DISTRICTS—CANADA EST— COMTES ET UNION DE COMTES— CANADA OUEST.	Auberges.		Boutiques.	
		No.	Droit.	No.	Droit.
			\$ cts.		\$ cts.
1	ARTHABASKA	11	65 00	15	300 00
2	BEAUCE	2	66 00	5	100 00
3	BEAUHARNOIS	41	881 00	37	740 00
4	BEDFORD	46	286 00	7	140 00
5	BONAVENTURE	2	10 00	5	103 85
6	CHICOUTIMI	1	5 00	5	100 00
7	GASPÉ	4	29 50	14	280 00
8	IBERVILLE	60	2,001 00	28	560 00
9	JOLIETTE	23	675 00	25	500 00
10	KAMOURASKA	1	5 00	14	280 00
11	ILES DE LA MADELEINE			2	40 00
12	MONTMAGNY	5	165 00	9	180 00
13	MONTREAL, 1re division	236	3,494 00	94	1,880 00
14	do 2e do	203	3,241 00	77	1,540 00
15	OTTAWA	46	235 00	24	480 00
16	QUEBEC	187	7,015 00	70	1,400 00
17	RICHELEU	35	1,065 00	24	480 00
18	REMOUSKI			5	100 00
19	SAGUENAY			3	60 00
20	St. FRANCOIS	24	155 00	9	180 00
21	St. HYACINTHE	30	836 00	44	880 00
22	TERREBONNE	33	1,003 00	26	520 00
23	TROIS RIVIERES	10	370 00	42	840 00
24	ALGOM	9	116 25	13	113 75
25	BRANT	84	605 00		
26	CARLETON	95	923 00		
27	DURHAM	53	395 00		
28	ESSEX	59	385 00		
29	FRONTENAC, LENNOX ET ADDINGTON	149	1,130 00		
30	HASTINGS	94	590 00		
31	HURON ET BRUCE	135	675 00		
32	HALDIMAND	94	470 00		
33	KENT ET LAMBTON	86	515 00		
34	LINCOLN ET WELLAND	269	1,800 00		
35	LEEDS ET GRENVILLE	153	1,240 00		
36	LANARK	43	220 00		
37	MIDDLESEX ET ELGIN, 1re division	117	587 60		
38	do do 2e do	171	1,240 00		
39	NORTHUMBERLAND	85	520 00		
40	NORFOLK	65	325 00		
41	OXFORD	26	130 00		
42	PRINCE EDWARD	22	125 00		
43	PETERBORO' ET VICTORIA	109	695 00		
44	PRESCOTT ET RUSSELL	17	85 00		
45	PERTH	83	480 00		
46	RENFREW	52	260 00		
47	SIMCOE	85	485 00		
48	STORMONT, DUNDAS ET GLENGARY	138	730 00		
49	WENTWORTH ET HALTON	445	4,472 00		
50	WELLINGTON ET GREY	191	1,115 00		
51	WATERLOO	206	1,135 00		
52	YORK, ONTARIO ET PEEL, 1re division	233	2,432 00		
53	do do 2e do	306	1,530 60		
54	do do 3e do	117	645 00		
		4,791	47,658 35	597	11,797 60

5.

de distillerie, de brasserie, de regrattiers et colporteurs, des steamboats, courtiers, et rant l'année 1862, perçus jusqu'au 1er janvier et le 31 decembre 1862.

Distilleries.		Brasseries.		Tables de billard.		Regrattiers et colporteurs.		Bateaux-à-vapeur.	
No.	Droits.	No.	Droits.	No.	Droits.	No.	Droits.	No.	Droits.
	\$ cts.		\$ cts.		\$ cts.		\$ cts.		\$ cts.
		1	61 85						
						1	8 00		
1	80 05	1	236 50			6	51 00		
			5 00			3	25 50		
		3	1,411 55			1	8 50		
		1	59 00						
1	13,494 16	4	22,624 43	12	600 00	10	80 00	4	132 00
4	32,606 58	6	9,048 04	1	50 50	9	72 50	2	66 00
						1	8 00	2	50 00
		4	11,935 07	6	300 00	11	88 00		
						3	25 50		
		2	232 65			11	93 50		
		2	591 63			2	17 00		
		3	186 05			2	17 00		
1	1,828 84	1	44 90			7	59 50		
2	9,289 72	2	1,203 68						
1	57 22	7	1,681 06						
4	4,069 27	5	1,133 33						
3	56,629 14	2	461 27						
5	28,953 68	9	4,568 06						
4	12,515 86	4	1,478 47						
4	641 79	8	653 89						
2	3,414 38	1	19 66						
1	129 26	5	788 82						
4	25,329 80	4	2,619 98						
6	22,572 67	5	1,168 18						
1	182 65	4	849 54						
5	781 13	2	338 28						
3	2,168 63	7	7,383 12						
2	10,511 75	2	616 25						
3	6,647 67	2	145 01						
1	116 26	3	1,272 89						
1	354 88	1	133 00						
		7	1,104 49						
1	153 47	3	283 56						
		2	150 20						
1	961 54	4	1,218 25						
2	3,253 37	14	11,277 97						
6	11,001 90	11	1,863 26						
5	13,667 60	14	1,890 48						
2	92,347 34								
3	16,040 07	8	3,237 29						
6	3,087 57	18	14,018 12						
85	372,833 25	182	108,014 76	19	950 50	67	554 00	8	248 00

No. 5—(Suite.)

No.	Prêteurs sur gages.		Encans.		Total re- venu brut.	Frais de perception.	Total revenu net.
	No.	Droits.	No.	Droits.			
		\$ cts.		\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
1				5 41	432 26	214 77	217 49
2					174 00	75 38	98 62
3			5	104 50	2,093 05	374 58	1,718 47
4					456 50	89 11	367 39
5					113 85	14 24	99 61
6					105 00	105 67	
7			1	27 06	336 56	44 67	291 89
8			1	38 98	4,020 03	481 30	3,538 73
9					1,234 00	334 47	899 53
10					285 00	77 50	207 50
11			1	28 11	68 11	10 01	58 10
12					345 00	224 40	120 60
13			16	17,866 24	60,170 83	1,604 17	58,566 66
14	2	120 00		5 00	46,749 62	1,764 93	44,984 69
15			3	60 00	833 00	169 00	664 00
16			6	3,801 73	24,539 80	1,785 70	22,754 10
17			3	60 00	1,630 50	389 82	1,240 68
18					100 00	65 10	34 90
19					60 00	308 60	
20			6	166 44	827 59	129 18	698 41
21			1	24 52	2,349 15	573 15	1,776 00
22					3,554 89	536 86	3,018 53
23			1	20 50	1,334 90	1,092 50	242 40
24					230 00	38 82	191 18
25					11,098 38	698 59	10,399 79
26					2,661 28	250 83	2,410 45
27					5,537 60	467 63	5 069 97
28					57,475 41	1,711 68	55,763 73
29					34,651 74	1,532 46	33,099 28
30					14,584 33	933 46	13,650 87
31					1,970 68	299 47	1,680 21
32					3,904 04	284 80	3,619 24
33					1,432 08	173 47	1,259 61
34					29,749 78	1,229 24	28,520 54
35					24,980 85	1,523 41	23,455 44
36					1,252 19	138 79	1,113 40
37					1,697 01	295 82	1,401 19
38					10,791 75	744 78	10,046 97
39					11,648 00	764 35	10,883 65
40					7,117 68	464 73	6,652 95
41					1,519 15	156 75	1,362 40
42					612 88	76 62	536 26
43					1,799 49	194 82	1,604 67
44					85 00	3 40	81 60
45					922 03	200 20	721 83
46					410 20	27 90	382 30
47					2,664 79	224 39	2,440 40
48					730 00	28 70	701 30
49					19,003 34	1,185 55	17,817 79
50					13,980 16	949 69	13,031 07
51					16,693 08	1,106 96	15,586 12
52	1	60 00			94,839 34	2,008 77	92,830 57
53					20,827 36	1,269 06	19,558 30
54					17,750 69	1,146 94	16,603 75
	3	180 00	44	22,208 49	564,444 95	30,609 09	534,085 13
Dédouez l'excédant des dépenses sur les perceptions du district de Chicoutimi.....					00 67		
do do Saguenay.....					248 60		249 27
MORNS—Paiements par warrants, etc.....						4,564 65	4,564 65
MORNS—Balances dues en 1862.....					100,292 02	35,173 74	529,271 21
A DEDU E do do 1861.....					36,160 59		64,131 43
Total.....					500,313 52	35,173 74	465,139 78

W. M. DICKINSON,
Sous-Inspecteur Général Intérimaire.

DEPARTEMENT DU MINISTRE DES FINANCES,
Québec, février 1863.

No. 6.—(Suite.)

BUREAU DES EXPEDITIONS D'ARGENT.

	\$	cts.		\$	cts.
Commission perçue sur les mandats des postes canadiennes et s'élevant à \$605,818 65	5,176	37	Montant de la commission payée aux maîtres de poste sur des mandats des postes canadiennes.....	1,734	48
Différence du change sur l'émiss. de mandats de £46,174 15 0 sterling dont le département rend compte au département des postes impériales, à 9½ pour cent, mais pour lesquels la somme réellement reçue était de \$226,717 70	2,172	05	do do sur des mandats des postes anglaises.....	321	78
Commission, £1,203 12 sterling, à 9½ pour cent.....	5,897	51	Moitié de £1,203 12 Sterling, ou £601 16 commissions reçues du Royaume-Uni.....	2,928	75
Commission reçue sur les émiss. de mandats en Angleterre, \$1,972 38, moins \$636 10 retenues par le département des postes impériales.....	636	19	Impression, papeterie et annonces.....	2,451	02
Total.....	13,842	12	Divers.....	129	35
			Commissaires temporaires.....	388	50
			Depenses de la division d'inspection.....	2,805	87
			Balance.....	3,081	97
			Total.....	13,842	12

FRAIS DE PORT BRITANNIQUE.

	\$	cts.		\$	cts.
Regu durant l'année finissant le 30 septembre 1862.....	9,733	33	Balance due au Canada, le 30 septembre 1861.....	10,456	89
Balance due au Canada, le 30 septembre 1862.....	14,680	09	Frais de port accumulé jusqu'au 30 septembre 1862.....	13,950	53
Total.....	24,413	42	Total.....	24,413	42

COMPTE DE REVENU.

	\$	cts.		\$	cts.
Balance due par les maîtres de poste, 30 sept. 1862.....	15,863	78	Payé au receveur-général durant l'année finissant le 30 sept. 1862....	391,443	07
Recettes nettes, de l'année finissant le 30 sept. 1862.....	647,502	62	do en 1862, à compte de l'année finissant le 30 sept. 62. \$17,764 44		
Moins—Frais de port des départements.....	9,733	33	do do do 1862., 16,251 61	1,512	83
Reçu à compte des frais de port perçus en Angleterre.....	673,089	73	Depenses payé par les maîtres de postes.....	389,030	24
Balance due par les maîtres de poste, le 30 septembre 1862.....	18,269	96	Moins—Remise en especes.....	4,524	32
Total.....	654,829	77	Total.....	264,889	63
				654,829	77

No. 6.—(Suite.)

COMPTE DES DEFENSES.

	\$	cts.	\$	cts.
Warrants émis durant l'année expirée le 31 déc. 1862.....				
Payé en 1861, à compte de l'année expirée le 30 septembre 1862.....			51,876	81
do do 1863.....			1863	31,256 67
do 1862,.....				
Total.....			20,620	14
			442,941	28
Dépenses en chèques.....			426,090	31
Arrérages, en vertu de l'acte du service civil, payés aux commis dans les bureaux de la cité.....			12,326	65
Payé aux maîtres de poste.....			4,524	32
Total.....			442,941	28

JOHN LANGTON,
Auditeur.

BUREAU D'AUDITION,
Québec, février 1863.

ETAT du revenu des travaux publics, et des recettes à compte de l'intérêt sur les ventes de certains de ces travaux dans la province du Canada, entre le 1er janvier et le 31 décembre 1862.

TRAVAUX.

	Revenu brut.		Péages Remis.		Déductions pour les frais de perception, entretien et réparations, etc., voir Etat No. 12.		Deduction Total.		Revenu Net.	
	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
CANAUX										
Welland.....	280,278	62	75,594	40	67,765	43	143,369	83	136,918	79
St. Laurent.....	22,406	14			75,071	41	75,071	41		
Baie de Burlington.....	12,863	08			500	00	500	00		
Chambly.....	25	90			17,922	99	17,922	99		
Ottawa et Rideau.....					29,128	46	29,128	46		
Carillon et Grenville.....					7,425	68	7,425	68		
GLISSOIRES										
Saguenay.....	3,572	29			725	25	725	25	2,847	04
Ottawa.....	44,288	64	742	43	16,667	71	17,410	14	26,878	50
Trent.....	50	00			200	00	200	00		
St. Maurice.....	2,856	33			12,962	42	12,962	42		
PONTS.										
Donnville.....	1,660	02			397	04	397	04	1,263	98
Union Suspensu.....	2,650	55							2,650	55
ÉCLUSES										
St. Anne.....	217	98			2,808	88	2,808	88		
St. Ours.....					2,752	79	2,752	79		
Bobcaygeon, Lindsay et Seungog.....					736	06	736	06		
Propriété Bowman.....	105	08							105	08
CHEMINS										
Dundas et Waterloo.....	3,150	00							3,150	00
Kingston et Napanee.....	4,920	00							4,920	00
London et Brantford.....	232	70							232	70
	379,307	33	76,336	83	231,119	12	307,455	95	178,965	84

A VENDRE—Excédant des dépenses sur le revenu :—								
Canaux du St. Laurent.....	\$52,665	27						
do Chamby.....	500	00						
Canal de la Baie de Burlington.....	5,039	91						
do Ottawa et Rideau.....	25,102	56						
do Carillon et Grenville.....	7,425	68						
Glissières de la Trent.....	150	00						
do du St. Maurice.....	10,076	09						
Écluses Ste. Anne.....	2,863	88						
do St. Ours.....	2,334	81						
do Bobcaygeon, Seungog et Lindsay.....	706	06						
MONTES— Paiements par warrants sur le recouvrement général, pour divers comptes de différents travaux publics, Vide Etat No. 12 :—								
Péages remboursés.....	\$1,709	36						
Havre de Presque Isle.....	300	00						
Frais de justice.....	66	27						
Salaires et dépenses contingentes du surintendant des canaux et pour son bureau.....	4,291	00						
	1,709	36	78,046	19	231,119	12	309,165	31
À AJOUTER, Balances dues le 31 décembre 1861.....	\$9,888	58						
MONTES, de 31 décembre 1862.....	4,396	88						
	379,307	33	4,396	88	313,823	47	69,980	74
	383,704	21						

WM. DICKINSON,
Sous-Inspecteur Général Intérimaire.

DÉPARTEMENT DU MINISTRE DES FINANCES.
Québec, mars 1863.

No. 8.

ETAT des recettes totales provenant du revenu territorial de la Province du Canada, pour l'année expirée le 31 décembre 1862.

SOURCES DE REVENU.		Montant.		Montant total.	
		\$	cts.	\$	cts.
<i>Recettes générales du Commissaire des Terres de la Couronne.</i>					
Montant des versements de la couronne, Haut-Canada		232,071	33		
do do do Bas-Canada.....		47,830	31		
do du fonds d'honoraires des arpenteurs, Haut-Canada.....		187	33		
do do do Bas-Canada.....		61	05		
do des honoraires casuels, Haut-Canada.....		333	25		
do do do Bas-Canada.....		6	60		
do des honoraires de patentes do		351	58		
do de la commission sur les bois de construction.....		199	25		
do des réclamations pour terres dans Huron.....		175	75		
do du scrip pour terres.....		3	21		
do des honoraires sur permis, Bas-Canada.....		70	00		
do des impôt sur le bois de construction des colons		1	83		
do du scrip pour terres.....		160	00		
do des honoraires du chemin d'Ottawa et Opeongo.....		30	00		
do do do d'Addington		9	00		
do do do Hastings.....		72	00		
do do do Muskoka		27	00		
do du scrip en circulation ; ré-émission de scrip à Alex. Cameron, en emplacement de celui annullé.....		84	60		
do du scrip de New Belton et Magog do à H. Rathburn do do...		175	00		
				281,840	09
<i>Bois et forêts.</i>					
Montant des perceptions du revenu territorial dans le Haut-Ottawa, par A. J. Russell	50,895	63			
do do do par McLean Stewart.....	94,420	01			
do d'Ontario do par Jos. F. Way	17,950	39	145,815	64	
do do do par McLean Stewart	29,683	98			
do Bas-Ottawa do par Chas. E. Belle.....	37,365	08	47,634	37	
do do do par McLean Stewart	4,911	53			
do St. Maurice do par A. Dubord	16,600	04	42,276	61	
do do do par McLean Stewart	4,319	39			
do St. François do par G. J. Nagle.....	11,286	56	20,919	43	
do do do par McLean Stewart	490	66			
do des territoires unis de Huron et Supérieur, et de la Péninsule, C. O., percep. par A. W. Powell.	2,488	96	11,777	22	
do do do par McLean Stewart.....	16,212	17			
do de Saguenay do par Geo. Du Berger.....			18,701	13	
do de Chaudière et Madawaska do par Chs. Dawson			7,035	59	
do de la Baie des Chaleurs do par Chs. Dawson			5,599	96	
do du Bas St. Laurent do par Chs. T. Dubé			3,914	16	
do de la Baie des Chaleurs do par Jos. N. Vergé			695	22	
				303,769	33
<i>A reporter</i>				585,618	42

No. 8.—(Suite.)

SOURCES DU REVENU.	Montant.		Montant Total.	
	\$	cts.	\$	cts.
<i>Report</i>			585,618	42
<i>Domaine de la Couronne.</i>				
Montant des perceptions de M. Laurin.....	2,769	49		
do do de M. Fortier.....	4,096	94		
do d'honoraires sur patentes	150	00		
do do do de grèves.....	110	00		
do reçu des colons des townships du St. Maurice.....	3,916	63		
do do d'O. Héroux, un quart du prix des forges du St. Maurice...	1,750	00	12,793	06
<i>Seigneurie de Lauzon.</i>				
Montant des perceptions de M. Fortier			11,413	07
<i>Terres de l'Ordonnance.</i>				
Montant reçu de W. F. Coffin, comme agent.....			20,061	57
Revenu brut			629,886	12
Frais de perception—Voir Etat No. 12			135,797	75
Revenu net... ..			\$494,088	37

WM. DICKINSON,
Sous-Inspecteur Général Intérimaire.

DÉPARTEMENT DU MINISTRE DES FINANCES,
Québec, février 1863.

No. 8½.

ETAT du revenu casuel remis au receveur général de la Province du Canada, pour l'année expirée le 31 décembre 1862, consistant en honoraires sur les lettres patentes de terres et les instruments portant le grand sceau et le sceau privé, copies et certificats de lettres patentes et autres recettes incidentes.

RECETTES.		Montant.	Montant Total.
		\$ cts.	\$ cts.
<i>Bureau du Secrétaire Provincial—Section Ouest.</i>			
Honoraires sur 14 commissions, sous le grand sceau, à \$13.....		182 00	
do 18 do sceau privé, à \$5.....		90 00	
do 61 do notaires publics, à \$8		488 00	
do 21 do coronaires, à 8		168 00	
do 90 licences de médecins pratiquants, à \$4.....		360 00	
do 135 certificats notariés, à 50 centins chacun		67 50	
do 40 passeports, à \$1 chacun.....		49 00	
do 2 avis pour former des compagnies.....		10 00	
Balance d'honoraires de J. Cannon		3 00	
			1,408 50
<i>Section Est.</i>			
Honoraires sur 14 commissions, sous le grand sceau, à \$13		182 00	
do 12 do sceau privé, à \$5		60 00	
do 2 licences de pilotes, à \$3 50 chacune.....		7 00	
do 40 certificats notariés, à 50 centins chacun		20 00	
do 4 passeports, à \$1 chacun.....		4 00	
Reçu du grand constable, Beauce.....		12 00	
			285 00
<i>Bureau du Régistrateur Provincial.</i>			
Honoraires sur 22 expéditions, à \$8 25.....		181 50	
do 30 brevets d'auteur, à \$1		30 00	
do 10 certificats de brevet d'auteur, à \$1.....		10 00	
do 38 certificats de patentes, à 50 centins chacun.....		19 00	
do 40 copies de patentes, à \$2 50.....		100 00	
do 5 do (spéciales) à \$3.....		15 00	
do 1 copie de patente do		1 00	
do 1 do do		2 00	
do 1 do do		6 50	
do 1 do do		5 00	
do 1 do do		10 00	
do 1 do do		14 00	
do 8 recherches, à 25 centins		2 00	
			396 00
<i>A reporter</i>			2,089 59

No. 8½.—(Suite.)

R E C E T T E S .	Montant.
	\$ cts.
<i>Report</i>	2,089 50
Montant des honoraire sur patentes reçus durant l'année 1862.....	3,650 90
do reçu sur licences de mariage vendues en 1862, dans le Bas-Canada	2,885 00
do reçu de James D. Slater, balance non dépensée à compte de réparations au canal Rideau	5 75
do reçu de J. M. Savage, registrateur du district d'Algoma.....	29 25
do reçu du Lt.-Colonel Nash, sous-adjutant général de la milice, Haut-Canada, remboursé par le commandant des volontaires, Toronto, pour gaz et autres comptes.....	5 10
do reçu de John Langton, auditeur des comptes publics, les sommes perçues de différentes banques, pour signer et enregistrer des billets de banque en vertu de la loi.....	192 00
do reçu de M. Battle, produit de la vente de certains articles restant en main et qui avaient servi lors de la visite du Prince de Galles.....	13 20
do reçu de M. Marchessault, produit de la vente de vieux bateaux à l'écluse de St. Ours...	40 00
do reçu de A. Lemoine, produit de la vente de vieilles briques, maison McGrath, propriété Bonner.....	4 00
do reçu du Lt.-Colonel Ermatinger, produit de la vente de vieilles capotes servant à l'an- cienne compagnie de carabiniers de Grimsby	109 41
do reçu de Baring, frères et Cie., la somme qu'ils ont reçu du ministère des affaires étran- gères en paiement des frais encourus par la province du Canada pour fournir au gouvernement de la Suisse les extraits mortuaires de deux personnes d'origine suisse du non de Hyes et Spinner.....	65 09
do reçu de Baring, frères et Cie, la somme qu'ils ont reçue de la chambre de commerce, en remboursement de la somme payée en plus par la province du Canada, 1857, 1858, 1859 et 1860, pour le phare du Cap Rice.....	2,111 78
Différence provenant de la conversion de sommes sterling en piastres et en centins.....	0 11
Total.....	\$11,201 09

WM. DICKINSON,
Sous-inspecteur général intérimaire.

Département du Ministre des Finances, }
Québec, février 1863. }

ÉTAT des recettes pour intérêt sur placement, dépôts publics, etc., durant l'année expirée le 31 décembre 1862.

	Montant.		Montant Total.
	\$	cts.	
Wyn, Mills et Cie., et Baring Bros. et Cie.	33,949	32	342,871 31
do	289,288	43	
do	3,830	52	10,568 34
do	5,839	09	
do	8,010	85	
do	1,927	20	
do	5	90	
Commissaires du havre de Montréal	9,733	34	4,032 00
do	830	00	
John Penner, secrétaire			336 00
Banque du Haut-Canada			
Thos. N. Bosworth, trésorier	168	00	1,240 37
do	168	00	
Banque du Haut-Canada	636	30	3,000 00
do	589	67	
do	14	40	
Banque d'épargne et de prévoyance de Québec			

Une année d'intérêt jusqu'au 16 août 1862 sur £174,500 sterling de bons Indiens, à 4 pour cent par année, \$9,980 sterling.....

Intérêt jusqu'au 11 janvier 1863, sur £59,442 16 7 sterling.....

Six mois d'intérêt jusqu'au 31 décembre 1861, sur \$31,484 1 3 sterling, d'inscriptions à 5 p. cent, au crédit du fonds d'amortissement, emprunt consolidé canadien, \$787 2 sterling.....

do jusqu'au 30 juin 1862, sur \$47,992 11 3 do do \$1,198 16 3 sterling.....

do jusqu'au 31 décembre 1862, sur \$65,842 11 3 do do \$1,646 1 4 do.....

do do sur \$4,400 sterling, bons à 6 p. cent \$396 sterling.....

do do sur \$48 10 sterling, partie de l'achat d'inscriptions dérivées sur le dividende de £1 4 3 sterling.....

Six mois d'intérêt jusqu'au 31 décembre 1862, sur \$40,000 sterling, bons du havre de Montréal, à 5 pour cent par année, \$2,000 sterling.....

do do sur \$4150 courant do do.....

Une année d'intérêt jusqu'au 5 janvier 1863, sur \$07,200 bons de la commission des chemins à barrières de Montréal, à 6 pour cent par année.....

Six mois d'intérêt jusqu'au 1er février 1862, sur \$5,600, bons de la ville de Paris, à 6 pour cent par année.....

do jusqu'au 1er août 1862, sur do do.....

Six mois d'intérêt sur \$21,210 47, bons du havre de Coloung, à 6 pour cent par année.....

do sur \$23,587 77, do do.....

Cette somme, comme dividende sur les actions de la banque du Haut-Canada, prise sur les placements dans les fonds indiens.....

Cinq mois d'intérêt jusqu'au 5 juin 1862, sur \$120,000 bons de la commission des chemins à barrières de Montréal.....

A. P. Farré, Trésorier			120 00
A. T. McGord, Chamberlain			890 49
Banque du Haut-Canada	10,964	68	
do	10,234	72	
Banque commerciale	449	99	
Banque de Molson	3,607	84	
Banque d'Ontario	5,043	96	
Banque de Québec	1,391	24	
Banque du township de l'est			
			\$ 31,692 43
Total			\$394,745 94

Six mois d'intérêt jusqu'au 1er juillet 1862, sur \$4,000, bons de comté d'Haldimand, à 6 par cent par année.....

do do sur \$29,683, cité de Toronto do do.....

Montant de l'intérêt accru durant l'année 1862, sur dépôts spéciaux do do.....

do do do do.....

do do do do.....

do do do do.....

do do do do.....

W. M. DICKINSON,
Sous-Inspecteur Général Intérimaire.

DEPARTEMENT DU MINISTRE DES FINANCES,
Québec, février 1863.

No. 9½

ETAT des recettes provenant de primes et escomptes, durant l'année expirée le 31 décembre 1862.

	Sterling.			Montant.	
	£	s.	d.	\$	cts.
Messrs. Mills et Cie., et Baring frères et Cie.....	4	0	0		
pour cent d'escompte sur £2,000 sterling, inscriptions à 5 pour cent achetées pour le					
fonds d'amortissement.....	80	0	0		
do sur £10,000 do do	100	0	0		
do sur £4,460 do do	66	18	0		
do sur £17,850 do do	446	5	0		
Total.....	693	3	0	3,373	31

WM. DICKINSON,

Sous-Inspecteur-Général Intérimaire.

DEPARTEMENT DU MINISTRE DES FINANCES,
 Québec, février 1863.

No. 10.

ETAT du fonds d'amortissement de l'emprunt consolidé de la province du Canada, indiquant le montant placé jusqu'au 31 décembre 1862.

	Sterling.			Montant.
	£	s.	d.	
Montant rapporté de l'an dernier, selon les comptes publics, Etat No. 10.....	31,532	11	3	153,438 46
Montant des inscriptions de l'emprunt consolidé du Canada, achetées pour ce fonds à 96 pour cent.....	2,000	0	0	
do do do do do do.....	10,000	0	0	
do do do do do do.....	4,460	0	0	
do do do do do do.....	17,860	0	0	
	34,310	0	0	166,975 33
Total.....				320,438 79

WM. DICKINSON,
Sous-Inspecteur Général Intérimaire.

DEPARTEMENT DU MINISTRE DES FINANCES,
Québec, février 1863.

No. 11.

ETAT du revenu provenant des honoraires reçus des greffiers et greffiers-adjoints de la couronne et des plaids, des cours du banc de la reine et des plaids communs ; aussi, du maître, des registrateurs et sous-registrateurs de la cour de chancellerie et du greffier de la procédure, en vertu des actes ci-dessous mentionnés, entre le 1er janvier et le 31 décembre 1862, et formant partie du fonds consolidé du revenu.

				\$	cts.	\$	cts.
<i>Cour du banc de la reine et des plaids communs, 12 Vic., ch. 63.</i>							
Montant reçu du greffier de la cour du banc de la reine pour le comté d'York.....				3,557	20		
do do do plaids communs, pour do				2,845	71		
do do des sous-greffiers de la couronne, de la cour du banc de la reine et des plaids communs, pour le comté de Brant.....				307	37		
do do do do Carleton				556	32		
do do do do Essex.....				479	33		
do do do do Elgin				275	34		
do do do do Frontenac, Lennox et Addington.....				911	81		
do do do do Grey.....				35	00		
do do do do Hastings				1,022	07		
do do do do Huron et Bruce.....				467	83		
do do do do Haldimand				59	50		
do do do do Halton				84	62		
do do do do Kent				157	07		
do do do do Lambton.....				153	13		
do do do do Leeds et Grenville.....				357	89		
do do do do Lanark et Renfrew				457	01		
do do do do Lincoln				618	97		
do do do do Middlesex.....				888	74		
do do do do Northumberland et Durham				913	02		
do do do do Norfolk				122	94		
do do do do Ontario				251	94		
do do do do Oxford				363	62		
do do do do Prince Edward				106	11		
do do do do Peterboro' et Victoria.....				548	48		
do do do do Prescott et Russell				76	52		
do do do do Perth				91	87		
do do do do Stormont, Dundas et Glengarry.....				662	67		
do do do do Simcoe.....				232	87		
do do do do Welland.....				128	33		
do do do do Wellington				332	33		
do do do do Waterloo				115	57		
<i>Cour de chancellerie, 12 Vic., ch. 64.</i>							
Montant reçu du maître pour le comté d'York.....				4,444	99		
do do registrateur, do				7,867	66		
<i>Cour du banc de la reine et des plaids commune, 19 et 20 Vic., ch. 45.</i>							
Montant reçu du greffier de la procédure, comté d'York.....						743	45
Total.....						30,267	28

WM. DICKINSON,
Sous-Insp. Général intérimaire.

DEPARTEMENT DU MINISTRE DES FINANCES,
Québec, février 1863.

ETAT des amendes et confiscations, y compris les saisies, perçues dans la province du Canada, entre le 1er janvier et le 31 décembre 1862.

AMENDES ET CONFISCATIONS.		Revenu brut.	Frais de perception et part des officiers saisissants. <i>Vostr. Etat 12.</i>	Revenu net.
		\$	cts.	\$
Montant reçu de W. R. Bartlett, surintendant des affaires des sauvages, Toronto; étant une amende imposée à John Clark, de la réserve des sauvages, Tyendinaga, pour vendre des liq. spirit. aux sauv.				
do	do	4 00	4 00
do	do	330 44	330 44
do	do	111 34	111 34
do	do	9 00	9 00
do	do	40 00	40 00
do	do	1839 10	1839 10
do	do	38 50	38 50
do	do	12 00	12 00
do	do	45 00	45 00
do	do	46 50	46 50
do	do	20 33	20 33
do	do	191 90	191 90
do	do	80 95	80 95
do	do	104 69	104 69
do	do	33 25	33 25
do	do	19 00	19 00
do	do	14 25	14 25
do	do	19 00	19 00
do	do	28 50	28 50
do	do	57 00	57 00
do	do	4 75	4 75
do	do	38 00	38 00
do	do	0 20	0 20
do	do	133 00	133 00
do	do	0 20	0 20
do	do	65 55	65 55

AMENDES ET CONFISCATIONS.

		Revenu brut.	Frais de perception et part des officiers saisissants. <i>Vostr. Etat 12.</i>	Revenu net.
		\$	cts.	\$
Amendes imposées aux militaires.				
do	do	1 90	1 90
do	do	140 60	140 60
do	do	15 05	15 05
do	do	39 90	39 90
do	do	25 65	25 65
Amendes encourues par la milice sédentaire du Haut-Canada.				
do	do	5 50	5 50
do	do	8 00	8 00
Montant reçu de M. B. Hicks, greffier de la cour de police, Toronto, à compte de l'effraction de l'acte de milice, par le capitaine Jonas A. Jones, du 6 ^e bataillon de milice de York.				
do	do	40 00	40 00
Saisies.				
Au port d'Amherstburgh.....		117 50	80 65	36 85
do	do	24 60	16 81	7 79
do	do	62 50	44 06	18 44
do	do	45 00	32 70	12 30
do	do	12 00	8 33	3 67
do	do	691 30	474 46	216 84
do	do	15 50	10 93	4 57
do	do	5 00	3 42	1 58
do	do	66 65	51 00	15 65
do	do	206 41	164 21	42 20
do	do	70 00	52 39	17 61
do	do	306 47	213 56	92 91
do	do	6 73	4 62	2 11
do	do	4 00	2 74	1 26
do	do	199 43	139 43	59 95
do	do	241 32	167 89	73 43
do	do	104 09	73 73	30 36
do	do	8 00	5 47	2 53
do	do	561 20	401 37	159 83
do	do	217 20	159 96	57 24
do	do	29 00	20 66	8 34
do	do	107 20	75 97	31 23
do	do	1487 16	1077 82	409 34
do	do	227 69	158 38	69 31
do	do	6213 65	4287 38	1926 27
do	do	82 72	57 56	25 16
do	do	115 59	79 79	35 80
do	do	14 09	9 63	4 46
do	do	21 25	15 17	6 08
A reporter.....		14,821 75	7,890 09	6,939 16

A reporter.....

No. 11½—(Suite,)

AMENDES ET CONFISCATIONS.

	Revenu brut.	Frais de perception et part des officiers saisissants. Vide état No. 12.	Revenu net.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
<i>Report</i>	14,829 25	7,890 09	6,939 16
Au port de Prescott	1877 08	1294 22	582 86
do Québec.....	182 72	131 56	51 16
do Queenston.....	26 80	19 64	7 16
do Russelltown.....	121 33	84 05	37 28
do Sarnia.....	28 72	20 43	8 29
do Stanstead.....	198 56	140 35	58 21
do Sutton.....	10 64	7 35	3 29
do Toronto.....	2339 94	1612 57	777 37
do Wallaceburgh.....	14 63	12 33	2 30
do Windsor.....	93 37	63 79	29 58
	19773 04	11276 38	8496 66
Somme prélevée sur la goelette "Ellington" en 1861, maintenant remise.....			\$ 100 00
do la part de saisie de la couronne (No. 8), 1860, remboursée en vertu de P.O. C. 21 jan. 1862			72 76
do amende imposée à Messrs. Egart et Cie. et J. C. Smith, pour infraction			200 00
aux lois de revenu en 1861, remise, warrant No. 654.....			67 85
Patterson et Harrison, pour services professionnels au nom de la couronne en 1861.....			
		440 61	440 61
			3036 05
AJOUTER —Balances dues, 1861.....			\$2784 31
MOINS do do 1862.....			216 88
	2567 63		2567 63
	22340 67	11716 99	10623 68

W.M. DICKINSON,
Sous-Inspecteur Général Intérimaire.

DEPARTEMENT DU MINISTRE DES FINANCES.
Québec, février 1863.

No. 12.

TABEAU GÉNÉRAL des dépenses faites par le Receveur-Général, pour le compte de la Province, entre le 1er janvier et le 31 décembre 1862, ainsi que les déductions opérées sur le revenu pour frais d'administration, perception, etc., etc.

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYE	SERVICE.	Stirling.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
		INTERET SUR LA DETTE PUBLIQUE.				
		<i>Fondée.</i>				
Stat. Ref., Chap. 14	Banque d'Angleterre.....	Pour une année d'intérêt jusqu'au 31 décembre 1862, sur £1,000,000 sterling bons (<i>déductions</i>) à 4 pour cent.....	40,000 0 0			
		Pour une année d'intérêt jusqu'au 31 juillet 1862, sur £500,000 sterling, bons à 4 pour cent.....	20,000 0 0			
			60,000 0 0	292,000 00		
	Glyn, Mairs et Cie.....	Pour une année d'intérêt jusqu'au 31 juillet 1862, sur £163,800 sterling, bons à 6 pour cent.....	9,828 0 0			
		Pour une année d'intérêt jusqu'au 31 août 1862, sur £137,300 sterling, bons émis à compte de la compagnie du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique, à 6 pour cent.....	8,238 0 0			
		Pour une année d'intérêt jusqu'au 31 déc. 1862, sur £788,500 sterling, bons émis à compte de la compagnie du chemin de fer Grand Tronc, à 6 pour cent.....	47,310 0 0			
		Pour une année d'int. jusqu'au 31 déc. 1862, sur £237,500 ster £. bons émis à compte de la comp. du ch. de fer du N., à 6 p. c.	14,250 0 0			
		Pour une année d'int. jusqu'au 31 déc. '62, sur £239,500 st'g., bons émis à compte de la comp. du ch. de fer G. O., à 6 pour cent...	17,355 0 0			
		Pour une année d'intérêt jusqu'au 31 déc. 1862, sur £920,850 sterling, bons à 6 pour cent.....	55,251 0 0			
		Pour une année d'intérêt jusqu'au 31 décembre 1862, sur £103,280 10 0 sterling, anciens bons à 5 pour cent.....	5,264 0 6			
		Pour un semestre d'intérêt jusqu'au 30 juin 1862, sur £2,937,600 sterling, bons à 5 pour cent par année.....	73,440 0 0			
		<i>A reporter</i>	230,936 0 6	292,000 00		

Intérêt sur la dette publique.—(Suite.)

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Sterling.		\$ cts.	
			£ s. d.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Stat. Ref. Chap. 14.	Glyn, Mills et Cie.....	<i>Fondée.—(Suite.)</i>				
		<i>Report.</i>				
		Pour un semestre d'intérêt jusqu'au 31 déc. 1862, sur £2,937,200 sterling, bons à 5 pour cent par année.....	230,936 0 6			
		Pour un semestre d'int. jusqu. 30 juin 1862, sur £310,898 12 5 sterling, montant des inscriptions, à 5 pour cent par année.....	73,430 0 0			
		Pour un semestre d'intérêt jusqu. 31 déc. 1862, sur £311,557 1 2 sterling, montant des inscriptions, à 5 pour cent par année.....	7,772 9 3			
			7,788 18 6			
			319,927 8 3			
	Baring, Frères et Cie.....	Pour une année d'intérêt jusqu'au 31 juillet 1862, sur £190,700 sterling, bons à 6 pour cent.....	11,442 0 0			
		Pour une année d'intérêt jusqu 31 août 1862, sur £139,700 sterling, bons émis à compte de la compagnie du chemin de fer St. Laurent et de l'Atlantique, à 6 pour cent.....	8,382 0 0			
		Pour une année d'intérêt jusqu'au 31 déc. 1862, sur £823,000 sterling, bons émis à compte de la compagnie du chemin de fer Grand Tronc, à 6 pour cent.....	49,880 0 0			
		Pour une année d'intérêt jusqu'au 31 déc. 1862, sur £237,500 sterling, bons émis à compte de la compagnie du chemin de fer du Nord, à 6 pour cent.....	14,250 0 0			
		Pour une année d'intérêt jusqu'au 31 déc. 1862, sur £388,250 sterling, bons émis à compte de la compagnie du chemin de fer-Grand Occidental, à 6 pour cent.....	17,295 0 0			
		Pour une année d'intérêt jusqu'au 31 déc. 1862, sur £913,750 sterling, bons à 6 pour cent.....	54,825 0 0			
		Pour une année d'intérêt jusqu'au 30 sept. 1862, sur £500 sterling, bons à 6 pour cent.....	30 0 0			
		Pour une année d'intérêt jusqu'au 31 déc. 1862, sur £62,250 sterling, anciens bons à 5 pour cent.....	3,112 10 0			
		Pour un semestre d'intérêt jusqu'au 30 juin 1862, sur £2,923,461 2 6 sterling, bons à 5 pour cent par année.....	73,086 10 7			
		Pour un semestre d'int. jusqu. 31 déc. 1862, sur £2,918,544 5 0 sterling, bons à 5 pour cent par année.....	72,963 12 1			

			7,772 9 3			
			7,788 18 6			
			320,328 0 5		1,558,920 70	
			7 12 4			
			739 14 6			
			747 6 10			
			\$ cts.		3,637 05	3,411,546 82
			2,055 33			
			2,217 78			
			4,273 11			
			2,134 30			
			24 00			
			70,289 23			
			72 33			
			18,659 17			
			89,044 73			
			24,805 43			
			64,739 30			
			6,280 00			
			2,771 02			
			21,102 71			
			30,153 73			
			5,329 17			
			24,824 56			
			91,702 67			3,411,546 82

Glyn, Mills et Cie, et Baring Frères et Cie.....

Receveur-Général.....

MOINS—Montant non payé le 31 décembre 1862.....

Montant payé durant l'année.....

Pour intérêt sur bons émis à compte des travaux publics, en vertu des divers actes, savoir:—

Une année d'intérêt jusqu'au 31 déc. 1862, sur \$480, à 5 p. cent

do do do sur \$1,171,487 30, à 6 p. ct.

Pour intérêt sur \$4000, racheefées à des périodes irrégulières.....

Montant non payé le 31 décembre 1861.....

MOINS—Montant non payé le 31 décembre 1862.....

Montant payé durant l'année.....

Pour 1 année d'intérêt jusqu'au 31 déc. 1862, sur \$125,600, bons émis en vertu de l'acte 16 Vict, ch. 22, pour le fonds consoli-

lidé d'emprunt municipal du Haut-Canada, à 5 pour cent.....

Pour int. sur \$270,130 66, rachat, à des périodes irrégulières.....

Montant non payé le 31 décembre 1861.....

MOINS—Montant non payé le 31 décembre 1862.....

Montant payé durant l'année.....

A reporter.....

Intérêt sur la dette publique.—(Suite.)

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	S E R V I C E.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
		<i>Fondée.—(Suite.)</i>						
		<i>Report....</i>						
Stat. Ref, Chap. 14.	Receveur-Général.	Pour 1 année d'intérêt jusqu'au 31 décembre 1862, sur \$800, bons émis en vertu des actes 16 Vict., ch. 22, et 18 Vict., ch. 13, pour le fonds consolidé d'emprunt municipal du Bas-Canada, à 5 pour cent..... Intérêt sur \$2500 rachetés à des périodes irrégulières..... Montant non payé le 31 décembre 1861.....	40 00 9 55 561 00		91,702 67	3,411,546 82		3,499,482 62
		Moins—Non payé le 31 décembre 1862..... Montant payé durant l'année.....	610 55 182 00	428 55				
		Pour intérêt non payé le 31 décembre 1861, sur \$400, bons émis en vertu des actes 9 Vict., ch. 62, et 10 et 11 Vict., ch. 35, prêt aux incendiés de Québec..... Moins—Montant non payé le 31 décembre 1862..... Montant payé durant l'année.....	25 20 13 20	12 00		92,143 22	3,503,690 04	
		Moins—Ce montant d'intérêt reçu sur 5 pour cent sterling, bons vendus en Canada..... Montant de l'intérêt sur la dette fondée.....					4,207 42	

		Sterling.					
		£	s. d.	\$	cts.	\$	cts.
INTERET SUR LA DETTE PUBLIQUE.							
<i>Non fondée.</i>							
	Glyn, Mills, et Cie	12,180	8 3	59,278	00		
	Baring, Frères et Cie	13,557	8 1	65,979	35	125,257	35
	Receveur-Général			82,665	08		
				3,076	00		
				1,256	36		
				45,666	29		
				857	67	133,521	40
							253,778 75
							3,758,261 37
INTERET SUR LES FONDS SPECIAUX.							
	Receveur-Général			5,352	00		
				2,486	00		
				7,848	00		
				2,172	00		
						5,676	00
				5,736	00		
				5,736	00		
							3,758,261 37

Intérêt sur la dette publique.—(Suite.)

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Sterling.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	
Stat. Ref., B. C., chap. 109.	Receveur Général.....	<i>Fonds spéciaux.—(Suite.)</i>					
		<i>Report</i>					
		Montant non payé le 31 décembre 1861.....				5,076 00	3,758,261 37
		Moins—Montant non payé le 31 décembre 1862.....				2,868 00	
		Montant payé durant l'année.....				8,604 00	
		Pour 1 année d'intérêt jusqu'au 31 décembre 1862, sur \$8,955 montant des bons émis en vertu de l'acte 12 Vic, chap. 112, pour le palais de justice de Kamouraska, à 8 pour cent.....				2,868 00	
		Montant dû pour couvrir l'intérêt des années précédentes, à 8 pour cent.....				716 40	
		Montant non payé le 31 décembre 1861.....				302 26	
		Moins—Montant non payé le 31 décembre 1862.....				275 22	
		Montant payé durant l'année.....				1,283 88	
Stat. Ref., C., Chap. 33.	Receveur Général.....	<i>Fonds spéciaux.—(Suite.)</i>					
		<i>Report</i>					
		Montant non payé le 31 décembre 1861.....				855 88	
		Moins—Montant non payé le 31 décembre 1862.....				1,574 00	
		Montant payé durant l'année.....				120 00	
		Pour 1 année d'intérêt jusqu'au 31 décembre 1862, sur \$19, 674.97, montant des bons émis en vertu de l'acte 12 Vic, chap. 112, pour le palais de justice d'Ylmer.....				359 20	
		Montant dû pour couvrir l'intérêt des années précédentes, à 8 pour cent.....				793 40	
		Montant non payé le 31 décembre 1861.....				2,846 60	
		Moins—Montant non payé le 31 décembre 1862.....				585 50	
		Montant payé durant l'année.....				2,261 10	

Stat. Ref., C., Chap. 33.	Stat. Ref., C., Chap. 14.	Stat. Ref., C., Chap. 33.	Stat. Ref., C., Chap. 14.				
Stat. Ref., C., Chap. 33.	Stat. Ref., C., Chap. 14.	Stat. Ref., C., Chap. 33.	Stat. Ref., C., Chap. 14.				
				Une année d'intérêt jusqu'au 31 décembre 1861, sur \$25,410, montant émis en vertu des actes 9 Vic, ch. 33, 18 Vic, ch. 122, 20 Vic, ch. 64, et 22 Vic, ch. 31, pour la société des hommes de loi, à 6 pour cent.....	1,524 60	16,053 28	3,774,314 65
				Montant non payé le 31 décembre 1861.....	282 30		
				Moins—Montant non payé le 31 décembre 1862.....	1,806 90		
				Montant payé durant l'année.....	282 30	1,524 60	
				Montant d'intérêt imputable aux fonds spéciaux.....			
				Total, intérêt.....			
				RECAPITULATION.			
				Imputé au fonds consolidé, savoir :			
				Dette fondée..... \$3,499,482 62			
Dette non fondée... 258,778 75—3,758,261 37							
do aux fonds spéciaux... 16,053 28							
			3,774,324 65				
FRAIS D'ADMINISTRATION.							
<i>Dette publique.</i>							
Glyn, Mills et Cie.....	à pour cent de commission sur £30,000 sterling, montant de l'intérêt payé sur £750,000 sterling, à 4 pour cent, bons payables à la banque d'Angleterre.....	Sterling. 150 0 0					
	1 pour cent do sur £319,927 8 3 sterling, montant de l'intérêt payé sur bons et inscriptions en circulation le 31 décembre 1862, et payable à leur bureau.....	3,199 5 6					
	Timbres de lettre de change sur l'étranger, annonces, etc.....	101 10 11					
		3,450 16 5	16,793 98				
Baring, Frères et Cie.....	à pour cent de commission sur £30,000 sterling, montant de l'intérêt payé sur £750,000 sterling, à 4 pour cent, bons payables à la banque d'Angleterre.....	150 0 0					
		150 0 0	19,793 98				
	<i>A reporter</i>		3,774 314 65				

Frais d'Administration, etc.—(Suite.)

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	S E R V I C E .	Sterling.	£ s. d.	Sterling.	£ s. d.	\$ cts.	\$ cts.
Stat. Ref., Chap. 14.	Baring, Frères et Cie	<i>Dette publique.</i> —(Suite.) <i>Report.</i>
		1 pour cent de commission sur £320,328 0 5 sterling, montant de l'intérêt payé sur bons et inscriptions en circulation le 31 décembre 1862, et payable à leur bureau	3,203	5	7
		Moins 1 pour cent de commission sur £4,000 sterling, à 5 pour cent, bons perdus par le steamer "Canadian," en 1861, et antérieurement portés en compte	40	0	0
		Frais de notaires, frais de port, timbres de lettre de change, etc.
	Glyn, Mills et Cie., et Baring, Frères et Cie.....	1½ pour cent de commission et courtage sur £250,000 sterling, à 5 pour cent, bons vendus par eux
		do do sur £24,310 sterling, montant de 5 pour cent sur inscriptions achetées pour le fonds d'amortissement, emprunt consolidé du Canada.....	3,125	0	0
		1 pour cent de commission sur £10,000 sterling do do do	303	17	6
		Pour timbres et timbres de transfert sur les inscriptions	100	0	0
		do do	168	7	0
		Pour timbres et timbres de transfert sur les inscriptions	3,697	4	6
	Receveur-Général.....	Pour lui permettre de payer le courtage pour l'acquisition de bons de fonds consolidés d'emprunt municipal.....
	McDougall et Davidson	à pour cent de commission sur £16,800 sterling, montant des bons consolidés, à 5 pour cent, vendus par eux
		Montant imputable au fonds consolidé	52,076 65

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	S E R V I C E .	Sterling.	£ s. d.	Sterling.	£ s. d.	\$ cts.	\$ cts.
	Receveur-Général.....	COMPTE DE CHANGE. Pour lui permettre de payer 1½ pour cent de prime au-dessus du change, à 9½ pour cent sur £307,310 16s. 0d. sterling, montant du change acquis
		Moins—1½ pour cent do sur £1,000 sterling d'intérêt, bons du havre de Montréal
		FONDS D'AMORTISSEMENT. <i>Emprunt Consolidé du Canada.</i>
	Glyn, Mills et Cie., et Baring, Frères et Cie.....	Pour le montant de l'emprunt consolidé du Canada, d'inscriptions à 5 pour cent, achetées par eux à compte de ce fonds.
		BONS RACHETÉS.
	Glyn, Mills et Cie.....	Pour le montant de 6 pour cent du fonds d'emprunt municipal consolidé du Haut-Canada, courant, bons rachetés par eux
		do do bons courants.....
		do do Bas-Canada
		Pour le montant de 6 pour cent, bons émis en vertu des actes 13 et 14 Vict., chap. 2 et 68, rachetés.....
		Pour do 9 et 10 Vict. chap. 62 et 35, rachetés.....
		Pour do 12 Vict., chap. 5, do
		Total des bons rachetés
		PRIME ET ESCOMPTE.
	Glyn, Mills et Cie., et Baring, Frères et Cie	Pour 1½ pour cent d'escompte sur £15,700 sterling, montant de par eux.....
		Pour 1 do sur £34,800 sterling do
		Pour ½ do sur £175,000 do do
		Total imputable au fonds consolidé.....
		<i>A reporter</i>

Gouvernement Civil.—(Suite.)

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	S E R V I C E .	cts.	\$ cts.	\$ cts.
Stat. Ref., chaprs. 10 et 11, et budget de 1862.	Stat. Excellence; le très-honorable Charles Stanley, Vicomte Monck.....	Reporté.....			4,301,049 44
		GOUVERNEMENT CIVIL. <i>Salaires des fonctionnaires publics.</i>			
		<i>Bureau du Secrétaire du Gouverneur.</i>		37,111 07	
	Dennis Godley	Un an de salaire comme secrétaire, jusqu'au 31 décembre 1862.....	3,000 00		
	J. L. Cotton.....	Ido	1,610 00		
	J. Kidd.....	Ido	1,347 00		
	P. St. Hill.....	Ido	500 00		
	G. Boxall.....	Ido	500 00		
	G. Smith.....	Ido	450 00		7,404 00
		<i>Secrétaires Provinciaux.</i>			
	Hon. C. Alleyne.....	Salaire du secrétaire provincial, du 1er janvier au 23 mai 1862, à \$5,000 par année.....	1,978 02		
	Hon. A. A. Doran.....	Ido	2,070 89		
	E. Parrot.....	Ido	2,840 00		
	E. A. Meredith.....	Un an de salaire comme assistant secrétaire, Est, jusqu'au 31 décembre 1862.....	2,600 00		
	Thomas Ross.....	Ido	2,000 00		
		<i>Commissaires Division Est.</i>			
	Sabin Tétu.....	Un an de salaire comme commis de 1re classe, jusqu'au 31 décembre 1862.....	1,400 00		
	W. H. Jones.....	Ido			
	G. S. Bertrand.....	Ido	1,560 00		
	H. R. Gluckemeyer.....	Ido	1,660 00		
		Ido	906 67		

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	S E R V I C E .	cts.	\$ cts.	\$ cts.
		<i>Commissaires Division Ouest.</i>			
	G. Powell.....	Un an de de salaire comme commis de 1re classe, jusqu'au 31 décembre 1862.....	1,400 00		
	H. H. Steele.....	Ido			
	C. J. Brier.....	Ido	1,560 00		
	Monck, Coffin et Papineau.....	Ido	530 00		
	J. Gow.....	Ido	436 79		
	C. Dorr.....	Ido	405 00		
	J. Fradet.....	Ido	495 00		
	John Langton et autres.....	<i>Bureau des Examinateurs—Service Civil.</i>	200 00		23,822 57
		<i>Bureau du Régistrateur Provincial.</i>			
	Wm. Kent.....	Un an de salaire comme assistant régistrateur provincial, jusqu'au 31 déc. 1862.....	1,810 00		
	G. H. Lane.....	Ido	1,560 00		
	A. Bélanger.....	Ido	1,310 00		
	J. A. Bélanger.....	Ido	800 00		
	W. J. Goodeve.....	Ido	912 50		
	C. Penet.....	Ido	600 00		
	M. Valiquette.....	Ido	495 00		7,337 50
	L'hon. Geo. Sherwood.....	<i>Bureau du Receveur-Général.</i>			
	L'hon. J. Carling.....	Salaire comme receveur-général, du 1er janvier au 26 mars 1862, à \$5,000 par année.....	1,180 56		
	L'hon. J. Morris.....	Ido	797 46		
	T. D. Harrington.....	Ido	3,021 98		
	G. C. Reiffenstein.....	Ido	2,600 00		
	T. Dufort.....	Un an de salaire comme sous-receveur général, jusqu'au 31 décembre 1862.....	1,600 00		
	J. C. Bramley.....	Ido	1,610 00		
	J. B. Stanton.....	Ido	1,600 00		
	W. Hedge.....	Ido	1,600 00		
	J. F. Pellant.....	Ido	1,600 00		
	C. W. Shay.....	Ido	1,680 00		
	F. Lewis.....	Ido	1,580 00		
	F. Hunter.....	Ido	912 50		
	F. Cassault.....	Ido	600 00		
		<i>A reporter.....</i>			20,995 00
					69,675 14
					4,301,049 44

Gouvernement Civil—(Suite.)

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	S E R V I C E.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
Stat. Ref. chs. 10 et 11, et budget 1862.	N. Casault	Neuf mois de salaire comme messenger, jusq. 30 sept. 1862, à \$800 par année.	20,995 00		69,675 14		4,301,049 44	
	F. McCaffrey	Quatre do	225 00 122 00		21,342 00			
		<i>Département des Finances.</i>						
	L'hon. A. T. Galt	Report.....						
	L'hon. W. P. Howland	Salaire des fonctionnaires publics.—(Suite.)						
	Joseph Cary	Bureau du Receveur-Général.—(Suite.)						
	Wm. Dickinson	Un an de salaire comme sous-inspecteur-général, du 31 déc. 1862.	1,978 02					
	Norris Godard	do do	3,021 98					
	J. Drysdale	do do	2,806 67					
	Archd. Cary	do do	2,600 00					
	F. G. Scott	do do	1,800 09					
	J. E. Nash	do do	1,600 00					
	C. J. Anderson	do do	1,840 87					
	D. McPherson	do do	1,680 00					
	A. Harvey	do do	693 33					
	R. W. Baxter	do do	1,200 00					
	G. S. Lay	do do	1,186 67					
	R. H. Mackay	do do	852 75					
	P. C. Ryan	do do	1,000 00					
	C. Perry	do do	880 00					
	Louis Provost	do do	509 09					
	David Ryan	do do	41 66					
	P. Pender	do do	1,000 00					
	Héritiers, J. J. Hackett.	do do	450 00					
		Etant les arr. de sal. dus à feu J. J. Hackett, en vertu de l'acte du service civil.	0 66					

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	S E R V I C E.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
Stat. Ref. chs. 10 et 11, et budget 1862.	R. S. M. Bonchette	Un an de salaire comme commissaire des douanes, jusqu'au 31 déc. 1862.	2,600 00		54,519 87		145,537 01	
	T. Worthington	do do	2,000 00				4,301,049 44	
	T. P. Roberts	do do	1,650 00					
	J. W. Peasey	do do	1,680 00					
	J. R. Audy	do do	1,680 00					
	H. H. Duffill	do do	1,680 00					
	L. O'Brien	do do	1,680 00					
	P. Sheppard	do do	1,110 00					
	G. O. Mailleu	do do	1,190 00					
	H. C. Hay	do do	800 00					
	W. Bell	do do	500 00					
	J. Wells	do do	450 00					
		<i>Division de l'Audition.</i>						
	J. Langton	Un an de salaire comme auditeur des comptes publics, jusq. 31 déc. 1862.	2,600 00					
	T. Cruise	do do	1,600 00					
	T. D. Tins	do do	1,440 00					
	C. Cambie	do do	1,680 00					
	J. Patterson	do do	1,110 00					
	E. C. Barber	do do	1,110 00					
	C. Greene	do do	403 33					
	Mme. Green	do do	176 67					
	G. M. Jarvis	do do	542 13					
	E. Sixsmith	do do	240 00					
		<i>Bureau du Conseil Exécutif.</i>						
	L'hon. J. Ross	Salaire comme président du Conseil Exécutif, du 1er janvier au 26 mars 1862, à \$5,000 par année.	1,180 56					
	L'hon. J. R. Robinson	do do	797 46					
	L'hon. T. D. McGe	do do	3,021 99					
	Wm. H. Lee	do do	2,600 00					
	Wm. A. Himsworth	do do	2,000 00					
	M. A. Higgins	do do	1,600 00					
	F. Vallerand	do do	1,400 00					
	O. Châté	do do	1,400 00					
	T. Burn	do do	61 11					
	Mme. M. Burn	do do	213 89					
		Sal. comme commis de 2e classe, du 1er au 20 janv. 1862, à \$1,100 par année. Gratification équivalant à deux mois de salaire de feu son mari.	14,275 01					
		A reporter.....						

Gouvernement Civil—(Suite.)

EN VERTU DE QUELLE AUTO- RIÉTÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
		Salaire des fonctionnaires publics—(Suite.) Bureau du Conseil Exécutif—(Suite.)	14,275	01	145,537	01	4,301,049	44
	F. H. Himswoorth	Un an de salaire comme commis de 2e classe, jusqu'au 31 décembre 1862.	1,100	00				
	H. Alexander	do do do	500	00				
	W. H. Fee	do do do	458	84				
	M. Naughton	do do do	508	41				
	J. Ryan	do do do	495	00				
	C. Baker	Un an de salaire comme commis jusqu'au 31 décembre 1862.	483	75				
	H. J. Morgan	Un an de salaire comme commis jusqu'au 31 déc. 1862, à \$450 par année, et neuf mois de salaire comme messageur, jusqu'au 31 déc. 1862, à \$495 par année.	75	00				
	W. E. Morgan	Trois mois de salaire comme messageur, jusqu'au 31 déc. 1862, à \$144 par année, et neuf mois de salaire jusqu'au 31 déc. 1862, à \$200 par année.	261	00				
		Département des Travaux Publics.	1,978	03			18,456	51
	L'hon. J. Cauchon	Salaire comme commissaire, du 1er janv. au 23 mai 1862, à \$5,000 par année.	3,021	97				
	L'hon. U. J. Tessier	do do do	2,200	00				
	S. Keefer	Un an de salaire comme sous-commissaire, jusqu'au 31 déc. 1862 (\$2,000 de son salaire sont portés au compte de l'inspection des chemins de fer).	2,000	00				
	H. McKillaly	do do do	2,400	00				
	T. Trudeau	do do do	1,010	00				
	J. Babin	do do do	1,530	00				
	J. W. Harper	do do do	1,400	00				
	J. Bralin	do do do	1,200	00				
	H. A. Fessault	do do do	1,020	00				
	J. N. Bonneville	do do do	800	00				
	H. Jackson	do do do	1,314	00				
	H. B. Arnold	do do do	1,201	66				
	J. Hamel	do do do	730	00				
	G. Drobet	do do do	547	50				
	T. G. Ready	Salaire comme commis scribe, jusqu'au 31 déc. 1862, à \$2 par jour.						
	J. Walsh	Un an de salaire comme commis scribe, à \$1 50 par jour.						

S. Toelund	Un an de salaire jusqu'au 30 novembre 1862, à \$700 par année.	653	36					
L. W. Cogh	Un an de salaire jusqu'au 26 mai au 30 juin 1862, à \$1 65 par jour.	59	34					
P. Owens	Un an de salaire comme copiste, du 26 mai au 30 juin 1862, à \$1 65 par jour.	500	00					
M. Walsh	Un an de salaire comme gardien de barcan, jusqu'au 31 décembre 1862.	450	00					
H. Porvin	do do do	450	00					
	Département des Ingénieurs.	3,240	00					
J. Page	Un an de salaire comme ingénieur en chef, jusqu'au 31 décembre 1862.	2,400	00					
F. P. Boudry	do do do	1,800	00					
P. Gauran	do do do	1,095	00					
C. McCarthy	do do do	912	50					
L. B. Ross	do do do	912	50					
J. Munro	do do do	912	50					
J. H. Royan	do do do	912	50					
G. Verret	do do do	750	00					
G. V. Paradis	do do do	212	99					
S. McLaughlin	Salaire comme commis, du 4 janvier au 19 avril, à do.	800	00					
J. Deslauriers	Un an de salaire comme photographe, jusqu'au 31 décembre 1862.	965	00					
	do do do					39,453	66	
	Bureau d'Agriculture.	804	83					
Sir W. F. Bellant	Salaire comme ministre de l'agriculture, du 20 mars au 23 mai 1862, à \$5000 par année.	3,024	88					
Hon. F. Evans	do do do	1,541	67					
E. Campbell	do do do	1,340	00					
H. F. Laurent	Un an de salaire comme commis de 1re classe, jusqu'au 31 décembre 1862.	956	65					
A. J. Cambie	do do do	600	00					
J. A. Walsh	do do do	400	00					
J. McLeod	do do do	500	00					
M. Bisset	do do do	450	00					
J. Johnston	do do do	450	00					
P. Dunne	do do do	37	50			10,292	48	
J. A. Lemieux	Salaire comme do do do							
	Département des Postes.	1,978	03					
Hon. S. Smith	Salaire comme maître-général des postes, du 1er janvier au 23 mars 1862, à \$5,000 par année.	3,021	97					
Hon. M. H. Foley	do do do	2,000	00					
W. H. Griffiths	Un an de salaire comme sous-maître-général des postes, jusqu'au 31 déc. 1862.	7,600	00					
	A reporter.							
							213,739	46
							4,301,049	44

Gouvernement civil.—(Suite).

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYE.	SERVICE.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Stat. Ref. chps. 10 et 11, et budget, 1862.		Salaires des fonctionnaires publics—(Suite.) <i>Département des Postes—(Suite.)</i>		213,739 46	4,301,049 44
	P. Lesneur	<i>Report.</i>	7,600 00		
	H. A. Wriekstead	Un an de salaire comme surintendant de la division des expéditions d'argent, jusqu'au 31 décembre 1862.....	2,200 00		
	W. White	do do comptable, to do	2,000 00		
	John Ashworth	do do secrétaire, do et y compris les arrrages	1,820 00		
	R. M. Julian	do do do do do	1,600 00		
	E. C. Hayden	do do do do do	1,440 00		
	J. T. McCaug	do do do do do	1,440 00		
	R. Oliver	do do do do do	1,440 00		
	D. Lawson	do do do do do	1,440 00		
	H. Weatherley	do do do do do	1,680 00		
	P. Holt	do do do do do	1,248 33		
	J. C. Stuart	do do do do do	1,453 33		
	J. Audette	do do do do do	1,380 00		
	C. R. McKenzie	do do do do do	336 66		
	J. Brophy	do do do do do	913 33		
	G. T. Mason	do do do do do	817 29		
	J. Boyd	do do do do do	817 29		
	J. L. McMahon	do do do do do	1,076 67		
	W. D. Lesneur	do do do do do	643 87		
	E. H. Benjamin	do do do do do	636 66		
	B. King	do do do do do	600 00		
	G. Hargrave	do do do do do	600 00		
	H. J. Garrett	do do do do do	600 00		
	G. H. Holt	do do do do do	600 00		
	R. W. Barker	do do do do do	600 00		
	H. W. Griffin	do do do do do	600 00		
	W. Berry	Un an de salaire comme commis de 4e classe, jusqu'au 31 mars 1862, à \$500 par année, et neuf mois comme commis de 3e classe, jusqu'au 31 décembre 1862, à \$600 par année.....	575 00		
	T. J. Holloway	Un an de salaire comme commis de 4e classe, jusqu'au 31 déc. 1862.....	500 00		
	O. Fréchette	do do do do do	500 00		
		Onze mois do do do à \$500 par année.....	438 33		

R. P. Davis	Salaire comme commis de 4e do du 21 fév. au 31 déc. 1862, à \$500.....	428 56
J. Wilson	do do do do do	428 56
W. G. Sheppard	Arrrages de sal. jusq. 31 déc. 1862, en vertu de l'acte du serv. civil et d'un O.C. do do do do do	190 00
D. Waters	do do do do do	160 00
J. Henefin	Une année de salaire comme messenger, jusqu'au 31 déc. 1862.....	500 00
		41,761 17
<i>Département des Procureur et Solliciteur Généraux, C. O.</i>		
Hon. G. E. Cartier	Salaire comme procureur-général, du 1er janvier au 23 mai 1862, à \$5,000 par année.....	1,978 00
Hon. L. V. Sicoite	do do du 24 mai au 31 décembre 1862, à do do	3,021 97
Hon. J. S. Morin	Salaire comme solliciteur-général, du 1er janvier au 23 mai 1862, à \$3,000 par année.....	1,186 81
Hon. J. J. C. Abbott	do do du 24 mai au 31 décembre 1862, à do do	1,813 19
George Futvoye	Une année de salaire comme secrétaire du département des lois, jusqu'au 31 décembre 1862.....	2,200 00
J. A. Defoy	do do do do jusqu'au do do	1,200 00
J. W. Gow	do do do do do jusqu'au do do	450 00
		11,849 97
<i>Département des Procureur et Solliciteur Généraux, C. O.</i>		
Hon. J. A. Macdonald	Salaire comme procureur-général, du 1er janvier au 23 mai 1862, à \$5,000 par année.....	1,978 02
Hon. J. S. Macdonald	do do du 24 mai au 31 décembre 1862, do do	3,021 98
Hon. J. C. Morrison	Salaire comme solliciteur-général, du 1er janv. au 17 mars 1862, à \$3,000 par année.....	633 33
Hon. J. Patton	Salaire comme solliciteur-général, du 27 mars au 23 mai 1862, à \$3,000 par année.....	478 47
Hon. A. Wilson	do do du 24 mai au 31 décembre 1862, à do do	1,813 19
H. Bernard	Une année de salaire comme premier commis, jusqu'au 31 décembre 1862.....	1,800 00
M. Hayes	Salaire comme commis de 3e classe, du 1er janvier au 31 juillet 1862, à \$600 par année.....	350 00
A. Gordon	do do du 1er juillet au 31 décembre 1862, à \$700 par année.....	350 00
F. H. Allen	do do do do do	291 66
Hon. J. A. Macdonald	Trois mois de salaire d'un agent, jusqu'au 31 mars 1862, à \$400 par année.....	109 00
Hon. J. S. Macdonald	Neuf do do do 31 décembre 1862, à \$500 par année.....	300 00
P. Lynch	Une année de salaire comme messenger, jusqu'au 31 décembre 1862.....	450 00
		11,566 65
<i>Département des Terres de la Couronne.</i>		
Hon. P. M. Vankoughnet	Salaire comme commissaire des terres de la couronne, du 1er janvier au 19 mars 1862, à \$5,000 par année.....	1,083 32
		1,083 32
		273,917 25
		4,301,049 44

Gouvernement Civil—(Suite.)

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	S E R V I C E.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
		Salaires des fonctionnaires publics.—(Suite.)			278,917	25		
		Département des Terres de la Couronne.—(Suite.)			4,301,049	44		
Stat. Ref., Chaps. 10 et 11 et Budget de 1862.	Hon. Geo. Sherwood	Report.....	1,083	32				
	Hon. Wm. McDougall.....	Saltaire comme commissaire des terres de la couronne, du 27 mars au 23 mai 1862, à \$5,000 par année.....	802	04				
	A. Russell.....	do du 24 mai au 31 décembre.....	3,021	98				
	J. Bouchette.....	Un an de salaire comme sous-commissaire, jusqu'au 31 décembre 1862.....	2,600	03				
	W. Spragge.....	do do sous arpenteur-général, jusqu'au 31 décembre 1862.....	2,400	00				
	W. Ford.....	Saltaire comme surintendant des ventes, du 1er janvier au 16 mars 1862, à \$1,840 par année.....	388	44				
	P. W. Partridge.....	Un an de salaire comme comptable, jusqu'au 31 décembre 1862.....	1,610	00				
	T. Devine.....	do do surintendant des bois et forêts, jusqu'au 31 déc. 1862.....	1,400	00				
	E. T. Fletcher.....	do do arpenteur et dessinateur.....	1,600	00				
	G. G. Dunlevie.....	do do do y compris les arrrages de salaire, jusq. 31 déc. 1861, en vertu de l'acte du service civil et d'un O. C.....	1,680	00				
	J. W. Bridgland.....	do do do.....	1,500	00				
	E. Fox.....	do do do.....	1,380	00				
	J. F. Bouchette.....	do do dessinateur.....	1,120	00				
	S. P. Bausset.....	Un an de salaire comme dessinateur, jusqu'au 31 déc. 1862, y compris les arrrages de salaire, jusq. 31 déc. 1861, en vertu de l'acte du S. C. et d'un O. C.....	1,480	00				
	E. E. Taché.....	do do do.....	1,380	00				
	H. F. Haywood.....	do do do.....	1,030	00				
	T. Hector.....	do do do.....	912	50				
	J. C. Tarbut.....	Saltaire comme commis de première classe, depuis le 1er janvier jusqu'au 16 mars 1862, à \$1,495 par année, et du 17 mars jusqu'au 31 décembre 1862.....	1,590	18				
	W. F. Collins.....	Un an de salaire comme commis de 1ère classe, jusqu'au 31 décembre 1862.....	1,610	00				
	E. T. Judah.....	do do do.....	1,600	00				
	E. A. Généreux.....	do do do.....	1,440	00				
	H. J. Jones.....	do do do.....	1,360	00				
	F. T. Roche.....	do do do.....	393	33				
	J. Alley.....	Un an de salaire comme commis de 1ère classe, jusqu'au 31 décembre 1862, y compris les arrrages de salaire, jusqu'au 31 décembre 1861, en vertu de l'acte du service civil et d'un O. C.....	1,680	00				
	J. Morphy.....	Un an do jusqu'au 31 décembre 1862, y compris.....	1,680	00				

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	S E R V I C E.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
		do do do.....	1,680	00				
	J. Tolmie.....	do do do.....	1,680	00				
	T. Hammond.....	do do do.....	1,433	33				
	F. A. Hall.....	do do do.....	1,080	00				
	J. V. Gale.....	do do do.....	1,080	00				
	V. E. Tessier.....	do do do.....	1,080	00				
	T. Cherrier.....	do do do.....	1,080	00				
	A. Kirkwood.....	do do do.....	1,110	00				
	W. F. Whitcher.....	do do do.....	1,380	00				
	A. J. Taylor.....	do do do.....	1,380	00				
	F. D. Dugal.....	do do do.....	1,380	00				
	F. Chassé.....	do do do.....	1,380	00				
	L. A. Robitaille.....	do do do.....	1,145	00				
	D. A. Grant.....	do do do.....	1,145	00				
	J. J. Prendergast.....	do do do.....	1,380	00				
	G. B. Cowper.....	do do do.....	1,050	00				
	De Verd Fisher.....	do do do.....	930	00				
	Jerome Alley.....	do do do.....	912	50				
	T. Morkill.....	do do do.....	912	50				
	L. D. Lemoine.....	do do do.....	1,080	00				
	J. Innes.....	do do do.....	503	30				
	L. R. M. Fortiet.....	do do do.....	500	00				
	D. G. B. Ross.....	do do do.....	500	00				
	H. B. Dufort.....	do do do.....	500	00				
	T. H. Derbshire.....	do do do.....	358	30				
	E. Cayley.....	do do do.....	752	00				
	A. Russell.....	do do do.....	730	00				
	D. C. Machedo.....	do do do.....	912	50				
	G. Lindsay.....	do do do.....	912	50				
	G. Vanfelson.....	do do do.....	912	50				
	L. Berthelot.....	do do do.....	912	50				
	F. Norton.....	do do do.....	912	50				
	J. M. Grant.....	do do do.....	730	00				
	J. Nickinson.....	do do do.....	730	00				
	A. J. Scott.....	do do do.....	730	00				
	W. B. Collins.....	do do do.....	547	50				
	J. Henderson.....	do do do.....	100	00				
	W. Ebbes.....	do do do.....	682	50				
	J. Dickson.....	do do do.....	218	00				
	E. Ware.....	do do do.....	48	00				
	Geo. Bouchette.....	do do do.....	46	00				
	R. H. Brown.....	do do do.....	464	00				
		A reporter.....	75,382	22				
			278,917	25				
			4,301,049	44				

Gouvernement Civil—(Suite.)

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	S E R V I C E.	\$ cts.		\$ cts.	
Stat. Ref. Chap. 10, et Budget, 1862.		Salaires des fonctionnaires publics—(Suite.) <i>Département des Terres de la Couronne—(Suite.)</i> <i>Report.</i>	75,382 22	278,917 25	4,301,049 44	
	W. Baron Von Koerber	Salaires des fonctionnaires publics, du 1er octobre au 31 décembre 1862	175 00			
	C. T. Walcott	à \$700 par année	73 33			
	A. A. Vanfelson	Arrangés de salaire jusqu'au 31 déc. 1861, en vertu de l'acte du service civil.	140 00			
	F. Banister	do do do	170 00			
	L. R. Fortier	do do do	210 00			
	John Bradshaw	Un an de salaire comme gardien de bureau, jusqu'au 31 décembre 1862	500 00			
	Geo. Fisher	do do do	416 00			
	P. Potvin	comme messenger, do à	450 00			
	P. Cahill	do do do	450 00			
		<i>Département des Sauvages.</i>				
	W. Spragge	Salaires des fonctionnaires publics, du 17 mars au 31 décembre 1862, à \$2000 par année	1,582 20			
	M. Turner	Un an de salaire comme premier commis, jusqu'au 31 décembre 1862	1,399 98			
	C. T. Walcott	do do comptable	1,399 98			
	L. Vankougnet	Trois mois do	727 50			
		1er avril au 31 décembre 1862, à \$730 par année	473 00			
	J. P. M. Lecourt	Salaires des fonctionnaires publics, du 7 mars au 31 décembre 1862, à \$2 par jour				
	R. Jessop	Trois mois de salaire comme messenger, jusqu'au 31 mars 1862, à \$144 par année	216 00			
		et neuf mois, jusqu'au 31 décembre 1862, à \$242 par année	40 00			
	Ellen Jessop	Salaires des fonctionnaires publics, du 1er mai au 31 décembre 1862, à \$5 par mois				
		Total, salaires des employés du gouvernement civil	83,810 21	362,727 46		

DEPENSES CONTINGENTES.				
<i>Bureau du Secrétaire du Gouverneur Général.</i>				
R. Hartley	Services comme gardien du bureau de l'aide-de-camp et du secrétaire du gouverneur	393 00		
M. Barry	do do gardien de nuit du bureau du gouverneur général	173 00		
P. St. Hill	Déboursés pour le bureau, année 1862	553 38		
P. St. Hill	15 mois d'allocation comme gardien de l'ancien hôtel St. George	104 15		
J. Winfield	1 année d'allocation comme ordonnance du gouverneur général	170 83		
P. Lambkin	do do do	170 83		
J. Andrews	Travaux de ferblantier	95 92		
P. Sinclair	Livres	147 88		
C. C. Munro	Copie de documents	49 00		
Diverses personnes	Abonnement à différents journaux et annonces	1,145 99		
Alexander Thom	Almanachs	11 75		
J. O. Vallière et Fils	Meubles de bureau	1,019 45		
Hunter, Rose et Cie	Livres, etc.	20 00		
Compagnie du gaz de Québec	Gaz pour l'année	6 36		
John McGinnis	Cartes	23 50		
N. Samuels	Plumes d'acier	41 00		
G. T. Cary	Impressions, etc.	47 92		
Comp. du télég. de Montréal	Télégrammes	1,362 88		
P. W. Hartigan	Peinture	35 35		
W. A. Leggo	Travaux de graveur	37 50		
Lieut. Col. Irvine	do do	22 50		
Capt. Retalack	Frais de voyage, voitures, etc	95 50		
	do do de son excellence le gouverneur général	1,600 00		
	Papeterie et impressions	342 26		
	Almanach des adresses de Québec	9 00		
	Carte du H. C.	7 00		
	Travaux de menuiserie durant l'année	38 81		
	Signification d'un ordre à Augustin Blatz	2 95		
	Travaux comme maçon durant l'année	12 50		
	Frais de port durant l'année	1,735 52		
	<i>Secrétariat Provincial.</i>			
N. Samuels	Plumes d'acier	272 00		
Hunter, Rose et Cie	Livres, etc.	24 00		
B. Grenier	Pour avoir soigné et fendu le bois durant l'année	365 00		
	A reporter	661 00		
		9,975 73	362,727 46	4,301,049 44

Gouvernement Civil—(Suite.)

NOM DE L'OFFICIER A QUELLE L'AUTORITE.	A QUI PAYÉ.	S E R V I C E.	\$ cts.		\$ cts.		\$ cts.	
Stat. Ref., chap. 10, et Budget 1862.	Le maître-général des postes.	Dépenses contingentes.—(Suite.) Bureau du Régistrateur Provincial.—(Suite.) Report.	2,881 46	1,167 27	26,291 92	362,727 46	4,301,049 44	
			1,441 60	234 00	4,235 23			
		Bureau du Conseil Exécutif.	1,351 73	83 25				
		Déboursés de l'année	365 00	122 50				
		Meubles	1,441 60	35 00				
		Services comme journalier	23 75	28 40				
		do comme surnuméraire	191 88	16 50				
		Abonnement à différents journaux et annonces	76 72	10 00				
		Livres et impressions	10 00	40 25				
		Livres	19 25	1,492 93				
		Papeterie, etc.	1,888 91	2 00				
		Abonnement à différents journaux anglais.	500 00	3 00				
		Papeterie, etc.	7 00	12 00				
		Impressions et papeterie	15 00	24 00				
		Télégrammes durant l'année	40 00	70 00				
		Peinture	20 00	35 00				
		Pour un index	16 00					
		Timbres-poste et journaux	7 00					
		Carte						
		Gravure						
		Almanach des adresses de Québec						
		Plumes d'acier						
		C. Barnard						
		Hon. T. McGeé						
		W. H. Lee						
		Hon. T. D. McGeé						
		T. Craig						
		Hon. M. H. Foley						
		Jos. Robarts						
		Services comme surnuméraire						

NOM DE L'OFFICIER A QUELLE L'AUTORITE.	A QUI PAYÉ.	S E R V I C E.	\$ cts.		\$ cts.		\$ cts.	
Stat. Ref., chap. 10, et Budget 1862.	Le maître-général des postes.	Dépenses contingentes.—(Suite.) Bureau du Régistrateur Provincial.—(Suite.) Report.	199 20	7 25	7,627 30	362,727 46	4,301,049 44	
			5 50	4 00				
		Bureau du Ministre des Finances.	409 68	69 28				
		Annances, etc.	368 00	362 00				
		Papeterie, etc.	30 00	8 58				
		Timbres-poste	25 00	16 15				
		Livres	296 46	827 93				
		do	120 50	981 06				
		Hunter, Rose et Cie.	68 67	2 25				
		H. S. Scott	96 05	16 40				
		Glover et Fry	755 57	71 93				
		W. McMaster	22 90	146 00				
		Diverses personnes	47 73	11 00				
		D. Ryan	783 27	4,011 00				
		N. Samuels	287 28	5 25				
		Desbarats et Derbishire	43 34	59 99				
		W. McKay	17 25	49 00				
		H. J. Morgan	2 25	312 72				
		Compagnie du gaz de Québec	30 00	9 75				
		Thomas Norris	94 00	623 55				
		Comp. de télégr. de Montréal						
		A. Peobles et Cie.						
		George Cook						
		W. Drum						
		E. Rousselle						
		Jos. Blackburn						
		Le maître-général des postes						
		S. B. Foote						
		L. Prevost						
		Dépenses imprévues du bureau pendant l'année						
		Bureau de l'Auditeur.						
		Encre						
		Comp. de télégr. de Montréal						
		Diverses personnes						
		N. Samuels						
		Diverses personnes						
		H. J. Morgan						
		Desbarats et Derbishire						
		G. Murray Jarvis						
		S. J. Shaw						
		G. M. Jarvis						
		Services comme surnuméraire						
		A reporter						

Gouvernement Civil.—(Suite.)

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	S E R V I C E .	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
Stat. Refond. Chap. 10, et Budget, 1862.		Dépenses contingentes.—(Suite.) Bureau de l'Auditeur.—(Suite.)								
		Report.....	623	55	47,589	46	382,727	46	4,301,049	44
		Bureau du Receveur-Général.								
	G. T. Cary	Impressions et papeterie.....	389	00						
	J. Blackburn	Papeterie.....	107	40						
	Le maître-général des postes	Frais de port, année 1862.....	174	19						
		H. Rowell.....	154	00						
		S. Levy et Cie.....	243	00						
		Edouard Rousselle.....	90	00						
		W. A. Torusend.....	90	00						
		F. McCaffrey.....	486	00						
		G. Murray Jarvis.....	486	00						
		J. B. Nevee.....	171	25						
		John McGinnis.....	46	20						
		Hunter, Rose et Cie.....	1,339	29						
		Diverses personnes.....	554	52						
		F. L. Cussault.....	71	00						
		T. D. Harrington.....	380	92						
		T. Andrews.....	89	85						
		Compagnie de gaz de Québec.....	20	00						
		A. Wallace.....	220	00						
		N. Samuels.....	3	75						
		H. J. Morgan.....	1,335	43						
		Desbarats et Derbshire.....	485	60						
		Comp. de télég. de Montréal	53	85						
		Middleton et Dawson.....	2	65						
		J. et O. Crémazio.....	2	75						
		N. Burnsteln.....	5	90						
		P. Sinclair.....	12	00						
		G. H. Cherrier.....	220	75						
		J. O. Vallière et Fils.....	7	75						
		M. Hartigan.....	14	00						
		Thackabury et Cie.....								
		Cartes.....								

			\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
		Plomberie.....	18	00						
		Glace.....	9	00						
		Frais de voyage, affaires publiques.....	48	50						
		Machine pour copier.....	10	00						
		E. Barber.....	5	38						
		M. A. Gauvreau.....	777	23						
		Frais de port, année 1862.....			8,059	16				
		Département des Travaux Publics.								
		Menneiserie.....	175	70						
		Peinture, tapisserie, etc.....	5	80						
		Charles McDonald et Fils.....	394	61						
		Joseph Goulet.....	40	68						
		S. J. Shaw.....	315	25						
		Hunter, Rose et Cie.....	141	76						
		Patrick Owens.....	104	00						
		M. Walsh.....	169	50						
		F. Vérina.....	339	80						
		Diverses personnes.....	12	00						
		A. Wallace.....	101	50						
		N. Samuels.....	6	50						
		Anne Kane.....	26	18						
		Comp. du gaz de Québec.....	128	00						
		John McGinnis.....	6	00						
		E. A. Frechette.....	573	21						
		Comp. du télég. de Montréal	40	10						
		Desbarats et Derbshire.....	10	00						
		Middleton et Dawson.....	202	22						
		Thomas Andrews.....	29	00						
		M. Lyon.....	86	60						
		A. Côté et Cie.....	2	00						
		Rollo Campbell.....	41	17						
		J. W. Harper.....	14	00						
		Thackabury et Cie.....	22	50						
		G. H. Cherrier.....	2	00						
		Z. L. Wheeler.....	19	60						
		L. Brousseau.....	275	75						
		J. N. Daquet.....	6	00						
		M. Lamontagne.....	12	00						
		C. Bernard.....	10	00						
		E. Barber.....	5	00						
		George Easten.....	20	00						
		Pierre Roy.....	8	00						
		John Musson et Cie.....	3,336	43						
		Glace.....								
		A reporter.....			56,547	41				
							382,727	46		
									4,301,049	44

Gouvernement Civil.—(Suite.)

A QUI PAYE.	S E R V I C E.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Stat. Ref., Chap. 10, et budget, 1862.					
	Dépenses contingentes.—(Suite.)				
	Département des Travaux Publics—(Suite.)				
	<i>Report.</i>	3,336 43	56,547 41	362,727 46	4,301,049 44
	Département des Travaux Publics—Division des Ingénieurs.				
H. J. Farrell	Livres	2 50			
A. Robitaille	Ferblanterie	21 32			
Le maître-général des postes	Frais de port de l'année 1862.	545 14	3,905 39		
W. C. Scott	Frais de l'Express pour divers appareils photographiques.	20 05			
J. W. Harpct.	do do et droit	326 00			
Allans, Rae, et Cie.	do do	2 87			
Comp. Brit. Amér. d'Express	Fret pour do par "Bohemian," do	10 34			
Thomas Andrews	do sur livres, do	58 37			
Snaith et Cie.	Installation de chambres photographiques, rue St. Jean.	219 39			
Samuel Corneli	Loyer des chambres photographiques, do	60 00			
Synd. des b. de Mme Derome	do do jusqu'au 1er mai 1862.	27 50			
F. N. Duquet.	25 exemplaires du "Véritable Petit-Albert," et autres articles	23 00			
P. Sinclair	Livres, etc.	120 82			
A. Côté	Divers articles.	184 35			
E. Rousselle	do	382 57			
L. Brousseau	Papier albuminé.	13 30			
Middleton et Dawson.	do	30 50			
B. Vohl	do	7 00			
Rice Sharpley	"Edifices de Rome"	23 75			
Fabre et Gravel.	Plumes d'acier	60 00			
N. Samuels	do	53 50			
D. Graham et Cie.	Substances chimiques, etc.	6 00			
James H. Marsh	Différentes lettres de change sur Paris.	77 32			
F. Vézina, Banque Nationale	Cadres dorés.	282 44			
J. Bailey	Adresse d'une caisse pour l'Australie.	12 75			
E. Hartigan	2 sem. de serv. en qualité d'aide photographe jusqu. 15 fév. '62.	2 50			
Joseph Vézina		5 00			

A QUI PAYE.	S E R V I C E.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
	Dépenses contingentes.—(Suite.)				
	Département des Travaux Publics—(Suite.)				
	<i>Report.</i>	3,336 43	56,547 41	362,727 46	4,301,049 44
	Département des Travaux Publics—Division des Ingénieurs.				
P. O'Reilly	Services comme messenger, du 17 février au 1er avril 1862.	24 33			
Edmund H. Murney	Salaire du 8 mai au 31 juillet.	170 00			
L. E. Taché	do 15 jours en juillet.	30 00			
T. Trudeau	Diverses petites sommes payées dans le cours de l'année.	70 00	2,568 63		
	Département en loi de la couronne.				
J. Andrews	Ferblanterie.	61 00			
J. Brown	Services comme messenger surnuméraire.	10 00			
Hunter, Rose et Cie	Livres, etc.	45 50			
J. O. Vallière et fils.	Meubles.	268 90			
M. Jaobs	Plumes d'acier.	24 00			
Diverses personnes.	Abonnements à différents journaux et annonces	601 61			
P. Sinclair	Papeterie, etc.	80 68			
N. Samuels	Plumes d'acier	67 00			
M. A. Gauvreau.	Menuiserie.	126 63			
P. Lynch.	Voitures.	91 93			
S. B. Footé.	Papeterie, etc.	1,766 00			
George Fautroye	Petites sommes payées.	31 43			
P. Labelle	Services comme messenger surnuméraire.	137 00			
C. J. Andrews	Horloges réparées	3 00			
W. C. Chewett et Cie.	Livres, etc.	47 75			
Desbarats et Derbishire.	Papeterie et impressions	1,133 07			
J. McGinnis.	Cartes	30 50			
E. Glinas	Services comme commis surnuméraire.	207 00			
H. J. Morgan	Livres	2,105 42			
Cie. de télégr. de Montréal	Télégrammes durant l'année.	24 00			
J. K. Delsie	Frais de voyage	6 50			
Cie. britannique et amér.	Fret sur 2 boîtes à l'adresse de l'honorable Jos. Morrison.	9 50			
Rollo et Adams	Livres, etc.	210 25			
Hon. J. A. MacDonald	Frais de voyage	40 50			
J. L. Wilson	Livres	9 85			
Middleton et Dawson.	Papeterie	30 00			
H. Bernard	Frais de voyage, affaires publiques	7 00			
Thackabury et Cie.	Cartes	25 00			
P. W. Hartigan	Peinture	53 00			
B. Dawson et Cie.	Livres	6 00			
C. Barnard	Plumes d'acier	4 50			
G. H. Chérier.	Almanach des adresses de Québec	10 00			
E. Barber	Machine pour copier	6 00			
J. A. Evans	Carte	9 60			
Thomas Markell	Impressions.	503 66			
Le maître-général des postes	Frais de port durant l'année.		7,838 30		
	<i>A reporter.</i>		70,839 75	362,727 46	4,301,049 44

Gouvernement Civil.—(Suite.)

Stat. Ref. chap. 10, et Budget 1862.	A QUI PAYE.	SERVICE.	Sterling.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
		Dépenses contingentes.—(Suite.)				
		Report.....				4,301,049 44
		Département des Terres de la Couronne.				
		Papeterie, livres, etc.....	435 50			
		Tapis.....	159 68			
		Papeterie et impressions.....	1,327 79			
		Reliure.....	2,707 10			
		Menuiserie.....	124 55			
		Peinture.....	219 55			
		Tapisserie.....	8 67			
		Instruments de mathématiques.....	173 50			
		Livres, etc.....	6 00			
		Meubles.....	895 50			
		Livres, impressions, etc.....	1,609 33			
		Papeterie, etc.....	13 50			
		Verblanterie.....	164 20			
		Menuiserie.....	673 78			
		Papeterie et impressions.....	2,141 21			
		Papeterie, etc.....	524 25			
		Plumes d'acier.....	54 80			
		Papeterie, impressions, etc.....	369 00			
		do.....	4,328 70			
		Impressions.....	3,284 25			
		Charbon.....	61 00			
		Cartes.....	9 00			
		Globes.....	70 75			
		Menuiserie.....	105 00			
		Instruments de mathématiques réparés.....	12 00			
		Un écriture portatif, etc., etc.....	6 25			
		Livres, etc.....	10 00			
		Impressions et papeterie.....	244 80			
		Papeterie, etc.....	477 56			
		Cartes.....	275 75			
		do.....	3 00			
		Almanach des adresses de Québec.....	18 00			
		Quincaillerie.....	12 00			
			22 15			
				70,859 75	362,727 46	4,301,049 44

D. Cary et Cie.....	Impressions.....	21 45
Hon. W. McDougall.....	Frais de voyage.....	20 00
A. F. Potter.....	Instruments réparés.....	9 50
Dawson et fils.....	Livres, etc.....	19 00
J. B. Rolland et fils.....	do.....	118 74
B. Kaiser.....	Plumes d'acier.....	1 02
J. L. Wilson.....	Livres.....	2 50
Cie. B. A. de l'Express.....	Fret sur boîtes.....	26 50
John Markell.....	Livres.....	9 00
John Porter.....	Posage de sonnettes, etc.....	14 00
Le maître-général des postes.....	Frais de port, année 1862.....	1,538 92
do.....	do pour le bureau des sauvages.....	84 81
	Bureau d'Agriculture.....	22,313 96
S. D. Foote.....	Impressions et papeterie.....	6,964 90
M. Fiset.....	Déboursés du bureau pour l'année.....	258 10
John McGinnis.....	Cartes.....	41 29
Comp. de télé. de Montréal.....	Télégrammes pour l'année.....	217 19
J. B. Brousseau.....	Papeterie, etc.....	168 40
Hunter, Rose et Cie.....	Livres, etc.....	2,099 48
Cie. B. A. de l'Express.....	Fret sur une boîte pour Dublin.....	21 68
Middleton et Dawson.....	Livres, etc.....	64 77
Edward Hanford.....	do.....	94 08
B. Marcan.....	Pour scier et fendre le bois.....	340 00
Diverses personnes.....	Abonnements à différents journaux et annonces.....	523 15
Thomas Andrews.....	Verblanterie.....	262 73
G. T. Cary.....	Impressions, etc.....	130 00
P. Poulin et fils.....	Horloges réparées.....	6 00
Edward Allan.....	Livres, etc.....	770 13
H. S. Scott.....	Quincaillerie.....	7 94
A. Wallace.....	Plan de Québec.....	10 00
J. Porter.....	Posage de sonnettes et verblanterie.....	28 50
J. O. Vallière et fils.....	Meubles.....	136 25
Desbarats et Derbishire.....	Impressions et papeterie.....	545 57
H. J. Morgan.....	Livres.....	2 25
N. Samuels.....	Plumes d'acier.....	48 25
E. R. Fréchet.....	Impressions.....	48 61
F. C. Dredge.....	Reliure.....	57 70
W. Gillopy.....	Impressions.....	400 00
P. Sinclair.....	Papeterie, etc.....	9 50
Rev. H. Hope.....	Livres, impressions, etc.....	354 55
John Kent.....	Maçonnerie.....	10 52
O. Côté.....	Impressions, etc.....	98 05
Léger Brousseau.....	do.....	232 20
	A reporter.....	13,953 79
		93,673 71
		362,727 46
		4,301,049 44

Gouvernement Civil.—(Suite.)

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	S E R V I C E.	Sterling.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Stat. Ref. Chap. 10, et Budget, 1862.		Dépenses contingentes.—(Suite.) <i>Bureau d'Agriculture—(Suite.)</i>				
		Report.				
	George Matthews.....	Gravure.....	13,953 79	93,673 71	362,727 46	4,301,049 44
	Hon. F. Ewart.....	Frais de voyage.....	1,170 30			
	J. N. Duquet.....	Impressions, etc.....	1,347 00			
	John Musson et Cie.....	Glace.....	1 00			
	W. C. Clouston et Cie.....	Impressions et papeterie.....	4227 00			
	N. T. Boissonault.....	Services comme commis surnuméraire.....	314 33			
	Comp. du chem. de fer G. T.	Fret sur 2 caisses.....	5 36			
	W. Edwards.....	do.....	30 11			
	John Pyc.....	Piombérie.....	21 25			
	E. Campbell.....	Livre blanc.....	120 00			
	Thackabury et Cie.....	Cartes.....	7 00			
	G. H. Chénier.....	Almanach des adresses de Québec.....	6 00			
	Pierre Roy.....	Meubles.....	53 35			
	E. De la Bruyère.....	Frais de voyage, chemins de colonisation.....	484 19			
	C. A. Bailly.....	do.....	177 00			
	Rae Smith.....	Cartes.....	200 00			
	Joseph Rosa.....	Frais de voyage.....	25 75			
	Joseph Trudel.....	do.....	42 50			
	A. Dubord.....	do.....	28 00			
	Dorion et Cie.....	Impressions, livres, etc.....	255 50			
	Charles Carrière.....	Inspection des chemins de colonisation.....	292 00			
	E. Michon et Cie.....	Quincallerie.....	97 98			
	Joseph Perrault.....	Livres.....	73 50			
	D. V. Martin.....	Inspection des chemins de colonisation.....	209 00			
	G. H. Gore.....	Menuiserie.....	1 50			
	E. Audet.....	Frais de voyage, chemins de colonisation.....	13 60			
	F. L. Lebel.....	do.....	182 00			
	Le maître-général des postes	Frais de port, année 1862.....	630 14	20,306 65		
		<i>Déboursés généraux.</i>				
	T. Andrews.....	Ferblanterie.....	810 94			
	Mulholland et Conway.....	Serrurerie.....	128 32			
	P. St. Hill.....	Déboursés de l'année.....	1,370 85			
	John Giblin.....	Combustible.....	3,889 55			

Stat. Ref., ch. No.	ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.		Sterling.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
	CANADA EST.					
	<i>Cour du Banc de la Reine.</i>					
Sir L. H. LaFontaine.....	Une année de salaire comme juge en chef, jusqu'au 31 décembre 1862.....		5,000 00			
J. F. J. Dutil.....	do.....		4,000 00			
R. E. Caron.....	comme juge puisné, do.....		4,000 00			
T. C. Aylwin.....	do.....		4,000 00			
W. C. Meredith.....	do.....		4,000 00			
	<i>Cour Supérieure.</i>					
Ed. Bowen.....	Une année de salaire comme juge en chef, jusqu'au 31 décembre 1862.....		5,000 00			
D. Mondlot.....	do.....		4,000 00			
	<i>A reporter.....</i>		9,000 00	21,000 00	21,000 00	4,787,669 48
	Total des dépenses contingentes.....			9,012 22		
	Total, gouvernement civil.....				123,892 58	486,620 04
	RECAPITULATION.					
	Porté au compte du fonds consolidé.....					
	Dépenses imprévues.....					
	\$486,620 04					

Administration de la Justice, C. E.—(Suite.)

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	S E R V I C E.	Sterling.	\$ cts.	\$ cts.
Cour Supérieure.—(Suite.)					
<i>Report.</i>					
) mois de salaire comme juge puimé, jusqu'au 30 sept. 1862, à \$4000 par année					
Stat. Ref. ch. 10.	J. D. Day.....	do do 31 déc. 1862.....	9,000 00	21,000 00	4,787,669 48
	J. Smith.....	do do.....	3,000 00		
	Ed. Short.....	do do.....	4,000 00		
	A. Stuart.....	do do.....	4,000 00		
	W. Badgley.....	do do.....	4,000 00		
	C. J. E. Mondelet.....	do do.....	4,000 00		
	A. N. Morin.....	do do.....	3,200 00		
	A. Polette.....	do do.....	3,200 00		
	J. S. McCord.....	do do.....	3,200 00		
	F. O. Gauthier.....	do do.....	3,200 00		
	J. C. Bruneau.....	do do.....	3,200 00		
	J. A. Taschereau.....	do do.....	3,200 00		
	A. Lafontaine.....	do do.....	2,800 00		
	Peter Winter.....	do do.....	2,800 00		
	J. G. Thompson.....	do do.....	2,800 00		
	D. Roy.....	do do.....	2,800 00	63,600 00	
<i>Cour de Vice-Amirauté.</i>					
) mois de salaire comme juge, jusqu'au 31 décembre 1862					
	H. Black.....	do do.....	2,000 00		
	C. Drolet.....	comme registrateur, do do.....	666 67		
	J. B. Parkin.....	comme maréchal, do do.....	333 33	3,000 00	
<i>Poursuites Criminelles.</i>					
Services professionnels comme conseil de la couronne, Cour du Banc de la Reine, à Montréal et Trois-Rivières, en 1862.....					
Budget, 1862.	F. G. Johnson.....	do Québec.....	3,955 90		
	G. O. Stuart.....	do Aymer, do.....	1,020 65		
	J. T. McCord.....	do Sherbrooke, do.....	156 63		
	E. T. Brooks.....	do Beauharnois, do.....	764 02		
	F. Cassidy.....	do Terrebonne, do.....	159 25		
	R. Lafamme.....	do Joliette, do.....	169 00		
	J. Doure.....	do do.....	304 00		

Stat. Ref. ch. 95, et budget 1862.	Noms et Services	Sterling.	\$ cts.	\$ cts.
J. R. Hamilton.....	do do New Carlisle do	271 33		
A. C. Papineau.....	do do St. Hyacinthe, do	310 09		
J. M. Loranger.....	do do au nom de la couronne, entre janvier, 1859, et Juin, 1860	300 00		
Casault, Langlois et Angers.....	do do en 1859.....	319 57		
Hon. J. J. C. Abbott.....	Frais de voyage pour assister à la cour du Banc de la Reine, districts d'Ottawa et Bedford, en 1862	50 53		7,780 86
<i>Allocations pour les Circuits.</i>				
Son allocation ordinaire pour assister à 2 cours, \$100 chacune, en 1862.....				
	do do do	200 00		
	do do do	400 00		
	do do do	400 00		
	do do do	600 00		
	do do do	300 00		
	do do do	300 00		
	do do do	100 00		
	do do do	100 00		
	do do do	330 00		
	do do do	498 00		
	do do do	510 00		
	do do do	584 00		
	do do do	156 00		
	do do do	780 00		
	do do do	396 00		
	do do do	504 00		
	do do do	600 00		
	do do do	246 00		
	do do do	294 00		
	do do do	216 00		
	do do do	258 00		
	do do do	246 00		
	do do do	144 00		
	do do do	812 00		
	do do do	100 00		
	do do do	24,400 00	8,012 00	
	do do do	24,400 00		102,392 86
	do do do			4,787,669 48
<i>Salaire et Dépenses Contingentes des Shérifs.</i>				
Moins—comme remise par T. C. Aylwin, qui lui a été payée en plus, en 1861.....				
Stat. Ref. B.C. ch. 95, et budget 1862.	W. S. Sewell.....	Salaire et déboursés comme shérif, pour l'année expirée le 30 septembre 1862.....	4,400 00	
	do do	A compte des dépenses courantes pour 1862	20,000 00	

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYE.	S E R V I C E.	\$ cts.	cts.	\$ cts.	\$ cts.
		<i>Salaires et Dépenses Contingentes des Shérifs—(Suite.)</i>				
		<i>Report</i>			103,392 86	4,787,609 48
Stat. Ref. B. C. chap. 93, et budget, 1862.	John Boston	Salaires et déboursés comme shérif, Montréal, pour le trimestre expiré le 31 décembre 1861.....		24,400 00		
	A. M. Delisle	do do do du 1er janvier au 30 septembre 1862.....	4,568 11 24,000 00	1,438 96		
	do	A compte des dépenses courantes pour 1862.....		28,568 11		
	W. H. Sanborn, shérif adjoint	do pour letri-mestre expiré le 31 décembre 1861.....		6,000 00		
	J. G. Ogden	Salaires et déboursés comme shérif, Trois-Rivières, pour l'année expirée le 30 septembre 1862.....	2,500 00 4,511 10	7,011 10		
	do	A compte des dépenses courantes pour 1862.....				
	G. F. Bowen	Salaires et déboursés comme shérif, St. François, pour l'année expirée le 30 septembre 1862.....	1,600 00 6,869 46	8,469 46		
	do	A compte des dépenses courantes pour l'année 1862.....		4,000 00		
	L. M. Coutlée	Salaires et déboursés comme shérif, Ottawa, pour l'année expirée le 30 septembre 1862.....	1,000 00 2,858 67	3,858 67		
	do	A compte des dépenses courantes pour l'année 1862.....				
	O. Martineau	Salaires et déboursés comme shérif, Kamouraska, pour l'année expirée le 30 septembre 1862.....	500 00 1,164 16	1,664 16		
	do	A compte des dépenses courantes pour l'année 1862.....				
	M. Sheppard	Salaires et déboursés comme shérif, Bonaventure, pour l'année expirée le 30 septembre 1862.....	500 00 500 00	1,000 00		
	do	A compte des dépenses courantes pour 1862.....				
	P. Vibert	Salaires et déboursés comme shérif, Gaspé, pour l'année expirée le 30 septembre, 1862.....	500 00 500 00	1,000 00		
	do	A compte des dépenses courantes pour 1862.....				

A. Quesnel	Salaires comme shérif, Arthabaska, du 1er décembre 1861 au 31 décembre 1862, à \$120 par année.....	130 00 599 88	729 88		
do	A compte des dépenses courantes pour 1862.....				
J. Hainault	Salaires comme shérif, Beauharnois, du 1er décembre 1861 au 31 décembre 1862, à \$120 par année.....	130 00 1,872 45	1,502 45		
do	A compte des dépenses courantes pour 1862.....				
D. Browne	Salaires comme shérif, Bedford, du 1er janvier au 31 décembre 1862, à \$120 par année.....	130 00 1,687 10	1,807 10		
do	A compte des dépenses courantes pour 1862.....				
J. T. Taschereau	Salaires comme shérif, Beauce, du 1er juin au 31 décembre 1862, à \$120 par année.....	70 00 835 33	905 33		
do	A compte des dépenses courantes pour 1862.....				
O. Bossé	Salaires comme shérif, Chicoutimi, du 1er décembre 1861 au 31 décembre 1862, à \$120 par année.....	130 00 681 93	811 93		
do	A compte des dépenses courantes pour 1862.....				
J. M. Des Rivières	Salaires comme shérif, Iberville, du 1er décembre 1861 au 31 décembre 1862, à \$120 par année.....	130 00 1,869 27	1,999 27		
do	A compte des dépenses courantes pour 1862.....				
B. H. Leprohon	Salaires comme shérif, Joliette, du 1er janvier au 31 décembre 1862, à \$120 par année.....	120 00 600 00	720 00		
do	A compte des dépenses courantes pour 1862.....				
J. D. Lepine	Salaires comme shérif, Montmagny, du 1er janvier au 31 décembre 1862, à \$120 par année.....	120 00 1,204 63	1,324 63		
do	A compte des dépenses courantes pour 1862.....				
S. J. Chalifour	Salaires comme shérif, Rimouski, du 1er juin au 31 décembre 1862, à \$120 par année.....	70 00 388 70	458 70		
do	A compte des dépenses courantes pour 1862.....				
P. R. Chevalier	Salaires comme shérif, Richelieu, du 1er janvier au 31 décembre 1862, à \$120 par année.....	120 00 710 08	830 08		
do	A compte des dépenses courantes pour 1862.....				
P. H. Chimon	Salaires comme shérif, Saguenay, du 1er juin au 31 décembre 1862, à \$120 par année.....	70 00 781 15	851 15		
do	A compte des dépenses courantes pour 1862.....				
	<i>A reporter</i>		98,350 98		4,787,609 48

Administration de la Justice, C. E.—(Suite.)

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	S E R V I C E.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
Stat. Ref., B. C., Chap. 93, et budget, 1862.	O. Désilets..... G. Raby..... do	Salaires et Dépenses Contingentes des Shérifs—(Suite.) <i>Report</i> Salaire comme shérif, St. Hyacinthe, du 1er juin au 30 septembre 1862, à \$120 par année..... do Terrebonne, du 1er décembre 1861 au 31 décembre 1862, à \$120 par année..... A compte des dépenses courantes pour 1862.....	98,350	93	103,392	86	4,787,669	48
Stat. Ref., B. C., Chap. 93 et budget, 1862.	P. A. Doucet..... A. M. Delisle..... E. Carter..... E. Barnard..... P. A. Doucet..... Delisle et Brehaut..... Carter et Brehaut..... L. M. A. Genest..... Rufus Wadleigh..... Louis Beaudry..... F. T. Hall..... Z. Vézina..... C. Garneau..... F. H. Marchand..... L. F. Groulx..... A. Bender..... A. N. Gouin..... E. M. Derome..... C. Dunberger..... L. G. de Lorimier..... J. R. Berthelot..... Fiset et Burroughs.....	Protonotaires et Greffiers des Cours de Circuit, de la Couronne et de la Paix. Salaire et déboursés de son bureau comme greffier de la couronne, à Québec, jusqu'au 30 septembre 1862..... do Montréal, jusqu'au 31 déc. 1861..... do do 30 septembre 1862..... do Trois-Rivières, do do..... do greffier de la paix, Québec, jusqu'au 31 décembre 1862..... do Montréal, do 1861..... do do 30 septembre 1862..... do Trois-Rivières, do do..... Salaire comme greffier de la couronne et de la paix, Arthabaska, du 1er décembre 1861 au 31 décembre 1862, à \$90 par année..... do Beauharnois, do do..... do Bedford, du 1er janvier 1862, jusqu'au do do..... do Beauce, du 1er juin do jusqu'au do do..... do Chicoutimi, du 1er décembre 1861, au 5 décembre 1862 à do do..... do Iberville, do jusqu'au 31 déc. 1862, do do..... do Joliette, 1er janvier 1862, do do..... do Montmagny, do do do..... do Richelieu, do do do..... do Rimouski, 1er juin, do do do..... do Saguenay, do do do..... do St. Hyacinthe, do do do..... do Terrebonne, 1er décembre 1861, jusq. do do..... do Salaires et déboursés de leur bureau comme protonotaires, Québec, jusqu'au 31 décembre 1862.....	386 79 545 75 1,381 56 220 00 5,270 49 1,475 25 4,008 84 1,970 68 97 49 97 49 90 00 90 00 90 00 90 00 90 00 52 49 52 49 97 49 97 49 90 00 90 00 90 00 90 00 90 00 52 49 52 49 97 49 22,641 19	100,332 33	4,787,669 48			

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	S E R V I C E.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
Stat. Ref., B. C., Chap. 79 & 93.	W. S. Sewell..... do T. McGinn..... R. Genns..... do W. Read..... G. F. Bowen..... Murph..... L. M. Coatiée..... H. Desjardins..... O. Martineau..... M. Sheppard..... do P. Vibert..... do F. Gingras..... A. Loiseau..... C. M. Hyndman..... Jos. Griffith..... P. C. Dupont.....	Greffier de la Cour d'Appel. Salaires et dépenses contingentes de son bureau comme député-greffier de la cour d'Appel, Montréal, y compris le salaire et les dépenses contingentes du député-greffier, jusqu'au 30 septembre 1862..... Rédaction et publication des décisions des tribunaux du Bas-Canada..... Gardiens de prisons et de cours. Une année de salaire pour un géolier, Québec, jusqu'au 31 décembre 1862..... do de deux geuchetiers, do do..... do Géolier, Montréal, do do..... do Trois-Rivières, do do..... do de deux geuchetiers, do do..... do géolier, Sherbrooke, do do..... do d'un geuchetier, do do..... do géolier, Aymer, do do..... do d'un geuchetier, Ottawa, do do..... do géolier Kimouraska, do do..... do d'un geuchetier, do do..... do d'un géolier, Percé, do do..... do d'un geuchetier do do..... do d'un géolier, New-Carlisle, do do..... do d'un geuchetier, do do..... do comme gardien de la cour, Québec, Montréal, do do..... do do Sherbrooke, 30 sept. 1862, à \$100 par année..... do do do du 7 nov. au 31 décembre 1862, à \$100 par année..... Une année de salaire comme do Trois-Rivières, jusqu'au 31 Oct. 1862.....	31,521 60 5,173 58 1,008 90 700 00 2,300 00 2,177 32 3,997 40 2,400 00 2,400 00 500 00 4,391 24 2,231 94 1,000 00 730 00 1,000 00 400 00 730 00 400 00 365 00 400 00 365 00 400 00 240 00 365 00 240 00 365 00 600 00 600 00 75 00 14 94 200 00 8,854 94 310,933 76	91,730 40	4,787,669 48			

Administration de la Justice, C. E.—*Suite.*)

EN VERU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYE.	SERVICE.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Report.....					
<i>Médecins de Prisons.</i>					
Budget, 1862.	P. Beaubien.....	Une année de salaire comme médecin, Montréal, jusq. 31 décembre, 1862.....	1,088 87	310,933 76	4,787,669 48
	G. Badeaux.....	do do Trois Rivières, do.....	222 20		
	J. B. Johnston.....	do do Sherbrooke, do.....	160 00		
	A. S. Misonand.....	do do Kamouraska, do.....	120 00		
	P. H. Church.....	do do Aymer, do.....	160 00		
	C. J. Frémont.....	do do Québec, jusq. 30 septembre, 1862, à \$888.84 par année.....	666 63	2,417 70	
<i>Dépenses Contingentes des Procureurs.</i>					
	J. Wilkie.....	Déboursés pour la garde du palais de justice, Bonaventure, jusqu'au 30 juin 1862.....	162 10		
	L. G. Harper.....	do do Gaspé, jusqu'au 30 septembre, 1862.....	380 74		
	Chalou & Dery.....	do do Kamouraska, jusqu'au 30 juin 1862.....	159 93		
	Monk, Coffin et Papineau.....	do do Montréal, jusq. 31 décembre 1862.....	7,422 48		
	H. Driscoll.....	do do Ottawa, jusqu'au 31 mars 1862.....	202 50		
	Fiset et Burroughs.....	do do Québec, jusqu'au 31 décembre 1862.....	2,042 52		
	Shert et Morris.....	do do St. François, jusqu'au 30 juin 1862.....	886 10		
	E. Bernard.....	do do Trois-Rivières, jusq. 30 juin 1862.....	556 77	11,843 14	
<i>Coroners.</i>					
	C. E. Panot.....	Cinq mois de salaire comme coroner, Québec, jusqu'au 31 mai 1862, à \$440 40 par année.....	185 57		
	do.....	Honoraires et déboursés de son bur. jusq. 30 septembre 1862.....	3,366 68		
	J. Jones.....	Une année de sal. com. coroner, Montréal, jusq. 30 déc. '62.....	444 40		
	do.....	Honoraires et déboursés de son bur, jusq. 31 décembre 1862.....	1,000 00		
	Valère Guillet.....	Une année de sal. com. coroner, T. Rivières, jusq. 31 déc. '62.....	222 20		
	do.....	Honoraires et déboursés de son bur. jusqu'au 30 juin 1862.....	723 83		
	A. G. Woodward.....	Cinq mois de salaire comme coroner, St. François, jusqu'au 31 mai 1862, à \$200 par année.....	88 51		
	do.....	Honoraires et déboursés de son bur. jusqu'au 30 juin.....	435 26		
			3,552 25		
			1,444 40		
			946 03		
			518 77		

J. G. Le Del.....	Une année de salaire comme coroner-adjoint, Bonaventure, jus- qu'au 31 déc. 1862.....	55 53	222 78
do.....	Honoraires et déboursés de son bureau, jusqu'au 30 juin 1862.....	167 25	
Arcad. Kerr.....	Une année de salaire comme coroner-adjoint, Bonaventure, jus- qu'au 31 déc. 1862.....	111 07	55 59
W. Tilley.....	do do Honoraires et déboursés de son bureau, jusqu'au 30 juin 1862.....	130 30	241 37
do.....	do do Honoraires et déboursés de son bureau, jusqu'au 31 juin 1862.....	200 00	632 41
André Larue.....	do do Une année de salaire comme coroner-adjoint, Kamouraska, jus- qu'au 31 déc. 1862.....	482 41	
P. L. Gauvreau.....	do do Honoraires et déboursés de son bureau, jusqu'au 31 mai 1862.....	100 00	498 28
do.....	do do Honoraires et déboursés de son bureau, jusqu'au 31 mai 1862.....	398 28	
L. Tétu.....	do do Une année de salaire comme coroner-adjoint, Kamouraska, jus- qu'au 31 déc. 1862.....	160 00	
do.....	do do Honoraires et déboursés e son bureau, jusqu'au 30 juin 1862.....	154 52	
U. M. Poisson.....	do do Honoraires et déboursés comme coroner, Arctabaska, jusqu'au 30 juin 1862.....	254 52	
J. Anderson.....	do do Beaufort, do.....	441 23	
Foster et Chamberlain.....	do do Beauce, do.....	409 07	
J. J. P. Proulx.....	do do Chicoutimi, do.....	337 87	
G. McKenzie.....	do do Iberville, do.....	179 39	
D. Tassé.....	do do Joliette, do.....	86 20	
J. Desaniers.....	do do Montmagny, do.....	286 83	
J. Marnette.....	do do Richelieu, do.....	175 83	
J. U. Turotte.....	do do Saguenay, do.....	537 38	
E. Bondreau.....	do do St. Hyacinthe, do.....	414 62	
N. Blanchard.....	do do Terrebonne, do.....	200 63	
J. A. Mignault.....	do do Honoraires et déboursés de son bureau, jusqu'au 30 septembre 1862, à \$517 73 par année.....	156 06	12,262 02
A. Graveluy.....	do do do Honoraires et déboursés de son bureau, jusqu'au 31 décembre 1862.....	238 29	
J. Prendergast.....	do do do Honoraires et déboursés de son bureau, jusqu'au 31 décembre 1862.....	11 22	
H. Bernard.....	do do do Honoraires et déboursés de son bureau, jusqu'au 31 décembre 1862.....	317 78	
N. A. Duberger.....	do do do Honoraires et déboursés de son bureau, jusqu'au 31 décembre 1862.....	111 07	678 31
<i>Grants Cométaires.</i>			
N. C. Faucher.....	Une année de salaire comme grand cométaire, Québec, jusqu'au 31 déc. 1862.....	160 00	
B. Delisle.....	do do Montréal, do.....	160 00	
F. Da Sylva.....	Trois mois de salaire comme grand cométaire, Trois-Rivières, jusqu'au 31 mars 1862, à \$120 par année.....	30 00	
do.....	do do St. François, jusq. 31 déc. 1862.....	120 00	
E. Clark.....	do do A reporter.....	470 00	45,134 93
			4,787,669 48

Administration de la Justice, C. E.—(Suite.)

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Budget, 1862.		<i>Report.</i>	470 00	45,184 93	4,787,660 48
		<i>Grands Connétables</i> —(Suite.)			
	S. Dupuy	Une année de salaire comme grand connétable, Kamouraska, jusq. 31 déc. 1862.	120 00		
	J. Gordon	do do Ottawa, do	120 00		
	Benj. Delisle	Honoraires et déboursés de son bureau, jusqu'au 31 décembre 1862.	1,394 04		
	S. Dupuy	do do do	151 35		
	J. Gordon	do do do	41 13		
	E. Clark	do do do	1,361 13	3,657 65	
		<i>Items divers.</i>			
Stat. Ref. B, C, Chap. 82 et 84, et Budget, 1862.	C. E. Shilher	Honoraires et déboursés comme surintendant des témoins de la couronne, Montréal, année 1862.	1,067 35		
	J. B. Duggan	Dix jours de service comme interprète près le grand et le petit jury, au terme des sessions de quartier, Québec, à \$4.06 par jour.	46 66		
	G. W. Colfer	Dix-neuf do do terme de juin do	88 54		
	D. Murray	Services comme interprète au terme criminel, cour du banc de la reine, à Québec, en 1862.	56 00		
	J. Prondergast	do do do do	23 30		
	C. P. Lindsay	do do district de Beauce, do	14 00		
	G. Fuiyoye	Pour lui permettre de donner suite aux instructions relatives aux shérifs dans les nouveaux districts, B. C.	200 00		
	W. A. Leggo	Secaux et presses fournis aux cours de circuit, bureaux de la couronne, nouveaux districts, B. C.	540 00		
	Tessier et Ross	Paiement de leur mémoire de frais taxé dans deux causes de <i>La Société de construction de Québec, vs. Jones et autres</i> .	52 57		
	F. C. Vanovous	do do <i>in re G. Hall vs. W. Bethel</i>	35 53		
	W. L. Felton	Voyage à Stanstead, pour s'enquérir de la plainte de W. Johnson, contre M.M. Kenton, Bullock et Hubert.	40 00		
	L. A. Olivier	Services spéciaux de la part de la couronne, contre les héritiers de feu M. F. Léveillé, ex-devant secrétaire-trésorier et commissaire d'école d'Yamaska.	20 00		
	R. S. Cassels	Sommes avancées au surintendant de la police, Montréal, le 19 décembre 1856, pour frais encourus par le détachement qui a arrêté, à St. Sylvestre, des individus accusés du meurtre de Robert Corrigan.	300 00		
	M. L. Proteau, veuve Guenette	Montant reçu par la couronne, à son préjudice, dans la cause de Bois et Robinson.	85 35		

J. Wilkie	Police, etc.,	83 90			
P. A. Doucet	do do	200 00			
L. M. Coutlée	Avoir fait la liste des jurés	300 00			
A. Jackson	Analyse de l'estomac d'un cochen, cas d'empoisonnement supposé	30 00	4,583 20		
	Total, administration de la justice, C. E.			346,375 78	
	RÉCAPITULATION.				
	Porté au compte du fonds consolidé.....			\$ 340,195 59	
	Dépenses imprévues			6,180 10	
				\$ 346,375 78	
	ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.				
	CANADA OUEST.				
	<i>Cour de Chancellerie.</i>				
Stat. Ref. B. C. Chap. 12, Acte 18 Vic., Chap. 59, et Budget, 1862.	W. H. Blake	Salaire comme chancelier, du 1er jan. au 18 mars 1862, à \$5,000 par année.	1,069 45		
	P. M. Vankoughnet	do do 18 mars au 31 déc. 1862, do	3,680 55		
	J. C. P. Eston	Une année de salaire comme vice-chancelier, jusqu'au 31 décembre, 1862.	4,000 00		
	A. N. Buell	do do do	2,240 00		
	G. Hennings	Maître en chancellerie, do	1,600 00		
	W. M. Ross	Commis en chef dans son bureau do	600 00		
	J. P. MacDonell	do do do	500 00		
	Alex. H. Pearson	Copiste, do do	1,840 00		
	Alex. Grant	2nd do do do	1,000 00		
	John Black	Régistrateur, do do	300 00		
	A. Holmstead	Commis dans le bureau d'enregistrement do	375 00		
	do do	do do à \$600 par année.	375 00		
	Six à \$750 par année	2nd commis, cour de chancellerie, jusqu'au 30 juin 1862,	300 00		
	Six do	do do 31 déc. 1862, à	450 00		
	Six do	do do do	225 00		
	M. Hayes	Commis surnuméraire, do do	185 86		
	Stephen Oliver	Une année Huissier, do do	85 75		
	J. Farrell	Six mois do Messenger, do do 30 juin 1862, à \$450	3,218 87		
	D. Sutherland	par année Salaire comme messenger, cour de chancellerie, du 14 juillet au 31 décembre 1862, à \$400 par année.			
	A. N. Buell	Dépenses contingentes de son bureau jusqu'au 30 septembre, 1862.			
	A. Grant	do do			
	<i>A reporter.</i>		27,295 48		
			27,295 48		5,134,045 26

Administration de la Justice, C. O.—(Suite.)

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYE.	SERVICE.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Stat. Ref., H. C., Chap. 10.	Sir J. B. Robinson	<i>Cour du Banc de la Reine.</i> Salaire comme juge en chef, du 1er jan. au 14 mars 1862, à \$6,666 66 par année	1,351 85	27,295 48	5,134,045 26
	Arohd, McLean	do à \$4,000 par année, et comme juge en chef, du 1er janvier au 14 mars 1862, 1862, à \$6,666.66 par année	4,797 22		
	R. E. Burns	do Une année de salaire comme juge puisné, jusqu'au 31 décembre 1862	4,000 00		
	J. H. Hagerly	do do à \$4,000 par année	3,155 55	13,304 62	
Stat. Ref., H. C., Chap. 10.	W. H. Draper	<i>Cour des Plaids Communs.</i> Une année de salaire comme juge en chef, jusqu'au 31 décembre 1862	5,000 00		
	W. B. Richards	do do juge puisné, do	4,000 00		
	J. H. Hagerly	Salaire comme juge puisné, du 1er jan. au 17 mars 1862, à \$4000 par année	844 45		
	J. C. Morrison	Salaire comme juge puisné, du 18 mars au 31 décembre 1862, à \$4000 par année	3,155 55	13,000 00	
Stat. Ref., H. C., Chaps. 10 et 11, Acte 15 Vic. Chap. 89, et Budget, 1862.	C. C. Small	<i>Cour du Banc de la Reine et des Plaids Communs.</i> Une année de salaire comme greffier de la couronne et des plaids, cour du banc de la reine, jusqu'au 31 décembre 1862	3,240 00		
	do	Dépenses contingentes de son bureau jusqu'au 30 septembre, 1862.	4,253 46		
	John Small	do Une année de salaire comme premier commis, cour du banc de la reine, jusqu'au 31 décembre 1862	1,200 00		
	Thos. Coxwell	do do second, do	1,000 00		
	A. Fleming	do do huissier et crieur, do	160 00		
	W. E. Howard	do do Salaire comme greffier de la cour dite "Her and Devises and Practice Courts," du 1er janvier au 30 juin 1862, à \$750 par année	375 00		
	Lawrence Hayden	do do Une année de salaire comme greffier de la couronne et des plaids, cour des plaids communs, jusqu'au 31 décembre 1862	1,840 00		
	do	Dépenses contingentes de son bureau, jusqu'au 30 septembre 1862.	2,633 23		
	A. B. Sullivan	do do Une année de salaire comme premier commis, cour des plaids communs, jusqu'au 31 décembre, 1862	1,200 00		
	S. B. Clarke	do do do Second, do	1,000 00		

D. O'Connell	do	huissier et crieur, do	160 00		
J. Alexander	do	garden d'Osgoode Hall, do	500 00		
J. H. Goodson	do	do greffier-adjoint de la couronne et des plaids, comté de Brant, do	300 00		
J. Fraser	do	do do Castleton, do	400 00		
T. D. Warren	do	do do Elgin, do	400 00		
D. A. McMillan	do	Salaire comme do d'Essex, du 10 au 31 décembre 1862, à \$300 par année	17 93		
Peter O'Reilly	do	do de Frontenac, Lennox et Addington, jusqu'au do	400 00		
Peter Inglis	do	do de Grey, du 1er octobre 1861, au 30 septembre 1862, à \$300 par année	300 00		
R. V. Griffith	do	do de Haldimand, jusqu'au 31 décembre 1862	300 00		
W. Eager	do	do comté de Halton, jusqu'au 31 décembre 1862	300 00		
A. G. Northrup	do	do Hastings, do	400 00		
H. Johnston	do	do Huron et Bruce, do	300 00		
T. A. Ireland	do	do Kent, do	400 00		
J. R. Gennell	do	do Lambton, do	300 00		
J. Clench	do	do Lincoln, do	400 00		
C. H. Sachse	do	Salaire comme do du 1er janv. 1861 au 26 avril 1862, pour Lanark et Renfrew, à \$400 par année	528 57		
W. H. Campbell	do	do du 9 juin au 31 décembre 1862, à \$400 par année	224 17		
J. McBeth	do	do de Middlesex, do	400 00		
R. D. Chatterton	do	do Northumberland et Durham, do	400 00		
A. B. Rapelje	do	do Norfolk, do	300 00		
J. V. Ham	do	do Ontario, do	400 00		
J. Kinrea	do	do Perth, do	400 00		
A. McGregor	do	do Prince-Edouard, do	300 00		
John Twigg	do	do Peterboro', do	300 00		
Thos. Fortye	do	do Prescott et Russell, do	300 00		
J. W. Marston	do	do Stormont, Dundas et Glengary, jusqu'au 30 sept. 1862, à Neuf mois \$400 par année	300 00		
R. McDonald	do	Salaire comme do du 2 au 31 décembre 1862, à \$400 par année	32 60		
H. Gowan	do	do Simcoe, jusqu'au 31 décembre 1862	300 00		
J. Colquhoun	do	do Waterloo, do	300 00		
J. Hough	do	do Wellington, do	300 00		
J. F. Fitch	do	Salaire comme do Welland, du 1er janvier au 27 octobre 1862, à \$300 par année	247 02		
Isaac P. Wilson	do	do do Welland, du 28 octobre au 31 déc. 1862, do	52 98		
Robert Stanton	do	do do greffier des procédures, au do	1,400 00		
A. H. Wadsworth	do	do do do do	400 00		
R. Stanton	do	Dépenses contingentes de son bureau, jusqu'au 30 septembre 1862	406 23		
P. Murtagh	do	Salaire comme et-devant greffier de la couronne et des plaids, comté d'Elgin, pour le trimestre expiré le 30 septembre 1860, à \$400 par année	100 00		
A reporter.....			29,871 19		
					5,134,045 26
					38,471 29

Administration de la Justice, C. O.—(Suite.)

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYE.	S E R V I C E.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
Stat. Ref. H. C., chap. 10, et Budget, 1862.	W. H. Draper	Allocations de Circuit.	1,400	00	88,471	19	5,134,045	26
	J. C. P. Eston	Allocation ordinaire pour tenir 16 circuits en 1862, à \$100 chaque.	1,400	00				
	J. G. Spragg	do	1,500	00				
	W. B. Richards	do	1,400	00				
	J. H. Hagarty	do	600	00				
	R. E. Burns	do	1,300	00				
	J. W. Gwynne	do	700	00				
	A. McLean	do	600	00	8,000	00		
	P. Low	Poursuites Criminelles.						
	R. Dempsey	Services professionnels comme avocat de la couronne, au terme d'automne de la cour d'assises, 1861, et au terme du printemps de la cour d'assises, 1862, dans le comté de Prince-Edouard	106	00				
	S. B. Harman	do	208	00				
	J. McNeil	do	342	00				
	M. O'Reilly	do	26	00				
	R. Dennistown	do	220	00				
	H. S. Hubbell	do	84	00				
	J. Bell	do	88	00				
	A. Prince	do	34	00				
	H. Richardson	do	241	00				
	J. H. Flock	do	86	00				
	T. Galt	do	67	00				
	J. Macdonell	do	256	00				
	W. M. Wilson	do	52	00				
	C. E. Abbot	do	110	00				
	G. R. VanNorman	do	8	20				
	C. Hutchinson	do	60	00				
	J. J. Kingmill	do	154	00				
	P. Deacon	do	98	00				
	J. Macdonald	do	26	00				
	J. Pattee	do	228	00				
	T. R. Martin	do	40	00				
		do	128	00				

J. Duggan	do	Simcoe	402	00				
J. O'Reilly	do	Carleton	218	00				
J. Creaser	do	Grey	98	00				
J. J. Burrows	do	Frontenac, Lennox et Addington	28	00				
John O'Hare	do	Hastings	76	00				
W. Eccles	do	assises d'automne, Haldimand	228	00				
W. H. Burns	do	Simcoe	178	00				
J. F. Pringle	do	Stormont, Dundas et Glengarry	12	00				
J. Bell	do	Ontario	80	00				
J. W. Gwynne	do	Toronto	432	00				
W. Burns	do	Oxford	186	00				
S. B. Freeman	do	Wentworth	278	00				
S. Richards	do	Northumberland et Durham	332	00				
H. Daniel	do	Perth, Wellington et Waterloo	522	00				
H. Eccles	do	Huron et Bruce	232	00				
E. B. Wood	do	Norfolk et Brant	184	00				
A. N. Richards	do	Lanark et Renfrew, Prescott et Russell, Leeds et Grenville	380	00				
John Wilson	do	Middlesex, Elgin et Essex	586	00				
H. S. Hubbell	do	Leeds et Grenville	162	00				
Hon. J. C. Morrison	do	Pour payer les témoins et autres dépenses dans la poursuite de la Reine vs. Brown, accusé du meurtre de feu J. S. Hogan, lors du 2nd procès.	400	00				
J. McNab	do	Pour payer certaines réclammations relatives au procès de J. Brown, accusé du meurtre de J. S. Hogan.	616	96				
MM. Patterson et Harrison	do	Sommes accordées pour affaires du gouvernement en 1861.	815	76				
Hon. A. Wilson	do	Ses frais de voyage pour avoir suivi les termes d'automne de la cour d'assises en différentes localités.	110	00	9,278	92		
J. R. VanNorman	do	Honoraires de justice, H. C.						
Robert Lees	do	Procureur du comté de Brant, déficit du fonds des honoraires, pour l'année expirée le 31 décembre 1862	1,688	55				
S. S. Macdonell	do	do	1,243	36				
J. J. Burrows	do	do	1,622	62				
J. Creaser	do	do	2,160	50				
J. O'Hare	do	do	775	84				
J. R. Martin	do	do	2,049	85				
G. T. Bastedo	do	do	983	75				
J. Lewis	do	do	1,557	91				
A. D. McLean	do	do	1,496	17				
J. F. Davis	do	do	740	19				
D. McMartin	do	do	1,800	25				
	do	do	1,284	73				
	do	do	619	07				
	do	A reporter	18,022	19	101,650	21	5,134,045	26

Administration de la Justice, C. O.—(Suite.)

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	S E R V I C E.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
Stat Ref. H. C., Chap. 15 et 20.	H. S. Hubbell.....	<i>Report.</i> Procureur de comté, Leeds et Grenville, déficit du fonds des honoraires pour le semestre expiré le 30 juin 1862.....	18,022	19	101,650	21	5,134,045	26
	R. Macdonald.....	do do Middlesex, do	317	72				
	C. Hutchinson.....	do do Norfolk, do	1,222	54				
	W. M. Wilson.....	do do Northumberland et Durham, do	2,496	64				
	T. D. Armour.....	do do Ontario, do	1,142	57				
	W. H. Tremayne.....	do do Oxford, do	1,712	42				
	H. Richardson.....	do do Perth, do	1,003	12				
	D. H. Lizars.....	do do Peterboro et Victoria, do	1,785	59				
	C. A. Weller.....	do do Prescott et Russell, do	1,228	62				
	D. Pattee.....	do do Prince-Edouard, do	557	98				
	P. Lovv.....	do do do	1,662	04				
	H. B. Hopkins.....	do do do	1,315	33				
	J. A. Cotter.....	do do do	568	55				
	J. F. Pringle.....	do do do	490	66				
	T. Miller.....	do do do	189	90				
	L. D. Raymond.....	do do do	1,846	39				
	T. Robertson.....	do do do	1,349	18				
	S. B. Freeman.....	do do do	1,142	44				
	J. J. Kingmill.....	do do do	1,120	22				
	J. McNab.....	do do do	660	21				
		do do do	3,172	40				
		do do do	43,993	29	87,000	00		
Stat. Ref. H. C., chap. 16.	Chas. Fitzgibbon.....	<i>Cour de Sarrogate.</i> Une année de salaire comme greffier, <i>Sarrogate</i> , jusqu'au 31 décembre 1862.....			1,600	00		
Acte 25 Vic., chap. 18.	Sir J. B. Robinson.....	<i>Cour d'Erreur et d'Appel.</i> Allocation comme juge président, du 15 mars au 31 décembre 1862, à \$2,222 22 par année.....					1,771	60

Stat. Ref. H. C., ch. 54.	Stat. Ref. H. C., ch. 120.	Administration de la Justice Criminelle.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
		Chamberlain—Dépenses de la cour du recorder, cité d'Hamilton, en 1862.....	429	50				
		Trésorier do Kingston, do	1,425	00				
		Chamberlain, do London, do	2,209	84				
		do do Ottawa, do	1,437	85				
		do do Toronto, do	1,853	11				
		Trésorier, comté de Brant—Montant qui lui est alloué pour les dép. entre la session de déc. 1861, et la session de sept. 1862.....	4,176	89				
		do do Carleton, do	3,233	14				
		do do Essex, do et la session de juin '62	2,718	62				
		do do do session de sept. 1862.....	549	70				
		do do Elgin, entre la session de déc. 1861, et la session de septembre 1862.....	2,438	25				
		do do Frontenac, Lennox et Addington, do	4,949	57				
		do do Grey, do	3,732	20				
		do do Hastings, do	3,246	82				
		do do Haldimand, do	2,573	49				
		do do Halton, do	1,259	35				
		do do Huron et Bruce, do	4,312	68				
		do do Kent, do	2,609	42				
		do do Lambton, do	2,162	26				
		do do Lanark et Renfrew, do	3,193	11				
		do do Leeds et Grenville, do	3,401	62				
		do do Lincoln, do	4,793	69				
		do do Middlesex, do	9,575	36				
		do do Norfolk, do	3,294	98				
		do do Northumberland et Durham, do	4,693	11				
		do do Ontario, do	1,735	03				
		do do Oxford, do	2,767	84				
		do do Perth, do	3,406	19				
		do do Peterboro' et Victoria, do	2,850	83				
		do do Prescott et Russell, do	936	76				
		do do Prince Edouard, do	1,699	60				
		do do Simcoe, do	5,744	67				
		do do Stormont, Dundas et Glengarry, do	1,353	91				
		do do Waterloo, do	2,413	09				
		do do Welland, do	1,652	20				
		do do Wellington, do	3,574	62				
		do do Wentworth, do	7,233	63				
		do do York et Peel, do	6,832	26				
		Chamberlain, do Toronto, do	1,030	37				
			109,725	26	117,079	56	5,134,045	26
					309,101	37		

Administration de la Justice, C. O.—(Suite.)

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYE.	SERVICE.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Stat. Ref., H. C., chs. 10 et 123, et Budget, 1861 et 1862.	John Prince.....	Report.....		309,101 37	5,134,045 26
		<i>Items divers.</i>			
	R. Carney.....	Une année de salaire et frais de voyage comme juge, district d'Algoma, jus- qu'au 31 décembre 1862.....	2,200 00		
	L. Mc. P. Hamilton.....	do do comme shérif, do do y compris comme greffier de la paix, do do y compris \$20.88, qui ont été retenues sur son salaire de 1861.....	1,000 00		
	Septimus Prince.....	do do greffier de la cour de district et greffier-adjoint do do do do	420 88		
	R. Carney.....	de la couronne et de la paix, do do	500 00		
	T. H. Johnson.....	Montant alloué pour l'administration de la justice, entre les sessions de mars 1862, et celles de septembre 1862.....	2,046 38		
	do do	Une année de salaire comme magistrat salarié, district de Nipissing, jus- qu'au 31 décembre 1862.....	1,200 00		
	F. W. Jarvis.....	Déboursés pour l'année 1862.....	123 75		
	H. H. Croft.....	Administration de la justice, jusqu'au 30 septembre 1862.....	117 50		
	P. Low.....	Assistance à la cour du Banc de la Reine pendant les termes de la St. Hilaire, de Pâques, de la Trinité et de la St. Michel.....	112 00		
	F. M. Hamilton.....	Pour trois analyses faites par lui, à \$50 chacune.....	180 00		
	J. W. Gwynne.....	Services dans l'affaire de l'enquête sur les corps d'A. Paterson et de sa femme.....	30 00		
	M. M. Paterson et Har- rison.....	Honoraires à lui dus et à d'autres officiers, pour services dans les cours de district et de division du district d'Algoma, pour le semestre expiré le 31 décembre 1861.....	30 85		
	S. S. Macdonell.....	Pour avoir rempli la charge de juge président à la cour de circuit, terme du printemps, Oxford.....	300 00		
	W. Glass.....	Honoraires comme conseil et autres déboursés dans les poursuites en chance- lerie—affaire Peto et Morrison, contre le chemin de fer Grand Tronc, dans lesquelles la couronne est une des parties.....	500 00		
	A. Sherwood.....	Installation des greffiers des cours de division et avis aux juges de paix en 1860, 1861 et 1862.....	19 90		
	J. A. Corbett.....	Shérif, Middlesex—Ses services et ceux de constables à la cour de chance- lerie.....	147 00		
	S. Fraser.....	do Brockville, do do.....	13 70		
	J. Flincoff.....	do Kingston, do do.....	20 50		
	J. B. Fortune.....	do Ottawa, do do.....	28 40		
		do Lambton, do do.....	20 00		
		do Northumberland et Durham, do do.....	24 00		

J. Carroll.....	Oxford, do do.....	42 00			
G. J. Grange.....	do Wellington, do do.....	12 00			
J. W. D. Moodie.....	do Hastings, do do.....	38 00			
D. E. McIntyre.....	do Cornwall, do do.....	68 00			
E. C. Thomas.....	do Hamilton, do do.....	48 00			
	Total, administration de la justice, Canada Ouest.....		9,210 86		318,312 23
	RECAPITULATION.				
	Porté au compte du fonds consolidé.....				
	do des dépenses imprévues.....				
	POLICE.				
	Une année de salaire comme juge des sessions de la paix, jusqu'au 31 déc. 1862.....	2,400 00			
	Dépenses contingentes de son bureau, 1861.....	45 53			
	Paie de deux hommes de police, du 1er décembre 1861 au 31 décembre 1862.....	792 00			
	Habilllements d'été et d'hiver de ses deux hommes de police.....	151 00			
	Force de police du fleuve, du 1er mai au 30 novembre 1862.....	11,579 01			
	Construction d'une nouvelle chaloupe et radoub fait à d'autres.....	169 00			
	Une année de salaire comme juge, sessions de la paix, jusqu'au 31 décembre 1862.....	2,400 00			
	Dépenses contingentes de son bureau, 1861.....	167 45			
	Salaire d'un commis à \$3 par jour, et de deux hommes de police à \$1 par jour chacun, pour l'année expirée le 31 décembre 1862.....	1,825 00			
	Habilllements d'été et d'hiver de ses deux hommes de police.....	162 00			
	do do de la force de police du gouvernement.....	1,062 00			
	Paie et dépenses contingentes de do do.....	10,060 37			
	Paie de ses deux hommes de police pour l'année expirée le 30 septembre, 1862		15,676 82		
	Total, police.....		366 00		31,179 36
	RECAPITULATION.				
	Porté au compte du fonds consolidé.....				
	do des avances.....				
	do des dépenses imprévues.....				
	A reporter.....				5,483,536 85

Pénitencier, Prisons de Réforme et Inspection des Prisons.

EN VERTU DE QUELLE AUTO- MISE.	A QUI PAYE.	S E R V I C E.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Budget, 1862.		<i>Report</i>			5,483,536 85
	D. Æ. Macdonell	PENITENCIER, PRISONS DE REFORME ET INSPECTION DES PRISONS.			
	T. Drummond	Entretien du pénitencier provincial et de l'asile des aliénés criminels, et aussi	89,000 00		
	J. P. Litchfield	pour des fins de construction, à Rockwood, pour 1862.....	4,968 66		
		do do do	1,500 00	95,466 66	
	F. X. Priour	Compte des dépenses annuelles de la prison de réforme, St. Vincent de Paul,	16,032 00		
	Rév. Sœur Caron	pour 1862	80 00		
	Wm. M. Kelly	Coût d'une cloche pour l'usage de do	31,600 00	47,712 00	
		Compte des dépenses annuelles de la prison de réforme, Pentancouchine, pour			
	Wolfréd Nelson	1862	2,000 00		
	J. C. Taché	Une année de salaire comme inspecteur des prisons, jusqu'au 31 décembre 1862	2,000 00		
	J. M. Ferrès	do do do	2,000 00		
	T. J. O'Neill	do do do	2,000 00		
	E. A. Meredith	do do do	1,000 00		
	W. Nelson	Frais de voyage, inspection des prisons, do do do	700 00		
	J. C. Taché	do do do	550 00		
	J. M. Ferrès	do do do	800 00		
	T. J. O'Neill	do do do	750 00		
	E. A. Meredith	do do do	300 05		
	do	do do do	100 00		
	D. Æ. Macdonell	Dépenses contingentes du bureau des inspecteurs	163 52		
	E. Horsley	Payer à M. Horsley, architecte, ses frais de voyage pour services professionnels			
		du 13 juillet, au 27 novembre 1861			
		Frais de voyage, etc., pour visiter les prisons de Cobourg et Pentancouchine,			
		en juin et octobre 1862		12,483 37	
		Total, Pénitencier, prisons de réforme et inspection			155,612 03
		RECAPITULATION.			
		Porté au compte du fonds consolidé	\$153,083 37		
		do des dépenses imprévues	2,578 66		
		do	\$155,612 03		

DEPENSES DE LA LEGISLATURE.

Conseil Législatif.

Stat. Ref, chs. 3 et 10, et Budget, 1862.	Sir N. F. Belleau	Salaire comme orateur, du 1er janvier au 19 mars 1862, à \$5000 par année	1,083 33		
	Sir A. N. McNab	A. compte de son salaire comme orateur, durant 1862	1,800 00		
	J. F. Taylor	Une année de salaire comme greffier, jusqu'au 31 décembre 1862	2,000 00		
	R. Lemoine	do do do greffier-adjoint et traducteur français, do	1,600 00		
	E. L. Montzambert	do do do greffier en loi, do	1,000 00		
	R. A. Adamson	do do do chapelain et bibliothécaire, do	800 00		
	R. Kimber	do do do geôlier homme huissier de la verge noire, do	400 00		
	O. Valleraud	do do do sergent-d'armes, do	400 00		
	W. Keating	do do do messager en chef, do	400 00		
	Ed. Botterall	do do do portier, do	240 00		
	J. F. Taylor	Pour payer trois messagers pendant la session, à \$180 chacun	540 00		
	do	A. compte des dépenses courantes	52,800 00		
	do	Indemnité des membres	41,200 00	104,263 33	

Dépenses d'Élections.

Stat. Ref, ch. 6.	P. Forgues	Montant alloué comme officier-rap. pour le collège électoral De La Durantaye	139 00		
	J. O. Chabot	do do do De Lenauvrière	1,100 20		
	E. Bonnard	do do do De Lorimier	673 65		
	D. E. McIntyre	do do do Gulf	1,264 14		
	A. E. Gauvreau	do do do Home	387 65		
	S. Brega	do do do Kennebec	725 90		
	E. M. Poisson	do do do Malahide	1,367 08		
	J. McKay	do do do Midland	1,200 13		
	F. W. Jarvis	do do do Rideau	847 00		
	J. A. Woodruff	do do do Niagara	130 00		
	H. T. Thorp	do do do Quinté	630 47		
	Geo. Sherwood	do do do Rideau	434 50		
	N. Hammond	do do do Sauguen	2,429 47		
	L. G. Duval	do do do Shawenegan	1,169 30		
	J. Carroll	do do do Thames	729 77		
	G. H. Ryland	do do do Victoria	153 70		
	J. McEwan	do do do Western	1,050 02	14,481 98	

Assemblée Législative.

Stat. Ref, chs. 3 et 10, et Budget, 1862.	J. E. Turcotte	Salaire comme orateur, du 20 mars au 31 déc. 1862, à \$3,200 par année	2,506 66		
	W. B. Lindsay	do comme greffier, du 1er janvier au 16 mai 1862, à \$2,000 par année	752 67		
	Mrs. M. Lindsay	Gratification équivalant à deux mois de salaire de feu son époux, et balance	413 97		
	W. B. Lindsay, Juur.	de son salaire, jusqu'au 31 mai 1862	1,850 55		
		Salaire comme greffier-adjoint, du 1er janvier au 15 mai 1862, à \$1,600			
		par année, et comme greffier du 16 mai au 31 déc. 1862, à \$2,000			
		A reporter	5,523 85	118,695 31	5,639,148 88

Dépenses de la Législature.—(Suite.)

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.		
Stat. Ref. C, ch. 1, et Budget, 1862.	G. W. Wicksteed	Une année de salaire comme greffier en loi et traduit. anglais, jusq. 31 déc. '62	2,000	00	118,695	31	5,639,	148	88	
	do	Pour services comme greffier en loi pour le gouvernement, en 1862	400	00						
	G. M. Muir	Salaire comme greffier-adjoint, du 16 mai au 31 déc. 1862, à \$16,000 par année	1,002	19						
	D. W. Macdonell	Une année de salaire comme sergent-d'armes, jusqu'au 31 décembre 1862	400	00						
	do	A compte des dépenses courantes	163,968	25						
	do	Indemnité des membres	84,000	00	257,294	29				
	Stat. Ref. C, ch. 6.	<i>Dépenses d'Élections.</i>								
		D. E. Hertel	Montant alloué comme officier-rapporteur, comté d'Argenteuil	66	50					
		H. S. Foster	do do de Bromes	259	00					
		D. E. McIntyre	do do ville de Cornwall	50	40					
		W. H. Ponton	do do comté de Hastings	325	80					
		G. H. Ryland	do do do Hochelaga	179	50					
D. Jones		do do do Leeds	77	80						
W. Glass		do do cité de London	184	10						
J. E. Beaupré		do do comté de Montréal	431	00						
A. M. DeLisle		do do cité de Montréal, Ouest	85	50						
E. Sherwood		do do do Ottawa	93	50						
E. Bouchard		do do comté de Napierville	314	68						
J. Carroll		do do do Oxford, Nord	82	40						
B. Modewell		do do do Perth	732	69						
C. N. Montzambert		do do do Québec	89	45						
H. S. Germain		do do do St. Hyacinthe	64	30						
F. W. Jarvis		do do comté de Toronto	538	13						
G. Davidson		do do comté de Waterloo, Division Nord	82	52						
F. W. Jarvis		do do do York, Division Nord	115	10						
J. Ridout		do do do York, Division Ouest	79	05						
Stat. Ref. C, ch. 2, et Budget, 1862.		<i>Dépenses Générales.</i>								
		J. F. Taylor	Ostroï pour la bibliothèque du parlement, pour 1862			3,851	42			
	J. T. Paschereau	Une année de salaire comme juge suppléant, cour supérieure, jusq. 31 oct. 1862			4,000	00				

J. A. Berthelot	do do do do	4,000	00							
S. C. Monk	do do do do	4,000	00							
R. E. Caron	Salaire et dépenses contingentes de son bureau comme commissaire de la codification des lois	13,110	66							
Desbarats et Derbshire	Impressions pour la commission en 1862	1,649	77	26,700	43					
do	Impressions, reliure et distribution des lois en 1860, 1861 et 1862	16,956	95							
do	Impression de la révision des statuts	776	51							
Le maître général des postes	Frais de port des statuts	913	70	19,647	16					
L. R. Fortier	Une année de salaire comme greffier de la couronne en chancellerie, jusqu'au 31 décembre 1862	1,280	00							
do	Dépenses contingentes de son bureau	600	00							
Le maître général des postes	Frais de port	93	26	1,973	26					
J. Carling	Fret sur livres pour l'assemblée législative, par le chemin de fer Grand Tronc	315	00							
Hunter, Kose et Co.	Impression de 400 exemp. des rapports du commerce et de la navig. pour 1861	275	87							
do	comptes publies.	197	08							
do	200 exemplaires du rapport du comité du conseil législatif, dans l'affaire du Dr. Rees	38	37	826	32					
Total, législation							432,048	19		
RECAPITULATION.										
Porté au compte du fonds consolidé			\$424,356	90						
do des dépenses imprévues			7,691	29						
			\$432,048	19						
EDUCATION.										
CANADA EST.										
P. J. O. Chauveau	Une année de salaire comme surintendant de l'éducation, jusq. 31 déc. 1862	3,999	96							
L. Giard	do do Secrétaire	1,999	92							
A. Delusignan	do do commis des statistiques	1,050	00							
J. J. Phelan	do do secrétaire correspondant et ex-collaborateur du Journal de l'Instruction publique	1,050	00							
A. Bechard	do do 1er copiste	660	00							
J. J. Leppare	do do 2e	649	92							
J. B. Lenoir	do do	379	12							
H. B. Ste. Marie	Sept mois de salaire comme comptable, jusqu'au 31 juillet, à \$650 par année	375	00							
P. Blouin	Une année de salaire comme messenger, jusqu'au 31 décembre 1862	5,831	86							
R. S. Cassels	Paiement des dépenses contingentes en 1862	1,000	00							
P. J. O. Chauveau	Dépenses de la bibliothèque de son département, pour 1861 et 1862	17,995	74							
A reporter										
								6,071,	197	07

Education Est—(Suite.)—Education Ouest.

EN VERTU DE " QUELLE " AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	S E R V I C E.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
		<i>Education—Canada Est.—(Suite.)</i>						
		<i>Report.</i>						
Stat. Ref. B., C., chap. 15, et Budget, 1862.	P. J. O. Chauveau.....	Achat de livres devant être donnés en prix, pour 1862.....	17,995	74			56,071,197	07
	P. J. O. Chauveau.....	Allocations aux différentes municipalités scolaires pour 1862.....	1,600	00	19,595	74		
	do	Aide aux municipalités scolaires pauvres pour l'année 1862.....	116,000	00				
	do	Aide à l'école normale.....	4,000	00				
	do	Publication des versions françaises et anglaises du Journal de l'instruction publique, pour 1862.....	16,000	00				
	do	do	1,800	00	137,800	00		
	do	do	19,078	33				
	do	do	69,716	42				
	do	do	10,000	00				
	do	do	119	50	98,914	25		
	do	do			2,240	00		
	R. S. Cassels.....	Pensions des instituteurs en retraite, pour 1862.....	213	20				
	C. Garth.....	Réparations à l'école normale, Montréal.....	139	41				
	J. Gardier.....	do	84	80				
	D. Lander.....	do	73	00				
	J. McLean.....	do	1,032	35				
	E. Lamoureux.....	do	43	38				
	J. Hewitt.....	do						
	N. Larue.....	do	55	50				
	Lawson et Nelson.....	do	307	12	1,748	76		
		Services professionnels se rattachant à do						
		Total, Education Est.....					260,298	75
		RECAPITULATION.						
		Portés au compte du fonds consolidé.....	\$213,416	16				
		do	46,882	59				
		do	\$260,298	75				

EN VERTU DE " QUELLE " AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	S E R V I C E.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
		<i>EDUCATION.</i>						
		<i>CANADA OUEST.</i>						
Stat. Ref. H. C., chap. et budget, 1862.	Rév. E. Ryerson.....	Une année de salaire comme surintendant de l'éducation, jusqu'au 31 déc. 1862	4,000	00				
	J. G. Hodgins.....	do	2,200	00				
	A. Marling.....	do	1,200	00				
	F. J. Taylor.....	do	1,000	00				
	A. G. Williamson.....	do	900	00				
	H. Butterworth.....	do	250	00				
	T. Churchill.....	do	250	00				
	J. Moore.....	do	300	00				
	R. S. Cassels.....	do	4,764	06	14,864	06		
		Dépenses contingentes du département pour 1860, 1861, et jusqu. 31 mai 1862.....						
	Rév. E. Ryerson.....	Sommaires requises pour différents services du département de l'instruction pu- blique pour 1862.....	35,275	00				
	do	do	17,000	00				
	do	do	174,832	00				
	do	do	15,000	00	241,607	00		
	do	do						
	J. H. Dunble.....	Octroi législatif au collège Victoria, Cobourg.....	5,000	00				
	Hon. J. Hamilton.....	do	5,000	00				
	Rév. A. MacDonell.....	do	3,000	00				
	Rév. J. M. Soulerin.....	do	2,000	00				
	Rév. J. H. Tabaret.....	do	1,400	00				
	Très Rév. A. Pinsonnault.....	do	400	00	16,800	00		
		Total, éducation, ouest.....					273,271	06
		RECAPITULATION.						
		Portés au compte du fonds consolidé.....	\$263,341	26				
		do	9,929	80				
		do	273,271	06				
		INSTITUTIONS LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES.						
Budget, 1862.	G. W. Campbell.....	Octroi législatif à la faculté médicale, collège McGill, Montréal, pour 1862.....	1,000	00				
	J. H. Dumble.....	do	1,000	00				
	Hon. J. Hamilton.....	do	1,000	00				
	H. Peltier.....	do	1,000	00				
	Hon. J. Hamilton.....	do	1,000	00				
	H. H. Wright.....	do	1,000	00				
	D. Crawford.....	do	1,000	00				
	Jeanes Ferrier.....	do	1,000	00				
	T. D. Harrington.....	do	1,000	00				
		A reporter.....					6,604,766	88

Institutions littéraires et scientifiques.—(Suite.)—Hôpitaux et institutions de charité.

EN FAVOUR DE QUELLE AUTO- RITÉ.	A QUI PAYE.	SERVICE.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	
Budget, 1862.		<i>Institutions littéraires et scientifiques.—(Suite.)</i>							
		<i>Report.</i>			8,000 00				6,604,766 88
		Dr. P. St. Jean	Octroi législatif à l'Institut canadien, Ottawa, en 1862	do	400 00				
		C. R. Cunningham	do	Athenée, do	400 00				
				<i>Observatoire de Toronto.</i>					
		D. Buchan	Entretien de l'observatoire en 1862	<i>Observatoire de Québec.</i>					
		E. D. Ashé	Entretien de l'observatoire en 1862	<i>Observatoire de Kingston.</i>					
		Hon. J. Hamilton	Octroi législatif en 1862	<i>Observatoire de St Martin, Isle Jésus.</i>					
		C. Smallwood	Octroi législatif en 1862	Total, institutions littéraires et scientifiques			500 00		16,800 00
		HOPITAUX ET INSTITUTIONS DE CHARITE.							
Stat. Ref. B. C. Chap. 58, et Budget, 1862.		Dépenses de l'asile des aliénés, Toronto, jusqu'au 30 septembre 1862	do	56,101 94					
	J. McKirdy	do	Québec, do	62,015 89					
	A. Fisher	do	Malden, do	31,065 28					
	J. Ardagh	do	Orillia, do	16,200 00					
	K. Tulley	do	do	123 70					
	J. Workman	Services comme architecte, do	do	5,332 00					
	J. Sampson	Payé à l'entrepreneur du chauffage, do	do	444 69					
		Services et déboursés comme entrepreneur du chauffage, du 11 novembre 1859	do	14,400 00					
		au 1er juillet 1862	do	19,287 18					
	H. Howard	Dépenses de l'asile des aliénés, St. Jean, en 1862	do						
	P. Wells	do	hôpital de marine et des émigrés, Québec, do						

J. W. Breat	Octroi législatif en aide à l'hôpital de Toronto, do	do	do	8,000 00				
do	do	do	malades des comités, do	6,000 99				
do	do	do	maison d'industrie, do	3,000 00				
Mme. E. Diehl	do	do	asile des orph. prot. et société pour le sec. des femmes, do	800 00				
J. Lesslie	do	do	asile de la Madeleine, do	800 00				
Rév. Secur de Chantal	do	do	asile des orphelins catholique romain, do	800 00				
C. McGrath	do	do	asile de la maternité, do	600 00				
Rév. J. McCaul	do	do	institution des sourds-muets, do	2,000 00				
T. D. Harrington	do	do	crèche publique pour les enfants pauvres, do	400 00				
Rév. Secur de Chantal	do	do	maison de providence, do	400 00				
L. Massue	do	do	malades indigents, Québec, do	3,988 20				
Rév. Secur Anger	do	do	asile du Bon Pasteur, do	800 00				
Rév. J. Auclair	do	do	hospice de la maternité, do	600 00				
Mme. E. M. Massue	do	do	asile des orphelins catholiques romains, do	600 00				
Mme. M. E. Pless	do	do	asile des orphelins protestants, do	400 00				
G. A. L. Wood	do	do	asile Kinlay, do	400 00				
Mme. E. Taylor	do	do	asile des orphelins, do	400 00				
J. Lilly	do	do	asile Ste. Brigitte, do	400 00				
Mme. M. A. Bankier	do	do	asile protestant des dames, do	200 00				
Er. F. Blatherwick	do	do	asile militaire du Canada, do	4,000 00				
A. B. Truster	do	do	malades indigents de Montréal, do	2,000 00				
G. Redpath	do	do	corporation de l'hôpital-général, do	5,000 00				
Rév. M. Truceau	do	do	hôpital St. Patrice, do	1,000 00				
Rév. Secur O. Bourbonnière	do	do	securs de la Providence, do	1,400 00				
Rév. Secur M. J. Deschamps	do	do	hôpital-général des securs de la charité, do	1,400 00				
Rév. Rousselot	do	do	asile de la rue Bonaventure, do	1,000 00				
T. D. McGee	do	do	asile des orphelins de St. Patrice, do	800 00				
Mme. J. D. Ross et Mme. M. Tylee	do	do	asile protestant, do	800 00				
Mme. M. Fulford et Mme. H. Geddes	do	do	maison de refuge, do	600 00				
Mme. M. L. McDonell	do	do	hospice de la maternité, do	600 00				
Rév. Secur Jeanne de Chantal	do	do	hospice de la maternité des securs de la miséri-	600 00				
Rév. C. Truceau	do	do	corde, do	2,000 00				
Rév. J. Rousselot	do	do	institution des sourds et muets, à Montréal et au	600 00				
	do	do	Sault-au-Récollet, do	600 00				
Rév. C. Quesnel	do	do	asile Ste. Marie, Montréal, pour les enfants aveu-	400 00				
	do	do	gles et pauvres, do	400 00				
	do	do	asile de l'association charitable catholique ro-	400 00				
	do	do	main do	400 00				
	do	do	asile bienveillant des dames, do	400 00				
Mme. H. Geddes	do	do	asile de la Madeleine, Bon Pasteur, do	400 00				
Rév. Secur Mario de St. Gabriel	do	do	institution des maux d'yeux et d'oreilles, do	400 00				
A. Nelson	do	do	do	400 00				
<i>A reporter</i>								256,758 86
								6,621,566 88

Hôpitaux et Institutions de Charité—(Suite.)

A QUI PAYÉ.		SERVICE.	\$	cts.	\$	cts.
<i>Hôpitaux et institutions de charité.—(Suite.)</i>						
<i>Report.</i>						
J. Evans	Outroi législatif au dispensaire de Montréal, pour 1862	do	400	00	256,758	86
Mme. E. M. Harvey	do école industrielle, do	do	400	00		
T. Kirkpatrick	do hôpital général de Kingston, do	do	6,000	00		
O. S. Gildersleeve	do do malades indigents, do	do	3,000	00		
Hév. A. McDonnell	do do de l'Hôtel-Dieu, do	do	1,000	00		
Mme. F. George	do do do asile des orphelins, do	do	800	00		
J. MacKinnon	do do do protestant d'Ottawa, do	do	1,500	00		
Rév. Sœur Mary Phelan	do do do catholique romain, do	do	1,500	00		
J. McDougall	do do d'Hamilton, do	do	2,899	51		
R. W. Kerr	do do do malades indigents de Trois-Rivières, do	do	6,000	00		
Mme. L. A. Jackson	do do do d'Hamilton, do	do	800	00		
Sœur Mary Martha	do do do asile catholique romain, do	do	800	00		
J. Brown	do do de London, do	do	400	00		
Rév. Sœur Jaron	do do de St. Hyacinthe, do	do	1,696	96		
J. Redpath	do do do de St. Hyacinthe, do	do	731	38		
J. Eden & O. Talbot	Montant des droits payables à l'hôpital-général de Montréal, en 1861.		20,000	00		
Sir A. N. McNab	Secours aux marins naufragés et nécessiteux pour 1862, imputable aux droits de tonnage, Québec					
	Prix d'acquisition d'une propriété pour l'institution des sourds-muets, à Hamilton					
Total, hôpitaux et institutions de charité.....					307,686	71
RECAPITULATION.						
Porté au compte du fonds consolidé			\$298,872	40		
do dépenses imprévues.....			8,814	31		
			\$338,686	71		

Stat. Ref.
L. C. Chaps.
78 et 79 et
Budgets
1862.

EXPLOURATION GEOLOGIQUE.		MILICE.	\$	cts.	\$	cts.
EXPLOURATION GEOLOGIQUE.						
Sir W. E. Logan	Une année de salaire comme géologue provincial, jusqu'au 31 décembre 1862.		2,240	00		
T. S. Hunt	do do do chimiste et minéralogiste, do		1,333	32		
A. Murray	do do do géologue adjoint, do		666	68		
E. Billings	do do do do Ouesl, do		1,840	00		
Sir W. E. Logan	Dépenses contingentes de son bureau en 1862		1,600	00		
Total, exploration géologique.....					17,400	00
MILICE.						
Lt. Col. A. DeSalaberry	Une année de salaire comme sous-adjutant général, Canada Est, jusqu'au 31 décembre, 1862		1,953	33		
Lt. Col. J. R. Nash	Salaire comme sous-adjutant général, Canada Ouesl, du 1er janvier au 31 août 1862, à \$2,000 par année		2,000	00		
Lt. Col. W. Powell	do do du 1er sept. au 31 déc., 1862, à do		700	00		
Lt. Col. J. G. Irvine	do do do aide-de-camp provincial, do		1,900	00		
Lt. Col. W. Ernainger	do do do inspecteur de milice, Canada Est, jusqu'au do		2,583	33		
Lt. Col. D. Macdougall	do do do do Ouesl, do		1,000	00		
B. Berry	compris une somme additionnelle de \$353.33 pour services et frais de voyage en faisant les fonctions de sous-adjutant général Ouesl.		500	00		
W. R. Wright	Une année de salaire comme commis en chef et comptable, jusq. 31 déc. 1862.		208	34		
J. Wily	do do do commis de Ire classe, do		208	34		
J. B. Raymond	Sept mois do do jusqu'au 31 juillet 1862, y compris une année de gratification		193	85		
C. Pettitlere	do do 2nd do do jusqu'au do y compris deux années de gratification.....		103	72		
Sir J. D. Hay	do do do jusqu'au do et une do		259	43		
F. X. Lambert	Une année do do jusqu'au 31 décembre 1862		115	57		
C. O'Neara	do do do 4me do jusqu'au 31 mai 1862, à \$500 par année		166	87		
F. J. Boswell	Cinq mois do do do jusqu'au 31 déc. 1862, à do		153	00		
C. Junot	do do do do do		2,200	00		
G. Seymour	do do do do do					
T. C. Larose	Salaire comme do do du 17 oct. au do					
D. McLennan	do do do do do					
H. Smeaton	Salaire comme messenger, du 1er janvier au 31 juillet 1862, à \$500 par année.					
Mme M. Smeaton	Balance do salaire due à feu son mari, jusqu'au 31 juillet 1862, et gratification équivalente à deux mois de salaire.					
E. Cody	Salaire comme messenger et portier, du 1er août au 31 décembre 1862, à \$400 par année					
M. Ryan	do messenger, do do à \$1 par jour.....					
R. S. Cassels	Pour le metre en état de payer les gardes-magasins de la province.....					
A reporter.....			24,917	23		
			24,917	23	6,946,653	59

Budget
1862.

Budget
1862.

Milice.—(Suite.)

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYE.	SERVICE.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Budget, 1862.					
	Capitaine Harris	Allocation à sa compagnie au lieu d'uniformes, Toronto.	5,792 00	24,917 23	6,946,653 59
	do W. Murray	do do do	286 00		
	do McMaster	do do do	480 00		
	do Sinclair	do do do	420 00		
	do McGivern	do do do	300 00		
	do J. T. Molson	do do do	300 00		
	do J. Shaw	do do do	330 00		
	do H. R. Hanning	do do do	300 00		
	do J. B. Ross	do do do	330 00		
	do J. R. Whitehead	do do do	330 00		
	do H. H. Date	do do do	284 00		
	do Cadenhead	do do do	216 00		
	do R. S. Service	do do do	306 00		
	do L. W. Ord	do do do	306 00		
	do Stoker	do do do	252 00		
	do McWilliams	do do do	294 00		
	do Donaldson	do do do	312 00		
			11,120 00		
		<i>Depenses Générales.</i>			
	Colonel Dixon	Clairons fournis à la force volontaire	1,091 70		
	R. S. Cassels	Payé à l'instructeur de mousqueterie, John Lindsay, pour 1861	227 00		
	do	do commis surmunéraires dans le Département de la Milice.	3,497 00		
	do	do instructeur d'exercice.	7,122 31		
	do	do Major de brigade	1,858 69		
	do	do papeterie, impression et télégrammes, &c.	4,334 42		
	do	do loyer, réparations et combustible pour arsenaux.	1,308 11		
	do	do frais de voyage des colonels inspecteurs	1,786 44		
	do	do dépenses contingentes de la force volontaire.	3,092 15		
	do	do do do département	1,403 06		
	do	do do do en 1861	265 14		
			3,266 31		

R. S. Cassels	do	pour soin et transport d'armes, munition, etc.	\$4,023 56						
	Moins—Montant payé pour munitions fournies aux volontaires		757 25						
				29,252 33					
				63,212 11					
				3,173 37					
									60,038 74
D. M. Walker		Moins—Balance de 1861							
		Réparation et toiture de la Hall Victoria, Montréal, pour servir d'arsenal							
	F. O. Vallemard	Lampes fournies pour l'usage de la milice.	188 50						
	Matholland et Conway	Posage d'appareils à gaz à l'hôpital de marine, pour do	122 42						
	J. C. Ligonette	Gaz et combustible à la halle Jacques Cartier, pour do	26 79						
	J. Gibbin	Combustible fourni, à l'école d'équitation, pour do	216 50						
	Z. Vandy	do do do	231 15						
	S. et C. Peters	do do do	285 23						
	B. Mercier	do do do	782 15						
	T. Trudeau	do do do	44 00						
	Lieut. Col. Willy	do do do	14 45						
		Divers petits comptes.							
		Frais de voyage pour inspecter la milice de la province, y compris une gratification de \$200 pour ses services efficaces.	618 22						
		Frais de port durant l'année 1862.	493 67						
	Maître général des postes	Pensionnaires enrôlés, H. C.,—Otroi de terre commué en une paie—jusqu'au 30 décembre 1862.							
	R. S. Cassels	Total, milice							98,444 70
		RECAPITULATION.							
		Porté au compte du fonds consolidé.							
		ARTS, AGRICULTURE ET STATISTIQUES.							
	J. Redpath	Otroi législatif en faveur de la chambre des arts et manufactures, B. C., '62.	2,000 00						
	W. Edwards	do do do	2,000 00						
	Sir N. F. Bellcaut	Pour le metre en mesure de faire faire des discours publics sur la culture du lin.	400 00						
	C. Duberger	Compilation des états de baptêmes, mariages et sépultures, district de Saguenay, pour 1861.	27 00						
	A. Bonder	do do do	35 00						
	Z. Vézina	do do do	38 00						
		A reporter.							4,400 00
									7,045,098 29

Star. Rel., B. C., chap. 20, et budget, 1861 et 1862.

Arts, Agriculture et Statistiques—(Suite.)—Recensement.

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Stat. Ref. B. C., chap. 20, 1861 et 1862.	C. Ganvreau	<i>Report.</i>		4,400 00	7,045,098 29
	L. Beaudry	Compilation des états des baptêmes, mariages, et sépultures, district de Chicomulim, pour 1861	28 00		
	R. Wadleigh	do do Beauharnois, do	55 00		
	F. H. Marchand	do do Arthabaska, do	49 00		
	F. J. Hall	do do Ilerveille, do	39 00		
	Fiset et Burroughs	do do Bedford, do	53 00		
	H. Driscoll	do do Québec, do	94 00		
	A. Bélanger	do do Ottawa, do	42 00		
	L. T. Groulx	do do Trois-Rivières, 1862	203 50		
	A. N. Gouin	do do Joliette, do	178 00		
		do do Richelieu, 1858, 1859, 1860 et 1862.	156 00		
	Sir W. E. Logan	Envoi d'articles à l'exposition de Londres, en 1861.	4,000 00	1,002 50	
	Glyn, Mills et Cie	Frais se rattachant à l'exposition, jusqu'au 31 décembre 1862	8,069 51	12,069 51	
		Total Arts, Agriculture et Statistiques.....\$			17,472 01
		RECAPITULATION.			
		Porté au compte du fonds consolidé.....\$13,402 50			
		Dépenses imprévues..... 4,069 51			
		<u>\$17,472 01</u>			
Stat. Ref. chap. 33.	T. Macnider	RECENSEMENT.			
	S. S. Finden	Services comme greffier durant l'année 1862, 365 jours, à \$3 50 par jour.	1,277 50		
		do do 209 jours, à \$2 par jour, et 122 jours, à \$3 par jour.	784 00		
	G. E. Willoughby	do do 365 jours, à \$2 par jour.	730 00		
	E. Byrne	do do et y compris \$19 pour services additionnels	749 00		
	J. B. Duggan	do do 212 jours, à \$2 par jour	424 00		
	C. C. Neville	do do 365 jours, à do	730 00		
	A. H. Fraser	do do do à do	730 00		

C. Panet	do	299 jours, à do y compris	634 00		
A. G. Bussières	do	365 jours, à do	730 00		
C. Alley	do	do do y compris	755 50		
J. Collins	do	do do y compris	751 00		
S. Sheppard	do	do do y compris	748 00		
D. W. J. Routier	do	do do y compris	733 00		
A. Garneau	do	74 jours, à \$3 par jour	148 00		
A. Hart	do	365 jours, à \$2 do	1,095 00		
W. Steers	do	do do et 122 jours à \$3 50 par jour	730 00		
H. May	do	243 jours, à do	913 00		
C. Lespérance	do	365 jours, à \$2 do	730 00		
H. Andrews	do	304 jours, à do	608 00		
J. G. Reifenstein	do	273 jours, à do	546 00		
H. Casgrain	do	365 jours, à do	730 00		
J. Vézina	do	78 jours, à do	156 00		
R. E. Abbott	do	245 jours, à do y compris	493 00		
A. McK. Rankin	do	51 jours, à do	102 00		
W. J. O'Brien	do	21 jours, à do	42 00		
J. Boly	do	comme messenger, du 1er avril au 31 décembre 1862, à \$450 par année	337 70	16,406 70	
M. Fiset		Dépenses contingentes de son bureau, durant l'année 1862	18 32		
S. B. Foote		Papeterie et impressions	6,741 00		
Desbarats et Desbshire		do do	33 61		
A. G. Woodward		do do	42 10		
E. J. Barber		Services et dépenses comme commissaire du recensement	77 84		
P. Fortin		do do	822 20		
H. J. Heath		do do	139 82		
J. E. Beaupré		do do	110 00		
J. Leeming		do do	108 28		
F. C. Dredge		do do	15 75		
Duvernay, Frères		Reliure	34 84		
One' ce Mercury		Annouces	22 80		
E. R. Fréchette		do do	13 20		
J. Fortier		Serrures réparées	2 00		
		Recensement, total des dépenses.....		8,241 76	24,648 46
		A reporter.....			7,087,218 76

Sociétés d'Agriculture.—(Suite.)—Emigration et Quarantaine.

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Stat. Ref. ch. 32, et budget, 1862.	L'honorable L. V. Sicotte do T. Chagnon & G. Leduc	Report.	7,087,218 76
	J. Perrault	SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE.	
	Rév. F. Pilote	CANADA EST.	
	T. Chagnon	Octroi législatif pour 1862.....	4,000 00		
	R. L. Denison	Pour payer aux différentes sociétés d'agriculture les sommes auxquelles elles ont droit en vertu de l'acte 22 Vic, chap. 32.....	48,564 15		
	do	1/4 de la somme affectée à l'instruction agricole en 1862, pour l'école d'agriculture de Varennes.....	19 79		
	do	do do de Ste. Anne de la Pocatière.....	59 36		
	do	do 2/3 des deniers provenant en vertu de l'acte 22 Vic, chap. 32, pour do.....	1,029 44		
	do	Montant payé à la société d'horticulture de Montréal.....	390 00	54,062 74	
	R. L. Denison	CANADA OUEST.	
	do	Octroi législatif pour 1862.....	4,000 00		
	do	Pour payer aux différentes sociétés d'agriculture les sommes auxquelles elles ont droit en vertu de l'acte 22 Vic, chap. 33.....	49,342 26	53,342 26	
	J. A. Donaldson	Enseignement agricole.	
	E. Campbell	Achat de 6 nouvelles machines brevetées pour broyer le lin, de Rowan.....	716 79		
	do	Connaissment pour fret de cinq machines à broyer le lin.....	185 98		
	do	Transport d'une machine à broyer, maintenant à Kingston.....	49 81	943 58	
		Sociétés d'agriculture, total.....	108,348 58
		RECAPITULATION.	
		Porté au compte du fonds consolidé.....	\$107,405 00		
		Dépenses imprévues.....	943 58		
					\$108,348 58

Stat. Ref. et chaps. 10 et 46 budget, 1862.	EMIGRATION ET QUARANTAINE.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
A. C. Buchanan	Une année de salaire comme agent principal de l'émigration, jusq. 31 déc. '62.....	2,017 71		
J. McKenna	do do do do do	400 00		
L. Stafford	do do do do do	700 00		
J. Lilly	do do do do do	150 00		
F. J. Doré	do do do do do	450 00		
A. Anderson	do do do do do	163 00		
A. Bednowski	do do do do do	153 00		
A. B. Hawke	do do do do do	800 00		
W. J. McKay	do do do do do	400 00		
E. Kersten	do do do do do	300 00		
S. Scales	do do do do do	96 00		
J. H. Duley	do do do do do	150 00		
P. S. Perrott	do do do do do	400 00		
W. J. Wells	do do do do do	53 34		
J. Hossent	do do do do do	184 00		
W. C. Kinlock	do do do do do	400 00		
W. Gillespy	do do do do do	300 00		
W. Freehauf	do do do do do	400 00		
J. McPherson	do do do do do	200 00		
Hon. F. Evansurel	Pour payer à Mme. A. Taylor, 3 mois de salaire de son défunt mari.....	8,307 05		
A. C. Buchanan et Hon. C. Alleyne	Avance à compte de l'émigration et de la quarantaine de 1862 et pour subvenir aux dépenses des agences européennes.....	38,104 26		
J. A. Donaldson	Pour le metre en mesure de visiter le nord de l'Irlande comme agent du gouvernement.....	400 00		
A. Buchanan	Transport d'émigrants pauvres.....	921 37		
Hon. F. Evansurel	Cie du chemin de fer Grand Tronc, transport d'émigrants pauvres.....	2,252 62		
do	Pour un rapport sur la condition de l'émigration de l'Ecosse.....	400 00		
Hon. Wm. McDougall	Aide à M. D. F. Stewart, pour encourager l'émigration d'Angleterre.....	200 00		
Rév. H. Kope	Impression et circulation de "The Lectures from Canada".....	400 00		
Nault, Roy et Douglass	Leurs salaires, dépenses contingentes et louage de chaloupe comme médecins visiteurs pour 1862.....	3,238 25		
Desbarats et Derbishire	Papeterie pour 1862.....	100 00		
	Total, Emigration et Quarantaine.....		54,323 56	
	RECAPITULATION.			
	Porté au compte du fonds consolidé.....	\$42,849 83		
	do des dépenses imprévues.....	11,973 73		
				\$54,323 56
	A reporter.....			7,249,890 90

Pensions.

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYE.	Report.....	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
		S E R V I C E.			
		PENSIONS.			
		<i>Report.....</i>			7,249,890 90
Stat. Ref., ch. 10, et Stat. Ref., H. C., ch. 12]	Sir J. B. Robinson	Pension comme ci-devant juge en chef, du 15 mars au 31 décembre 1862, à \$4,444 44 par année.....	3,543 22		
	W. H. Blake.....	do do chancelier, du 19 mars au 31 décembre 1862, à \$3,333 33 par année.....	2,620 36		
	S. Gale.....	Une année de pension comme ci-devant juge, Montréal, jusqu'au 31 déc. 1862.....	2,400 00		
	C. D. Day.....	do do Trois mois do do à \$2,666 64 par année.....	666 66		
	J. R. Rolland.....	Pension comme ci-devant juge puné, du 1er janvier au 5 août 1862, à \$3,259 24 par année.....	1,948 46		
	Jane Livingston.....	Une année de pension, jusqu'au 31 décembre 1862.....	222 20		
	Rev. R. R. Burrage.....	do do	444 40		
	Sophia Shaw.....	do do	444 40		
	J. Nation.....	do do	500 00		
	D. McDougall.....	do do	336 00		
	Harriet McNab.....	do do	200 00		
	Sarah Usher.....	do do	400 00		
	J. McMillan.....	Pension du 1er janvier au 25 mai 1862, à \$160 par année.....	32 08		
	Maria Churét.....	Une année de pension, jusqu'au 31 décembre 1862.....	200 00		
	P. Miller.....	do do	80 00		
	S. Kerry.....	do do	80 00		
	R. H. Thornhill.....	do do	500 00		
	P. L. Panet.....	do do	888 87		
	J. Fitzgibbon.....	do do	1,200 00		
	G. Hamilton.....	do do	600 00		
	Julia H. Bedard.....	do do	500 00		
	G. H. Ryland.....	do do ci-devant greffier, conseil exécutif, do	444 40		
	do do	ci-devant secrétaire des biens des jésuites.....	200 00		
	R. A. Tucker.....	do do jusqu'au 31 décembre 1862.....	1,200 00		
	J. G. Chewett.....	do do jusqu'au 30 septembre 1862.....	450 00		
		Autres pensions.			20,101 05
Actes 10 et 11 Vic., chap. 36, & bud., 1862.	Mme. Vallières de St. Réal.....	Une année de pension, jusqu'au 31 décembre 1862.....	800 00		
	S. Waller.....	do do	400 00		
	L. Gagné.....	do do	72 00		

G. B. Fairbault.....	do do	1,600 00			
J. Brien.....	do do	80 00			
J. Bright.....	do do	80 00			
Mrs. Antrobus.....	do do	800 00			
Charlotte McCormick.....	do do	400 00			
P. Bouchard.....	do do	100 00			
	<i>Pensions à des miliciens.</i>			4,382 00	
	Pensions payées à des miliciens et veuves, dans le Haut-Canada en 1862.....	12,140 00			
	do do Bas-Canada, do.....	5,647 28			
	Balance de pension due à feu P. Leduc, jusqu'au 16 juin 1861.....	252 70			
	Total, Pensions.....			18,039 98	42,473 03
	ANNUITES DES SAUVAGES.				
Commissaire des terres de la couronne.....	Pour le mettre en mesure de payer les annuités aux Sauvages, Bas-Canada, année expirée le 30 septembre 1862.....				26,620 00
	TRAVAUX ET EDIFICES PUBLICS.				
	CANAUX.				
	<i>Canal Welland.</i>				
T. Adams.....	Paie au personnel de l'ingénieur, pour l'an. exp. le 30 nov. 1862.....	4,950 00			
J. Brown.....	do do entretien du cure-môle.....	45,600 00			
D. Leetch.....	Travaux faits et matériaux livrés sur les sections de 15 à 26.....	775 00			
J. Pegan.....	Transport d'argile et exhaussement des levées.....	949 80			
Miller et Conolly.....	do et revêtement des levées avec du gravier.....	179 42			
	Transport, etc., pour 1861.....				52,454 82
	<i>Canal Lachine.</i>				
T. Hewitt.....	Paie du personnel de l'ingénieur, pour l'année expirée le 30 novembre 1862, et entretien du cure-môle.....	7,227 15			
Brown et Watson.....	Travaux pour élargir la tranchée.....	64,914 87			
G. Neilson.....	do do pour faire un barrage avec pertuis.....	13,987 00			
T. Hewitt.....	Comptes se rattachant à do.....	318 60			
Duvernay Frères.....	Diverses annonces dans la "Minerve".....	30 30			
S. B. Foot.....	do do "Quebec Morning Chronicle".....	63 60			
F. X. Thessereau.....	Balance due pour poteaux et planches de clôture sur le côté nord de l'ancien canal Lachine.....	32 00			
	Et reporter.....				7,318,983 93

Travaux et Edifices Publics.—(Suite.)

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYE.	SERVICE.	\$ cts.	cts.	\$ obs.	\$ cts.
Budgets, 1861 et 1862.	H. Leduc J. O. Archambault	Canaux.—(Suite.) <i>Report.</i> <i>Canal Beauharnois.</i>	100 00 80 00	139,028 34	7,313,983 93
Budget, 1862.	D. McDonell	<i>Portes d'écluse, canaux du St. Laurent.</i>	737 75	180 00
Budget, 1861 et 1862.	G. Neilson	Salaires et frais de voyage comme contre-maitre, jusqu'au 7 décembre 1862 Pour travaux faits	11,332 87	12,070 62
Budget, 1861.	W. Mattice do	<i>Canal Cornwall.</i> Balance due pour travaux aux écluses d'amont et au coursier. Clôture autour de la résidence du collecteur des péages.	584 03 58 06	642 09
		NAVIGATION DU ST. LAURENT. <i>Déboursés généraux.</i>				
	E. J. Barker	Pour publication d'avis dans le "British Whig"	24 78			
	G. T. Cary	do	23 58			
	R. Campbell	do	25 61			
	E. R. Frechette	do	30 96			
	J. Liddons	do	26 52			
	Lowe et Chamberlin	do	21 35			
	J. Rowlands	do	21 66			
	John Tucker	do	811 43			
	A. Goss	Reconstruction de jetée et brise-lame, Grosse Pointe.	50 00			
	T. Trudeau	Impressions de blancs de spécifications, etc.	241 87			
		Différents comptes		1,277 76		

Budget, 1862.	Canaux de l'artillerie.	\$ cts.	cts.	\$ obs.	\$ cts.
	J. Brown	1,058 75			
	Biens-fonds de feu J. Doyle	387 10			
	T. Hewitt	6,262 22			
	W. Wood	246 03			
	J. W. Loux	1,155 00			
	D. McNelis et W. Noctor	429 35			
	J. O'Dougherty	957 70			
	W. Saunders	187 49			
	R. Wallace	135 45			
	T. Sellick	59 96			
	M. E. Jobin	777 28			
	M. K. Dickinson	1,025 11			
	H. Bronson	183 35			
	Thomas et Law	11,288 20			
	J. Nelson	284 79			
	L. Yielding	408 07			
	J. M. Amer	796 96			
	Levi, Young et Cie	322 71			
	W. R. Webb	384 83			
	A. H. Baldwin	121 95			
	Workman et Griffin	467 21			
	N. S. Blasleil et Cie	3,356 73			
	Parley, Fattee et Brown	538 85			
	T. Trudeau	2,057 79			
	T. Hewitt	93 24			
	J. O. Dougherty	2,750 30			
	J. Nesbitt	596 62			
	F. Mulligan	83 36			
	M. McBride	79 77			
	Workman et Griffin	158 55			
	N. S. Blasleil et Cie	1,157 97			
	M. K. Dickinson	396 73			
	T. Hewitt	356 75			
				36,366 17	
Budget, 1862.	<i>Ecluse et digue de Sougay.</i>				
	Services se rattachant aux travaux	60 00			
	Différents comptes se rattachant à la navigation intérieure	105 06			
	Améliorations à Balcygeon	165 77			
	Payé à T. Taylor pour construction de barrages en bas de do.	412 00			
				742 83	
	Total, Canaux			190,307 81	
	<i>A reporter</i>			190,307 81	
					7,318,943 93

Travaux et Edifices Publics.—(Suite.)

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYE.	SERVICE.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Budget, 1862.	G. White	<i>Report.</i> TRAVAUX SE RATTACHANT AU FLOTTAGE DES BOIS. <i>Travaux d'Ottawa.</i> Solde de compte pour certains travaux faits sur le chemin de Portage du Fort et du Catamet	1,635 00	190,307 81		7,318,983 93
	Coil McDonell, Richard McConnell et D. Moore.	Dépenses encourues par eux pour améliorer le bras nord de la rivière Petawawa	13,646 67	15,281 67		
Budget, 1861.	O. Z. Hamel	<i>Travaux de St. Maurice.</i> Travaux faits et matériaux fournis pour réparer la digue à Shawinogan	817 63			
	J. Dufresne	do do Petites Piles	1,252 46			
	T. Lenny	do do jetés latérales et estacades, Grande-Mère	841 60	2,911 69		
		Total, Travaux pour le flottage des bois		18,163 36		
		<i>HAYRES ET PHARES.</i> <i>Cure-môles et pompes à vapeur.</i> Manomètres, etc., pour les cure-môles	63 31			
Budget, 1861.	J. Tyler	Travaux faits pour l'amélioration de la Rivière-du-Loup	1,200 00			
	T. Hewitt	Comptes pour les cure-môles	274 50			
	J. F. Barnard	Services professionnels se rattachant aux améliorations de la Rivière-du-Nord	30 00			
	Geo. Chaffey et Frères	Service du steamer "Phoenix" auprès des cure-môles	1,880 04	3,447 85		
Budget, 1857.	T. G. Owens	<i>Drainage et postage des bouteilles à Piéton et Presqu'Île.</i> Pour travaux faits	2,139 13			

100 00						
84 71						
989 96				3,513 80		
837 50						
240 00				1,077 50		
				168 10		
1,907 50						
12 50						
52 00						
572 00						
178 38						
170 65						
5,429 40						
24 00						
86 68						
1,400 00						
500 00						
80 22						
362 50						
192 88						
1,505 00						
350 50						
2,410 88				18,420 68		7,318,983 93
				208,501 17		

Budget,
1860.

Budget,
1859.

Budget,
1858.

Budget,
1857 et 1860.

Budget,
1858.

A reporter

Travaux et Edifices Publics.—(Suite.)

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYE.	SERVICE.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Budget, 1858.	C. Yale A. Quackenbush H. H. Killaly	HAYRES ET PHARES.—(Suite.) Report Phare au récif de la Pointe Pelée.—(Suite.) Articles divers do Pour payer à L. Richey, services, juillet 1861	2,410 88 953 74 3,000 00 94 00	18,420 58 6,458 62	208,501 17	7,818,983 93
Budget, 1862.	Jones, Haycock et Cie T. Hewitt do do C. Garth Stent et Laver do do H. Home H. Merrill J. N. Booth W. Mason et fils S. E. Frapp Workman et Griffin T. Trudeau do J. E. Cole John Page	EDIFICES PUBLICS. Edifices du Gouvernement, Ottawa. A compte de travaux faits, édifices départementaux. Solde de bordereaux, do do édifices du parlement. Solde de différents comptes. Travaux exécutés—chauffage et arrêages do Préparer les dessins des édifices parlementaires et départementaux. Frais de voyage Combustible pour le bureau du commis des travaux, hivers de 1860-61 Papeterie, 1862 Paié d'hommes employés à la garde des travaux. Matériaux fournis pour les travaux do do do Employés surnuméraires, salaire et frais de voyage de commis, pour affaire concernant les édifices Solde de différents petits comptes Salaire du 7 mars au 27 avril 1861 Frais de voyage et autres dépenses	2,000 00 3,486 71 2,997 90 27 23 3,100 01 400 00 452 00 40 00 71 35 1,045 16 99 48 75 60 135 70 1,188 90 1,809 55 19 20 90 25 597 00	24,879 20		

Budget, 1858.	H. Merrill	Construction d'une maison de garde Bureau de poste—London	123 30	17,739 33		
Budget, 1862.	W. E. Elliott S. & C. Peters T. Trudeau	Réparations Reconstruction de Spencer Wood Pour travaux faits Pour payer différents petits comptes Construction de palais de justice, district d'Algonia.	331 75 14,237 00 26 76	14,263 76		
Budget, 1860.	T. Condon	Ses services comme surintendant Hopital de Marine, Québec.		453 00		
Budget, 1869.	Z. Vandry I. Donion	Réparations do planchers	83 75 572 72	656 47		
Budget, 1854 et acte 12 Vic, chap. 112.	T. McGinn T. Andrews Short et Morris	Palais de justice et prisons, C. E. Service comme surveillant de la construction d'une nouvelle aile à la nouvelle prison de Montréal, en 1851-54 et 55 Clés et appareils à gaz au palais de justice de Québec. Tapis pour la chambre du juge, palais de justice de Sherbrooke	300 00 45 32 56 25	401 57		
Budget, 1862.	N. Lavalée	Achat de propriété à St. Vincent Prix d'achat de certaines bâtisses avec intérêt,—devant servir de prison de réforme		18,520 77	52,366 65	
Stat. Ref. B. C., chap. 109.		Total, Edifices publics FONDS SPECIAUX. Palais de justice, Montréal	388 00 1,462 00 1,478 90 284 41 1,000 00 4,613 31	265,747 02	7,818,983 93	

Travaux et Edifices Publics.—(Suite.)

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	S E R V I C E.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
		FONDS SPECIAUX.—(Suite.)				
		Palais de justice, Montréal.—(Suite.)				
		Report.....	4,613 31			285,747 02
Stat. Ref., B.C. chap. 103.	J. H. Maitland Gillespie, Moffat et Cie. R. Wood. H. L. Routh M. H. Gaulé T. Trudeau.	Prime d'assurance, jusqu'au 21 février 1862. do do 10 de 1863. do do 21 do do do do do do 4 avril, Solde de différents petits comptes.....	125 00 125 00 81 25 125 00 68 75 3 00			
		Prison de Kamouraska.			5,141 31	
Acte 12, Vic. chap. 112.	H. Desjardins. E. Michon T. Trudeau	Un an de loyer d'une habitation temporaire jusqu'au 10 oct. 1862. Pierre fournie..... Solde de différents petits comptes.....	120 00 40 95 17 83		178 78	
		Fonds de construction.				
Stat. Ref., E. C., chap. 109.	Mumby et Quigley O. Côté..... C. Baillargé..... J. B. Augé..... E. Rousselle..... A. Bossé..... T. Trudeau.....	Travaux faits à la nouvelle prison, Québec..... Services comme surintendant..... Services professionnels..... Creusage et nettoyage d'égoûts..... Réparation à l'ancienne prison de Québec..... Assurance du palais de justice et prison, Chicoutimi..... Solde de différents petits comptes.....	34,056 32 939 00 1,282 00 140 00 27 29 100 00 15 54			36,560 15
		Fonds de construction du Haut-Canada.				
Stat. Ref. chap. 110.	C. Stanton A. Vidal..... A. Murray..... A. M. Ross..... R. Gibbons.....	Trésorier. Travaux faits selon les plans approuvés par le gouvernement, au palais de justice et prison du comté de Waterloo..... do do do Lambton..... do do do Middlesex..... do do do Huron et Bruce..... Préfet, } Préfet, }	3,387 58 1,588 83 720 96 4,951 74			

H. Groff.....	Trésorier,	do Norfolk.....	1,266 30			
J. W. Marston.....	do	do Prescott.....	6,000 00			
J. Kintrea.....	do	do Oxford.....	3,517 50			
A. A. Burham.....	do	do Northumberland et Durham.....	1,324 76			
W. Fraser.....	do	do Lanark et Renfrew.....	4,786 50			
H. Biggar.....	do	do Brant.....	1,237 69			
Messrs. Patterson et Harrison.....		Montant à eux alloué à compte de la couronne.....	9 10			
		Total, Fonds Spécial.....	28,820 96		70,701 20	
		ITEMS DIVERS.				
		Abris à canons.				
H. H. Killaly.....		Payé à R. West, pour construire une cheminée aux abris à canons, Toronto.....			26 00	
		Explorations, Est et Ouest, et dépenses contingentes.				
Stent et Lavet.....		Services se rattachant à l'installation projetée des édifices départementaux, à Ottawa, pour y recevoir des troupes.....	125 00			
F. A. Dyse.....		do se rattachant à des explorations de havres, Lac Huron.....	889 50			
H. H. Killaly.....		do do do	65 80			
G. F. Baillargé.....		Paie des hommes employés Services, frais de voyage et ceux d'un assistant, dans différentes explorations.....	1,851 94			
Forrest et Thistle.....		Services professionnels, se rattachant à l'exploration de la rivière Petewawa.....	195 75			
T. S. Rabiugé.....		do Canal des Galops	24 00			
A. B. Perry.....		17 jours employé à l'exploration d'une réserve de bois à la Pointe Pelée, plans, etc., compris.....	76 50			
A. W. Schwieger.....		Frais de voyage pour examiner des chemins, havres et ponts.....	343 24			
T. Pruneau.....		do ponts du chemin de Kennebec.....	35 00			
J. H. Rowan.....		do Baie Weller.....	58 15			
W. A. Austin.....		do et services, do Rivière Coulonge.....	125 30			
D. Graham.....		Pour payer les aides de M. Merrill, do.....	46 00			
		A reporter.....	3,836 18		26 00	
					356,448 22	
						7,318,983 93

Budgets, 1861 et 1862.

Travaux et Edifices Publics.—(Suite).

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ	A QUI PAYE.	S E R V I C E.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Budgets, 1861 et 1862.	R. S. McDonald	Explorations, Est et Ouest, et dépenses contingentes.—(Suite.) <i>Report.</i>	3,836 18	26 00	7,318,983 93
Budgets, 1857, 1859, 1860 et 1861.	P. M. Vankoughnet	Arbitrages.	1,433 60		
	L. A. Moreau	Une année de salaire et frais de voyage, comme arbitre provincial, jusqu'au 30 sept. 1862	1,434 01		
	T. Kirkpatrick	do do do	1,422 72		
	G. T. Pemberton	do do do secrétaire, jusqu. 31 déc. 1862.	1,168 39		
	O. Coûé	Livres et papeterie fournie aux arbitres provinciaux	155 70		
	J. N. Duguid	do do do	34 00		
	T. E. Normand	Frais de voyage, etc., dans l'affaire de l'arbitrage de L. Touchette	108 00		
	S. Lelièvre	Mémoire de frais taxé dans l'affaire de Dupré	58 00		
	H. Bernard	Services professionnels se rattachant aux arbitrages	100 00		
	J. Battie	Divers articles fournis aux arbitres	32 72		
	G. et W. Chaffey	Comme indemnité pour destruction de leur poutrel d'eau à la chute de London, Rivière Madawaska	5,000 00		
	H. S. Hubbell	Services professionnels dans des actions en éviction, canal de Williamsburgh	110 53		
	Messrs. Patterson et Harrison	Services pour la couronne en 1861	10 00		
	D. Moor	Indemnités pour dommages causés par la construction de la glissoire du Calumet	6,000 00		
	do	do	199 00		
	T. Trudeau	Indemnité des témoins dans des affaires jugées par les arbitres.	46 00		
	do	do l'affaire de E. Quinn, do	938 50		
	do	do do S. X. Cimon, do	44 00		
	do	do do Reine vs. Portugais	39 75		
	L. O. Martin	Frais de voyage			

C. Daberge	do	do	39 75		
O. Levesque	do	do	28 00		
P. Gagnon	do	do	28 00		
L. D. Tremblay	do	do	28 00		
J. Gagnon	do	do	39 00		
L. G. Tremblay	do	do	50 00		
J. O'Farrell	do	Honoraires comme conseil	63 10		
Casault, Angers et Langlois.	do	Honoraires payés à des huissiers qui ont signifié des subpoenas	232 76		
T. Trudeau	do	Services professionnels dans différentes causes	204 82		
J. Drum	do	Divers petits déboursés	160 00		
do	do	Indemnité pour tous les dommages que lui a causés la construction des digues du canal Beauharnois	4,632 19	24,673 02	
Les représentants de feu P. McGill	do	do do do	45 00		
Héritiers La Marche	do	do do do	100 00		
H. Leue et J. Lockhead	do	do do do	33 00		
Madame P. Kaantz	do	do canal Chambly	93 31		
H. Tugault	do	do do do	77 17		
J. Clark	do	do pour élever le niveau de l'eau du canal Welland	150 00		
R. Collier	do	do do do	306 00		
S. X. Cimon	do	Rémunération relative à la construction du palais de justice et prison, Malbaie	4,632 19		
		<i>Réparations à des travaux.</i>			
F. Jobin	do	Réparations à la Rivière-du-Loup	900 00		
F. Trépanier	do	Salaire comme contre-maître, quai de la Malbaie	88 00		
C. Jobin	do	Pour ouvrage	1,469 47		
G. W. Ranney	do	Services et frais de voyage se rattachant aux réparations faites aux rapides de Crooks	195 00		
J. S. Vosburgh	do	Reconstruction de la glissoire à Hull, et réparation à la Petite Chaudière, Rivière des Outaouais	4,450 83		
W. Davis	do	Pour ouvrage, pont de Hull	1,083 48		
M. Aubrey	do	do et matériaux fournis pour réparations sur la rivière Madawaska	2,259 24		
J. Goodwin	do	do do glissoire au sud de la Chaudière	1,036 76		
D. Carmichael	do	do do do du Calumet	8,569 26		
J. Harvey	do	do do d'Arnprior et quai des Chats	3,132 34		
J. R. O'Connor	do	do do travaux de Petawawa et glissoire de la Montagne	7,419 07		
M. Parry	do	Salaire comme surintendant des réparations, pont de Batiscan	268 00		
J. et H. St. Cyr	do	Réparations à ce pont	384 00		
J. Bte. Derome	do	Paie des hommes employés à empiquer le quai de Rimouski	1,925 23		
B. G. French	do	Réparations au chemin contigu au canal Cornwall	510 22		
A. T. Berthiaume	do	do au quai de l'Islet	123 00		
		<i>A reporter.</i>	33,803 90	30,593 91	7,318,983 93
				356,448 22	

Loyers, Assurances et Réparations.—(Suite.)

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	cls.	\$ cts.	\$ cts.
Budgets, 1860, 1861, 1862.		Loyers, Assurances et Réparations.—(Suite.)			7,740,036 96
		Report.....	43,646 29	22,305 51	
	L. Dery.....	Posage de sonnettes, résidence du gouverneur général, rue St. Louis	148 50		
	Z. Vandy.....	Travaux faits à do	1,278 80		
	J. W. Harper.....	Paie des personnes employées au nettoyage do	168 50		
	Geo. Desbarats.....	Dépenses du déménagement do	2,577 53		
	J. Laird.....	Charbon fourni pour le chauffage do	33 00		
	W. L. Whitty et Cie.....	Porte de fer fournie do	46 30		
	S. Levy.....	Déplacement de l'argenterie, des cristaux et de la porcelaine do	56 00		
	F. Trepannier.....	Travaux faits aux étabes de son excellence le gouverneur général do	41 55		
	E. Gaboury.....	do do	768 22		
	P. Vallée.....	Madriers fournis pour do	108 00		
	J. Giblin.....	Combustible fourni do	265 05		
	T. Andrews.....	Tuyau fourni do	57 50		
	Wm. Drum.....	Installation des édifices du parlement pour son excellence le gouverneur gén.....	933 16	49,195 24	
	T. Andrews.....	do do	286 72		
	J. Pyc.....	Réparations, do	820 42		
	J. Paquet.....	Travaux faits et charbon fourni do	516 50	2,556 80	
	T. Hewitt.....	Payé à D. Luck, ses dépenses pour prendre soin des édifices publiques et de l'an- cien hôtel du gouvernement, Montréal.....	540 55		
	H. H. Killaly.....	Hommes chargés du soin des édifices publiques, Toronto.....	1,605 49		
	J. W. Harper et R. S. Cas- sels.....	do do Québec.....	4,600 26		
	J. W. Harper.....	Réparations des édifices publiques, Québec do	176 91		
	E. Rousseau.....	do do do	876 81		
	F. Trépanier.....	do do do	1,031 40		
	T. Andrews.....	do do do	754 24		
	M. A. Gauvreau.....	do do do	137 22		
	P. Vallée.....	do do do	1,270 37		
	P. Roy.....	do do do	937 16		
	J. Bayard.....	do do do	105 30		
	T. Vézina.....	do do do	622 81		
	Z. Vandy.....	do do do	148 07		

S. Bédard.....	do do	et poser des doubles fenêtres.....	92 95		
S. Thibault.....	do do	do do	132 85		
Wm. McKay.....	Peinture	do do	449 23		
Glover et Fry.....	Tapis,	do do	471 20		
J. B. C. Hébert.....	do do	do do	50 40		
G. Roberge.....	do do	do do	64 80		
Wm. Laird et Cie.....	Paillassons	do do	24 75		
T. Andrews.....	Posage de paillassons et ouvrage de plombier, do	do do	466 19		
L. Dery.....	Posage et fourniture de scannes,	do do	38 00		
Mulholland et Conway.....	do do	do do	64 25		
P. Rousseau.....	Pour enlever la neige, do	do do	626 90		
J. Donovan.....	do do	do do	228 00		
P. Roy.....	Pour déménager les meubles et poser les tapis du bureau du gouverneur gé- néral, du département des travaux publics, et aussi pour avoir déménagé le département de la milice.....	do do	134 41		
L. Martin.....	Pour couvrir en ferblanc la bâtisse voisine du départ. des terres de la couronne	do do	110 00		
I. Dorion.....	Travaux faits aux trottoirs de l'hôtel des douanes, Québec.....	do do	386 00		
N. F. Boissonault.....	Département et placement de modèles, etc., dans le nouveau bureau établi à cet effet.....	do do	54 00		
Wm. Drum.....	Installation des édifices du parlement pour recevoir les membres de la législa- ture en 1862, et pour tables d'ajout fournies.....	do do	1,882 52		
do.....	Deux colonnes avec chapiteaux fournis aux chambres du conseil législatif Québec.....	do do	89 00		
J. Paquet.....	Gravier fourni pour le terrain autour des édifices du Parlement.....	do do	115 85		
Z. Vandy.....	Réparations aux fournaises, assemblée législative.....	do do	142 38		
T. Vézina.....	do do à Cataracti.....	do do	64 00		
C. Chateaufort.....	do do	do do	43 00		
Wm. McKay.....	Peinture, do	do do	338 85		
Wm. Drum.....	Réparations à divers et charriages, do en 1861.....	do do	46 00		
I. Dorion.....	Réparations à Spencer Wood, en 1861.....	do do	124 00		
Wm. Drum.....	Meubles fournis au quartier des officiers à do	do do	257 72		
B. Monier.....	Cloûture à la propriété Bonner à Québec.....	do do	240 00		
A. Lemoine.....	Actes notariés, etc.....	do do	99 87		
R. S. Cassels.....	Ouvrage fait aux édifices du gouvernement, Montréal	do do	939 52		
M. A. Gauvreau.....	Payé J. Goodall, pour do Toronto, en 1854 et 1855.....	do do	32 30		
M. B. Simpson.....	Réparations à la nouvelle maison de douane, Québec	do do	205 22		
W. A. Lee.....	do do maison de douane, Kingston.....	do do	104 75		
H. Piper et Frères.....	do do Toronto	do do	61 73		
J. Marvyn.....	do do do	do do	80 90		
J. Worthington.....	do do do	do do	44 55		
I. Trudeau.....	do do do	do do	51 90		
G. Murison.....	Construction d'un égoût do Réparations, do Hamilton,	do do	61 20		
				23,984 16	74,057 55
					7,740,036 96

A. reporter

Service maritime à l'intérieur et sur mer.—Phares et service côtier.

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
		<i>Report.</i>					8,096,661	66
		SERVICE MARITIME A L'INTERIEUR ET SUR MER.						
							416,000	00
							20,000	00
							71,944	48
		Total, service maritime.					507,944	48
		RECAPITULATION.						
		Porté au compte du fonds consolidé.....					\$507,944	48
		PHARES ET SERVICE CÔTIER.						
							225	00
							495	00
							300	00
							326	25
							447	00
							262	00
							435	00
							510	00
							435	00
							325	00
							245	00
							435	00
							495	00
							435	00
							435	00
							300	00
							401	00

Stat. Ref. Chap. 28, Acte 23 Vic., Ch. 5, F. Buteau, Budget, 1861 et 1862.

Acte 14 et 15, Vic., Chap. 52, et Budget, 1861 et 1862.

Thos. Hill.....	do	qui de Lancaster, do	393	00
H. H. Clarke.....	do	Longue Pointe, jusqu'au 30 juin '62.	326	25
P. Landre.....	do	phare flottant No. 2, lac St. Louis, jusqu'au 30 septembre 1862	276	00
B. Picard.....	do	do No. 5, do	276	00
J. Burges.....	do	Isle de Mohawk, do	435	00
A. McDonald.....	do	Pointe McKie, do	175	00
J. Dunlop.....	do	Nine Mile Point, do	435	00
Geo. Collins.....	do	Isle Nottawasaga, do	435	00
C. Collins.....	do	do 31 déc. 1861.	75	00
J. Cummins.....	do	Isle Pelée, 30 sept. 1862.	543	75
A. Glode.....	do	batt. de la Pointe Claire, do	273	50
S. Biron.....	do	do phare flottant, do	271	00
J. Young.....	do	Pointe Clarke, do	435	00
P. McIntyre.....	do	do Pelée, do	435	00
W. Wadsworth.....	do	do do St. Pierre, do	325	00
W. A. Palen.....	do	do do do do do	435	00
A. Sutherland.....	do	Port Burwell, do	320	00
J. Fortier.....	do	do Colborne, do	400	00
J. Woodall.....	do	do Dulhousie, do	400	00
B. Cad.....	do	do Stanley, du 23 mars	144	00
		jusqu'au 23 déc. 1861	475	00
Peter Bakie.....	do	do Matland, jusqu'au 30 sep. '62	325	00
Wm. Swetman, Sear.....	do	Presqu'Isle, do	250	00
Wm. Swetman, Jour.....	do	do Leading Lights, do	435	00
Thos. Cartier.....	do	River Thames, do	435	00
S. Wilson.....	do	Scottich Bonnet, do	435	00
L. Herchen.....	do	Isle aux Serpents, do	435	00
D. Byrant.....	do	Batture Spectacle et Red do	1,340	00
		Isle de Wolfe, jusqu'au 30 juin	225	00
T. Rilly.....	do	do du 3 avril au 30 sep-	123	62
Rob. Gillespie.....	do	do do do do do	50	00
J. Cassidy.....	do	Une année de salaire comme maître de havre, Amherst, jusqu'au	50	00
I. Eden.....	do	Gaspé,	17,338	37
			2,295	00
			129	30
			180	00
			194	50
			149	10
			75	23
			1,738	63
			4,761	76

A reporter

8,604,606 14

17,338 37

4,761 76

Phares et Service Côtier.—(Suite.)—Pêcheries.

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	S E R V I C E.	cts.	\$ cts.	\$ cts.
Acte 14 et 15 Vic, Chap. 52, et Budget, 1861 et 1862.		<i>Phares et Service Côtier.—(Suite.) Report.</i>	4,761 76	15,338 37	8,604,606 14
	W. B. Simpson.....	Entretien et réparations des phares provinciaux.....	1,638 36		
	Mulholland et Buckner.....	Articles divers pour do	115 63		
	Lyman, Clare et Cie.....	Huile fournie do do do	7,580 00		
	J. Rhynas.....	do do do	1,655 85		
	E. H. Parks.....	Service du steamer "Whitby," pour porter des provisions aux phares	63 24		
	Black et Perry.....	do "Rescue," à l'Isle de Cores, en 1860.....	1,477 00		
	C. Robertson.....	do "Le Canadien".....	1,000 00		
	E. R. Fréchette.....	do "Quebec Vindicator".....	27 00		
	D. Carey.....	do "Hamilton Spectator".....	34 20		
	W. Gillespy.....	do "London Free Press".....	27 00		
	J. and S. Blackburn.....	do "Kingston Daily News".....	28 56		
	J. Rowland.....	do "Daily Leader, Toronto".....	25 20		
	J. Beaty.....	do "British Whig".....	25 00		
	E. J. Barker.....	do "Quebec Morning Chronicle".....	27 90		
	S. B. Foote.....	do "Commercial Advertiser".....	32 10		
	Parsons et Finney.....	do "Quebec Gazette".....	23 23		
	Middleton et Dawson.....	do "Impression de rapports".....	20 87		
	J. M. Duquet.....	Papeterie do	32 00		
	A. Coté.....	Planches, etc., pour réparations.....	27 50		
	G. M. Kinghorn.....	Articles divers do	49 28		
	J. Radston.....	Lampes, etc.....	145 89		
	C. Garth.....	Provisions.....	1,383 80		
	L. G. Beleveau.....	Différents comptes.....	1,801 26		
	T. Trudeau.....	Savon.....	160 85		
	J. Mathewson et Fils.....	Trubes, etc.....	58 96		
	A. Levy.....	Une traite sur Halifax de \$2,637 61, à un pour cent d'escompte, étant pour	308 02		
	C. F. Smith.....	payer la part de la province dans les frais d'entretien des phares sur l'île	2,611 24		
	R. S. Cassels.....	St. Paul et Scatterie, pour 1861.....	324 50	25,465 30	
	E. D. David.....	Change en Angleterre de £65 9 8 sterling, à 11 pour cent de prime, pour	13,000 00		
	A. Lemoine.....	subvenir aux frais d'entretien du phare de Cap Race, pour 1861.....	46,000 00		
		Dépenses de la Maison de la Trinité, Montréal, pour 1861.....			
		do Québec, do			

Stat. Ref., Chap. 62, et Budgets, 1862.			cts.	\$ cts.	\$ cts.
	H. W. Plant.....	Provisions fournies do do pour 1861.....	768 47	59,768 47	108,522 14
	W. Corbet.....	Dix-huit mois de salaire comme gardien du dépôt de provisions, baie d'Ellis, jusqu'au 30 décembre 1862.....	300 00		
	E. Bradley.....	do do Shallop Creek, do	300 00		
	Pierre Brochu.....	do do comme résident, Lac Mécapetiac, do	125 00		
	M. Brochu.....	do do Petit Lac, 30 sept. 1862.....	125 00		
	Thos. Evans.....	do do Asanetquagan, 30 juin 1862.....	100 00	950 00	
		Total, phares et service côtier.....			
		RECAPITULATION.			
		Porté au compte du fonds consolidé.....		\$103,197 64	
		do dépenses imprévues.....		324 50	
				\$103,522 14	
		PECHERIES.			
	Pierre Fortin.....	Salaire comme magistrat pour la protection des pêcheries, pour 1862.....	1,200 00	1,684 20	
	A. Talbot.....	Allocation comme et-devant pilote de "La Canadienne," do	375 00	2,623 73	
	Compt. de milice, Montréal.	Munition pour l'usage des pêcheries.....	109 20		
	Pierre Fortin.....	Gages, provisions, etc., pour le vapeur Napoléon III.....	1,200 00		
	Richard Nettie.....	Salaire comme surintendant des pêcheries pour le Bas-Canada, pour 1862.....	449 05		
	do do	Balance de déboursés pour 1859.....	529 05		
	do do	do 1860.....	804 66		
	do do	do 1861.....	534 48		
	do do	Déboursés pour 1862.....	1,346 37		
	do do	Salaires et déboursés des contre-maitres, pour 1861.....	1,224 52		
	do do	do 1862.....	200 00		
	S. B. Bernier.....	Salaire comme contre-maitre.....	18 87	7,862 00	
	Casault et Cie.....	Frais de justice.....	1,055 00		
	W. F. Whiteher.....	Services spéciaux pour les pêcheries.....	1,200 00		
	John McCuaig.....	Salaire comme surintendant des pêcheries pour le Haut-Canada, pour 1862.....	900 83		
	do do	Déboursés pour 1862.....	233 33		
	Robert Moodie.....	Salaire comme inspecteur pour les premiers sept mois de 1862.....	400 00		
	William Gibbard.....	Salaire comme contre-maitre pour 1862.....	2,661 17	5,455 88	
	do do	Déboursés pour 1862.....	212 00		
	H. G. Dionne.....	Prime à la Marie Louise.....	212 00	17,125 26	8,708,128 28
		A reporter.....			

Pêcheries.—(Suite).—Tenure Seigneuriale.

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYE.	SERVICE.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Stat. Ref. Chap. 62, et Budgets, 1862.		Pêcheries.—(Suite.) <i>Report</i>		17,125 21	8,708,128 23
	P. Dole	Prime au navire	212 00		
	V. Vignault	do	132 00		
	F. Arsineau	do	168 00		
	J. Richards	do	160 00		
	J. Jencas	do	126 00		
	A. Cormier	do	104 00		
	J. Andrew	do	90 00		
	J. Savage	do	140 00		
	John Ross	do	292 00		
	R. Harbour	do	234 50		
	J. Arsineau	do	180 00		
	F. Cummings	do	123 00		
	H. Bourdeau	do	92 00		
	L. Somphe	do	200 00		
	D. Richards	do	208 00		
	G. Carmier	do	212 00		
	G. Sire	do	112 00		
	P. Trubide	do	136 00		
	F. Arsineau	do	160 00		
	Z. Arsineau	do	184 00		
	W. Ferron	do	180 00		
	W. Baker	do	153 00		
	W. Baker	do	174 00		
	D. Chaisson	do	228 00		
	P. Nicholl	do	104 00		
	J. Howell	do	132 00		
	C. Patterson	do	141 00		
	F. Kennedy	do	168 00		
	H. Sudlach	do	117 00		
	John Ascah	do	192 00		
	C. Le Brun	do	104 00		
	J. Moldun	do	112 00		
	A. C. Rigeault	do	204 00		
	A. Hammond	do	129 00		

			\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
C. Stewart	do	John Stewart	228 00		
J. Tripp	do	Administration	138 00		
B. Pontot	do	Louise	200 00		
E. Begeoid	do	Emma	88 00		
E. B. Tosswell	do	Caroline	240 00		
E. J. Tosswell	do	Caroline	80 00		
G. Miller	do	Ranger	164 00		
J. H. Badley	do	Primrose	160 00		
P. Mabec	do	Pilot	192 00		
P. Mulrooney	do	Village Belle	120 00		
L. & T. Gagnon	do	Pearl	216 00		
A. Rivetin	do	Reward	88 00		
Robert Roe	do	Flying Fish	108 00		
John Davis	do	Osprey	177 00		
F. & M. Lesperance	do	Mary	140 00		
F. & M. Lesperance	do	Eugenie	184 00		
		Total, Pêcheries	8,090 50		
				25,215 76	
RECAPITULATION.					
		Porté au compte du fonds consolidé	\$17,824 61		
		Dépenses imprévues	7,391 15		
			25,215 76		
TENURE SEIGNEURIALE.					
E. T. Taylor	do	Pour payer les chèques de la commission à Montréal, en 1862	150,778 29		
R. S. Cassels	do	do do avant le 1er juillet 1868	10,587 85		
		do do Québec, en 1862	52,282 29		
		A compte des dépenses de la commission	300 00		
S. Lelièvre	do	Impression de cadastres	300 00		
Desbaris & Durbshire	do	Services professionnels à la cour de révision	329 66		
F. G. Johnson	do	do do	2,472 97		
F. P. Pominville	do	En paiement de leurs comptes dûment taxés	91 87		
Dorton, Dorton & Senécal	do	do ses	654 96		
R. Lafamme	do	do "	314 66		
T. S. Judah	do	do leurs	21 87		
Messrs. Casault & Langlois	do	do ses			
E. Barnard	do	do "			
L. G. Baillargé	do	do "			
		A reporter	4,685 99		
			242,098 43		
				8,733,844 04	

Tenure Seignoriale.—(Suite.)—Inspection et mesurage de bois de construction.

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	S E R V I C E.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	
Con. Stat. L. C. Chap. 41.	<i>Tenure Seignoriale.—(Suite.)</i>					
	<i>Report.</i>					
	P. J. Casgrain.....	En paiement de son compte dûment taxé.....		4,635 99	242,098 43	8,733,344 04
	Bechune et Drinkin.....	do leurs do		114 33	102 67	
	Duval et Taschereau.....	do " do		1,325 30	6,225 29	
	Sir L. H. Lafontaine.....	Montant à lui dû comme co-propriétaire du Fief Legauchetière.....		6,956 45		
	Dame M. M. S. Bedard.....	do à elle dû do		6,956 44		
	P. Beaubien.....	do à lui dû do		6,956 44		
	Les dames de l'Hôtel-Dieu.....	do do à eux comme propriétaires des Fiefs Nazareth, St. Augustin et St. Joseph.....		92,614 00		
	Theodore Hart.....	do do à lui comme propriétaire d'une partie du Fief Crosse.....		14,202 67		
Rév. Jos. Comte.....	do " do Bellevue et l'Hôtel-Dieu.....		3,836 50	131,522 50		
	Total, tenure seignoriale.....				379,849 22	
Con. Stat. Chap. 46.	INSPECTION ET MESURAGE DE BOIS.					
	Wm. Quinn.....	Salaire comme surintendant des inspecteurs et mesureurs de bois, Québec, pour l'année 1862.....		2,000 00		
	do	Salaire des commis, do do		9,363 03		
	do	Payé à C. Jordan, messenger, do do		400 00		
	do	Payé à divers, do do		50,565 33		
	do	Combustible, do do		149 23		
	do	Souscription payée pour 2 années à la Chambre de Commerce, do do		10 00		
	do	Souscription payée à la bourse de Québec.....		8 00		
	do	Souscription payée pour annonces à divers papiers-nouvelles, do do		103 10		
	do	Dépenses pour exploration.....		64 40		
do	Dépenses de port, dépêches télégr. et dépenses de bureau, en 1862.....		75 56			
do	Payé pour cahécie, cariole et caloupe, do do		33 11			
do	Payé les dépenses du bureau des examinateurs.....		18 38			
do	Loyer de bureau pour l'année expirée le 31 octobre 1863.....		800 00			
do	Henry Atkinson.....	Taxe pour l'eau, jusqu'au 1er mai 1863.....	40 00			
			840 00			

W. A. Leunigre et autres.....	Ouvrage additionnel exécuté durant la saison.....	2,005 54		
A. Thompson.....	Reliure.....	294 50		
Mme. Jordan et S. Dawson.....	Nettoyage de bureau.....	76 55		
A. Gilmour et Cie.....	Spécimens de bois.....	11 92		
J. O. Vallière et Fils.....	Bibliothèque, etc.....	44 00		
A. Wallace et autres.....	Cartes.....	17 00		
A. D. Rivérin.....	Prime d'assurance sur les meubles de bureau.....	4 50		
M. Miller.....	Patenterie.....	104 45		
Miss Jackson.....	do do	2 75		
J. Musson et Cie.....	Glace pour la saison.....	6 00		
Ed. Verreault.....	Prevenir l'expédition illégale de bois.....	90 00		
City Corporation.....	Taxes.....	24 00		
H. Henning et autres.....	Ouvrage de menuisier, serrurier et autre.....	39 09		
			66,351 64	
C. E. Belle.....	Salaire comme sous-surintendant, Montréal, pour l'année 1862.....	300 00		
do	Salaire de commis, do do	100 00		
do	do inspecteurs-mesureurs de bois, do do	1,656 39		
do	Déboursés de son bureau, do do	49 00		
	Total, inspection et mesurage du bois.....		2,224 39	
				65,576 03
INSPECTION DES CHEMINS DE FER ET BATEAUX A VAPEUR.				
S. Keefer.....	Une année de salaire comme inspecteur de chemins de fer, jusqu. 31 déc. 1862.....	2,000 00		
H. H. Killaly.....	do do do	1,000 00		
A. De Grassi.....	do assistant, do do	1,200 00		
J. G. Vansittart.....	do secrétaire, do do	1,600 00		
do	Pour faire face aux dépenses du bureau.....	900 00		
J. Beatty.....	Impressions du rapport du bureau, pour 1859 et 1860.....	1,015 20		
J. Gagnon.....	Une année de salaire comme inspec. de bat'x à vap. Québec, jusqu. 31 déc. 1862.....	800 00		
Thos. Fessenden.....	do do Montréal, do do	800 00		
W. M. Anslan.....	do do Ontario Est, do do	800 00		
S. Realey.....	do do Ontario Ouest, do do	1,200 00		
J. Weatherley.....	do do Division Huron, do do	600 00		
F. X. Befort.....	do do Trois-Rivières, do do	600 00		
J. Gagnon.....	Frais de voyage durant l'année 1862.....	315 10		
Thos. Fessenden.....	do do do	240 00		
W. M. Anslan.....	do do do	165 10		
S. Rislely.....	do do do	1,200 00		
	<i>A reporter</i>		7,715 20	9,151,769 29

Stat. Ref. ch. 66.

Stat. Ref. ch. 45.

Inspection des chemins de fer et bateaux à vapeur.—(Suite)—Avances et Remboursement.—Fonds des Municipalités.

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYE.	SERVICE.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Stat. Ref., ch. 45.	J. Weatherley F. X. Befort.	Inspection des chemins de fer et bateaux à vapeur.—(Suite.) -Report.	6,270 20 440 00 145 00	7,715 20	9,181,768 29
		Total, inspection des chemins de fer et bateaux à vapeur.....		7,305 20	15,020 40
		RECAPITULATION.			
		Porté au compte du fonds consolidé..... \$13,429 65			
		Dépenses imprévues..... 1,590 75			
		15,020 40			
		AVANCES ET REMBOURSEMENTS.			
Stat. Ref., ch. 83.	R. S. Cassels	Pour le mettre en mesure de rembourser l'avance faite aux syndics des chemins à barrières de Québec	2,300 00		
	Louis Prevost	do	400 00		
	Hon. Geo. Sherwood	Assurance d'édifices hypothéqués en faveur de la couronne.	200 00		
	Hon. J. Carling	Pour le mettre en mesure de racheter les bons du Lac St. Pierre.	200 00		
		Secours donné aux habitants de certaines municipalités qui ont souffert du manque de récolte de 1861	250 00		
	D. Campbell	Achat de grain de semence pour le township de Winslow, sud.	250 00		
	R. McLeod	do	300 00		
	Rév. M. Brunet	do	400 00		
	J. M. Bernier	do	200 00		
	J. B. Gaudreau	do	200 00		
	A. O. T. Beauchemin	do	250 00		
	C. Brin	do	250 00		
	Hon. J. Morris	Pour payer le principal dû au fonds de dotation de l'évêché de Québec	4,150 00		
	do	do	41,878 68		
		banque d'épargne et de prévoyance de Québec	102,533 34		
		Total, avances et remboursements.....			223,462 02

FONDS DES MUNICIPALITES.				
CANADA OUEST.				239,833 83
Stat. Ref., Chap. 25.	Receveur Général	Pour le mettre en mesure de payer aux différentes municipalités leur part de ce fonds pour 1861.....		
		CANADA EST.		
	R. S. Cassels	Salaire des surveill. des travaux de construct. des palais de justice pour 1862.	5,300 32	
	C. Peters	Travaux faits au palais de justice et prison, St. Hyacinthe.....	8,000 00	
	H. Simard	do	2,448 69	
	Z. Vandy	do	97 16	
	P. Gauthier	do	573 19	
	P. Gimon	do	227 10	
	S. et C. Peters	do	75 77	
	T. Andrews	Débourgés faits par eux pour expédier divers objets à la Malbait.	204 00	
	W. Whitty et Cie	do	108 30	
	Chinic et Méthot	Ouvrages en fer,	507 04	
	J. G. Harper	do	65 88	
	A. Renaud	do	427 27	
	Brown et Watson	Clôture,	615 10	
	P. M. Prudhomme	do	34 84	
	N. A. Beaudet	do	473 00	
	T. Vézina	do	7,308 77	
	B. H. Lerouhon	do	76 03	
	P. R. Chevallier	Bois de chauffage,	97 82	
	J. Gagnon	do	4,579 48	
	S. et C. Peters	do	4,963 08	
	G. H. Sweet	do	2,423 87	
	A. Pichet	do	39 80	
	E. Stevin	do	2,164 00	
	do	Bois de chauffage,	1,366 66	
	J. Be. Derome	do	89 60	
	W. J. Whitty et Cie	do	3,982 34	
	S. et C. Peters	do	215 70	
	T. Andrews	do	387 63	
	W. Whitty et Cie	do	416 04	
	Chinic et Méthot	do	54 28	
	O. Lavote	do	1,012 27	
	W. Drum	do	64 82	
	Brown et Watson	do	38 63	
	Régis Lupointe	do	4,974 30	
	T. Ollier	do	151 36	
		do	406 42	
		do	54,495 76	
		A reporter.....		9,420,251 71
			239,833 83	

Fonds des Municipalités.—(Suite.)

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYE.	S E R V I C E.	\$	\$ cts.	\$ cts.
Stat. Ref. Chap. 25.		<i>Fonds des Municipalités, Canada Est.—(Suite.)</i>			
	J. Côté	Travaux faits au palais de justice et prison, St. Jean.	54,495 76	239,833 83	9,420,251 71
	F. Gillespie	do	195 02		
	A. Moubblen	do	193 83		
	G. J. Morehouse.	do	394 91		
	Aug. Trépanier.	do	202 20		
	A. Quesnel	do	7,900 21		
	Forsyth et Bell.	do	161 85		
	P. Roy	do	95 00		
	M. A. Gauvreau.	do	685 50		
	W. Drum	do	1,419 42		
	W. J. Whitly et Cie.	do	843 37		
	W. McKay	do	650 00		
	M. A. Gauvreau.	do	33 80		
	J. Trudéau.	do	17 00		
	do	do	437 15		
	Lawford et Nelson	do	87 63		
	G. Simard.	do	72 00		
	R. J. Miller	do	180 00		
	D. Allen	do	1,200 00		
	D. Trachy	do	400 00		
	E. Larue	do	800 00		
	F. X. Lafond	do	800 00		
	G. Laviolette	do	1,590 00		
	Hon. J. E. Turcotte	Total, fonds des municipalités, Canada Ouest et Est		73,550 75	313,384 58
		EMBRANCHEMENTS DE CHEMINS DE FER.			80,590 00
	Acte 19 et 20 Vic, Ch. 111.	A compte de la construction du chemin de fer de Trois-Rivières à Arthabaska.			

		F O N D S D E S S A U V A G E S.		112,819 35
Commissaire des terres de la Couronne.		Pour le mettre en mesure de faire différents paiements pour ce fonds en 1862		
		ITEMS DIVERS.		
Stat. Ref. chap. 25 et 31, Stat. Ref. H. C., chap. 128, Stat. Ref. B. C., chap. 32 et 55, Acte 8 Vic., chap. 72, et budgets, 1860, 1861 et 1862.	P. H. Hamilton	Remisage de 229 boîtes de monnaie de billon	400 00	139 00
	C. Robertson	Services du steamer "Rescue"	500 00	
	Stent & Laver.	Dessin colorié d'Ottawa	200 00	
	J. McGuire.	Louage de voitures	6 92	
	T. Trudeau	Pour payer différents petits comptes.		1,106 92
	H. Driscoll.	Salaire comme commissaire pour s'enquérir de l'administration de la justice, Bas-Canada, jusqu'au 31 janvier 1862.	326 66	
	C. Lindsay	Dépenses se rattachant à la commission de l'émigration	700 32	
	Lieut. Col. Willy	do Milice	2,062 21	
	D. Stark	do Ottawa	5,000 00	
	Hon. J. Patton	Université de Toronto et collège du Haut-Canada	1,884 22	
	G. C. Reiffenstein	do Service Civil	1,184 15	
	Geo. Sheppard	do relative aux départements	1,000 00	
	J. Blackburn	do	135 36	
	Desbarats et Derbshire	Impressions pour	3,251 81	
		Impression dans les deux langues, et relure du rapport de la commission du chemin de fer Grand Tronc.	35 00	
	H. H. Killaly	Voyage de la commission pour examiner les réserves navales	160 00	
	Geo. Futvoye	Vingt jours passés à l'inspection des bureaux d'enregistrement de Montréal et St. Hyacinthe, à \$8 par jour	64 00	
	W. P. Heurdsdon	Expédition du rapport de la commission de l'Université de Toronto.	7,740 38	15,773 73
	Desbarats et Derbshire	Impression de la <i>Gazette du Canada</i> , 1862.	761 82	
	Maître-général des postes.	Frais de port durant l'année		
	R. B. Johnson	Une année de salaire comme préposé à l'engagement des matelots, jusqu'au 31 décembre 1862		8,502 20
	J. M. Savage	do régistrateur, Algona		1,200 00
	H. W. W. Plant	Montant perçu comme droits d'auteur pour le gouvernement impérial, en 1862		800 00
	Hon. S. Smith	Remise d'une avance faite pour la communication avec la rivière Rouge		1,015 85
	L. Moffatt	Aide pour ouvrir une communication entre le Fort George et la rivière Rouge	5,250 00	
	P. A. T. De La Ronde	Deux cinquièmes d'une année de loyer du cimetière protestant, Québec, jusqu'au 31 mars 1862	10,000 00	15,250 00
	M. Tessier	do	93 00	
		A reporter	93 00	43,757 20
				9,327,045 64

Items divers.—(Suite)

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYE.	S E R V I C E .	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
		<i>Items divers.—(Suite.)</i>						
		<i>Report...</i>						
Stat. Ref. chaps. 25 et 21, Stat. Ref. H. C., chap. 123, Stat. Ref. B. C., chaps. 32 et 55, Acte 72, et budget 1860, 1861 et 1862.	R. S. Cassels et Hon. J. Morris	Traite sur Londres pour une année d'abonnement au <i>Canadian News</i> , jusqu'au 30 septembre 1862.....	93	00	43,757	20	9,927,045	64
	Messrs. Paterson et Harrison	Services pour la couronne en 1861.....	966	34				
	E. Tremblay	S. 171 e du steamer Tadoussac, lors de la visite du Prince Alfred.....	123	65				
	R. S. Cassels	do <i>Queen Victoria</i> , do	100	00				
	do	Somme avancée à F. Braun, pour frais de voyage de Québec à Toronto, en 1855.....	1,000	00				
	Widow Dumontier	Une année de rente de certaine propriété dans le fief de Haut Boch, jusqu'au 11 novembre 1862.....	50	00				
	S. Gamble	Classement et placement de livres aux édhices du parlement, Toronto, par suite de l'occupation de ces derniers par le militaire.....	26	73				
	J. Ginty	Caisse d'emballage et emballage de livres, Toronto, 1861.....	265	00				
	F. Baby	Service du steamer <i>Atreance</i> pour le voyage de Son Excellence à Trois-Rivières, en 1859.....	604	50				
	F. Buteau	do <i>Queen Victoria</i> pour le voyage de Son Excellence Lord Mulgrave et sa suite, de Shediac à Québec et de là à Montréal.....	2,070	00				
	J. S. McCuaig	Dépenses contingentes pour service spéciaux.....	4,400	00				
	Geo. Futvoye	Pour couvrir les frais de son voyage à l'Assomption.....	450	00				
	Hon. W. P. Howland	do et ceux du procureur général Est, en Angleterre, pour affaire publique.....	39	00				
	Hon. A. T. Galt	do à Washington, pour do	2,000	00				
	Receveur-Général	do	200	00	12,388	22		
	do	Pour donner à différentes personnes la récompense offerte par le gouvernement pour la destruction des loups.....			320	00		
	Diverses municipalités, C. E.	Pour donner à des ventes de ministres et ministres de l'église d'Angleterre leurs pensions annuelles jusqu'au 30 juin 1862.....			3,747	18		
		Montant reçu sur le revenu des licences d'auberge affecté à cts pensions.....			3,886	60		
		Total, items divers.....					64,099	20

RECAPITULATION.			
Porté au compte du fonds consolidé.....		\$ 41,482	67
do dépenses imprévues.....		13,967	40
do Fonds des dépôts.....		8,649	13
		\$ 64,099	20
DEDUCTIONS SUR LE REVENU DES DOUANES.			
FORTS DU BAS-CANADA.			
	<i>Beauce.</i>		
Thos. J. Tachereau.....	Salaires comme percepteur, pour l'année 1862.....	\$ 400	00
do	Arrérages de salaire, pour l'année 1861.....	100	00
do	Frais de justice en 1862.....	500	00
		8	25
	<i>Clarenceville.</i>		508
Charles Stewart.....	Salaires comme percepteur, pour l'année 1862.....	500	00
do	Loyer de bureau, pour do	80	00
George Gunn.....	Salaires comme douanier, pour do	300	00
	<i>Cochitook.</i>		880
James Thompson.....	Salaires comme percepteur, pour l'année 1862.....	1,200	00
do	Loyer de bureau, pour do	100	00
do	Papeterie, fr. is de port, télégrammes, chauffage et nettoyage de bur, pour do	84	63
Wm. S. Williams.....	Salaires comme inspecteur, pour l'année 1862.....	900	00
do	Arrérages de salaire, pour l'année 1861.....		
Militaire Lacroix.....	Salaires comme préposé au débarquement, pour l'année 1862.....	\$ 600	00
	Arrérages de salaire, pour l'année 1861.....	16	17
Jno. B. Grant.....	Salaires comme préposé au débarquement, pour l'année 1862.....	616	17
Edward C. Bowen.....	do comme commis, pour do	500	00
Aaron Workman.....	do comme préposé au débarquement à Hereford, pour do	400	00
do	Loyer de bureau à do	300	00
Charles Taylor.....	Salaires comme douanier à Eaton, pour do	100	00
		220	00
	<i>Côteau du Lac.</i>		4,421
P. E. Watier.....	Salaires comme percepteur, pour l'année 1862.....	300	00
do	Loyer de bureau, pour do	24	00
	<i>A reporter.</i>		324
			6,133
			58
			9,991,144
			84

Déductions sur le Revenu des Douanes.—(Suite.)

EN VERTU DE QUELLE AUTORITE	A QUI PAYE.	S E R V I C E .	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
		PORTS DU BAS-CANADA.—(Suite.)			6,133	58	9,991,144	84
		Dundee.						
	E. D. Phillips	Salaires comme percepteur, pour l'année 1862.	1,000	00				
	do	Combustible, papeterie, frais de port, dépenses de voyage, réparations à la maison de douane, chaloupe, etc., pour	309	13				
	do	Payé à la veuve du ci-devant préposé au débarquement Verity, une gratification de deux mois de salaire de son défunt mari, y compris le salaire pour le mois d'octobre, par ordre en conseil du 23 novembre 1859.	125	00				
	Jno. McGibbon	Salaires comme douanier, pour l'année 1862.	100	00				
	Robert Tyse	do comme commis extra, pour do 265 jours, à \$1 25, par année.	456	25				
	James Botham	do comme sous-percepteur au port extér. d'Huntingdon, pour l'année 1862.	400	00				
	do	Loyer de bureau, do	48	00				
	do	Combustible, papeterie, frais de port, etc., do	27	53				
	Isaac H. Smith	Salaires comme sous-percepteur, au port de la rivière à la Truite, du 1er janvier au 31 mars 1862, à \$500 par année.	125	00				
	do	Loyer de bureau, du do jusqu'au do	25	00				
	do	Papeterie et frais de port, du do jusqu'au do	4	42				
	Fred. Steele Verity	Salaires comme préposé au débarquement et sous-percepteur, du 1er janvier au 30 septembre 1862, à \$500 par année.	375	00				
	do	Papeterie, frais de port, réparations de chaloupe, etc., du do au do	50	00				
	Merritt M. Smith	Salaires comme sous-préposé au débarquement, du 24 mai au 31 décembre 1862, 222 jours, à \$1 25 par jour.	277	50				
	Louis Choquet	do comme douanier, pour l'année 1862.	140	00				
	do	Loyer de bureau, du 1er octobre au 31 décembre 1862, à \$100 par année.	25	00				
	do	Frais de port, du do au do	0	49				
	Mathew Dixon	Salaires comme sous-percepteur au port extérieur de St. Régis, pour l'année 1862.	500	00				
	do	Combustible, papeterie, réparations à la maison de douane, etc., do	266	73				
	A. Kemp	Salaires comme percepteur, pour l'année 1862.	650	00				
	do	Loyer de bureau, combustible, papeterie, etc., pour do	80	00				
		Freelightsburgh.			4,259	52		

			\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
		Geop.	200	00	930	00		
	Geo. W. Wells	Salaires comme douanier, pour do						
	J. C. Belleau	Salaires comme percepteur, pour l'année 1862	1,500	00				
	do	Arrrages de salaire, pour l'année 1861	50	00				
	do	Loyer de bureau, pour l'année 1862.	50	00				
	do	et combustible à Percé, pour do	655	03				
	do	Combustible, frais de port, service de chaloupe, commis surnuméraire, loyer de magasin d'entrepôt, etc., pour do	50	00				
	do	Montant d'un warrant en 1860, allocation à J. G. Smith, pour service de chaloupe, pour les années 1861 et 1862, à la baie des Sept Îles.	500	00				
	Geo. Le Bouthillier	Salaires comme préposé au débarquement, pour l'année 1862.	800	00				
	Jos. J. Kavanagh	do do	200	00				
	do	Arrrages de salaire, pour l'année 1861.	200	00				
	Jno. Perrie	Salaires comme préposé au débarquement, pour l'année 1862.	200	00				
	John De St. Croix	do douanier, à la Trivière au Kennard, pour do	300	00				
	William Flynn	do do du 1er janvier au 30 septembre 1862, à \$300 par année.						
	do	Arrrages de salaire, pour l'année 1861	375	00				
	Jno. Gow Smith	Salaires comme préposé au débarquement, et sous-percepteur à la baie des Sept Îles, pour l'année 1862.	400	00				
	Chas. C. Fox	do do du 5 mai au 31 décembre, à \$600 par année.	327	85				
	Jno. J. Fox	do comme sous-percepteur, au port extérieur d'Amherst, pour l'année 62.	800	00				
	do	Loyer de bureau, pour do	48	00				
	do	Combustible, frais de port, papeterie, réparation de chaloupe, service de chaloupe, etc., pour do	261	48				
	Jno. McCormick	Salaires comme préposé au débarquement, pour do	375	00				
	John Fraser	Salaires comme sous-inspecteur au port de New Carlisle, pour l'année 1862.	450	00				
	do	do do à Peshébiac, pour do	68	00				
	do	Loyer de bureau et combustible à Cartier, du 1er janvier au 30 sept. 1862.	15	00				
	do	do do à New Richmond, du 1er janvier au 31 juillet 1862, à \$20 par année.	11	66				
	do	Papeterie, frais de port, meubles de bureau, réparation de la chaloupe de la douane, service de chaloupe, louage de chaloupe, etc., pour l'année 1862.	104	04				
	W. F. Meagher	Salaires comme commis à Paspébiac, pour do	500	00				
	Jno. T. Caldwell	do comme douanier à New Carlisle, do	300	00				
	William Harvey	do do à New Richmond, du 1er janvier au 31 juillet 1862, à \$300 par année.	175	00				
	Barnabus McGee	do do do à Port Daniel, do	175	00				
	Wm. McPherson	do do do do	175	00				
		A reporter	8,666	06	19,989	16	9,991,144	84

Déductions sur le Revenu des Douanes.—(Suite.)

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	cts.	\$ cts.	\$ cts.
		PORTS DU BAS-CANADA.—(Suite.)			19,989 16
		<i>Georgetown.</i>			9,991,144 84
	James H. McVey	Salaires comme percepteur, pour l'année 1862	600 00		
	do	Loyer de bureau, pour do	30 00		
	do	Combustible, papeterie, frais de port, enseigne et cordage, etc., pour do	90 36		
	do	Pour le mettre en état de payer à Foggy et Harrower le compte de pension de l'officier McGowan, à "Mountai Maid," du 1er juin au 18 novembre 1861, et du 1er juillet au 3 novembre 1862	126 00		
	W. McGowan	Salaires comme préposé au débarquement et sous-percepteur, pour l'année 1862	475 00		
	Jno. C. Tuck	do comme douanier, pour do	300 00		
	Erastus Young	do comme do du 1er février au 31 décembre 1862, à \$200 par année	183 84	1,804 70	
		<i>Hemmingford.</i>			
	G. N. Johnson	Salaires comme percepteur, du 1er janvier au 31 mars 1862, à \$600 par année.	150 00		
	do	Loyer de bureau, du do	20 00		
	Moses Sweet	Salaires comme percepteur, du 17 avril au 31 déc. 1862, à \$700 par année.	491 50		
	do	Loyer de bureau, du 1er avril au do	60 00		
	Isaac H. Smith	Salaires comme assistant-inspecteur, du do au do	375 00		
	do	Pour payer ses dépenses de déménagement de la rivière à la Truite, et un trimestre de pension, jusqu'au 30 septembre 1862	68 00	1,164 50	
		<i>Ile Verte.</i>			
	John Heath	Salaires comme percepteur, pour l'année 1862	400 00		
	do	Pour le mettre en état de payer William Flynn, douanier, à la Rivière-du-Loup, ses frais de voyage du port de Gaspé.	37 00		
	William Flynn	Salaires comme douanier, du 1er oct. au 31 déc. 1862, à \$300 par année.	75 00	512 00	
		<i>Isle Verte.</i>			
	Thos. Gordon	Salaires comme percepteur, pour l'année 1862	500 00		
	do	Loyer de bureau, pour do	30 00		

			cts.	\$ cts.	\$ cts.
					987 82
	Andrew Holden	Papeterie, frais de port, etc., pour do	2 82		
	do	Salaires comme préposé au débarquement, pour do	375 00		
		<i>Montréal.</i>			
	T. Bouthillier	Salaires comme percepteur, pour l'année 1862	3,240 00		
	John Lewis	do comme inspecteur et douanier, pour do	1,800 00		
	John Jordan	do comme sous-inspecteur et préposé au débarquement en chef, pour do	1,400 00		
	B. Burdand	do comme inspecteur et prép. au débarquem. à Rouse Pointe, pour do	1,200 00		
	Chs. W. Magon	do comme 1er préposé au débarquement, pour do	1,000 00		
	John Gray	do comme 2me do pour do	1,000 00		
	Edward Meyer	do comme 3me do p ur do	875 00		
	Leon Globensky	do comme 4me do pour do	750 00		
	L. C. Vandal	do comme 5me do à Rouse Pointe, pour do	800 00		
	Henry Laeroux	do comme 6me do à St. Lambert, pour do	1,200 00		
	Charles Selby	do comme 7me do pour do	700 00		
	John Nelson	do comme 8me do à St. Hyacinthe, pour do	369 75		
	Adolphe St. Louis	do comme do du 5 avril au 31 décembre 1862, à \$500 par année	629 90		
	Cyprian Fitzpatrick	do comme do du 15 mai au 31 déc 1862, à \$1000 par année	365 00		
	R. Wilson	do comme sous do à Rouse Pointe, pour l'année 1862, à \$1 00 par jour.			
	Henry Fletcher	do comme inspecteur de port, pour do \$1,000 00			
	do	Arrangés de salaire, pour l'année 1861	100 00		
	Henry B. Jamieson	do comme sous do pour l'année 1862	1,100 00		
	Francis Crispo	do comme commis en chef, pour do \$1,600 00	500 00		
	do	Arrangés de salaire, pour l'année 1861	2,000 00		
	Francis Campion	do comme 2me commis, du 1er janvier au 30 avril 1862, à \$1060 par année	403 34		
	do	Arrangés de salaire, pour l'année 1861			
	Thos. Watkins	do comme 3me commis, du 1er janvier au 30 juin, à \$1,060, et du 1er juillet au 31 décembre 1862, à \$1100 par année	1,130 00		
	do	Arrangés de salaire, pour l'année 1861	1,200 00		
	Thos. E. Barry	do comme 4me commis, pour l'année 1862	1,200 00		
	do	Arrangés de salaire, pour l'année 1861			
	John P. Purcell	do comme do pour l'année 1862	1,200 00		
	do	Arrangés de salaire pour l'année 1861			
		<i>A reporter.</i>	24,062 99	24,428 18	9,991,144 84

Déduction sur le Revenu des douanes.—(Suite.)

A QUI PAYE.	SERVICE.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
	PORTS DU BAS-CANADA.—(Suite.)			
	Report.....		24,428 18	9,991,144 84
	Montréal.—(Suite.)			
W. Bleakley.....	Salaires comme 4me commis, pour l'année 1862.....	\$ 1,000 00		
do.....	Arrangés de salaire, pour l'année 1861.....	250 00		
L. J. Duchesnay.....	do comme commis, du 1er janvier au 31 mai, 1862, à \$500 par an- née.....			1,250 00
J. Villeneuve.....	do as do pour l'année 1862.....			208 33
Thomas Bell.....	do comme évaluateur, pour do.....			600 00
A. Levesque.....	do comme do pour do.....			1,400 00
James McNider.....	do comme assistant do et garde de l'entrepôt d'inspection, pour do.....			1,400 00
Thos. Stevwright.....	do comme peseur, pour do.....			800 00
Hercules Ellis.....	do comme 1er garde-chef, pour do.....	\$ 500 00		600 00
Olivier Lorange.....	do comme assistant do, pour do.....			600 00
do.....	Différence de salaire comme assist. garde-chef en chef, du 11 juillet 1860 au 26 septembre 1860.....	121 37		
Omar Allard.....	Salaires comme sous-garde-chef, pour l'année 1862.....	621 37		
Thos. Barry.....	do comme douanier, du 1er janvier au 31 mars, à \$500, et du 1er avril au 31 décembre 1862, à \$600 par année.....	500 00		
John Hughes.....	do comme messager et gardien, du 1er au 31 janvier, à \$700, et du 1er février au 31 décembre 1862, à \$500 par année.....	575 00		
T. Bouthillier.....	Pour le mettre en mesure de payer à Ellen Champion, veuve de feu François Champion, une gratification équivalente à deux mois de salaire de feu son mari, par O. C., du 23 novembre 1859.....	516 66		
do.....	Pour le mettre en mesure de payer pour combustible, papeterie, frais de port, impressions, loyer de bureau, aux stations extérieures, assurances, frais de loi, tuyau, louage de chaloupe, meubles de bureau, taxe d'eau, cadenas, coffre-fort, frais de voyage, etc., pour l'année 1862.....	176 66		
do.....	Pour le mettre en mesure de payer à J. Scott, à compte de la réel. de sa mère, (feu Mme. Scholtes), pour dem. causées par la crête des eaux en avril 1862.....	1,440 00		
do.....		17,372 50		
			56,834 66	

John Fraser.....	Salaires comme sous-percepteur, pour l'année 1862, en partie.....	450 00		
do.....	Loyer de bureau, à Cross Point, du 1er juillet au 31 décembre 1862.....	15 00		
do.....	do do do à Carleton, du 1er octobre au do.....	5 00		
Edward Mann.....	Louage de chevaux et de chaloque, frais de port, etc., pour l'année 1862.....	28 35		
Robt. Busted.....	Salaires comme préposé au débarquement, pour do.....	400 00		
	do comme douanier, à Cross Point, do.....	300 00		1,198 35
	Philipsburgh.			
James Henderson.....	Salaires comme percepteur, pour l'année 1862.....	600 00		
do.....	Loyer de bureau, pour do.....	100 00		
do.....	Papeterie, frais de port, pour do.....	7 26		
W. W. Smith.....	Salaires comme inspecteur, pour do.....	500 00		1,207 26
F. J. Parker.....	Salaires comme percepteur, pour l'année 1862.....	\$600 00		
do.....	Arrangés de salaire, pour do.....	100 00		
do.....	Loyer de bureau, pour l'année 1862.....	700 00		
do.....	Papeterie et frais de port, pour do.....	72 00		
	Québec.	5 04		777 04
J. W. Dunscomb.....	Salaires comme percepteur, pour l'année 1862.....	3,240 00		
Louis Massee.....	do comme inspecteur, pour do.....	1,840 00		
James A. Green.....	do comme assist. do pour do.....	1,600 00		
J. O'Meara.....	do comme mesureur et inspecteur, pour do.....	1,030 00		
Thos. Lambert.....	do comme inspecteur de port, pour do.....	1,000 00		
A. G. Ruel.....	do comme assist. do pour do.....	1,000 00		
C. E. Allen.....	do comme 1er préposé au débarquement, pour do.....	1,200 00		
A. C. Tuschereau.....	do do do du 1er janvier au 11 juin 1862, à comme 2e.....	446 80		
	\$1,000 par année.....			
	do pour l'année 1862.....	\$1,000 00		
	do comme 3e.....	100 00		
	Arrangés de salaire, pour l'année 1861.....			
Clément Casault.....	do comme 4e pour l'année 1862.....			1,100 00
do.....	do comme 5e.....			1,000 00
François Thompson.....	do comme 6e pour l'année 1862.....			1,250 00
Nelson Lee.....	do comme commis en chef, do.....			1,000 00
do.....	do comme commis, do.....			1,080 00
Louis Bilodeau.....	do.....			
N. Nelson Ross.....	do.....			
George Colley.....	do.....			
	A reporter.....			18,436 80
			84,445 49	9,991,144 84

Deductions sur le Revenu des Douanes.—(Suite.)

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
		PORTS DU BAS-CANADA.—(Suite.)	18,436	80	84,445	49	9,991,144	84
		<i>Report.</i>						
		<i>Québec.</i> —(Suite.)						
F. Valois	Salaire comme commis, pour l'année 1862.....	1,000	00				
Geo. Campbell	do do du 1er au 31 janvier, à \$3 par jour, et du 1er février	1,000	00				
N. Balzaréti	au 31 décembre 1862 à \$1,000 par année.....	800	00				
Charles Gouin	do do pour l'année 1862.....	1,009	66				
A. G. Hawkins	do do do	800	00				
Alfred Wheeler	do do do	500	00				
G. McKenzie	do comme sous-percepteur à Chicoutimi, do	400	00				
F. X. Frenette	do comme évainqueur, do	1,000	00				
F. X. Métiérier	do comme vérificateur et peseur, do	1,000	00				
H. McHugh	do comme douanier à Tadoussac, do	500	00				
William Harvey	do comme do à la Malbaie, du 1er août au 31 décembre 1862, à	244	00				
James Scaley	\$300 par année.....	127	00				
Alfred G. Rowden	do comme premier garde-clef et garde-magasin do	1,000	00				
J. W. Dunscomb	do comme garde-magasin et messenger, do	500	00				
		Pour le mettre en moyen de payer le passage de William Harvey, etc., de New	29	50				
		Richmond à Québec.....	12,240	00				
		Pour le mettre en moyen de payer les gages et les copies de pension des gar-	1,654	73				
		des-clefs, peseurs, et préposés aux arrivages, et leur habillement, pour do						
		le service de chaloupe, et l'habillement des cha-						
		loupniers, pour do						
		loyer de la maison de douane, du 1er novembre						
		au 31 octobre 1862, et assurance des marchandises à l'entrepôt d'inspection,						
		jusqu'au 7 août 1862.....	1,840	00				
		do les services de commis temporaires et journaliers,						
		combustible, papeterie, frais de port, impressions, réparations, traverses,						
		nettoyage de bureau, chauffage, meubles de bureau, cartes, glace et boîte,						
		lauriers, journaux, réparations aux chaloupes, annonces, taxe de l'eau,						
		assurances, frais de justice, etc., pour l'année 1862.....	2,804	49				
Mme. A. F. D. Lagorgendière	Gratification de deux mois de salaire de son défunt mari, et 19 jours de salaire	219	87				
		pour le mois de juin, en vertu d'un O. C. du 23 novembre 1859.....						
					46,604	05		

			\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
		<i>Rimouki.</i>	400	00				
Pierre Gauthreau	Salaire comme percepteur, pour l'année 1862.....	26	00				
do	Pour le mettre en mesure de payer à l'Officier McGie, ses dépenses du port de						
do	New Carlisle à Québec et de là à Matane.....	29	10				
		Montant de l'ordre No. 3216, pour payer les officiers McGie et McPherson,	125	00				
		balance de leurs dépenses de New Carlisle à leurs stations respectives	125	00				
		à Métis et Matane.....	705	10				
Barnabas McGie	Salaire comme douanier, du 1er août au 31 décembre 1862, à \$300 par année.						
Wm. McPherson	do comme do au do, à \$300 par année.....						
		<i>Russelltown.</i>	500	00				
Robert Rodgers	Salaire comme percepteur, pour l'année 1862.....	80	00				
do	Loyer de bureau, combustible, papeterie, etc, pour do	400	00				
D. McMullin	Salaire comme douanier, pour do						
		<i>St. Jean.</i>	2,000	00				
W. Macrae	Salaire comme percepteur, pour l'année 1862.....	61	54				
do	Loyer de bureau do	800	00				
do	Combustible, papeterie, frais de port, etc, pour do						
Léon Fournier	Salaire comme préposé au débarquement, pour do						
		<i>Stanstead.</i>	800	00				
C. Bullock	Salaire comme percepteur, pour l'année 1862.....	30	17				
do	Loyer de bureau, do	375	00				
do	Combustible, papeterie, frais de port, etc, pour do	500	00				
A. Paton	Salaire comme inspecteur, do	500	00				
C. S. Channell	do comme préposé au débarquement, do	500	00				
W. B. Colby	do comme do	425	00				
J. Mullins	do comme do						
		<i>Sutton.</i>	700	00				
Benj. Seaton	Salaire comme percepteur, pour l'année 1862.....	80	00				
do	Arrérages de salaire do	8	60				
do	Loyer de bureau et combustible, do	200	00				
do	Papeterie et frais de port, do						
Asa Frany	Salaire comme douanier, do						
		<i>A reporter</i>			988	60		
					139,494	95	9,991,144	84

Déductions sur le Revenu des Douanes.—(Suite.)

A QUI PAYÉ.	SERVICE.	\$	cts.	\$	cts.
	PORTS DU BAS-CANADA—(Suite.)			139,494	95
	<i>Report</i>				
	<i>Trois Rivières.</i>				
C. H. Godby	Salaire comme percepteur, pour l'année 1862.....	750	00		
do	Loyer de bureau, do	100	00		
do	Combustible, papeterie et frais de port, pour 1862.....	41	84	891	84
	PORTS DU HAUT CANADA.				
	<i>Amherstburgh.</i>				
Edward Anderson	Salaire comme percepteur, pour l'année 1862.....	1,000	00		
do	Loyer de bureau, do	100	00		
do	Papeterie, combustible, frais de port, etc., do	41	17		
do	Loyer de bureau à Anderdon, pour 1862	12	00		
James Hamilton	Salaire comme préposé au débarquement, do	625	00		
William Gaffield	do comme douanier, do	400	00	2,178	17
	<i>Bath.</i>				
W. J. Fairfield	Salaire comme percepteur, du 1er janvier au 31 octobre 1862, à \$500 par année	416	65		
do	Loyer de bureau, do 30 sept. 1862, à \$44	53	00		
do	Frais de port, do	0	19	449	84
	<i>Bayfield.</i>				
William Eden	Salaire comme assistant percepteur, du 1er janvier au 31 octobre 1862, à \$500 par année.....	416	67		
do	Loyer de bureau, du 1er janvier au 31 octobre 1862	33	33		
do	Papeterie, frais de port, louage de chevaux, etc., pour 1862.....	18	54	468	54
	<i>Belleville.</i>				
W. F. Meudell.....	Salaire comme percepteur, pour l'année 1862.....	1,800	00		
do	Loyer de bureau, do	160	00		

do	Combustible, frais de port, nettoyage du bureau, etc., pour do	154	81		
H. Van Allen.....	Salaire comme commis, pour l'année 1862.....	800	00		
do	Arrangés de salaire, pour l'année 1861.....	500	00		
	do	400	00		
P. J. Robin	Salaire comme préposé au débarquement, pour l'année 1862.....	200	00	4,414	81
R. Newbery.....	do				
W. A. Beamish.....	do				
R. Kennedy.....	do				
	<i>Branford.</i>				
D. Curtis, juré	Salaire comme commis, pour l'année 1862.....	1,000	00		
do	Loyer de bureau, do	200	00		
do	Combustible, papeterie, frais de port, nettoyage du bureau, etc., au port extérieur de Galedonia, pour do	140	39		
do	Pour payer à Jessie Gordon, veuve de feu Alexander Gordon, une gratification de deux mois de salaire de son défunt mari, par O. en C. du 3 novembre 1859	133	33		
John C. Davis.....	Salaire comme préposé au débarquement, pour l'année 1862.....	720	00		
James Hammond	do comme assistant inspecteur à Caledonia, pour do	625	00		
A. L. Wilson.....	do	298	50	3,117	22
	do				
	<i>Brighton.</i>				
David Young Leslie	Salaire comme percepteur, pour l'année 1862	600	00		
do	Loyer de bureau, do	72	00		
do	do	40	00		
do	Combustible, papeterie, frais de port, etc., et dépenses contingentes au port extérieur de Wellington, pour do	80	01		
J. W. Mandeville.....	Salaire comme préposé au débarquement, à Wellington, pour do	400	00	1,192	01
	<i>Brookville.</i>				
E. Webster	Salaire comme percepteur, pour 1862.....	1,200	00		
do	Loyer de bureau, do	120	00		
do	do	71	34		
do	Combustible, papeterie, frais de port, etc., pour do	225	00		
do	Payé à la veuve de J. Bertram, ci-devant inspecteur, une gratification de deux mois de salaire de son défunt mari, et le salaire du mois d'octobre, par O. en C. du 3 novembre 1859	675	00		
J. Bertram.....	Salaire comme inspecteur, du 1er janvier jusqu'au 30 septembre 1862, à \$900 par année.....	625	00		
Alex. Stewart	do	625	00		
Chas. Sibbald	do	350	00		
Wm. M. Dunham	do			3,891	34
	<i>A reporter</i>			156,098	72
				9,991,144	84

Déductions sur le revenu des douanes.—(Suite.)

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
		PORTS DU HAUT-CANADA.—(Suite.)			9,991,144 84
		<i>Report.</i>			
		<i>Burwell.</i>			
	E. A. Dunham.....	Salaires comme percepteur, pour l'année 1862.....	700 00		
	do	Loyer de bureau, pour do	30 00		
	do	Combustible, papeterie, frais de port, nettoyage du bureau, chaloupe, etc., do.....	32 06		
	James Ryerse.....	Salaires comme préposé au débarquement, à Houghton Centre, pour do.....	300 00	1,062 06	
		<i>Bytown.</i>			
	Duncan Graham.....	Salaires comme percepteur, pour l'année 1862.....	1,600 00		
	do	Arrérages de salaire, pour l'année 1861.....	100 00		
	do	Loyer de bureau, du 1er nov. 1861, jusqu'au 30 avril 1862, à \$120, et depuis le 1er mai jusqu'au 31 oct. 1862, à \$180 par année.....	150 00		
	do	Combustible, papeterie, frais de port, réparations, frais de voyage, etc., pour l'année 1862.....	114 66		
	Archd. Douglass.....	Salaires comme inspecteur, pour l'année 1862.....	900 00		
	do	Arrérages de salaire, pour l'année 1861.....	60 00		
	Jos. S. Lee.....	do comme commis, pour l'année 1862.....	1,000 00		
	Alex. Henry.....	do comme préposé au débarquement, pour do	560 00		
	do	Arrérages de salaire, pour l'année 1861.....	60 00		
	John Little.....	do comme préposé au débarquement, pour l'année 1862.....	500 00		
	do	Arrérages de salaire, pour l'année 1861.....	50 00		
	W. H. Gibson.....	do comme douanier, pour l'année 1862.....	550 00		
	Jno. Rowland.....	do comme messager, do	400 00		
		<i>Chatham.</i>	240 00		
	William Cosgrove.....	Salaires comme percepteur, du 1er janvier au 28 février 1862, à \$1000 par année.....	166 66	5,684 06	

J. G. Pennefather.....	do	Salaires comme inspecteur et assistant-percepteur, pour l'année 1862.....	700 00		
do	do	Arrérages de salaire, pour l'année 1861.....	50 00		
do	do	Loyer de bureau, pour l'année 1862.....	200 00		
do	do	Combustible, papeterie, frais de port, etc., pour do	32 61		
Arthur L. Hill.....	do	Salaires comme préposé au débarquement, do	500 00		
George Duck.....	do	do comme inspecteur, à Morpeth, do	400 00		
John Radcliff.....	do	do comme préposé au débarquement, à Hanover, depuis le 1er janvier jusqu'au 31 mars 1862, à \$375 par année.....	93 75		
Thos. Cartier.....	do	do comme douanier, à l'embouchure de la rivière Thames, pour 1862.....	100 00	2,243 02	
		<i>Chippawa.</i>			
Philo Bennett.....	do	Salaires comme percepteur, pour l'année 1862.....	1,000 00		
do	do	Loyer de bureau, pour do	50 00		
do	do	Combustible, papeterie, frais de port, nettoyage du bureau, etc., pour do	30 68		
Charles Treble.....	do	Salaires comme préposé au débarquement, pour do	500 00	1,580 08	
		<i>Chifton.</i>			
W. Leggett.....	do	Salaires comme percepteur, pour l'année 1862.....	1,400 00		
do	do	Loyer de bureau, pour do	200 00		
do	do	Combustible, papeterie, frais de port, télégrammes, meubles pour le bureau, tuyaux de poêle, etc., pour do	141 30		
do	do	Pour lui aider à payer un porte-faix, pour do	120 00		
James E. Fitch.....	do	Salaires comme inspecteur, pour do	900 00		
do	do	Arrérages de salaire, pour 1861.....	100 00		
Edward A. Stott.....	do	do comme commis, pour l'année 1862.....	760 00		
do	do	Arrérages de salaire, du 1er juillet jusqu'au 31 déc. 1861.....	320 00		
Henry B. Rogers.....	do	do comme préposé au débarquement, pour l'année 1862.....	1,030 00		
Geo. Liddle.....	do	do do	600 00		
J. Smeaton.....	do	do do	500 00		
		Moins—Payé Alex. Dougan, 5 jours, à \$1 25 par jour.....	493 75		
Alex. Dougan.....	do	do comme assistant préposé au débarquement, depuis le 26 jusqu'au 31 oct. 1862, 5 jours, à \$1 25 par jour.....	6 25		
John E. Cannon.....	do	do comme préposé au débarquement, pour l'année 1862.....	500 00		
Thos. Magrath.....	do	do do	750 00		
John McDonald.....	do	do comme inspecteur au débarcadère des chutes de Niagara, pour do	50 00		
do	do	Loyer de bureau, pour do	50 00	7,341 30	
		<i>A reporter.</i>			175,960 44
					9,991,144 84

Déductions sur le Revenu des Douanes.—(Suite.)

A QUI PAYE.	SERVICE.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
PORTS DU HAUT-CANADA.—(Suite.)							
<i>Report.</i>							
<i>Cobourg.</i>							
Henry Easton	Salaire comme percepteur, pour l'année 1862.	1,200	00	173,960	44	9,991,144	84
do	Loyer de bureau, pour do	100	00				
do	do à Peterboro, du 1er janv. jusq. 30 sept. 1862, à \$50 par année	37	50				
do	do à Grafton, pour l'année 1862.	48	00				
do	Combustible, papeterie, frais de port, télégrammes, nettoyage de bureau, frais de voyage, poêles et tuyau, à Cobourg et aux ports extérieurs de Peterboro et Grafton, pour l'année 1862	201	50				
do	Pour lui aider à payer les dépenses de déménagement de Patrick Gaul et sa famille, de Mill Point à Grafton.	17	44				
William Benson	Salaire comme inspecteur, pour l'année 1862.	900	00				
Thos. Fortye	do do à Peterboro, du 1er janvier au 30 septembre 1862, à \$375 par année	656	25				
John Perkins	do comme préposé au débarquement, pour l'année 1862.	500	00				
Patrick Gaul	do do do à Grafton, du 1er janvier jusqu'au 31 juillet 1862, à \$500 par année	375	00				
George Perry	do do do du 1er février au 31 décembre 1862, à \$400 par année.	366	67	4,402	36		
<i>Colborne.</i>							
William Pring	Salaire comme percepteur, pour l'année 1862.	200	00				
do	Combustible, papeterie, frais de port, frais de voyage, etc, pour do	47	59				
John W. Vernor	Salaire comme inspecteur et commis, pour do	400	00				
John S. Schofield	do comme préposé au débarquement, do	200	00	847	59		
<i>Collingwood.</i>							
John McWatt	Salaire comme percepteur, du 1er janvier au 31 octobre 1862, à \$100 par année	833	33				
Peter Ferguson	do comme inspecteur, du do au do	625	00				
Brian Cosgrove	do comme sous-p.ép. au débarq., du do au do, 304 jours, à \$1.25 par jour	380	00				
W. D. Pollard	do comme do du do au do, 304 jours, à \$1.25 do	380	00	2,213	33		

A QUI PAYE.	SERVICE.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
<i>Cornwall.</i>							
R. K. Bullock	Salaire comme percepteur, pour l'année 1862.	800	00				
do	Loyer de bureau, pour do	60	00				
do	Combustible, papeterie, frais de port, loyer de magasin pour six mois, fret, etc, pour emmagasinage de poêles, meubles de bureau, frais de voyage, etc, for the Year 1862	130	89				
do	Pour le mettre en état de payer la pension d'Alexander Begg, à Cornwall, du 21 mars au 5 mai, 1861, à 750cs. par jour	25	50				
James Armstrong	Salaire comme préposé au débarquement, pour l'année 1862.	400	00				
J. S. Bruce	do do do du 1er janvier au 31 octobre 1862, à \$400 par année.	333	33				
Donald Graham	do do do du 1er janvier au 30 novembre 1862, à \$400 par année.	366	66				
Alex. Begg	do do do du do au do à do	366	66				
John Wilson	do do do pour l'année 1862.	400	00	2,863	04		
<i>Cramahe.</i>							
J. M. Merriman	Salaire comme percepteur, pour l'année 1862.	600	00				
do	Loyer de bureau, pour do	80	00				
do	Frais de voyage, pour do	100	00				
Thos. Cotton	Salaire comme percepteur, du 1er janvier au 31 octobre 1862, à \$700 par année.	658	33				
do	Arrrages de salaire, pour l'année 1861.	68	00				
do	Loyer de bureau, du 1er janvier au 30 septembre 1862, à \$80 par année.	30	14				
do	Combustibles, papeterie, frais de port, etc., du do au do			748	47		
<i>Dalhousie.</i>							
Thos. Parke	Salaire comme percepteur, pour l'année 1862.	1,800	00				
do	Combustible, papeterie, frais de port, télégrammes, net. de bur. etc., pour do.	117	20				
do	Payer les services d'un messenger, pour do	180	00				
James Lamb	Salaire comme arpenteur, pour do	875	00				
Andrew Murray	do comme préposé au débarquement, pour do	100	00				
William James	do do do	400	00				
John S. Clark	do do do	200	00				
Chs. R. Ellis	do do do						
do	Arrrages de salaire, pour l'année 1861.	600	00				
	<i>A reporter.</i>	4,272	20	185,840	23	9,991,144	84

Déductions sur le Revenu des Douanes.—(Suite.)

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
		PORTS DU HAUT CANADA.—(Suite.)			
		<i>Report.</i>	4,722 20	185,840 23	9, 1 4
		<i>Dalhousie.</i> —(Suite.)			
	James Clark	Salaire comme commis, pour l'année 1862			\$700 00
	do	Arrrages de salaire, pour l'année 1861			100 00
	William Walker	do comme douanier, pour l'année 1862	800 00		
	Robert Thompson	do do	200 00	5,422 20	
		<i>Dartington.</i>			
	Anthony Dixon	Salaire comme percepteur, pour l'année 1862	1,000 00		
	do	Loyer de bureau,	40 00		
	do	Combustible, papeterie, frais de port, télégrammes, net. de bureau, etc., pour do	41 03		
	Wm. Moorcraft	Salaire comme préposé au débarquement, pour do	500 00	1,581 08	
		<i>Dover.</i>			
	W. H. Higman	Salaire comme percepteur, pour l'année 1862	875 00		
	do	Loyer de bureau,	60 00		
	do	Combustible, papeterie, frais de port, dépenses de voyage, etc., pour do	54 62		
	T. B. Barrett	Salaire comme préposé au débarquement et commis pour do	625 00		
	Richard Welch	do do du 1er janvier au 31 mai 1862, à \$400 par année	166 67		
	do	Montant du warrant No. 2332, pour services spéciaux, et frais de voyage au port extérieur de Ryerse, du 10 octobre 1861, au 10 juin 1862.	188 40		
	W. D. Wilson	Salaire comme préposé au débarquement, du 1er juin au 31 décembre 1862, à \$400 par année	223 23	2,203 02	
		<i>Dundas.</i>			
	W. B. Gwyn	Salaire comme percepteur, pour l'année 1862	1,000 00		
	do	Loyer de bureau,	100 00		
	do	Combustible, papeterie, frais de port, taxes, etc., pour do	64 00	1,164 00	

		<i>Dunville.</i>			
	W. B. Sheehan	Salaire comme percepteur, pour l'année 1862	500 00		
	do	Loyer de bureau,	80 00		
	do	Combustible, papeterie, frais de port, etc., do	36 28		
	W. A. McCrae	Salaire comme sous-percepteur, do	850 00		
	Jasper Murphy	do comme préposé au débarquement, do	500 00	1,966 28	
		<i>Elgin.</i>			
	Alex. McMillan	Salaire comme percepteur, pour l'année 1862	125 00		
	do	Loyer de bureau combustible et papeterie do	72 00		
	do	Frais de port, do	4 53		
	Jas. Jellyman	Salaire comme douanier, do	75 00	276 53	
		<i>Fort Erie</i>			
	Rich. Graham	Salaire comme percepteur, pour l'année 1862	1,000 00		
	do	Loyer de bureau, pour l'année 1861	78 00		
	do	do pour do 1862	124 00		
	do	Loyer de bureau extra, pour 2 mois en 1862	6 00		
	do	Combustible, papeterie, frais de port, commis surnuméraire, poêle et posage, etc., pour l'année 1862	164 54		
	do	Montant alloué pour argent perdu, lors de la destruction par le feu de la maison de douane	17 50		
	Orange Schryer	Salaire comme préposé au débarquement, pour l'année 1862	500 00		
	do	Arrrages de salaire, pour l'année 1861	100 00		
	Wm. Murray	do do pour l'année 1862	700 00		
	Malachy O'Donohoe	do do pour do	500 00		
	Richard Radcliff	do do pour do	500 00		
	do	Arrrages de salaire, pour l'année 1861	600 00		
	do	do do	100 00		
	J. Maywood	do comme douanier, pour l'année 1862	600 00	3,890 04	
		<i>Genanogue.</i>			
	William Robinson	Salaire comme percepteur, pour l'année 1862	600 00		
	do	Loyer de bureau, du 1er janvier au 30 septembre 1862, à \$80 par année	60 00		
	do	Combustible, papeterie, frais de port, poêle, nettoyage de bureau, frais de voyage, etc., du do au do	174 68		
	Edward Nalty	Salaire comme préposé au débarquement, pour l'année 1862	250 00	1,084 68	
		<i>A reporter.</i>		203,428 06	9,991,144 54

Déductions sur le Revenu des Douanes.—(Suite).

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
		PORTS DU HAUT CANADA.—(Suite.)		203,428 06	9,901,144 84
		<i>Goderich.</i>			
	Sam. S. Walsh.....	Salaires comme percepteur, du 1er janvier au 31 oct. 1862, à \$800 par année.....	666 66		
	do	Loyer de bureau, du 1er janvier au 30 septembre 1862, à \$60 par année.....	45 00		
	do	Combustible, papeterie, frais de port, frais de voyage, etc., do	75 55		
	do	Pour payer les frais de voyage de William Eden, entre Goderich et Bayfield.....	50 00		
	Duff Cameron.....	Salaires comme inspecteur et percepteur, du 1er octobre au 31 décembre 1862, à \$1,000 par année.....	250 00		
	do	Loyer de bureau, de do à do	45 00		
	do	Combustible, frais de port, meubles de bureau, etc., de do à do	69 36		
	do	Loyer de bureau à Penetanguore, pour l'année 1862.....	5 00		
	do	do à Bayfield, pour novembre et décembre 1862.....	4 00		
	J. B. O'Connor.....	Salaires comme préposé au débarquement, pour l'année 1862.....	500 00		
	Wm. Eden.....	do do du 1er novembre au 31 décembre 1862, à \$500 par année.....	83 33		
	Richard McIntosh.....	do do pour l'année 1862.....	400 00		
	W. D. Wilson.....	do do du 1er janvier au 31 mai 1862, à \$400 par année.....	166 66		
	John D. Askin.....	do do du 1er juin au 31 octobre 1862, à \$500 par année.....	208 33	2,538 89	
		<i>Queph.</i>			
	Edward Carthew.....	Salaires comme percepteur, pour l'année 1862.....	600 00		
	do	Loyer de bureau, du 3 décembre 1861 au 3 décembre 1862.....	80 00		
	do	Combustible, papeterie, frais de port, nettoyage de bureau, frais de voyage, taxes, etc., pour l'année 1862.....	72 59		
	do	Pour le mettre en moyen de payer à la veuve de feu Wilson, préposé au débarquement, une gratification de deux mois de salaire, et son salaire pour le mois de novembre, en vertu d'un O. C. du 23 novembre.....	125 00		
	W. P. Wilson.....	Salaires comme préposé au débarquement, du 1er janvier au 31 octobre 1862, à \$ 500 par année.....	416 67	1,294 26	

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
		<i>Hamilton.</i>			
	W. H. Kittson.....	Salaires comme percepteur, pour l'année 1862.....	2,600 00		
	do	Loyer de l'ancienne Maison de la Trinité, pour l'année 1861.....	400 00		
	do	Loyer de bureau à Wellington Square, pour l'année 1862.....	60 00		
	do	Pour le mettre en moyen de payer les services de commis surnuméraires, préposés au débarquement, &c., pour 1862.....	469 50		
	do	Combustible, papeterie, frais de port, télégrammes, nettoyage de bureau, frais de voyage, gaz, meubles de bureau, prendre soin des fournaises, taxe de l'eau, pavillon, réparations, etc., et dépenses contin. aux ports ext. do	1,091 76		
	do	Loyer de bureau à Grimshy, pour les années 1861 et 1862.....	34 00		
	Hector Munro.....	Salaires comme inspecteur à Wellington Square, do	1,000 00		
	Herbert Lemon.....	do comme sous-percepteur à Wellington Square, do	700 00		
	J. W. Mills.....	do comme inspecteur, pour do	1,600 00		
	do	do Arrangés de salaire, pour l'année 1861.....	1,000 00		
	do	do Arrangés de salaire, pour l'année 1862.....	1,400 00		
	Geo. B. Spencer.....	do comme évaluateur, pour l'année 1862.....	900 00		
	William Beatty.....	do comme commis en chef, pour do	1,050 00		
	do	do Arrangés de salaire, pour l'année 1861.....	1,050 00		
	do	do comme 2e do pour l'année 1862.....	800 00		
	do	do Arrangés de salaire pour l'année 1861.....	250 00		
	John L. Smith.....	do comme 3e do pour l'année 1862.....	800 00		
	do	do Arrangés de salaire pour l'année 1861.....	250 00		
	C. R. M. Sewell.....	do comme commis dans le bureau de l'inspecteur, pour 1862.....	1,050 00		
	do	do Arrangés de salaire pour l'année 1861.....	1,050 00		
	Francis Sheppard.....	do comme commis pour l'année 1862.....	1,050 00		
	do	do Arrangés de salaire pour l'année 1861.....	1,050 00		
	John Bires.....	do comme commis pour l'année 1862.....	550 00		
	R. F. Nellis.....	do do do à Galt, du 23 mars au 31 décembre 1862, à \$200 par année.....	152 16		
	do	do comme garde-chef, pour l'année 1862.....	600 00		
	John S. Amos.....	do comme 1er préposé au débarquement, pour l'année 1861.....	1,100 00		
	Joseph Wetherall.....	do Arrangés de salaire pour l'année 1861.....	300 00		
	do	do do do pour l'année 1862.....	600 00		
	do	do Arrangés de salaire pour l'année 1861.....	100 00		
	Robert McDonnell.....	do comme 2e do pour l'année 1862.....	700 00		
	do	do Arrangés de salaire pour l'année 1861.....	500 00		
	do	do Salaires comme préposé au débarquement, pour l'année 1862.....	500 00		
	Wm. G. Munday.....	do comme do pour do	300 00		
	Thos. Clark.....	do comme do pour do	550 00		
	M. J. Anderson.....	do comme assist. do pour do	375 00		
	Jas. Roger Yielding.....	do comme visiteur et emballer, pour do	375 00		
	William Agnew.....	do comme visiteur et emballer, pour do	375 00		
	William Stevenson.....	do comme message, pour do	375 00		
		<i>A reporter.....</i>		19,057 42	
				226,318 63	9,991,144 84

Déductions sur le Revenu des Douanes.—(Suite.)

A QUI PAYE.	3 E R V I C E.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
PORTS DU HAUT-CANADA.—(Suite.)							
<i>Report.</i>							
<i>Port Hope.</i>							
M. F. Whitehead.....	Salaire comme percepteur, pour l'année 1862.....	1,200	00	226,318	63	9,991,144	84
do	Loyer de bureau pour do	100	00				
do	Combustible, papeterie, frais de port, télégrammes, taxes, nettoyage de bureau, etc., pour do et au port de Peterboro', du 1er octobre au 31 décembre 1862.....	108	64				
Henry Forbes.....	Salaire comme inspecteur et commis, pour l'année 1862.....	950	00				
do	Arrrages de salaire, pour l'année 1861.....	600	00				
do	do	500	00				
Wm. McDonnell.....	do comme do à Lindsay, pour l'année 1862.....	218	75				
Geo. P. Lauder.....	do comme préposé au débarquement, pour do	12	50				
Thos. Fortye.....	do comme inspecteur à Peterboro' du 1er octobre au 31 décembre 1862, à \$875 par année.....			3,689	89		
do	Loyer de bureau, à do						
<i>Kingston.</i>							
W. B. Simpson.....	Salaire comme percepteur, pour l'année 1862.....	1,840	00				
do	Combustible, papeterie, frais de port, taxes de l'eau, gaz, nettoyage de bureau, réparations, meubles de bureau, pavillon de douane, prix contrat de New York, gazomètre, frais de voyage, etc., pour l'année 1862.....	1,020	54				
do	Salaire comme inspecteur, pour l'année 1862.....	1,000	00				
W. B. Mingaye.....	do 1er commis, do	800	00				
S. D. Fowler.....	do 2e do do	750	00				
John. S. Smyth.....	do 3e do do	600	00				
J. Hopkirk.....	do vérificateur, do	750	00				
G. H. Dettor.....	do 1er préposé au débarquement do	600	00				
D. Lynch.....	do 2e do do	500	00				
Evan McColl.....	do 3e do do	500	00				
Thos. Meagher.....	do 4e do do	500	00				
Jos. Kidd.....	do douanier, do	400	00				
Jos. Murphy.....	do messageur et emballleur, do	375	00				
Peter Gunn.....	do			9,635	54		

A QUI PAYE.	3 E R V I C E.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
<i>Kingeville.</i>							
James King.....	Salaire comme percepteur, pour l'année 1862.....	400	00				
do	Loyer de bureau, du 1er janvier au 30 septembre 1862, à \$30 par année.....	22	50				
do	Combustible et frais de port, du do au do	6	18				
Jonathan Wigfield.....	Salaire comme douanier, pour l'année 1862.....	200	00				
Jno. Wright.....	do do	200	00				
<i>London.</i>							
J. B. Strathy.....	Salaire comme percepteur, pour l'année 1862.....	2,000	00				
do	Arrrages de salaire, pour 1861.....	340	00				
do	Loyer de bureau, du 1er octobre 1861 au 30 septembre 1862.....	421	37				
do	Combustible, papeterie, frais de port, télégrammes, nettoyage de bureau, frais de voyage, meubles de bureau, prix courant de New York, etc., et dépenses contingentes au port extérieur, d'Ingersoll, pour l'année 1862.....	14	75				
Duff Cameron.....	Pour payer les dépenses de déménagement de C. B. Battley, de Windsor à ce port						
do	Salaire comme inspecteur, du 1er janvier au 30 septembre 1862, à \$1,000 par année.....	950	00				
do	Arrrages de salaire, pour l'année 1861.....	625	00				
do	do comme do à Ingersoll, pour l'année 1862.....	850	00				
Darius Doty.....	do comme commis, pour l'année 1862.....	800	00				
W. W. Ansty.....	Arrrages de salaire, pour l'année 1861.....	620	00				
do	do	266	87				
Richard Abbott.....	do comme évaluateur, pour l'année 1862.....	500	00				
do	Arrrages de salaire pour l'année 1861.....	91	68				
J. Scanlan.....	do comme préposé au débarquement, pour l'année 1862.....	240	00				
do	Arrrages de salaire pour l'année 1861.....						
Richard Irvine.....	do comme do pour l'année 1862.....						
do	Arrrages de salaire pour l'année 1861.....						
C. B. Battley.....	do do do du 1er mars au 31 août 1862, à \$400 par année.....						
Wm. Barker.....	do comme éclustier, pour l'année 1862.....						
Wm. Smith.....	do comme douanier, du 1er janvier au 30 novembre 1862, à \$100 par année.....						
Henry Boyd.....	do comme messageur, pour l'année 1862.....						
<i>A reporter.</i>							
						248,812	19
						9,991,144	84

Déductions sur le Revenu des Douanes.—(Suite.)

A QUI PAYE.	SERVICE.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
PORTS DU HAUT CANADA.—(Suite.)				
<i>Report...</i>				
<i>Matiland.</i>				
Dunham Jones	Salaires comme percepteur, pour l'année 1862.	400 00		
do	Loyer de bureau, pour do	60 00		
do	Combustible, papeterie, frais de port, etc., pour do	12 00		
Isaac B. Wells	Salaires comme préposé au débarquement, pour do	300 00		
Thos. Haley	do comme douanier, pour do	200 00	972 00	
<i>Milford.</i>				
J. O'Brien Scully	Salaires comme percepteur, pour l'année 1862.	650 00		
do	Loyer de bureau, pour l'année 1862.	72 00		
do	Combustible, papeterie, frais de port, etc., do	11 33		
<i>Morrisburg.</i>				
Alex. McDonnell	Salaires comme percepteur, pour l'année 1862.	720 00		
do	Loyer de bureau et combustible, pour do	70 00		
do	Meubles de bureau et poêle, pour do	21 00		
do	Loyer de bureau et combustible, à Matilda, pour l'année 1862	40 00		
Jno. Ormiston	Salaires comme préposé au débarquement, pour l'année 1862.	500 00		
do	Arrérages de salaires, pour l'année 1861.	200 00		
Henry McCullough	do douanier, do	800 00		
		375 00	2,023 00	
<i>Napanee.</i>				
F. W. Smith	Salaires comme percepteur, du 1er janvier au 30 avril 1862, à \$700 par année.	233 33		
do	Loyer de bureau, du 1er janvier au 31 mars 1862, à \$50 par année.	12 50		
do	Frais de port, du do au do	0 80		
John Benson	Salaires comme percepteur, du 1er novembre au 31 décembre 1862, à \$600 par année.	100 00		
do	Loyer de bureau, du 1er octobre au 31 décembre 1862, à \$80 par année.	12 50		
do	Comb., papet., frais de port, louage de cheval, net. de bureau, etc., de do à do	26 04		
do	Dépenses de déménagement de P. Gaul, de Grafton à ce port.	18 50		

248,812 19

9,991,144 84

2,023 00

Chas. M. Kelly	Salaires comme préposé au débarquement, du 1er janvier au 31 octobre 1862, à \$500 par année.	416 67		
P. Gaul	do comme do du 1er août au 31 octobre 1862, à \$500 par année.	125 00		
W. B. Mingye	Allocation de \$1.25 par jour, durant la période de service à ce port, du 14 août au 9 décembre 1862, 118 jours	147 50	1,092 94	
<i>Newcastle.</i>				
Ered. Farncomb	Salaires comme percepteur, pour l'année 1862	500 00		
do	Loyer de bureau, do	20 00		
do	Papeterie et frais de port, pour do	1 62		
<i>Niagara.</i>				
J. W. Taylor	Salaires comme percepteur, pour l'année 1862	1 000 00		
do	Loyer de bureau pour do	120 00		
do	Combustible, papeterie, frais de port, etc., do	57 23		
John Hall	Salaires comme inspecteur, pour do	700 00		
R. G. Warren	do préposé au débarquement do	500 00	2,377 23	
<i>Okauchie.</i>				
R. Chisholm	Salaires comme percepteur, pour l'année 1862.	875 00		
do	Loyer de bureau, do	90 00		
do	Combustible, papeterie, frais de port do	44 39		
Jos. Melbourne	Salaires comme préposé au débarquement et commis, du 1er janvier au 31 octobre 1862, à \$500 par année	416 66	1,426 05	
<i>Oshawa.</i>				
Christopher Walsh	Salaires comme percepteur, pour l'année 1862.	800 00		
	Arrérages de salaires, pour l'année 1861.	175 00		
John D. Askin	do comme préposé au débarquement, du 1er janvier au 31 mai 1862, à \$500 par année	975 00		
Richard Welch	do comme do du 1er juin au 31 décembre 1862, à \$400 par année	208 33		
		233 84	1,416 67	
<i>Owen Sound.</i>				
W. A. Stephens	Salaires comme percepteur, pour l'année 1862.	600 00		
do	Loyer de bureau, combustible, papeterie, do	50 00	650 00	
<i>A reporter.....</i>				
				260,023 03
				9,991,144 84

1,092 94

521 62

2,377 23

1,426 05

1,416 67

650 00

260,023 03

9,991,144 84

A reporter.....

Déductions sur le Revenu des Douanes.—(Suite.)

A QUI PAYE.	SERVICE.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
	PORTS DU HAUT-CANADA.—(Suite.)		260,028 03	9,991,144 84
	<i>Report.</i>			
	<i>Paris.</i>			
F. H. Haycock	Salaires comme percepteur, pour l'année 1862	1,000 00		
do	Papeterie, frais de port, télégrammes, nettoyage de bureau, etc., pour do	31 32		
W. H. Van Ingen	Salaires comme préposé au débarquement, pour do	500 00	1,531 32	
	<i>Pénitangshène.</i>			
W. Simpson	Salaires comme percepteur, pour l'année 1862	300 00	300 00	
	<i>Pictou.</i>			
John P. Roblin	Salaires comme percepteur, pour l'année 1862	625 00		
do	Loyer de bureau,	60 00		
do	Combustible, papeterie, frais de port, etc., pour do	26 73		
John S. Clute	Salaires comme préposé au débarquement, pour do	\$500 00		
do	Arrérages de salaire pour l'année 1861	100 00		
	<i>Prescott.</i>			
A. Jones	Salaires comme percepteur, pour l'année 1862	875 00		
do	Loyer de bureau, du 1er novembre 1861, au 31 octobre 1862	120 00		
do	Trois années de loyer du bureau sur le quai, jusqu'au 30 juin 1862	\$60 00		
do	Et 6 mois, jusqu'au 30 décembre 1862	72 50		
do	Combustible, papeterie, frais de port, nettoyage et entretien du bureau, frais de justice, chaloupe et rames, commis surnuméraire, réparations, télégrammes, frais de voyage, etc., pour l'année 1862	324 78		
A. N. Striker	Salaires comme assistant-percepteur, pour l'année 1862	1,175 00		
Geo. Twomley	do	900 00		
J. D. Roblin	do comme inspecteur, pour do	650 00		
W. Armstrong	do comme 1er do pour do	600 00		
Wm. Gérards	do comme 2e do pour do	600 00	5,317 28	

	<i>Queenston.</i>			
P. B. Clement	Salaires comme percepteur, pour l'année 1862	750 00		
do	Loyer de bureau, pour do	60 00		
do	do au Pont Suspensif, pour do	18 00		
do	Combustible, papeterie, frais de port, etc., pour do	49 94		
A. Shaw	Salaires comme inspecteur, pour do	500 00		
Simon Purton	do comme préposé au débarquement, pour do	500 00		
David Wadsworth	do comme douanier, pour do	400 00	2,277 04	
	<i>Rimouci.</i>			
Hugh Calder	Salaires comme percepteur, pour l'année 1862	500 00	500 00	
	<i>Rouan.</i>			
C. St. Geo. Yarwood	Salaires comme percepteur, pour l'année 1862	875 00		
do	Loyer de bureau, pour do	36 00		
do	Combustible, papeterie, frais de port, nettoyage de bureau, réparations à la chaloupe de la maison de douane, etc., pour l'année 1862	56 01	967 01	
	<i>Sarnia.</i>			
Jeremiah Scully	Salaires comme inspecteur et agissant-percepteur, du 1er janvier au 31 octobre, à \$600, et comme percepteur, du 1er novembre au 31 décembre 1862, à \$700 par année	616 67		
do	Loyer de bureau, pour 1862	150 00		
do	Loyer de bureau à Mooretown, pour l'année 1862	30 00		
do	Comb., papet., frais de port, pavil., pour la maison de douane, net. de bur., louage de voitures, etc., et dép. con. aux ports extér. de Mooretown, 1862	175 49		
Geo. N. Matheson	Salaires comme préposé au débarquement, pour l'année 1862	500 00		
John King	do do pour do	500 00		
	Arrérages de salaire, pour l'année 1861	100 00		
James Cowan	Salaires comme préposé au débarquement, du 1er janvier au 31 mars 1862, à \$475 par année	600 00		
do	do du 1er janvier au 31 mars 1862, à \$475 par année	118 75		
Wm. Gard	do do du 1er avril au 31 décembre 1862, à \$300 par année	225 00	2,415 91	
	<i>Saugeen.</i>			
William Keith	Salaires comme percepteur, pour l'année 1862	500 00		
do	Loyer de bureau, pour do	50 00	550 00	
	<i>A reporter</i>		275,199 22	9,991,144 84

Déductions sur le Revenu des Douanes.—(Suite.)

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYE.	S E R V I C E.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
		Ports du Haut-Canada—(Suite.)		275,199 22	9,991,144 84
		Report			
		Stait Ste. Marie.			
	Joseph Wilson.....	Salaires comme percepteur, pour l'année 1862.....\$700 00	900 00		
	do	Arrrages de salaire, pour l'année 1861.....200 00	40 00		
	do	Loyer de bureau, pour 1862.....	40 00		
	do	do aux mines de Bruce, pour do.....	91 50		
	do	Frais de voyage, visite des mines de Bruce, durant l'année 1862.....	83 77		
	do	Frais de port, aide dans le bureau, etc., pour do.....	500 00		
	John Bowker.....	Salaires comme préposé au débarquement, aux mines de Bruce, pour do.....	300 00		
	Edward Davis.....	do do pour do.....	200 00		
	Geo. Ironsides.....	do do pour do.....	2,155 27		
		Stawley.			
	Jno. Hemphill.....	Salaires comme inspecteur et agrissant-percepteur, pour l'année 1862.....	750 00		
	do	Loyer de bureau, du 15 décembre 1861 au 15 décembre 1862.....	40 00		
	do	Combustible, papeterie, frais de port, télégrammes, frais de voyage, nettoyage de bureau, etc., pour l'année 1862.....	89 18		
	do	Loyer, combustible, etc., au port extérieur de St. Thomas, du 1er janvier au 31 octobre 1862.....	69 90		
	Charles Fraser.....	Salaires comme inspecteur, au port de Bruce, du 1er janvier au 31 octobre 1862, à \$600 par année.....	500 00		
	Murdoch McKenzie.....	do comme préposé au débarquement, à St. Thomas, du do au do à \$500 par année.....	416 66		
		Stratford.		1,865 74	
	Wm. Watson.....	Salaires comme percepteur, pour l'année 1862.....	800 00		
	do	Loyer de bureau, du 1er janvier au 30 décembre, à \$40, et du 1er octobre au 31 décembre 1862, à \$50 par année.....	42 50		
	do	Combustible, papeterie, frais de port, etc., pour do.....	43 20		

			\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
	James Powell.....	Salaires comme préposé au débarquement, pour do.....\$400 00	488 89		
	do	Arrrages de salaire, du 1er juin au 31 août 1861.....		1,374 59	
		Toronto.			
	Robert Spence.....	Salaires comme percepteur, pour l'année 1862.....	2,600 00		
	do	Combustible, papeterie, frais de port, taxes d'eau, annonces, assurance, réparations, pavillon de la maison de douane, nettoyage de bureau, impressions, frais de voyage, meubles de bureau, taxes d'égoût, etc., pour l'année 1862. Pour le mettre en état de payer les services d'écluseurs et de préposés aux arrivages, etc., pour l'année 1862.....	1,256 57		
	do	Salaires comme inspecteur, pour l'année 1862.....	4,793 75		
	Thos. C. Scott.....	do do.....	1,400 00		
	Jas. McCarroll.....	do do.....	1,400 00		
	Geo. Henderson.....	do do.....			
	do	Arrrages de salaire, pour l'année 1861.....\$1,060 00			
	Jas. Woodhouse.....	do do pour l'année 1862.....	1,110 00		
	Chas. B. Mackay.....	do do.....	800 00		
	do	Arrrages de salaire, pour l'année 1861.....			
	Alex. Munro.....	do do pour l'année 1862.....	1,060 00		
	do	Arrrages de salaire, pour l'année 1861.....			
	John Douglass.....	do do pour l'année 1862.....	1,000 00		
	do	Arrrages de salaire, pour l'année 1861.....			
	Clarke Ross.....	do do pour l'année 1862.....	1,000 00		
	do	Arrrages de salaire, pour l'année 1861.....			
	Dawson Delamere.....	do do pour l'année 1862.....	1,000 00		
	do	Arrrages de salaire, pour l'année 1861.....			
	Russell Inglis.....	do do pour l'année 1862.....	1,000 00		
	Alex. McPherson.....	do comme évaluateur, pour do.....	500 00		
	John P. Dunn.....	Salaires comme préposé au débarquement en chef, pour do.....	1,000 00		
	Timothy McCarthy.....	Salaires comme préposé au débarquement, pour do.....	800 00		
	Hugh Sinclair.....	do do.....	500 00		
	H. D. Wilson.....	do do.....	500 00		
	Jno. Dcrothy.....	do do.....	500 00		
	J. G. Longworth.....	do do.....	500 00		
	W. H. Whitehead.....	do do.....	500 00		
	Jos. Milbourne.....	do do.....	88 34		
	do	31 décembre 1862, à \$500 par année.....	600 00		
	James Stitt.....	do comme écluseur, pour l'année 1862.....			
		A reporter.....	24,403 66		
				280,594 82	9,991,144 84

Déductions sur le Revenu des Douanes—(Suite.)

A QUI PAYÉ.	S E R V I C E.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
	PORTS DU HAUT CANADA.—(Suite.)						
	Toronto.—(Suite.)						
	Report.			280,594	82	9,991,144	84
R. G. A. Paton	Salaires comme éclasier, pour l'année 1862	24,403	66				
Wm. McKay	do comme message, do	500	00				
	Trenton.	375	00	25,278	86		
Alex. Macaulay	Salaires comme percepteur, pour l'année 1862	400	00				
do	Loyer de bureau, do	72	00				
do	Combustible, papeterie, frais de port, etc., do	38	13	510	13		
	Wallaceburgh.						
Jno. Bell	Salaires comme percepteur, pour l'année 1862	625	00				
do	Loyer de bureau, do	32	00				
do	do à la pointe Baby, do	20	00				
do	do à Sombre, do	20	00				
do	Comb., papet., frais de port, net. de bureau, enseigne de la douane, etc., do	80	28				
do	Pour le mettre en état de payer les frais de déménagement de Jno. Radcliff, du port de Chatham à ce port	28	00				
James Menton	Salaires comme assistant-percepteur, pour l'année 1862	600	00				
Wm. Gurd	do préposé au débarquement et visiteur, du 1er janvier au 31 mars 1862, à \$300 par année	75	00				
James Cowan	do do du 1er avril au 31 décembre 1862, à \$475 par année	356	25				
Jno. Radcliff	do do du 1er avril au 31 octobre 1862, à \$500 par année	291	67				
Charles Fraser	do do du 1er novembre au 31 décembre 1862, à \$400 par année	66	67	2,194	87		
	Whitby.						
Wm. Warren	Salaires comme percepteur, pour l'année 1862	750	00				
do	Loyer de bureau, do	40	00				
do	Frais de port, do	1	51				

A QUI PAYÉ.	S E R V I C E.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
Robt. Brennan	Salaires comme préposé au débarquement, do	500	00				
F. F. Pote	do do do	500	00	1,791	51		
	Windsor.						
J. F. Elliot	Salaires comme percepteur, pour l'année 1862	1,400	00				
do	Loyer de bureau, do	200	00				
do	Combustible, papeterie, frais de port, etc., do	127	90				
do	Pour le mettre en état de payer les services d'un message, pour l'année 1862	78	00				
Wm. Morton	Salaires comme inspecteur, pour do	800	00				
P. H. Morin	do do à Sandwich, do	600	00				
M. Cowan	do do préposé au débarquement et commis, pour do	600	00				
Jno. Dennison	do do do	600	00				
J. L. Marentelle	do do do	500	00				
John Clarke	do do do	500	00				
Thomas Perkins	do do do	500	00				
A. R. McGregor	do do Arrrages de salaires, pour l'année 1861	500	00				
	do do do	100	00				
C. B. Battley	do do du 1er janvier au 28 février 1862, à \$400 par année	600	00				
Andrew Walsh	do do sous do du 6 mars au 31 décembre 1862, à \$500 par année	66	66				
Johnston Richardson	do do douanier, du 1er janvier au 18 août 1862, à \$200 par année	410	62				
	Woodstock.	128	34	7,009	52		
Jordan Charles	Salaires comme percepteur, pour l'année 1862	900	00				
do	Papeterie, frais de port, etc., pour do	14	55	914	58		
	Items divers.						
Thomas Worthington	Frais de voyages pour l'inspection des ports du Bas-Canada	200	00				
do	Pour le mettre en état de faire face à ses frais de voyage dans son inspection des ports d'entrée et du revenu des divisions	600	00				
do	Ses frais de voyages et ceux d'A. Brunel, inspection de ports	600	00				
A. Brunel	Pour le mettre en état de faire face à ses frais de voyage dans son inspection des ports d'entrée et du revenu des divisions	600	00				
do	Services comme inspecteur de ports, 90 jours, à \$5 par jour, par ordre en conseil du 9 août 1862	450	00				
E. Rousselle	Ouvrage de menuisier	79	35				
Paterson et Harrison	Montant alloué pour services en matières de droit, au nom de la cour de l'Échiquier (Crown Exchequer, en l'année 1861)	479	14				
	A reporter	3,008	49	516,294	09	9,991,144	84

Déductions sur le Revenu des Douanes—(Suite.)

A QUI PAYE.	SERVICE.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
	SERVICE.						
	ITEMS DIVERS.—(Suite.)						
	<i>Report.</i>						
J. R. Hamilton.....	Services professionnels au nom de la couronne, poursuivant pour violations de la loi du revenu.....	3,008	49	318,294	09	9,991,144	84
Desbarats et Derbishire.....	Une année d'abonnement à la "Gazette du Canada," jusqu'au 30 juin 1861, pour 81 percepteurs de douane.....	45	00				
J. J. Clayton.....	Abonnement à 36 exemplaires du "New York Spectator," et d'une exemplaire du "Commercial Advertiser," pour une année expirée le 30 septembre 1862	364	50				
Hon. Sidney Smith.....	Frais de port en 1861.....	217	35				
Hon. M. H. Foley.....	do do en 1862.....	66	03				
Hon. Davis.....	Services comme commis surnuméraire, 44 jours, à \$3 par jour.....	169	21				
S. B. Foote.....	Papeterie.....	2,500	00				
Desbarats et Derbishire.....	do et impressions.....	5,041	83				
W. Gillespy.....	do do.....	600	00				
A. Côté.....	do do.....	1,616	73				
G. Lemigan.....	do do.....	170	25				
E. B. Fréchette.....	do do.....	500	00				
L. Brousseau.....	do do.....	493	53				
J. N. Duquet.....	do do.....	357	70				
G. T. Cary.....	do do.....	966	44				
D. McPherson.....	do do.....	678	24				
A. W. Schweteger.....	Annances et abonnements.....	282	64				
J Blackburn.....	Pour le metre en état de payer certaines dépenses contingentes de la division des douanes, dep. de l'inspecteur général, du 1er octobre 1861, au 31	1,513	59				
E. Barber.....	Salaires et frais de voyage comme douanier spécial, du 1er octobre 1861, au 31	254	97				
	décembre 1862.....	5	00				
	Papeterie en décembre 1862.....			18,933	50		
	Machine à copier.....						
	<i>Droits Remis.</i>						
J. W. Dunsoomb.....	Payé à N. Rosa, la remise de droits sur des matériaux de construc. navale.....	196	08				
do	do H. Dubord, do.....	124	68				
do	do Mme. L. H. Lee, do.....	2,737	03				
do	do J. Gilmour, do.....	161	56				
do	do W. H. Baldwin, do.....	2,245	74				
do	do Geo. Lemelin, do.....	90	94				

do	T. et G. Labbé, do	403	59				
do	J. Sanson, do	128	45				
do	P. Valin, do	1,494	07				
do	do do, do	10	25				
do	J. H. Oliver, do	2,248	53				
do	Valin et Dugal, do	486	99				
do	Rosa et Cie, do	754	95				
do	W. G. Russell, do	3,220	23				
do	H. Dinning et L. Labbé, do	3,764	60				
do	F. X. Julien, do	124	62				
do	H. Dinning, do	742	26				
do	W. Coburn, do	488	11				
do	H. Robertson, do	51	00				
do	A. Muir, do	580	18				
do	Lewis Shicklune, do	992	79				
do	Jno. P. Abbey, do	142	91				
do	Moses Overholt, do	31	11				
do	W. Donaldson, do	220	39				
do	Oliver J. Presley, do	36	55				
do	Robert Gaskin, do	105	80				
do	James et Cie, do	65	20				
do	Thos. Cranston, John Dobbly, et J. W. Steinhoff, do	577	61				
do	Hibbard et Cie, remise de droits payé sur des matériaux pour la confec- tion ces souliers de caoutchouc.....	877	60				
do	Remise de droits sur habillements et autres articles pour la confection d'uni- formes militaires.....	56	67				
do	do do importés	48	66				
do	pour uniformes pour les carabiniers de Québec.....			23,171	15		
Au port de	Brantford.....	72	84				
do	Brockville.....	58	85				
do	Burwell.....	10	23				
do	Bytown.....	61	14				
do	Chatham.....	1	52				
do	Clifton.....	15	07				
do	Coaticook.....	23	90				
do	Cobourg.....	173	24				
do	Colborne.....	12	45				
do	Dundas.....	20	20				
do	Dunville.....	2	12				
do	Fort Erie.....	1	20				
do	Goderich.....	79	80				
do	Guelph.....	7	17				
do	Hamilton.....	2,585	58				
do	Hope.....	69	80				
	<i>A reporter.</i>	3,194	61				
				360,398	74	9,991,144	84

Déductions sur le Revenu des Douanes.—(Suite.)

A QUI PAYE.	SERVICE.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
	DROITS REMIS.—(Suite.)			
	<i>Report.</i>			9,991,144 84
	Au port de Kingston.....	3,194 61	360,398 74	
	do London.....	81 40		
	do Montréal.....	547 75		
	do Napanee.....	9,614 75		
	do Oshawa.....	1 50		
	do Owen Sound.....	5 35		
	do Picton.....	120 62		
	do Prescott.....	2 03		
	do Québec.....	22 88		
	do Sarina.....	3,639 66		
	do Stratford.....	10 40		
	do Toronto.....	7 30		
	do Whitby.....	1,745 02		
	do Woodstock.....	8 80		
		2 00	19,004 07	
	Total, déductions sur le revenu des douanes.....			379,402 81
	ACCISE.			
	Commissions et frais de voyage des différents percepteurs du revenu dans la province du Canada, à compte de l'accise perçu applicable au fonds consolidé, pour l'année 1862.....	1,733 33	30,609 09	
W. Murphy	Salaires comme inspecteur des accises, du 1er décembre 1861 au 31 décembre 1862, à \$1600 par année.....	43 12		
do	Papeterie, frais de port et télégrammes, pour les années 1861 et 1862.....	600 00		
do	Pour le mettre en état de faire face à ses frais de voyage dans son inspection du revenu, divisions du Haut et du Bas-Canada, en 1863.....	10 00		
B. S. Cassels	Pour rembourser cette somme à la banque du Haut-Canada, Québec, payée en surplus à compte des licences d'arbergé émises dans les townships de Dewar, en 1862.....	19 20		
do	do do do ce montant ayant été porté au débit du département et deux fois portée au crédit de la banque.....	54 00		
Bethune et Dunkin	Pour le compte de leurs frais taxés dans la cause de la Reine vs. Wm. Dow et al, 39 juin 1862.....			

Paterson et Harrison.....	Montant accordé pour services au nom de la couronne et de l'échiquier, en '61	276 46		
E. Carter	Services professionnels rendus.....	15 00		
John Lewis	Payé à J. Fraser, le montant des remises de droits d'accise sur 12,627 gallons de spiritueux, et 700 gallons d'eau-de-vie, exportés.....	805 02		
	Remise de droits sur 12,713 gallons de spiritueux exportés.....	762 78		
Gooderham et Worts.....	Remise de droits sur 7,458 gallons de liqueurs de malt, Ajoutez—montant du droit sur 7,458 gallons de liqueurs de malt, embarqués à York et Ontario, 3 Div., au port franc du Sault Ste. Marie, remis par l'autorité du ministre des finances.....			\$223 74
	Montant des dépenses encourues dans la suppression de distilleries illégales, dans les comtés de Stormont, Dundas et Glengarry.....	245 74	4,564 65	
	Total, accise.....			35,173 74
	DEPARTEMENT DES POSTES.			
Maître général des postes.....	À compte des dépenses de son département.....	325,844 49		
do	Pour payer le chemin de fer Grand Tronc pour service postal.....	\$60,000 00		
do	do Grand Occidental do.....	24,150 00		
do	Pour le mettre en état de payer les arrérages en vertu de l'acte du service civil, des commis dans les bureaux de poste des cités.....	12,326 65	422,321 14	
do	Pour rembourser au département divers paiements faits à compte du service postal océanique.....		13,926 95	
Paterson et Harrison, avocats.....	Services professionnels.....		338 42	
	Total, département des postes.....			436,586 51
	DEDUCTIONS SUR LE REVENU DES TRAV. PUBLICS.			
	<i>Canal Welland.</i>			
William Fring.....	Salaires comme percept. des péa. au Port Colborne, pour l'an. '62	1,400 00		
do	Combustible, papeterie, frais de port, poêle, nettoyage du bureau, frais de voyage pour faire des dépôts, etc., pour do	162 25		
John W. Verner	Salaires comme commis, pour do	625 00		
James S. Schofield	do comme do pour do	300 00		
do	do			
John S. Clarke	Salaires comme percept. des péages au port Dalhousie, pour '62.	1,000 00		
do	Combustible, papeterie, nettoyage du bureau, etc., pour do	127 59		
William Turner	Salaires comme percept. des péa. au port Maitland, pour 1862.....	500 00		
do	Loyer du bureau, pour do.....	100 00		
	Total.....	2,487 25		
		1,127 59		
		3,614 84		
	<i>A reporter.</i>			10,842,307 90

Déductions sur le Revenu des Travaux Publics.—(Suite.)

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	S E R V I C E.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
		DEDUCTIONS SUR LE REVENU DES TRAV. PUBLICS.—(Suite.)				10,842,307 90
		<i>Report</i>	600 00	3,614 84		
		<i>Canal Welland.</i> —(Suite.)				
	William Turner.....	Combustible, papeterie, frais de port, etc., pour l'année 1862 ..	74 55	674 55		
	Jabez Amsden	Salaires comme assist. percep. des péa. au port Dunnville, du 1 ^{er} janvier jusqu'au 31 oct. 1862, à \$750 par année.....	625 00			
	do	Loyer du bureau, du do jusqu'au do.....	50 00			
	do	Combustible, papeterie, frais de port, etc., du do jusqu'au do ..	43 00			
	do	do ..				
	do	do ..				
	do	do ..				
	Thos. L. M. Tipton	Salaires comme percepteur, du 1 ^{er} novembre jusqu'au 31 décembre 1862, à \$750 par année.....	99 81			
	do	do ..	125 00	942 81		
	Andrew Murray	Sal. comme percep. des péa. au port Robinson, pour l'an. 1862	720 00			
	do	Loyer du bureau, pour l'année 1861	40 00			
	do	Papeterie, frais de port, pour do	14 07			
	do	Loyer du bureau, pour l'année 1862	40 00			
	do	Papeterie, frais de port, pour do	18 94			
	Thos. Parke.....	Salaires comme percepteur des péages au port de St. Catharines, pour l'année 1862.....		883 01		
	do	do ..		450 00		
	do	do ..		6,515 21		
	Thos. Adams	Total, dépenses pour perception.....				
	do	Pour lui aider à payer les gages de gardiens d'écluses, etc., au canal ci-dessus, du 1 ^{er} décembre 1861, jusqu'au 30 novembre 1862	39,129 49			
	do	do ..				
	do	do ..				
	do	Total, frais d'entretien.....		39,129 49		
	A. Murray	Pour lui aider à payer les réparations du canal Welland, du 1 ^{er} décembre 1861, jusqu'au 30 novembre 1862.....	6,996 88			
	do	do ..	225 11			
	do	do ..	1,187 16			
	W. J. et J. McCalla.....	do ..				

J. Johnson.....	do	do	43 72			
L. McCallum.....	do	do	4,113 68			
Cook et Berryman.....	do	do	185 75			
P. et J. Phelps	do	do	1,306 12			
H. H. Collier.....	do	do	829 05			
C. Demare	do	do	3,782 68			
N. et O. J. Phepps.....	do	do	42 38			
J. et J. Abbey.....	do	do	399 36			
C. Yale	do	do	1,056 03			
J. Fegan.....	do	do	97 60			
D. Leitch	do	do	67 37			
P. Gibbons.....	do	do	48 62			
W. Montague.....	do	do	102 45			
Tucker et Rennie	do	do	40 00			
J. R. Benson	do	do	48 37			
Holmes et Greenwood	do	do	42 00			
C. Demare	do	do				
		Réparations des ponts au-dessus du canal et des écluses au Port Robinson et Nashville.....	635 00			
		Piliers à Sulphur Creek et au déversoir d'Haldimand.....	270 00			
		Réparations des ponts au Port Robinson.....	591 45			
		Total, réparations.....		22,120 73		
		Total, Canal Welland			67,765 43	
		CANAUX ST. LAURENT.				
		<i>Canal Beauharnois.</i>				
	George Ellis.....	Salaires comme percepteur des péages, pour l'année 1862	750 00			
	do	Combustible, papeterie, frais de port, etc., pour do	33 96			
	do	Total, frais de perception.....		783 96		
	do	Pour le mettre en état de payer les gages des écluseurs, etc., du 1 ^{er} décembre 1861, au 30 novembre 1862.....	9,417 54			
	do	Huile fournie.....	53 25			
	John Mathewson et fils.....	Total, frais d'entretien.....		9,470 79		
	Geo. Ellis.....	Pour le mettre en état de payer les réparations durant 1862	6,184 01			
	do	Réparations durant 1861, \$41.16, et 1862, \$141.79.....	182 95			
	do	Total, réparations.....		6,366 96		
	Mulholland et Baker	Total, réparations.....		16,621 71		
	do	<i>A reporter</i>			67,765 43	
		Total, réparations.....				10,842,307 90

Déductions sur le Revenu des Travaux Publics.—(Suite.)

A QUI PAYE.	S E R V I C E.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
DEDUCTIONS SUR LE REVENU DES TRAVAUX PUBLICS.—(Suite.)					
<i>Items divers.</i>					
George Ellis.....	Report.....	16,621 71	67,765 43
Frais de voyage pour le trimestre expiré le 30 septembre 1862.....		32 66
Total, Canal Beaurharnois.....		16,221 71
<i>Canal Cornwall.</i>					
D. Phelan.....	Salaire comme percepteur des péages, pour l'année 1862.....	600 00
do	Combustible, papeterie, frais de port etc., pour do	29 55
Total, frais de perception.....		629 55
D. Phelan.....	Pour le mettre en état de payer les gages des éclusiers, etc., du 1er décembre 1861, au 30 novembre 1862.....	8,771 58
John Mathewson, et Fils.....	Huile fournie.....	496 22
Lynan, Clare, et Cie.....	do	114 00
Total, frais d'entretien.....		9,381 80
D. Phelan.....	Réparations pour l'année expirée le 30 novembre 1862.....	3,079 46
Morland, Watson, et Cie.....	do	213 42
Total, réparations.....		3,292 88
Total, Canal Cornwall.....		13,304 23
<i>Canal Lachine.</i>					
Alfred Gough.....	Salaire comme percepteur des péages, pour l'année 1862.....	1,840 00
do	Loyer de maison, du 1er novembre 1861, au 1er nov. 1862.....	240 00
do	Combustible, frais de port, entretien d'un cheval, nettoyage de bureau, meubles, poids et balance, imprès, répar., etc., do	970 78
do	Pour le mettre en état de payer les services de commis surméraires, préposés au débarquement, messagers, etc., pour do	758 68

Bryan Hayes.....	Salaire comme commis, pour do.....	1,000 00
Saml. L. Bouchette.....	do comme assistant-commiss, pour do.....	750 00
G. W. Ross.....	do do.....	500 00
P.-C. Racine.....	do comme surintendant des préposés aux arrivag, pour do	1,000 00
John White.....	do comme gardien de quai, pour do.....	600 00
J. Bebrnell.....	do comme sous-percepteur à Lachine, pour do.....	1,000 00
do	Loyer de bureau, du 1er janvier au 31 mars, à \$80, et du 1er avril au 31 décembre 1862, à \$120 par année.....	110 00
do	Combustible, papeterie, frais de déménagement à un nouveau bureau, impressions, nettoy. de bureau, etc., pour l'an. 1862	147 65
John O'Neil.....	Salaire comme commis, pour do.....	500 00
Total, frais de perception.....		9,417 11
Thos. Hewitt.....	Pour le mettre en état de payer les gages aux éclusiers sur ce canal, du 1er décembre 1861 au 30 novembre 1862.....	10,846 72
Nouv. comp. du gaz de la cité	Gaz fournis.....	1,012 97
Jno. Mathewson et fils.....	Huile do.....	162 78
Total, frais d'entretien.....		12,022 47
Thos. Hewitt.....	Pour le met. en état pay. les répar., année exp. le 30 nov. '62.....	10,250 47
Total, réparations.....		10,250 47
<i>Items divers.</i>					
Martin Battie.....	Frais de voy. pour la percep. des loys des pour's hydrauliques	266 17
A. B. Stein.....	Moitié du coût d'une clôture faite par lui sur la ligne entre sa propriété et le vieux canal Lachine.....	36 00
Thos. Hewitt.....	Salaire et fraie de voyage en février, juin et octobre 1862.....	410 70
T. Trudeau.....	Solde de divers petits comptes.....	7 92
Total, canal Lachine.....		720 79
<i>Canal de Williamsburg.</i>					
Alex. McMillan.....	Salaire comme percepteur des péages, pour l'année 1862.....	750 00
James Jellyman.....	do comme douanier, pour do.....	375 00
Total, frais de perception.....		1,125 00
Alex. McMillan.....	Pour le mettre en état de payer les gages des éclusiers, etc., du 1er décembre 1861 au 30 novembre 1862.....	5,244 52
A reporter.....		1,125 00
				130,134 87	10,842,307 90

Dédutions sur le Revenu des Travaux Publics.—(Suite.)

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYE.	S E R V I C E.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
		DEDUCTIONS SUR LE REVENU DES TRAVAUX PUBLICS.—(Suite.)				
		<i>Report.</i>	5,244 52	1,125 00	130,134 87	10,842,307 90
		<i>Canal de Williamsburgh.</i> —(Suite.)				
	J. Mathewson et fils..... Lyman, Clare et Cie.....	Huile fournie	268 25			
		do	286 20			
		Total, frais d'entretien.....		6,798 97		
	Alex. McMillan.....	Pour le metre en état de payer les réparations durant l'année expirée le 30 novembre 1862.....	5,875 45			
		Divers articles fournis pour réparations.....	348 55			
		Total, réparations.....		5,724 00		
		<i>Items divers.</i>				
	Alex. McMillan.....	Frais de voyage, du 1er avril au 1er octobre 1862.....		54 00		
		Total, canal de Williamsburgh.....			12,701 97	
		<i>Canal de la Baie Burlington.</i>				
	J. L. Smith	Salaire comme commis, pour l'année 1862.....	100 00			
	George Thompson	do comme batelier, pour	300 00	400 00		
	C. Lee	Réparation d'un bateau traversier.....	100 00	100 00		
		Total, canal de la Baie Burlington.....			500 00	
		<i>Canal Chambly.</i>				
	H. D'Eschambault.....	Salaire comme percepteur des péages, pour l'année 1862.....	840 00			
	do	Papeterie, nettoyage de bureau, dépenses pour faire des dépôts etc., pour do	36 87			

Jno. Brennan	do	Salaire comme percepteur, à St. Jean, pour l'année 1862.....	720 00			
		Combust, papeterie, dép. pour faire des dépôts, etc., pour do	31 67			
		Total, dépenses de perception.....		1,628 54		
Thos. Hewitt.....		Pour le metre en état de payer les gages des éclusiers, etc., du 1er décembre 1861 au 30 novembre 1862	5,756 52			
		Huile fournie.....	137 31			
		Total, frais d'entretien.....		5,893 83		
Thos. Hewitt.....		Pour le metre en état de payer les réparations faites à ce ca- nal, pour l'année expirée le 30 novembre 1862.....	10,400 62			
		Total, réparations.....		10,400 62		
		Total, Canal Chambly			17,923 99	
		<i>Canal Rideau et Ottawa.</i>				
	Thos. Hewitt	Pour le metre en état de payer les gages des éclusiers, etc., du 1er décembre 1861 au 30 novembre 1862.....	16,501 56			
		Total, frais d'entretien.....		16,501 86		
		Pour le metre en état de payer les réparations faites au canal de l'Ordonnance, durant l'année expirée le 30 nov. 1862.....	5,275 39			
		do	788 89			
		Travaux faits aux portes d'écluses.....	1,885 32			
		Pour payer les réparations à Hogsback et Long Island	666 02			
		Total, réparations.....		8,615 62		
		<i>Items divers.</i>				
	T. Trudeau.....	Pour payer divers petits comptes.....		10 98		
		Total, Canal Rideau et Ottawa.....			25,128 46	
		<i>A reporter.</i>				10,842,307 90
					186,388 29	

Deductions sur le Revenu des Travaux Publics.—(Suite.)

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	S E R V I C E .	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
		DEDUCTIONS SUR LE REVENU DES TRAVAUX PUBLICS.—(Suite.)						
		<i>Report.</i>						
		<i>Glissoires d'Ottawa.</i>						
		Pour le mettre en état de payer les gages les sous-maîtres de glissoires etc., du 1er déc. 1861 au 30 n.v. 1862.....	10,895	89				
D. Graham..		Salaire comme percepteur des péages, pour l'année 1862.....	1,000	00				
E. Smith.....		Total, frais d'entretien.....			11,895	89		
		Payé pour répar. aux travaux d'Ottawa, durant l'année 1862....	481	49				
D. Graham.....		Réparations durant l'année 1862.....	299	80				
Workman et Griffin.....		do.....	42	60				
Macdonell et Cie.....		do.....	891	48				
N. S. Blasdel et Cie.....		do.....	400	00				
J. R. O'Connor.....		do.....	35	99				
W. Marston et Fils.....		do.....	45	60				
W. Bell.....		estacado de Remon.....	379	93				
M. Aubrey.....		do.....	57	79				
Levi Young.....		do.....	73	99				
A. H. Baldwin.....		do.....	590	90				
J. McLaren.....		do.....	203	83				
Harris, Bronson et Cie.....		do aux estacades, station du Portage du Fort.....	184	70				
Moses Holt, Seur.....		do à la glissoire de la Chaudière.....	577	14				
D. Macfarlane.....		do aux rapides des Joachims.....	250	71				
T. A. Cumming.....		do aux glissoires des Chats.....	281	70				
		Transport de matériaux pour réparations, en 1861.....						
		Total, réparations.....	4,765	55				
T. Trudeau.....		Pour payer divers petits comptes.....			6	27		
		Total, glissoires d'Ottawa.....					16,667	71
		<i>Glissoires du St. Maurice.</i>						
H. R. Symmes.....		Pour le mettre en mesure de payer les gages des sous-maîtres,						

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	S E R V I C E .	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	
		de glissoires, du 1er décembre 1861, au 30 novembre 1862....	7,321	06					
		Total, frais d'entretien.....							
		Payé pour réparations, durant l'année 1862.....	462	68					
J. Samson.....		Réparations à l'embouchure du St. Maurice.....	486	92					
G. A. Gouin.....		Ouvrage fait, déplacement des quais, estac, etc., à La Tuque.	3,410	82					
E. Normand.....		do en réparations.....	463	47					
Muholland et Baker.....		Chaînes et ancrés, pour réparations.....	693	71					
J. Dufréne.....		Charroirage de divers pour do.....	123	76					
		Total, réparations.....			5,641	36			
		Total, glissoires du St. Maurice.....					12,962	42	
		<i>Glissoires du Saguenay.</i>							
D. Boulanger.....		Pour le mettre en état de payer les gages du surintendant et assistant, du 1er décembre 1862, au 20 novembre 1862.....	725	25					
		Total, glissoires du Saguenay.....					725	25	
		<i>Pont Suspendu de l'Union.</i>							
Jno. Quinn.....		Salaire comme gardien de la barrière, pour l'année 2862.....	300	00					
do.....		Huile, etc., pour do.....	12	40					
		Total, frais de perception.....			312	40			
Booth et Soper.....		Réparations.....	84	64					
		Total, réparations.....			84	64			
		Total, pont suspendu de l'Union.....					397	04	
		<i>Items divers.</i>							
Jas. S. McCuaig.....		Salaire comme inspecteur des péages de canaux, pour l'an. '62.	2,000	00					
do.....		Dépenses contingentes de son bureau, pour le semestre expirant le 31 décembre 1861.....	196	83					
do.....		Pour frais de voyage et meubles de bureau à Kingston, en 1862.....	350	00					
do.....		Dépenses contingentes de son bureau, en 1862.....	887	45					
		<i>A reporter</i>	3,434	28					
		Total.....			231,119	12		10,842,307	90

Deductions sur le Revenu des Travaux Publics.—(Suite.)

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYE.	S E R V I C E.	cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
		DEDUCTIONS SUR LE REVENU DES TRAVAUX PUBLICS.—(Suite.)				
		<i>Report.</i> —(Suite.)	3,434 28		231,119 12	10,842,307 90
		<i>Items divers.</i> —(Suite.)				
	Geo. R. Nash.....	Salaire comme commis dans le bureau, à Kingston, pour 1862.	500 00			
	Maitre-général des postes.....	Frais de port encourus par J. S. McCuaig, jusqu'au 30 septembre 1862.....	357 61	4,291 89		
	W. Quick.....	Maître de havre, Presqu'Isle, salaire pour l'année 1862.....	300 00			
	Paterson et Harrison.....	Services rendus au nom de la couronne en Echiquer.....	66 27	366 27		
		<i>Péages remboursés.</i>			4,658 16	
	Reid, Canfield, et Cie.....	Remise de 90 p. cent sur des péages payés par eux, pour le passage de bois de construction par le Canal Welland, en 1860 et 1861, O. C., 28 mai 1860.....	723 82			
	Duncan Patton et Cie.....	do do do sur péages perçus sur le bois de M. Forsyth, passés par le canal Welland, par do do	353 08			
	W. Pring.....	Pour faire face aux réclamations pour le remboursement des péages, sur les vaisseaux passés par le canal Well'd en '61	632 46	1,709 36		
		Au Port Colborne, canal Welland.....	70,914 90			
	do	Dunnville, do.....	36 02			
	do	Maitland, do.....	4,331 49			
	do	St. Catharines, do.....	311 99			
	Divers personnes.....	Montant des droits des glis, 1861, remb., glis. de Petewawa.....	75,594 40	76,336 83	78,046 19	313,823 47
		Total, déductions sur le revenu des travaux publics	742 43			

DEDUCTIONS SUR LE REVENU TERRITORIAL.

Arpentages.—Est.

J. O. Tremblay.....	Arpentage du township d'Otis.....	494 10
U. Dorval.....	do Brassard et Prévoist.....	250 00
A. Ross.....	do do Watford, partie de.....	931 68
R. Ranacher.....	do do Bowman.....	1,990 16
C. F. Roy.....	do do Christie et Duchesnay.....	1,514 11
F. Legendre.....	do do Adstock.....	1,414 37
E. Casgrain.....	do do Laugévin et Ware.....	2,565 51
H. Legendre.....	do do Caxton, partie de N. E.....	1,870 27
J. P. Dery.....	do do Roemont et Gosford.....	1,217 89
A. Bochet.....	do do Montauban.....	190 45
J. McArthur.....	do do Lytton.....	2,155 09
L. S. E. Grondin.....	do do Egan.....	400 00
John Neilson.....	do do Tessier.....	200 00
J. Holmes.....	do do St. Gabriel et Roemont.....	311 67
F. Bélanger.....	do do Alley.....	776 25
J. O. Tremblay.....	do do Patton.....	2,289 30
F. Tetu.....	do do Bagot, reste de.....	1,094 78
J. G. Gagnon.....	do do Polette et partie de Panet.....	2,952 02
C. A. Verrault.....	do do Ham.....	58 10
G. F. Austin.....	do do Fournier.....	481 75
J. Bignell.....	do do Templeton et Wakefield, etc.....	741 71
W. W. O'Dwyer.....	do do Shanley.....	250 00
F. W. Blacklock.....	do do Dilton et Chesham.....	1,200 00
G. A. Doucet.....	do do Woburn et Marston.....	1,313 30
W. Macdonald.....	do do Denonville.....	130 00
G. Gagnon.....	do do Viger et Demers.....	1,933 42
do do	do Boileau.....	120 00
P. A. Tremblay.....	do do St. Germain.....	2,246 87
J. A. Bradley.....	do do Falardeau.....	200 00
C. A. Duberger.....	do do Cabot.....	200 00
P. A. Tremblay.....	do do Delisle et Cauchon.....	2,377 91
J. B. Duberger.....	do do Ashmunonchouan.....	3,073 63
J. A. Bradley.....	do do Albert et Tadoussac.....	1,519 08
L. G. Fortin.....	do do Matane.....	1,178 24
L. O. Arcand.....	do Grande Vallée des Monts.....	460 00
G. R. Poser.....	do Chemin de St. Maurice et Matane.....	411 08
W. Macdonald.....	do Chemin de ligne, Chaudière, etc.....	470 94
do do	do Terres patentées de Gaspé.....	28 00
W. Henderson.....	do do Bonaventure.....	63 92
	do Chemin de ligne, Etchemin.....	1,810 65
	A reporter.....	43,558 89

11,156,131 37

Déductions sur le Revenu Territorial.—(Suite.)

A QUI PAYE.	S E R V I C E.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
<i>Arpentages—Est.—(Suite.)</i>							
<i>Report.</i>							
	Chemin de L'Anse St. Jean.....	43,558	89			11,156,131	37
J. B. Duberger.....	do	250	00				
P. A. Tremblay.....	do	253	88				
E. H. Legendre.....	do	1,425	44				
Lundal Corcy.....	do	36	00				
J. P. Lepage.....	do	213	60				
L. Lafont.....	do	5	75				
A. Desfosse.....	do	9	90				
F. W. Blacklock.....	do	1,114	91				
C. Legendre.....	do	89	47				
W. W. O'Dwyer.....	do	601	45				
<i>Arpentages—Ouest.</i>							
R. J. Burns.....	Arpentage du township de Ryde.....	1,423	30				
R. Gilmour.....	do	2,037	20				
H. O. Wood.....	do	2,339	55				
L. A. Russell.....	do	2,795	95				
J. P. Vansittart.....	do	2,963	15				
M. Deane.....	do	188	31				
W. Murdoch.....	do	117	31				
R. J. Burns.....	do	3,248	89				
M. Lough.....	do	2,165	45				
E. H. Kertland.....	do	3,156	60				
A. G. Forrest.....	do	2,165	15				
G. L. Kkert.....	do	3,258	31				
J. A. Snow.....	do	2,512	39				
J. F. Gibbs.....	do	3,903	85				
P. McLaurin.....	do	1,250	00				
C. Brady.....	do	240	40				
E. B. Uscher.....	do	2,598	61				
R. Hamilton.....	do	957	98				
H. A. F. McLeod.....	do	2,467	17				
J. Haslett.....	do	1,488	60				
	do	500	00				
				47,609	32		

A. G. Forrest.....	do	400	00				
C. G. Hanning.....	do	64	67				
J. W. Herrick.....	do	13,234	16				
C. Unwin.....	do	165	68				
J. W. Fitzgerald.....	do	6,629	00				
J. S. Dennis.....	do	5,184	09				
A. P. Salter.....	do	26	19				
C. G. Hanning.....	do	147	25				
N. Stewart.....	do	118	00				
A. B. Perry.....	do	473	57				
W. Gibbard.....	do	367	89				
D. Sinclair.....	do	1,300	00				
J. S. Haslett.....	do	739	50				
J. S. Dennis.....	do	895	47				
B. W. Gossage.....	do	35	70				
H. Creswick.....	do	298	20				
J. M. Benson.....	do	126	75				
		72,023	19				
		40	36				
				71,982	83		
E. T. Fletcher.....	Moins—Remis par William Hawkins.....						
	<i>Tracé de la ligne frontière—Haut et Bas-Canada.</i>						
	Montant des dépenses de ce tracé.....			966	85		
Sundry Persons.....	<i>Inspection de la couronne.</i>						
do	Inspection de terres dans le Canada Est.....	395	60				
	do	100	70				
	<i>Bureau des examinateurs pour les arpenteurs.</i>			496	30		
A. Wallace.....	Déboursés du bureau du Bas-Canada, pour 1862.....	285	65				
C. Unwin.....	do	300	00				
	<i>Colonisation de chemins.</i>						
Stanislas Drapeau.....	Salaires comme agent pour la colonisation du chemin Taohé et Elgin.....	1,460	00				
J. Graham.....	do	1,460	00				
G. G. Boswell.....	do	1,540	00				
J. B. Lepage.....	do	1,176	00				
C. T. Roy.....	do	284	00				
	<i>A reporter</i>			121,640	95		

Déductions sur le Revenu Territorial.—(Suite.)

A QUI PAYE.	SERVICE.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
<i>Colonisation de chemins.—(Suite.)</i>							
<i>Report.....</i>							
		5,920	00	121,640	95		11,156,131 37
T. P. French	Honoraires d'inspection, chemin d'Ottawa et Opeongo.....	328	00				
M. P. Hayes	do	192	00				
B. J. Oliver	do	104	00				
James Spike	do	300	00				
Richard Hughes	do	48	00	6,692	00		
<i>Inspection des Agences.—Est.</i>							
T. Boutillier	Salaire du mois de décembre 1863, comme inspecteur des agences, Est.....	153	34				
B. de la Bruère	Salaires et dépenses contingentes pour l'inspection des agences.	1,054	18	1,207	52		
<i>Inspection des Agences.—Ouest.</i>							
David Gibson	Salaires, frais de voyage et dépenses contingentes de bureau comme inspecteur des agences, Canada Ouest.....			1,625	84		
<i>Scrip—Bolton et Magoy.</i>							
Diverses personnes	Montant racheté durant l'année 1862.....			5,050	00		
do	<i>Scrip et compensation pour terres.</i>			8,453	03		
<i>Commissions aux agents, etc.</i>							
Divers agents	Montant payé aux agents dans le Canada Est.....	2,698	86				
do	do	11,400	69				
William Farwell	Salaires comme agent des terres de la couronne, pour 1862.....	600	00				
J. T. LeBel	do	375	00	15,072	55		
<i>Perception des rentes du clergé.</i>							
A. N. McLean	Salaires comme agent jusqu'au 30 novembre 1862.....	1,100	00				

do	Contingents de bureau.....	334	18				
<i>Frais de port des agences.</i>							
Diverses personnes	Montant payé par les agents, Canada est.....	283	31	1,434	18		
do	do	248	94	532	25		
<i>Annonces de la Couronne.</i>							
Diverses personnes	Montant payé pour annonces, Canada est.....	2,621	23	6,272	71		
do	do	3,651	48				
<i>Débourssés généraux.</i>							
J. Bradshaw	Petits déboursés de bureau.....	1,659	29				
Diverses personnes	Abonnement à des journaux.....	378	59				
W. Spragg	Rémunération et dépenses pour service spécial.....	70	00				
F. T. Jutah	do	109	50				
E. A. Genereux	do	163	50				
P. M. Partridge	do	21	28				
L'hon. W. McDougall	Frais de voyage	48	00				
W. Ford	Travail de surcroît.....	75	00				
Thomas Devine	do	210	00				
J. V. Gale	do	243	00				
E. T. Fletcher	do	20	00				
Comp. de télég. de Montréal	Dépêches pour le département, durant l'année 1862.....	715	62				
J. P. Froulx	Enregistrement du cautionnement d'agents.....	1	25				
George Fisher	Allocation pour loyer (messenger)	4	00				
Middleton et Cie	Dictionnaire français.....	5	50				
W. C. Chevitt	Abonnement au Upper Canada Law Journal	120	00				
do	Cartes du Lac Huron.....	270	00				
do	Cartes de Gaspé et Bonaventure.....	1	55				
L. C. Bourgeois	Enregistrement du cautionnement d'agents.....	245	00				
J. F. Gaudet	Plans de l'expédition au Labrador.....	91	50				
Henry Hind	Rations de l'expédition au Labrador.....	210	00				
H. Rowsall	Impression de certificats de banque.....	18	00				
W. McMasier	Horloges réparées.....	68	00				
J. T. LeBel	Frais d'inspection de terres dans Garthby.....	313	00				
R. Pinkerton	Services comme commis dans l'agence du C. Widdar.....	37	80				
John Durie	Dépenses à la vente de terres par encan.....	870	05				
Rae Smith	Impression de cartes géographiques.....	3	75				
H. Morgan	Dix exemplaires du "Parliamentary Companion".....	44	87				
Middleton et Cie	Papeterie, etc.....	20	00				
Henry Rowsell	Abonnement au Law Reports, etc.....						
F. Jones	Balance des dépenses depuis l'interruption de l'exploration de Canonto sud.....	1,092	00				
<i>A reporter.....</i>							
		7,301	05	166,134	03		11,156,131 37

Déductions sur le Revenu Territorial.—(Suite.)

UNDEK WHAT AUTHORITY PAID.	A QUI PAYE.	SERVICE.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
		<i>Report.</i>	7,301 05		168,184 03	11,156,131 37
		<i>Déductions générales.—(Suite.)</i>				
John V. Gale.....		Frais de voyage à Toronto, affaire Baines.....	50 00			
J. R. methurst.....		Copie du rôle de cotisation de Minto.....	12 50			
F. Murphy.....		Vente de terres par encan.....	5 00			
H. Hewitt et B. Rogers.....		Listes de terres pour W. Jackson.....	9 00			
F. C. Clevee.....		Copie du plan de l'île dans la rivière St. François.....	1 14			
Tackabury et Cie.....		Liste des arpenteurs.....	17 00			
F. F. Passmore.....		Cartes géographiques du Canada ouest.....	272 19			
W. Quinn.....		Echantillons de bois canadiens.....	8 00			
P. H. Morin.....		Vente de terres dans le comté d'Essex.....	30 12			
J. Alley, Junr.....		Travail de surcroît.....	871 29			
J. W. Bridgland.....		Rémunération et dépenses pour service spécial.....	23 50			
J. McGinnis.....		Mappe-monde.....	15 00			
John Gordon.....		Information concernant des terres inoccupées dans Wawanosh	9 80			
J. N. Verge.....		Frais d'agence.....	25 00			
A. Geddes.....		Copie du rôle de cotisation, 1862.....	394 05			
W. F. Collins.....		Rémunération et dépenses pour service spécial.....	10 00			
Baron Von Koerber.....		Voyage d'Ottawa à Québec.....	1 50			
P. Forgues.....		Enregistrement du cautionnement de Lamontagne.....	83 50			
O. B. Kemp.....		Frais de vente de terres.....	2 77			
H. Garon.....		Enregistrement du cautionnement de Rays.....	20 00			
Mrs. Geo. Futvoye.....		Journal des anciens arpentages.....	115 00			
J. Morph.....		Distribution de cartes.....	18 90			
Andrew Russell.....		Dépenses pour service spécial.....	144 50			
C. E. Abbott.....		Frais de justice.....	20 00			
William Armstrong.....		Vue du Lac Supérieur.....	100 00			
A. J. Russell.....		Frais d'inspection d'agence.....	125 56			
Troughton et Cie.....		Instruments d'arpentage.....	10 00			
R. McNaughton.....		Liste des terres non occupées.....	10 00			
J. Sheridan.....		do.....	10 00			
William Giles.....		do.....	11 84			
Joseph Wilson.....		Papeterie pour agence.....	9,755 01			

UNDEK WHAT AUTHORITY PAID.	A QUI PAYE.	SERVICE.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
		<i>Moins—Avances à Gillespie et Cie, en 1861, main-tenant portées au compte des ann's. ouest</i>				
		Patterson et Harrison, remise dans l'affaire de la Reine vs. Baines.....	30 00			
		J. Bannister, remise de son avance.....	148 00			
		G.G. Dunlevie, non dépensé pour arpentage.....	1 80			
			858 20		8,896 81	92,294 62
		<i>Moins—Commissions sur le service des bois du clergé, des écoles et des sauvages.....</i>				
		<i>Remise pour un lot.....</i>				
D. Murray.....		do.....	173 93			
J. Cavanagh.....		do.....	8 65			
W. Keller.....		do.....	11 40			
A. George.....		do.....	20 00			
W. Young.....		do.....	6 00			
E. Parisian.....		do.....	32 80			
E. Ervine.....		do.....	15 00			
Duncan et Co.....		do.....	14 40			
J. Branley.....		do.....	23 09			
J. McLeod.....		do.....	20 00			
William Lundy.....		do.....	186 65			
J. Deveaux.....		do.....	56 18			
D. McDonald.....		do.....	15 00			
H. Kenny.....		do.....	144 00			
F. Higgins.....		do.....	199 02			
P. Trudel.....		do.....	30 00			
J. Dillon.....		do.....	115 85			
James Fenwick.....		do.....	100 75			
W. Cowan.....		do.....	160 00			
J. Falkner.....		do.....	97 90			
J. Pague.....		do.....	7 15			
J. Stukley.....		do.....	1,312 48			
J. Sheridan.....		do.....	320 00			
E. O'Donoghue.....		do.....	17 75			
R. Johnstone.....		do.....	22 75			
William Quinn.....		do.....	64 80			
S. G. Chesley.....		do.....	64 80			
W. R. Rathburn.....		do.....	384 80			
Patterson et Harrison.....		Frais de justice.....	289 82			
Roaf et Davis.....		do in re McCuaig et McDonald.....	84 65			
			4,600 62		92,294 62	11,156,131 37
		<i>A reporter.....</i>				

Déductions sur le Revenu Territorial.—(Suite.)

ES VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYE.	S E R V I C E.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
		<i>Items diverses.—(Suite.)</i>			
		<i>Report.</i>			
		Argent provenant de permis de coupes de bois employé	4,600 62	92,294 62	11,156,131 37
	T. Smith	do	56 95		
	D. McLean	do	225 82		
	A. Gagnon	do	25 88		
	G. M. Judson	do	30 54		
	E. W. Murray	do	111 19		
	Township de Middleton	do	77 04		
	G. M. Judson	do	120 63		
	T. Smith	do	25 20		
	Sandries	do	286 32		
	Bois et forêts	do	37 51		
	Commissions sur le bois	remboursé.	93 66		
	W. Wallis	Commission sur perception	10 00		
	Terres de la couronne	Montant confisqué pour le gouvernement et maintenant appliqué	77 35		
	Gibb et Hunter	Ventes annulées et appliquées aux terres des écoles	9 00		
	J. Grimes	Copies d'actes	9 40		
	D. McLean	Remise d'honneur sur patentes	24 00		
	A. McNab	do	105 22		
	C. Widder	Frais de justice	15 00	5,941 33	
		Remis par lui, en 1861, et maintenant appliqué			
		<i>Domaine de la couronne.</i>			
	Joseph Laurin	Salaires comme agent, pour 1862	500 00		
	do	Déboursés de bureau	244 65		
	do	Commission sur perceptions	203 44		
	F. Fortier	Proportion de salaire portée à ce service	700 00		
	do	do	75 00		
	do	loyer de bureau	5 30		
	H. R. Symmes	Déboursés	385 85		
	Antoine Painchaud	Prendre soin des forges de St. Maurice	400 00		
	Sherif de Trois-Rivières	Exploration des lots de greve et d'eau profonde à Gaspé	400 00		
	Casault, Langlois et Angers	Frais dans l'affaire de la Reine vs. Stuart et al.	363 03		
		do	435 23		
	F. Fortier	Frais de justice		3,312 50	
		<i>Seigneurie de Lançon.</i>			
		Proportion de salaire portée à ce service	700 00		

do	do	loyer de bureau	do	75 00	
do	Casault, Langlois et Angers	Déboursés	do	225 61	
do	G. G. Dunlevie	Frais de justice dans l'affaire de la Reine vs. Stuart et al.	do	139 98	
		Arpentage aux moulins d'Etchemin	do	245 51	
		<i>Bois et Forêts.</i>			
		<i>Territoire du Haut Ottawa.</i>			
	A. J. Russell	Salaires comme agent, pour 1862	1,840 00		
	Edward Smith	do	400 00		
	C. S. McNutt	do	1,100 00		
	Baron Von Koerber	do	525 00		
	James Ritchie	dessinateur, pour 9 mois	411 00		
	A. J. Russell	do	2,143 36		
		Déboursés, frais de voyage, etc.		6,419 36	
		<i>Territoire du Bas Ottawa.</i>			
	Charles E. Belle	Salaires comme agent, pour 1862	1,200 00		
	F. C. Coursolle	do	500 00		
	Charles E. Belle	Déboursés, frais de voyage, etc.	928 49		
		<i>Territoire d'Ontario.</i>			
	Joseph F. Way	Salaires comme agent, pour 1862	1,440 00		
	J. A. McInnis	do	602 25		
	J. F. Way	Déboursés, frais de voyage, etc.	673 04		
		<i>Territoire des Lacs Supérieur et Huron.</i>			
	A. W. Powell	Salaires comme agent, pour 1862	1,200 00		
	F. W. Slayner	do	375 00		
	A. W. Powell	Frais de voyage en 1861	73 50		
	do	Déboursés pour 1862	793 63		
		<i>Territoire de St. François.</i>			
	G. J. Nagle	Salaires comme agent, pour 1862	1,200 00		
	do	Déboursés, frais de voyage, etc.	699 79		
		<i>Territoire du St. Maurice.</i>			
	A. Dubord	Salaires comme agent, pour 1862	1,200 00		
	W. Lamb	do	400 00		
	A. Dubord	Déboursés, frais de voyage, etc.	752 68		
		<i>A reporter</i>			
				2,352 68	
				18,457 74	
					102,934 55
					11,156,131 37

Déductions sur les Saisies.

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYE.	SERVICE.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
		<i>Report</i>					11,291,929	12
		DEDUCTIONS SUR LES SAISIES.						
		<i>Port d'Amherstburgh.</i>						
	Edmund Anderson.....	Son pourcentage comme percepteur et frais pour opérer des saisies.....	6	97				
	do et Jas. Hamilton.....	Leur part comme officiers saisissants.....	73	68			80	65
		<i>Port de Bayfield.</i>						
	William Eden.....	Sa part comme officier saisissant.....					16	81
		<i>Port de Brighton.</i>						
	D. Young Leslie.....	Son pourcentage comme percepteur, et frais pour opérer des saisies.....	7	16				
	do et F. W. Mandeville.....	Leur part comme officiers saisissants.....	36	90			44	06
		<i>Port de Brockville.</i>						
	E. Webster.....	Son pourcentage comme percepteur, et frais pour opérer des saisies.....	8	12				
	Alexander Stewart et autres.....	Leur part comme officiers saisissants.....	24	58			32	70
		<i>Port de Chatham.</i>						
	John G. Pennéfather.....	Son pourcentage comme percepteur, et frais pour opérer des saisies.....	0	98				
	George Duck.....	Sa part comme officier saisissant.....	7	35			8	33
		<i>Port de Clifton.</i>						
	William Leggett.....	Son pourcentage comme percepteur, et frais pour opérer des saisies.....	40	78				
	J. E. Fitch et autres.....	Leur part comme officiers saisissants.....	433	68			474	46

	James Thompson.....	Son pourcentage comme percepteur et frais pour opérer des saisies.....	1	78				
	do et H. Lucroix.....	Leur part comme officiers saisissants.....	9	15			10	93
		<i>Port de Coaticook.</i>						
	William Pring.....	Ses dépenses pour opérer des saisies.....	0	25				
	Jos. K. Hartwell.....	Sa part comme officier saisissant.....	3	17			3	42
		<i>Port de Colborne.</i>						
	R. K. Bullock.....	Son pourcentage comme percepteur, et frais pour opérer des saisies.....	4	70				
	A. Begg et autres.....	Leur part comme officiers saisissants.....	46	30			51	00
		<i>Port de Cornwall.</i>						
	Thos. Parke.....	Ses dépenses pour opérer des saisies.....	59	51				
	Robert Cayley.....	Son pourcentage comme ci-devant percepteur.....	9	27				
	Andrew Murray et autres.....	Leur part comme officiers saisissants.....	95	43			164	21
		<i>Port d'Albansie.</i>						
	W. H. Higan.....	Son pourcentage comme percepteur, et frais pour opérer des saisies.....	17	18				
	T. B. Barrett.....	Leur part comme officiers saisissants.....	35	21			52	39
		<i>Port de Dundee.</i>						
	E. D. Phillips.....	Son pourcentage comme percepteur et frais pour opérer des saisies.....	27	72				
	J. McGibbon et M. J. Smith.....	Leur part comme officiers saisissants.....	185	84			213	56
		<i>Port de Dunville.</i>						
	W. A. McCrae.....	Son pourcentage comme percepteur.....	0	40				
	do.....	Sa part comme officier saisissant.....	4	22			4	62
		<i>Port de Elgin.</i>						
	Jas. Jellyman.....	Son pourcentage comme percepteur, et sa part comme officier saisissant.....					2	74
		<i>A reporter</i>					1,159	88
							11,291,929	12

Déductions sur les Saïses.—(Suite.)

A QUI PAYE.	S E R V I C E .	cts.	\$ cts.	\$ cts.
EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.				
	<i>Report</i>		1,159 88	11,291,929 12
	<i>Port de Fort Erie.</i>			
Richard Graham	Son pourcentage comme percepteur et frais pour opérer des saïses.....	19 52		
do et autres.....	Leur part comme officiers saïssants.....	119 91	139 43	
	<i>Port de Frelighsburg.</i>			
A. Kemp.....	Son pourcentage comme percepteur et frais pour opérer des saïses.....	21 12		
Geo. W. Wells.....	Sa part comme officier saïssant.....	146 77	167 89	
	<i>Port de Georgeville.</i>			
Jas. H. McVey.....	Son pourcentage comme percepteur et frais pour opérer des saïses.....	13 01		
W. McGowan et J. C. Truck.....	Leur part comme officiers saïssants.....	60 72	73 73	
	<i>Port de Goderich.</i>			
Duff Cameron.....	Son pourcentage comme percepteur.....	00 40		
W. D. Wilson.....	Sa part comme officier saïssant.....	5 07	5 47	
	<i>Port de Hamilton.</i>			
W. H. Kitson.....	Ses frais pour opérer des saïses.....	81 71		
G. W. Wells.....	Sa part comme officier saïssant.....	319 66	401 37	
	<i>Port de Kingston.</i>			
W. B. Simpson.....	Ses frais pour opérer des saïses.....	45 51		
W. R. Mingay et autres.....	Leur part comme officiers saïssants.....	114 45	159 96	

Thomas Gordon.....	Son pourcentage comme percepteur et frais pour opérer des saïses.....	4 03		
Andrew Holden.....	Sa part comme officier saïssant.....	16 63	20 66	
	<i>Port de London.</i>			
J. B. Strathy.....	Son pourcentage comme percepteur et frais pour opérer des saïses.....	13 53		
D. Cameron et autres.....	Leur part comme officiers saïssants.....	62 44	75 97	
	<i>Port de Montréal.</i>			
J. Lewis.....	Son pourcentage comme sous-percepteur, et frais pour opérer des saïses.....	209 16		
J. Lewis et autres.....	Leur part comme officiers saïssants.....	868 66	1077 82	
	<i>Port de Morrisburgh.</i>			
Alexander McDonell.....	Son pourcentage comme percepteur, et frais pour opérer des saïses.....	26 81		
John Ormiston et autres.....	Leur part comme officiers saïssants.....	131 57	158 38	
	<i>Port de New Carlisle.</i>			
John Fraser.....	Son pourcentage comme percepteur, et frais pour opérer des saïses.....	434 03		
do.....	Sa part comme officier saïssant.....	3853 35	4287 38	
	<i>Port de Niagara.</i>			
J. W. Taylor.....	Son pourcentage comme percepteur et frais pour opérer des saïses.....	7 20		
J. Hall et autres.....	Leur part comme officiers saïssants.....	50 36	57 56	
	<i>Port de Paris.</i>			
F. H. Haycock.....	Son pourcentage comme percepteur, et frais pour opérer des saïses.....	8 13		
W. H. Van Ingen et autres.....	Leur pourcentage comme officiers saïssants.....	71 61	79 79	
	<i>Port de Phillipsburgh.</i>			
J. Henderson.....	Son pourcentage comme percepteur.....	0 71		
G. W. Wells.....	Leur part comme officiers saïssants.....	8 92	9 63	
	<i>A reporter</i>		7,874 92	11,291,929 12

Déductions sur les Saisies.—(Suite.)

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ	A QUI PAYE.	SERVICE.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
		<i>Report</i>			7,874	92	11,291,929	12
		<i>Port de Potton.</i>						
	F. J. Parker.....	Son pourcentage comme percepteur, et frais pour opérer des saisies.....	3	06				
	J. C. Tuck et autres.....	Leur part comme officiers saisissants.....	12	11	15	17		
		<i>Port de Prescott.</i>						
	A. N. Striker.....	Son pourcentage comme percepteur, et frais pour opérer des saisies.....	128	50	1,294	22		
	G. Twomley et autres.....	Leur part comme officiers saisissants.....	1,165	72				
		<i>Port de Québec.</i>						
	J. W. Dunscomb.....	Ses frais pour opérer des saisies.....	29	26	131	56		
	Thos. Lambert et autres.....	Leur part comme officiers saisissants.....	102	30				
		<i>Port de Queenston.</i>						
	P. B. Clement.....	Son pourcentage comme percepteur, et frais pour opérer des saisies.....	5	34	19	64		
	S. Pendon et autres.....	Leur part comme officiers saisissants.....	14	30				
		<i>Port de Russelltown.</i>						
	Robert Rodgers.....	Son pourcentage comme percepteur, et frais pour opérer des saisies.....	9	56	84	05		
	D. McMillan et autres.....	Leur part comme officiers saisissants.....	74	49				
		<i>Port de Sarnia.</i>						
	J. Sculley.....	Son pourcentage comme percepteur, et frais pour opérer des saisies.....	2	49	20	43		
	do et autres.....	Leur part comme officiers saisissants.....	17	94				

		<i>Port de Stanstead.</i>			140	35		
	C. Bullock.....	Son pourcentage comme percepteur, et frais pour opérer des saisies.....	23	92				
	C. S. Chamell et autres.....	Leur part comme officiers saisissants.....	116	43				
		<i>Port de Sutton.</i>						
	Benjamin Seaton.....	Son pourcentage comme percepteur, et frais pour opérer des saisies.....	0	75	7	35		
	A. Fray.....	Sa part comme officier saisissant.....	6	60				
		<i>Port de Toronto.</i>						
	Robert Spence.....	Ses frais pour opérer plusieurs saisies.....	37	96	1,612	37		
	T. C. Scott et autres.....	Leur part comme officiers saisissants.....	1,564	61				
		<i>Port de Wallaceburgh.</i>						
	James Meniten.....	Son pourcentage comme sous-percepteur, et frais pour opérer des saisies.....	7	73	12	33		
	do.....	Sa part comme officier saisissant.....	4	60				
		<i>Port de Windsor.</i>						
	J. F. Elliot.....	Son pourcentage comme percepteur.....	4	67	63	79		
	W. Morton et autres.....	Leur part comme officiers saisissants.....	59	12				
		<i>Items divers.</i>						
	do.....	Montant prélevé sur la goélette "Ellington" en 1861, maintenant remis.....	100	00				
	do.....	do part de la couronne de la saisie No. 8, 1860, remboursée en vertu de l'O. C., 21 janvier 1862.....	72	76				
	do.....	do amendes imposées à Messrs. Egart et Cie. et J. C. Smith, pour effraction aux droits du revenu, en 1861, remis, Warrant No. 654.....	200	00				
	Patterson et Harrison.....	Montant pour services professionnels en faveur de la couronne en Echi, quer, '61.....	67	85	440	61	11,716	99
		Total des déductions sur les saisies.....						
		<i>A reporter</i>					11,503,646	11

Frais de perception des Revenus Inférieurs.—Frais de perception des Fonds Spéciaux.

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	S E R V I C E.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
		<i>Report</i>					11,303,646	11
		FRAIS DE PERCEPTION DES RENEUS INFÉRIEURS.						
		<i>Honoraires de justice, 12 Vic., chaps. 62 et 64.</i>						
	Patterson et Harrison.....	Services professionnels.....	192	35				
	Procureurs de comté.....	Examen des comptes des greffiers-adjoints de la couronne et des plaids.....	260	00	452	35		
	Thomas Ross.....	Remboursements faits aux teneurs de patentes.....	209	00				
	do.....	Frais de port pour licences de mariage.....	92	79	301	79		764 14
		FRAIS DE PERCEPTION DES FONDS SPECIAUX.						
		<i>Fonds du prêt municipal—Haut et Bas-Canada.</i>						
	L. F. Dufresne.....	Une année de salaire comme tenant les livres du fonds du prêt municipal.....	1,360	00				
	do.....	Arrérages d'augmentation de salaire, en vertu de l'acte du service civil.....	50	00				
	J. J. Kingemill.....	Extrait de rapport, conseil de comté de Wellington.....	10	00	1,420	00		
		<i>Société des hommes de loi.</i>						
	Patterson et Harrison.....	Services professionnels.....	39	00				
	Procureurs de comté.....	Examen des comptes des greffiers-adjoints de la couronne et des plaids.....	260	00	299	00		
		<i>Fonds de construction du Haut-Canada.</i>						
	Maître général des postes.....	Frais de part sur licences de mariage.....	800	00				
	Thos. Ross.....	Impressions, etc.....	839	49				
		<i>Fonds des Municipalités—Canada Ouest.</i>						
	Terres de la couronne.....	Commission sur perception.....	35,553	45				
	Différentes personnes.....	Remises sur terres.....	121	40	1,139	49		

do.....	Sommes accordées pour l'émission de licences.....	14	00	35,688	85
	<i>Fonds des Municipalités—Canada Est.</i>				
Terres de la Couronne.....	Commission sur perception.....	4,986	56		
Différentes personnes.....	Remises sur terres.....	111	34	5,097	90
	<i>Fonds des écoles de grammairie, H. C.</i>				
Terres de la Couronne.....	Commission sur perception.....			2,527	11
	<i>Fonds de l'enseignement supérieur, Bas-Canada.</i>				
J. B. Varin.....	Salaire comme agent.....	1,800	00		
do.....	Commission sur perception.....	95	67		
do.....	Allocation pour loyer de bureau.....	48	00		
Louis Panet.....	Commission sur perception.....	899	15		
do.....	Déboursés.....	98	75		
Louis Guillet, Jeur.....	Commission sur perception.....	8	31		
do.....	Déboursés.....	1	05		
Guillet et Lotinville.....	Commission sur perception.....	54	23		
do.....	Déboursés.....	29	17		
Casault, Langlois et Angers.....	Frais de justice.....	348	00	3,382	38
	<i>Fonds des écoles communes.</i>				
Terres de la Couronne.....	Commission sur perception.....	41,515	91		
Divers.....	Remises sur terres.....	443	67		
do.....	Emission de licences.....	9	00	41,968	58
	Total, dépenses en 1862.....				\$ 11,395,923 56

JOHN LANGTON,
Auditeur.

No. 13.

TABEAU des honoraires de justice perçus par les divers PROCUREURS de COMTÉ dans le HAUT-CANADA, en vertu des Statuts Refondus du H. C., chap. 20 (actes 8 Vic., chap. 13, et 13 et 14 Vic., chap. 53), pour l'année expirée le 31 décembre 1862, avec indication des salaires payés à même ic eux, pour 1862, et du surplus des honoraires déposés durant la même période.

	COMTES.		RECETTES.		DEPENSES.			
	Montant brut des honoraires.		Total net des honoraires.		Salaires payés.		Surplus des honoraires déposés.	
	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
Brant	1,305	67	1,111	45	1,688	55	2,800	00
Carleton	2,408	47	2,156	64	1,243	36	3,400	00
Elgin	790	10	639	50	2,160	50	2,800	00
Essex	568	89	377	38	1,622	62	2,000	00
Frontenac, Lennox et Addington	3,391	63	3,024	16	775	84	3,800	00
Grey	946	17	750	15	2,049	85	2,800	00
Haldimand	612	07	442	09	1,557	91	2,000	00
Haldimand	668	56	568	83	1,496	17	2,000	00
Halton	2,425	02	1,810	85	983	13	2,800	00
Hastings	2,191	10	1,859	81	740	19	2,600	00
Huron et Bruce	759	11	599	75	1,800	25	2,400	00
Kent	306	06	715	27	1,284	73	2,000	00
Lambton	2,105	71	1,780	93	619	07	2,400	00
Leamark et Renfrew	1,257	58	1,082	28	317	72	*1,440	00
Leeds et Grenville	1,387	32	1,177	46	2,222	54	2,400	00
Lincoln	1,545	84	1,303	36	2,496	64	3,800	00
Middlesex	1,076	39	857	43	1,142	57	2,070	00
Norfolk	3,471	80	3,087	58	1,712	42	4,830	00
Northumberland et Durham	2,010	11	1,796	88	1,003	12	2,870	00
Ontario	1,203	22	1,014	41	1,785	59	2,840	00
Oxford	1,159	60	971	38	1,228	62	2,200	00
Perth	2,156	02	1,842	02	557	98	2,400	00
Peterboro' et Victoria								
A reporter	34,046	44	28,910	61	29,489	39	58,470	00

No. 13—(Suite.)

COMPTES.	MONTANT BRUT DES HONORAIRES.			RECETTES.			DEPENSES.					
	Montant brut des honoraires.			Montant net des honoraires.			Salaires payés.			Surplus des honoraires déposés.		
	\$	cts.		\$	cts.		\$	cts.		\$	cts.	
<i>Report</i>	34,046	44		28,910	61		29,489	39		58,400	00	
Prescott et Russell	557	93		837	96		1,662	04		2,000	00	
Prince Edouard.....	898	56		694	67		1,315	33		2,000	00	
Simcoe.....	2,001	51		1,740	79		1,069	21		2,800	00	
Stromont, Dundas et Glengarry	3,173	84		2,815	65		189	90		2,800	00	55
Waterloo.....	1,169	57		953	61		1,846	39		2,800	00	
Welland.....	797	16		650	82		1,349	18		2,000	00	
Wellington.....	2,455	98		2,139	79		660	21		2,800	00	
Wentworth.....	1,738	11		1,587	34		2,262	66		3,800	00	
York et Peel.....	4,794	21		4,427	60		3,172	40		7,600	00	
Total	51,633	31		\$44,198	84		\$43,006	71		\$87,000	00	55
RECAPITULATION.												
Chiffre total des honoraires	\$	cts.								\$	cts.	
Do mandats	44,198	84					Chiffre total des salaires.....			87,000	00	
Total	43,006	71					Surplus des honoraires payés			205	55	
							Total			\$87,205	55	

*Le juge n'a encore reçu qu'un semestre de salaire, le procureur de comté n'ayant pas fait ses comptes pour le semestre finissant en décembre.

DÉPARTEMENT DU MINISTRE DES FINANCES,
 Québec, février, 1863.
 W.M. DICKINSON.

No. 14.

ETAT du montant des honoraires reçus par certains officiers attachés à l'administration de la justice dans le Bas-Canada, et des paiements faits à ceux durant l'année 1862, en vertu des actes 13 et 14 Vic., chap. 19, et 20 Vic. chap. 44.

NOMS.	OFFICE.	Honoraires reçus durant l'année expirée le 31 décembre 1862.		Paiements de pour l'année expirée le 31 décembre 1861.		Déficit des honoraires sur les paiements.		Excédant des honoraires sur les paiements.	
		\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
SHERIFFS.									
W. S. Sewell.....	District de Québec.....	3,649	79	4,400	00	750	21
A. M. Delsile.....	do Montréal.....	3,394	39	6,007	07	2,612	68
J. G. Ogden.....	do Trois-Rivières.....	1,378	04	2,500	00	1,121	96
G. F. Bowen.....	do St. François.....	282	59	1,600	00	1,317	41
L. M. Coutlee.....	do Ottawa.....	178	22	1,000	00	821	78
M. Sheppard.....	do Bonaventure.....	50	00	500	00	450	00
P. Vibert.....	do Gaspé.....	8	50	500	00	491	50
O. Martineau.....	do Kamouraska.....	246	73	1,000	00	753	27
<i>Protonotaries et Greffiers des Cours de Circuit.</i>									
Fiset et Burroughs.....	District de Québec.....	21,062	84	25,041	19	3,973	35
Monk, Coffin et Papineau.....	do Montréal.....	21,541	77	33,921	60	12,379	83
E. Barnard.....	do Trois-Rivières.....	4,638	72	5,173	53	634	86
<i>Greffiers de la Couronne.</i>									
P. A. Doucet.....	District de Québec.....	73	73	986	79	913	06
E. Carter.....	do Montréal.....	48	30	1,927	31	1,879	01
E. Barnard.....	do Trois-Rivières.....	3	20	220	00	216	80
<i>Greffiers de la Paix.</i>									
P. A. Doucet.....	District de Québec.....	1,226	71	5,270	40	4,043	78
Carter et Brehaut.....	do Montréal.....	2,606	52	5,454	09	2,877	57
L. U. A. Genest.....	do Trois-Rivières.....	323	11	1,970	68	1,647	57
		<i>A reporter</i>		97,502	80	36,880	64

No. 14.—(Suite.)

NOMS.	OFFICE.		Honoraires reçus durant l'année expirée le 31 décembre 1862.		Paiements de salaires, etc., pour l'année expirée le 31 décembre 1861.		Déficit des honoraires sur les paiements.		Excédant des honoraires sur les paiements.	
			\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
<i>Protonotaires et greffiers de la cour de circuit, de la couronne et de la paix.</i>										
<i>Report.</i>										
Short et Morris			2,032	71	3,997	40	1,964	69		
Henry Driscoll	District de St. François		1,571	04	2,177	32	606	28		
Chalouet Dery	do Ottawa		1,987	13	2,300	00	362	87		
L. G. Harper	do Kamouraska		162	55	700	00	537	45		
John Wilkie	do Gaspé et Percé		263	36	1,008	90	745	54		
L. W. Marchand	do Gaspé et Carlisle		3,334	03	4,391	24	1,057	21		
John Lovell	Greffier de la cour d'appel				500	00	500	00		
S. Lelièvre	Pour l'aider à publier le "Lower Canada Jurist"				2,231	94	2,231	94		
	Pour la compilation et la publication des décisions des tribunaux dans le Bas-Canada.		60,913	98	114,809	60	44,895	62		
	Total									

Les honoraires reçus par les shérifs, protonotaires et greffiers des cours de circuits des nouveaux districts, doivent former un fonds distinct, tel que prescrit par la 96e section de l'acte 10 Vict., chap. 44.

<i>Shérifs.</i>										
	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
G. Raby			130	00	130	00				
B. H. Leprohon			120	00	120	00				
P. R. Chevallier			120	00	120	00				
P. H. Cimon			70	00	70	00				
O. José			130	00	130	00				
S. J. Chalifour			70	00	70	00				
J. D. Leppine	3	33	120	00	116	87				
T. J. Taschereau	7	80	70	00	62	20				
A. Quesnel			130	00	130	00				
David Browne			120	00	120	00				
O. Desjardis			40	00	40	00				
J. F. Des Rivières			130	00	130	00				
L. Hainaut			130	00	130	00				

<i>Protonotaires.</i>										
	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
F. W. Marchand	10	82	97	49	86	67				
A. Bender	31	18	90	00	58	82				
J. R. Berthelot			97	49	97	49				
F. S. Hall	15	15	90	00	74	85				
L. Beaudry			97	49	97	49				
L. G. De Lorimier			52	49	49	49				
L. S. Groulx	76	50	52	49	49	49				
Z. Vézina	40	45	52	49	35	90				
A. U. Guin	54	10	90	00	36	02				
F. W. Derome	16	47	52	49	97	49				
Rufus Wadleigh			97	49	97	49				
C. Garneau			91	13	91	13				
C. DuBerge			52	49	52	49				
<i>Greffiers de la Cour de Circuit.</i>										
L. J. Bourret	23	45					23	45		
	\$362	70	2,431	05	2,146	77	78	42		

W.M. DICKINSON,
Sous-Inspecteur Général intérimaire.

DEPARTEMENT DU MINISTRE DES FINANCES,
Québec, Février 1863.

No. 15.

ÉTAT des droits de tonnage perçus durant la saison de navigation de 1862, à Québec et à Montréal, en vertu de l'Acte 6 Guillaume IV, chap. 35, continué par l'Acte 22 Victoria, chap. 28, pour pourvoir au traitement médical des marins malades.

QUÉBEC.

Montant des droits de tonnage perçus à Québec durant la saison de 1862	\$	9,884	91
Balance portée au débit du fonds consolidé.....		9,402	27
Total.....	\$	19,287	18
Montant payé pour les dépenses de l'hôpital et des émigrés pour 1862. (Voir Etat No. 12).....	\$	19,287	18

MONTRÉAL.

Montant des droit de tonnage perçus à Montréal, durant la saison de 1862.....\$1,893 65

WM. DICKINSON,
Sous-Inspecteur Général intérimaire.

DEPARTEMENT DU MINISTRE DES FINANCES,
Quebec, Février 1863.

No. 16.

ÉTAT des deniers provenant de la taxe ou droit imposé par l'Acte 16 Vic., chap. 86, amendé et continué par l'Acte 22 Vic., chap. 3, sur les passagers ou immigrants arrivant aux ports de Québec et de Montréal, durant la saison de navigation de l'année 1862, applicables aux secours des immigrants.

D E P E N S E S.		R E C E T T E S.	
\$	cts.	\$	cts.
Balance des frais d'immigration et de quarantaine pour l'année 1862. (Voir état No. 12)	54,323 56	Montant de la taxe reçue par le percepteur à Québec, durant la saison de 1862	21,309 00
		do do à Montréal	32 00
		Balance portée au compte du fonds consolidé	2,982 56
Total	\$ 54,323 56	Total	\$ 54,323 56

W.M. DICKINSON,
Sous-Ins. Général intérimaire.

DEPARTEMENT DU MINISTRE DES FINANCES,
Québec, février, 1863.

No. 17.

ETAT des droits de tonnage perçus au port de Québec durant l'année 1862, en vertu de l'acte 14 et 15 Vic. chap. 25, amendé et continué par l'acte 20 Vic. chap. 124, et appliqués à l'entretien de la police riveraine de Québec.

	\$	cts.
Montant des droits de tonnage perçus à Québec, durant la saison de 1862.....	10,645	72
Dépenses contingentes du corps de police pour l'année 1862. (Voir Etat No. 12.).....	11,748	05
Balance du crédit du fonds consolidé	1,102	33

WM. DICKINSON,
Sous-Ins. Général intérimaire.

DEPARTEMENT DU MINISTRE DES FINANCES,
Québec, février, 1863.

No. 18.

ETAT des honoraires, etc., perçus par l'intermédiaire du bureau du surintendant des inspecteurs-mesureurs de bois, à Québec, en 1862.

		\$	cts.	\$	cts.
Montant reçu pour le mesurage, inspection et comptage des bois ci-dessus:—					
<i>Mesurés.</i>					
Bois carré de pin blanc, tilleul et noyer tendre.....	540,908 Ton ...	24,791	64		
Bois carré de pin rouge, chêne, orme, frêne, épinette rouge, bouleau, érable, épinette blanche, noyer noir, cerisier, noyer dur, bois blanc, platane, hêtre et pruche.....	235,721 Ton ...	14,732	57		
Bois dégrossi de pin blanc, noyer noir, bois blanc, épinette blanche, érable, noyer dur, cerisier et noyer tendre.....	20,559 Ton ...	1,439	18		
Mâts de pin blanc et esparses de pin rouge et d'épin. blanche.	2,131 pieces .	1,166	56	42,129	95
<i>Inspectés.</i>					
Pin blanc, bois blanc et noyer tendre.....	239 Ton ...	21	42		
Pin rouge, chêne, orme, frêne, bouleau, rames et bois blanc.	7,784 Ton ...	924	43		
Rames	6,921 pieces .	62	29		
Madriers de pin et d'épinette blanche.....	2,397,421 std	13,585	39		
Planches do do	190,835 pieces .	763	35		
do de chêne et bois blanc.....	4,997 pieces .	20	00		
Bois à latte	5,224½ cordes..	1,741	50		
Douves—Étalonnées	1453.2.1.10 M.....	4,214	38		
do —Indes Occidentales.....	2386.0.3.15 “	3,022	38		
do —A baril	20.8.2.11 “	18	78	24,373	92
<i>Comptés.</i>					
Rames	71,092 pieces .	165	88		
Madriers—pin et épinette blanche	748,917 std.....	873	74		
Planches—do do	36,413 pieces .	121	39	1,161	01
Ajoutez—fractions.....				4	01
Total accumulé durant l'année.....				67,663	89
A déduire—Balance due le 31 déc. 1862.....		2,280	39		
Moins—Balance d'années antérieures.....		1,848	66	481	73
Perçu à compte de l'année 1862.....				67,237	16
do d'années antérieures		4,191	33		
Reçu du sous-surintendant, Montréal		2,418	51		
do pour louage de voiture.....		30	00		
do pour spécifications en duplicata.....		10	88		
do à compte de spécifications et louage de voiture		52	43		
Total des recettes pour 1862 ..				6,703	15
				73,940	31

JOHN LANGTON,
Auditeur.

BUREAU D'AUDITION,
Québec, février 1863.

No. 19.

ETAT des droits et honoraires perçus durant l'année 1862, et qui composent le fonds établi par l'acte 20 Vict., chap. 34, pour l'inspection des bateaux-à-vapeur.

		\$	cts.
Montant des droits, etc., reçus par le percepteur de	Montréal.....	1,619	90
do	do Québec.....	1,186	10
do	do Trois-Rivières.....	33	80
do	do Bytown.....	168	00
do	do Belleville.....	37	50
do	do Burwell.....	43	90
do	do Collingwood.....	53	00
do	do Chatham.....	22	60
do	do Cobourg.....	24	90
do	do Cornwall.....	9	90
do	do Colborne.....	21	60
do	do Chippewa.....	6	10
do	do Dunnville.....	22	90
do	do Dundas.....	12	50
do	do Dalhousie.....	44	50
do	do Hamilton.....	61	25
do	do Hope.....	123	20
do	do Kingston.....	1,226	10
do	do Owen Sound.....	58	30
do	do Prescott.....	15	10
do	do Picton.....	29	10
do	do Sarnia.....	203	70
do	do Saugeen.....	12	70
do	do Toronto.....	309	30
do	do Wallaceburg.....	29	30
do	do Windsor.....	334	20
Total.....		\$5,714	45

ETAT des honoraires perçus durant l'année 1862, et composant le fonds établi par l'acte 20 Vict., chap. 34, pour l'inspection des locomotives.

		\$	cts.
Montant des honoraires reçus de la comp. du chem. de fer de Champlain et St. Laurent....		1,620	00
do	do Brockville et Ottawa.....	614	49
do	do Ottawa et Prescott.....	515	15
do	do London et Port Stanley.....	480	00
do	do Stanstead et Shefford.....	242	50
do	do Port Hope et Beaverton.....	860	00
do	do Milbrooke et Peterboro.....	219	37
Total.....		\$4,551	52

WILLIAM DICKINSON,
Sous-Inspecteur Général intérimaire.

DEPARTEMENT DU MINISTRE DES FINANCES,
Québec, février 1863.

No. 20.

ETAT du revenu provenant des pêcheries, en vertu de l'acte 20 Vic., chap. 21.

CANADA EST.		\$	cts.	\$	cts.
P. Fortin	Loyers, licences, amendes, etc	1,118	00		
J. Halliday	do do	1,000	00		
H. Seymour	do do	143	00		
H. Simard	do do	157	00		
A. Dennistoun	do do	30	00		
W. A. Adamson	do do	200	00		
A. Comeau	do do	10	00		
S. Bruce	do do	40	00		
R. Nettle	do do	9	00		
A. Blair	do do	19	00		
J. Clarke	do do	60	00		
D. Edrice	do do	380	00		
Gundries	do do	1,975	25		
				5,141	25
CANADA OUEST.					
J. McCuaig	Loyers, licences, amendes, etc	1,523	14		
W. Gibbard	do do	1,972	72		
John Waters	do do	150	00		
J. Wellbank	do do	37	50		
				3,683	36
Total des recettes				8,824	61
Balance portée au compte du fonds consolidé				16,391	15
Montant des dépenses. (Voir état 11.)				\$25,215	76

JOHN LANGTON,
Auditeur.

BUREAU DE L'AUDITION,
Québec, février 1863.

FONDS CONSOLIDÉ D'EMPRUNT MUNICIPAL, —HAUT-CANADA.

ETAT des arrrages d'intérêt, à 8 pour cent, y compris les derniers six mois expirés le 31 décembre 1862. Aussi l'intérêt accumulé des dits arrrages et dépenses contingentes jusqu'à cette date, dus par les municipalités ci-dessous touchant les prêts à elles faits.

MUNICIPALITES.	Prêt.		Arrrages d'intérêt à 8 pour cent. jusqu'au 31 décembre 1862.		Intérêt accumulé, arrrages et dépenses contingentes, jusqu'au 31 décembre 1862.		Total.	
	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
Port Hope.....	800,000	60	300,662	26	85,956	72	386,618	98
Kope.....	60,000	00	25,690	57	6,308	41	31,998	98
Niagara.....	280,000	00	150,359	82	29,072	11	179,431	93
Cobourg.....	500,000	00	299,818	27	69,876	58	369,694	85
Chippawa.....	26,000	00	9,183	19	1,683	02	10,866	21
Grey.....	16,000	00						
Berrie.....	40,000	00	8,846	87	1,738	23	10,585	10
Brantford.....	50,000	00	191,210	30	36,576	40	227,786	70
Wainfleet.....	20,000	00	1,859	39	139	30	1,999	19
Canboro'.....	8,000	00	320	00	16	32	336	32
Huron et Bruce.....	308,000	00			87	21	87	21
Comtés.....	288,000	00	89,039	78	26,532	25	115,572	03
Moulton et Sherbrooke.....	20,000	00	754	91	8	763	13	763
Paris.....	40,000	00	3,200	00	226	80	3,426	80
Oxford.....	20,000	00	800	00	15	97	815	97
Ottawa.....	200,000	00	111,255	41	24,142	84	135,398	25
Prescott.....	100,000	00	59,871	62	14,002	03	73,873	65
Lincoln.....	48,000	00	5,840	00	182	55	4,022	55
Lambton.....	16,000	00	640	00	25	42	665	42
Middleton.....	5,000	00	304	37	389	82	694	19
St. Catharines.....	190,000	00	94,135	47	16,780	45	110,915	92

Woodstock.....	100,000	00	49,199	19	9,232	88	58,432	07
Stanley.....	10,000	00	800	00	44	87	844	87
Woodhouse.....	80,000	00	40,475	10	7,730	70	48,205	80
Norwich.....	200,000	00	103,038	00	19,974	90	123,012	90
Cornwall.....	12,000	00			16	79	16	79
Belleville.....	20,000	00	1,600	00	27	41	1,627	41
Northumberland et Durham.....	460,000	00	38,196	02	10,088	18	48,284	20
Ops.....	80,000	00	39,994	09	8,019	90	48,013	99
Elgin.....	80,000	00			40	46	40	46
London.....	375,400	00	167,205	28	26,979	58	194,184	86
Windham.....	100,000	00	51,108	10	9,865	87	60,973	97
Simcoe.....	100,000	00	32,737	50	10,359	57	43,097	07
Lanark et Renfrew.....	800,000	00	320,229	95	57,033	73	377,263	68
Brookville.....	400,000	00	183,480	18	35,670	30	219,150	48
Kiasbethown.....	154,000	00	58,380	83	8,706	19	67,087	02
Straford.....	100,000	00	55,200	70	12,538	96	67,739	66
Goderich.....	10,000	00	37,548	79	7,535	22	45,084	01
Hastings.....	157,600	00	9,108	00	426	95	9,534	95
Essex.....	32,000	00	1,250	00	59	93	1,309	93
Barrie.....	12,000	00	3,282	23	398	33	3,680	56
Chatham.....	100,000	00	34,132	83	6,400	05	40,532	83
Dundas.....	52,000	00	23,388	30	3,791	53	27,179	88
Guelph.....	80,000	00	19,200	00	1,486	76	20,686	76
Peterboro'.....	100,000	00	32,091	12	4,762	88	36,854	00
	\$7,300,00	00	2,673,468	44	555,023	42	3,228,491	86
A déduire—Montant racheté par les townships de Moulton et Sherbrooke.....								
do do Township de Middleton.....	5,200	00						
Total des déductions en circulation, 31 déc. 1862.....	\$7,294,800	00						

ETAT indicatif des recettes et paiements à compte de l'intérêt sur les débetures du fonds d'emprunt municipal, Haut-Canada, émises en vertu de l'acte 16 Vict., chap. 22, tel qu'amendé par l'acte 22 Vict., chap. 15, jusqu'au 31 décembre 1862.

PAIEMENTS.	Montant.		RECETTES.	Montant.		Montant total.
	\$	cts.		\$	cts.	
Balance suivant les comptes publics, No. 22, jusqu'au 31 décembre 1861.	1,786,270	47	Montant reçu des trésoriers des diverses municipalités énumérées ci-dessous, à compte de l'intérêt dû sur les débetures du fonds consolidé d'emprunt municipal, déduction faite de 2 pour cent, tel que stipulé par l'acte ci-dessus, pour former un fonds de surplus :—			
Intérêt pour une année jusqu'au 31 décembre 1862, sur \$7,294,800, débetures émises pour ce compte.....	437,688	00	Ville de Brockville, à compte de l'intérêt dû jusqu'au 31 déc. 1862, sur \$400,000	7,739	30	
			do Brantford, do	6,922	28	
			do Chatham, do	3,000	93	
			do Cornwall, intérêt en entier	12,000	00	
			do Peterborough, à compte de l'intérêt dû jusqu'au	720	00	
			do Port Hope, do	1	05	
			Village de Chippawa, do	1,200	00	
			Comté de Essex, do	700	53	
			do Elgin, intérêt en entier	900	00	
			do Grey, do	4,800	00	
			do Hastings, à compte de l'intérêt dû	960	00	
			do Huron et Bruce, intérêt en entier	2,625	00	
			do Lincoln, à compte de l'intérêt dû	18,480	00	
			do Lanark et Renfrew, do	2,880	00	
			do Lambton, à compte de l'intérêt dû	7,260	24	
			do Northumberland et Durham, do	480	00	
			do Oxford, à compte de l'intérêt dû	460,000	9,776	58
			do Perth, do	20,000	00	
			Township de Brantford, do	288	00	
			do Berthie, do	15,160	34	
			do Canborough, do	4,769	26	
			do Moulton et Herbrooke, intérêt en entier	1,500	00	
			do Ops, à compte de l'intérêt dû	480	00	
				16,800	423	00
				17	91	
				308	23	
				80,000		

Township de Wainfleet, à compte de l'intérêt dû jusq. 31 déc. 1862, \$48,000	825	00	92,589	65
Balance rapportée.....			2,131,368	82
Total.....			\$2,223,958	47

Balance rapportée \$2,131,368 82

20
*

WM. DICKINSON,
Sous-Inspecteur Général Intérimaire.

DEPARTEMENT DU MINISTRE DES FINANCES,
Québec, février, 1862.

No. 23.

ÉTAT du fonds d'emprunt municipal et d'amortissement, Haut-Canada, constitué en vertu de l'acte 16 Vic., ch. 22, tel qu'amendé par l'acte 22 Vic., ch. 15, indiquant le montant reçu des diverses municipalités, et aussi les dépenses payables sur icelui à venir jusqu'au 31 décembre 1860.

PAIEMENTS.		RECETTES.	
Montant.	Montant.	Montant.	Montant Total.
\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Partie du salaire de L. F. Dufresne, pour l'année expirée le 31 décembre 1860, pour tenir les livres de compte du fonds d'emprunt municipal	1,155 00	Balance suivant les comptes publics No. 22, à venir au 31 décembre 1861.....	451,267 22
Cette somme payée à J. J. Kingsmill, procureur du comté de Wellington, pour extraits de rapports et copie des procès-verbaux du dit comté au sujet de sa dette au fonds d'emprunt municipal.....	10 00	Sommes suivantes reçues des divers municip. ci-dessous énumérées à compte d'intérêt payé à 2 pour cent sur des débentures d'emprunt municipal, applicable aux fins mentionnées dans l'acte plus haut cité savoir :	
Balance rapportée	481,361 77	Ville de Brockville, à compte de l'intérêt dû jusqu'au 31 déc. 1862, sur \$400,000 de Brantford, do	2,579 76
		do Chatham, do	2,307 42
		do Cornwall, intérêt dû en entier do	1,000 30
		do Peterborough, à compte de l'intérêt dû do	240 00
		do Port Hope, do do 35
		Village de Chippawa, do do	400 00
		Comté d'Essex, do do	233 50
		do Elgin, intérêt dû en entier sur do	320 00
		do Grey, do do	1,600 00
		do Hastings, à compte de l'intérêt dû do	320 00
		do Huron et Bruce, intérêt en entier jusqu'au do	156,000
		do Lincoln, à compte de l'intérêt dû do	875 00
		do Lanark et Kenilworth, do do	303,000
		do Lambton, do do	48,000
		do Northumberland et Durham, do do	960 00
		do Oxford, do do	2,420 08
		do Perth, do do	1,160 00
		Township de Brantford, do do	3,288 86
		do Bertie, do do	200 00
		do Camborough, do do	283,000
		do Moulton et Sherbrooke, int. dû en ent. jusq. do	5,186 78
		do do intérêt en avance, do	1,589 74
			500 00
			160 00
			141 01
			5 96

Township de Ops, à compte de l'intérêt dû le 31 décembre 1862, do	102 74	80,000
do Wainfleet, do	275 00	48,000
Montant de l'intérêt dû à 6 pour cent, sur arrérages de l'intérêt à 8 pour cent, et pour dépenses contingentes remboursées par le comté de Lincoln	149 10	
Pour do do Township de Brantford	113 95	
Total.....	263 05	
Balance rapportée.....	\$482,526 77	

Wm. DICKINSON,
Sous-Inspecteur Général Intérimaire.

DÉPARTEMENT DU MINISTRE DES FINANCES,
Québec, février, 1862.

No. 24.

FONDS CONSOLIDÉ D'EMPRUNT MUNICIPAL, — HAUT-CANADA.

ÉTAT des arrâges d'intérêt, à 8 pour cent, y compris les derniers six mois expirés le 31 décembre 1862. Aussi l'intérêt accumulé des dits arrâges et dépenses contingentes jusqu'à cette date, dus par les municipalités ci-dessous touchant les prêts à elles faits.

	Prêt.		Arrâges d'intérêt à 8 pour cent. jusqu'an 31 décembre 1862.		Intérêt accumulé, arrâges et dépenses contingentes, jusqu'au 31 décembre 1862.		Total.	
	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
Stanstead	71,000	00	21,880	18	2,445	95	24,326	13
Shefford	215,000	00	74,307	95	9,941	10	84,249	05
Terrebonne	94,000	00	58,280	00	12,807	08	71,187	08
Ottawa, (Division No. 2)	131,600	00	81,622	82	18,058	69	99,681	51
Mégantic, (Division No. 1)	5,840	00	3,494	40	742	65	4,237	05
Montréal	800,000	00	76,000	00	15,865	60	91,865	60
Acton	24,000	00	12,403	70	2,288	70	14,692	40
St. Hyacinthe	16,000	00	6,487	06	1,436	82	7,923	88
Sherbrooke	80,000	00	13,998	41	2,179	42	16,177	83
Varenes	2,000	00	200	81	53	77	254	58
Huntingdon	7,000	00	3,640	00	698	02	4,338	02
Roxton	30,000	00	15,195	58	2,749	65	17,945	23
Lingwick	10,000	00	5,045	48	909	54	5,955	02
St. Jean	20,000	00	8,419	00	1,506	21	9,925	21
Laprairie	4,000	00	980	40	108	53	1,088	93
Tring	20,000	00	8,534	80	1,298	71	9,833	51
St. Marie de Monnoir	4,000	00	1,606	97	259	93	1,866	90
St. Romuald de Farnham	30,000	00	12,604	93	1,870	39	14,475	32
Shefford	57,500	00	24,159	45	3,885	13	28,044	58
Trois Rivières	220,000	00	67,517	84	7,221	41	74,739	25
St. Romuald d'Etchemin	20,000	00	8,014	88	1,175	00	9,189	88
Granby	30,000	00	12,203	83	1,762	11	13,965	94
William Henry	20,000	00	7,203	01	1,006	84	8,209	85
Ascot and Westbury	8,000	00	3,254	35	1,557	07	4,811	42
St. Jean, Isle d'Orléans	8,000	00	3,143	02	420	73	3,563	75

MUNICIPALITES.

Somerset (Nord)	16,000	00	6,079	10	775	75	6,854	85
St. Germain de Rimouski	50,000	00	18,526	00	2,311	98	20,837	98
St. Michel de Bellechasse	24,000	00	8,563	70	1,031	02	9,594	72
Longueuil	12,000	00	4,137	20	480	79	4,617	99
Chambly Basin	10,500	00	3,620	04	420	71	2,040	75
Québec	50,000	00	5	15	5	15
St. Eusébe de Stanfold	2,000	00	600	11	58	34	658	45
Bolton	13,000	00	3,704	17	347	11	4,051	28
Stukely (Nord)	16,000	00	4,799	12	476	30	5,275	42
Stukely (Sud)	10,000	00	2,999	43	287	65	3,287	08
Fermont	32,000	00	8,584	12	772	77	9,356	89
Terrebonne	10,000	00	1,737	85	94	92	1,832	77
Magog	10,000	00	3,200	87	278	29	3,479	16
Princeville	12,000	00	3,121	97	264	46	3,386	43
St. Héloise de Kamouraska	1,200	00	298	77	23	80	322	57
Grantham, Wenderover and Simpson	9,000	00	2,160	00	163	79	2,323	79
St. Océile de Beaufort	10,000	00	2,533	69	202	06	2,735	75
Inverness	18,000	00	4,320	00	327	58	4,647	58
St. Anne de la Pêrade	20,000	00	4,661	89	343	26	5,005	15
Beaufort	4,000	00	853	47	55	16	908	63
Beaufortville	4,200	00	812	84	43	05	860	89
Arthabaska	3,000	00	580	60	34	43	615	03
Latridière	3,300	00	594	53	36	52	631	05
Chicoutimi	5,000	00	644	92	21	69	666	61
Tremblay	2,400	00	309	54	10	48	320	02
Grande Rivière	1,575	00	199	00	7	25	206	25
	2,279,115	00	617,841	80	100,318	36	718,160	16

FONDS D'EMPRUNT MUNICIPAL CONSOLIDE—HAUT-CANADA.

ETAT des arrâges dus par ces mêmes municipalités, à compte des 5 centins par \$, imposés en vertu de la 22e Vic., chap. 15, jusqu'au 31 décembre 1862.

MUNICIPALITÉS.	Arrâges des 5 centins par \$ dus en 1859.		Arrâges des 5 centins par \$ dus en 1860.		Arrâges des 6 centins par \$ dus en 1861.		Arrâges des 6 centins par \$ dus en 1862.		REMARQUES.
	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	
Stanstead.....	6,414	50	6,505	48	6,505	48	6,505	48	Payé entre le 1er Jan. et le 31 Fév. '63, et devant entrer dans les comptes publics de 1862.
Shefford.....	4,228	65	4,228	65	4,228	65	4,228	65	
Terrebonne.....	do	do	do	do	do	do	do	do	Pas de rôle de cotisation.
Ottawa, (Division No. 2).....	do	do	do	do	do	do	do	do	
Mégantic, (Division No. 1).....	1,060	63	do	do	1,227	67	do	do	Pas de rôle de cotisation.
Montréal.....	do	do	do	do	do	do	do	do	
Acton.....	do	do	do	do	do	do	do	do	Pas de rôle de cotisation.
St. Hyacinthe.....	do	do	do	do	do	do	do	do	
Sherbrooke.....	do	do	do	do	do	do	do	do	Pas de rôle de cotisation.
Varennes.....	do	do	do	do	do	do	do	do	
Huntingdon.....	864	64	864	64	864	64	864	64	Pas de rôle de cotisation.
Roxton.....	431	00	1,181	00	1,181	00	1,181	00	
Langwick.....	do	do	279	07	417	67	417	67	Pas de rôle de cotisation.
St. Jean.....	do	do	1,734	04	do	do	do	do	
Leprésaire.....	550	09	1,407	55	618	77	618	77	Pas de rôle de cotisation.
Tring.....	do	do	622	24	do	do	do	do	
St. Marie de Monnoir.....	75	50	do	do	do	do	do	do	Pas de rôle de cotisation.
St. Romuald de Farnham.....	1,688	82	do	do	do	do	do	do	
Shefford.....	do	do	do	do	do	do	do	do	Pas de rôle de cotisation.
Trois Rivières.....	617	12	233	21	do	do	do	do	
St. Romuald d'Etchemin.....	do	do	do	do	do	do	do	do	Pas de rôle de cotisation.
Granby.....	1,302	89	do	do	do	do	do	do	
William Henry.....	411	57	403	59	412	19	412	19	Pas de rôle de cotisation.
Ascut et Westbury.....	do	do	do	do	do	do	do	do	
St. Jean, Isle d'Orléans.....	do	do	do	do	do	do	do	do	Pas de rôle de cotisation.
Somerset, (Nord).....	do	do	do	do	do	do	do	do	

	Pas de rôle.....		Pas de rôle.....		Pas de rôle.....		Pas de rôle.....		Pas de rôle de cotisation.
	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	
St. Germain de Rimouski, Paroisse.....	745	17	745	17	745	17	745	17	Pas de rôle de cotisation.
St. Michel de Bellechasse, Village.....	do	do	do	do	do	do	do	do	
Longueuil.....	do	do	do	do	do	do	do	do	Pas de rôle de cotisation.
Chambly Basin.....	do	do	do	do	do	do	do	do	
Québec.....	823	58	746	40	809	40	809	40	Pas de rôle de cotisation.
St. Eusèbe de Stanfeld.....	760	74	817	23	499	98	499	98	
Bolton.....	482	94	499	98	300	00	300	00	Pas de rôle de cotisation.
Stukely, (Nord).....	206	94	208	65	do	do	do	do	
Stukely, (Sud).....	do	do	do	do	do	do	do	do	Pas de rôle de cotisation.
Fermont.....	do	do	do	do	do	do	do	do	
Terrebonne.....	197	65	197	65	do	do	do	do	Pas de rôle de cotisation.
Magog.....	do	do	260	97	do	do	do	do	
Princeville.....	do	do	do	do	do	do	do	do	Pas de rôle de cotisation.
St. Hélène de Kamouraska Paroisse.....	do	do	775	41	do	do	do	do	
Grantham, Wendover et Simpson.....	do	do	do	do	do	do	do	do	Pas de rôle de cotisation.
St. Océile de Beauharnois Paroisse.....	do	do	do	do	do	do	do	do	
Inverness.....	do	do	1,150	90	1,150	90	1,150	90	Pas de rôle de cotisation.
St. Anne de la Pêrade.....	do	do	288	00	do	do	do	do	
Grande Baie.....	do	do	600	00	do	do	do	do	Pas de rôle de cotisation.
Baguville.....	do	do	do	do	do	do	do	do	
Arthabaskaville.....	do	do	do	do	do	do	do	do	Pas de rôle de cotisation.
Laferrière.....	do	do	do	do	do	do	do	do	
Chicoutimi.....	do	do	do	do	do	do	do	do	Pas de rôle de cotisation.
Tremblay.....	do	do	do	do	do	do	do	do	
Grande Rivière.....	do	do	do	do	do	do	do	do	Pas de rôle de cotisation.
do	do	do	do	do	do	do	do	do	

96,125 60

N. B.—Dans plusieurs cas il est impossible d'établir le montant dû pour les 5 centins par \$, n'ayant aucun rapport du montant de la propriété cotisable des municipalités.

T. D. HARINGTON,
Sous-Inspecteur Général Intérimaire

BUREAU DU RECEVEUR GÉNÉRAL
Québec, 21 février 1863.

No. 25.

ÉTAT des recettes et paiements à compte de l'intérêt sur les débetures du fonds consolidé d'emprunt municipal du Bas-Canada, émises en vertu de l'autorité 16 Vict., chap. 22, et 18 Vict., chap. 13, tel qu'amendé par l'acte 22 Vict., chap. 16, jusqu'au 31 décembre 1862.

PAIEMENTS.	Montant.		RECETTES.	Montant.		Montant total.
	\$	cts.		\$	cts.	
Balané suivant les comptes publics, No. 25, jusqu'au 31 décembre 1861	336,018	67	Montant reçu des trésoriers des diverses municipalités énumérées ci-dessous, à compte de l'intérêt dû sur les débetures du fonds consolidé d'emprunt municipal, déduction faite de 2 pour cent, tel que stipulé par les actes ci-dessus, pour former un fonds de surplus	3,000	00	
Intérêt pour une année jusqu'au 31 décembre 1862, sur 2,279,115 00, débetures émises pour ce compte à 6 pour cent	136,746	90	Cité de Québec, intérêt en entier jusqu'au 31 déc. 1862 sur	1,500	00	
			Ville de Sherbrooke, à compte de l'intérêt dû	120	00	
			Village de Varrennes	4,620 00
			Balance rapportée	468,145 57
Total	472,765	57	Total	472,765 57

Balance rapportée.....\$468,145 57

WM. DICKINSON,
Sous-Inspecteur Général intérimaire.

DEPARTEMENT DU MINISTRE DES FINANCES,
Québec, février, 1863.

No. 26.

ETAT du fonds d'emprunt municipal consolidé et d'amortissement, Bas-Canada, constitué en vertu de l'autorité des actes 16 Vict., ch. 22, et 18 Vict., ch. 13, tel qu'amendé par l'acte 22 Vict., ch. 15 indiquant le montant reçu des diverses municipalités jusqu'au 31 décembre, 1862.

* *

PAIEMENTS.		RECETTES.	
Montant.	Montant.	Montant.	Montant Total.
\$	\$	\$	\$
Partie du salaire de L. F. Dufresne, pour une année expirée le 31 décembre 1862, pour tenir les livres de comptes de l'emprunt municipal.....	255 00		
Balance rapportée.....	97,174 62		95,825 25
		Balance suivant les comptes publics, No. 26, jusqu'au 31 décembre 1861.....	
		Les sommes suivantes, reçues des trésoriers des différentes municipalités et-dessous énumérées, à compte des débentures du fonds consolidé d'emprunt municipal; pour être employées pour les fins stipulées dans l'acte ci-dessus mentionné, savoir:—	
		Cité de Québec, intérêt en plein, jusqu'au 31 déc. 1862, sur \$50,000 00	1,000 00
		Ville de Sherbrooke, à compte d'intérêt dû do	500 00
		Village de Varennes, do do	40 00
		Montant des dépenses contingentes remboursées par la cité de Québec.....	1,540 00
		Total.....	64 37
			97,429 62
		Balance rapportée.....	\$97,174 62

W.M. DICKINSON,

Sous-Inspecteur Général Intérimaire.

DÉPARTEMENT DU MINISTRE DES FINANCES,
 Québec, février, 1862.

No. 27.

ETAT des debentures du fonds consolidé d'emprunt municipal, Canada Est ; émis en vertu de l'autorité des actes 16 Vict., ch. 22, et 18 Vic., ch. 13, avant le 31 décembre 1862 ; icelles portant intérêt à 6 pour cent par année, à compte des diverses municipalités ci-dessous mentionnées.

MUNICIPALITE.	Montant.	
	\$	cts.
Montant d'après les comptes publics, jusqu'au 31 décembre 1861, Etat No. 24	2,279,115	00

N.B.—Pas d'émission en 1862.

WM. DICKINSON,
Sous-Inspecteur Général Intérimaire.

DEPARTEMENT DU MINISTRE DES FINANCES,
Quebec, février 1863.

No. 28.—(Suite.)

NOM.	DEPENSES.	Montant.		RECETTES.	Montant.		Montant total.	
		\$	cts.		\$	cts.	\$	cts.
	Report.....	174,427	71	Montant reçu du greffier adjoint de la cour, et des plaids, de la cour du banc de la reine pour le comté de Prescott et Russell.....	9,289	78		
				do	45	15		
				do	76	80		
				do	453	20		
				do	163	25		
				do	92	63		
				do	111	35		
				do	242	50		
				<i>Cour de Chancellerie.</i>				10,474
				Régistrateur du comté de York.....	2,870	50		
				Maîtres et registrateurs adjoints pour le comté de Simcoe.....				
				do	94	46		
				do	163	50		
				do	77	20		
				do	429	80		
				do	28	00		
				do	60	00		
				do	455	60		
				do	59	50		
				do	23	70		
				do	93	60		
				do	60	80		
				do	22	80		
				do	706	75		
				do	51	00		
				do	33	64		
				do	606	83		
				Balanco rapportée.....				5,837
				Total.....				16,312
								34
								158,115
								37
								71

31 décembre 1862.....

Balanco rapportée.....

158,115

37

W. M. DICKINSON,
 Sous-Inspecteur Général Intérimaire.

DÉPARTEMENT DU MINISTRE DES FINANCES,
 Québec, février 1863.

No. 29.

ÉTAT des deniers perçus à Montréal, en vertu des actes 12 Vict., chap. 112, et 13 et 14 Vict., chap. 94, comme honoraires de justice et autres et pour droits sur les licences d'auberge accordées dans la cité et le comté de Montréal, durant l'année 1862, les dits deniers étant applicables à la construction du nouveau palais de justice à Montréal; et aussi des paiements faits à même les dits deniers, durant l'année 1862.

COMPTÉ DE CAISSE.

DEPENSES.		Montant d'intérêt.	Montant total.	RECETTES.		Montant.	Montant total.
		\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
Balance de l'état No. 28, jusqu'au 31 décembre 1861.....							
Intérêt payé sur des débiteures, durant l'année 1862. Voir état No. 12.....		1,322	07	Montant reçu de John Boston, shérif de Montréal, durant 1862.....		1,109	53
Montant de dépense, voir do.....		1,315	51	Montant reçu de M.M. Monk, Coffin et Papineau, protho-notaires, à Montréal.....		10,645	70
Intérêt sur balance à débit, 1er janv. 1862... do do do.....		1,203	13	Montant reçu de G. H. Ryland, régistrateur, 13 et 14 Vic., chap. 94.....		2,950	05
do do do.....		1,182	78	Montant reçu des inspecteurs du revenu, Montréal, pour droits sur licences d'auberge, dans la cité et le comté de Montréal, durant 1862.....		8,915	40
do do do.....				C'est par erreur que ce montant a été inscrit en 1856			
				Balance à reporter			
				Total.....			
						23,620	68
						1,034	07
						97,011	76
						121,666	51
Balance rapportée.....		121,666	51				
						97,011	76

WM. DICKINSON,
Sous-Inspecteur-Général.

DÉPARTEMENT DU MINISTRE DES FINANCES,
Québec, février 1863.

No. 30.

ETAT des deniers provenant des honoraires perçus dans le comté de Kamouraska, en vertu de l'acte 12 Vict., chap. 112, durant l'année 1862, pour la construction d'un palais de justice et d'une prison à cette place.

DEPENSES.		RECETTES.	
Montant.		Montant.	
	\$		\$
Montant d'intérêt payé durant 1862. Voir Etat No. 12	855	Balance de l'Etat No. 29, de l'année dernière	546
do porté par erreur au crédit de ce compte en 1856	146	Montant des honoraires reçus de MM. Chalou et Déry, prothonotaires, durant 1862	1,001
do de dépense en 1861. Voir Etat No. 12\$890 81		do de H. Garon, régistrateur	351
do de en 1862	178 78	Balance	172
			14
Total.....\$	2,071	Total.....\$	2,071
	87		87

WM. DICKINSON,

Sous-Inspecteur-Général Intérimaire.

DEPARTEMENT DU MINISTRE DES FINANCES,
Québec, février 1863.

No 31.

ÉTAT des deniers provenant des honoraires de justice et autres honoraires perçus dans le district d'Ottawa, et des paiements faits à même iceux pour la construction d'un palais de justice et d'une prison à Aylmer, durant l'année 1862, en vertu des actes 12 Vict., chap. 112, et 14 et 15 Vict., chap. 63.

COMPTÉ DE CAISSE

D E P E N S E .	Montant.		R E C E P T E S .		Montant.	
	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
Balance de l'état No. 30, compte de débenture	426	21				
Montant d'intérêt payé durant 1862. Voir l'état No. 12.....	2261	10				
Balance	418	00				
					547	39
					338	60
					38	53
					1,144	80
Total	3105	31			2,069	32
					3,105	31

WM. DICKINSON,
Sous-Inspecteur Général Intérimaire.

DEPARTMENT DU MINISTRE DES FINANCES
Québec, février, 1863

No. 32.

ETAT des recettes et dépenses du fonds de construction du Haut-Canada, établi par l'acte 20 Vict., chap. 8.

PAIEMENTS.		RECETTES.	
Montant.	Montant.	Montant.	Montant total.
\$	cts.	\$	cts.
Intérêt payé sur des débiteures émises sur le crédit de la taxe de l'asile des aliénés. Voir état No. 12.....	5,676 00	Balance selon l'état No. 31, comptes publics de 1861.....	337,065 24
Montant des dépenses à compte des prisons, do	28,820 96	Montant sur placements jusqu'au 31 décembre 1861, dû par la cité d'Hamilton	2,100 00
Frais d'impression à compte du fonds des licences de mariage, do	1,139 49	Intérêt sur placements jusqu'au 31 décembre 1862.....	300 00
Montant des débiteures émises en vertu des actes 13 et 14 Vict., chaps. 2 et 68, rachetées	2,000 00	do du par la cité d'Hamilton.....	600 00
Balance rapportée.....	346,793 68	Montant brut reçu à compte des licences de mariage.....	4,239 56
Total.....	384,430 13	Intérêt sur balance due le 1er janvier 1862.....	4,253 54
		do 1er avril do	4,262 27
		do 1er juillet do	4,171 52
		do 1er octobre do	16,928 89
		Total.....	384,430 13
		Balance rapportée	\$ 346,793 68

Wm. DICKINSON,
Sous-Inspecteur Général Intérimaire.

DÉPARTEMENT DU MINISTRE DES FINANCES,
 Québec, février, 1863.

No. 33.

LE FONDS SEIGNEURIAL EN COMPTE AVEC LA PROVINCE DU CANADA.

1862.		Dr.		1862.	Av.	
31 Décembre	Remise à la banque du Haut-Canada pour payer les chèques des commissaires	\$	213,538 43	1er janvier...	Balance de l'an dernier.....	614,981 41
do	do S. Lelièvre, pour payer les dépenses des commissaires		24,000 00	31 Décembre.	Intérêt	26,429 91
do	do Desbarats et Derbishaire, pour l'impression de cadastres		4,500 00			
do	do frais de justice selon l'état No. 12.		6,228 29			
do	do seigneurs do		131,522 50			
do	do Balance	\$	201,562 10			
						641,411 32
						\$
						\$ 261,562 10

5**

COMMISSION DE LA TENURE SEIGNEURIALE, en compte avec le GOUVERNEMENT PROVINCIAL,
jusqu'au 6 Novembre 1862.

Dr.	\$ cts.	Av.	\$ cts.
Balance en main, 1er janvier 1862.....	1,689 49		6,200 00
Warrants	24,000 00	salaires des commissaires.....	2,079 10
Payé à Desbarats et Dorthshire pour l'impression de cadastres.....	4,500 00	do secrétaire et commis.....	1,670 05
		do bureau de l'arpenteur.....	315 00
		R. Lelièvre, 63 jours comme copiste à \$5 par jour.....	440 00
		Frais de voyage.....	435 81
		Dépenses contingentes du bureau.....	86 00
		Loyer et taxes.....	53 30
		Combustible et éclairage.....	105 54
		Papeterie, frais de port, télégrammes.....	4,500 00
		Impression de cadastres.....	744 00
		Préparer les cadastres.....	81 60
		Publication d'avis.....	12,900 00
		Branche de Montréal.....	588 64
		Balance transférée aux commissaires de Montréal.....	
Total	30,149 49	Total	30,149 49

COMMISSION SEIGNEURIALE—Division de Montréal—En compte avec le gouvernement de la province, pour l'année expirée le 31 décembre 1862.

Dr.	\$ cts.	Av.	\$ cts.
Balance en main, 1er janvier 1862.....	806 28	Salaires des commissaires.....	7,900 00
Reçu de Québec.....	12,900 00	do commis, etc.....	2,862 62
Balance transmise de Québec.....	538 64	do arpenteur et dépenses contingentes.....	275 00
		Frais de voyage.....	524 50
		Loyer et taxes.....	283 00
		Dépenses contingentes du bureau.....	526 88
		Combustible et éclairage.....	193 15
		Papeterie, impressions, etc.....	127 09
		Frais de port et télégrammes.....	28 95
		Publication d'avis.....	894 50
		Préparation de cédules.....	340 35
		Balance en main, 31 décembre 1862.....	289 18
Total.....	14,244 92	Total.....	14,244 92

NOTE.—Sur cette somme, \$522.01 ont été dépensées à Québec, depuis que la division de Québec a été fermée, 6 novembre 1862.

JOHN LANGTON,
Auditeur.

BUREAU D'AUDITION,
Québec, mars 1863.

No. 34.

ETAT du fonds des municipalités, Canada Ouest, 18 Vic., chap. 2, et 19 Vic., chap. 16, pour l'année 1862.

PAIEMENTS.	MONTANT.	RECETTES.	MONTANT.
	\$ cts.		\$ cts.
Frais de perception. Voir état No. 12.....	35,688 85	Balance selon les comptes publics de 1861, état No. 33.....	243,639 89
Montant payé à différentes municipalités, à compte de la distribution du fonds, pour 1861, selon l'état ci-dessous.....	234,661 51	Recettes brutes—Département des terres de la couronne, 1861.....	177,021 41
do do pour 1860, do	5,152 32		
Balance à distribuer en 1863.....	145,338 62		
Total.....	420,861 30	Total.....	420,861 30

WM. DICKINSON,
Sous-Inspecteur Général Intérimaire.

DEPARTMENT DU MINISTRE DES FINANCES,
Québec, février 1863.

No. 34.—Details des paiements, faits aux Municipalités, à même le Fonds des Municipalités, Canada Ouest, 18 Vic., chap. 2, et 19 Vic., chap. 16, pour l'année 1862, distribution de 1861.

M U N I C I P A L I T É S .		C O M M E .		No. des contribuables et contribution.	Montant de la distribution.
				\$ cts.	\$ cts.
Township	d'Amaranth.....	Wellington.....	Wellington.....	288 à 1 04	289 52
do	Admaston.....	Renfrew.....	Renfrew.....	349	362 96
do	Anderson.....	Essex.....	Essex.....	292	303 68
do	Athol.....	Prince Edouard.....	Prince Edouard.....	313	325 52
do	Ancaster.....	Wentworth.....	Wentworth.....	756	786 24
do	Alfred.....	Prescott.....	Prescott.....	294	305 76
do	Adelaide.....	Middlesex.....	Middlesex.....	454	472 16
do	Aldborough.....	Elgin.....	Elgin.....	493	512 72
do	Asphodel.....	Peterboro'.....	Peterboro'.....	543	564 72
do	Artemesia.....	Grey.....	Grey.....	169	175 76
do	Adolphustown.....	Lennox.....	Lennox.....	563	585 52
do	Ashfield.....	Huron.....	Huron.....	60	62 40
do	Amabel et Albermanle.....	Bruce.....	Bruce.....	863	897 52
do	Albion.....	Peel.....	Peel.....	599	622 96
do	Ameliasburg.....	Prince Edouard.....	Prince Edouard.....	174	180 96
do	Alnwick.....	Northumberland.....	Northumberland.....	903	939 12
do	Augusta.....	Greenville.....	Greenville.....	438	455 52
do	Adjala.....	Simcoe.....	Simcoe.....	233	242 32
do	Amhorst, Isle.....	Addington.....	Addington.....	159	165 36
do	Alice.....	Renfrew.....	Renfrew.....	659	685 36
do	Arthur.....	Wellington.....	Wellington.....	512	532 48
do	Arran.....	Bruce.....	Bruce.....	565	587 60
Ville	d'Amherstburg.....	Essex.....	Essex.....	156	162 24
Village	d'Ashburnham.....	Peterboro'.....	Peterboro'.....	267	277 68
Township	de Bagot, Blithfield et Brougham.....	Renfrew.....	Renfrew.....	127	132 08
do	Barrie et Clarendon.....	Frontenac.....	Frontenac.....	452	470 08
do	Barton.....	Wentworth.....	Wentworth.....	681	708 24
do	Bastard et Burgess Sud.....	Leeds.....	Leeds.....	563	585 52
do	Bathurst.....	Lanark.....	Lanark.....	804	836 16
do	Bayham.....	Elgin.....	Elgin.....	436	453 44
do	Beckwith.....	Lanark.....	Lanark.....	504	524 16
do	Bedford, Olden, Oso et Palmerston.....	Frontenac.....	Frontenac.....	131	136 24
do	Belmont et Methuen.....	Peterboro'.....	Peterboro'.....	14,864 72

A reporter.....

No. 34.—(Suite.)—Détails des paiements faits aux Municipalités, à même le Fonds des Municipalités, Canada Ouest, 18 Vic., chap. 2, et 19 Vic., chap. 16, pour l'année 1862, distribution de 1861.

MUNICIPALITÉS.		COMTE.		No. des contribuables et contribution.	Montant de la distribution.
				\$ cts.	\$ cts.
Report.....					
do	Bentinck.....	do	Grey.....	736 à 1 04	14,864 72
do	Beverley.....	do	Wentworth.....	950	765 44
do	Bidulph.....	do	Huron.....	526 "	988 00
do	Bimbrooke.....	do	Wentworth.....	303 "	547 04
do	Blandford.....	do	Oxford.....	261 "	315 12
do	Blanshard.....	do	Perth.....	586 "	271 44
do	Blenheim.....	do	Oxford.....	1,016 "	609 44
do	Brant.....	do	Bruce.....	678 "	1,056 64
do	Brantford.....	do	Brant.....	1,048 "	705 12
do	Brock.....	do	Northumberland.....	644 "	1,089 92
do	Bromley.....	do	Ontario.....	650 "	669 76
do	Brooke.....	do	Renfrew.....	286 "	676 00
do	Burford.....	do	Lambton.....	293 "	297 44
do	Burgess Nord.....	do	Bruce.....	563 "	304 72
do	Buxley et Laxton.....	do	Brant.....	975 52	585 52
do	Burdenell, Radcliff, Lydenoch et Regian.....	do	Lanark.....	938 "	975 52
do	Belleville.....	do	Victoria.....	251 "	240 24
do	Bowmanville.....	do	Renfrew.....	148 "	153 92
do	Bath.....	do	Durham.....	1,370 "	153 92
do	Berlin.....	do	Hastings.....	641 "	666 64
do	Bradford.....	do	Waterloo.....	404 "	420 16
do	Brumpton.....	do	Simcoe.....	161 "	167 44
do	Brighton.....	do	Peel.....	353 "	367 12
do	Township de Castor.....	do	Northumberland.....	220 "	228 80
do	Caledon.....	do	Lincoln.....	325 "	338 00
do	Caledonia.....	do	Peel.....	770 "	800 80
do	Cambridge.....	do	Prescott.....	215 "	223 60
do	Camden Gore.....	do	Russell.....	126 "	131 04
do	Camden Est.....	do	Kent.....	488 "	507 52
do	Camborough.....	do	Addington.....	1,247 "	1,296 88
do	Carradoc.....	do	Haldimand.....	208 "	216 32
do		do	Middlesex.....	604 "	628 16

do	Carrick.....	do	Bruce.....	597	620 88
do	Cartwright.....	do	Durham.....	414	430 56
do	Caran.....	do	Durham.....	666	692 64
do	Cayuga Nord.....	do	Haldimand.....	397	412 88
do	Cayuga Sud.....	do	do.....	161	167 44
do	Charlottetown.....	do	Glengarry.....	1,044	1,085 76
do	Charlottetown.....	do	Norfolk.....	708	736 32
do	Chatham.....	do	Kent.....	635	660 40
do	Chingacoucy.....	do	Peel.....	1,085	1,128 40
do	Clarence.....	do	Russell.....	289	270 76
do	Clarks.....	do	Durham.....	1,020	1,060 80
do	Clinton.....	do	Lincoln.....	408	424 32
do	Colborne.....	do	Huron.....	327	340 08
do	Colchester.....	do	Essex.....	462	480 48
do	Collingwood.....	do	Grey.....	310	322 40
do	Cornwall.....	do	Stormont.....	663	689 52
do	Cramah.....	do	Northumberland.....	568	589 72
do	Crosby Nord.....	do	do.....	332	351 52
do	Crosby Sud.....	do	Leeds.....	283	294 32
do	Crowland.....	do	Welland.....	414	430 56
do	Cutross.....	do	Bruce.....	354	368 16
do	Cumberland.....	do	Russell.....	145	150 80
do	Carden.....	do	Victoria.....	301	313 04
do	Cornwall.....	do	Simcoe.....	338	351 52
do	Clifton.....	do	Stormont.....	312	324 48
do	Cayuga.....	do	Welland.....	168	174 72
do	Caledonia.....	do	Haldimand.....	265	275 00
do	Colborne.....	do	do.....	151	157 04
do	Clinton.....	do	Northumberland.....	200	208 00
do	Townships de Dalhousie, Sherbrooke Nord et Lavan.....	do	Huron.....	382	397 28
do	Darling.....	do	Lanark.....	131	136 24
do	Darlington.....	do	do.....	1,052	1,094 08
do	Dawn.....	do	Durham.....	157	163 28
do	Derby.....	do	Lambton.....	297	308 88
do	Dereham.....	do	Middlesex.....	267	277 68
do	Dorchester Nord.....	do	Grey.....	888	871 52
do	Dorchester Sud.....	do	Oxford.....	597	620 88
do	Douro.....	do	Middlesex.....	402	418 08
do	Dover, Est et Ouest.....	do	Elgin.....	427	444 08
do	Downie.....	do	Peterboro.....	428	445 12
do	Drummond.....	do	Kent.....	569	591 76
do	Dumfries Nord.....	do	Perth.....	550	572 00
do	Dumfries Sud.....	do	Lanark.....	658	684 32
do		do	Waterloo.....	609	633 36
A reporter.....					54,333 68

No. 34.—(Suite.)—Détails des paiements faits aux Municipalités, à même le Fonds des Municipalités, Canada Ouest, 18 Vic., chap. 2, et 19 Vic, chap. 16, pour l'année 1862, distribution de 1861.

MUNICIPALITES.		COMTE.		No. des contribuables et contribution.	Montant de la distribution.
				\$ cts.	\$ cts.
Township de	Dummer et Burleigh	Peterboro	279	à 1 04	290 16
do	Dunn	Haldimand	210	"	218 40
do	Dunwich	Elgin	689	"	716 56
Village de	Dunville	Haldimand	241	"	250 64
Township de	Easthope, Nord.	Perth	515	"	535 60
do	Easthope, Sud.	do	308	"	320 32
do	Edwardsburg	Greenville	825	"	868 00
do	Egremont	Grey	607	"	631 28
do	Elderslie	Edwardsburg	524	"	544 96
do	Ellice	Middlesex	458	"	476 32
do	Elma	Bruce	402	"	418 08
do	Elmsley	Victoria	433	"	450 32
do	Elmsley, Nord	Perth	538	"	559 52
do	Elzvir	do	221	"	229 84
do	Emly	Leeds	251	"	261 04
do	Enniskillen	Lanark	218	"	236 72
do	Ennismore	Hastings	607	"	631 28
do	Eramosa	Victoria	176	"	183 04
do	Erin	Lambton	171	"	177 84
do	Ernestown	Peterboro	551	"	573 04
do	Escott Front	Wellington	760	"	790 40
do	Esquesing	do	1,115	"	1,169 60
do	Essa	Addington	231	"	240 24
do	Etobicoke	Leeds	1,179	"	1,226 16
do	Euphemia	Haltou	528	"	549 12
do	Euphrasia	Simcoe	593	"	616 72
do	d'Elora	York	398	"	413 92
Village de	Embro	Lambton	299	"	310 96
Township de	Fenelon	Grey	238	"	247 52
do	Finch	Wellington	107	"	111 28
do	Fitzroy	Oxford	347	"	360 88
		Victoria	461	"	479 44
		Stormont	440	"	457 80
		Carleton		"	

do	Flamboro', Est.	Wentworth	592	"	615 68
do	Flamboro' Ouest	do	849	"	882 96
do	Flos	Simcoe	182	"	189 28
do	Fredericksburg Nord	Lennox	339	"	352 56
do	Fredericksburg Sud.	do	310	"	322 40
do	Fullarton	Perth	438	"	455 52
Village de	Fergus	Wellington	194	"	201 76
do	Fort Erie	Welland	125	"	130 00
Township de	Gainsborough	Lincoln	523	"	543 92
do	Galway	Wellington	331	"	364 24
do	Georgina	Wellington	108	"	112 32
do	Glandford	Peterboro'	219	"	227 76
do	Glengel	York	399	"	414 96
do	Gloucester	Westworth	655	"	681 20
do	Goderich	Grey	651	"	677 04
do	Gosfield	Carleton	567	"	589 68
do	Goulbourne	Huron	518	"	538 72
do	Gower, Nord	Essex	477	"	496 08
do	Gower, Sud	Carleton	373	"	387 92
do	Grantham	Carleton	167	"	173 68
do	Grattan et Algona	Greenville	637	"	662 48
do	Grey	Lincoln	349	"	362 96
do	Grimsby	Renfrew	461	"	479 44
do	Guolph	Bruce	504	"	524 16
do	Gwillenbury, Est.	Huron	566	"	588 64
do	do Ouest.	Lincoln	522	"	542 88
do	do Nord	Wellington	570	"	592 80
Ville de	Galt	Simcoe	542	"	563 68
Township de	Haldimand	York	335	"	348 40
do	Hallowell	York	729	"	758 16
do	Hamilton	Northumberland	939	"	976 56
do	Harwich	Prince Edouard	738	"	767 52
do	Hawkesbury, Est	Northumberland	1,137	"	1,182 48
do	do	Kent	907	"	943 28
do	Hay	Prescott	659	"	685 36
do	Hibbert	Prescott	296	"	307 84
do	Hillier	Huron	438	"	455 52
do	Hinchinbrooke et Kennebec	Perth	509	"	529 36
do	Holland	Prince Edouard	576	"	599 04
do	Horton	Frontenac	220	"	238 32
do	Houghton	Grey	508	"	528 32
do	Howard	Renfrew	198	"	205 92
do	Howick	Norfolk	327	"	340 08
		Kent	781	"	812 24
		Huron	606	"	630 24
					93,874 32

A reporter

No. 34.—(Suite).—Détails des paiements faits aux Municipalités, à même le Fonds des Municipalités, Canada Ouest, 18 Vic., Chap. 2, et 19 Vic., Chap. 16, pour l'année 1862, distribution de 1861.

MUNICIPALITÉS.		COMTE.		No. des contribuables et contribution.	Montant de la Distribution.	
Report.				\$ cts.	\$ cts.	
Township de Hullett.....				484	à 1 04	93,374 32
do Humberstone.....				464	"	503 36
do Hungerford.....				720	"	492 56
do Huntingdon.....				490	"	748 80
do Huntley.....				405	"	509 60
do Huron.....				612	"	421 20
do Huron.....				3,941	"	636 48
do Huron.....				188	"	4,098 64
Village de Hawkesbury.....				113	"	195 52
do Hespeler.....				113	"	117 52
do Holland Landing.....				108	"	112 32
Township de Innisfil.....				729	"	758 16
Village de Ingersoll.....				626	"	651 04
do Inquois.....				93	"	96 72
Township de Kalador et Angleses.....				195	"	202 80
do Kenyon.....				663	"	689 52
do Keppel et Sarawak.....				120	"	124 80
do Kincardine.....				581	"	604 24
do King.....				1,259	"	1,309 36
do Kingston.....				886	"	921 44
do Kinloss.....				398	"	413 92
do Kitley.....				563	"	585 52
do Kingston.....				3,189	"	3,316 56
Village de Kempville.....				162	"	168 48
do Kincardine.....				204	"	212 16
Township de Lanark.....				459	"	477 36
do Lancaester.....				720	"	748 80
do Leeds—Front et Lansdown.....				733	"	762 32
do Leeds—Arrière et Lansdown.....				398	"	413 92
do Lobo.....				604	"	628 16
do Lochiel.....				701	"	729 04
do Logan.....				449	"	466 96
do London.....				2,035	"	2,116 40
do Longueuil.....				252	"	262 08

do Loughborough.....	Frontenac.....	482	501 28
do Louth.....	Lanark.....	407	422 24
do Luther.....	Wellington.....	207	215 28
do Luttworth et Anson.....	Peterboro'.....	110	114 40
Ville de Lindsay.....	Victoria.....	197	204 88
Township de Madoc.....	Hastings.....	565	588 64
do Maidstone.....	Essex.....	337	350 48
do Malahide.....	Essex.....	852	886 08
do Malden.....	Essex.....	277	288 08
do Manvers.....	Durham.....	639	664 56
do March.....	Durham.....	191	198 64
do Mariposa.....	Carleton.....	792	823 68
do Markham.....	York.....	1,281	1,352 24
do Marlborough.....	Carleton.....	361	375 44
do Marmora et Lake.....	Hastings.....	304	316 16
do Maryborough.....	Wellington.....	569	591 76
do Marysburg.....	Prince Edouard.....	810	842 40
do Matilda.....	Dundas.....	746	775 84
do Medonte.....	Simcoe.....	291	302 64
do Melancthon.....	Grey.....	272	282 88
do Mersea.....	Essex.....	383	398 32
do Metcalfe.....	Essex.....	361	375 44
do Middleton.....	Middlesex.....	467	485 68
do Minto.....	Norfolk.....	523	543 92
do Monaghan, (Nord).....	Wellington.....	236	245 44
do Monaghan, (Sud).....	Peterboro'.....	218	226 72
do Mono.....	Northumberland.....	589	612 56
do Montague.....	Simcoe.....	501	521 04
do Moore.....	Lanark.....	548	569 92
do Mornington.....	Lambton.....	580	603 20
do Morris.....	Perth.....	490	509 60
do Mossa.....	Huron.....	570	592 80
do Moulton et Sherbrooke.....	Middlesex.....	331	344 24
do Mount.....	Haldimand.....	562	584 48
do Mulmur.....	Dundas.....	303	315 12
do Murray.....	Simcoe.....	579	602 16
do Murrain.....	Northumberland.....	221	229 84
Ville de Milton.....	Huron.....	187	194 48
Village de Mitchell.....	Perth.....	149	154 96
do Merrickville.....	Dundas.....	130	135 20
do Merrickville.....	Grenville.....	483	450 32
Township de McNab.....	Renfrew.....	675	702 00
do McMillan.....	Huron.....	352	366 08
do McKillop.....	Huron.....	412	428 48
do Nassagaweya.....	Halton.....	673	699 92
do Nelson.....	Halton.....	673	699 92

A reporter.

138,829 60

No. 34.—(Suite.)—Détails des paiements faits aux Municipalités, à même le fonds des Municipalités, Canada Ouest, 18 Vic., chap. 2, et 19 Vic., chap. 16, pour l'année 1862, distribution de 1861.

MUNICIPALITÉS.		COMTE.		No. des contribuables et contribution.	Montant de la distribution.
				\$ cts.	\$ cts.
<i>Report.</i>					
Township de Nepean.....	Carleton.....	656	à 1 04	138,829	60
do Niagara.....	Lincoln.....	412	"	682	24
do do.....	Wellington.....	477	"	428	48
do do.....	Oxford.....	600	"	496	08
do do.....	Middlesex.....	906	"	624	00
do do.....	Grey.....	648	"	542	88
do do.....	Simcoe.....	250	"	942	24
do do.....	Addington.....	224	"	673	92
do do.....	Durham.....	117	"	260	00
do do.....	Waterloo.....	234	"	232	96
do do.....	York.....	355	"	243	36
do do.....	Lennox.....	188	"	369	20
do do.....	Brant.....	520	"	195	52
do do.....	Haldimand.....	327	"	540	80
do do.....	Brant.....	345	"	388	80
do do.....	Kent.....	262	"	272	48
do do.....	Simcoe.....	530	"	551	20
do do.....	Simcoe.....	726	"	755	04
do do.....	Carleton.....	870	"	904	80
do do.....	Stormont.....	473	"	491	92
do do.....	Grey.....	604	"	628	16
do do.....	Peterboro'.....	675	"	702	00
do do.....	Grenville.....	419	"	435	76
do do.....	Oxford.....	546	"	567	84
do do.....	Oxford.....	308	"	320	32
do do.....	Oxford.....	407	"	423	28
do do.....	Halton.....	561	"	583	44
do do.....	Grey.....	376	"	391	04
do do.....	Ontario.....	339	"	352	56
do do.....	Lanark.....	346	"	379	84
do do.....	Wellington.....	523	"	543	92
do do.....	Welland.....	107	"	111	28
do do.....	Renfrew.....				

do do.....	Percy.....	600	"	624	00	
do do.....	Pickering.....	1,216	"	1,264	64	
do do.....	Pikington.....	437	"	454	48	
do do.....	Pittsburg et Isle Howe.....	746	"	775	84	
do do.....	Plantagenet, (Nord).....	402	"	418	08	
do do.....	Plantagenet, (Sud).....	219	"	227	76	
do do.....	Plympton.....	654	"	680	16	
do do.....	Portland.....	530	"	551	20	
do do.....	Porton.....	279	"	290	16	
do do.....	Puslinch.....	698	"	725	92	
do do.....	Paris.....	643	"	668	72	
do do.....	Perth.....	780	"	811	20	
do do.....	Pictou.....	386	"	401	44	
do do.....	Pembroke.....	104	"	108	16	
do do.....	Portsmouth.....	165	"	171	60	
do do.....	Preston.....	884	"	399	36	
Township de Rainham.....	Frontenac.....	319	"	331	78	
do do.....	Waterloo.....	678	"	703	12	
do do.....	Raleigh.....	623	"	647	92	
do do.....	Ramsay.....	606	"	630	24	
do do.....	Rawdon.....	1,002	"	1,042	08	
do do.....	Reach.....	679	"	706	16	
do do.....	Richmond.....	246	"	255	84	
do do.....	Rochester.....	81	"	84	24	
do do.....	Romey.....	105	"	109	20	
do do.....	Rolph, Buchanan, Wylie, McKay et Petewawa.....	269	"	279	76	
do do.....	Ross.....	519	"	539	76	
do do.....	Roxborough.....	283	"	294	32	
do do.....	Russell.....	90	"	93	60	
Village de Richmond.....	Renfrew.....	120	"	124	30	
do do.....	Richmond.....	515	"	535	60	
Township de Salfleet.....	Essex.....	530	"	551	20	
do do.....	Lambton.....	385	"	255	84	
do do.....	Sandwich Est.....	708	"	400	40	
do do.....	Sarnia.....	343	"	736	32	
do do.....	Saugeen.....	142	"	356	72	
do do.....	Scarborough.....	568	"	111	28	
do do.....	Scott.....	142	"	147	68	
do do.....	Seugog.....	725	"	590	72	
do do.....	Sebastopol, Griffith et Matawatahan.....	610	"	634	40	
do do.....	Seneca.....	158	"	164	32	
do do.....	Seymour.....	897	"	860	08	
do do.....	Sheffield.....	376	"	599	04	
do do.....	Sherbrooke (Sud).....	204	"	212	16	
do do.....	Sidney.....					
do do.....	Smith et Harvey.....					
do do.....	Snowden, Minden, et Stanhope.....					
<i>A reporter.</i>					176,124	00

No. 34.—(Suite.)—Détails des paiements faits aux Municipalités, à même le Fonds des Municipalités, Canada Ouest, 18 Vic., Chap. 2, et 19 Vic., Chap. 16, pour l'année 1862, distribution de 1861.

MUNICIPALITÉS.		COMTE.		No. de contribuables et contribution.	Montant de la Distribution.
Report.				\$ cts.	\$ cts.
Township de	Sombra	Lambton		372	à 1 04
do	Sophiasburg	Prince Edouard		548	"
do	Southwold	Elgin		944	"
do	Stafford	Renfrew		98	"
do	Stamford	Welland		550	"
do	Stanley	Huron		647	"
do	Stephen	do		574	"
do	Storrington	Frontenac		519	"
do	St. Vincent	Grey		545	"
do	Sullivan	do		377	"
do	Sunnidale	Simcoe		138	"
do	Sydenham	Grey		565	"
do	Sandwich (Ouest)	Essex		351	"
do	Sandwich	do		187	"
Ville de	Sarnia	Lambton		390	"
do	Stirling	Hastings		145	"
do	Streetsville	Peel		159	"
do	Smith's Falls	Lanark		153	"
do	St. Mary's	Perth		203	"
Village de	Southampton	Bruce		486	"
do	Strathroy	Middlesex		129	"
do	St. Thomas	Elgin		184	"
Township de	Tecumseth	Simcoe		371	"
do	Thorah	Ontario		687	"
do	Thurford	Welland		284	"
do	Thurlow	Hastings		568	"
do	Tilbury (Est)	Kent		829	"
do	Tilbury (Ouest)	Essex		269	"
do	Tiny et Iay	Simcoe		244	"
do	Torbolton	Carleton		289	"
do	Toronto	Peel		107	"
do	Gore de Toronto	do		1,295	"
do	Tessaroncio	Simcoe		312	"
do				145	"

Report.

MUNICIPALITÉS.

COMTE.

Montant de la Distribution.

No. de contribuables et contribution.

\$ cts.
176,124 00

\$ cts.
à 1 04

do	Townsend	Norfolk		885	
do	Trafalgar	Halton		857	
do	Tucker Smith	Huron		532	
do	Tutor	Hastings		225	
do	Turnberry	Euron		288	
do	Tyendenaga	Hastings		1,288	
Cité de	Toronto	York		12,694	
Village de	Thorold	Welland		293	
do	Trenton	Hastings		274	
do	Township de	Huron		554	
do	Uxbridge	Ontario		637	
Township de	Vaughan	York		1,015	
do	Vespra	Simcoe		241	
do	Vernham et Somerville	Victoria		345	
Village de	Vienna	Elgin		262	
Township de	Wallace	Perth		505	
do	Walpole	Halimand		826	
do	Walsingham	Norfolk		640	
do	Waterloo	Lambton		601	
do	Wawanosh	Waterloo		1,232	
do	Wellesley	Huron		614	
do	Westmeath	Waterloo		877	
do	Westminster	Renfrew		368	
do	Whitby (Est)	Middlesex		1,140	
do	Whitby (Ouest)	Ontario		579	
do	Williamsburg	Ontario		690	
do	Willoughby	Dundas		722	
do	Wilnot	Welland		227	
do	Winchester	Waterloo		887	
do	Wolfe, Isle de	Dundas		675	
do	Wolford	Frontenac		581	
do	Woodwich	Greenville		480	
do	Whitechurch	Waterloo		786	
do	Wilberforce	York		837	
do	Williams (Est)	Renfrew		214	
do	Williams (Ouest)	Middlesex		424	
do	Windsor	Middlesex		339	
Ville de	Whitby	Essex		553	
do	Waterloo	Ontario		546	
Village de	Welland	Waterloo		264	
Township de	Yamouth	Welland		135	
do	Yonge (Front)	Elgin		1,208	
do	Yonge (Arrière) et Escott	Leeds		292	
do	York	do		470	
do		York		1,562	
					231,284 56

A reporter.

No. 34.—(Suite.)—Détails des paiements faits aux Municipalités, à même le Fonds des Municipalités, Canada Ouest, 18 Vic., Chap. 2, et 19 Vic., Chap. 16, pour l'année 1862, distribution de 1861.

MUNICIPALITES.	COMTE.	No. de contribuables et contribution.	Montant de la distribution.
		\$ cts.	\$ cts.
<i>Report.</i>			
Village de Yorkville.....	York.	303 à 1 04	231,284 56
Township de Zone.....	Kent.....	203 " "	215 12
do Zorra (Est).....	Oxford.....	664 " "	211 12
do Zorra (Ouest).....	do.....	644 " "	690 56
Township d'Arthur, Comté de Wellington, payé en moins pour 1860.....			669 76
Les municipalités suivantes ont été exclues par erreur à la participation de la portion de 1859 et 1860, mais payées par ordre en conseil, 11 septembre 1861.....			233,171 12
Ville de Cornwall, comté de Stormont, pour 1860.....			28 80
Township de Brantford, comté de Brant, pour 1859.....		355 \$1 44	511 20
Les municipalités suivantes ont été exclues en vertu de l'cte 22 Vic., chap. 46, Section 20 :		1,003 0 96 ²	970 39
Township de Bertie.....			234,681 51
Ville de Brantford.....			
do Brockville.....			
do Barrie.....			
do Cobourg.....			
do Chatham.....			
Village de Chippawa.....			
Ville de Dundas.....			
Township de Elizabethtown.....			
Ville de Goderich.....			
do Guelph.....			
Township de Hope.....			
Cité de London.....			
Township de Norwich.....			
Ville de Niagara.....			

Township de Ops.....			
Ville de Peterboro'.....			
do Port Hope.....			
do Prescott.....			
do Ste. Catherine.....			
do Simcoe.....			
do Stratford.....			
Township de Windham.....			
do Woodhouse.....			
Ville de Woodstock.....			
Cité d'Ottawa.....			
Montant total payé, distribution pour 1861.....		\$	234,681 51
Paiements faits en 1862, à compte de la distribution pour 1860.			
Township de Bosanquet.....		464 à \$1 44	668 16
do Brantford.....		981 " "	1,412 64
do Dunwich.....		649 " "	934 56
do McGilivray.....		626 " "	901 44
do Nissouri, (Ouest).....		300 " "	720 00
do Sullivan.....		358 " "	515 52
Total des paiements faits en 1862 pour 1860.....			\$5,152 32

T. D. HARRINGTON,
Sous-Receiveur Général.

BUREAU DU RECEVEUR GENERAL,
Québec, 21 février 1863.

No. 35.

ÉTAT des sommes reçues à compte du fonds des municipalités, Canada Est, en vertu de l'acte 18 Vic., chap. 2, et 19 Vic., chap. 18, et des paiements faits pour le compte de ce fonds, pour l'année 1862.

PAIEMENTS.		RECETTES.	
Montant.		Montant.	
\$ cts.		\$ cts.	
Balance selon les comptes publics, Etat No. 34, 1861	167,029 65	Recettes brutes, département des terres de la couronne.....	24,916 79
Dépenses, Voir Etat No. 12	73,550 75	Balance rapportée.....	230,400 21
do fonds spécial	5,097 90		
Balance d'intérêt sur le montant au débit, 1er janvier 1862—\$2,087 87			
do " " — 2,417 17			
do " " — 2,510 13			
do " " — 2,623 53	9,638 70		
Total.....	255,317 00	Total.....	255,317 00
Balance rapportée.....	230,400 21		

W. M. DICKINSON,
Sous-Inspecteur Général intérimaire.

DÉPARTEMENT DU MINISTRE DES FINANCES,
Québec, février 1863.

No. 36.

ÉTAT des recettes et paiements faits à même la part du fonds des réserves du clergé, Haut-Canada, pour les subventions non commués, les pensions à des veuves et autres réclamations contre le fonds, selon l'acte 18 Vic. chap. 2, du 1er janvier au 31 décembre 1862.

PAIEMENTS.		RECETTES.	
A qui payé.	Montant. \$ cts.	Montant. \$ cts.	Montant total \$ cts.
Receveur Général.....			57,808 95
Pour le mettre en mesure de payer les sommes suivantes à un ministre et aux veuves des membres du clergé du Haut-Canada, qui ont droit à des pensions, pour l'année expirée le 29 juin 1862, savoir :—			
Mme. Anderson, Fort Erié.....	243 32	Balance selon les comptes publics, No. 35, le 31 décembre 1861.....	722 61
“ Archbold, Cornwall.....	243 32	Balance de l'intérêt sur montant porté au crédit, le 1er janvier 1862.....	698 94
“ Armour, Cayan.....	243 32	do do.....	698 94
“ Blake, Thornhill.....	243 32	do do.....	675 52
“ Blakey, Prescott.....	243 32	do do.....	
“ Evans, Simcoe.....	243 34	do do.....	
“ Grout, Grimsby.....	243 32	do do.....	
“ Harris, Perth.....	243 32	do do.....	
“ Johnson, Sandwich.....	243 32	do do.....	
“ Mountain, Cornwall.....	243 32	do do.....	
“ Simpson, Grimsby.....	243 32	do do.....	
“ Stoughton, Bath.....	243 32	do do.....	
Rér. W. Macaulay, Picton.....	827 32	do do.....	
Balance rapportée.....	56,837 78	do do.....	
Total.....	60,604 96	Total.....	60,604 96

Balance rapportée..... \$56,837 78

WM. DICKINSON,
Sous-Inspecteur Général Intérimaire.

DÉPARTEMENT DU MINISTRE DES FINANCES,
Québec, février 1863.

No. 37.

ETAT des recettes et paiements faits à même le fonds des réserves du clergé, Bas-Canada, pour les subventions non commuées, les pensions à des veuves et autres réclamations contre le fonds, selon l'acte 18 Vic., chap. 2, pour l'année expirée le 31 décembre 1862.

PAIEMENTS.	MONTANT.	RECETTES.	MONTANT.
Balance rapportée.....	\$ cts. 3,311 95	Balance, selon les comptes publics, No. 31, le 31 décembre 1861.....	\$ cts. 3,154 24
Total.....	3,311 95	6 mois d'intérêt, de jusqu'au 31 décembre 1862.....	157 71
Total.....	3,311 95	Total.....	3,311 95
Balance rapportée.....		\$3,311 95	

WM. DICKINSON,
Sous-Inspecteur Général Intérimaire.

DEPARTEMENT DU MINISTRE DES FINANCES,
Québec, février 1863.

No. 38.

ETAT du FONDS destiné à des AMELIORATIONS dans le HAUT-CANADA.

1862.	Dr.	1862	Cr.
Déc. 31.	Paiements en 1862, selon l'état détaillé.....	39,041 81	Balance de l'année dernière, savoir:
do	Balance rapportée, savoir :		1855, non payé.....
	1855, non payé.....	132 32	1856, do
	1856 do	1,372 29	1857, do
	1857 do	1,485 56	1858, do
	1858 do	3,786 00	1859, non distribué.....
	1859 do	9,572 44	
		16,348 61	
	Moins—Montant payé par erreur par le township de Seymour, comté de Northumberland	64 28	
		16,284 33	
	Total	55,326 14	Total
			55,326 14

No. 38.—ÉTAT des paiements en 1860; et balances dues aux différentes municipalités du Haut-Canada, le 31 décembre 1862, à compte du fonds destiné à des améliorations de 1855, 1856, 1857, 1858 et 1859.

Fonds.	Comté.	Municipalité.	\$ cts.	\$ cts.
<i>Paiements.</i>				
1856.	Grey	Durham.....	37 60	
	Peterboro.....	Smith.....	29 55	
	do	Harvey.....	399 15	
	Renfrew.....	Grattan.....	179 57	
	Isle de St. Joseph		1,836 18	
	Sault Ste. Marie.....		175 00	2,657 05
1857.	Huron.....	(Balance).....	1,808 04	
	Lanark.....	Bekwith.....	39 48	
	Russell.....	Rolph.....	51 52	
	Isle de St. Joseph		363 85	
	Sault Ste. Marie.....		268 67	2,531 56
1858.	Glengarry	Kenyon.....	16 00	
	Huron.....	(Tout).....	1,947 37	
	Lanark.....	Pakenham.....	158 20	
	Renfrew.....	Macnab.....	433 70	
	do	Bagot.....	156 69	
	do	Grattan.....	193 07	
	do	Algona.....	59 95	
	do	Rolph.....	59 71	
	Simcoe.....	Gwillimbury, Ouest	7 49	
	Sault Ste. Marie.....		36 72	
	Isle de St. Joseph		1,184 25	4,303 15
1859.	Addington	Anglesea.....	44 68	
	do	Kaladar.....	268 59	
	Carleton.....	Fitzroy.....	20 00	
	do	Goulbourne.....	41 40	
	do	Gower, Nord	105 53	
	do	Gloucester.....	194 53	
	do	Huntly	23 51	
	do	March.....	17 43	
	do	Torbolton.....	51 40	
	do	Marlborough.....	48 90	
	do	Osgoode.....	151 27	
	Durham.....	Clarke.....	10 00	
	Dundas.....	Williamsburgh.....	25 73	
	Elgin.....	Dorchester, Sud	29 60	
	do	Dunwich.....	46 53	
	do	Malahide.....	54 00	
	Essex.....	Colchester.....	61 03	
	do	Maidstone.....	161 04	
	do	Rochester.....	23 13	
	do	Tilbury, Ouest	163 12	
	do	Sandwich.....	25 28	
	Frontenac.....	Bedford.....	76 48	
	do	Olden.....	450 22	
	do	Oso.....	340 59	
	do	Kingston.....	60 00	
	do	Loughborough.....	263 51	
	do	Portland.....	16 62	
	do	Hinchinbrooke.....	284 82	
	do	Storrington.....	19 76	
	do	Barrie.....	116 16	
	do	Palmerston.....	91 31	
<i>A reporter.....</i>			3,286 17	9,491 76

No. 38.—(Suite.)

Fonds.	Comté.	Municipalité.	\$ cts.	\$ cts.
		<i>Report</i>	3,286 17	9,491 76
		<i>Paiements.—(Suite.)</i>		
1859.	Frontenac.....	Kennebec.....	144 75	
	Grey.....	Artemesia.....	396 85	
	do.....	Bentink.....	433 92	
	do.....	Collingwood.....	103 16	
	do.....	Derby.....	129 28	
	do.....	Egremont.....	669 33	
	do.....	Glenelg.....	497 88	
	do.....	Holland.....	232 66	
	do.....	Melancthon.....	264 24	
	do.....	Normanby.....	534 89	
	do.....	Osprey.....	449 02	
	do.....	St. Vincent.....	13 33	
	do.....	Sullivan.....	329 54	
	do.....	Sydenham.....	547 23	
	do.....	Thornbury.....	30 00	
	do.....	Owen Sound.....	192 68	
	do.....	Mount Forrest.....	193 89	
	Grenville.....	Edwardsburg.....	10 64	
	do.....	Gower Sud.....	14 72	
	do.....	Oxford.....	50 49	
	do.....	Johnston, ville.....	8 00	
	Hastings.....	Hungerford.....	16 88	
	do.....	Madoc.....	85 26	
	do.....	Elzevir.....	227 84	
	do.....	Tudor.....	242 33	
	do.....	Marmora.....	81 04	
	do.....	Rawdon.....	40 98	
	do.....	Tyendenaga.....	10 00	
	do.....	Mont Eagle.....	5 32	
	do.....	Lake.....	253 22	
	do.....	Limerick.....	12 04	
	Glengary.....	Lochiel.....	8 64	
	Halton.....	Trafalgar.....	8 60	
	Huron.....	(Tout).....	4,197 09	
	Kent.....	Camden.....	17 04	
	do.....	Zone.....	114 65	
	do.....	Chatham.....	11 85	
	do.....	Dover, Est.....	4 00	
	do.....	Harwich.....	43 84	
	do.....	Raleigh.....	28 39	
	do.....	Romney.....	36 87	
	do.....	Tilbury, Est.....	56 12	
	do.....	Shrewsbury.....	22 00	
	Leeds.....	Bastard.....	54 40	
	do.....	Crosby, Nord.....	11 73	
	do.....	Leeds.....	4 00	
	Lanark.....	Landsdowne.....	51 04	
	do.....	Drummond.....	56 00	
	do.....	Bathurst.....	48 38	
	do.....	Sherbrooke, Nord.....	177 28	
	do.....	Pakenham.....	189 62	
	do.....	Lanark.....	102 42	
	do.....	Darling.....	181 90	
	do.....	Burgess, Nord.....	19 80	
	do.....	Dalhousie.....	117 60	
	do.....	Sherbrooke, Sud.....	38 99	
	do.....	Lavant.....	369 36	
	do.....	Montague.....	36 00	
	do.....	Beckwith.....	76 38	
		<i>A reporter</i>	15,595 97	9,491 76

No. 38.—(Suite.)

Fonds.	Comté.	Municipalité.	\$	cts.	\$	cts.
		<i>Report.....</i>				
		<i>Paiements.—(Suite.)</i>				
			15,595	97	9,491	76
1859.	Lambton.....	Brooke.....	91	24		
	do	Enniskillen	242	36		
	do	Dawn	56	63		
	do	Euphemia	35	36		
	do	Moore	47	09		
	do	Plympton.....	199	49		
	do	Sarnia.....	66	96		
	do	Warwick.....	29	36		
	do	Corunna, ville.....	20	00		
	do	Erroll, ville	18	40		
	Middlesex.....	Adelaide	45	38		
	do	Dorchester, nord.....	16	00		
	do	Ekfrid	6	40		
	do	Metcalfe	70	90		
	do	Mosa	27	42		
	Northumberland.....	Brighton.....	27	82		
	do	Alnwick	49	65		
	do	Seymour	64	28		
	Ontario	Mara	42	30		
	do	Uxbridge	11	80		
	Peterborough.....	Douro	24	42		
	do	Dummer	139	65		
	do	Otonabee.....	159	60		
	do	Harvey	43	73		
	do	Galway	85	21		
	do	Minden	183	64		
	Peel	Caledon	20	00		
	Perth	Elma	1,036	08		
	do	Wallace	753	40		
	Prescott	Caledonia	24	20		
	do	Alfred, partie	176	74		
	do	Plantagenet, nord	164	45		
	do	do sud	66	45		
	Russell	Cumberland	190	51		
	do	Clarence	216	40		
	do	Cambridge	20	54		
	do	Russell	387	27		
	Renfrew	McNab	538	65		
	do	Rose	288	72		
	do	Horton	273	58		
	do	Bagot	231	29		
	do	Blythefield	53	79		
	do	Admaston.....	824	92		
	do	Bromley	331	86		
	do	Westmeath.....	159	32		
	do	Stafford.....	225	70		
	do	Brougham	191	35		
	do	Grattan.....	576	70		
	do	Wilberforce	477	62		
	do	Alice	498	32		
	do	Brudenell	187	87		
	do	Algona	119	10		
	do	Sebastopol	84	17		
	do	Rolph	60	06		
	do	Petewawa	143	66		
	do	Buchanan.....	34	30		
	do	Algona, nord	44	34		
	do	do sud	28	66		
	do	Griffith	87	30		
		<i>A reporter.....</i>	25,918	38	9,491	76

No. 38—(Suite.)

Fonds.	Comté.	Municipalité.	\$ cts.	\$ cts.
		<i>Report</i>	25,918 38	9,491 73
		<i>Paiements.—(Suite.)</i>		
1859.	Stormont	Roxborough.....	4 00	
	do	Finch.....	51 60	
	Simcoe	Adjala.....	43 98	
	do	Essa.....	53 13	
	do	Tossorontio.....	194 58	
	do	Gwillimbury, Ouest.....	49 99	
	do	Innisfil.....	93 60	
	do	Medonte.....	37 82	
	do	Mono.....	62 93	
	do	Mulmur.....	212 39	
	do	Nottawasaga.....	204 14	
	do	Sunnidale.....	207 59	
	do	Tocumseth.....	117 22	
	do	Flos.....	68 59	
	do	Oro.....	23 60	
	do	Tiny.....	38 60	
	do	Penetanguishene.....	45 84	
	do	Vespra.....	1 74	
	do	Orrilla, Nord.....	41 20	
	do	Kempenfeldt.....	16 00	
	Victoria	Eldon.....	222 80	
	do	Emily.....	20 51	
	do	Ops.....	187 22	
	do	Verulam.....	237 16	
	do	Fenelon.....	72 37	
	do	Laxton.....	313 59	
	do	Carden.....	636 86	
	Welland	Humberstone.....	48 00	
	do	Bertie.....	10 40	
	York	Gwillimbury, Nord.....	170 55	
	do	Georgina.....	93 67	
		Total payé en à compte de 1859.....		29,550 05
		Total des paiements en 1862.....		39,041 81
		NON PAYÉ—31 déc.1862.	\$ cts.	
1855.	Elgin	Bayham.....	91 72	
	Glengarry	Lochiel.....	16 00	
	Grenville	Gower, Sud.....	1 60	
	Halton	Esquesing.....	3 00	
	Northumberland	Tick Island.....	4 80	
	do	Trent Port.....	11 67	
	Peel	Toronto.....	3 53	
		Total 1855, non payé.....		132 32
1856.	Durham	Hope.....	14 42	
	Hastings	Marmora.....	23 08	
	do	Rawdon.....	22 28	
	Kent	Dover, Est.....	3 43	
	do	Shrewsbury, Ville.....	1 60	
	Lambton	Euphemia.....	3 07	
	Leeds	Escott.....	1 68	
	Ontario	Uxbridge.....	1 05	
	Oxford	Woodstock, Ville.....	4 63	
	Peterboro	Cameron, isle.....	436 05	
		reporter.....	511 29	132 32

No. 38.—(Suite.)

Fonds.	Comté.	Municipalité.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
		<i>Report</i>	511 29	132 32	39,041 81
		<i>Non payé.—(Suite.)</i>			
1856.	Renfrew.....	Brougham.....	114 32		
	Victoria.....	Verulam.....	416 78		
	do.....	Somerville.....	329 90		
		Total 1856, non payé.....		1,372 29	
1857.	Durham.....	Cavan.....	8 00		
	do.....	Hope.....	15 10		
	Frontenac.....	Barrie.....	47 32		
	Grenville.....	Johnston, Ville.....	37 63		
	Lanark.....	Perth.....	12 00		
	Lambton.....	Euphemia.....	1 33		
	Middlesex.....	London.....	20 00		
	Northumberland.....	Gosport.....	24 00		
	Peterboro'.....	Peterboro', Ville.....	13 28		
	Peel.....	Caledon.....	33 52		
	Prescott.....	Hawkesbury, Est (balance).....	34 00		
	Russell.....	Cambridge.....	32 78		
	do.....	Isle Fox.....	41 00		
	do.....	Brudenell.....	226 98		
	Victoria.....	Ops.....	41 80		
	do.....	Verulam.....	175 72		
	do.....	Somerville.....	305 08		
	do.....	Penelon.....	185 25		
	do.....	Bexley.....	72 30		
	Wentworth.....	Flamboro, Est.....	3 35		
	York.....	Gwillimbury, Est.....	150 12		
		Total 1857, non payé.....		1,485 56	
1858.	Bruce.....	(tout).....	2,501 47		
	Carleton.....	Bytown, Ville.....	12 00		
	Essex.....	Gosfield.....	8 00		
	Gry.....	Owen Sound.....	87 48		
	do.....	Artemesia.....	132 73		
	Hastings.....	Medoc.....	4 08		
	Leeds.....	Leeds.....	47 15		
	do.....	Landsdowne.....	12 50		
	Lanark.....	Perth, Ville.....	26 00		
	Middlesex.....	Carradoc.....	18 00		
	do.....	Ekfrid.....	8 08		
	Norfolk.....	Charlotteville.....	4 00		
	Peterboro'.....	Burleigh.....	221 30		
	Russell.....	Cambridge.....	3 83		
	Renfrew.....	Brougham.....	32 53		
	Simcoe.....	Flos.....	23 81		
	Victoria.....	Somerville.....	8 04		
	do.....	Penelon.....	83 78		
	do.....	Bexley.....	10 99		
	Wellington.....	(balance).....	537 23		
		Total 1858, non payé.....		3,786 00	
1859.	Bruce.....	(tout).....	5,622 60		
	Durham.....	Cavan.....	48 85		
	Elgin.....	Bayham.....	8 00		
	Leeds.....	Young.....	20 27		
	do.....	Escott.....	32 26		
	Lanark.....	Ramsay.....	156 89		
		<i>A reporter</i>	5,894 87	6,776 17	39,041 81

No. 38.—(Suite.)

Fonds.	Comté	Municipalité.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
		<i>Report</i>	5,894 87	6,776 17	39,041 81
		<i>Non payé.</i> —(Suite.)			
1859.	Lanark.....	Perth.....	8 00		
	Lennox.....	Adolphustown.....	6 80		
	Lambton.....	Sombra.....	3 00		
	Prescott.....	Alfred, (balance).....	0 40		
	Peterboro'.....	Burleigh.....	96 00		
	Renfrew.....	Canonto, Nord.....	236 18		
	Victoria.....	Rokey, Ville.....	135 00		
	do.....	Somerville.....	291 26		
	do.....	Bexley.....	143 98		
	Wellington.....	(en entier).....	2,308 43		
	Algoma.....	Korah.....	97 60		
	do.....	Ste. Marie.....	28 94		
	do.....	Tarentoris.....	80 36		
	do.....	Sault Ste. Marie.....	46 00		
	Isle St. Joseph.....	195 62		
				9,572 44	
				16,348 61	
		MOINS—Montant payé par erreur au township de Seymour, comté de Northumberland, devant être remboursé.....		64 28	
		Balance totale non payée, 31 dé- cembre 1862.....			16,234 33
		Total.....			55,326 14

JOHN LANGTON,
Auditeur.

BUREAU D'AUDITION,
Québec, février 1863. }

LE FONDS DE L'INSTRUCTION, Canada Ouest, en compte avec la Province du Canada, pour l'année 1862.

OCTROI DE LA LEGISLATURE AUX ECOLES.

<i>Dr.</i>	\$ cts.	<i>Av.</i>	cts.
Warrants au surintendant en chef.....	203,275 00	Balance de l'année dernière	26,715 83
Balance.....	41,679 48	Octroi pour 1862.....	218,238 65
Total.....	244,954 48	Total.....	244,954 48

FONDS DES ECOLES DE GRAMMAIRE.

<i>Dr.</i>	\$ cts.	<i>Av.</i>	\$ cts.
Frais de perception.....	1,834 05	Balance de 1861.....	306,401 53
Balance.....	313,670 42	Perceptions brutes du département des terres de la couronne.....	9,102 94
Total.....	315,504 47	Total.....	315,504 47

FONDS DU REVENU DES ECOLES DE GRAMMAIRE.

<i>Dr.</i>	\$ cts.	<i>Av.</i>	\$ cts.
Frais de perception.....	693 06	Balance de 1861.....	\$47,685 14
Warrants au surintendant en chef.....	38,332 00	Arrérages d'intérêt sur placement dû par la cité d'Hamilton	1,500 00
Balance.....	47,358 79	Perceptions brutes du département des terres de la couronne.....	3,465 26
		Octroi annuel, 47, G-o. III., chap. 46.....	10,000 00
		Octroi par budget, 1862.....	3,200 00
		Intérêt sur placements.....	2,100 00
		do do dus par la cité d'Hamilton pour 1862.....	3,000 00
		Intérêt sur balances du fonds des écoles de grammaire : 1er janvier.....\$3,205 02	
		1er avril.....3,202 33	
		1er juillet.....3,279 34	
		1er octobre.....3,238 56	
		Intérêt sur balance du fonds de revenu des écoles de grammaire :— 1er janvier.....\$739 81	
		1er avril.....604 30	
		1er juillet.....635 20	
		1er octobre.....353 89	
	\$86,333 85		2,398 20
			\$86,333 85

LE SURINTENDANT EN CHEF DE L'ÉDUCATION, en compte avec le FONDS DE L'INSTRUCTION, Canada Ouest, pour l'année 1862

PAIEMENTS.

RECETTES.

Balance		Warrants.		Autres recettes.		Surcroit de dépense 31 déc.		Total.		SERVICE.		Surcroit de dépense, 1er janvier.		Dépense.		Balance, 31 décembre.		Total.	
\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
3,095	09	150,906	00	77	00			154,078	09					150,675	00	3,403	09	154,078	09
2,478	93			4,060	22			2,478	93			757	91	609	00	1,869	93	2,478	93
		13,050	00	12,941	06			17,110	22			9,636	46	16,273	12	79	19	17,110	22
145	92	4,000	00	318	00	1,123	02	33,441	06					22,451	35	1,353	25	33,441	06
3,890	89			10	57			5,686	94					5,586	94			5,686	94
11,145	28			67	86			3,901	46					1,882	51	2,018	95	3,901	46
		950	00					2,163	14					2,056	60	1,065	54	2,163	14
		38,332	00					38,332	00			812	66	35,604	00	1,915	34	38,332	00
		8,000	00	3,184	50			11,184	50			1,106	64	8,913	03	1,104	50	11,184	50
		7,869	00					8,714	93					7,836	68	878	25	8,714	93
		1,500	00					1,500	00			90	00	1,000	00	410	00	1,500	00
				83	22			175	99					88	00	87	99	175	99
11,694	81	245,107	00	20,742	43	1,123	02	278,667	26			12,403	67	252,976	23	13,287	36	278,667	26

RECAPITULATION.

Warrants émis en faveur des écoles de grammaire.....	\$	cts.	\$	cts.
do à même l'octroi législatif.....				
do dernier trimestre de 1861.....				
Autres recettes.....				
Total.....	265,849	43	265,849	43
Surplus de dépenses, 1er janvier.....	\$	cts.	\$	cts.
Moins—Balance en main.....				
Dépenses.....				
Balance en main, 31 décembre.....				
Moins—Surplus de dépenses.....				
Total.....	708	86	708	86
	252,976	23	252,976	23
	12,164	84	12,164	84
	265,849	43	265,849	43

No. 40.

LE FONDS DE L'INSTRUCTION, Canada Est, en compte avec la Province du Canada, pour l'année 1862.

OCTROI DE LA LEGISLATURE AUX ECOLES.

<i>Dr.</i>	\$ cts.	<i>Ac.</i>	\$ cts.
Warrants au surintendant en chef, savoir:			
Ecoles communes	\$116,000 00		
Ecoles normales	16,000 00		
Municipalités pauvres	4,000 00		
Journaux de l'Instruction Publique	1,800 00		
Octroi annuel pour le fonds des instituteurs à la retraite.	2,000 00		
Balance restante transférée au fonds du revenu de l'enseignement supérieur	33,961 35		
Total	\$173,761 35		
		Part de l'octroi pour 1862	173,761 35
		Total	\$173,761 35

FONDS DE L'INSTRUCTION SUPERIEURE.

<i>Dr.</i>	\$ cts.	<i>Ac.</i>	\$ cts.
Part des dépenses de perception	1,210 82		233,948 47
Balance	236,933 05		4,135 40
Total	\$238,143 87		\$238,143 87
		Balance de 1861	233,948 47
		Perceptions brutes du département des terres de la couronne	4,135 40
		Total	\$238,143 87

No. 40.—(Suite.)

FONDS DE BATISSE DE L'ECOLE NORMALE.

Di.	\$	cts.	Av.	\$	cts.
Warrants au surintendant-en-chef.....				14,398	50
Balance	1,748	76		8,000	00
	21,515	20		150	00
				715	46
Total	\$23,263	96	Total	\$23,263	96

9**



No. 40.—*Suite.*
LE SURINTENDANT-CHEF DE L'ÉDUCATION, Canada-Est, en compte avec le FONDS DE L'INSTRUCTION, pour l'année 1862.

RECETTES.				PAIEMENTS.							
Balance 1er janvier.	Warrants.	Autres recettes.	Suroît de dépense, 31 déc.	TOTAL.	SERVICE.	Suroît de dépense, 1er janvier.	Dépense.	Balance 31 déc.	TOTAL.		
\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.		
71,276 77	110,000 00	23 29	1,514 45	187,300 06	Ecoles communes.....	1,462 09	112,054 45	75,245 61	187,300 06		
.....	69,835 92	1,506 74	71,350 37	Education supérieure.....	69,888 28	71,350 37		
1,406 68	26,000 00	7,885 11	1,778 94	36,888 53	Ecoles normales.....	1,918 98	36,888 53	36,888 53		
.....	1,800 00	1,179 54	4,758 48	Journal de l'Education.....	2,839 50	4,758 48		
.....	2,240 00	812 59	3,052 59	Instituteurs à la retraite.....	324 88	2,464 19	3,052 59		
.....	1,000 00	1,428 07	2,428 07	Département de la bibliothèque.....	628 63	1,799 44	2,428 07		
.....	1,600 00	1,097 04	2,697 04	Livres pour les prix.....	1,174 46	1,522 58	2,697 04		
4,709 17	19,078 33	2,697 50	Salaires d'inspecteurs d'école.....	19,025 00	2,697 50		
.....	4,000 00	4,000 00	Municipalités pauvres.....	70 00	4,000 00		
.....	200 00	Livres nouveaux pour écoles communes.....	200 00		
.....	345 80	Fonds de bâtisse de l'école normale.....	345 80		
.....	345 80	345 80		
.....	336,808 44	Totaux.....	\$5,579 04	250,395 30	80,934 10	336,808 44		
\$77,682 62	241,554 25	10,246 33	7,325 24	336,808 44							
RECAPITULATION.											
Balance en main, 1er janvier 1862.....				\$77,682 62				250,395 30			
Moins—Surplus de dépenses.....				5,579 04				\$80,934 10			
Warrants.....							7,325 24			
Recettes d'autres sources.....						
				72,103 58				73,508 86			
				241,554 25							
				10,246 33							
				\$322,904 16				\$322,904 16			

JOHN LANGTON,
Auditeur.

BUREAU D'AUDITION,
 Québec, février, 1863.

No. 41.

ETAT des deniers provenant de la vente des terres des écoles communes, y compris l'intérêt, la rente, etc., pour l'année 1862, conformément à l'acte 12 Vic, chap. 200.

DEPENSES.		RECETTES.		Montant total.
Montant.		Montant.		
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Frais de perception. Voir Etat No. 12	41,968 58	803,085 87		
Balance rapportée.....	1,027,557 96	10,440 00		813,525 87
		136,881 42		
		63,026 98		
		7,485 13		207,393 53
				3,480 00
		10,169 07		
		11,147 01		
		11,789 09		
		12,021 97		45,127 14
Total.....	1,069,526 54	Total.....	1,069,526 54	
		Balance rapportée.....		1,027,96

W.M. DICKINSON,
Sous-Inspecteur-Général Intérimaire.

DEPARTEMENT DU MINISTRE DES FINANCES,
Québec, février 1863.

ETAT du revenu provenant des licences d'auberge, dans le Canada-Est, reçu entre le 1er janvier et le 31 décembre 1862, et des paiements faits à même icelui aux différentes municipalités dans le Bas-Canada, et pour la construction de palais de justice à Montréal et à Aylmer, durant l'année expirée le 31 décembre 1861, tel qu'autorisé par les actes 8 Vic., chap. 112, et 13 et 14 Vic., chap. 94.

PAIEMENTS.	Montants.		RECETTES.				Montants.
	\$	cts.	No. des Licences.	Perceptions brutes.	Frais de perception.	Revenu net.	
<i>En vertu de l'acte 13 et 14 Vic., Chap. 94.</i>	8915	40					
Montant reçu par les inspecteurs du revenu pour le district de Montréal, pour droits provenant des licences d'auberge accordées durant l'année 1862, dans la cité et le comté de Montréal, et porté au fonds spécial pour la construction d'un palais de justice à Montréal, dans le dit district							
<i>En vertu de l'acte 14 et 15 Vic., Chap. 63.</i>							
Montant reçu par l'inspecteur du revenu pour le district d'Ottawa, pour les droits provenant des licences d'auberge accordées durant l'année 1862, et porté au fonds spécial pour la construction d'un palais de justice à Aylmer, dans le dit district.....	1144	80					
<i>En vertu de l'acte 8 Vic., Chap. 72.</i>							
Montant reçu par les inspecteurs du revenu, pour droits provenant des licences d'auberge accordées durant l'année 1862, et payées aux différentes municipalités, dans les districts ci-dessous mentionnés, savoir:—							
Arthaaska.....			11	308 00	30 80	277 20	
Beauharnois.....			17	476 00	47 60	428 40	
Bedford.....			44	1232 00	123 20	1108 80	
Bonaventure.....			2	57 54	5 75	51 79	
Chicoutimi.....			1	28 00	2 80	25 20	
Gaspé.....			4	112 00	11 20	100 80	
Iberville.....			3	84 00	8 40	75 60	
Joliette.....			3	84 00	8 40	75 60	
Kamouraska.....			1	28 00	2 80	25 20	
Montréal—1ère division.....			196	5454 00	545 40	4908 60	
do 2e do.....			160	4480 00	448 00	4032 00	
Ottawa.....			48	1272 00	127 20	1 44 80	
St. François.....			25	839 00	83 90	755 10	
St. Hyacinthe.....			7	196 00	19 60	176 40	
Terrebonne.....			4	112 00	11 20	100 80	
Total.....							277 20

Beauharnois.....	428	40					
Bedford.....	2062	00					
Chicoutimi.....	25	20					
Gaspé.....	100	80					
Iberville.....	75	60					
Joliette.....	75	60					
Kamouraska.....	25	20					
Montréal, 1re division.....	25	20					
St. François.....	514	80					
St. Hyacinthe.....	176	40					
Terrebonne.....	100	20					
Total.....							13946 80

Totaux.....	526	14762 54	1475 85	13286 69
Plus—Balances dues le 31 décembre 1861.....		1192 06		
do do 1862.....		531 95		660 11
Total.....				13946 80

WM. DICKINSON,
Sous-Inspecteur-Général intérimaire.

DEPARTMENT DU MINISTRE DES FINANCES,
Québec, février 1863.

No. 43.

ETAT des débentures en circulation, jusqu'au 31 décembre 1862, pour divers comptes spéciaux, et pour lesquelles le gouvernement est partiellement responsable.

POUR QUEL COMPTE.	AUTORITE.	Montant.	REMARQUES.
Société d'hommes de loi, Haut-Canada.....	9 Vic., chap. 33, et 18 et 20 Vic., chaps. 122 et 64.....	\$ cts. 25,410 00	Principal et intérêt payables sur les honoraires de loi, H.-C.
Fonds de construction du Haut-Canada.	{ Asile des aliénés, Ecole normale,	68,000 00	do do fonds de construction, H.-C.
	13 et 14 Vic., chaps. 2 et 68	21,200 00	do do do do
Palais de Justice, Bas-Canada.....	12 Vic., chap. 112, et 18 Vic., chap. 164	126,229 97	do do honoraires de loi, B.-C.
Total.....		240,839 97	

WM. DICKINSON,
Sous-Inspecteur-Général intérimaire.

DEPARTEMENT DU MINISTRE DES FINANCES, }
Québec, février 1863.

No. 44.

ETAT des bons du cours provincial en circulation en cette province, indiquant les sommes dues chaque année, le 31 décembre 1862.

DESCRIPTION.	MONTANTS A DIFFERENTS TAUX D'INTERET.				Ann. de l'échéance.	TOTALS.
	Portant intérêt à 4½ pour cent.	Portant intérêt à 5 pour cent.	Portant intérêt à 6 pour cent.	Portant intérêt à 8 pour cent.		
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.		
Pertes de la guerre.....	120 0 0	120 0 0			Past due.	£ s. d. \$ cts. 120 0 0 480 00
Nombres consécutifs			1,000 0 0			
Canal Welland			14,531 5 0			
Asile des aliénés.....			9,000 0 0			
Dettes publiques, 12 Vic, chap. 5			780 0 0		1863.	305,036 5 0 1,220,145 00
Notes provinciales, 25 Vic, chap. 3		279,725 0 0			1864.	1,000 0 0 4,000 00
Nombres consécutifs.....			1,000 0 0			
do			1,900 0 0			
Société d'hommes de loi.....			2,352 10 0		1865.	8,352 10 0 33,410 00
Asile des aliénés.....			4,100 0 0			
Pertes de la rébellion, B. C			8,505 6 3		1866.	8,505 6 3 34,021 25
Travaux publics, 9 Vic., chap. 66			460 0 0		1867.	460 0 0 1,840 00
Dettes publiques, 12 Vic, chap. 5.....			10,600 0 0		1870.	10,600 0 0 42,400 00
Asile des aliénés.....			4,200 0 0			
Pertes de la rébellion, B. C			60 0 0			
Dettes publiques, 12 Vic, chap. 5			59,727 19 4		1871.	63,987 19 4 255,951 87
Canal Welland.....			62,541 4 8			
Asile des aliénés.....			2,000 0 0			
Travaux publics, 13 & 14 Vic, chap. 2			87,542 17 6			
Dettes publiques, 12 Vic, chap. 5.....			653 0 0		1872.	152,737 2 2 610,948 43

RECAPITULATION des totaux ci-dessus, avec indication du principal et de l'intérêt, payables au bureau du Receveur Général seulement, et au compte de quel fonds ils doivent être portés.

FONDS.	Total des bons du cours provincial.		TAUX DE L'INTERET.				Intérêt total.
	£ s. d.	\$ cts.	4½ pour cent.	5 pour cent.	6 pour cent.	8 pour cent.	
Fonds consolidé, 5 pour cent.....	311,245 0 0	1,244,930 00	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Fonds consolidé, 6 pour cent.....	301,437 2 9	1,205,748 55	62,249 00	72,344 92	62,249 00
Total, fonds consolidé.....	612,682 2 9	2,450,728 55	62,249 00	72,344 92	124,498 00
Société d'hommes de loi.....	6,352 10 0	25,410 00	1,524 60	1,524 60
Asile des aliénés.....	22,300 0 0	89,200 00	5,352 00	5,352 00
Palais de justice, Bas-Canada.....	24,400 0 0	97,600 00	5,856 00	5,856 00
Palais de justice, B. C., 8 pour cent.....	7,157 9 10	28,629 97	2,290 40	2,290 40
Débitures du Bas-Canada, payées par l'intermédiaire des commissaires.....	167,356 13	669,436 67	22,601 33	12,168 00	35,426 33
Totaux.....	840,248 15 11	3,360,995 19	657 00	84,850 3 3	97,245 52	2,290 40	185,043 25

T. D. HARRINGTON,
Sous-Receveur Général.

BUREAU DU RECEVEUR GENERAL
Québec, février 1863.

No. 45.

ETAT des bons du cours sterling en circulation le 31 décembre 1862, avec indication de l'année de leur échéance.

DESCRIPTION.	MONTANTS A DIFFERENTS TAUX D'INTERET.			Années de l'échéance.	TOTALUX.	
	4 pour cent d'intérêt; commission 1/2 pour cent.	5 pour cent d'intérêt; commission 1 pour cent.	6 pour cent d'intérêt; commission 1 pour cent.		Sterling.	Cours décimal.
	Sterling.	Sterling.	Sterling.		£ s. d.	\$ cts.
Genl Welland Prêt garanti.....	600,000 0 0	42,830 10 0	642,830 10 0	1863	3,128,441 77	
do	300,000 0 0		300,000 0 0	1864	1,460,000 00	
do	400,000 0 0	31,700 0 0	431,700 0 0	1865	2,100,940 00	
13 Vic, chap. 5.....	200,000 0 0	37,000 0 0	237,000 0 0	1866	1,153,400 00	
Prêt garanti		1,000 0 0	1,000 0 0	1867	4,866 67	
14 et 11 Vic, chap. 34.....		500 0 0	500 0 0	1869	2,433 33	
17 Vic, chap. 34.....		27,800 0 0	27,800 0 0	1872	135,293 33	
12 Vic, chap. 5.....			354,500 0 0	1874	1,725,233 33	
14 et 15 Vic, chap. 73.....			277,000 0 0	1876	1,318,066 67	
do			112,100 0 0	1877	545,553 33	
do			257,300 0 0	1878	1,252,193 33	
do			1,564,300 0 0	1879	7,612,926 67	

do	935,300 0 0		935,300 0 0	1880	6,116,426 67
12 Vic, chap. 5.....	321,500 0 0		321,500 0 0		
16 Vic, chap. 157.....			93,800 0 0		
18 Vic, chaps. 3 et 103.....			77,500 0 0		
18 Vic, chap. 4.....			38,388 7 1		
12 Vic, chap. 5.....			63,811 12 11		
18 Vic, chap. 4.....			177,570 11 0		
12 Vic, chap. 5.....			247,407 17 1		
18 Vic, chaps. 3 et 103.....		27,200 0 0	52,861 3 7		
12 Vic, chap. 58, et 16 Vic, chap. 17.....			42,660 8 4		
19 et 20 Vic, chap. 86.....			123,039 14 6		
12 Vic, chap. 5.....			36,250 0 0		
20 Vic, chap. 17.....			74,910 5 6		
20 Vic, chap. 17.....			71,102 14 9		
12 Vic, chap. 83.....			115,979 9 0		
22 Vic, chap. 14 et 84.....			92,817 16 3		
22 Vic, chap. 14 et 84.....£6,615,000 0 0					
Moins—change pour Serip.....£238,300 0 0					
Perdu et cancé-16.....51,000 0 0					
Entre les mains des agents et icl.....479,955 15 0					
			£772,255 15 0		
Inscriptions en vertu des mêmes actes.....	5,842,744 5 0				
	623,114 2 4				
	6,633,388 17 4				
Totaux.....	1,500,000 0 0		5,136,600 0 0		
					13,263,988 17 4
					64,551,412 46

No. 45.—(Suite.)

RECAPITULATION des totaux ci-dessus, indiquant le montant du principal, de l'intérêt et commission payables au bureau du receveur général, et indiquant à quel fonds ils doivent être portés, le 31 décembre 1862.

	PRINCIPAL.		4 pour cent.		5 pour cent.		6 pour cent.		TOTAUX.
	Sterling.	\$ cts.	\$ cts.	Intérêt.	\$ cts.	Intérêt.	\$ cts.	Intérêt.	
Montant à 4 pour cent d'intérêt.....	1,500,000 0 0	7,300,000 00	292,000 00	40,765 75	292,000 00
do do	167,530 10 0	815,315 08	1,573,358 86	1,614,124 61
do 5 do nouveau prêt	6,465,858 7 4	31,467,177 38	1,498,135 20
do 6 do intérêt.....	5,130,600 0 0	24,968,920 00	1,498,135 20
Totaux, principal et intérêt.....	13,263,988 17 4	64,551,412 46	292,000 00	1,614,124 61	3,404,259 81
Commission payable aux agents.....	1,460 00	16,141 24	32,582 59
Totaux, intérêt et commission	3,436,842 40

T. D. HARINGTON,
Sous-Receiveur Général.

BUREAU DU RECEVEUR GENERAL,
Québec, février 1863.

No. 46.

ETAT des Bons en circulation, formant la dette de la Province, le 31 décembre 1862, comprenant les obligations directes et indirectes, et indiquant les années de leur échéance.

ANNEES D'ECHEANCE.	BONS DU COURS PROVINCIAL DANS LA PROVINCE.			BONS DU COURS STERLING EN ANGLETERRE.			Grands Totaux.	
	A porter au compte du fonds consolidé.	Enois à compte des garanties.	A porter au compte des fonds spéciaux.	Total de tous les bons du cours provincial.	Emis pour le compte de la province.	Emis pour le compte des garanties.		Total de tous les bons du cours sterling.
	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
Echéance écoulée.....	430 00		14,800 00		15,280 00		3,128,441 77	
1863.....	1,184,145 00		36,000 00		1,220,145 00		1,404,000 00	
1864.....	4,000 00		14,600 00		4,000 00		2,148,950 00	
1865.....	7,600 00		93,683 33		25,810 00		1,281,104 58	
1866.....	34,021 25				127,704 58		6,706 67	
1867.....	1,840 00				1,840 00		2,433 33	
1868.....					4,866 67		42,400 00	
1869.....	42,400 00				42,400 00		349,635 20	
1870.....	239,151 87		93,683 33		349,635 20		746,241 76	
1871.....	602,948 43		183,000 00		610,948 43		224,722 00	
1872.....	24,722 00				224,722 00		1,861,166 66	
1873.....	135,933 33				135,933 33		63,870 00	
1874.....	31,070 00				63,870 00		1,603,400 00	
1875.....	80,850 00				255,333 33		586,300 00	
1876.....	50,746 67				50,746 67		1,263,013 33	
1877.....	10,820 00				10,820 00		7,612,926 67	
1878.....							6,116,426 67	
1879.....							1,348,066 67	
1880.....							545,553 33	
1881.....							1,252,193 33	
1882.....							7,612,926 67	
1883.....							4,551,793 33	
1884.....							6,116,426 67	
1885.....							1,331,033 33	
1886.....							2,665,473 33	
Point de date fixe.....	2,450,728 55		79,240 00		3,260,995 18		1,139,773 32	
			28,629 97		107,869 97		1,362,180 00	
			669,426 66		49,240,879 13		31,467,177 38	
			240,839 97		15,310,533 33		107,869 97	
			240,839 97		49,240,879 13		64,551,412 46	
							67,912,407 64	

No. 46.—(Suite.)

Récapitulation de l'intérêt sur tous les Bons en circulation, formant la dette de la Province, le 31 décembre 1862, indiquant le principal et les divers taux d'intérêt sur iceux.

	A porter au compte du fonds consolidé.		Emis à compte de l'intérêt des garanties du B. C.		A porter au compte des fonds spéciaux.		Total de tous les bons du cours provincial.		BONS DU COURS STERLING.		Total de tous les bons du cours sterling.		Grand Total.
	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	
Principal à													
4 pour cent.....													
44 de			14,600 00				14,600 00						14,600 00
de			452,026 66				1,697,006 66						33,379,499 14
6 de			1,244,980 00		212,210 00		1,620,758 55		32,232,492 48				26,589,678 53
de			1,205,748 55		28,629 97		1,620,758 55		9,658,386 65				28,629 97
Total.....	2,450,728 55		669,426 66	240,889 97	240,889 97	3,360,995 18	49,240,879 13	15,310,533 33		64,551,412 46		67,912,407 64	

INTERET SUR LES SOMMES CI-DESSUS.

	A porter au compte des fonds spéciaux.		Emis à compte de l'intérêt des garanties du B. C.		A porter au compte des fonds spéciaux.		Total de tous les bons du cours provincial.		BONS DU COURS STERLING.		Total de tous les bons du cours sterling.		Grand Total.
	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	
Intérêt:													
4 pour cent.....													
44 de			637 00				637 00						292,000 00
de			22,601 33				84,850 33						657 00
de			12,168 00		12,732 60		97,245 52		1,614,124 62				1,698,974 95
de					2,290 39		2,290 39		579,503 20				1,595,380 72
Total.....	134,593 92		35,426 33	15,022 99	15,022 99	185,043 24	2,485,627 82	918,632 00	3,404,259 82			3,589,303 06	

BUREAU DU RECEVEUR GENERAL,
Québec, 20 février 1863.

T. D. HARINGTON,
Sous-Receiveur Général.

ETAT des Bons rachetés en vertu de l'Acte 12 Vic, chap. 5, jusqu'au 31 décembre 1862.

No.	DESIGNATION DES TRAVAUX.	1849.		1850.		1851.		1852.		1853.		1854.			
		\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.		
1	Canal Chambly.....	80,000	00												
2	do Welland.....	4,000	00	48,000	00	5,000	00			51,720	00	55,600	00		
3	do Desjardins.....	2,400	00	68,000	00	17,600	00								
4	Chemin à barrières de Chambly.....			52,000	00	8,000	00			135,120	00	4,000	00		
5	do do de Montréal.....			22,360	00			24,400	00						
6	do do de Québec.....			12,000	00										
7	Havre de Cobourg.....			6,000	00										
8	Améliorations, St. Laurent.....			5,833	33			2,666	67						
9	Pont de la rivière Thames.....			2,000	00					2,640	00				
10	do Trent.....			2,000	00										
11	Chemin du district de Home.....			16,000	00										
12	Navigation de la Grande Rivière.....			10,000	00										
13	Chemin de fer d'Érié et Ontario.....			8,000	00										
14	Havre d'Oakville.....			2,440	00	49,640	00								
15	Havre de Port Hope.....								7,320	00	153,960	00	4,480	00	
16	Pertes de la guerre.....										2,000	00			
17	Pertes de la rébellion.....										4,000	00			
18	Chemin de Hamilton et Brantford.....										8,000	00			
19	do do Kingston et Napanee.....														
20	Eaux de l'intérieur, district de Newcastle.....			8,000	00			4,000	00						
21	Chemin d'York.....					76,000	00								
22	Chemin de Yonge Street.....					1,436	00								
23	Chemins et ponts.....					26,000	00								
24						4,000	00								
25	Pont de Chatham.....					22,000	00								
26	Canal de la Bate de Burlington.....														
27	Pont de Brantford.....														
28	Havre de Kettle Creek.....														
29	Bons du cours sterling, à 6 pour cent.....								2,000	00				1,043,900	00

No.	DESIGNATION DES TRAVAUX.	1849.		1850.		1851.		1852.		1853.		1854.			
		\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.		
30	Travaux Publics, 9 Vic, Chap. 66.....			52,716	05	600	00							28,000	00
31	do 10 et 11 Vic, Chap. 34.....			5,400	00	6,400	00							8,200	00
32	do do Chap. 5.....			44,013	47	36,771	62							307,772	50
33	do 12 Vic, Chap. 32.....			428	00	7,230	88							1,000	00
34	do 13 et 14 Vic, Chaps. 2 et 18.....													3,000	00
35	do 7 Vic, Chap. 34.....													32,136	00
36	do 11 Vic, Chap. 9.....														
37	do 12 Vic, Chaps. 58 et 16 Vic, Chap. 17.....														
38	do 14 et 15 Vic, Chap. 73.....														
39	do 16 Vic, Chap. 157.....														
40	do 18 Vic, Chap. 4.....														
41	do 18 Vic, Chaps. 3 et 103.....														
42	do 19 et 20 Vic, Chap. 86.....														
43	do 20 Vic, Chap. 17.....														
44	do 22 Vic, Chap. 83.....														
45	do 22 Vic, Chaps. 14 et 84.....			100	00	47,260	00							14,700	00
46	Prêt aux incendiés de Québec 9 V. c. 62, et 10 V. c. 35.....														
47	Fonds de const., H.-C., 13 et 14 Vic, chaps. 2 et 68, et 9 et 12 Vic, Chaps. 61 et 34, etc.....														
48	Palais de justice de Montréal, 19 Vic, Chap. 164.....														
49	Société d'hommes de loi, 18 et 20 Vic, chaps. 112 et 64, et 22 Vic, Chap. 31.....														
50	Fonds d'emprunt municipal consolidé, Haut-Canada, 16 Vic, Chap. 22.....														
51	do do Bas-Canada, 16 Vic, Chap. 22, et 18 Vic, Chap. 13.....														
Totaux.....		\$86,400	00	\$376,790	85	\$341,425	27					\$1,310,331	55	\$1,244,404	50

No.	1855.		1856.		1857.		1858.		1859.		1860.		1861.		1862.		Montant		Montant total.	
	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
1	25,950 00		3,974 18		900 00		6,000 00				7,800 00						80,000 00			
2																	159,944 18			
3																	68,000 00			
4																	76,000 00			
5			15,000 00														206,120 00			
6																	135,528 00			
7																	12,000 00			
8																	12,000 00			
9																	6,000 00			
10																	8,000 00			
11																	2,000 00			
12																	4,640 00			
13																	16,000 00			
14																	10,000 00			
15																	8,000 00			
16	800 00																218,640 00			
17			216,796 67		576,600 00		192,233 34		14,614 68		23,720 00		5,920 00				46,254 68			
18																	8,000 00			
19																	8,000 00			
20																	4,000 00			
21																	19,855 55			
22																	9,080 00			
23																	22,800 00			
24																	4,400 00			
25																	76,000 00			
26																	1,436 00			
27																	26,000 00			
28																	4,000 00			
29	2,245,493 33										2,433 36						4,277,546 70			5,546,345 11
30	12,353 00		12,000 00		191,200 00			1,600 00		203,866 67		203,866 67					983,483 72			
31	439,190 10		219,911 62					479,169 33		2,188,711 18			101,226 67				69,500 00			
32								1,700 00									3,916,811 50			

33	1,660 00										40,200 00		30,545 20				50,838 98			
34											207,922 59		4,400 00				73,745 20			
35																	252,408 59			
36	200 00										59,860 00		600 00				200 00			
37											5,888,666 67		21,900 00				60,460 00			
38											143,506 67						143,506 67			
39											200,020 00						5,910,566 67			
40											348,999 97						200,020 00			
41											401,206 66						348,999 97			
42											553,876 67						401,206 66			
43											523,166 67						553,876 67			
44											156,220 00						523,166 67			
45											131,600 00						156,220 00			
46	1,360 00		2,960 00		10,000 00		4,820 00		19,000 00		190,680 00		600 00				399,980 00			
47					32,400 00				69,000 00		90,200 00		6,600 00				127,800 00			
48	40,000 00		27,600 00						146,590 00		2,400 00		2,000 00				164,400 00			
49									1,865,266 68		29,000 00		11,000 00				186,590 00			
50					5,200 00				1,800,000 00		3,284,229 31		1,749,565 84				7,175,191 99			
51									180,000 00		1,291,300 00		804,515 40				2,278,315 00			23,976,988 29
											15,885,086 42		2,738,872 21				279,880 66			29,523,333 40

NOTE.—Les débetures rattachées à compte des fonds spéciaux n'étaient pas comprises dans cet état avant 1859.

WM. DICKINSON,
Sous-Inspecteur-Général Intérimaire.

DEPARTEMENT DU MINISTRE DES FINANCES,
Québec, février 1863.

No. 49.

ETAT des paiements faits au receveur-général de la province du Canada, à compte de l'achat des travaux publics ci-dessous mentionnés, en vertu des actes 14 et 15 Vict., chap. 57, et 19 Vict., chap. 5, durant l'année expirée le 31 décembre 1862.

PAR QUI PAYE.	PARTICULARITES DES PAIEMENTS.	Remarques.	Montant.
John McDonald.....	Vente du lot No. 7, Isle Victoria.....	Travaux d'Ottawa.....	\$ 31 00 cts.
Ester Johnstone.....	do No. 8, do.....	do.....	20 56
Harris, Bronson et Cie.....	Paievements sur des lots hydrauliques et de construction.....	do.....	1,218 60
Wm. Muson.....	Second paiement sur le lot No. 17, Isle de la Chaudière.....	do.....	92 00 1/2
		Total.....	1,362 10

WM DICKINSON,
Sous-Inspecteur Général Intérimaire.

DEPARTEMENT DU MINISTRE DES FINANCES,
Québec, février 1863.

No. 50.

LA MAISON DE LA TRINITÉ, QUEBEC, en compte avec la PROVINCE DU CANADA, pour l'année 1862.

1862.	Dr.	\$ cts.	Av.	\$ cts.
Janvier 1	Balance	484 32		
	Reçu pour huile refusée		Salaires des officiers de la maison de la Trinité	\$1200 00
	do vieilles provisions	279 39	James Gillespie, maître	1840 00
	do vieux plomb de L. H.	218 88	J. D. Armstrong, maître du havre	1610 00
	do phares flottants	143 85	A. Le Moine, trésorier	1440 00
	do gardiens de phare, pour provisions em-	19 90	E. B. Lindsay, greffier	1200 00
	ployées par eux	59 20	P. Gourdeau, surintendant des pilotes	1200 00
	Mandats	721 22	J. Smith	1100 00
		46,000 00	A. Lindsay, commis surnuméraire	400 00
			F. F. Gourdeau, commis surnum. du bureau	761 00
			B. S. Lafleur, huissier	360 00
			F. Grenier, tonnelier	
			Salaires des gardiens de phare	11,111 00
			Dépenses contingentes de bureau	10,719 19
			Dépenses contingentes des phares	1,548 47
			Pension	3,973 19
			Compte de l'huile	1,100 00
			Bouttes et phares flottants	7,396 97
			Dépôts de provisions	1,509 17
			Dépenses contingentes des phares flottants	630 57
			Impression et papeterie	431 83
			Magasins	342 27
			Construction et réparation de phares	546 98
			Bureau du havre	1,180 50
			Navigation des phares flottants	1,032 37
			Loyer et taxes	1,720 00
			Services professionnels	828 00
			Habillements pour les chaloupiers et messagers	134 27
			M. Smith, bureau des steamers provinciaux	128 00
			Balance en main	103 00
			Total	2,769 76
		47,205 54	Total	47,205 54

JOHN LANGTON,
Auditeur.

BUREAU D'AUCTION,
Québec, mars 1863.

No. 51.

MAISON DE LA TRINITE, MONTREAL, en compte avec la PROVINCE du CANADA, pour l'année 1862.

1862.		Dr.	\$ cts.	Av.	\$ cts.	\$ cts.
1er janvier.....	Balance en main.....		1,915 42	Salaires des officiers de la Maison de Trinité :		
	Mandats.....			A. Shaw (ci-devant maître), jusq. 11 mai.....	\$380 50	
	Mandats non payés.....	\$10,000 00		Wm. Bristow, comme maître, du 11 au 21 mai.....	17 00	
		3,000 00	13,000 00	Louis Marchand, maître, du 21 mai au 1er décembre.....	226 35	
				E. D. David, trésorier.....	623 85	
				Charles Curran, huissier.....	1,325 00	
				Daniel Rooney, messenger.....	383 32	
				Salaires des gardiens de phare.....		2,732 17
				Dépenses contingentes et réparation de phares, etc.....		4,019 33
				Bâteau à vapeur pour placer les bouées.....		2,180 48
				Assurance du bâteau à vapeur "St. Pierre".....		1,255 50
				Services professionnels.....		329 00
				Dépenses du bureau pour visiter les phares.....		51 00
				Papeterie, impressions, etc.....		84 10
				Combustible.....		125 43
				Salaire (\$200) d'un agent à Sorel, et déboursés.....		137 50
				Dépenses contingentes de bureau.....		251 47
				Loyer de bureau.....		466 64
				Balance en main.....		400 00
				Total.....		2,891 80
			14,915 42	Total.....		14,915 42

BUREAU D'AUDITION, Québec, mars 1863.

JOHN LANGTON,
Auditeur.

No. 52.

L'ASILE PROVINCIAL des ALIENES, TORONTO, en compte avec la PROVINCE DU CANADA, pour l'année expirée le 31 décembre 1862.

Dr.	Total.	Ar.	Asile provincial.	Succursale de l'asile.	Total.
	\$ cts.		\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Warrants, durant 1861.....	3,600 15		161 23	8 19	3,718 46
Malades payants	685 75		2,853 45	243 46	
Articles vendus.....	915 02				
Succursale de l'asile.....	304 79				2,766 29
Asile d'aliénés, Orillia.....					
Balance					
	56,101 94		5,953 99	973 99	21,537 01
			4,948 30	808 37	4,522 54
	5,505 71		2,011 52	427 36	
	4,846 02		403 26	101 02	
			77 34	20 50	
			1,098 25	289 79	
			Fromage, pommes de terre, etc	24 28	
			Sel, poivre, etc.....	253 25	
			Café et thé.....	245 26	
			Sucre.....	73 90	
			Poisson, œufs, etc.....		
			Habillement, literie, etc.....	376 45	
			Combustible.....	917 03	
			Gaz et huile.....	86 49	
			Savon, brosses et balais.....	84 63	
			Annouces, impressions, etc.....	19 05	
			Enterrements.....		
			Réparations, etc.....	699 92	
			Dépenses incidentes.....	479 45	
			Ferme.....	393 61	
			Paille.....	106 05	
			Assurance.....	24 90	
			Transport de malades	5 00	
					8,100 69

	Total.
	\$ cts.
Salaire et gages, viz :	
Médecin surintendant.....	2,000 00
Trésorier (y compris loyer de maison).....	2,040 00
Aide du médecin	860 00
do	300 00
Economé.....	600 00
Architecte	400 00
Gardiennne	300 00
Ingénieur (y compris loyer de maison).....	840 00
Gardiens, etc.....	7,902 96
Total.....	16,470 96
	\$66,453 67

JOHN LANGTON,
Auditeur.

BUREAU DE L'AUDITEUR,
Québec, mars 1863.

ASILE DES ALIÉNÉS D'ORILLIA, en compte avec la Province du Canada, pour l'année 1862.

Dr.		Cr.		cts.	
	\$		\$		\$
1862.		1863.			
Warrants	15,200	Balance due au surintendant.....			
Articles vendus	36	Salaires et gages, savoir :—			
	52	Surintendant médical, (John Ardagh).....	800	00	26
		do			
		loyer, etc.....	866	66	
		Commis, (James Samson).....	300	00	
		Ecovome, (George Badger).....	255	00	
		Gardiens.....	170	00	
		Gardiens, etc.....	1,571	26	
		Provisions.....			3,962
		Réparations et changements.....			4,058
		Ouvrage de plombier.....			700
		Literie et habillements.....			1,012
		Mobilier.....			1,487
		Maison de pompe.....			277
		Lavage et nettoyage.....			13
		Combustible et éclairage.....			527
		Vin, liqueurs et bière.....			266
		Papeterie, impression, etc.....			64
		Commission de l'architecte.....			86
		Transport des patients.....			72
		Outils et instruments.....			235
		Fret.....			00
		Préparation de terrains.....			166
		Fourrage.....			59
		Fonds de ferme.....			25
		Dépenses contingentes.....			84
		Enterrements.....			220
		Médecines.....			188
		Balance en main, 31 décembre 1862.....			87
					88
					115
					12
					00
					87
					97
					97
		Total.....	15,236	52	
					15,236
					52

JOHN LANGTON,
Auditeur.

BUREAU D'AUDITION,
Québec, Mars 1863.

No. 56.

LA PRISON DE REFORME, C. O., en compte avec la Province du Canada, pour l'année 1862.

1863.		1862.		Av.		\$ cts.	
Dr.	\$ cts.	Av.	\$ cts.				
Janv. 1. Balance en main			87 96	Habillements et litierie.....			1,907 16
Warrants en 1862.....			31,600 00	Provisions			2,652 94
Recettes suivantes —				Meubles et outils.....			294 85
Cordonnerie	\$179 58			Savon, huile et chandelles			142 44
Charpenterie	56 68			Papeterie et frais de port.....			88 80
Atelier des tailleurs.....	28 29			Combustible.....			108 05
Atelier des tonneliers.....	11 34			Iret.....			297 84
Briqueterie	460 04		735 93	Ferme			271 70
				Transport des prisonniers.....			69 75
				Allocation pour frais de voyage des détenus			225 00
				Hôpital			46 05
				Bâtisses pour la nouvelle prison			16,988 52
				Entretien des bâties.....			224 21
				Écurie.....			131 48
				Dépenses contingentes.....			337 68
				Forge			356 73
				Salaires, savoir :			
				Préfet	\$1,600 00		
				Deux chapelains.....	1,600 00		
				Sous-préfet et commis	720 06		
				Médecin	400 00		
				Gardiens, etc	3,737 90		8,057 90
				Balance en mains.....			222 78
			32,423 89				\$ 32,423 89

JOHN LANGTON,
Auditeur.

BUREAU D'AUDITION,
Québec, mars 1863.

No. 58.

L'ASILE D'ALIENES A ST. JEAN, C. E. in compte avec la PROVINCE DU CANADA, pour l'année expirée le 31 décembre 1862.

Dr.	\$	cts.	Ar.	\$	cts.
1862. Janvier 1. Balance		460 88			4,060 95
Warrants		14,400 00			997 57
Recettes, savoir:					402 17
Do la compagnie d'assurance	234 46				687 03
do l'atelier	103 80				102 73
do malades payant	9 00				472 07
do petites ventes	11 06				824 99
		458 32			218 59
					80 00
					189 75
					401 46
				1,100 00	
				333 40	
				275 00	
				366 74	
				2,223 95	
					4,299 09
					2,582 80
					15,319 20

JOHN LANGTON,
Auditeur.

BUREAU D'AUDITION,
Québec, mars, 1863.

No. 59.

ETAT des banques en opération en vertu de l'acte 22 Vic., ch. 55, Stat. Ref., du 1er janvier au 31 décembre 1862.

NOMS DES BANQUES.	Capital en débetures prov., émises en vertu de l'acte 22 Vic., ch. 55, stat. ref., et déposées chez le receveur général.		Montant des billets en circulation, contre-signés et délivrés aux banques, par l'inspecteur général.		Circulation.		Obligations, circulation comprise.		Actif.		Frais d'enregistrement exigés des banques et formant partie du "revenu casuel."	
	Déciembre		Déciembre		Déciembre		Déciembre		Déciembre		Compte d'enregistrement.	
	31, 1861.	31, 1862.	31, 1861.	31, 1862.	31, 1861.	31, 1862.	31, 1861.	31, 1862.	31, 1861.	31, 1862.	Dr.	Av.
(a) Banque de l'Amérique-Brit. du Nord	\$ 440,933 33	436,933 33	cts. 403,964 00	336,964 00	\$ 163,611 00	130,505 00	\$ 163,611 00	130,505 00	\$ 440,933 33	436,933 33	\$ 169 00	92 00
(b) Banque du District de Niagara	20,440 00	9,729 00	20,440 00	9,729 00	20,440 00	9,729 00	20,440 00	9,729 00	20,440 00	9,729 00	50 00	50 00
Total.....	461,373 33	446,662 33	424,404 00	346,693 00	184,051 00	140,234 09	184,051 00	140,234 00	461,373 33	446,662 33	269 00	269 00

(a) La banque de l'Amérique Britannique du Nord est constituée en vertu d'une charte royale, et n'émet seulement que des billets de \$4, en vertu de cet acte.
 (b) La banque du district de Niagara agit aussi en vertu de cet acte.
 (c) La banque provinciale continue à retirer ses garanties en vertu de cet acte, et ayant cessé de faire des rapports, le passif et l'actif ne sont seulement que les billets enregistrés en circulation, et les débetures déposées entre les mains du receveur général.
 * Cette balance a été payée depuis le 1er janvier, et est placée au crédit du revenu casuel pour 1863.

BUREAU D'AUDITION, Québec, mars 1863. JOHN LANGTON, Auditeur.

No. 60.

APERÇU des PAIEMENTS faits durant l'année expirée le 31 décembre 1862, à même le fonds consolidé de la province du Canada, à compte des divers services se rattachant à la liste civile, conformément aux dispositions des statuts refondus du Canada, chap. 10, (actes provinciaux, 9 Vict., chap. 114, et 15 Vict., chaps. 173 et 174, et 18 Vict., chap. 89), et aux cédules ci-annexées,—les sommes inscrites étant du cours sterling.

CEDULE A.	Montant affecté par l'acte 9 Vic. chap. 114.			Montants payés durant l'année 1862.		
	£	s.	d.	£	s.	d.
Le gouverneur général.....	7,000	0	0	7,000	0	0
Le juge en chef de la cour du banc de la reine, Haut-Canada.....	1,500	0	0	1,201	0	10
Le juge en chef des plaids communs do.....				1,125	0	0
Les quatre juges puinés.....	2,600	0	0	3,592	10	0
Le chancelier.....	1,125	0	0	1,125	0	0
Les deux vices-chanceliers.....				1,800	0	0
Le juge en chef de la cour du banc de la reine, Bas-Canada*.....	1,500	0	0	1,125	0	0
Les trois juges puinés do do.....	2,700	0	0	2,700	0	0
Le juge puiné additionnel do do.....				900	0	0
Le juge en chef de la cour supérieure, do do.....	1,125	0	0	1,125	0	0
Les trois juges puinés de la cour supérieure, do do.....	2,700	0	0	2,700	0	0
Les juges additionnels de la cour supérieure, do do.....				10,435	0	0
Le juge résident, Trois-Rivières, (et autres devoirs), do do.....	900	0	0			
Les deux juges de circuit, Gaspé, do do.....	950	0	0			
Le juge de circuit de St. François, do do.....	500	0	0			
Pensions des juges.....	1,999	18	1	1,993	2	6
Tes procureurs et solliciteurs généraux et leurs bureaux.....	3,510	0	0	4,773	14	10
La cour de vice-amirauté.....	425	0	0	675	0	0
Allocation aux juges de circuit.....	1,395	0	0	3,805	4	0
Greffier permanent du département des terres de la couronne.....	270	0	0	495	0	0
Total Sterling.....	£31,199	18	1	£46,620	12	2

*Salaire réduit sous l'autorité des actes 14 et 15 Vic., chaps. 173 et 174.

CEDULE B.	Montant affecté par l'acte 9 Vic. chap. 114.			Montants payés durant l'année 1862.		
	£	s.	d.	£	s.	d.
Le secrétaire du gouverneur, son bureau et dépenses contingentes.....	1,732	17	8	3,910	8	10
Le secrétaire provincial et son bureau.....	3,980	15	8	5,360	1	7
Le régistrateur provincial et son bureau.....	975	0	0	1,650	18	9
Le receveur général et son bureau.....	2,070	7	10	4,801	19	0
L'inspecteur général et son bureau.....	3,620	8	0	12,266	19	6
Le bureau du conseil exécutif.....	2,630	0	0	4,152	14	4
L'administration des travaux publics.....	1,885	7	10	8,377	1	6
L'agent pour l'émigration et ses dépenses contingentes.....	676	19	9	12,222	16	1
Les pensions autres que celles des juges†.....	5,000	0	0	2,007	10	7
Annuités des sauvages.....	5,999	8	0	5,989	10	0
Dépenses contingentes des bureaux publics.....	6,750	0	0	25,831	5	10
Total Sterling.....	£35,321	4	9	£86,871	6	0

†Pensions réduites par cause de mortalité ou résignation des titulaires en vertu des actes 14 et 15 Vict. chaps. 173 et 174.

RECAPITULATION.

Montant de la cédule A.....	£	s.	d.	Payé à compte d'icelle.....	£	s.	d.
Montant de la cédule B.....	31,199	18	8	do do.....	46,620	12	2
	35,321	4	9		86,871	6	0
Total Sterling.....	£66,521	2	10	Total Sterling.....	£133,491	18	2

No. 61.

ITEMS DE DÉPENSES IMPRÉVUES.

ETAT des warrants émis au Receveur Général de la Province du Canada, durant l'année 1862, en paiement de différentes dépenses et pour lesquels un subside est demandé.

NOMS.	SERVICE.	Montant.	Montant Total.
	<i>Gouvernement Civil.</i>	\$ cts.	\$ cts.
Bureau du sous-régistrateur provincial	Excédant des salaires sur la somme affectée.....	600 00	
Bureau du receveur général	do do	47 00	
Département du ministre des finances... ..	do do \$869 87		
do	Deux mois de salaire à Mme. Green, veuve de feu Christopher Greene.....	176 67	
		1,046 54	
Bureau du conseil exécutif do	Excédant des salaires sur la somme affectée \$34 12		
	Salaire de feu Thomas Burn, du 21 au 31 janvier 1862, et 2 mois de salaire payés à sa veuve.....	213 89	
		248 01	
Départ. des terres de la couronne, divis. des sauvag..	Excédant des salaires sur la somme affectée.....	586 33	
	Excédant de la dépense sur la somme affectée aux dépenses contingentes des départements publics...	43,892 58	
	<i>Administration de la Justice, C. O.</i>		46,420 46
Cour de chancellerie.....	Excédant des salaires sur la somme affectée	600 00	
Cour du banc de la reine et des plaids communs.....	Excédant sur la somme affectée aux dép. contingentes	1,816 52	
	<i>Administration de la Justice. C. E.</i>		2,416 52
	Excédant les dépenses sur la somme affectée		6,180 19
	<i>Police.</i>		
Police de rade, Montréal...	Excédant des dépenses sur la somme affectée.....		422 87
	<i>Pénitencier et inspection des Prisons de Réformes et autres.</i>		
Prison des aliénés criminels à Rockwood.....	Excédant des dépenses sur la somme affectée	1,466 66	
Réformatoires, St. Vincent de Paul	do do do	1,112 00	
	<i>Legislation.</i>		2,578 66
Sir A. N. Macnab, orateur..	Ce montant payé en plus sur salaire	\$554 21	
Cie. du ch. de fer G'd Tronc	Fret sur livres.....	315 00	
		869 21	
Hunter, Rose & Lemieux ..	Impression d'états, et 400 exemp. du rapport du Commerce et de la Navigation. \$275 87		
do	Impression, pour le département des finances, exemplaires des comptes publics 197 68		
do	Impression de 200 exemplaires du rapport du comité spécial du conseil législatif in re Dr. Rees..... 38 37		
		511 32	
	!A reportes.....	1,380 53	59,398 73

No. 61.—(Suite.)

N O M S.	S E R V I C E.	Montant.	Montant Total.
		\$ cts.	\$ cts.
	<i>Report</i>	1,380 53	59,398
	<i>Législation.—(Suite.)</i>		
Maître général des postes..	Frais de port du greffier de la couronne en chancel- lerie, du 1er octobre 1861 au 1er octobre 1862.....	93 26	
Mme. Maria Lindsay.....	Salaire de feu son mari, W. B. Lindsay, du 16 au 31 mai 1862, et 2 mois de gratification	413 97	
Desbarats et Derbishire.....	Distribution des statuts de 1860 et 1861.	4,889 83	
Maître général des postes..	Frais de port de la distribution des statuts.....	913 70	7,691 29
	<i>Hopitaux et Institutions de Charité.</i>		
Asile des aliénés, Orillia...	Excédant des dépenses sur la somme affectée pour entretien.....	\$4,768 39	
do	Appareil de chauffage.....	832 00	
do	Beauport Excédant des dép. sur la somme affectée pour 1861..	5,600 39	
John Eden, Bassin de Gaspé	Avances aux marins du navire naufragé "Ancient Mariner," le 24 octobre 1861, dans le golfe St. Laurent.....	3,082 54	
do	Logement et provisions pour 14 marins naufragés de la goëlette "Racer," de Terreneuve, en octobre 1861.....	\$53 65 65 73	
Onesime Talbot, Capitaine de la goëlette 'Sea Boat'.	Ses déboursés pour donner la sépulture à 3 cadavres trouvés par lui.....	12 00	131 33
	<i>Arts, Agriculture et Statistiques.</i>		8,814 31
Glyn, Mills & Cie.....	Balance des dép. du Canada à l'expos. de Londres..		4,069 51
	<i>Sociétés d'Agriculture.</i>		
John A. Donaldson.....	6 machines à broyer le lin (Rowan).....	716 79	
	Fret et frais d'express de do	226 79	943 58
	<i>Emigration et Quarantaine.</i>		
A. C. Buchanan.....	Excédant des dép. sur la somme affectée et recettes.		11,973 73
	<i>Travaux et Edifices Publics.</i>		
Canaux d'ordonnance	Dépenses à Lower Brewers.....	\$1,445 85	
do	do au Rapide noir	5,081 09	
		6,526 94	
Travaux d'Ottawa.....	Excédant des dépenses sur la somme affectée	281 67	
Pilier d'Amicet	do do do	7 97	
Cour de Québec	Dépenses durant l'année 1862.....	45 32	
Cour, Sherbrooke.....	do do do	56 25	
Vieille prison, Québec	do do do	27 29	
Abris à canon, Toronto.....	do do do	26 00	6,971 44
	<i>Loyers et Réparations.</i>		
John Goodall.....	Ouvrage fait aux bâtisses du gouvernement, Toronto dans les années 1854 et 1855	939 52	
Diverses personnes.....	Changements faits à la résidence de son excellence le gouverneur général, rue St. Louis, et insubles pour icelle	49,195 24	50,134 76
	<i>A reporter</i>	50,134 76	90,598 62

No. 61.—(Suite.)

NOMS.	SERVICE.	Montant.	Montant total.
		\$ cts.	\$ cts.
	<i>Report</i>	50,134 76	90,598 62
	<i>Chemins et Ponts.</i>		
F. Baby	Pour ouvrage fait sur le chemin du Canada et du Nouveau-Brunswick	7,908 83	
Chemins de colonisat., B.-C.	Excédant de dépense en sus de la somme affectée ...	10,000 00	17,908 83
	<i>Phares et service des côtes.</i>		
R. S. Cassels	Payé la proportion du Canada pour l'entre. en 1861.		324 50
	<i>Pêcheries.</i>		
	Excéd. de la dépense sur la somme affectée et recettes		7,391 15
	<i>Inspection des Bateaux-à-vapeur.</i>		
	Excédant de la dépense en sus des recettes		1,590 75
	<i>Divers.</i>		
	Excédant de la dépense en sus de la somme affectée.	6,864 67	
Maitre-général des postes..	Frais de port du "Canada Gazette" pour 1862.....	761 82	
Commissaires pour s'enquérir d'affaires se rattachant au service public	Excédant de la dépense en sus de la somme affectée.	5,773 73	
Bur. du prép. à l'en. des mat	do en sus des recettes.....	374 00	13,774 22
	Total		\$189,606 27

JOHN LANGTON,
Auditeur.

BUREAU DE L'AUDITEUR,
Québec, février 1863.

No. 62.

COMPTE des avances en 1862.

	\$	cts.
Chemins à barrières de Québec, avance sur son cautionnement.....	20,000	00
Bons du lac St. Pierre; montant racheté.....	54,600	00
Prêt aux incendiés de Québec; assurance des bâtisses hypothéq. en faveur de la couronne.....	300	00
Tenure seigneuriale; avance aux townships	4,150	00
Dépense du fonds de construction et de jury.....	\$ 36,560	15
Moins, balance des recettes applicables aux édifices	2,892	53
	33,667	62
Embranchement de chemin de fer; montant total payé à compte du chemin d'Arthabaska.....	420,590	00
Moins—Déposé entre les mains du receveur-général.....	409,442	13
	11,147	87
N.B.—Cette somme de \$11,147.87, a été payée pour celle de \$11,152.71, pour laquelle la province a été déclarée responsable par un ordre en conseil du 23 septembre 1861.		
Fonds de revenu de l'enseignement supérieur, Bas-Canada; balance à son débit le 31 décembre 1862.....	\$161,546	33
Moins—balance le 31 décembre 1861.....	120,003	66
	41,542	67
Fonds des municipalités, Bas-Canada; excédant de dépense en sus du montant autorisé par les statuts refondus, B.-C., chap. 110, sect. 2	27,494	54
	192,902	70
Montant de l'intérêt dû sur bons pour le fonds de dépôts, lesquels sont crédités aux dits fonds et chargés à la cité d'Hamilton.....	8,100	00
	201,002	70

JOHN LANGTON,
Auditeur.

BUREAU DE L'AUDITEUR,
Québec, mars 1863.

No. 63—(Suite.)

D E P E N S E.		Montant.	Montant total.	R E C E T T E S.		Montant brut.	Montant total.
		\$ cts.	\$ cts.			\$ cts.	\$ cts.
E. J. Chalifour.....	<i>Report</i>	9,145 53	74,881 54	<i>Report</i>		25,903 23	\$ cts.
	Shérif, Rimouski, montant payé aux petits jurés et pour diverses dépenses contingentes, jusqu'au 31 déc. 1862..			Moins—Balances dues le 31 décembre 1862.....		12,647 47	12,255 76
J. D. Lepine.....	do Montmagny, do	37 85		Balance à reporter.....			71,989 01
T. J. Taschereau	do Beauce, do	53 40					
A. Quesnel.....	do Arthabaska, do	82 69					
D. Boyne.....	do Bedford, do	99 07					
O. Desjardis.....	do St. Hyacinthe, do	270 18					
J. F. Desjardis.....	do Iberville, do	349 74					
L. Hahnault.....	do Beauharnois, do	240 70	10,363 23				
	do	84 07					
	Total		85,244 77	Total.....			85,244 77
Balance rapportée.....		\$	71,989 01				

WM. DICKINSON,
Sous-Inspecteur-Général intérimaire.

DEPARTEMENT DES FINANCES,
Québec, mars 1863.

No. 65.

ETAT des balances de votes d'argent portées au crédit des services suivants, au 31 décembre 1862.

S E R V I C E .	Montant.	Montant total.
	\$ cts.	\$ cts
<i>Service Civil.</i>		
Bureau du sous-régistrateur provincial; paiement d'une partie du salaire d'un employé suspendu par ordre en conseil du 2 août 1862	20 00	
Département du receveur général; do deux employés do do ...	40 00	
do du ministre des finances; do de onze do do do ...	220 00	
do du maître général des postes; de dix do do do ...	179 99	
do des terres de la couronne; de dix-neuf do do do ...	346 68	
		806 67
<i>Administration de la Justice, C. O.</i>		
Cour du banc de la Reine et des plaids communs, balances des dépenses contingentes pour 1862.....	3,246 54	
do do balance des dépenses contingentes du greffier		
de la procédure pour 1862	328 86	
Poursuite criminelles, balance du budget de 1862.....	3,857 01	
Items divers do do	1,547 63	
		8,980 04
<i>Police.</i>		
Police de rade de Québec, balance du budget et des recettes.....		1,347 58
<i>Pénitencier, Prisons de Réforme et Inspection des Prisons.</i>		
Inspections des prisons, balance du budget de 1862.....		1,566 63
<i>Legislature.</i>		
Conseil législatif; balance du budget de 1862, pour dépenses contingentes.....		17,200 00
Assemblée législative; do do do do	6,862 67	
do do do impression et reliure des lois..	8,832 88	
do do do distribution do	2,100 00	
		17,795 55
<i>Education, C. O.</i>		
Octroi aux écoles communes		41,679 48
<i>Institutions Scientifiques et Littéraires.</i>		
Observatoire, Québec.....		2,172 47
<i>Hôpitaux et Institutions de Charité.</i>		
Institution de sourds-muets, Montréal; budget de 1861.....	1,000 00	
Erection d'un asile pour les sourds-muets et les aveugles, Haut et Bas Canada, budget de 1863.....	60,000 00	
Malades indigents, Québec; balance du budget de 1862.....	1,864 80	
do Trois-Rivières; do 1861.....\$ 20 68		
do do do 1862	1,201 86	
	1,222 54	
<i>A reporter</i>	64,087 34	91,548 42

No. 65—(Suite.)

S E R V I C E .	Montant.	Montant Total.
<i>Report</i>	\$ cts. 64,087 34	\$ cts. 91,548 42
<i>Hôpitaux et institutions de Charité—(Suite.)</i>		
Asile des aliénés, Toronto ; balance du budget de 1862.....	12,422 73	
do Malden ; do do	16,799 74	
do Beauport ; do do	16,535 03	
do St. John ; do do	500 00	
Hopital de la marine et des émigrants de Québec, do	5,597 73	
		115,942 57
<i>Exploration Géologique.</i>		
Balance du budget de 1862.....		7,600 00
<i>Milice.</i>		
Balance du budget de 1861, pour la force active.....	2,795 01	
do do 1862 do	153,574 97	
		156,369 98
<i>Arts, Agriculture et Statistiques.</i>		
Impression de brevets ; balance du budget de 1860.....	600 00	
Chambre des arts et de l'agriculture, B. C., subvention au budget de 1862.....	2,000 00	
Culture du lin ; subvention do do	600 00	
		3,200 00
<i>Agriculture.</i>		
Montant accumulé pour la propagation des connaissances agricoles dans le Haut-Canada.....	1,135 74	
Balance do do do dans le Bas-Canada.....	18 00	
		1,153 74
<i>Annuités des sauvages</i>		8,800 00
<i>Travaux et Edifices Publics.</i>		
Canal Welland ; balance du budget de 1862.....	30,695 61	
Navigation du St. Laurent : do 1860	\$46,479 37	
do do 1861	8,152 92	
do do 1862	19,000 00	
do pour creuser le lac St. Pierre, balance du budget de 1861.....	73,632 20	
do	60,000 00	
Canal de Burlington Bay ; balance du budget de 1860.....	2,000 00	
Canal Chambly ; do do	2,416 97	
Canaux de l'artillerie ; balance du budget de 1862, savoir :—		
Portes de rechange à Grenville	\$9,100 00	
Réparations à la digue de Hogsback.....	517 52	
		9,617 52
Digue et écluse de Ste. Anne ; balance du budget de 1855.....	1,513 25	
Digue et écluse de Scugog ; do 1858.....	0,257 17	
Travaux du St. Maurice ; do 1861.....	43 91	
Ports de refuge, lac Huron ; do 1857.....	3,147 01	
Cure-moles, pompes à vapeur ; do 1861.....	25,336 99	
Bouées et cloches, lac Erié ; do 1859.....	800 00	
Phares à l'intérieur sur les lacs et le fleuve ; do 1860.....	10,693 14	
Phare au récif de la Pointe Pelée ; do 1858.....	13,018 79	
		242,222 65
<i>A reporter</i>		384,614 71

No. 65.—(Suite.)

S E R V I C E .	Montant.	Montant total.
	\$ cts.	\$ cts.
<i>Report</i>	242,222 65	384,614 71
Phare, baie de Quinté, balance du budget de 1857.....	2,891 84	
Phares, Bas St. Laurent, do 1857.....\$23,929 34		
do do 1860..... 38,546 39		
	62,475 73	
Achat d'une maison et d'un lot de terre à Presqu'île, do de '59.....	300 40	
Phare de Long Point, balance du budget de 1859.....	800 00	
Edifices publics à Ottawa, do 1862.....	482,260 67	
Cour de justice, district d'Algoma do 1860.....	3,230 21	
Prison de réforme, B.-C. do 1862.....	479 23	
Reconstruction de Spencer Wood. do 1862.....	5,736 24	
Bureau de poste, London, do 1858.....	1,142 36	
Addition à la prison de Montréal, do 1854.....	4,874 58	
Hôpital de marine, Québec, do 1859.....	1,211 42	
Exploration de la rivière Yamaska, do 2858.....	1,000 00	
Explorations et dépenses imprévues do 1862.....	1,523 31	
Arbit. et rép. aux ouvrages existants, do 1859.....\$17,479 16		
do do 1860..... 20,928 18		
do do 1861..... 1,249 94		
	39,657 28	
Réclamations pour dommages causés par le canal Beauharnois, do 1860.	1,717 75	
Loyers et répar., édifices publics, do 1862.....	23,528 51	
		875,052 18
<i>Routes et ponts.</i>		
Route du Bas-Canada et du Nouveau-Brunswick par Matapédia, balance du budget de 1862.....	21,520 40	
Routes de Matane, Cap Chat et Gaspé, do do 1862.....	1,656 59	
Chemin de la rive nord, au-dessous de Tadoussac, do do 1858.....	462 50	
Route de Coteau et Cornwall, do do 1854.....	11,934 63	
Chemins de colonisation, H.-C., do do 1862.....	87,614 65	
		123,188 77
Service à vapeur, Bas St. Laurent et vapeurs provinciaux.....		18,427 46
<i>Phares et service des Côtes.</i>		
Provis. pour les dépôts, balance du budget de 1855.....\$1,952 18		
do do 1860..... 1,400 00		
do do 1861..... 1,400 00		
	4,752 18	
Phares de St. Paul et Scatterie, do de 1862.....	1,232 32	
Guides pour les voyageurs, do de 1861.....\$ 50 00		
do do 1862..... 175 00		
	225 00	
		6,209 50
<i>Items divers.</i>		
En vertu du traité Ashburton, balance du budget de 1860.....	155 00	
Impressions diverses do 1862.....	2,025 73	
do Gazette officielle, do 1862.....	233 89	
Service postal de la rivière Rouge, do 1860.....	3,350 00	
		5,764 62
		1,413,257 24

E R R A T A .

- PARTIE I. Page 43.—Fonds Spéciaux, Récapitulation—pour \$3,774,324 65, lisez \$3,774,314 65.
- “ “ 91.—Frais d'élections—Récapitulation—pour \$224,356 90, lisez \$424,356 90.
- “ “ 92.—Education Est—Récapitulation—pour \$213,416 16, lisez \$213,335 09, et pour \$46,852 59, lisez \$46,941 66.
- “ “ 93.—Education Ouest—Récapitulation—pour \$263,341 26, lisez \$248,139 06, et pour \$9,929 80, lisez \$25,132 00.
- “ “ 98.—Milice—Batteries de campagne—pour 1861, lisez 1862.
- “ “ 123.—Etablissement des terres vacantes—pour \$175, lisez \$575, et dans la récapitulation pour \$202,632 98, lisez \$202,632 35, et pour \$39,041 18, lisez \$39,041 81.
- “ “ 137.—Items Divers—Récapitulation—pour \$41,482 67, lisez \$41,875 85, et pour \$13,967 40, lisez \$13,774 22.
- “ II. “ 22.—Fonds consolidé d'emprunt municipal—pour Haut-Canada, lisez Bas-Canada.

ESTIMES DE LA PROVINCE DU CANADA, POUR L'ANNEE
1863.

ESTIME de la dépense totale de la Province du Canada, pour l'année 1863, pour
les services sous-mentionnés.

SERVICE.	Estimé des dépenses pour 1863.		Estimé des recettes.		Vote demandé pour 1863.	
	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
Intérêt sur la dette publique.....	3,738,000	00	219,000	00	Nil.	
Frais d'administration.....	75,000	00	do	
Fonds d'amortissement.....	178,000	00	do	
Rachat de la dette.....	4,192,000	00	3,153,600	00	do	
Gouvernement civil.....	440,600	00	250,343	26
Administration de la justice, Est.....	341,850	00	75,000	00	117,900	00
do do Ouest.....	318,050	00	50,000	00	26,895	00
Police.....	31,120	00	14,700	00	23,000	00
Pénitencier, maisons de réfor. et inspect. des prisons.	184,540	00	184,538	00
Législation.....	435,000	00	264,097	33
Education Est.....	256,000	00	12,500	00	} 231,485 00	
do Ouest.....	277,000	00	23,000	00		
Institutions littéraires et scientifiques.....	14,800	00	14,800	00
Hôpitaux et institutions de charité.....	265,000	00	12,000	00	263,355	00
Exploration géologique.....	22,600	00	15,000	00
Milice et force enrôlées.....	613,500	00	451,932	00
Arts, agriculture et statistiques.....	9,600	00	5,400	00
Recensement.....	13,800	00	Nil.	
Sociétés d'agriculture.....	83,000	00	83,000	00
Emigration.....	47,000	00	20,000	00	43,991	17
Pensions.....	40,000	00	3,532	00
Annuités des sauvages.....	44,020	00	4,400	00
Travaux et édifices publics.....	890,000	00	191,850	00
Loyers et réparations, do.....	65,000	00	28,000	00
Chemins et ponts.....	263,000	00	218,000	00
Service des steamers océaniques et du fleuve.....	497,000	00	45,000	00	36,000	00
Phares et service côtier.....	107,000	00	107,076	10
Pêcheries.....	25,300	00	8,000	00	25,300	00
Rachat des droits seigneuriaux.....	600,000	00	Nil.	
Bureau des mesureurs de bois.....	68,000	00	70,000	00	68,000	00
Inspection des chemins de fer et bateaux-à-vapeur...	12,200	00	14,000	00	12,185	00
Fonds de municipalités, Ouest.....	145,000	00	150,000	00	Nil.	
Fonds des sauvages.....	115,000	00	180,000	00	do	
Items divers.....	90,000	00	1,500	00	76,040	00
Perception—Douanes.....	320,000	00	320,000	00
Accise.....	60,000	00	60,000	00
Bureau de poste.....	405,000	00	405,000	00
Travaux publics.....	231,200	00	231,200	00
Territoriale.....	158,300	00	158,305	00
Items non pourvus.....	189,006	27
Total.....	\$15,672,480	00	\$4,110,251	13

ESTIME des Services pour lesquels un vote de la Législature est demandé, 1863.

S E R V I C E .	Montant.	Total.
<i>Gouvernement Civil.</i>		
	\$ cts.	\$ cts.
Bureau du secrétaire du gouverneur général.....	1,260 00	
Bureau du secrétaire provincial	12,826 76	
Bureau du registraire provincial	5,677 50	
Bureau du receveur général	12,870 00	
Département du ministre des finances	\$14,903 33	
do branche des douanes.....	12,910 00	
do branche d'audition.....	5,840 00	
	33,653 33	
Bureau du conseil exécutif	8,844 00	
Département des travaux publics.....	19,840 67	
Bureau d'Agriculture	13,090 00	
Département des postes.....	24,400 00	
Département des terres de la couronne	\$45,561 00	
do branche des sauvages	6,560 00	
	52,121 00	
Procureur et solliciteur généraux Est.....	2,410 00	
Do do Ouest	3,850 00	
Dépenses contingentes des départements publics.....	60,000 00	
		250,343 26
<i>Administration de la Justice, Est.</i>		
Pour faire face aux dépenses contingentes de l'administration de la justice, B.-C., non autrement pourvues.....	117,900 00	
		117,900 00
<i>Administration de la Justice, Ouest.</i>		
Salaires, cour de chancellerie.	7,200 00	
do et dép. conting. des cours du banc de la reine et des plaids communs	8,795 00	
Allocations de circuit aux juges de la cour de chancellerie.....	2,900 00	
Poursuites criminelles.....	6,000 00	
Pour faire face aux dépenses contingentes de l'administration de la justice, B.-C., non autrement pourvues.....	2,000 00	
		26,895 00
<i>Police.</i>		
Montant requis pour faire face aux dépenses de la police fluviale de Montréal, pour la présente année.	11,200 00	
Do do do police fluviale, Quebec	11,800 00	
		23,000 00
<i>Pénitencier, Maisons de Réforme et Inspection des Prisons.</i>		
Pour le soutien du pénitencier provincial.....	\$57,923 00	
Pour construction et matériaux pour do	8,142 00	
	66,065 00	
Pour le soutien de l'asile des aliénés criminels	\$15,201 00	
Pour ameublement et fourniture pour do	2,500 00	
Pour matériaux de construction, outils, etc.....	7,680 00	
Pour ventilation et chauffage, éclairage et approvisionnement d'eau	21,298 00	
	46,679 00	
Maison de réforme, Pénitancouchine, soutien.....	\$16,592 00	
Matériaux et travaux pour la nouvelle prison et pour la maison pour les gardiens à do	17,800 00	
	34,392 00	
Maison de réforme, St. Vincent de Paul, soutien	16,420 00	
Maison pour préfet, hôpital, cellules additionnelles, mur, pont et clôtures pour do	8,482 00	
	24,902 00	
Inspection des prisons et asiles.....	12,500 00	
		184,538 00
L E G I S L A T I O N .		
<i>Conseil Législatif.</i>		
Salaire de l'orateur pour différents temps (partie)	\$1,060 00	
do du greffier	2,000 00	
Report.....	\$3,060 00	
		\$ 602,676 26

ESTIME des services pour lesquels un vote de la Législature est demandé.

SERVICE.	Montant.		Total.	
	\$	cts.	\$	cts.
<i>Report</i>	\$3,060	00		
<i>Conseil Législatif.—(Suite.)</i>			\$	602,676 26
Salaire de l'assistant greffier et traducteur français	\$1,600	00		
do du greffier en loi	1,000	00		
do des chapelain et bibliothécaire.....	800	00		
do du gentilhomme huissier de la verge noire.....	400	00		
do du sergent-d'armes	400	00		
do du messager en chef.....	400	00		
do du portier	240	00		
do 3 messagers pour la session, à \$180 chacun.....	540	00		
Dépenses contingentes.....	52,800	00		
			61,240	00
<i>Assemblée Législative.</i>				
Salaire de l'orateur, (partie).....	\$1,200	00		
do du greffier	2,000	00		
do de l'assistant greffier	1,600	00		
do du greffier en loi et traducteur anglais	2,000	00		
do du sergent-d'armes	400	00		
Dépenses contingentes.....	169,177	33		
			176,377	33
<i>Dépenses Générales.</i>				
Frais de l'impression et reliure des lois.....	\$18,000	00		
do distribution	2,600	00		
Octroi à la bibliothèque parlementaire.....	4,000	00		
Salaire du greffier de la couronne en chancellerie.....	1,280	00		
Dépenses contingentes de do	600	00		
			26,480	00
<i>Education.</i>				
Somme additionnelle pour écoles communes, H. et B. Canada.....			160,000	00
(\$6000 de cette somme sur la part du Bas-Canada, devant être affectées aux écoles normales.)				
Aide au fonds de revenu de l'éducation supérieure, B. C.....	\$20,000	00		
do do H. C.....	20,000	00		
			40,000	00
Devant être distribuée comme suit :—				
Collège Victoria, Cobourg	\$5,000	00		
Queen's College, Kingston.....	5,000	00		
Collège Regipolis, do	3,000	00		
Collège St. Michel, Toronto.....	2,000	00		
Collège Bytown, Ottawa	1,400	00		
Fonds de l'école de grammaire, H. C.....	3,200	00		
Collège de L'Assomption, Sandwich.....	400	00		
	\$20,000	00		
Salaires et dépenses contingentes du Bureau de l'Education, C. E.....			18,385	00
Do do do C. O.....			13,100	00
				231,485 00
<i>Institutions Littéraires et Scientifiques.</i>				
Aide à la faculté médicale, collège McGill, Montréal			750	00
do do collège Victoria, Cobourg			750	00
do école de médecine, Montréal			750	00
do do Kingston.....			750	00
do do Toronto.....			750	00
do Institut Canadien, do			750	00
do société d'histoire naturelle, Montréal			750	00
do société historique, Québec			750	00
dc Institut Canadien, Ottawa.....			300	00
do Athénæum, do			300	00
Observatoire, Québec, pour défrayer les dépenses			2,400	00
do Toronto, do			4,800	00
do Kingston, do			500	00
do Isle Jésus, do			500	00
				14,800 00
<i>À reporter</i>			\$1,113,058	59

ESTIME des services pour lesquels un vote de la Législature est demandé.

SERVICE.		Montant.	Total.
		\$	cts.
<i>Report</i>			\$ 1,113,058 59
<i>Hopitaux et Institutions de Charité.</i>			
Aide à l'hôpital	Toronto.....	6,400 00	
do do pour les patients du comté	do	4,800 00	
do maison d'industrie.....	do	2,400 00	
do asile des orphel. protest., et à la société de secours des femmes.	do	640 00	
do asile de la Magdeleine	do	480 00	
do asile des orphelins catholiques romains.....	do	640 00	
do hospice de la maternité	do	480 00	
do institution des sourds-muets.....	do	1,600 00	
do crèche publique des enfants pauvres.....	do	320 00	
do asile de la providence	do	320 00	
do malades indigents.....	Québec	3,200 00	
do hospice de la maternité	do	480 00	
do asile des orphelins catholiques romains	do	480 00	
do asile du Bon Pasteur.....	do	640 00	
do directeurs de l'asile des orphelines protestantes.....	do	320 00	
do asile de Finlay.....	do	320 00	
do asile des orphelins.....	do	320 00	
do asile de Ste. Brigitte.....	do	320 00	
do asile protestant, des dames	do	320 00	
do asile militaire du Canada pour les veuves et orphelins.....	do	160 00	
do malades indigents.....	Montréal.....	3,200 00	
do corporation de l'hôpital général.....	do	4,000 00	
do hôpital St. Patrice.....	do	1,600 00	
do sœurs de la providence	do	800 00	
do hôpital général des sœurs de la charité	do	1,120 00	
do asile de la rue Bonaventure.....	do	430 00	
do asile de Nazareth, pour les enfants aveugles et destitués.....	do	430 00	
do asile St. Patrice des orphelins catholiques romains.....	do	640 00	
do asile des orphelins protestants	do	640 00	
do maison de refuge	do	480 00	
do hospice de la maternité, de l'université.....	do	480 00	
do do aux soins des sœurs de la miséricorde.	do	480 00	
do institution des sourds et muets, Sault-au-Récollet.....	do	1,600 00	
do société bienveillante des dames pour les veuves et les orphelins	do	320 00	
do association charitable des dames de l'asile catholique romain	do	320 00	
do asile de la Magdeleine, (dames du Bon Pasteur).....	do	320 00	
do institution pour les maux d'yeux et d'oreilles.....	do	320 00	
do dispensaire	do	320 00	
do école d'industrie et de refuge	do	320 00	
do asile de St. Vincent de Paul	do	430 00	
do hôpital général	Kingston.....	4,800 00	
do malades indigents.....	do	2,400 00	
do hôpital de l'Hôtel-Dieu	do	800 00	
do asile des orphelins.....	do	640 00	
do hôpital	Hamilton.....	4,800 00	
do asile des orphelins.....	do	640 00	
do do catholiques romains	do	640 00	
do malades indigents.....	Trois-Rivières.....	2,240 00	
do hôpital	London.....	2,400 00	
do hôpital protestant.....	Ottawa.....	1,200 00	
do do catholique romain.....	do	1,200 00	
do hôpital.....	St. Hyacinthe.....	320 00	
		64,970 00	
do hôpital de la marine et des émigrés, Québec		19,783 00	
do asile des aliénés, Toronto, soutien de l'.....	\$55,295 00		
do pour le soutien de la Branche de l'U.....	7,540 00		
		62,835 00	
do do do asile d'Orillia.....	13,167 00		
do Additions et réparations.....	500 00		
		13,667 00	
<i>A reporter</i>		\$161,255 00	\$1,113,058 59

ESTIME des services pour lesquels un vote de la Législature est demandé.

S E R V I C E .	Montant.	Total.
	\$ cts.	\$ cts.
<i>Report</i>	161,255 00	1,113,058 59
<i>Hopitaux et institutions de charité—(Suite.)</i>		
Aide pour le soutien de l'asile de Malden	\$24,500 00	
Petit engin, additions et réparations	1,000 00	
do pour le soutien et les réparations de l'asile St. Jean	25,500 00	
do à l'asile Beauport, Québec.....	13,000 00	
do aux marins naufragés.....	63,000 00	
	600 00	263,355 00
<i>Exploration Géologique.</i>		
Pour faire face aux dép. de l'expl. géologique de la province pour l'année 1863...		15,000 00
<i>Arts, Agriculture et Statistiques.</i>		
Aide aux Chambres des Arts et Manufactures, Haut et Bas Canada, à \$20,000 chaque	4,000 00	
Publication des spécifications et dessins des patentes.....	1,400 00	5,400 00
<i>Sociétés d'Agriculture.</i>		
Aide aux chambres d'agriculture, Haut et Bas-Canada, à \$4,000 chaque.....	8,000 00	
Aide aux sociétés d'agriculture au lieu du montant autorisé en vertu du Stat. Ref. Canada, chap. 32.....	75,000 00	83,000 00
M I L I C E .		
Député-adjutant-général pour le Bas-Canada	\$2,240 00	
do do Haut-Canada	2,000 00	
Commis principal et comptable	2,000 00	
Assistant do	1,200 00	
1 commis	1,200 00	
1 do	1,000 00	
5 do à \$500 chaque	2,500 00	
Messageur, \$400, assistant do et journalier \$365.....	765 00	
		12,905 00
8 gardes-magasin d'arsenaux provinciaux, à \$300 chaque.....	2,400 00	
Loyer des arsenaux, soin des armes et paiement des gardiens et em- ployés des arsenaux, y compris le chauffage de ces arsenaux	20,000 00	
		22,400 00
Dépenses contingentes pour papeterie, impression, réparation d'armes, etc., transport des armes, habillements et approvisionnements, et autres dépenses imprévues de la milice		31,600 00
<i>Instructeurs d'exercice.</i>		
Paie de 130 instructeurs d'exercice	\$46,000 00	
Plus pour le transport de do	15,333 00	
		61,333 00
<i>Majors de Brigade.</i>		
20 majors de brigade ou assist. dép. adj. généraux, à \$600 chacun... 12,000 00		
do 50 cents par jour chaque au lieu de fourrage pour un cheval 3,650 00		
do dépenses de voyage, papeterie, frais de port	12,000 00	
		27,650 00
Allocation au lieu d'habillement à 110 corps qui ont l'uniforme, 55 hommes par compagnie, 6,050 hommes, à \$6 par homme.....		36,300 00
Munition: compte du gouvernement impérial pour les sept batteries de cam- pagne de 1862.....		3,181 00
<i>A reporter</i>	\$195,369 00	\$1,479,813 59

ESTIME des services pour lesquels un vote de la Législature est demandé.

S E R V I C E .	Amount.	Total.
	\$ cts.	\$ cts.
<i>Report</i>	195,369 00	1,479,813 59
<i>Munitions pour fusils pour 1863.</i>		
20,000 hommes à 60 cartouches à balle, 1,200,000 à \$15 par 1000	\$18,000 00	
20,000 hommes à 40 cartouches à poudre, 800,000, à \$7 par 1000	5,600 00	
2,000,000 capsules à 90 centins par 1000.....	1,800 00	
Capotes : compte présenté par le gouvernement impérial	25,400 00	
Accoutrements ; pour 20,000 hommes, à \$5.60 par assortiment	25,739 00	
Pour la construction de salles d'exercice et arsenaux	112,000 00	
Prix pour exercice et tir à la cible.....	20,000 00	
	2,000 00	
<i>Habillement.</i>		
	380,508 00	
20,000 shakos, tuniques et pantalons, à \$10 chaque, complet.....	\$200,000 00	
A déduire la balance de l'estimé de 1862, savoir :		
Vote de 1862.....	\$250,000 00	
Dépense de 1862	\$98,444 00	
Montant additionnel payé et à être } payé pour 1862.....	\$23,000 00 121,444 00 128,556 00	
	71,444 00	451,952 00
<i>Emigration.</i>		
Grosse Isle.....	6,000 00	
Salaires et dépenses des agents en Canada	16,000 00	
Coût de la mission de M. Buchanan en Angleterre, et dépenses y relatives.....	5,000 00	
Dépenses de l'émigration.....	20,000 00	
	47,000 00	
Moins ce qui est autorisé par le Statut Refondu du Canada, chap. 10, cédule B..	3,008 83	43,991 17
<i>Pensions.</i>		
Samuel Waller, comme ci-devant greffier des comités du conseil législatif, Bas-Canada.....	\$ 400 00	
John Bright, comme ci-devant messenger de do	80 00	
Louis Gagné do assemblée législative, B.-C	72 00	
	552 00	
G. B. Faribault, comme ci-devant assist. greffier de l'assemblée lég.....	\$1,600 00	
Mme. Catherine Antrobus.....	800 00	
Mme. Charlotte McCormick.....	400 00	
Pierre Bouchard, pour blessures reçues au service public.....	100 00	
Jacques Brien, do do	80 00	
	2,980 00	3,532 00
<i>Annuités des Sauvages.</i>		
Nouvelles annuités des Sauvages	4,400 00	4,400 00
<i>Edifices et Travaux Publics.</i>		
Canal Welland ; contin. du contrat pour l'approfondir jusq. niveau du lac Erié..	20,000 00	
Canal Rideau ; répar. aux rapides dits Black Rapids, et autres rép. nécessaires.	10,000 00	
Travaux d'Ottawa ; amélior. sur la rivière du Moine pour glissoires et bômes....	8,850 00	
Travaux du St. Maurice ; amélioration et achat de terre	5,000 00	
Phares sur les lacs et rivières à l'intérieur ; travaux de protection et réparations extraordinaires et achat de terres.....	5,000 00	
Jetées à l'île Chantry, lac Huron.....	5,500 00	
Edifices d'Ottawa, additionnel.....	100,000 00	
Pour bâtir une prison et un palais de justice au Sault Ste. Marie.....	8,000 00	
Résidence du gouverneur à Spencer Wood, reconstruction du conservatoire et travaux additionnels.....	4,000 00	
Pour parachever la prison de Québec.....	15,500 00	
Arpentage et exploration de la route pour le chemin de fer intercolonial	10,000 00	
		191,850 00
<i>A reporter</i>		\$2,175,538 76

ESTIME des Services pour lesquels un vote de la Législature est émané.

SERVICE.	Montant.		Total.	
	\$	cts.	\$	cts.
<i>Report</i>			2,175,538	76
<i>Loyers et réparations.</i>				
Loyers et réparations pour 1863.....	20,000	00		
Pour faire face à la balance payable sur la propriété Cataracti.....	8,000	00	28,000	00
<i>Chemins et ponts.</i>				
Chemins de colonisation, Haut-Canada	75,000	00		
do do Bas-Canada	75,000	00		
Pour le chemin du St. Laurent et du Nouveau-Brunswick <i>via</i> Métapédia, pour la défense militaire.....	15,000	00		
Chemin de Témiscouata.....	3,000	00		
Pour ouvrir des communications avec le territoire du Nord-Ouest.....	50,000	00	218,000	00
<i>Service des bateaux à vapeur océaniques et du fleuve.</i>				
Service des bateaux remorqueurs entre Montréal et Kingston.....	18,000	00		
Steamers de la province.....	20,000	00	38,000	00
<i>Phares et service de côte.</i>				
La Trinité, Québec, salaires tels que détaillés dans les estimés.....	15,970	00		
Bouées, balises et phares do	26,606	00		
do Montréal, Salaires et dépenses contingentes do	42,576	00		
Phares sur les lacs et les rivières à l'intérieur.....	19,100	00		
Salaires de deux gardiens de dépôts de provisions à Anticosti, pour le soulagement des personnes naufragées pour 1863, à \$200 chaque.....	400	00		
Salaires du maître de havre à Gaspé.....	\$ 50	00		
do do Amherst.....	50	00		
Allocation à Pierre Brochu, pour résider au lac Métapédia, sur le chemin de Kempt, pour y assister les voyageurs.....	\$100	00		
do à Marcel Brochu, do au Petit Lac, do	100	00		
do à Jonathan Noble, do à La Fourche, do	100	00		
do à Thomas Evans, do à Assametsquagan, do	100	00		
			400	00
Part des dépenses pour l'entretien des phares sur les îles St. Paul et Scatterie, dans le golfe.....	2,500	00	107,076	10
<i>Menragement de bois.</i>				
Bureau du surintendant des mesureurs de bois.....			68,000	00
<i>Pêcheries.</i>				
Primes.....	10,000	00		
Bas-Canada	9,800	00		
Haut-Canada	5,500	00	25,300	00
<i>Inspection des chemins de fer et bateaux-à-vapeur.</i>				
Chemins de fer.....	4,685	00		
Bateaux-à-vapeur.....	7,500	00	12,185	00
<i>Items divers.</i>				
Aide à l'Association Britannique et de l'Amérique du Nord.....	1,000	00		
Pour abonnement et annonces dans la Gazette Officielle.....	5,000	00		
Pour frais de port de la Gazette Officielle.....	800	00		
Pour diverses impressions.....	8,000	00		
<i>A reporter</i>	\$14,800	00	\$2,670,099	86

ESTIME des services pour lesquels un vote de la Législature est demandé.

S E R V I C E .	Montant.	Total.
	\$ cts.	\$ cts.
<i>Report</i>	14,800 00	2,670,099 86
<i>Items divers—(Suite.)</i>		
Pour faire face à diverses dépenses du service public.....	6,000 00	
Dépenses des commissaires chargés de s'enquérir des matières relatives au service public, en vertu des statuts refondus chap. 13.....	20,000 00	
Pour payer la balance des dépenses se rattachant au traité de réciprocité.....	32,640 00	
Bureau du préposé à l'engagement des matelots (<i>Shipping Master</i>).....	1,400 00	
Gratuité à la veuve de feu A. F. Mickle, M. P. à Stratford.....	800 00	
do à deux sœurs de feu M. Panton, commis de la malle océanique, \$200 chaque.....	400 00	
		76,040 00
<i>Dépenses de la perception du revenu.</i>		
Douanes.....	320,000 00	
Accise.....	60,000 00	
Bureau de poste, y compris \$110,000 maintenant payables aux chemins de fer..	405,000 00	
Travaux publics, soutien	\$126,400 00	
réparations.....	77,800 00	
perception et items divers.....	27,000 00	
		231,200 00
Exploration territoriale, Haut-Canada	\$45,000 00	
do Bas do	32,000 00	
	77,000 00	
Commissions, inspections, annonces, et autres dépenses contingentes des terres de la couronne, bois et forêts et terres de l'Artillerie.....	81,305 00	
	158,305 00	
		1,174,505 00
Pour défrayer les dépenses encourues pendant l'année 1862, telles que détaillées dans l'état No. 61, partie II, des comptes publics mis devant la législature..		189,606 27
Total.....	\$	4,110,251 13

ETAT Indiquant les détails de certains services pour lesquels un vote de la législature est requis, tel qu'il appert par les Estimés pour 1863.

SERVICE.	Montant.		Autorité.	Montant.		Total de l'estimé des dépenses.
	\$	cts.		\$	cts.	
GOVERNEMENT CIVIL.						
<i>Gouverneur Général</i>						
<i>Bureau du Secrétaire Civil</i>						
<i>Bureau du Secrétaire Provincial.</i>						
Secrétaire provincial	2,840	00	Stat. Ref. chap. 10.	6,144	00	31,111 07
Assistant secrétaire, Est	2,900	00	do	1,260	00	
do Ouest	2,000	00	Estimés			7,404 00
do 1 à	1,610	00				
do 2 à \$1,400 chaque	2,800	00				
do 3 à \$1,260 chaque	4,080	00				
Messagers, 2 à \$495	990	00				
Gardien de bureau, 1	416	76				
Commiss des archives	730	00				
do bureau des examinateurs	200	00	Estimés	12,826	76	22,905 65
<i>Bureau du Régistrateur Provincial.</i>						
Député régistrateur provincial	1,610	00	Stat. Ref. chap. 11.	1,810	00	
Commiss, 1 à	1,060	00				
do 1 à	1,600	00				
do 2 à \$300	912	50				
do 1 à	495	00	Estimés	5,077	50	7,487 50
Messageur						
<i>Bureau du Receveur Général.</i>						
Receveur général	2,600	00	Stat. Ref. chap. 10.	5,000	00	
Deputé do	1,610	00	do	4,210	00	
Teneur de livres	4,800	00	do chap. 11			
Commiss, 2 à \$1,600	4,800	00				
A reporter	\$	4,800	A reporter	\$9,210	00	\$63,908 22

SERVICE.		Montant.	Antorité.	Montant.	Total.
Report.....		\$	Report.....	\$	\$
<i>Bureau du Recenseur Général—(Suite.)</i>					
Commis, 1 à		4,800 00		9,210 00	68,908 22
do 2 à \$1,360		1,400 00			
do 1 à		2,720 00			
do 2 à \$912 50		1,260 00			
Gardien de bureau, 1 à		500 00		12,870 00	22,080 00
Messageur, 1 à		365 00			
<i>Département des Finances.</i>					
Ministre des Finances.....		2,806 67		5,000 00	
Député inspecteur général		1,800 00			
Commis principal		1,600 00		6,306 67	
Teneur de livres.....					
Député inspecteur général <i>pro tem.</i>		2,600 00			
1 teneur de livres.....		1,600 00			
Commis, 1 à \$1,360, et 1, 4 mois, à do, \$453 33.....		1,813 33			
do 3 à \$1,200.....		3,600 00			
do 1 à.....		1,000 00			
do 2 à \$220 chaque.....		1,840 00			
do 1 à.....		500 00			
do 1 à.....		500 00			
Gardien de bureau		450 00			
Messageur		1,000 00		14,903 33	26,210 80
Commis de l'emprunt des incendies de Québec.....					
<i>Branche des Douanes.</i>					
Commissaire		2,000 00		2,600 00	
Assistant do		1,600 00			
Commis, 1 à		5,440 00			
do 4 à \$1,360 chaque.....		2,120 00			
do 2 à \$1,060 chaque.....		800 00			
do 1 à.....		500 00			
do 1 à.....		450 00		12,910 00	16,510 00
Messageur					

SERVICE.		Montant.	Antorité.	Montant.	Total.
Report.....		\$	Report.....	\$	\$
<i>Branche de l'auditeur.</i>					
Auditeur		2,600 00		4,200 00	
Teneur de livres.....		1,600 00			
Commis, 1 à		1,360 00			
do 1 à		1,320 00			
do 2 à \$1,060 chaque		2,120 00			
do 1 à		800 00			
do 1 à		240 00		5,840 00	10,040 00
Messageur					
<i>Bureau du conseil exécutif.</i>					
Président du conseil		2,600 00		5,000 00	
Commis do		1,840 00		4,440 00	
Commis confidentiel (partie).....					
do (additionnel).....		160 00			
Commis, 1 à		1,600 00			
do 2 à \$1,400 chaque		2,800 00			
do 1 à		1,100 00			
do 1 à		800 00			
do 1 à		500 00			
do 1 à		600 00			
Gardien de bureau		984 00			
Messageurs, 2 à \$492 chaque.....		300 00		8,844 00	18,284 00
do 1 à					
<i>Département des travaux publics.</i>					
Commissaire		4,000 00		5,000 00	
Député do		2,000 00		2,000 00	
Moins ce qui doit être chargé au fonds d'inspecteur de chemins de fer.....					
do do (additionnel).....		200 00			
Secrétaire.....		2,400 00			
Ingénieur-en-chef.....		8,240 00			
Assistant do		2,400 00			
Teneur de livres		1,610 00			
Architecte.....		1,800 00		11,650 00	
Assistant teneur de livres à \$3 60 par jour.....		1,314 00			
do		1,400 00			
Commis, 1 à		1,530 00			
do 1 à		1,400 00			
do 1 à		1,200 00			
A reporter.....		\$6,844 00		\$18,650 00	\$161,032 22

GOUVERNEMENT CIVIL—(Suite.)

SERVICE.	Montant. \$ cts.	Autorité.	Montant. \$ cts.	Total. \$ cts.
<i>Report.</i>				
<i>Département des travaux publics.—(Suite.)</i>				
Commis, 2 à \$930 chaque.....	1,860 00		18,650 00	
1 à \$200 par jour.....	730 00			
1 à \$150 do.....	547 50			
Gardien de bureau.....	500 00			
Messagers, 2 à \$450 chaque.....	900 00			
<i>Branche des ingénieurs.</i>				
Dessinateurs, 1 à \$3.00 par jour.....	1,095 00			
3 à \$2.50 do.....	2,737 50			
Assistant ingénieur à \$1,600 par année, depuis le 1er février.....	1,466 67			
Commis, 1 à.....	500 00			
1 à.....	730 00			
1 à.....	365 00			
Messager, 1 à.....	365 00		19,840 67	38,490 67
<i>Département du ministre de l'agriculture.</i>				
Ministre de l'agriculture.....	5,000 00			
Commis, 1 à.....	1,610 00			
1 à.....	1,440 00			
1 à.....	940 00			
1 à.....	900 00			
1 à.....	1,095 00			
1 extra à \$3 par jour.....	730 00			
1 do \$2 do.....	500 00			
Gardien de bureau.....	875 00		13,090 00	13,090 00
Messager, \$450; scieur de bois, \$425.....				
<i>Département du maître-général des postes.</i>				
Maître-général des postes.....	2,600 00			
Député do.....	2,000 00			
Comptable.....	1,800 00			
Secrétaire.....				
<i>Stat. ref. chap. 10.....</i>				
			5,000 00	
<i>Estimés.....</i>				
			13,090 00	13,090 00
<i>Stat. ref. chap. 10.....</i>				
			5,000 00	
<i>Estimés.....</i>				
			19,840 67	38,490 67

	Montant. \$ cts.	Autorité.	Montant. \$ cts.	Total. \$ cts.
<i>Stat. ref. chap. II.....</i>				
			10,200 00	
<i>Estimés.....</i>				
			24,400 00	39,600 00
<i>Procureur et solliciteur généraux, Est.</i>				
Procureur général.....	5,000 00			
Solliciteur général.....	3,000 00			
Greffier permanent, département en loi de couronne (partie).....	1,200 00			
do (do).....	760 00			
do (additionnel).....	1,200 00			
Messager.....	450 00			
<i>Procureur et solliciteur généraux, Ouest.</i>				
Procureur général.....	5,000 00			
Solliciteur général.....	3,000 00			
Commis principal.....	1,800 00			
1 commis.....	700 00			
Agent à Toronto.....	400 00			
Messager.....	450 00			
<i>Département des terres de la couronne.</i>				
Commissaire en chef.....	2,600 00			
Assistant do.....	3,400 00			
Deputé arpenteur général.....	1,610 00			
Comptable.....	1,400 00			
Surintendant des bois et forêts (partie).....	4,500 00			
Dessinateurs—4 à \$1,200 chaque (partie).....				
			5,000 00	
<i>A reporter.....</i>				
			\$5,000 00	\$275,412 89

SERVICE CIVIL—(Suite.)

	Montant.	Autorité.	Montant.	Total.
	\$ cts.		\$ cts.	\$ cts.
<i>Report.</i>	12,810 00		5,900 00	275,412 89
<i>Département des terres de la couronne—(Suite.)</i>				
<i>Commissaires</i>				
1 à.....	1,080 00			
1 à.....	1,160 00			
1 à.....	1,060 00			
1 à.....	1,940 00			
1 à.....	912 50		18,862 50	
<i>Stat. ref. chap. 11.</i>				
200 00				
680 00				
4,830 00				
1,600 00				
1,440 00				
5,440 00				
1,280 00				
2,160 00				
7,420 00				
1,050 00				
980 00				
940 00				
2,737 50				
760 00				
6,387 00				
5,840 00				
500 00				
900 00				
416 00			45,561 00	63,623 50
<i>Estimés</i>				
<i>Branches des services.</i>				
Deputé Surintendant.....	2,000 00			
Premier commis.....	1,400 00			
Comptable.....	1,400 00			
1 commis.....	730 00			
1 do \$2 00 par jour.....	730 00			
1 do \$2 00 par jour.....	240 00			
1 do \$2 00 par jour.....	60 00			
Gardien de bureau.....				
2 Messagers à \$450 chaque.....				
1 do à.....				
<i>Branches des services.</i>				

Stat. Ref, chap. 10.....	30,000 00			
Estimés.....	60,000 00			90,000 00
<i>Total, gouvernement civil</i>				
				\$440,596 39
RECAPITULATION.				
Montant autorisé par Stat. Ref, chap. 10.....			\$119,083 96	
do do do 11.....			68,919 17	
do par acte 18 Vic, chap. 89.....			240 00	
do do par Stat. Ref, chap. 28.....			2,000 00	
Estimés.....				\$440,596 39
<i>Total</i>				

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE,—EST.

	Montant.	Autorité.	Montant.	Total.
	\$ cts.		\$ cts.	\$ cts.
<i>SERVICE.</i>				
<i>Cour du Banc de la Reine</i>				
Juge en chef.....	5,000 00			
4 Juges puinés, à \$4,000 chaque.....	16,000 00			
<i>Cour Supérieure.</i>				
Juge en chef.....	5,000 00			
3 Juges puinés, à \$4,000 chaque.....	32,000 00			
6 do \$3,200 do.....	19,200 00			
3 do \$2,800 do.....	8,400 00			
<i>Cour de Vice-Admirauté.</i>				
Juge.....	333 33			
Maréchal.....	606 67			
Régistrateur.....				
<i>Stat. Ref, chap. 10.</i>				
			21,000 00	
<i>do do</i>				
			64,600 00	85,600 00
<i>Stat. Ref, B. C, chap. 98.</i>				
			2,000 00	
<i>Stat. Ref, chap. 10</i>				
			1,000 00	3,000 00
<i>A reporter</i>				
				\$88,600 00

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE—EST.—(Suite.)

SERVICE.	Montant.	Autorisé.	Montant.	Total.
	\$ cts.		\$ cts.	\$ cts.
<i>Pouvements criminelles.</i>		<i>Report.</i>		88,600 00
<i>Allocations de circuit.</i>		Estimés.....		8,000 00
		{ Stat. ref. chap. 10.....	6,200 00	
		Estimés.....	2,000 00	
<i>Salaires des shérifs.</i>	19,000 00	Moyenne des recettes du fonds d'honoraires de justice.....	75,000 00	
Do des protonotaires.....	92,000 00	{ Stat. ref. B. C. chap. 93. Déficit.....	42,650 00	117,650 00
Do cour d'appel.....	6,650 00	Estimés.....	72,000 00	
<i>Dépenses contingentes des shérifs.</i>		do	12,000 00	
Do des protonotaires.....		do	2,500 00	
<i>Médecins des prisons, salaires.</i>		do	12,500 00	
Coroners, salaires et dépenses contingentes.....		do	700 00	
<i>Interprètes des cours, salaires.</i>		{ Stat. ref. B. C., chap. 83.....	8,800 00	99,700 00
<i>Gardiens des prisons et cours de justice.</i>		do	100 00	
<i>Grands constables.</i>		Estimés.....		8,900 00
				3,700 00
<i>Itema divers.</i>				
Revision et préparation des listes de jury.....		Stat. ref. B. C., chap. 84.....	2,600 00	7,100 00
Dépenses diverses.....		Estimés.....	4,500 00	
		Total.....		\$341,850 00
RECAPITULATION.				
<i>Dépenses.</i>				
Autorisées par stat. ref. chap. 10.....			92,800 00	
Do B. C. " 93.....			10,800 00	
Do " " 79.....			100 00	
Do " " 84.....			2,800 00	
Do " " 93 Déficit du fonds d'honoraires.....			42,650 00	
Estimés des recettes du fonds d'honoraires de justice, B. C., pour 1863.....				149,950 00
				75,000 00

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE,—OUEST.

SERVICE.	Montant.	Autorisé.	Montant.	Total.
	\$ cts.		\$ cts.	\$ cts.
<i>Juge président.</i>		<i>Acte 25 Vic. chap. 18.</i>		
Cour d'Erreur et d'Appel.....				
<i>Cour de Chancellerie.</i>				
Chanceller.....	5,000 00			
2 Vice-Chancellers.....	8,000 00			
Maître en Chancellerie, (partie).....	2,000 00			
Commis à do.....	500 00			
Registreur do do.....	1,600 00			
Commis à do do.....	500 00	Stat. Ref. H. C., chap. 12.....	17,600 00	
Maître en Chancellerie, (pourcentage).....	240 00			
Commis à do do.....	200 00			
Registreur do do.....	240 00			
Commis à do do.....	200 00	Acte 18 Vic. chap. 89.....	880 00	
Commis du Maître, (balance).....	300 00			
do Régistreur, do.....	300 00			
Premier commis.....	1,600 00			
1 commis.....	750 00			
4 do à \$600.....	2,400 00			
2 do à \$500.....	1,000 00			
Huissier.....	450 00			
Messageur.....	450 00			
Dépenses contingentes.....		Estimés.....	7,200 00	29,680 00
		Stat. Ref. H. C., chap. 12.....	4,000 00	\$29,680 00
		<i>Report.</i>		
<i>Estimés po faire face aux dépenses contingentes de l'administration de la justice, savoir :</i>				
Poursuites Criminelles.....	8,000 00			
Allocations de Circuit.....	72,000 00			
Dépenses Contingentes des shérifs.....	12,000 00			
do des protonotaires.....	2,800 00			
Médecins des prisons.....	12,500 00			
Coroners.....	700 00			
Interprètes des cours.....	3,700 00			
Grands Constables.....	4,500 00			
Itema divers.....				117,900 00
				\$341,850 00

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE,—OUEST.—(Suite.)

SERVICE.	Montant. \$ cts.	Autorité.	Montant. \$ cts.	Total. \$ cts.
Cour du Banc de la Reine.				
Juge en chef	5,000 00			
1 Juge Puisé	4,000 00			
1 do (différents temps)	3,799 99	Rapporté		12,799 99
Cour des Plaids Communs.				
Juge en chef	5,000 00			
2 Juges Puisés, à \$4000 chaque	8,000 00	Do		13,000 00
Cour du Banc de la Reine et des Plaids Communs.				
C. C. Small, (partie)	3,000 00			
Commis, senior, bureau du do	1,000 00			
do junior, do	600 00			
Greffier de la couronne et des plaids, cour des plaids communs, (partie)	1,600 00			
Commis, senior, dans le bureau du do	1,000 00			
do junior, do	600 00			
Greffier de la procédure	1,400 00			
C. C. Small, (pourcentage)	240 00			
Commis, senior, à do	200 00			
do junior, do	150 00			
Greffier, cour des P. C., do	240 00			
do senior, do	200 00			
do junior, do	150 00			
Augmentation du salaire du commis junior, cour des plaids communs.	250 00			
do do cour du banc de la reine	250 00			
Dépenses contingentes de la cour du banc de la reine et des plaids comm.	4,250 00			
do do cour des plaids communs	2,500 00			
Commis en charge du greffier de la procédure	400 00			
Dépenses contingentes de do	325 00			
2 huissiers et crieurs, à \$160 chaque	320 00			
Gardien et messenger des cours supérieures	500 00			
Députés-greffiers de la couronne et des plaids des différents comtés, H.-C.				
		Acte 18 Vic. chnp. 89	1,180 00	
		Estimés	8,795 00	
		Stat. Ref. H. C., chap. 10	10,000 00	29,175 00

	Montant.	Autorité.	Montant.	Total.
Allocations de Circuit.—Juges, cour du banc de la reine et des plaids comm.				
Do do cour de chancellerie	6,000 00			
Poursuites Criminelles	2,900 00			
Honoraires de Justices, H. C., Stat. Ref. H. C., Cap. 15				
(Procureurs de comtés, H. C.)	50,000 00			
Cour de Surrogats—Greffier de la	37,000 00			
Administration de la Justice Criminelle	110,000 00			
Do Cours de Recorders	7,500 00			
Items divers—non autrement énumérés	4,000 00			
Salaires des officiers, nouveau district d'Algonia, savoir :—				
Juge	2,000 00			
Shérif	1,000 00			
Greffier de la paix	400 00			
Greffier de la cour de district et député-greffier de la couronne	500 00			
Magistrat stipendiare, district de Nipissing	1,200 00			
Allocation au shérif Jarvis pour assister à la cour du B. de la R.				
	5,100 00			
	112 00			
	9,212 00			
	\$318,052 17			
RECAPITULATION.				
Dépenses autorisées par				
	51,111 99			
	21,600 00			
	1,600 00			
	37,000 00			
	7,500 00			
	110,000 00			
	5,100 00			
	185 18			
	2,060 00			
Receites, estimées des				
Estimés, tels que détaillés ci-dessous				
	2,245 18			
	50,000 00			
	31,885 00			
	\$318,052 17			

POLICE.

SERVICE.	Montant. \$ cts.	Autorité.	Montant. \$ cts.	Total. \$ cts.

RECAPITULATION.

Dépense—Autorisée par.....			
Estimés, { Recettes—Droit de Tonnage Québec.....	\$11,000 00		
{ commissaire du havre, Montréal.....	3,700 00		

LEGISLATION.

S E R V I C E.		Montant.	Autorité.	Montant.	Total.
		\$		\$	\$
<i>Conseil Législatif.</i>					
Salaires de l'orateur pour différents temps (partie).....		78,440 00	Stat. ref. chap. 10.....	1,766 66	
Indemnité aux membres et montant par mille, suivant l'estimé du greffier du conseil législatif.....		17,200 00	do chap. 3.....	47,600 00	
Salaires et dépenses contingentes.....			Estimés, tels que détaillés.....	61,240 00	110,806 66
Moins—La balance de l'année dernière.....					
<i>Assemblée Législative.</i>					
Salaires de l'orateur (partie).....			Stat. ref. chap. 10.....	2,000 00	
Indemnité aux membres et montant par mille.....		183,240 00	do do 3.....	86,000 00	
Salaires et dépenses contingentes.....		6,862 67	Estimés tels que détaillés.....	176,377 33	264,877 33
Moins—La balance de l'année dernière.....			Stat. ref. chap. 6.....	7,000 00	7,000 00
<i>Elections.</i>					
Dépenses générales.					
Commission pour codifier les lois, B. C.....		14,800 00	Stat. ref. B. C., chap. 2.....	26,800 00	
Salaires de trois juges suppléants, cour supérieure.....		12,000 00			
Impression, reliure et distribution des lois.....		20,600 00			
Octroi à la bibliothèque parlementaire.....		4,000 00			
Salaires du greffier de la couronne en chancellerie.....		1,280 00			
Dépenses contingentes du do.....		600 00	Estimés.....	26,480 00	53,280 00
Total.....			Total.....		\$435,263 99
<i>RECAPITULATION.</i>					
Dépense, autorisée par.....			Stat. ref. chap. 2.....	26,800 00	
			do do 3.....	133,600 00	
			do do 10.....	3,766 66	
			do do 6.....	7,000 00	
Estimés tels que détaillés.....			Total.....		171,166 66
					284,037 33
					\$435,263 99

EDUCATION.

SERVICE.	Montant.		Autorité.	Montant.		Total.
	\$	cts.		\$	cts.	
EDUCATION.						
Octroi annuel pour 1863.....	200,000 00		Stat. ref. chap. 26.....	200,000 00		400,000 00
Octroi additionnel aux écoles communes, B. C. et H. C.....	160,000 00					
{ Aide à l'éducation supérieure, B. C.....	20,000 00					
{ Aide à do.....	20,000 00		Estimés.....	200,000 00		400,000 00
Revenu net disponible du fonds de l'éducation pour le Bas-Canada.....	12,500 00		Stat. ref. B. C., chap. 15.....	12,500 00		
{ Fonds du revenu des écoles de grammaire, H. C.....	10,000 00		Acte 47 Geo. 3, chap. 46.....	10,000 00		
{ Revenu net du fonds des écoles de grammaire, H. C.....	23,000 00		Stat. ref. H. C., chap. 63.....	23,000 00		45,500 00
Salaires du surintendant en chef, B. C.....	4,000 00					
do du secrétaire.....	2,000 00					
do du commis des statistiques.....	1,050 00					
do du commis correspondant et assistant, Journal de l'Education.....	1,050 00					
do do do Instruction.....	1,000 00					
do du 1er commis copiste.....	660 00					
do du 2me do.....	650 00					
do du messager.....	375 00					
Dépenses contingentes.....	5,000 00					
Dépenses de la bibliothèque.....	1,000 00					
Pour l'achat des livres pour prix.....	1,600 00		Estimés.....	18,385 00		31,485 00
Salaires du surintendant en chef, H. C.....	4,000 00					
Do du député do.....	2,200 00					
Do du commis senior et comptable.....	1,200 00					
Do du commis des statistiques.....	1,000 00					
Do du commis correspondant.....	900 00					
Do du commis assistant des statistiques.....	500 00					
Do du commis assistant.....	300 00					
Do du messager.....	3,000 00		Estimés.....	13,100 00		31,485 00
Dépenses contingentes.....						\$476,985 00

RECAPITULATION.

Dépense, autorisée par.....						
Do.....	200,000 00		Stat. ref. chap. 26.....	200,000 00		
Do.....	23,000 00		Stat. ref. H. C., chap. 63.....	23,000 00		
Do.....	12,500 00		Stat. ref. L. C., chap. 15.....	12,500 00		
Do.....	10,000 00		Acte 47 Geo. 3, chap. 46.....	10,000 00		
Do.....			Estimés.....			245,500 00
						231,485 00
						\$476,985 00

PHARES ET SERVICE COTIER.

SERVICE.	Montant.		Autorité.	Montant.		Total.
	\$	cts.		\$	cts.	
Maison de la Trinité, Québec.						
Salaires du maître.....	1,200 00					
Do du maître du havre.....	1,840 00					
Do de 2 surintendants des pilotes.....	2,400 00					
Do du trésorier.....	1,610 00					
Do du commis.....	1,440 00					
Do Bailli.....	750 00					
Bureau du maître de havre et dépenses contingentes.....	5,630 00					
Pension à John Lambly, ci-devant maître du havre.....	1,100 00		Estimés.....	10,970 00		
Nouvelles balises.....	800 00					
Bouées.....	1,882 00					
Phares, Portneuf.....	\$656 90					
St. Antoine.....	188 00					
St. Croix.....	498 00					
Pillar.....	1,220 00					
Détachasse.....	574 00					
Isle aux Grues.....	860 00					
Phare flottant.....	2,615 60					
Grosse Isle, Kamouraska.....	560 00					
Pêlerins.....	840 00					
Ile Rouge.....	1,640 00					
Ile Verte.....	1,382 50					
Pot à l'eau-de-vie.....	550 00					
	\$2,682 00		A reporter.....			\$15,970 00

PHARES ET SERVICE COTIER.—(Suite.)

SERVICE.	Montant. \$ cts.	Autorité.	Montant. \$ cts.	Total. \$ cts.
<i>Report</i>\$11,514 10		<i>Report</i>	15,970 00	
Phares, Bie.....1,300 00				
Pointe aux Pères.....440 00				
Pointe des Monts.....1,335 00				
Pointe Ouest d'Anticosti.....1,425 00				
Pointe Sud-Ouest Anticosti.....1,450 00				
Bout Est d'Anticosti.....1,355 00				
Cap Rosier.....1,475 00				
Kortéau.....1,635 00				
Belle Isle.....1,995 00				
<i>Maison de la Trinité, Montreal.</i>	23,924 10	<i>Estimés</i>	26,606 10	42,676 10
<i>Salaire du maître</i>	625 00			
<i>Do du trésorier</i>	1,325 00			
<i>Do du Bailli</i>	400 90			
<i>Do du Messager</i>	400 00			
<i>Salaires de 23 gardiens de lumière pour 34 phares et 3 vaisseaux à lumière.</i>			2,750 00	
<i>Dépenses diverses</i>			4,900 00	
			12,150 00	19,100 00
<i>Phares sur les lacs et rivières à l'intérieur.</i>				
<i>Réparations et items divers</i>	5,600 00			
<i>Provisions et leur distribution</i>	16,400 00			
<i>Salaires des gardiens et surintendants</i>	20,000 00			
		<i>Estimés</i>		42,000 00
				\$103,676 10

RÉPONSE

A une Adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée du 16 ult., lui demandant de faire mettre devant la chambre, " Copie de la commission nommant les commissaires chargés de " s'enquérir de l'état de chaque branche du service public ;—copie " des instructions (s'il en est) données à ces commissaires, et copie " de toute la correspondance échangée entre les commissaires et le " gouvernement, ou tout département public."

Par ordre,

SECRETARIAT PROVINCIAL,
9 avril 1863.

J. O. BUREAU,
Secrétaire.

COMMISSION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE,
2 janvier 1863.

MONSIEUR,—Je vous envoie avec la présente un blanc de rapport, préparé dans le but de fournir à la commission les renseignements qu'elle désire obtenir sur les ouvrages que le département des travaux publics a entrepris depuis le 1er janvier 1852, jusqu'au 31 décembre 1862.

Je vous prie de donner ces renseignements sous la forme pourvue, et sans délai.

Je suis, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé,)

GEORGE SHEPPARD,
Com. et secrétaire.

T. Trudeau, écuyer,
Secrétaire, département des travaux publics, Québec.

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS,
Québec, 8 janvier 1863.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 2 du courant, par laquelle vous me demandez, au nom de la " commission financière et administrative," des renseignements sur les ouvrages entrepris par le département dans la période de temps qui s'est écoulée depuis le 1er janvier 1852 jusqu'au 31 décembre 1862, et je prends la liberté de vous dire que l'honorable commissaire s'est immédiatement occupé de votre demande.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé,)

T. TRUDEAU,
Secrétaire.

George Sheppard, écuyer,
Com. et secrétaire de la com. financière et administrative,
Québec.

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS,
Québec, 20 janvier 1863.

MONSIEUR,—En réponse à votre lettre du 2 du courant, par laquelle vous demandez un rapport sur les travaux publics qui ont été faits par ce département, durant les onze dernières années, savoir : depuis le 1er janvier 1852 jusqu'au 31 décembre 1862, je suis chargée par l'honorable commissaire de vous transmettre pour l'information de la commission financière et administrative, l'extrait ci-inclus d'un rapport du comptable de ce département. Le rapport que vous désirez sera fait avec toute la diligence possible.

J'ai l'honneur d'être,

Votre obéissant serviteur,

(Signé)

T. TRUDEAU,
Secrétaire.

George Sheppard, écuyer,
Com. et secrétaire de la com. financière et administrative,
Québec.

Copie d'un extrait d'une lettre sous le No. 62,550, reçue de James Baine, teneur de livres au département des travaux publics.

Ce n'est pas un travail ordinaire que de compiler ce rapport, où il entre de si longs détails ; et si l'on parvient à le faire, ce ne sera pas sans difficulté, d'autant plus que les livres de ce département antérieurs à 1857 (époque où je fus nommé teneur de livres) ne correspondaient pas, quant aux balances d'octrois, à ceux du département de l'inspecteur-général.

M. Langton, l'auditeur, dit, au sujet de ces octrois dans un rapport en date du 31 octobre 1858, qu'il a adressé à l'honorable ministre des finances, et qui a été transmis à ce département :—“ Il est très-important que l'on trouve dans les livres de votre département et dans ceux du département des travaux publics, les mêmes balances d'octrois. Depuis plusieurs années, on a remarqué une foule de différences énormes. L'inspecteur-général, le commissaire des travaux publics et moi, nous en avons, il y a deux ans, cherché la cause, et nous en sommes venus à conclure qu'il valait autant ne point entreprendre de les rectifier, car le profit qui en reviendrait ne compenserait point la peine et le travail. Comme on a toujours établi les comptes publics d'après les livres de votre département, on a pensé qu'il serait mieux de les prendre pour base, en y faisant quelques modifications, et que les balances que devraient adopter les deux départements fussent déterminées par un ordre en conseil.”

Au commencement de 1859, l'on s'entendit avec le département de l'inspecteur-général sur les balances d'octrois, et à la fin de la session du parlement de la même année, les deux départements ont adopté une cédule comprenant tous les octrois de quelque importance. Ensuite, on a fait chaque année des états comparés des livres, de sorte que les différences qui avaient coutume d'aller s'augmentant toujours, ont été réglées annuellement. Ainsi, depuis cette époque jusqu'à aujourd'hui, on ne rencontrera point d'obstacle sérieux qui rend le rapport difficile.

Pendant ce mois-ci, on règle les comptes de l'année dernière ; on fait chaque jour des nombreux paiements qui demandent toute notre attention ; il n'est donc pas possible de travailler à ce rapport avec autant de diligence que si c'était à une autre époque de l'année ; et d'ailleurs, comme je l'ai déjà dit, il faudrait aussi l'intervention du département du ministre des finances.

Je ne puis pas dire au juste combien il nous faudra de temps pour préparer ce rapport ; il faudra peut-être plusieurs mois.

JAMES BAINE,
Teneur de livres.

COMMISSION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE,
16 février 1863.

MONSIEUR,—Je vous prie de fournir à la commission un rapport des balances qui restaient dans toutes les banques avec lesquelles le département du receveur-général a fait des transactions, le 31 décembre dernier, si c'est là la date de la dernière balance annuelle ou à toute autre date à laquelle a pu avoir lieu la dernière balance annuelle.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé,)

GEORGE SHEPPARD,

Com. et secrétaire.

L'honorable receveur-général,
etc., etc., etc.

(No. 851.)

BUREAU DU RECEVEUR-GENERAL,
Québec, 17 février 1863.

MONSIEUR,—Je suis chargé par le receveur-général d'accuser réception de votre lettre d'hier, et de vous envoyer un état des balances qui restent dans les banques, comme suit :

	disponible.	à intérêt.
31 décembre 1862.....	\$1,134,848.39	\$460,626.69
16 février 1863.....	1,114,810.31	235,000.00

Il n'y a pas de balance annuelle précisément, mais on compare les états mensuels et les différences, quand il s'en trouve, sont immédiatement réglées. La banque du Haut-Canada avec laquelle le gouvernement fait ses principales affaires, fournit chaque semaine un état des balances. Ce département en tient un état journalier.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé,)

T. D. HARRINGTON,

S. R. G.

George Sheppard, écuyer,
etc., etc., etc.,

Commission financière et administrative,
Québec.

DEPARTEMENT EN LOI DE LA COURONNE, H.-C.,
Québec, 18 février 1863.

MESSIEURS,—A l'égard des blancs de sommation qui ont été préparés dans ce département, pour vous permettre de prendre les témoignages des personnes qui doivent déposer devant vous comme devant les commissaires chargés de voir comment s'exécutent certains ouvrages publics, et dans lesquels se trouvent un blanc de *subpœnâ duces tecum*, je suis chargé de vous dire de la part des officiers en loi de la couronne, que ces messieurs sont d'avis qu'aucun sous-chef ou officier d'un département ne peut, sans la permission expresse d'un ministre du cabinet, permettre accès aux livres ou documents, ni vous les transmettre, ni vous en donner copie.

C'est le ministre qui est à la tête du département où se trouvent les documents dont on demande la production, qui doit dire si la production de ces documents pourrait être nuisible au service public. Les officiers en loi me chargent donc de vous dire que vous deviez obtenir la permission du ministre du département où sont les livres et les documents que vous désirez voir; et de plus, que sur toute sommation comportant une clause de *duces tecum*, le consentement de ce ministre à la production des documents devant votre commission, devrait être donné par écrit.

Je dois ajouter que cette notification n'est pas faite dans le but de nuire à vos recherches ou de les empêcher; mais seulement pour ne pas compromettre la position de la couronne, à cet égard.

J'ai l'honneur d'être, messieurs,
 Votre obéissant serviteur,
 (Signé),

H. BERNARD.

T. S. Brown,
 George Sheppard, et
 Wm. Bristow, écuyers,
 Commissaires.

COMMISSION FINANCIERE ET ADMINISTRATIVE,
 18 février 1863.

MONSIEUR,—Je vous prie de faire préparer les tableaux suivants pour l'usage de la commission.

(1). Un tableau des montants des "dépenses imprévues" pour les années 1852 à 1862 inclusivement.

(2). Un tableau des "déductions sur le revenu," classées d'après les différents services pour les années 1852 à 1862 inclusivement.

(3). Un tableau des dépenses contingentes des départements, depuis 1852 à 1862 inclusivement, d'après la formule indiquée sur la feuille ci-jointe, marquée A, avec un tableau séparé pour chaque employé ou bureau dont les noms suivent : secrétaire du gouverneur, secrétaire provincial, régistrateur provincial, receveur-général, ministre des finances, audition, douanes, conseil exécutif, travaux publics, bureau d'agriculture, département des postes, département en loi de la couronne Est, département en loi de la couronne Ouest, des terres de la couronne, de la milice, et tous les départements en général.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
 Votre obéissant serviteur,
 (Signé), GEORGE SHEPPARD.

L'honorable ministre des finances,
 etc., etc., etc.,
 Québec.

COMMISSION FINANCIERE ET ADMINISTRATIVE,
 20 février 1863.

MONSIEUR,—La commission désire que certains livres, papiers, lettres et correspondances qui appartiennent à votre département, lui soient transmis, si cela n'est pas incompatible avec les intérêts publics; en conséquence, je prends la liberté de vous prier de donner votre sanction sous forme d'endossement au *subpœna* ci-joint qui sera signifié aujourd'hui au sous-receveur-général.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
 Votre obéissant serviteur,
 (Signé), GEORGE SHEPPARD.

L'honorable receveur-général, etc., etc.,
 Québec.

COMMISSION FINANCIERE ET ADMINISTRATIVE,
 9 mars 1863.

MONSIEUR,—Nous voudrions avoir des copies des lettres que les agents de Londres ont écrites en réponse aux lettres du département: nous avons eu déjà copie de ces dernières. Nous y trouvons des allusions à des lettres qui ne sont pas celles écrites en réponse à ces lettres du département, et dont il ne nous est pas possible de préciser la date. Si cela peut se faire sans nuire en rien au service public, voulez-vous envoyer une personne de

votre département avec le livre de copie des lettres des agents de Londres, et laisser ici cette personne jusqu'à ce que nous ayons trouvé le fil de cette correspondance, qui est nécessaire pour comprendre les documents que nous avons aujourd'hui en notre possession? Vous nous obligerez beaucoup en nous l'envoyant sans délai.

Votre obéissant serviteur,
(Signé,) GEORGE SHEPPARD.

L'honorable W. P. Howland,
Ministre des Finances, etc., etc., etc.

BUREAU DU MINISTRE DES FINANCES,
Québec, 9 mars 1863.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre datée d'aujourd'hui, par laquelle vous me demandez copies des lettres que le département a reçues des agents de Londres.

Je vous enverrai le livre sur la responsabilité d'un employé du département. Quand vous l'aurez examiné, vous aurez la bonté de m'indiquer les lettres dont vous désirez avoir copie.

Votre dévoué,
(Signé,) W. P. HOWLAND,
Ministre des Finances.

George Sheppard, écr.,
Commission financière et administrative.

COMMISSION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE,
9 mars 1863.

MONSIEUR,—Je prends la liberté de vous demander, pour l'usage de la commission, des copies certifiées des lettres suivantes qui se trouvent dans le livre des copies de lettres qui nous a été envoyé de votre département aujourd'hui.

Les agents de Londres à M. Galt, 20 janvier 1860, No. 25.

Les agents à M. Galt, 27 décembre 1860, No. 43½.

M. Galt aux agents, 23 janvier 1860, No. 26.

Les agents à M. Galt, 18 février 1861, No. 50.

Do do 2 mai 1861, No. 57.

Do do 16 do No. 59.

Les agents à M. Grant, et M. Grant aux agents, avec incluses.

Les agents à M. Galt, 6 juin 1861, No. 61.

Do do 10 octobre 1861, No. 77.

Et aussi, des copies certifiées des lettres suivantes qui ne se trouvent pas dans les livres transmis à la commission :—La réponse des agents à la lettre de M. Galt, du 23 novembre 1858.

M. Galt aux agents, 4 décembre 1860—M. Galt réfère à cette lettre dans sa lettre aux agents, datée du 11 janvier 1861.

Les agents à M. Galt, 20 janvier 1861.

Une communication de l'auditeur relative aux termes d'une entrée dans les livres du Grand Tronc, transmise aux agents de Londres à la date du 25 avril 1861.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,
(Signé,) GEORGE SHEPPARD.

L'honorable W. P. Howland,
Ministre des Finances, etc., etc., etc.

12 MARS.

MONSIEUR,—J'ai reçu la note par laquelle vous me dites que M. Galt, dans une lettre adressée à M. Reiffenstein, a fait allusion à une communication qu'il m'aurait faite au sujet des \$100,000 chargées aux agents pour la cité de Montréal, et vous me priez de voir si je ne trouverai pas cette lettre dans mes papiers. Quand j'ai rencontré M. Galt, en

décembre dernier, il m'a dit, à propos de cette affaire, qu'il pouvait bien m'avoir parlé de cet arrangement dans une lettre qu'il m'avait écrite de Londres—et c'est probablement à cette lettre qu'il fait allusion dans la lettre dont vous me parlez. Lorsque j'ai été de retour à Québec, j'ai cherché dans mes papiers, mais je n'ai trouvé aucune lettre qui traitât de cet objet. M. Galt m'a certainement écrit de Londres, et il peut bien m'avoir dit quelque chose à cet effet,—pourtant, je devrais dire qu'il ne m'a parlé de rien du tout si je me fie à ma mémoire ;—dans tous les cas, je n'ai probablement point conservé la lettre.

Je demeure,

Votre dévoué,

(Signé,)

JOHN LANGTON.

George Sheppard, écuyer,
Commission financière et administrative.

BUREAU DE L'INSPECTEUR-GÉNÉRAL,

Québec, 13 mars 1863.

MONSIEUR,—Je vous envoie, avec la présente, des copies certifiées de toutes les lettres que vous avez désignées dans votre communication du 9 courant au ministre des finances, à l'exception toutefois des suivantes dont je ne puis trouver aucun indice dans ce département, savoir :—

“ M. Galt aux agents, 4 décembre 1860—M. Galt réfère à cette lettre dans sa lettre aux agents, datée le 11 janvier 1861,” et “ les agents à M. Galt, 20 janvier 1861.”

Je suis, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé,)

WILLIAM DICKINSON,

S. I.-G. par intérim.

George Sheppard, écuyer,
Commission financière et administrative,
Québec.

COMMISSION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE,

13 mars 1863.

MONSIEUR,—Dans une lettre qui est maintenant entre les mains de la commission, M. Galt fait allusion à une certaine communication qu'il vous aurait adressée au sujet du transport du montant de \$100,000 du compte d'avance de la cité de Montréal au débit des agents de Londres.

Me permettez-vous de vous demander si cette lettre est en votre possession ?

Je suis, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé,)

GEORGE SHEPPARD.

John Langton, écuyer,
Auditeur, etc., etc.

COMMISSION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE,

14 mars 1863.

MONSIEUR,—Nous avons, au sujet de la transaction des \$100,000, une lettre où il est fait allusion à une autre lettre adressée par E. Demers, trésorier de la cité de Montréal, à M. Galt, le 24 mai 1859 :—pouvez-vous nous fournir une copie certifiée de cette lettre pour l'usage de la commission ?

Je suis, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé,)

GEORGE SHEPPARD.

L'honorable W. P. Howland,
Ministre des Finances, etc., etc., etc.

BUREAU DU MINISTRE DES FINANCES,
Québec, 14 mars 1863.

MONSIEUR,—Je viens de recevoir la note que vous m'avez écrite ce matin pour me demander copie d'une lettre datée du 24 mai, adressée par E. Demers à ce département; et en réponse, je dois vous dire qu'il n'y a point de lettre de cette espèce dans les archives de ce département. Il paraît que ce monsieur a envoyé une lettre au département du receveur-général.

J'ai l'honneur d'être,
Votre obéissant serviteur,
(Signé,) W. P. HOWLAND.

George Sheppard, écuyer,
Commission financière et administrative.

BUREAU DU SECRÉTAIRE,
Québec, 18 mars 1863.

MONSIEUR,—Je suis chargé de vous prier de me transmettre, pour la déposer devant l'assemblée législative, une copie de toute la correspondance échangée entre les commissaires nommés pour s'enquérir de la condition, etc., etc., des départements publics, et le gouvernement ou tout département public.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
(Signé,) J. O. BUREAU,
Secrétaire-provincial.

George Sheppard, écuyer,
Commissaire-Secrétaire, etc.

COMMISSION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE,
21 mars 1863.

MONSIEUR,—Je prends la liberté de vous demander, pour l'information de la commission, une copie de toutes les inscriptions qui se rattachent aux lignes auxiliaires, et qui peuvent faire connaître l'état actuel du compte, tel qu'il se trouve d'après les livres de votre département.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
(Signé,) GEORGE SHEPPARD.

L'honorable receveur-général,
etc., etc., etc.

(No. 887.)

BUREAU DU RECEVEUR-GÉNÉRAL,
Québec, 21 mars 1863.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur, en l'absence du receveur-général, d'accuser réception de votre lettre datée d'aujourd'hui, et de vous envoyer ci-inclus, comme vous le désirez, une copie exacte et certifiée de toutes les inscriptions qui ont rapport aux lignes auxiliaires, et qui font voir l'état actuel du compte tel qu'il se trouve dans les livres de ce département.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
(Signé,) T. D. HARRINGTON,
S.-R.-G.

George Sheppard, écuyer,
etc., etc., etc.,
Commission financière et administrative,
Québec.

COMMISSION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE,
21 mars 1863.

MONSIEUR,—L'on a informé la commission que M. Langton, auditeur, avait préparé, pour votre utilité, un memorandum de l'état des comptes de la compagnie du chemin de fer Grand-Tronc avec la province. Si ce memorandum se trouve dans vos archives, serez-vous assez bon pour en faire délivrer une copie à la commission, afin de faciliter les recherches qu'elle fait sur les relations de la compagnie du Grand-Tronc avec le gouvernement?

La commission désire avoir aussi une copie de toute la correspondance échangée entre vous et la compagnie du Grand-Tronc au sujet de ces comptes.

Je suis, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé,)

GEORGE SHEPPARD.

L'honorable W. P. Howland,
Ministre des Finances, etc., etc., etc.

BUREAU DU SECRÉTAIRE,
Québec, 27 novembre 1862.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer qu'il a plu à Son Excellence en conseil de vous nommer (avec les deux autres messieurs mentionnés dans la commission ci-jointe) commissaires pour faire enquête et rapport sur diverses matières spécifiées dans la commission, et qui se rattachent au service public.

De plus, j'ai à vous dire qu'il a plu à Son Excellence d'autoriser George Sheppard, l'un des commissaires, à agir comme secrétaire de la commission.

J'ai à vous informer aussi, qu'en vertu d'un ordre général du conseil, qui règle cette matière, chaque commissaire aura droit à un salaire de \$— par jour pendant qu'il sera employé sur la commission, et en sus de tous frais de voyages.

L'ordre en conseil cité plus haut exige que les commissaires certifient en détail, lorsqu'ils transmettront le montant des dépenses de la commission, le nombre de jours pendant lesquels chacun d'eux aura été employé, ainsi que le montant des frais de voyages (s'il y en a), et qu'ils produisent des pièces justificatives de leur compte.

Vous aurez la bonté de communiquer cette lettre à vos confrères commissaires.

J'ai, etc.,

(Signé,)

E. A. MEREDITH,

Assist.-Secrétaire.

Thos. S. Brown, écuyer,
Québec.

COMMISSION NOMMANT, EN VERTU DU CHAP. 13 DES STATUTS REFONDUS DU CANADA,
THOMAS S. BROWN, WILLIAM BRISTOW ET GEORGE SHEPPARD, COMMISSAIRES
POUR S'ENQUÉRIR DES MATIÈRES QUI SE RATTACHENT AU SERVICE PUBLIC.

Inscrite le 27 novembre 1862.

WM. KENT,

Député-régistrateur.

PROVINCE DU CANADA.

MONCK.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A THOMAS STORROW BROWN ET WILLIAM BRISTOW, de la cité de Montréal, et GEORGE SHEPPARD, de la cité de Québec, écuyers, SALUT :

CONSIDÉRANT que depuis plusieurs années l'on a proféré et répété, dans et dehors le parlement, des accusations sérieuses de malversation commise dans les départements publics, et de maladministration des deniers publics, employés sans la sanction de

la loi, et qu'il est par conséquent nécessaire de faire une enquête générale et impartiale sur la manière dont on a administré les affaires financières de Notre Province du Canada pendant les dix dernières années. SACHEZ MAINTENANT, que reposant une confiance spéciale dans votre loyauté, science et intégrité, NOUS, de NOTRE GRACE spéciale, et de NOTRE volonté ROYALE et bon plaisir, nommons et désignons par les présentes, vous, les dits THOMAS STORROW BROWN, WILLIAM BRISTOW et GEORGE SHEPPARD, pour être Nos Commissaires, pour les fins suivantes, à savoir :—Pour faire une investigation sur la manière dont ont été tenus les comptes publics de cette Province, et les articles de recettes et dépenses dans chaque département du service public ; et sur la manière dont ces comptes ont été et sont encore contrôlés et vérifiés ; et aussi pour faire une investigation sur l'émission des bons publics autorisée par la loi ; leur vente ou la manière dont on en a disposé ; le paiement des intérêts et le rachat de ces bons, et les comptes qui s'y rapportent ; et pour établir jusqu'à quel point la méthode actuelle facilite la vérification des diverses transactions qui se rattachent à l'émission et à la négociation des effets publics ; et aussi, pour s'enquérir des dépenses qui forment les déductions sur le revenu, et de la manière dont les dépenses contingentes des divers départements et divisions du service public sont vérifiées, payées et expliquées, ou évaluées et contrôlées. Pour avoir et posséder, vous et chacun de vous, la charge de commissaires comme susdit, durant Notre bon Plaisir Royal. Et c'est de plus Notre volonté et bon plaisir, et en conformité du statut à cet effet, Nous vous conférons, à vous et à chacun deux de vous comme commissaires, les dits THOMAS STORROW BROWN, WILLIAM BRISTOW et GEORGE SHEPPARD, le pouvoir de sommer devant vous toutes personnes ou témoins, et d'en exiger les témoignages sous serment, verbalement ou par écrit (ou sur affirmation solennelle, si les parties ont droit d'affirmer en matières civiles) et de produire tels documents et choses que vous, les dits THOMAS STORROW BROWN, WILLIAM BRISTOW et GEORGE SHEPPARD, ou deux de vous, pourrez juger nécessaires pour l'investigation complète des matières et choses susmentionnées. Et Nous enjoignons et requerrons par les présentes que vous, les dits commissaires, fassiez rapport du résultat de l'investigation susdite, avec toute la diligence convenable, à Notre Gouverneur de la dite Province pour le temps d'alors.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du Canada : Témoins, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin le Très-Honorable CHARLES STANLEY, Vicomte MONCK, Baron MONCK de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur Nos Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., A Québec, ce vingt-sixième jour de novembre, de l'an de Grâce mil-huit-cent-soixante-et-deux, et de Notre Règne la vingt-sixième année.

Par ordre :

E. PARENT,
Assist.-Secrétaire Provincial.

BUREAU DU RÉGISTRATEUR PROVINCIAL,
Québec, 20 mars 1863.

Je certifie par le présent que la précédente copie est une copie vraie et fidèle des lettres patentes originales, telles qu'inscrites dans le livre H.A., Fol. 260.

WM. KENT,
Député-régistrateur provincial.

TÉMOIGNAGES

PRIS DEVANT LA

COMMISSION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE.

Mercredi, 3 Décembre 1862.

WILLIAM DICKINSON, assermenté :

Je suis sous-inspecteur-général intérimaire, et j'occupe cette position depuis sept ans environ. Je suis entré dans le département en 1843 comme teneur de livres, et depuis j'y suis toujours resté. Je suis chargé des comptes publics du département conjointement avec l'auditeur.

1. D'après quel système sont tenus les comptes de la province ?

Les livres généraux de la province sont tenus en partie double ; de plus, nous tenons un *Grand-Livre* de sous-comptable, et d'autres livres, qui se rattachent tous aux livres généraux tenus en partie double.

2. Voulez-vous énumérer les livres employés dans votre département, et le but spécial auquel ils s'appliquent ?

Je les produis tous : —

- (1) *Livre de caisse*. — Entrées faites chaque jour des sommes reçues des différents services, en les portant au crédit de ces services. Au crédit est porté le paiement de tous les mandats émis par le gouvernement sous le nom du service auquel ils appartiennent respectivement. Balancé chaque mois, et comparé avec le compte de caisse du département du receveur-général.
- (2) *Journal*. — Ce livre contient une récapitulation mensuelle des recettes et déboursés, tirée du *livre de caisse*, et classée sous le titre des services respectifs. En outre, l'on y inscrit d'autres transactions qui se rattachent aux finances de la province, y compris les comptes des agents financiers, et les transferts d'un service à un autre.
- (3) *Le Grand-Livre*. — Entrées transcrites du *Journal*, sur le principe de la partie double.
- (4) *Recettes des sous-comptables*. — Récapitulation mensuelle des recettes des différents services tirée du *livre de caisse*, distinguant l'endroit d'où proviennent les recettes. Il contient aussi le bilan de l'année, montrant les débits et crédits des différents sous-comptables des divers services à la fin de l'année. Sert de contrôle général sur les autres livres de la province.

- (5) *Grand-Livre des sous-comptables.* — Le débit se compose des rapports périodiques des sous-comptables. Le crédit est tiré du *livre des recettes*, en distinguant les localités.
- (6) *Livre de Renvoi.* — Les demandes de mandats sont inscrites chaque jour, en spécifiant le département d'où elles viennent, par qui elles ont été envoyées, la nature et le montant de la demande, avec le résultat.
- (7) *Livre de Mandats.* — Indique le numéro, la date, en faveur de qui sont émis les mandats, le service et le but, le fonds d'où est tiré l'octroi, et le montant des mandats.
- (8) *Livre des Octrois.* — Porte au débit le montant de l'octroi affecté à chaque service, et au crédit les mandats émis à compte de chaque octroi. Vérifié chaque mois sur le *Journal provincial*, et à la fin de l'année il est ouvert un compte pour les mandats non payés, lequel représente la différence entre les paiements faits et les mandats émis.
- (9) *Paiements en argent.* — Registre quotidien des traites données par le receveur-général, indiquant leur numéro, la banque sur laquelle elles sont tirées, à qui payées, le numéro du mandat sur lequel les paiements sont faits, et le montant.
- (10) *Etat des salaires et dépenses contingentes des sous-comptables.* — Livre auxiliaire, qui n'a rapport qu'aux canaux et aux douanes, le but étant de faciliter le paiement mensuel des sous-comptables par l'entremise de la banque du Haut-Canada. Indique les salaires et dépenses en détail, et les mandats en totalité.
- (11.) *Registre de l'intérêt sur les bons provinciaux (débentures), cours d'Halifax.* — Registre des bons, cours d'Halifax, avec numéro, date et montant de chaque, le service auquel ils sont affectés, l'autorité en vertu de laquelle ils sont émis, l'époque de leur rachat et depuis laquelle l'intérêt est payable, le taux de l'intérêt et le montant d'intérêt payé. Aussi, indiquant la date de leur rachat, lorsqu'ils sont rachetés.
- (12) *Registre de l'intérêt sur les bons du fonds d'emprunt municipal du Haut-Canada.* — Registre des bons (débentures) émis en vertu de l'acte du fonds d'emprunt municipal consolidé du Haut-Canada, avec numéro, date et montant de chaque, l'époque de leur rachat et depuis laquelle l'intérêt est payable, le taux de l'intérêt, et le montant d'intérêt payé. Aussi, indiquant la date de leur rachat ou de leur annulation.
- (13) *Registre de l'intérêt sur le fonds d'emprunt municipal du Bas-Canada.* — Contre-partie du No. 12, s'appliquant exclusivement au Bas-Canada.
- (14) *Grand-Livre annuel des Bons.* — Commencé le 1er février 1856, indiquant les bons en circulation à cette date, classés d'après leurs services respectifs. C'est un registre de tous les bons, cours d'Halifax, émis subséquemment, et aussi des bons sterling en lesquels plusieurs des bons du fonds d'emprunt municipal ont été convertis. Cite la loi en vertu de laquelle ils sont émis.
- (15) *Extrait du fonds d'examen, de justice criminelle et d'honoraires, Haut-Canada.* — Mémoire des comptes rendus par les procureurs de comté, receveurs (*Chamberlain*) des villes, et autres officiers rattachés à l'administration de la justice dans le Haut-Canada, et comptes du fonds d'honoraires.
- (16) *Livre de Rapports.* — Rapports faits par le sous-inspecteur-général au conseil exécutif sur les comptes des officiers rattachés à l'administration de la justice dans le Haut-Canada.

Vendredi, 5 Décembre.

WILLIAM DICKINSON.—Suite de son interrogatoire.

- (17) *Grand-Livre auxiliaire.* — Contient le compte des officiers en loi de la couronne, rattachés à l'administration de la justice dans le Bas-Canada, des shérifs, coroners, protonotaires, etc., leurs salaires et déboursés, avec les mandats émis.
- (18) *Registre de l'intérêt sur les bons du prêt aux incendies de Québec.* — Etat des bons émis avec l'intérêt payé, et la date de leur annulation.
- (19) *Livre des Bons.* — Mémoire des bons signés par témoins depuis novembre 1855 jusqu'à cette date.

- (20) *Effets à recevoir.*
- (21) *Rapport mensuel des bons.*—Intérêt payé sur les bons en cours du Canada, préparé chaque mois, classé sous différents titres.
- (22) *Compte courant des agents financiers (de Londres).*—Commençant en juin 1861: Baring, Frères et Cie., et Glyn, Mills et Cie.
- (23) *Livre des états.*—Contient copie des différents états qui se rattachent aux revenus et aux dépenses, préparés pour l'information du ministre des finances et pour consultation.
- (24) *Paiements aux municipalités, fonds d'amélioration des terres du Haut-Canada,* (en vertu de l'acte 16e Vict. chap. 159)—Contient les sommes disponibles pour les améliorations municipales dans le Haut-Canada. Fonds tiré des ventes de terres de la couronne, de terres des écoles de grammaire, et de terres des écoles communes. S'étend à 1859-60.
- (25) *Rapports des contribuables.*—Fonds des municipalités, Haut-Canada, (18 Vict., chap. 2, et 19 Vict., chap. 16.)—Années 1860 à 1862.
- (26) *Registre des Obligations.*—C. Greffiers et baillis des cours de division, Haut-Canada.
- (27) *Registre des Obligations.*—D. Contient les obligations des autres officiers publics.
- (18) *Mémoire quotidien des Mandats émis.*—En faveur de qui, pour quel service, et pour quelles sommes.
- (29) *Livre de Mémoranda.*—Contenant les rapports qui se rattachent à l'administration de la justice dans le Bas-Canada, et les demandes de mandats de paiement qui s'y rattachent.
- (30) Etat mensuel des salaires des employés, etc., du gouvernement civil.
3. Quels sont les livres que vous venez d'énumérer qui sont tenus en partie double comme le veut la loi ?

Les livres tenus en partie double sont le *Livre de Caisse Général*, le *Journal* et le *Grand-Livre*, par rapport auxquels je pense que le *Grand-Livre des Sous-Comptables* et le *Livre des Octrois*, qui contiennent les détails des revenus et des dépenses, devraient être regardés comme des livres auxiliaires, puisque leur exactitude se prouve par les livres généraux. Je classe dans la même catégorie les "Recettes des sous-comptables," (4); "Etat des salaires," (10); "Extrait du fonds d'examen," (15); "Grand-Livre auxiliaire," (17); "Registre de l'intérêt," (18); "Effets à recevoir," (20); "Agents financiers" (22); "Paiement aux municipalités," (24). Les autres livres énumérés sont simplement des livres de notes et de consultation, qui se rattachent aux devoirs du département. L'exactitude des livres s'établit en les confrontant avec ceux de la division de l'auditeur, et avec ceux du département du receveur-général. Notre propre vérification consiste à faire un bilan d'essai pris du *Grand-Livre Général*, trois ou quatre fois durant l'année, et il est fait un bilan annuel le 31 décembre de chaque année. Nous vérifions aussi les livres auxiliaires, afin de voir s'ils concordent avec les livres généraux. Le bilan est fait simplement sur les comptes du *Grand-Livre*, transcrits du *Journal*.

4. Y a-t-il identité d'inscriptions dans les livres du département du ministre des finances, du département du receveur-général, et de la division de l'auditeur ?

L'on suppose que les livres du receveur-général correspondent avec ceux qui sont tenus au bureau du ministre des finances, bien qu'il y ait plusieurs livres auxiliaires qui sont tenus dans un département et qui ne le sont pas dans l'autre. Quant à la division de l'auditeur, tous les mandats, lorsqu'ils sont émis, sont inscrits dans le bureau du ministre des finances, et dans la division de l'auditeur, lorsqu'ils sont payés. Ainsi, en confrontant les deux livres, la différence se compose des mandats non payés.

5. Jusqu'à quel point les registres de l'un sont-ils indépendants des registres de l'autre ?

Les registres du département des finances embrassent tous les rapports des sous-comptables et autres, des sommes pour lesquelles ils doivent rendre compte à la province. Dans le département du receveur-général, l'entrée consiste seulement des recettes et des dépenses; l'entrée des recettes se fait d'après les lettres d'avis transmettant des certificats de dépôts à la banque, reçues indépendamment des sous-comptables; la connaissance des déboursés s'acquiert par le paiement des mandats reçus en faveur des sous-comptables. La division d'audition possède un registre des paiements faits à ces personnes, tiré de l'entrée des mandats, dont elle reçoit les originaux. Elle reçoit les originaux de notre département, et après avoir fait l'entrée dans le registre on nous les renvoie.

6. De quelle manière fait-on que les registres d'un département soient la vérification de ceux de l'autre ?

A l'égard des mandats, le paiement est fait au moyen de traites signées par le receveur-général ou son adjoint et contresignées par le sous-inspecteur-général. L'entrée de ces paiements est faite dans les deux départements, et portée au service auquel ils appartiennent. Le même contrôle existe relativement aux recettes, qui sont inscrites dans les deux départements de la même manière. Quant à la division d'audition, l'entrée de tous les paiements par mandats est faite là, ainsi que dans le département des finances, d'après les originaux. Ce contrôle est maintenu toute l'année.

7. En quelle occasion les bilans du ministre des finances ont-ils été vérifiés par la comparaison avec les registres des autres bureaux en question ?

Le compte de caisse est comparé chaque mois avec celui du receveur-général, et le compte de bons, ainsi que celui des agents de Londres, le sont en différents temps durant l'année. Cela se fait par les teneurs de livres des départements. Je ne puis répondre immédiatement à la question générale. Je le ferai une autre fois.

8. Comment le bilan publié dans les comptes publics est-il vérifié, article par article, dans le département du ministre des finances ?

Il est certifié par moi comme étant une vraie copie des balances de comptes, tels que portés au *Grand-Livre Général* de la province. Il est préparé par le teneur de livres, et je le vérifie moi-même en le comparant au *Grand-Livre*.

Samedi, 6 Décembre.

WILLIAM DICKINSON. — Suite de son interrogatoire.

9. *Question renouvelée.* — En quelle occasion les bilans du ministre des finances ont-ils été vérifiés par la comparaison avec les registres du receveur-général et du bureau d'audition ?

Le bilan d'essai des livres de notre département, jusqu'au 30 septembre dernier, a été fourni au département du receveur-général, et le teneur de livres m'informe qu'il l'a confronté avec les livres de ce département. Notre bilan d'essai nous a été renvoyé ce matin. Quant au bureau de l'audition, la vérification ne s'applique qu'aux paiements, et cette vérification a été régulièrement faite. L'information que m'a donné le teneur de livres du receveur-général me porte à croire que la vérification du bilan par les livres de ce département a été régulièrement faite depuis quelques années. Il vient à notre bureau afin d'avoir les entrées de transfert, dont il ne peut avoir aucune connaissance par les documents de son département, les rapports des sous-comptables étant fournis à notre département, et non pas à celui du receveur-général. Les certificats de dépôts sont transmis au département du receveur-général. Ces certificats n'indiquent pas toujours exactement le service. Les rapports le font uniformément.

10. Quand vous parlez d'une vérification des bilans régulièrement faite par le département du receveur-général, voulez-vous dire qu'elle l'a été tous les mois, ou à quelles autres époques, et, dans ce cas, de quel temps à quel temps ?

Je ne veux pas dire qu'elle a été faite tous les mois, et je ne puis dire à quels intervalles elle l'a été. Mais je crois qu'ils ont été régulièrement vérifiés à la fin de chaque année, et aussi en d'autres temps, sans que ce soit à des époques fixes.

11. De quels articles du bilan n'avez-vous pas les détails dans les livres de votre département ?

Les comptes avec les différentes municipalités du Haut et du Bas-Canada sont tenus dans le département du receveur-général. Nos livres n'indiquent seulement que l'état de

ces fonds, sans égard aux dettes des municipalités. Nous ne tenons pas, non plus, de comptes de caisse spéciaux avec les différentes banques. Je ne crois pas qu'il y ait d'autres comptes dont nous n'ayons pas les détails, excepté, comme de raison, les comptes des départements. Les comptes des départements sont soumis à l'auditeur et vérifiés par lui.

12. Dans quel département les registres des comptes sont-ils complets ?

Les registres sont nécessairement divisés entre les différents départements auxquels ils se rapportent. Il n'y a aucun registre général et complet dans aucun département.

13. Recevez-vous le compte courant des agents anglais, et le vérifiez-vous ?

Oui. S'il se présente quelques différences, nous entrons en communication avec eux. Les comptes sont mis en liasses, et nous en gardons aussi copie. Nous mettons en liasse et enregistrons toute la correspondance à ce sujet, et nous la communiquons au département du receveur-général, afin qu'elle y soit portée aux registres.

14. Quels sont les devoirs de l'auditeur relativement à votre département ?

Le bureau d'audition a été créé afin de soulager le département des finances d'une partie de ses devoirs, surtout de celui de vérifier les comptes des différents départements. L'auditeur prend aussi spécialement connaissance de toutes les institutions publiques, et exerce une surveillance générale sur les comptes rendus au département des finances. Il prend une part active à la préparation des comptes publics. Il a l'entrée des originaux de tous les mandats, et a accès en tout temps aux livres du département.

15. Comme il est à supposer que le bilan est préparé conformément à la loi, comment se fait-il qu'il n'y figure aucun article se rapportant aux "pertes par travaux publics ou autrement," comme le veut le statut ?

Autrefois, il y avait beaucoup de comptes qui figuraient dans le bilan des affaires que l'on a regardés comme inutiles et ne donnant aucune information. L'on verra, en recourant aux comptes publics de 1856, que ces articles, parmi lesquels se trouvaient les "pertes par travaux publics ou autrement," ont été clos par le compte du fonds consolidé. Cet article s'élevait à cet époque à £127,802 14s. 1d., mais je ne puis en donner les détails sans recourir au *Grand-Livre*. L'article a été retranché comme mauvais actif, et ne figure maintenant sous aucune forme.

16. A-t-il été retranché d'autres articles de la même manière ?

Oui : ventes de travaux publics, etc., s'élevant à £27,211 11s. 3d. ; licences d'auberges, Haut-Canada, £1,356 9s. ; fonds de la Trinité, Québec, £122 10s. 1d. ; honoraires de loi (13 et 14 Vict. chapitre 37), £7,335 16s. 2d. ; réclamations de rébellion et invasion, Bas-Canada, £8,783 13s. 10½d. ; total, £172,612 14s. 5d.

17. N'y a-t-il pas des articles qui figurent comme actif dans le dernier bilan et qui, étant inutiles, devraient aussi être retranchés ?

Il y en a pour une somme considérable. Ils forment principalement partie de prêts faits à des compagnies incorporées et de dépenses sur travaux publics. Cependant, avant de les retrancher, il serait prudent de reviser tout le bilan. Si cette révision avait lieu, il serait bon d'examiner si l'on ne devrait pas établir la valeur réelle de l'actif du gouvernement, sous toutes ses formes, en y comprenant beaucoup de propriétés qu'il possède, mais qui ne figurent maintenant nulle part dans les livres.

18. Les prêts faits aux compagnies incorporées, et les autres dépenses dont vous parlez, ont-ils ou non été autorisés par la législature ?

Ils ont été faits avant l'union des provinces, et je n'ai aucune connaissance particulière à ce sujet. Les dépenses faites sur les travaux publics ont aussi eu lieu, en partie, avant l'union, et ont été, je pense, autorisées par la législature.

19. Le département fait-il des avances sur les travaux publics, ou autrement, sans y être autorisé par la loi, ou en sus de l'octroi qui y est spécialement affecté ?

Parfois il est fait des avances sur le revenu provenant des travaux publics, et dans d'autres cas encore, lorsqu'il devient nécessaire de préserver des édifices non terminés, ou de faire des réparations aux travaux publics. Des avances sont faites pour différents services, et elles figurent ensuite parmi les dépenses imprévues lorsque les comptes sont soumis à la législature. Ces avances sont faites par le département des finances, sous l'autorité d'ordres en conseil, ou par l'ordre des chefs des départements, et dans ce dernier cas elles figurent sous le titre de "déductions sur le revenu." La première catégorie d'avances est ensuite soumise au parlement pour être couverte par un vote, mais non pas la dernière. Il n'existe aucun contrôle dans le département des finances sur l'étendue de ces déductions sur le revenu. Par le terme "déductions sur le revenu," j'entends les salaires et les dépenses contingentes qui se rattachent à la perception des revenus de la province, les frais d'arpentages, du service postal, et autres dépenses semblables. Ces dépenses se sont élevées, l'année dernière, à \$1,409,685.94 cts. Elles se sont considérablement accrues durant les dix dernières années. En certaines années les dépenses d'arpentages ont été très-fortes. Je ne connais aucun contrôle sur l'accroissement de ces dépenses.

20. Ne figure-t-il aucune avance dans vos livres que celles qui sont faites en vertu d'ordres en conseil, ou par ordres des chefs de départements sous formes de déduction sur le revenu ?

Il est fait des avances par l'émission de mandats comptables, sur la demande des chefs de départements, pour les dépenses courantes ; il en est aussi donné aux officiers publics attachés à l'administration de la justice dans le Bas-Canada, pour leur permettre de payer les déboursés rattachés à leurs charges, de même qu'aux officiers publics ou autres attachés au gouvernement, pour payer leurs frais de voyages, lorsqu'ils voyagent pour le service public. Toutes ces avances sont faites sans être soumises au conseil exécutif, excepté dans des cas particuliers, lorsque la somme demandée paraît excessive. L'auditeur et moi jugeons de la nature modérée ou excessive de la demande. Ces avances sont portées dans le registre des octrois, et dans le *Grand-Livre auxiliaire*, dans lequel il est ouvert un compte au nom de l'individu en faveur de qui le mandat est émis.

21. Comment sont vérifiées ces dernières avances ?

Les mandats sont comparés avec les livres généraux de la province.

22. Lorsqu'un ordre est donné par un chef de département en faveur d'un individu, exigez-vous d'autre autorité avant de faire l'avance ?

Du département des travaux publics nous recevons un certificat du commissaire que la personne a droit au montant, et citant l'autorité pour le paiement de ce service. S'il y est pourvu par la législature, ou par un ordre en conseil, il est émis un mandat immédiatement ; s'il n'y a pas d'octroi, ou si l'octroi est épuisé, le certificat est renvoyé jusqu'à ce qu'il soit passé un ordre en conseil pour le couvrir.

23. N'a-t-il pas été fait d'avances pour des services dont les octrois étaient épuisés, sans l'autorité d'un ordre en conseil ?

Je ne me rappelle aucun cas de cette nature.

24. N'a-t-il pas été fait d'avances à un chef de département ou pour son compte, sans autre autorité que la sienne propre ?

Les avances sont faites sur la demande du chef d'un département, par l'émission de mandats comptables qui sont chargés à son département, et ensuite portés à son crédit lorsqu'il fait ses rapports périodiques à l'auditeur. Je ne rappelle pas un seul cas où ces demandes aient été refusées.

25. Tient-on le compte des sommes reçues par ou pour les départements en gros ou après déduction ?

Les départements sont tenus de déposer leurs recettes brutes, et il est émis des mandats pour leur permettre de défrayer leurs dépenses. Les détails des dépenses des départements sont fournis à l'auditeur, qui met les comptes en liasses.

26. L'auditeur prend-il connaissance de la légalité des dépenses dont il lui est fait rapport ?

Si la dépense était limitée à une certaine somme, il le ferait. Si la dépense excédait la somme votée par le parlement, il serait de son devoir d'en faire rapport au conseil exécutif. Relativement à la vérification des "déductions sur le revenu," son devoir est tout simplement d'examiner les pièces justificatives produites. La somme dépensée sous ce titre est laissée à la discrétion du chef de département. Dans ces cas, l'auditeur n'a pas la faculté d'aller au-delà des pièces justificatives.

27. L'on peut dire que les déductions sur le revenu sont les dépenses contingentes des autres départements ; de quelle manière sont réglées les dépenses contingentes du département des finances ?

Nous avons un petit livre de note imprimé, sous la forme d'un livre de traites sur la banque, au talon duquel nous inscrivons les demandes de ce que l'on a besoin. Nous envoyons ces demandes aux personnes qui fournissent les articles ou font les ouvrages dont le département a besoin. Nous adressons au bureau des travaux publics les demandes de mobilier ou de réparations de bureau. Nos seules autres demandes sont pour impressions, papeterie et reliure, qui se font par l'entremise d'une personne du bureau, spécialement nommée à cet effet par le ministre des finances. Cette nomination a été faite il y a quelques semaines seulement. Avant ce temps, les ordres étaient envoyés en vertu de directions générales du ministre des finances. Les effets étaient envoyés sans "facture d'envoi ;" les comptes, lorsqu'ils étaient envoyés ensuite, étaient comparés aux demandes. Je ne sais pas que les effets livrés fussent toujours comparés avec les réquisitions, pour s'assurer si tous les articles et toute la quantité avaient été réellement reçus par le département. Le contrôle exercé maintenant ne s'applique qu'à la quantité des articles fournis et aux prix chargés. Le commissaire des douanes, l'auditeur et moi-même devons encore certifier que les articles ont été reçus. Les dépenses contingentes du département sont payés par M. Ross, commis des contingents, à l'exception des petits comptes d'abonnements aux journaux fournis au département.

Lundi, 8 Décembre.

JOHN LANGTON, assermenté :

Je suis auditeur des comptes publics, et j'occupe cette charge depuis 1855.

28. Dans quel but votre charge a-t-elle été créée, et quelles fonctions exercez-vous ?

La charge a été créée comme division distincte du département du ministre des finances, afin d'établir un meilleur système d'audition des dépenses publiques. L'acte ne paraît d'abord avoir eu pour but de faire vérifier les comptes par l'auditeur qu'après que la dépense aurait été faite. En pratique, nous avons introduit un système différent, et tous les comptes qui doivent me revenir pour être vérifiés, me sont renvoyés lorsque la demande d'argent est faite. Si je trouve quelque chose d'incorrect dans un compte, ou si l'individu qui rend un compte ne l'a pas fait d'une manière satisfaisante dans une occasion antérieure, j'en prends connaissance et fais régler les difficultés précédentes avant qu'il ne lui soit rien payé de plus.

29. Faites-vous l'examen, la vérification et l'audition des comptes et dépenses du bureau des travaux publics, et de tous les contrats faits par ou avec ce département ?

Je fais l'audition des comptes du département des travaux publics, mais de tous les comptes qui passent entre mes mains, ce sont ceux qui offrent le plus de difficultés. Cela provient principalement du malheureux système suivi pour la tenue des livres de ce département. L'on supposerait que le but principal que l'on devrait chercher à atteindre dans les livres du département des travaux publics serait d'indiquer, en premier lieu, les octrois faits par le département pour les différents services ; secondement, les engagements pris par le départe-

tement au compte de ces octrois ; troisièmement, la quantité d'ouvrage fait ; et quatrième-ment, l'argent payé. Mais ce dernier article est le seul qui figure dans les livres du département. On a, sans doute, dans les livres auxiliaires ou dans d'autres documents, le compte des autres articles ; mais dans le *Grand-Livre*, il n'est fait aucune mention des octrois, ni des contrats, ni des travaux autrement autorisés, ni de la quantité d'ouvrage fait. Les comptes qui me sont soumis sont les comptes des différents travaux, d'après lesquels je puis voir si les paiements ont excédé les octrois ou non ; mais je puis voir cela par mes propres livres. Les comptes qui devraient être soumis à l'audition, suivant moi, sont les comptes personnels des entrepreneurs et autres, indiquant l'ouvrage qu'ils ont entrepris de faire, l'ouvrage qu'ils ont fait, et les sommes qui leur ont été payées à compte de cet ouvrage. Les pièces justificatives qui me sont envoyées me permettraient peut-être de préparer ces comptes, mais ce ne serait qu'en les reconstruisant d'un *Grand-Livre* comme celui qui, je crois, devrait être tenu dans le département. J'ai plusieurs fois attiré l'attention du gouvernement sur cette difficulté. Je l'ai expliquée verbalement plusieurs fois, et j'ai fait un rapport officiel sur ce sujet il y a environ trois ans, en conséquence duquel quelques-uns des moindres changements que je suggérais dans la méthode de rendre les comptes ont été adoptés, mais le système général de tenue des livres reste le même. Ce rapport n'a pas été imprimé, mais se trouve dans le livre de copie de lettres de mon bureau. J'ai aussi fait un mémorandum sur le sujet il y a un mois ou deux, que je priai M. Howland de soumettre au nouveau commissaire, dans l'espoir que l'on apporterait quelque changement au système de tenue des livres avec la nouvelle année. J'ai une copie de ce mémoire à mon bureau. Les mêmes difficultés qui se sont offertes à moi pour vérifier ses comptes s'étaient présentées au département lui-même, en rendant difficile pour lui d'exercer un contrôle convenable sur ses propres subalternes. Pour y remédier, M. Trudeau, le secrétaire du département, avait préparé des formules de cinq livres auxiliaires dont il avait besoin pour rendre son contrôle parfait. Il me les a communiquées le printemps dernier, et je lui indiquai que tout ce qu'il voulait obtenir dans quatre de ces livres aurait été obtenu du *Grand-Livre*, s'il eût été tenu d'après le système que je recommandais. Son cinquième livre auxiliaire, bien qu'il fournisse des renseignements qui peuvent être importants pour lui, est d'une importance secondaire pour moi comme auditeur. Mais dans le mémoire dont j'ai parlé plus haut, je modifiais le système que j'avais d'abord proposé, afin d'embrasser tout ce que M. Trudeau demandait.

30. Prenez-vous en considération, par rapport aux comptes du bureau des travaux publics, la légalité de la dépense ?

Je m'occupe de l'autorité en vertu de laquelle est faite la dépense, que cette autorité soit un acte du parlement ou un ordre en conseil. L'un est aussi obligatoire que l'autre pour moi. Je ne fais ici allusion qu'à l'argent réellement payé. Je ne m'occupe pas des engagements du département au-delà de ce qui est réellement payé. S'il vient un certificat du département des travaux publics, lorsque l'octroi est épuisé, nous refusons d'émettre le mandat, à moins qu'il n'y ait un ordre en conseil à cet effet. Mais l'un des plus graves défauts du système actuel de tenue des livres dans le département, est qu'il n'y a aucun moyen de voir, en recourant aux livres, jusqu'à quel point la province se trouve engagée, soit par des contrats, soit par des ordres émanant du commissaire. La seule chose que contiennent les livres du département est le montant de ce qui a été payé.

31. Supposons qu'un octroi de \$500,000 ait été fait par le parlement, comme pour les édifices d'Outaouais, le commissaire pourrait-il ordonner qu'il soit dépensé \$400,000 de cet octroi, ou toute la somme, pour un objet tout à fait différent, ou pour des ouvrages extra non prévus par le parlement et non spécialement sanctionnés par le département en faisant le contrat ?

Je ne pense pas que le commissaire pourrait dépenser l'argent pour un objet tout-à-fait différent. Si, par exemple, il y avait un octroi pour les édifices d'Outaouais, et que le commissaire émettait un certificat pour ouvrage fait qui ne se rattacherait pas à ces édifices, mais qu'il voudrait faire porter contre l'octroi, nous arrêterions l'émission du mandat. Par "nous" j'entends le département du ministre des finances en général. Ou si le certificat était passé, et qu'un mandat eût été émis en conséquence de ce que l'on n'eût

pu s'apercevoir qu'il était pour un objet différent, j'attirerais, comme auditeur, l'attention du gouvernement sur le fait, lorsque les détails me seraient soumis dans les comptes semestriels du département. Mais il n'y a aucun doute que le commissaire pourrait autoriser des paiements pour ouvrages non prévus, lorsque l'octroi aurait été fait par le parlement, ou lorsque le contrat aurait été donné par le département. En effet, lorsqu'un octroi est fait par le parlement, il n'est pas soumis de dévis détaillé qui indique la nature exacte de l'ouvrage que l'on veut faire faire. Ce n'est qu'une autorisation générale de faire une certaine dépense, dont les détails sont laissés au gouvernement. Il en est ainsi du contrat. Un contrat n'embrasse pas nécessairement tout l'ouvrage à faire, et de fait, je crois qu'il n'a jamais été construit une bâtisse dont le contrat embrassait tout ce qu'il y avait à faire. Il y a toujours des ouvrages extra et des déviations, et leur quantité, leur nature et leur nécessité ne peuvent être déterminées que par ceux qui ont la responsabilité de la surveillance des travaux. Mon audition ne s'étend pas jusqu'à ces questions. A l'égard des contrats, je ne m'occupe que du prix de l'entreprise, ayant accès au contrat. Un contrat peut stipuler que les paiements se feront sur le certificat de l'architecte, et quelques-unes des estimations peuvent être certifiées par d'autre que l'architecte. Je ne me suis jamais occupé d'aucune déviation du contrat sous ce rapport. Tout certificat qui m'était envoyé du département des travaux publics, signé par une personne autorisée, a toujours été regardé comme suffisant. J'ai toujours trouvé très-difficile de faire l'audition convenable des comptes des travaux publics. Les contrats stipulent généralement les prix pour différentes espèces d'ouvrages; mais il y a aussi une somme considérable payée pour ouvrages extra, qui ne sont pas compris dans le contrat, et pour lesquels il n'y a pas de liste de prix. Je n'ai aucune connaissance personnelle qui me permette de dire si ces prix sont raisonnables ou non. Et même si je connaissais les prix convenables, je me fie entièrement à l'officier qui signe l'estimation, pour la quantité d'ouvrage fait ou des articles reçus. J'ai toujours senti que la seule utilité de l'audition des comptes de ce département était de voir si tous les paiements étaient autorisés, et qu'il ne soit rien payé sans les certificats voulus que l'ouvrage a été fait. Je suis d'avis que l'audition des ouvrages de génie civil ne peut se faire efficacement que par des personnes qui ont une connaissance pratique de ce sujet; et sous ce rapport, j'accepte toujours comme finale l'audition faite dans le département des travaux publics. J'ai dit souvent au ministre des finances que je ne pouvais me tenir responsable que de l'exactitude des additions et calculs, que l'on peut appeler l'audition financière pour la distinguer de l'audition du génie. Dans différentes occasions, j'ai remarqué des choses qui ne me paraissaient pas d'une nature satisfaisante, relativement aux travaux de M. Baby, d'Outaouais et autres. Je les ai mentionnées privément au ministre des finances et parfois au commissaire des travaux publics; mais je n'avais aucune autorité qui me permit d'intervenir davantage. Je puis ajouter, cependant, que depuis que je suis entré en charge, il y a eu une grande amélioration, sous un certain rapport, dans notre contrôle sur le département des travaux publics. Autrefois, ce département avait la faculté de dépenser les deniers publics sans aucun contrôle. Il émettait un certificat qu'une certaine somme était due à un individu, et la banque était autorisée à payer ce certificat. Lorsque le certificat était présenté afin que le mandat fût émis, il était généralement présenté par la banque qui avait fait l'avance, et non pas par l'individu lui-même. L'émission du mandat n'était devenue qu'une affaire de forme, ou à peu près. D'après le système actuel, le certificat n'est jamais remis entre les mains de l'individu, mais il est envoyé au département du ministre des finances, et après y avoir été examiné, il devient autorité pour l'émission du mandat. Je pense que cette amélioration a été introduite en 1857.

32. Faites-vous l'examen, la vérification et l'audition des comptes et dépenses du département des terres de la couronne, du département des postes, et du bureau de l'agriculture et des statistiques ?

Oui. Le département des terres de la couronne se trouve placé sur un pied tout à fait différent de celui des travaux publics. Le dernier ne reçoit pas d'argent, excepté quelques petits mandats comptables pour les paie-mâtres. Il envoie un certificat que telle somme est due, et sur ce, il est émis un mandat en faveur de l'individu. Le département des terres de la couronne, cependant, fait tous ses paiements sur des mandats comptables émis à la demande du commissaire. Le département me rend ses comptes trimestriellement,

avec pièces justificatives pour tous les paiements. Les recettes du département des terres de la couronne sont déposées intactes chez le receveur-général. Quant aux recettes, tout ce que je puis faire est de voir si les sommes que le département des terres de la couronne dit avoir payées au receveur-général correspondent avec les sommes que celui-ci reconnaît avoir reçues de lui. Quant aux comptes des différents agents qui agissent pour le département des terres de la couronne, je n'ai aucun moyen de les vérifier, et la vérification des recettes est toujours très difficile. De fait, il n'y a aucun moyen de le vérifier convenablement que par la publicité. Autrefois, les agents recevaient un salaire et remettaient l'argent au département des terres de la couronne, et s'ils recevaient de l'argent et ne le remettaient pas, ou ne le portaient pas dans leur rapport, il était très difficile d'exercer un contrôle sur eux, à moins de les obliger de tenir constamment affiché dans leur bureau un état soit des sommes qu'ils avaient remises, ou des terres dont les paiements étaient arriérés. Depuis trois ou quatre ans, le système a été changé en autant que les agents ne reçoivent pas d'argent, mais que les personnes qui achètent des terres sont tenues de déposer l'argent à la banque, et d'envoyer le duplicata des certificats de dépôt au département des terres de la couronne et au receveur-général. Dans les parties éloignées du pays, où il n'y a pas de banque, et où les acheteurs ne connaissent guère les transactions d'affaires, cela devient presque impraticable, et les agents continuent réellement à recevoir et remettre l'argent, mais ils le reçoivent comme agents des acheteurs, et dans quelques cas comme agents de la banque, et non pas comme agents du département. Les recettes du département sont, pour une certaine somme, en coupons de terre (*scrip*), et dans ces cas les coupons me sont envoyés comme pièces justificatives d'un paiement, comme si le département avait racheté le coupon en argent, et vendu la terre de la même manière pour de l'argent. Tout les coupons annulés me sont envoyés. Jusqu'à présent, j'ai accepté tous les derniers coupons émis comme authentiques. Ils portent la signature ou ce qui est censé être la signature du commissaire, et ont passé dans le département, où on peut les comparer avec les livres de coupons. Il serait bon que je fis l'examen de ces livres de coupons moi-même, car il n'y a aucun doute qu'à l'égard des anciens coupons, dont bien peu existent maintenant, il a été passé des faux considérables dans le département des terres de la couronne. J'ai examiné les anciens coupons en 1856, et je vis qu'il y en avait un très grand nombre de faux. Je soumis le résultat de mon examen à Sir Henry Smith, alors solliciteur-général pour le Haut-Canada. J'eus plusieurs conversations et consultations avec lui à ce sujet, mais je ne puis me rappeler à présent si j'ai fait un rapport par écrit. Le résultat de notre consultation fut qu'il n'y avait aucune preuve devant nous suffisante pour faire peser la responsabilité de ces faux sur les coupables. Il avait été reçu en paiement un plus grand montant de coupons qu'il n'en avait été légalement émis, et la perte a été subie par le département. Il paraît qu'un livre de coupons en blanc avait été systématiquement employé par quelqu'un qui était familier avec les transactions du département. Depuis cette investigation, je pense que le département des terres apporte beaucoup plus de soin à la vérification des coupons qu'il reçoit, qu'il ne le faisait autrefois. Il y a un autre point qui me vient à l'idée à propos des recettes du département. Il y a encore une certaine somme que le département reçoit directement sur le comptoir. Les personnes qui résident au loin continuent à envoyer des billets dans une lettre, au lieu de faire un dépôt à la banque. Le département dépose ces recettes chez le receveur-général. Il y a aussi une grande quantité de recettes qui sont en suspens. Elles sont déposées chez le receveur-général, mais ne sont portées au crédit du revenu territorial, ou des fonds spéciaux, suivant le cas, dans les livres du département des terres de la couronne, que lorsque les ventes sont définitivement conclues. Si la vente n'a pas lieu, l'argent est remboursé aux individus et figure parmi les dépenses du département des terres de la couronne, dans le compte indéterminé. Le département n'envoie des pièces justificatives de toutes ses dépenses. Tous les comptes payés sont certifiés par le commissaire ou le sous-commissaire, et je n'ai pas la faculté d'aller au-delà. Je n'exerce aucun contrôle sur les frais d'arpentage. Les chefs de départements sont revêtus d'une autorité générale pour faire toutes les dépenses nécessaires pour la perception du revenu, et ses dépenses ne sont pas soumises au paiement dans le budget. Je ne pense pas qu'il y ait une ligne de démarcation suffisante entre ces dépenses et les autres, pour qu'elles soient traitées d'une manière aussi différente. Par exemple, un vote est pris annuellement sur le budget pour le paiement des salaires des employés du département des finances, mais aucun vote n'est

pris pour le paiement des salaires des employés de la douane à Québec ou ailleurs. Encore, le commissaire des travaux publics ne peut dépenser £100 sur un ouvrage sans un vote du parlement ; mais le commissaire des terres de la couronne peut ordonner la dépense qu'il voudra pour les arpentages. Je pense que ce serait une amélioration si les frais de perception du revenu, qui se sont élevés l'an dernier à près d'un million et demi de piastres, étaient soumis au parlement dans le budget, comme les autres dépenses. L'administration des chemins de colonisation n'appartient pas proprement au département des terres de la couronne. Le commissaire a eu la surintendance des chemins du Bas-Canada, et aujourd'hui, il a ceux du Haut-Canada. En faisant l'audition des comptes des chemins de colonisation, je vois à ce qu'il ne soit rien payé de plus que l'octroi. Cet octroi du parlement est ensuite subdivisé, par des ordres en conseil, entre les différents chemins, et je tâche de vérifier la dépense par les sommes qui leur sont affectées. Mais comme plusieurs des chemins sont sous la surintendance du même individu, il est très difficile de bien distinguer les sommes affectées à chaque chemin. Le département des postes fait ses propres dépenses par mandats comptables de la même manière que le département des terres de la couronne, et dépose toutes ses recettes chaque semaine chez le receveur-général. Il m'est envoyé des pièces justificatives pour tous les paiements, et aussi pour les recettes. Ils sont parfaitement vérifiés dans le département, et j'ai rarement eu à faire des remarques sur les comptes. Quant aux contrats faits pour le transport des malles, l'existence du contrat est une autorité suffisante pour moi. Je n'examine pas le mode d'après lequel sont donnés les contrats. Le maître-général des postes a le contrôle absolu sur les contrats, les routes et les bureaux de poste. Relativement à la division des ordres d'argent, je ne suis pas bien certain que le système ne pourrait pas être amélioré. En fait d'audition, il y a bien peu de chose à vérifier en dehors du département lui-même. Depuis cinq ans, le Bureau de l'Agriculture et des Statistiques n'a pas eu de comptes de dépenses à faire vérifier. Il n'est pas désirable de multiplier les départements comptables, et j'ai persuadé à M. Cayley et à M. Vankoughnet, lorsqu'ils étaient à la tête du département des finances et du Bureau, de prendre des arrangements tels qu'aucuns deniers ne passassent par le Bureau de l'Agriculture, afin qu'il n'eût pas à tenir de livres. Depuis cette époque, il n'a eu aucune transaction monétaire, excepté la recette des honoraires de brevets d'invention, qui a été dernièrement transférée au commis des dépenses contingentes. Le Bureau avait coutume d'être chargé des chemins de colonisation dans le Haut-Canada ; mais les mandats comptables étaient émis en faveur de M. Gibson, surintendant de ces chemins, et il en était responsable envers moi. Dernièrement, le Bureau s'est chargé des chemins de colonisation dans le Bas-Canada, et il a été émis des mandats comptables en faveur du ministre de l'agriculture et des statistiques ; mais jusqu'à présent, je n'ai encore reçu aucuns comptes du département. Par "mandats comptables" j'entends une somme ronde remise à une personne, et de l'emploi de laquelle il lui faut ensuite rendre compte avec pièces justificatives. Il y a aussi d'autres mandats que l'on appelle parfois mandats comptables, mais auxquels ce mot ne s'applique pas strictement. Ainsi, le certificat du commissaire des travaux publics demandant l'émission d'un mandat, porte à sa face les mots : "dont il sera rendu compte," et le mandat est tiré en conséquence. Mais comme l'argent n'est pas payé au commissaire des travaux publics, il ne peut rendre compte de son emploi ; ce que cela signifie, c'est qu'il rendra plus tard un compte qui indiquera comment il en est arrivé à cette somme comme étant celle qui devait être payée à l'individu. Ainsi, un individu qui a fait de l'ouvrage pour le gouvernement, disons l'imprimeur de la reine, obtient un mandat qui serait mieux désigné sous le nom de "mandat d'à-compte." Il n'est pas tenu de rendre compte de l'emploi de l'argent, mais seulement de faire voir qu'il l'a gagné.

33. Faites-vous l'examen, la vérification et l'audition des comptes et dépenses du département du receveur-général ?

Non. La principale affaire du département du receveur-général, en fait de dépenses, est le paiement de l'intérêt sur la dette publique, qui, en autant que sa vérification appartient au département du ministre des finances, est confiée au sous-inspecteur-général, et non pas à l'auditeur. Mais de fait, l'audition de cette partie de l'intérêt de la dette publique qui est payée à Londres, et qui forme la plus grande partie du total, ne peut se

faire dans le département des finances, parce qu'il ne possède pas les documents nécessaires. Le receveur-général en fait réellement l'audition, et je ne vois aucune objection à ce qu'il la fasse, autre que la clause de l'acte d'audition, qui charge le sous-inspecteur-général de ce devoir, parce que le but étant de vérifier les comptes des agents de Londres, tout officier du gouvernement ici peut le faire aussi efficacement qu'un autre. Mais à l'égard de cette partie de la dette qui est payée en Canada, ce sont les comptes du receveur-général qu'il faut vérifier. En ce qui concerne les bons (*déventures*) payables en Canada, l'audition se fait par le sous-inspecteur-général, bien qu'elle serait encore plus parfaite si les coupons étaient envoyés au département des finances. Mais il y a une autre classe de bons qui sont payables à Londres, mais payés en Canada. Ce système n'a été introduit que dernièrement, et l'audition en est très-imparfaite. Elle se monte à très peu de chose. Le receveur-général demande une certaine somme pour payer l'intérêt sur certains bons. Dans le département des finances, nous n'avons aucun moyen de savoir si ces bons sont en Canada, ou s'ils n'ont pas été payés à Londres. La seule audition convenable serait que ce mandat au receveur-général fût regardé comme mandat comptable, et qu'il remit comme pièces justificatives les coupons qu'il a réellement payés. Il y a certaines catégories de dépenses qui sont placées entre les mains du receveur-général, mais qui devraient être entre celles du ministre des finances. Par exemple, tout ce qui se rattache au fonds d'emprunt municipal, avec les paiements aux seigneurs en vertu de l'acte de la tenure seigneuriale, la distribution du fonds des municipalités, Haut-Canada, et du fonds d'amélioration. Ces dépenses sont confiées par actes spéciaux au receveur-général; mais il serait beaucoup plus conforme au système général que, comme les autres comptes de recettes et dépenses, elles fussent faites et vérifiées par le département des finances.

34. Comme auditeur, faites-vous l'examen, la vérification et l'audition des comptes et dépenses du département du ministre des finances ?

Non. Comme auditeur je ne vérifie pas les comptes de la division du sous-inspecteur-général du département des finances; mais je suis constamment forcé de recourir aux livres, et le parlement et le ministère me demandent des états de comptes qui exigent que je sois familier avec toutes les transactions de ce département. Quant aux dépenses, le livre des octrois qui est tenu dans la division du sous-inspecteur-général est périodiquement comparé avec mes livres. Dans la préparation des comptes publics, il me faut faire la revue de toutes les transactions financières de l'année. Comme auditeur, je prends connaissance de l'exactitude du bilan annuel, et je vérifie chaque compte qu'il embrasse.

35. Faites-vous l'examen, la vérification et l'audition des comptes et dépenses de tous les asiles, hôpitaux, pénitenciers et prisons de la province ?

Oui. Les transactions des asiles et prisons principalement ont rapport aux dépenses pour lesquelles il m'est transmis des pièces justificatives avec les comptes trimestriels. Dans la plupart des cas, il n'y a aucune difficulté à faire l'audition de ces comptes. Mais j'ai parfois éprouvé quelque difficulté à savoir si certaine dépense était nécessaire, et même si elle n'était pas surchargée. Dans le but d'obvier à cela, j'ai proposé que tous ces documents ne fussent transmis certifiés par le bureau des inspecteurs des prisons, ou par l'un de ses membres. Dans leurs visites périodiques, ils peuvent s'assurer plus facilement que je ne le puis faire si tout est régulier. La même remarque s'applique aux recettes du pénitencier, relativement à la nécessité de la vérification sur les lieux. Le renseignement qui m'est fourni sur le travail productif du pénitencier n'est qu'un simple extrait sans aucuns détails. Je produirai quelques-uns de ces documents.

36. Quelle est la nature et l'étendue de vos devoirs, comme auditeur, relativement à l'Université de Toronto, au collège du Haut-Canada, et aux surintendants de l'instruction publique pour le Haut et le Bas-Canada ?

Ils m'envoient leurs comptes avec pièces justificatives pour les dépenses. Quant à l'administration de la dotation de l'Université et du collège, je n'ai rien à y voir, excepté de veiller à ce que rien ne soit porté contre le principal, en sus de ce que la loi permet. Le bureau de dotation est chargé de toute la responsabilité de l'administration des terrains. L'acte décrète qu'une certaine partie de l'argent provenant des terrains appartiendra au

fonds de dotation, et une certaine partie au fonds de revenu, et je suis tenu de voir à ce que rien ne soit porté contre la dotation excepté ce qui est autorisé. Quant au placement de l'argent de l'Université, l'économiste agit en vertu d'un ordre en conseil, et reçoit ses instructions directement du procureur-général. Les mêmes remarques s'appliquent aux fonds de dotation du collège du Haut-Canada. Mon audition ne s'étend pas au-delà des pièces justificatives. Les surintendants de l'instruction m'envoient des pièces justificatives de toutes leurs dépenses. Les comptes du surintendant du Haut-Canada sont très réguliers, et sont au nombre des plus corrects qui me parviennent sous le rapport de la forme. Ceux du surintendant du Bas-Canada n'étaient pas aussi satisfaisants; mais il y a un an environ j'envoyai un employé de mon bureau pour lui donner un meilleur mode de tenir ses livres. Les surintendants sont chargés de plusieurs comptes pour lesquels il y a des octrois séparés, et par conséquent il me faut examiner leur dépense en rapport avec l'autorité de la faire. Comme ils paient tout sur le même compte à la banque, et que quelques-uns des différents services sont d'une nature variable, il arrive souvent qu'un compte est dépassé tandis qu'il reste une balance sur un autre compte. Tant que cela n'est que temporaire, et que l'on y remédie dans le trimestre ou l'année qui suit j'y fais peu attention; mais si cela prend un caractère permanent, il devient nécessaire d'y attirer l'attention du gouvernement. Dans les comptes du Haut-Canada, l'on y remédie facilement, parce qu'il y a une balance de l'octroi législatif qui n'est pas employée, et une balance non retirée entre les mains du receveur-général. Mais dans le Bas-Canada, où il n'y a pas de fonds en mains, où le service est fortement endetté, et où les sommes affectées par la législature dépassent de beaucoup ce que les fonds réalisent, l'ajustement des balances est une question pleine de grandes difficultés. Dans le Bas-Canada les choses sont comme suit: le fonds de revenu produit moins que ce qu'on avait calculé, la dépense autorisée est plus forte que l'autorisation, et l'on dépense plus qu'on n'y est autorisé.

Mardi, 9 Décembre.

JOHN LANGTON.—Suite de son interrogatoire.

37. Faites-vous l'examen, la vérification et l'audition des comptes et dépenses du département de l'adjudant-général, et de l'organisation et maintien de la milice, de la police provinciale, de la Quarantaine et de l'Immigration ?

Oui. Le département de la milice, comme les autres, m'envoie les pièces justificatives de toutes ses dépenses, pour lesquelles il reçoit des mandats comptables de temps à autre. Il y a des octrois séparés pour plusieurs divisions du service, qu'il me faut tenir distincts les uns des autres. En ce qui regarde mes devoirs, il n'y a nulle distinction entre les comptes du sous-adjudant-général du Haut-Canada et ceux du même officier pour le Bas-Canada. Des comptes sont reçus du commissariat impérial pour articles fournis pour la milice. Ils parviennent parfois au ministre des finances par l'intermédiaire du ministre de la milice, et d'autres fois le commissariat les lui adresse directement. Dans ce dernier cas, avant d'émettre le mandat, je renvoie le compte au département de la milice, afin qu'il fasse rapport. Il y a parfois un excédant de dépenses qui figurent parmi les "dépenses imprévues." A propos de la milice, je puis expliquer une particularité qui se rencontre aussi dans quelques autres services. Généralement, lorsqu'il y a un octroi de la législature et qu'un mandat est demandé, il est porté au compte de cet octroi, et le mandat n'est émis que s'il y a une balance suffisante. Mais dans le cas de la milice, comme aussi dans le cas du surintendant de l'instruction, et quelques autres, il y a plusieurs octrois; mais la dépense a lieu sur des mandats comptables qui les embrassent tous. En sorte que lorsqu'un mandat est demandé, nous ne pouvons être guidé que par le total des octrois, et nous ne pouvons dire combien il a été dépensé sur chaque octroi particulier avant que les comptes n'aient été reçus. Il peut aussi arriver qu'un octroi a été épuisé et dépassé, et qu'il faille le porter aux "dépenses imprévues," lorsqu'il n'y a pas d'ordre en conseil autorisant la dépense. Le département de la milice n'a pas de teneur de livres régulier, et par conséquent, afin de tenir distincts les comptes de tous ces octrois séparés, je

tiens dans mon bureau un livre auxiliaire qui, en définitive, est ce que devraient être les livres du département. Je fais la même chose à l'égard du surintendant de l'instruction pour le Bas-Canada. Mon audition relativement à la police s'applique à la police du Sault Ste. Marie. La dépense relative à la police riveraine de Montréal et de Québec figure dans les comptes publics, mais les détails ne m'en sont pas soumis pour vérification. Ils sont vérifiés dans la division du sous-inspecteur-général. La Quarantaine et l'Immigration sont comprises dans un même compte, et j'en vérifie toutes les dépenses. Ce compte peut être pris comme spécimen de deux ou trois autres services, pour lesquels il n'y a pas d'octroi régulier, ou seulement un octroi partiel en aide. Il y est affecté des revenus, et tant que la dépense ne dépasse pas les revenus, elle est considérée comme autorisée. Si elle excède le revenu, elle est traitée comme toute autre dépense qui excède un octroi. Comme nous ne savons pas quels seront ces revenus avant la fin de l'année, tant que la dépense ne paraît pas excéder leur moyenne annuelle, nous émettons des mandats sans en référer au conseil. Toute la dépense qui excède le revenu réel et les octrois figure dans les "dépenses imprévues." Les revenus spéciaux auxquels je fais allusion sont les droits de tonnage, à Québec, à même lesquels est payée la police; les droits de tonnage, à Québec, formant le fonds des marins, à même lequel est payé l'hôpital de marine, à Québec, les mêmes droits à Montréal étant remis à l'hôpital-général de cette ville; les droits sur les passagers sont affectés à l'Immigration et la Quarantaine; les fonds d'inspection des chemins de fer et des bateaux-à-vapeur, qui sont affectés à leurs buts particuliers; et les honoraires du bureau d'engagement des matelots à Québec. Il y a aussi deux autres services de même nature, savoir: la protection des pêcheries et le bureau des mesureurs et inspecteurs de bois; mais tous deux étant rattachés au département des terres de la couronne, les mandats sont émis sur la demande du commissaire, qui est responsable de tout excédant de dépenses. Les agents d'émigration employés à l'étranger rendent compte de leurs dépenses, qui sont vérifiées au bureau d'immigration avant que les comptes ne me parviennent. Mon audition n'est strictement qu'une affaire de chiffres.

38. Sous quel rapport votre audition s'applique-t-elle à l'enregistrement des billets de banque émis et des effets possédés en vertu des dispositions de l'acte du libre commerce de banque ?

Tous les billets émis en vertu de l'acte du libre commerce de banque sont contresignés et enregistrés dans mon bureau, et il est de mon devoir de constater s'il n'est pas émis plus de billets que ce qui est couvert par les bons déposés chez le receveur-général. Presque toutes les banques libres ont été abandonnées; les seuls billets restant sont ceux de moins de \$4 de la banque de l'Amérique Britannique du Nord. Je n'ai rien à voir à la suffisance des effets publics déposés. Le certificat du receveur-général qu'il possède des effets publics me suffit.

Dans une réponse que j'ai faite hier, en disant que je n'avais aucun devoir à remplir comme auditeur à l'égard du département du receveur-général, j'ai oublié de dire que je comptais périodiquement les effets publics qu'il possède. Ces effets sont les bons possédés pour les banques libres, et ceux possédés pour le compte du fonds consolidé de placement, et le compte du fonds de placement en fidéi-commis. Je les examine à la fin de chaque année, et aussi lorsqu'ils sont transférés par un receveur-général sortant de charge à son successeur. La loi ne m'oblige pas de le faire, mais j'en ai été prié par M. Morrison, lorsqu'il était receveur-général.

39. La loi exige que vous examiniez les rapports et états de toutes les banques d'épargne, banques incorporées et autres de la province: à quoi se monte votre examen des banques d'épargne ?

Il ne signifie absolument rien du tout. Elles envoient un rapport, mais je n'ai aucun moyen d'en constater l'exactitude, et je n'ai le pouvoir d'y faire aucune investigation. Parfois même, je ne reçois aucun rapport. Mon opinion est que tout le système des banques d'épargne devrait être changé. Aujourd'hui, il n'existe aucun contrôle ou audition quelconque. Je reçois chaque mois les états des banques incorporées, que je publie dans la *Gazette*. Le gouverneur-général a le pouvoir, en vertu de leur charge, de demander d'autres renseignements, mais je ne sache pas que ce pouvoir ait jamais été exercé depuis que je

suis dans le bureau. Personnellement, je n'ai aucune connaissance de l'exactitude de ces états, et je n'ai pas les moyens de la prouver. Je ne m'occupe pas de la position relative qui existe entre leurs espèces et leurs émissions. Les banques me font un rapport annuel des bons (*débetures*) qu'elles possèdent, lequel est vérifié sous serment.

40. La loi exige des rapports des compagnies d'assurance qui font des affaires dans la province : votre audition s'étend-elle à ces rapports ?

Quelques rapports me sont parfois envoyés, mais je n'en reçois pas de toutes les compagnies d'assurance, et je n'ai aucun moyen d'examiner leurs affaires.

41. Votre devoir, tel que défini par la loi, est de faire l'examen, la vérification et l'audition des comptes des autres institutions plus ou moins supportées aux frais du public : voulez-vous les nommer et dire jusqu'où s'étend votre audition ?

Je crois que les seules institutions entièrement supportées aux frais du public, qui n'ont pas été mentionnées dans mes réponses précédentes, sont les maisons de Trinité de Québec et de Montréal, l'hôpital de marine, à Québec, l'observatoire, à Québec, et la commission géologique. Il y a de temps à autre des services spéciaux de cette nature, comme les commissaires envoyés à l'exposition de Londres cette année, et autres choses de même nature. Tous me rendent leurs comptes avec pièces justificatives. Généralement, toutes les personnes ou les institutions publiques qui reçoivent des deniers publics, dont il leur faut rendre compte, me rendent leurs comptes. Si l'argent qui leur est donné est un octroi absolu, je ne suis pas appelé à en examiner l'emploi. Relativement à la commission de la tenure seigneuriale, les commissaires m'envoient leurs comptes avec pièces justificatives pour tous les deniers qu'ils reçoivent pour faire face aux dépenses de la commission. Je n'ai rien à faire avec les paiements faits aux seigneurs eux-mêmes, parce que le receveur-général en est chargé par la loi. Comme de raison, le compte du fonds contre lequel ces deux chefs de dépenses sont portés, est tenu dans le département du ministre des finances, et comme je l'ai déjà dit, je sais que ce compte est correct. Tous les articles de dépenses qui se rattachent à la commission sont appuyés de pièces justificatives. Cela comprend le paiement des commissaires eux-mêmes. Il y a aussi certaines dépenses relatives à la tenure seigneuriale qui n'ont pas passé par les mains des commissaires. Elles ont été payées directement aux personnes par mandats, sur autorité suffisante pour moi.

42. Devons-nous comprendre que, par la création de votre charge, le devoir d'examiner et vérifier les comptes publics, qui incombait auparavant au département de l'inspecteur-général, vous a été transféré, non pas comme autorité indépendante, mais seulement comme officier du département du ministre des finances, dans lequel vous êtes un subalterne spécialement employé à cet effet ?

Cette question, je pense, décrit exactement la nature de mes devoirs et de ma position. Je sais que l'on est généralement sous l'impression que je possède plus de pouvoirs que je n'en ai réellement, et que l'on me tient responsable de choses sur lesquelles je n'ai aucun contrôle. Ce sentiment m'a parfois porté à excéder mes devoirs comme simple subalterne, et à suggérer des améliorations aux arrangements financiers, dans des rapports faits non seulement à mon supérieur immédiat, mais à d'autres membres du gouvernement.

43. Quels sont les livres tenus dans votre bureau en rapport avec l'exécution de vos devoirs comme auditeur ?

(1) *Registre des recommandations*.—Dans ce registre sont inscrites toutes les demandes de mandats qui me sont renvoyées, ainsi que mes recommandations sur ces demandes. Il spécifie le service et le but pour lequel l'argent est requis, la date de la demande, quand elle est reçue, le montant recommandé, avec tout rapport explicatif, et la date du rapport. Ce livre ne contient que les demandes de mandats renvoyées au ministre des finances qui se rattachent aux services dont je dois plus tard faire l'audition. Elles me sont renvoyées par le sous-inspecteur-général, comme étant plus au fait des transactions qu'il ne peut l'être. Je recommande l'émission d'un mandat, ou de renvoyer la demande au conseil, et il certifie ensuite que le mandat peut être émis, ou il en réfère au conseil.

(2) *Index aux comptes*, dans lequel sont inscrits les comptes à mesure qu'ils sont reçus pour l'audition, en indiquant la date de leur réception, et l'employé auquel ils sont renvoyés

- (3) *Livres de Notes*.—Chaque employé du bureau tient un livre de note, dans lequel il inscrit les détails qui lui paraissent avoir besoin d'éclaircissements dans les comptes qui lui sont soumis. Si le compte lui paraît correct, il fait simplement une entrée de la balance reportée, s'il y en a, pour se guider en vérifiant des comptes subséquents. Il y a quelques comptes qui ne sont pas portés dans ces livres. Lorsque ce n'est pas un compte que l'on rend à des intervalles réguliers, mais un compte d'occasion, — comme par exemple celui d'un officier-rapporteur, — les remarques du commis qui en fait l'audition sont écrites sur une feuille séparée, et sont mises avec le compte lui-même. Lorsque je revise le compte, soit que j'aie adopté ou non tout ce que suggère le commis auditeur, je laisse les remarques comme partie du document, et elles sont mises en liasse avec lui.
- (4) *Livre de Compte auxiliaire*.—Dans certains cas, lorsque les comptes sont d'une nature compliquée, comme dans le cas de la milice, nous trouvons plus convenable de tenir registre de toutes les transactions dans un livre auxiliaire.
- (5) *Journal*.—Ce livre indique tous les mandats qui sont payés en détail, le service auquel on doit porter le paiement, le nom de celui qui le reçoit, l'objet pour lequel il a été payé, le numéro et la date du mandat, la date et le montant du paiement.
- (6) *Grand-Livre*.—Porte au débit les mandats payés sous le titre des différents services ; et au crédit l'autorité du paiement. Les entrées sont toutes explicatives ; et l'état No. 12 des comptes publics est principalement tiré de ce livre. Les paiements faits à Londres par les agents ne le sont pas sur mandats, et ne sont pas portés dans ce *Grand-Livre*. Il y a un défaut général dans le *Grand-Livre* tenu dans mon bureau ; c'est qu'il se compose des mandats payés, et non pas des mandats émis. Ces derniers sont entrés dans la division du sous-inspecteur-général, mais ils ne me parviennent que lorsqu'ils sont payés. Il nous faut donc obtenir, à la fin de l'année, un état des mandats non payés, qui figurent dans les comptes de l'année, — les mandats non payés des années précédentes figurent dans les comptes publics de leurs années respectives. Mon registre de ces mandats date de 1856 ou 1857. En autant que ces livres sont un registre des paiements, et une base pour les comptes publics, je ne pense pas qu'ils soient susceptibles de beaucoup d'améliorations. Mais comme contrôle sur l'émission des mandats, en regard des octrois, ils sont imparfaits, parce que lorsqu'ils est fait une demande d'un mandat, je puis trouver par mes livres qu'il reste une balance disponible, et recommande qu'il soit émis, tandis qu'il peut avoir été émis un autre mandat dont je n'ai pas eu connaissance, parce qu'il n'est pas venu jusqu'à moi comme payé. Je ne suis donc jamais certain de ce que je fais, lorsque je recommande l'émission d'un mandat, sans consulter le livre des mandats tenu dans la division du sous-inspecteur-général. C'est là un des inconvénients qui proviennent de la division administrative, auxquels nous remédions en recourant constamment d'une division à l'autre, plutôt que de doubler l'ouvrage à faire en tenant deux séries de livres. Le *Journal* et le *Grand-Livre* sont tenus en partie double.
- (7) *Livres de Bons (débentures)*.—Etat des bons annulés et détruits. Date de 1852 ; dans le bureau d'audition il a été commencé en 1855. J'ai un livre d'une date antérieure à celle-ci dans les archives de mon bureau. Les bons effacés et annulés me sont envoyés par le receveur-général, avec une liste en duplicata. Nous comparons les bons avec la liste, et nous copions cette liste dans ce livre. Nous gardons aussi l'une des listes et renvoyons l'autre au receveur-général. Le sous-inspecteur-général reçoit de moi la liste qui est en ma possession, d'après laquelle il fait les entrées des bons annulés dans ses livres. Les bons, après avoir été examinés, sont brûlés par le bureau d'audition, et il est fait une entrée à cet effet dans le registre des délibérations, signée par les personnes présentes.
- (8) *Bons signés*.—Registre des coupons signés, qui ne date que d'août 1859.
- (9) *Livre de Caisse, Journal et Registre*, qui se rattachent aux banques libres, commencés avant la création de ma charge, et qui n'ont été transférés. Le but de ces livres est de tenir compte des billets signés pour les banques libres, les époques auxquelles ils ont été remis aux banques, et quand ils ont été renvoyés comme annulés ; et aussi des bons possédés par les banques. Ils datent de 1853.
- (10) *Registre des Délibérations* du bureau d'audition, créé par l'acte d'audition, et composé de l'auditeur, du sous-inspecteur-général et du commissaire des douanes.

Mercredi, 10 Décembre.

THOMAS DOUGLAS HARRINGTON, assermenté :

Je suis sous-receveur-général ; j'occupe cette charge depuis le 1er juin 1858 ; j'avais auparavant été dans le bureau du secrétaire-provincial depuis le 1er novembre 1832

44. Quels sont vos devoirs ?

Je suis chargé de la surveillance générale du bureau. Je conseille le chef du département sur ses affaires, et je le tiens au courant de tout ce qui s'y rapporte. Tout ce qui vient au bureau m'est d'abord remis, avant d'être distribué. Je dirige la correspondance du département, et tient registre de toutes les recettes. En l'absence du receveur-général, lorsqu'il est occupé autrement, je signe les traites (*cheques*) pour tous les paiements à faire sur mandats. Avant l'entrée en charge de M. Morris, je signais invariablement toutes les traites.

45. De quels livres vous servez-vous dans la transaction des affaires de votre département ?

- (1) *Registre général*.—Contient le nom du département ou de l'individu de qui nous recevons des deniers ou des lettres, et l'endroit ; le sujet, soit dépôts à la banque, recettes d'autres sources, ou affaires générales ; date des lettres et recettes ; date et caractère de la réponse. Il n'existait aucun registre de cette nature lorsque je suis entré dans le département.
- (2) *Registre alphabétique des Mandats*.—Contient le numéro et la date de chaque mandat reçu au bureau, en faveur de qui il est fait, date de réception et montant, à qui et quand il a été remis.
- (3) *Livres des recettes et paiements*.—Registre quotidien des recettes et paiements, spécifiant l'individu ou le département de qui ils sont reçus, et la banque qui a émis le certificat de dépôt. Le crédit porte les paiements de chaque jour, avec le nom de l'individu à qui ils sont faits, et la banque sur laquelle la traite est tirée. Le débit est conforme au *Registre général* (No. 1) du sous-receveur-général, et y est comparé de temps à autre.
- (4) *Reçus des certificats de dépôt*.—Reçus des deniers payés au receveur-général, tenu sous forme de livre de traites sur la banque, les détails étant inscrits au talon ; est comparé tous les jours avec les recettes portées au livre No. 3. Ces reçus sont remplis au bureau du receveur-général ; transmis de là au sous-inspecteur-général, avec lettre d'avis ou certificat de dépôt, suivant le cas. Après avoir été signés par le sous-inspecteur général, et inscrits dans ses livres, ils sont renvoyés au sous-receveur-général, qui les signe et les expédie.
- (5) *Registre des paiements*.—Registre quotidien des paiements, indiquant le numéro et le montant des mandats demandés, avec le numéro de la traite et la banque sur laquelle elle est tirée, et le nom de l'individu à qui le paiement est fait.
- (6) *État de caisse du comptable*.—Registre quotidien des comptes de chaque banque avec le receveur-général. L'entrée de chaque jour comprend un état de la balance de la veille, le montant des recettes et paiements de la journée, la différence entre eux, et la balance à la fin de la journée. Il contient aussi la balance dans chaque banque, en indiquant si elle est immédiatement disponible ou à intérêt.
- (7) *Livre des effets*.—Registre des lettres de change:
Recettes en argent.—Les recettes quotidiennes des différents sous-comptables, savoir : les officiers qui reçoivent les deniers publics, indiquant leurs noms, charge, domicile, les montants, et les divers fonds auxquels ils doivent être appliqués, avec explications et remarques.
- (9) *Paiements en argent*.—Registre quotidien des sommes payées à compte des différents services, les personnes à qui et pour qui elles sont payées, avec la substance du mandat.
- (10,11) *Le Journal* des transactions du département. *Le Grand-Livre général*.—Ce sont les livres en partie double du département.
- (12,13) *Grands-livres du fonds d'emprunt municipal* pour le Haut et le Bas-Canada respectivement, indiquant le montant des prêts, l'intérêt accumulé, et les dépenses contingentes, formant intérêt composé. Au créait, les sommes payées.
- (14,15) *Journal et Grand-Livre*.—Fonds seigneurial.—*Le Journal*, autrefois improprement appelé *Livre de Caisse*, contient les paiements faits aux seigneurs par la commission de Montréal et Québec, et est fait d'après les pièces justificatives fournies par eux. *Le Grand-Livre* contient les comptes réguliers avec les différentes seigneuries.

- (16.) *Bons (débentures).*—Livres d'ébauche ; note des bons préparés pour l'émission, et renvoyant aux registres dans lesquels ils sont inscrites.
- (17.) Registre des bons émis en 1858, en vertu de la 12 Vict. ch. 5, dette publique.
- (18, 19, 20, 21, 22, 23.) Registre des bons à intérêt, commençant en 1849 et s'étendant jusqu'à 1859 ; trois payables au comptoir de MM. Glyn, Mills et Cie ; trois à celui de MM. Baring, Frères et Cie, avec détails d'intérêt payé.
- (21.) Registre de l'intérêt sur les bons provinciaux depuis 1848.
- (25, 26.) Registres de l'intérêt sur les bons provinciaux depuis 1857 et 1858.
- (27.) Registre de l'intérêt sur les bons émis en vertu de l'acte du fonds d'emprunt municipal du Haut-Canada, depuis 1855.
- (28.) Registre de l'intérêt sur les bons émis pour les incendiés de Québec.
- (29.) Liste numérique des bons sterling émis avant l'Union.
- (30.) Registre des bons,—B. Divers.
- (31.) Registre des bons (lettre E) émis en vertu de divers actes, depuis décembre 1856 jusqu'à juillet 1859.
- (32.) Registre de l'intérêt payé à Londres sur bons sterling, depuis le 1er avril 1834 jusqu'à 1861.
- (33.) Registre des bons émis en vertu de divers actes du parlement du Haut-Canada.
- (34.) *Registre des Bons.*—C.—De 1849 à 1857, inclusivement.
- (35.) *Registre des Bons.*—D.—Emis en vertu de l'acte de garantie aux chemins [de fer, 14 et 15. Vict. ch. 5, 16 Vict. ch. 157, 18 Vict. ch. 4, etc.
- (36, 37.) *Grand-Livre* annuel des bons mémoranda ; emprunt municipal et autres fins.
- (38, 39, 40, 41, 42, 43.) Registre de l'intérêt sur les bons émis en vertu de la 22 Vict. ch. 14. Trois, Baring, Frères et Cie, \$1000 \$500, \$100 ; trois, Glyn, Mills et Cie, \$1000, \$500, \$100 ; indiquant les dates respectives auxquelles les coupons sont dûs.
- (44, 45.) *Registre des Bons* en vertu de la 22 Vict. ch. 14, dans lesquels les bons sont inscrits dans les colonnes respectives de leur montant. L'un se rapporte à Baring, Frères et Cie, et l'autre à Glyn, Mills et Cie. Les huit derniers livres ont été préparés depuis mon entrée dans le département, et sont les seuls livres qui se rapportent aux bons que je comprends parfaitement. Je ne doute pas de l'exactitude des autres, mais je n'ai jamais pu les bien comprendre. Tous les livres sont confiés à M. Reiffenstein, commis des bons. On s'est procuré deux nouveaux livres pour consolider les bons sterling 5 et 6 pour cent restant en circulation en Angleterre, et non compris dans la 22 Vict. ch. 14, un livre pour Glyn, Mills et Cie, et l'autre pour Baring, Frères et Cie.
- (46.) *Etat des effets publics placés sous le contrôle du receveur-général*, possédés en fidéi-commis depuis 1856. Ces effets sont déposés dans la caisse de sûreté, sous le contrôle immédiat du receveur-général. Ils sont vérifiés et comptés chaque année par l'auditeur, qui certifie qu'ils sont corrects. Lors de la translation du département d'un ministre à un autre, l'auditeur compte et vérifie de nouveau ces effets, et le registre est signé par le receveur-général sortant et par celui qui entre.

46. Quels moyens le département prend-il pour mettre en sûreté ses livres et ses archives ?

Il n'y a aucune sûreté quelconque pour les livres, la correspondance et les autres documents, qui sont tout simplement placés dans des casiers et des armoires en bois. Tous les effets publics et bons qui sont complets sont placés dans une caisse de sûreté en fer. Un gardien de bureau demeure dans la ba.

47. Vous avez dit que vous ne pouviez arriver au fond de certaines transactions qui ont eu lieu avant votre entrée en charge, à en juger seulement par les livres du département : avez-vous quelques modifications à suggérer afin de rendre les livres plus clairs, ou afin de simplifier généralement la gestion des affaires du département ?

Je ne puis soumettre un plan positif à présent. Cependant, je reconnais la nécessité d'une amélioration, et j'ai conversé avec M. Reiffenstein et le teneur de livres à ce sujet. Suivant moi, les comptes tels qu'ils sont tenus maintenant, sont trop subdivisés, ce qui crée inutilement des chances d'erreur et de méprise. Cette remarque s'applique particulièrement aux anciens livres de bons, qui nécessitent un grand nombre de renvois pour retrouver l'histoire de plusieurs catégories de bons maintenant en circulation. Lorsque je suis entré dans le bureau, l'on m'a donné à entendre que les livres n'avaient pas été balancés depuis cinq ans. Au bout d'un certain temps, je découvris qu'il y avait de fortes

différences, pour et contre, entre les livres du bureau et la banque du Haut-Canada; et M. Lewis, comptable, travaille depuis ce temps à trouver le fond de ces différences. Nous les amoindrissions rapidement, mais nous ne sommes pas encore arrivés au fond. Il y avait des articles de compte considérables portés au débit de la banque par le receveur-général, pour lesquels il n'y avait pas de crédit correspondant dans les livres de la banque; et dans d'autres cas, la banque avait des articles contre nous pour lesquels nous ne lui avions pas donné crédit. Cet état de choses prouvait une grande négligence de la part de quelqu'un, négligence que je ne puis expliquer.

48. Quelles sont les fonctions particulières du département du receveur-général?

Il n'est pas facile de répondre à cette question, parce que chaque receveur-général qui entre en charge a ses propres opinions particulières sur ce sujet. Peu de temps après mon entrée, M. Sherwood devint receveur-général, et l'était d'avis que le ministre des finances devait être responsable de tout ce qui se rattache à l'initiative des matières financières, comme la négociation des emprunts, et le reste. Cette opinion fut approuvée par le gouvernement, et il fut passé un ordre en conseil ordonnant que toute la correspondance avec les agents financiers de Londres fût conduite par le ministre des finances. Lorsque le gouvernement adoptait les recommandations du ministre des finances relativement aux emprunts ou autres matières de finances, comme l'achat de change, M. Sherwood prétendait qu'il était du devoir du receveur-général de remplir la partie exécutive de la transaction, comme de préparer les bons et de les émettre en réalité. La pratique générale de M. Sherwood était de renvoyer les matières à M. Galt, alors ministre des finances, dont les avis étaient généralement suivis dans notre département. M. Carling succéda à M. Sherwood, mais n'est aucunement intervenu durant sa courte occupation de la charge. J'ai raison de croire que le receveur-général actuel entretient des idées tout-à-fait différentes de celles de M. Sherwood sur les devoirs qu'il doit remplir. Je crois que M. Morris est d'avis qu'il a autant de droit de prendre une part active à l'administration des affaires financières que le ministre des finances lui-même. Mon opinion est que le ministre des finances, ayant à trouver les voies et moyens, devrait transiger toutes les affaires préliminaires, et qu'après action de la part du gouvernement, le devoir du receveur-général, comme trésorier de la province, est de mettre à exécution les plans du gouvernement. Autrement, le département du receveur-général ne serait qu'une simple division de celui du ministre des finances, au lieu d'être un département distinct et indépendant. Je sais que lorsque le ministre des finances intervient dans ce que je crois être le stricte devoir du département du receveur-général, il en surgit des mésintelligences. J'en ai vu surgir. La mésintelligence commence entre les chefs, et s'étend aux sous-chefs et aux subalternes.

Jeudi, 11 Décembre.

T. D. HARRINGTON, sous-receveur-général.—Suite de son interrogatoire.

49. Vous avez dit que les différents receveurs-généraux entretiennent des idées différentes relativement aux devoirs attachés au département; vous avez dit aussi qu'à votre avis, le receveur-général est le trésorier de la province: voulez-vous nous dire maintenant, en détail et par ordre, quelles sont les fonctions actuellement remplies par votre département?

Tous les deniers publics sont reçus par le receveur-général, non pas en monnaie, mais sous forme de certificats de dépôt aux banques, accompagnés, dans le cas de la banque du Haut-Canada, de traites. La traite est tirée par l'agent entre les mains duquel l'argent est déposé, et est payable à la succursale de banque de l'endroit où se trouve alors le gouvernement.—Québec pour le moment. En sorte que la balance totale restant à la banque figure dans les livres de la succursale de l'endroit où se trouve le département du receveur-général. Dans quelques comtés, il n'y a pas de succursales de la banque du Haut-Canada,

et dans ces cas les individus qui reçoivent de l'argent pour le gouvernement, pour licences d'auberges, transmettent l'argent, qui est immédiatement déposé à la banque du Haut-Canada ici, et il est renvoyé un certificat de dépôt au bureau, d'après lequel le montant est inscrit au compte. La banque donne à celui qui fait la remise, par son agence, deux certificats et une traite ; il garde le certificat original ; le duplicata et la traite sont envoyés au département. Dans tous les cas, la personne reçoit un reçu officiel signé par le sous-receveur-général et le sous-inspecteur-général. Relativement aux autres banques, où l'on fait des dépôts de temps à autre, elles donnent un simple certificat de dépôt au déposant, ou une traite sur leur agence la plus rapprochée du siège du gouvernement, payable à vue. Ces traites sont transmises au département, y sont endossées par le receveur-général ou son adjoint en faveur du caissier de la banque du Haut-Canada, et lui sont envoyées comme comptant, la même espèce de certificat de dépôt nous étant remis comme s'il était déposé du comptant même. On les porte alors en compte, et le reçu officiel est expédié à l'individu qui fait le dépôt, signé par les deux adjoints ci-dessus nommés. Les deniers publics reçus par d'autres départements du gouvernement sont déposés à la banque du Haut-Canada, et elle envoie au receveur-général un certificat de dépôt ordinaire, qui lui envoie la même espèce de reçu qu'à ceux qui font des remises en comptant. Pour la vente du change, le ministre des finances a toujours, depuis que je suis dans le département du receveur-général, réglé les conditions de la vente, le montant qui devait être vendu, et le taux auquel il devait l'être, et de fait conduit la vente d'un bout à l'autre. Par exemple, si la balance disponible à la banque du Haut-Canada devenait très basse, le ministre des finances l'augmentait en vendant ou donnant à la banque du change sur les agents de la province à Londres ; la banque remettait alors au receveur-général un certificat de dépôt ordinaire, pour le produit du change sterling converti en courant au taux convenu. Il y avait, ou devait y avoir, dans chaque cas, un ordre en conseil confirmant les arrangements du ministre des finances ; mais je ne puis dire avec certitude qui déterminait le taux du change, parce que le receveur-général n'en avait réellement connaissance qu'après que l'arrangement était fait. Je ne me rappelle pas qu'il ait jamais été vendu du change du gouvernement à des particuliers, ou à des institutions autres que la banque du Haut-Canada. Cependant, le *livre d'effets* du gouvernement peut le faire voir. Je n'ai aucune connaissance de l'intervention de courtiers ou du paiement de commission pour la vente des lettres de change du gouvernement. Les ventes sont toujours de lettres de change par le receveur-général ou le ministre des finances sur l'un ou l'autre des agents de Londres ; la pratique ordinaire a été de tirer pour une somme égale sur chacun d'eux. Quant à la vente des bons (*déventures*), il a été nommé un courtier à cet effet par ordre en conseil. C'est M. D. Lorn McDougall, de Montréal, qui était le courtier du gouvernement pour la vente des bons 5 pour cent, l'année dernière, et le rachat des bons consolidés du fonds d'emprunt municipal. Sur chaque transaction—le rachat et la vente—il recevait une commission. Dans deux cas, il a envoyé au département la note de contrat, courtage déduit, mais je m'opposai à cette pratique. A la suite de cela, il a toujours remis le montant brut des ventes, et le courtage lui a ensuite été payé au moyen de mandats et de traites. Je crois que l'ordre en conseil ne fixait pas la commission de M. McDougall ; cela était réglé entre le ministre des finances et M. McDougall. Il a été fait une vente considérable de bons de la province il y a quelques jours ; elle a été entièrement conduite par le receveur-général, et je n'ai rien su des détails avant que tout n'ait été réglé par lui. Je crois pourvoir dire avec certitude qu'il n'a pas employé de courtier dans ce cas-ci. Les paiements faits par le département sont très simples. Dans tous les cas, ils sont autorisés par ordre en conseil ou mandat, et sont toujours faits par traites signées par le sous-receveur-général et le sous-inspecteur-général. Depuis que M. Morris est devenu receveur-général il a préféré signer les traites lui-même ; lorsqu'il est absent, je les signe. Nous ne payons jamais de comptant ; on ne connaît pas cela dans notre bureau. Nos paiements couvrent toute la dépense du gouvernement. Quant aux remises en Angleterre, je ne me rappelle pas qu'il en ait jamais été fait avant tout dernièrement : je veux dire depuis la formation du gouvernement actuel. Dans ces cas, la gestion du change formant les remises a été entièrement laissée aux mains du receveur-général. Elles comprenaient quelques lettres de change privées, mais nous les avons toujours reçues par l'entremise d'une banque, avec l'endossement de la banque. Toutes ces lettres de change sont inscrites par moi dans le livre des effets. Lorsqu'il est présenté des mandats au département pour paiement, nous les payons sur présentation.

50. Jusqu'à quel point les livres de votre département servent-ils à la vérification de ceux du ministre des finances ?

Les livres de l'un devraient servir à vérifier et contrôler ceux de l'autre, puisqu'aucun^o recette ou aucun paiement n'est parfait avant que les pièces justificatives ne soient passées par les deux départements. C'est-à-dire, que l'accusé de réception des recettes doit être signé par des officiers des deux départements, et il en est de même pour les ordres de paiement. Tous les effets publics émis sont aussi signés dans les deux départements.

51. Vérifiez-vous le bilan avec le département du ministre des finances ?

Notre teneur de livres vérifie le bilan avec celui du ministre des finances ; mais je ne suis pas sûr si c'est tous les mois ou tous les trois mois. Notre teneur de livres a un livre de bilans d'essai qui lui est propre, qu'il compare avec les livres du ministre des finances très souvent, quelquefois toutes les semaines. Tous les trois mois, il envoie à l'auditeur un état des balances du gouvernement. Je ne sais pas jusqu'à quel point les livres de notre teneur de livres sont la contre partie de ceux du ministère des finances.

52. Tous les départements remettent au receveur-général le montant de leurs recettes et revenus : font-ils ces remises en totalité ou après déduction ?

Les seuls deniers remis par les départements qui sont au siège du gouvernement, sont les honoraires de bureau. Elles sont remises en totalité. Ce sont les honoraires de licences de mariage, de brevets d'invention, de commissions de nomination, et ainsi de suite. Quant aux licences de mariage, l'agent est tenu de remettre au bureau du secrétaire-provincial \$4 pour chaque licence. Il lui est permis de charger \$2 de plus, qu'il garde pour lui. Le département des postes et des terres de la couronne, lorsqu'ils ont des deniers à transmettre au receveur-général, le font par dépôt à la banque du Haut-Canada, en nous fournissant le certificat ordinaire de dépôt. Nous en portons le montant au crédit du revenu, mais nous ne connaissons rien de ses détails. La même remarque s'applique au département des travaux publics. Dans chaque cas, ces sommes nous parviennent après déduction faite sur le revenu, je suppose. Nous ne savons pas si ce que nous recevons constitue les recettes totales ou les recettes nettes. Les percepteurs de douane nous transmettent directement leurs certificats de dépôt, ainsi que les percepteurs du revenu de l'intérieur, et autres officiers locaux, en mentionnant simplement le service particulier pour lequel l'argent est reçu, sans l'accompagner d'états détaillés.

53. Votre département est chargé du compte de caisse de la province : quand et comment est-il vérifié ?

Il est vérifié tous les jours. Par l'encaisse, j'entends les deniers restant au crédit de la province dans les différentes banques, soit disponibles, soit à intérêt. Je transmets les certificats de l'encaisse au commis de la caisse, qui les inscrit dans ses livres ; il en communique alors le montant au commis des traites, qui l'inscrit dans son livre de recettes en argent, en distinguant les différentes banques où sont faits les dépôts. Ils vont alors au teneur de livres, qui fait les mêmes entrées dans son *Journal*, et renvoie les certificats au commis de caisse, qui prépare un reçu et envoie le reçu et les certificats de dépôt au ministre des finances, où, je crois, ils sont inscrits de la même manière. On nous les renvoie alors, le reçu étant signé par le sous inspecteur-général ; je le signe ensuite et il est expédié à celui qui a fait le dépôt. Chaque semaine, la banque du Haut-Canada envoie un état des balances qu'elle a en mains, d'après ses livres ; et chaque mois un compte courant de *doit et avoir*, montrant les dépôts reçus et les traites payées, lequel est comparé avec les livres du receveur-général, et l'on découvre immédiatement toute différence qui pourrait exister.

54. Où est déposé le comptant ?

Les principaux dépôts sont faits à la banque du Haut-Canada. Il est parfois fait des dépôts dans d'autres banques par des sous-comptables, qui n'ont pas accès aux agences de la banque du Haut-Canada. Il est aussi fait des dépôts spéciaux dans d'autres banques par les ordres du receveur-général, ou sur le désir du ministre des finances.

55. Qui a le droit de transférer les dépôts d'une banque à l'autre ?

Le receveur-général a seul le droit de le faire. Le ministre des finances a parfois, sans le concours du receveur-général, fait des dépôts ailleurs, mais il n'a pas le droit de les enlever. En l'absence de la ville du receveur-général, j'ai le droit d'ordonner les transferts. On m'a ordonné dernièrement de consulter le chef du gouvernement avant de le faire.

56. Vous tenez les comptes avec les agents anglais ?

Oui ; ils sont portés dans les livres de notre département. Notre correspondance avec les agents anglais est peu considérable. Au commencement de 1858, M. Galt recommanda l'adoption d'un ordre en conseil ordonnant que la correspondance échangée avec les agents anglais, à propos des affaires financières de la province, fût conduite par le ministre des finances ; l'ordre fut passé. Pendant quelque temps nous n'avons pas vu la correspondance en question ; mais en faisant voir l'inconvénient qui pouvait en résulter, les lettres reçues de Glyn et Baring nous furent communiquées. Nous en prenons copie et remettons l'original. La correspondance que nous voyons est celle des agents anglais ; nous ne voyons pas les réponses qui leur sont envoyées par le département des finances. Nous tenons un compte courant de *debt* et *avoir* avec les deux maisons de Londres, et nous recevons le leur tous les six mois ; nous les comparons alors. Je pense qu'il y a une anomalie dans la règle suivie pour l'emploi ou l'administration des fonds provinciaux en Angleterre. Ici, où les fonds sont comparativement minimes, il faut le consentement du receveur-général et du ministre des finances pour en disposer, mais en ce qui regarde les fonds placés en Angleterre, où les transactions sont considérables, le ministre des finances paraît diriger l'emploi des fonds à sa guise, sans aucun contrôle de la part du receveur-général.

57. Votre département tient les comptes de la province avec les différentes municipalités du Haut et du Bas-Canada : quel contrôle exercez-vous sur leurs relations financières avec le gouvernement ?

L'administration du fonds consolidé d'emprunt municipal a toujours été tenue distincte. Les recettes des municipalités vont d'abord aux recettes générales du jour et sont portées au crédit du fonds des municipalités du Haut ou du Bas-Canada, suivant le cas, dans les livres généraux. Ensuite, le certificat avec détails est porté au commis du fonds d'emprunt municipal, et porté au crédit des municipalités qui ont payé, avec chacune desquelles il tient un compte séparé dans les livres 12 et 13. Les transactions relatives aux paiements faits aux municipalités sont inscrites de la même manière dans les livres généraux et particuliers.

58. Pouvez-vous nous donner quelques renseignements sur le fonds seigneurial ou son administration ?

Nous tenons un compte séparé des paiements faits aux commissaires par le receveur-général, pour le compte de ceux qui ont établi leurs réclamations devant la commission. La banque du Haut-Canada a reçu instruction du receveur-général d'honorer, tous les six mois, les traites des commissaires, tant à Montréal qu'à Québec, jusqu'à concurrence d'une certaine somme ; les commissaires prennent des reçus des personnes payées, et les envoient au receveur-général ; et les banques envoient les traites présentées. Les ayant comparés entre eux, il est émis un mandat pour le montant. Il n'y a plus qu'un seul commissaire, et l'on projette de faire quelque changement dans l'administration de ce compte.

59. Dans votre énumération des livres de votre département hier, vous en avez omis : quels sont-ils ?

(47,48.) Registres des bons donnés aux municipalités du Haut et du Bas-Canada, formant les prêts primitifs.

(49.) Etat des bons sterling de toutes sortes en circulation, formant la dette publique de la province, spécifiant les dates d'échéance, le service et les actes. Il contient aussi une "récapitulation des bons sterling indiquant le montant du principal, l'intérêt et la commission, payables en Angleterre le 31 décembre 1861."

Vendredi, 12 Décembre.

TOUSSAINT TRUDEAU, assermenté :

Je suis secrétaire du département des travaux publics, et j'occupe cette charge depuis trois ans.

60. Voulez-vous expliquer l'organisation et les fonctions du département ?

Nous avons un commissaire et un sous-commissaire ; un ingénieur qui est chargé des travaux publics ; un sous-ingénieur ; un secrétaire, qui est l'organe du département ; un personnel de dessinateurs et de sous-ingénieurs ; un personnel de commis attachés au bureau du secrétaire ; un comptable qui a des commis sous sa direction. Le département est chargé de la construction et de l'entretien des canaux provinciaux, d'un certain nombre de havres, du curage des rivières ; de la construction, de l'entretien et de l'administration des phares au-dessus de Montréal ; de la construction des phares dans le golfe ; de la régie des steamers provinciaux ; de la construction d'un certain nombre de chemins et ponts ; de la construction, entretien et régie des glissoires à bois ; de la construction et entretien des édifices publics ; de l'achat ou du fermage, et de la mise en bon ordre des édifices requis pour le service public. Quant à la fourniture des appareils intérieurs et des meubles aux autres départements, il n'y a pas de règle fixe.

61. Quels sont les livres en usage dans votre département, et qui se rattachent à l'exécution de ces devoirs.

(1.) *Journal*.—*Lettres reçues*.—Registre quotidien de toutes les lettres reçues, avec analyse de leur contenu, et ce qui a été fait à leur égard.

(2-3) Index du précédent.

(4.) *Journal*.—*Lettres expédiées*.—Registre quotidien de toutes les lettres expédiées, avec analyse de leur contenu.

(5.) Un registre de toute la correspondance classifiée d'après les travaux auxquels elle se rattache (30 vols.)

(6.) Documents déposés.—Un registre de ce qui est fait des documents reçus par le département.

(7.) Demandes d'emploi.

(8.) Mémoire des nominations et des vacances.—Liste du personnel employé par le département.

(9.) Registre des ordres en conseil reçus par le département.

(10.) *Phares*.—*Etats des approvisionnements*.—Un registre trimestriel des approvisionnements consommés aux phares placés sous le contrôle du département.

(11.) *Livre d'ordre général*, pour fournitures de toutes sortes pour le département, tenu sous forme de livre de traites sur la banque, avec copie de l'ordre en marge.

(12.) Journal des titres, contrats et baux, depuis 1860, avec résumé.

(13.) *Titres*.—Copie au long de tous titres, ventes et achats depuis avril 1860.

(14.) *Contrats*.—Copie au long de tous contrats, depuis 1860, y compris aussi certains contrats antérieurs.

(15.) *Eaux*.—Copie au long de tous baux, pris ou faits par le département, depuis 1860, y compris ceux de date antérieure.

(16.) Index général, par ordre alphabétique, des travaux, propriété, etc., depuis 1840 jusqu'à 1859 inclusivement, fait en 1860.

(17.) *Registres des lettres*.—Copie au long de toutes les lettres envoyées par le département.

(18.) *Livre de Caisse*.

(19.) *Journal*.

(20.) *Grand-Livre*—(en partie double).

(21.) *Registre des Certificats*.—Un registre des certificats donnés par le commissaire pour le paiement de deniers.

22. *Livre de traites sur la banque*.—Traites pour petites sommes tirées sur les mandats comptables, et pour salaires.

(23.) *Registre des Certificats.*—Liste résumée des certificats, dans l'ordre de leur émission.

(24.) *Livret de banque.*

(25.) *Octrois pour les travaux publics.*—Un mémoire des octrois, qui a rapport à 1858 et au commencement de 1859. Il n'a pas été continué.

62. Sont-ce là les seuls livres en usage dans votre département ?

Oui. Nous avons un certain nombre d'autres livres qui contiennent les transactions du département avant 1860, dans le bureau du secrétaire. Ils se composent d'un registre des lettres reçues et d'une copie au long des lettres envoyées, avec tables. Dans la division du comptable, ils sont semblables à ceux qui ont été produits.

63. Les livres du département sont-ils parfaits et complets, et font-ils voir l'état réel de toutes les transactions ?

Les livres du département ne contiennent pas de compte personnel des sommes perçues sur tous les fermages hydrauliques, ces comptes étant portés dans des livres auxiliaires, tenus par les employés locaux, où les prix de fermage sont perçus. Nos livres n'indiquant pas les octrois affectés par le parlement aux différents services, ces notes étant tenues par l'auditeur. Nos livres n'indiquent pas en forme de tenue de livres, les engagements contractés par le département à l'égard de ces octrois. Nous gardons copie de tous les ordres de dépense qui sont donnés. Nos livres n'indiquant pas la somme d'ouvrage fait sur aucune entreprise particulière, ce détail étant laissé à l'ingénieur. Il y a une audition d'ingénieurs. Nous payons sur certificats des employés chargés de l'ouvrage, sous le contrôle de la division du génie civil du département. L'estimation de la valeur de l'ouvrage, telle que faite par l'ingénieur, n'entre pas dans nos livres. Nous donnons crédit par la somme que le commissaire ordonne de payer. Tout ce que nos livres indiquent est la somme payée, à qui elle est payée, et pour quel ouvrage. Par "nos livres" j'entends les livres du comptable, que j'ai produits. Le renseignement en question, quant aux engagements, peut être obtenu des autres livres du département, que j'ai aussi produits. Quant aux octrois ou balances d'octrois, nous en tenons note sur de grandes feuilles de papier, que nous renouvelons chaque mois, pour l'usage du commissaire. Notre *Grand-Livre* indique le montant payé, et les pièces justificatives, estimations, ou ordres sur lesquels les paiements sont faits ; il indique l'octroi sur lequel la somme est prise, mais non pas le montant de l'octroi.

Samedi, 13 Décembre.

TOUSSAINT TRUDEAU.—Suite de son interrogatoire.

64. Il a été de temps à autre suggéré des améliorations au système de tenue des livres suivi dans votre département : a-t-on adopté quelques-unes de ces améliorations ? Dans ce cas, lesquelles et quand ?

Lorsque je suis entré dans le département, en décembre 1859, je fus informé que certaines améliorations avaient été introduites dans la manière de tenir les livres du département, par M. Baine, en 1857. Je ne puis dire maintenant quelles étaient ces améliorations. Après avoir consacré un temps considérable à l'amélioration de mes devoirs les plus immédiats, je portai mon attention, en 1861, sur la manière dont on tenait les comptes du département. Je trouvai parmi les documents déposés dans le bureau, un mémoire signé de John Langton, l'auditeur, en date d'octobre 1859, sur la méthode suivie pour la tenue des livres dans le département des travaux publics. Je consacrai un temps considérable à l'étude de ce mémoire, et bien que je trouvai les recommandations qu'il contenait très précieuses et suffisantes pour établir une comparaison facile avec les livres de l'auditeur, il ne me parut cependant pas contenir des détails suffisants pour mettre convenablement à effet les fonctions du département. Alors, en 1861, je dressai un projet de livres embrassant les recommandations de M. Langton, et entrant dans les détails que je considérais comme

nécessaires. Ce système de tenue des livres formait partie d'une plus vaste réforme dans l'organisation du département, qui me paraissait devoir être faite tôt ou tard. Je proposais de faire dans le *Grand-Livre* cinq catégories d'entrées : 1° Au débit, les octrois votés par la législature, et les ordres en conseil autorisant des dépenses au-delà des octrois législatifs, — et au crédit, les sommes affectées par le commissaire des travaux publics. 2° Au débit, les sommes affectées par le commissaire, et au crédit les sommes engagées par contrats et ordres aux ingénieurs. 3° Au débit, les sommes engagées par contrats et ordres aux ingénieurs, et au crédit, les estimations en faveur des entrepreneurs et autres, signées par l'ingénieur. 4° Au débit, les estimations en faveur des entrepreneurs ou autres, signées par l'ingénieur, et au crédit le montant payé par le département porté au compte de chaque ouvrage. 5° Au débit, les estimations en faveur des entrepreneurs et autres, signées par l'ingénieur, et au crédit les sommes payées par le département, portées aux comptes personnels. Aucune de ces recommandations n'a été adoptée. Et il ne me paraît pas qu'elles puissent l'être sans que l'on apporte des modifications importantes dans d'autres divisions du département. Il n'y a aucune nécessité absolue que toutes ces entrées soient portées sur le *Grand-Livre* ; une partie d'entre elles pourrait être inscrite dans des livres auxiliaires. Ce que je veux faire comprendre, c'est que, d'après l'expérience que j'ai du département, il me paraît désirable que les cinq catégories de renseignements contenus dans les cinq entrées devraient toujours être sous la main du commissaire. Le commissaire actuel a donné ordre que les comptes ouverts aux individus pour les fermages hydrauliques soient tenus dans ce bureau, et l'on est en voie de préparer une série de livres auxiliaires à cet effet.

65. Outre les livres auxiliaires que vous avez proposés ou dont vous avez parlé, y a-t-il d'autres livres auxiliaires du département dans des bureaux qui ne sont pas immédiatement sous votre observation ?

Oui. L'on me dit qu'il y a des livres au bureau du canal Welland, au bureau du canal Lachine, et au bureau du gérant des steamers provinciaux ; il y a aussi des livres à chacun des canaux et des glissoires.

66. Quel rapport y a-t-il entre ces livres auxiliaires et les livres réguliers de votre département ?

Le département reçoit des rapports mensuels de chacun des services que je viens de nommer, avec pièces justificatives et bordereaux de paie. Tous les employés attachés à ces bureaux sont sous le contrôle du département. Le gérant des steamers provinciaux fait un rapport hebdomadaire, en détail, de tous les achats qu'il a faits à leur égard. Lorsqu'il faut encourir une forte dépense, comme pour l'achat du charbon, il en obtient la permission du commissaire avant de faire l'achat. Les comptes généraux sont vérifiés dans notre département par le teneur de livres. Les sommes gagnées par ces steamers sont déposées par le gérant au crédit du receveur-général, et le gérant reçoit de notre département les certificats des mandats de deniers qu'il doit dépenser. L'administration générale de ces steamers est soumise au commissaire.

67. Vous savez que la loi a défini vos devoirs comme secrétaire du département ; elle exige, entre autres choses, que vous teniez des comptes séparés des deniers octroyés et employés sur chaque ouvrage public : Avez-vous tenu ces comptes ?

Il est tenu un compte de l'argent dépensé sur chaque ouvrage public. Les sommes octroyées ne figurent pas dans notre *Grand-Livre*. Elles sont inscrites sur des feuilles auxiliaires mensuelles, qui doivent être reliées en volumes annuels.

68. Suivant vous, est-ce là tenir des "comptes séparés" de la manière prescrite par la loi ?

Je suis d'avis que pour tenir les livres du département de la manière voulue par la loi, il faudrait adopter le système que j'ai décrit en réponse à la première question qui m'a été posée ce matin.

69. Quand ont été commencées les feuilles auxiliaires mensuelles dont vous parlez ? Ont-elles été tenues ?

Je trouvais le système des feuilles mensuelles établi lors de mon entrée dans le département. Je ne puis dire depuis combien de temps il fonctionnait ; et je ne puis non plus de mémoire, dire avec quel degré de régularité elles ont été tenues. Elles n'ont pas été reliées. Je ne puis dire de mémoire si elles ont toutes été conservées. Ces feuilles ne sont que des notes des balances d'octrois non dépensées, compilées d'après la liste imprimée des octrois de la législature ; et nous tirons du *Grand-Livre* le montant dépensé.

70. En définitive, avez-vous fait autre chose que ce que vous venez de dire pour vous soumettre à cette section de l'acte qui prescrit que vous tiendrez des comptes séparés des deniers votés pour chaque ouvrage public ?

Je n'ai pas introduit ce compte dans le *Grand-Livre*, parce que je considère qu'il y a tant de changements importants à faire dans le système de tenue des livres, que je n'ai pas voulu déranger un système existant, dans l'espérance qu'une réforme complète serait bientôt opérée. Il n'a encore rien été fait pour introduire le compte des octrois dans le *Grand-Livre*. Je n'ai rien fait de plus que ce que j'ai rapporté dans mes réponses précédentes.

71. La loi exige que vous soumettiez ces comptes (les comptes des octrois et des dépenses) afin qu'ils soient vérifiés de la manière que pourra indiquer le gouverneur en conseil : quelle est la manière indiquée ?

Nous transmettons trimestriellement à l'auditeur des duplicata des pièces justificatives et des sommes payées par le département durant le trimestre. Ces sommes sont toutes payées par certificats, et l'on écrit au long, sur le certificat, l'octroi à même lequel le paiement doit être fait.

72. Est-ce là tout ce que vous êtes tenus de fournir à l'auditeur ?

C'est là tout ce que nous fournissons.

73. Avez-vous eu connaissance que l'auditeur se soit plaint de l'insuffisance des renseignements qui lui sont fournis pour les besoins de l'audition ?

Je regarde le mémoire de l'auditeur en 1859, comme une plainte. Je ne puis me rappeler de plainte écrite plus récente. Je ne pense pas, cependant, que sa plainte se rapportait spécialement au compte d'octrois.

74. Il est de votre devoir de prendre soin de tous les plans, contrats, estimations et documents, modèles ou autres choses qui se rattachent aux travaux publics : de quelle manière et jusqu'à quel point l'avez-vous fait ?

Afin de garder les plans et cartes du département dans le meilleur ordre possible, j'ai réservé une chambre avec de grandes armoires et des tiroirs, dans lesquels ils sont déposés. Il y a un commis spécialement chargé d'en prendre soin, de les classer, d'en préparer et continuer un catalogue convenable et de les réparer. Les contrats sont copiés au long dans un livre ; les originaux sont placés sous la garde spéciale d'un commis, dont le devoir est de voir à qui ils sont donnés lorsqu'ils sortent du bureau, ou lorsqu'ils sont remis aux employés du département pour les consulter. Ce que j'ai dit des contrats s'applique aussi aux titres et aux baux. Les estimations préliminaires des ingénieurs sont inscrites et mises en liasse avec la correspondance générale du bureau. Les estimations progressives sont de différentes sortes : celles qui sont fournies sur formules imprimées par l'ingénieur ou la personne chargée des travaux, sont déposées dans le bureau du comptable ; celles qui forment partie d'un rapport ou d'une lettre sont déposées avec la correspondance générale. Les estimations définitives sont déposées chez le comptable. Il y a bien peu de modèles ; ceux que nous avons sont déposés dans le bureau des ingénieurs. Quelques-uns des plus importants sont déposés avec les plans. La correspondance générale du département est déposée dans des armoires en bois, divisées en casiers, sous la garde d'un commis ; les livres

ont placés dans des cases en bois. Nous n'avons ni caisses de sûreté ni voûtes à l'épreuve du feu pour la protection d'aucun de nos documents. Pour les préserver autant que possible contre les accidents par le feu, nous avons un grand réservoir, constamment rempli d'eau, placé dans le grenier de la bâtisse, avec un tuyau qui conduit à chaque étage, et des seaux placés en différents endroits dans l'édifice.

75. La loi prescrit que vous tiendrez des comptes réguliers avec chaque entrepreneur ou autre personne employée par le commissaire des travaux publics : sous quelle forme tenez-vous ces comptes ?

Sous la forme ordinaire des comptes personnels.

76. Tous les entrepreneurs fournissent-ils des garanties pour la due exécution de leurs contrats ?

Tous les entrepreneurs de travaux importants en fournissent. Le commissaire décide dans quels cas l'on doit en demander.

77. Quels sont les juges de la suffisance des garanties fournies ?

Lorsque la dépense à faire est légère, le commissaire en est le juge. Dans les affaires importantes, la question est soumise à Son Excellence en conseil ; dans ce cas, le conseil exécutif en est le juge.

78. A-t-on le soin de voir à ce que la valeur des garanties données en premier lieu ne soit pas amoindrie par les circonstances pendant la durée du contrat.

Il arrive parfois que quelques-unes des cautions deviennent insolubles ; dans ce cas, l'entrepreneur est requis d'en fournir d'autres. Il n'y a personne qui soit spécialement chargé de surveiller les garanties données par les entrepreneurs. C'est un des devoirs généraux imposés au département. Lorsque nous apprenons que les cautions sont devenues insolubles, c'est généralement par l'entremise de la personne chargée de l'ouvrage. Il n'y a aucun ordre du département qui oblige la personne en charge de faire rapport à ce sujet, à moins que ce ne soit par les instructions générales du département aux personnes de cette classe.

79. Les garanties sont-elles attachées au contrat, ou forment-elles un document séparé ?

Dans le Bas-Canada, les cautions deviennent parties au contrat, qu'elles signent. Dans le Haut-Canada, elles donnent une obligation d'indemnité, qui est distincte du contrat, mais que l'on conserve avec lui.

80. Un autre devoir que la loi vous impose est de voir à ce que tous les contrats passés avec le commissaire des travaux publics soient convenablement rédigés et exécutés : voyez-vous à ce que le contrat soit conforme aux intentions du gouvernement ou aux dispositions de la législation ?

Les contrats d'une légère importance sont généralement rédigés par un commis spécial dans le département. Ceux qui sont plus importants le sont par un notaire dans le Bas-Canada et par un procureur en loi dans le Haut-Canada. Lorsque le cas est suffisamment important, le projet de contrat est soumis à l'approbation des officiers en loi de la couronne qui, dans des cas très particuliers, le préparent eux-mêmes. Le commis spécial dont j'ai parlé voit à ce que la rédaction soit dans la forme voulue. Lorsqu'il est complété, le contrat m'est apporté pour que je le contresigne.

81. Vous êtes chargé du soin de préparer tous les certificats sur lesquels les mandats doivent être émis : en remplissant ce devoir, prenez-vous connaissance de l'octroi fait par le parlement ?

L'octroi à même lequel le certificat doit être payé est inscrit sur le certificat. Le montant de l'octroi n'y est pas mentionné, mais seulement sa désignation.

82. Quelle est l'analyse raisonnée du paiement par certificat dans votre département ?

Une demande d'argent est faite par un entrepreneur. La demande est renvoyée à l'ingénieur chargé de l'ouvrage, et on lui demande de faire rapport si, en vertu des conditions du contrat, il est dû quelque chose à l'entrepreneur. Dans la plupart des cas, les contrats spécifient les dates auxquels les paiements doivent être faits, et alors l'ingénieur fait rapport sans attendre d'en être formellement requis. La forme des rapports varie. Quelquefois c'est une liste détaillée de l'ouvrage faits et des matériaux fournis, avec prix en regard, portant un certificat de l'ingénieur surintendant qu'une certaine somme peut être payée à compte. D'autres fois, la liste en question n'est pas transmise au département. Une estimation intermédiaire est donnée par le surintendant sous forme de lettre, dans laquelle il dit que pendant le mesurage de l'ouvrage une certaine somme peut être payée à l'entrepreneur. Aussitôt que l'une de ces estimations est reçue, elle est soumise au commissaire, qui la renvoie généralement à la division des ingénieurs du département. Si, dans l'opinion de l'ingénieur, l'estimation est correcte, il la certifie; dans le cas contraire, il fait rapport de son opinion à ce sujet. Je ne sais pas quels points examine l'ingénieur ou son aide, avant de donner son certificat; il me suffit, comme secrétaire, qu'il le donne. Lorsqu'un membre important de la division du génie civil est chargé de la surveillance d'un ouvrage, il arrive parfois que son certificat d'estimation est regardé comme suffisant, et qu'on ne le renvoie pas aux ingénieurs du département. Les estimations définitives sont généralement examinées par deux ingénieurs. L'estimation, après avoir été certifiée par l'ingénieur, est soumise au commissaire, qui en ordonne le paiement, et sur son ordre l'on prépare le certificat sur lequel le mandat doit être émis.

83. Prend-on d'autres mesures, ou fait-on d'autres recherches, avant de signer un certificat ?

Le teneur de livres vérifie l'arithmétique des estimations. Il constate si les sommes portées par l'ingénieur comme paiements antérieurs sont exacts; et il constate aussi s'il y a une balance d'octroi à même laquelle on peut faire le paiement réclamé. Lorsqu'une entreprise est sur le point de se terminer, l'ingénieur prépare généralement une note, pour l'information du commissaire, de la balance qui sera payable à l'entrepreneur, lorsque l'ouvrage sera terminé, et c'est cette note que consulte le commissaire avant d'ordonner le paiement.

Lundi, 15 Décembre.

TOUSSAINT TRUDEAU.—Suite de son interrogatoire.

84. Vous dites que vous avez quelque chose à ajouter à certaines parties de votre témoignage rendu samedi ?

A propos des feuilles mensuelles auxiliaires qui forment notre index des octrois, je désire dire que cette manière de tenir ces comptes ayant été introduite avant mon entrée dans le bureau, je n'ai aucune connaissance personnelle que le département eût l'intention de les relier.

85. Lorsqu'un contrat est dressé, contient-il invariablement une liste des prix auxquels les matériaux doivent être fournis et l'ouvrage fait ?

Pas toujours; il est fait quelquefois pour une somme totale, avec dévis attaché.

86. Est-ce l'habitude qu'un entrepreneur, en signant un contrat, s'astreigne à une liste de prix qui doit être signée alors ou plus tard ?

Il n'y a pas de pratique définie à cet égard. Dans quelques contrats, il n'est pas nécessaire d'avoir de liste de prix. Dans quelques autres, il y a parfois des listes sur lesquelles doivent être faites les estimations progressives. Par "estimations progressives" j'entends des estimations faites de temps à autre pendant la durée d'un contrat à compte duquel l'argent est payé.

87. Prend-on quelques précautions pour empêcher que les paiements n'excèdent le montant porté au contrat ?

Il n'est pas tenu de livre à cet effet. Le prix porté au contrat est connu de l'ingénieur, et, comme je l'ai déjà dit, lorsqu'une entreprise achève, la division des ingénieurs prépare généralement quelques notes pour l'information du commissaire.

88. Cela a-t-il toujours été fait ?

Je ne puis de mémoire dire si on l'a toujours fait.

89. Dans quel cas ne l'a-t-on pas fait ?

Je ne puis le dire de mémoire.

90. A-t-on coutume, en préparant des contrats pour les travaux publics, de faire des réserves à l'égard des ouvrages extra ?

Les formes de contrat varient beaucoup. Je ne sache pas qu'il y ait de règle fixe à l'égard des dispositions relatives aux ouvrages extra dans les contrats. Les circonstances sous lesquelles on fait les contrats diffèrent tellement, qu'il entre de nouvelles considérations dans la préparation de chaque. Quelque fois, il est dit positivement qu'il n'y aura pas d'ouvrages extra. D'autres fois, il est dit qu'ils seront payés d'après une liste de prix annexée au contrat. Dans d'autres cas, il est dit que les ouvrages extra seront payés d'après l'évaluation du commissaire ou d'une personne qu'il désignera. Le commissaire décide ce qui doit être fait à cet égard.

91. Dans le cas où l'on s'écarte des stipulations du contrat à l'égard des ouvrages extra, en obtient-on la permission du commissaire ?

Le commissaire seul dans le département a la faculté de permettre que l'on s'écarte des stipulations du contrat. Ce n'est pas l'habitude du département d'allouer à l'architecte ou à l'ingénieur une somme fixe pour les dépenses contingentes d'une entreprise. Lorsque le commissaire permet une déviation des stipulations du contrat, il le fait généralement sur le rapport de l'un de ses subalternes. Je n'ai connaissance que des rapports écrits. Lorsque le commissaire sanctionne une déviation, il ne me donne pas toujours des instructions par écrit. J'accepte ses ordres verbaux comme suffisants.

92. Pouvez-vous citer quelques cas où le commissaire a sanctionné une déviation sans rapport écrit de ses subalternes ?

Je ne puis en citer sans consulter les livres.

93. Tous les détails dont nous avons parlé sont-ils arrêtés entre le département et l'entrepreneur, avant qu'il ne soit encouru aucune dépense à leur égard ?

Pas toujours. Lorsqu'une personne qui est chargée d'un ouvrage commence de l'ouvrage extra sans avoir reçu l'autorisation, cet acte est regardé comme méritant une réprimande du commissaire. Quelquefois, le surintendant est destitué pour avoir permis ces déviations sans autorisation, c'est-à-dire, s'il le fait après avoir été réprimandé.

94. Les ouvrages extra-entrepris sans l'autorisation du commissaire sont-ils payés ?

Ils le sont quelquefois, mais presque toujours après de longs débats, et beaucoup de rapports des ingénieurs. Parfois le délai est très considérable. Très souvent l'affaire est renvoyée aux arbitres provinciaux.

95. En supposant que les ouvrages extra consistent en changements dans les plans, ou en simples augmentations de l'ouvrage, mais de même espèce, le contrat stipule-t-il qu'ils seront faits aux taux du contrat ?

Je ne puis dire de mémoire si cette clause forme partie de tout les contrats. En recourant au livre des contrats, je vois que cette stipulation a été insérée, à l'égard des changements, dans le contrat fait pour la construction de la prison de Québec. Notre

formule générale imprimée stipule que dans les cas de changements qui entraîneront un surcroît de dépenses, la somme payable sera fixée par le commissaire, l'ingénieur ou l'officier en charge.

96. Est-il à votre connaissance qu'une augmentation d'ouvrage, de même nature, ou d'autres ouvrages extra, aient été payés beaucoup plus cher que les prix portés au contrat ?

Je ne puis répondre de mémoire.

97. N'êtes-vous pas d'opinion que lorsqu'il y a de pareils changements ou additions, il devraient former la matière d'un contrat, et être exécutés au *pro rata* ?

S'il n'y a pas de liste de prix attachée au contrat suivant laquelle les ouvrages extra doivent être payés et si ces ouvrages doivent être considérables, il n'y a aucun doute que l'on obvierrait à beaucoup de difficultés en faisant une convention avec l'entrepreneur. Il serait bon d'attacher deux listes de prix à chaque contrat, dont l'une servirait à baser les estimations progressives, et l'autre fixerait les taux auxquels seraient payés les ouvrages extra. L'on devrait aussi ajouter une clause donnant au commissaire le pouvoir de forcer l'entrepreneur de faire une certaine quantité définie d'ouvrage extra.

98. Quelle estimation exige-t-on avant d'émettre un certificat en paiement d'ouvrages extra, soit de changements, soit d'additions ?

Si l'ouvrage extra n'est pas terminé, on le paie de la même manière que l'ouvrage de contrat, c'est-à-dire soit sur une estimation progressive, soit sur une estimation intermédiaire, comme un rapport de la personne chargée de l'ouvrage. Si l'estimation des ouvrages extra est définitive, il en est fait rapport, et elle est certifiée de la même manière que pour l'ouvrage de contrats. Dans chacun de ces cas, je présume que l'ouvrage a été autorisé par le commissaire.

99. Y a-t-il une vérification spéciale, dans le département à l'égard des ouvrages extra qui ne sont pas compris dans le contrat, et pour lesquels il n'y a aucune stipulation dans les listes de prix ?

Lorsqu'il devient nécessaire de déterminer les prix à payer pour les ouvrages extra, le rapport de la personne en charge de l'ouvrage est reçu. Ce rapport contient généralement des renseignements sur la valeur de l'ouvrage. Il est alors renvoyé à la division des ingénieurs, où l'on prépare un rapport sur le sujet, en donnant un détail de la somme payable. Si l'affaire est importante, elle est généralement renvoyée au sous-commissaire, qui prend connaissance de tous les rapports et donne son avis au commissaire.

100. A-t-on suivi cette pratique relativement aux ouvrages extra faits sur les édifices d'Outaouais ?

Les premières estimations ont été examinées de cette manière. Je ne sais pas que les dernières l'aient été.

101. Vous parlez du sous-commissaire, qui est présumé être le chef professionnel du département, pour le distinguer du chef administratif ; vous dites qu'on le consulte généralement relativement à l'examen des comptes importants pour ouvrages extra, au lieu de "généralement" ne devriez-vous pas dire "toujours" ?

Si je disais "toujours," cette assertion serait inexacte. L'habitude des commissaires diffère à cet égard. Les estimations définitives sont parfois renvoyées à l'ingénieur en chef au lieu de l'être au sous-commissaire. Je ne puis dire positivement qu'elles sont toujours renvoyées à l'un ou à l'autre. J'ai vu M. Rose renvoyer quelques estimations progressives des édifices d'Outaouais au sous-commissaire, mais je ne puis dire de mémoire qu'il les lui aient toutes renvoyées. Je sais que M. Cauchon n'a pas renvoyé toutes les estimations progressives au sous-commissaire, mais je ne puis dire à présent qu'il ne lui en a pas renvoyé du tout.

102. Vous avez plusieurs fois parlé de la division des ingénieurs civils du département comme étant responsables de la sanction des estimations, progressives et définitives : sur qui repose la responsabilité de cette division ?

M. Page est l'ingénieur-en-chef du département, mais comme il est fréquemment absent, les documents sont quelquefois renvoyés au sous-ingénieur, M. Rubidge, ou à M. Gauvreau, ou à quelqu'autre employé de ce bureau. Il y a une sous-division de la division des ingénieurs, établie à Montréal, sous la direction de M. Sippell. Il y a aussi des ingénieurs qui agissent comme surintendants sur le canal Welland, le canal Rideau, sur les glissoires de l'Ontario, et sur les glissoires du St. Maurice. Il y a des surintendants, qui ne sont pas ingénieurs, sur d'autres canaux, et un surintendant général des phares. Les documents qui ont rapport aux dépenses à compte des estimations sont renvoyés directement par le commissaire à quelqu'un d'entre eux, et leurs rapports sont reçus directement par le commissaire, en sorte que la division des ingénieurs du département ne peut pas toujours être tenue pour responsable de l'audition des estimations. A l'égard des affaires importantes, les documents sont soumis à un second individu, très souvent à M. Rubidge ou à M. Gauvreau. Je suis d'avis que toutes les estimations devraient être renvoyées à l'ingénieur en chef seulement, dont la signature devrait être indispensable à l'émission d'un certificat.

Mardi, 16 Décembre.

TOUSSAINT TRUDEAU.—Suite de son interrogatoire.

103. Fait-on quelquefois des paiements, sur des entreprises, au moyen d'autre certificat que celui de l'architecte ou de la personne chargée des travaux ?

Pas souvent. J'ai eu connaissance de cas où les travaux étaient situés dans des localités éloignées, et où les certificats étaient émis sur les rapports de personnes qui n'étaient pas les architectes ou les officiers en charge. Les seuls cas dont je me rappelle sont relatifs aux cours de comté dans le Bas-Canada. Dans ces cas, cependant, les contrats étaient faits par les municipalités avec les entrepreneurs, et le département des travaux publics payait une certaine somme, affectée par un vote de la législature, sur le certificat du préfet que l'ouvrage avait été fait. Cela a été fait spécialement à l'égard des estimations progressives ; avant de payer les estimations définitives, l'on avait coutume d'envoyer un employé du département, qui certifiât de l'achèvement de l'édifice.

104. A l'égard de ces cours de comté, pouvez-vous citer un cas dans lequel la somme réellement payée par le département a excédé la somme qui y avait été affectée, et dans lequel une enquête subséquente a démontré que les certificats sur lesquels les paiements qui avaient été faits étaient erronés ?

Je ne pense pas qu'il y ait de cas dans lesquels la fausseté des certificats a été établie. Si ma mémoire ne me trompe, la dépense faite aux Iles de la Madeleine a excédé la somme affectée, mais je ne puis dire de combien sans consulter les livres. Je ne puis dire qu'il n'y a pas eu d'autres cas semblables, mais je ne puis m'en rappeler aucun maintenant.

105. Vous avez parlé de ce qui se fait avant le paiement par certificat à l'égard des contrats : que fait-on relativement aux certificats pour d'autres paiements ?

Lorsque l'on fait une dépense qui ne se rattache pas à un contrat, disons pour ouvrage fait ou matériaux fournis, la personne qui a fait l'ouvrage envoie son compte. Ce compte est d'abord soumis au commissaire ; il est ensuite renvoyé à quelque membre de la division des ingénieurs, et s'il l'approuve, il le certifie ; il est ensuite reporté au commissaire, qui en ordonne le paiement. Sur l'ordre du commissaire le certificat est préparé.

106. Quelle marche suit-on à l'égard du louage des propriétés, par le département, pour l'usage du gouvernement ?

Lorsqu'il devient nécessaire de louer une bâtisse ou une autre propriété, l'un des membres de la division des ingénieurs est chargé de faire rapport sur l'adaptabilité de la bâtisse en question, et est aussi probablement chargé par le commissaire d'avoir une entrevue préliminaire avec le propriétaire. Les négociations définitives sont conduites par le commissaire. Si le bail doit être important, l'affaire est soumise au conseil, et le commissaire se guide d'après l'ordre en conseil.

107. Suit-on la même ligne de conduite relativement à l'achat des propriétés ?

Oui. Lorsque l'on a besoin d'un terrain pour y ériger un édifice sanctionné par la législature, l'autorisation de faire l'ouvrage implique celle d'acheter le terrain. Les négociations sont généralement conduites entre le commissaire et le propriétaire; lorsque le prix est arrêté, autorisation est demandée au conseil exécutif, et les actes sont préparés. Je n'ai aucune connaissance de la correspondance privée échangée entre le commissaire et le propriétaire; la correspondance publique à ce sujet se fait par mon intermédiaire.

108. Le commissaire a-t-il un secrétaire privé, par l'intermédiaire duquel la correspondance préliminaire privée dont vous parlez peut avoir été conduite ?

Le commissaire actuel n'a pas de secrétaire privé pour le moment. Lorsqu'il est entré en charge il a eu à son service, pendant quelques semaines, une personne qui, je crois, était chargée de sa correspondance privée, et qui en même temps remplissait d'autres devoirs dans le bureau. Ce jeune homme—M. Taché—a depuis quitté le bureau. M. Cauchon avait un secrétaire privé, M. Ferland; M. Rose en avait aussi un durant la session, et à d'autres époques où il y avait beaucoup d'affaires, et il employait à cette fin l'un des commis réguliers du département.

109. Est-il survenu un cas où le commissaire a loué une propriété, et s'est en même temps engagé à l'acheter, en laissant connaître le bail, mais en ne faisant pas connaître la convention d'achat ?

Je ne puis faire la distinction entre les actes avoués et les actes non avoués.

110. Voulez-vous dire que ce fait n'a pas eu lieu ?

J'ai eu connaissance d'un cas où le commissaire a loué une propriété, et s'est en même temps engagé à l'acheter, on a garanti que sa vente rapporterait une somme donnée. Mais il ne m'est jamais venu à l'idée que le commissaire eût l'intention de faire connaître l'un de ces faits et de cacher l'autre.

111. De quel cas parlez-vous ?

Je parle de l'achat ou de la prise à bail de Cataracoui, comme résidence de Son Excellence, dans le voisinage de Québec, après l'incendie de Spencer Wood.

112. Voulez-vous nous donner les détails de cette affaire ?

Je ne puis le faire qu'en consultant le bail.

113. Etes-vous prêt à dire que le bail fait mention de la convention d'achat ou de garantie d'un prix déterminé dans le cas d'une vente ?

Oui; je dis en général qu'il en fait mention.

114. Voulez-vous produire les documents ?

Je produis un acte de bail consenti par Henry Burstall envers Sa Majesté, et un acte de convention entre Henry Burstall et Sa Majesté. Tous deux sont datés du 30 mars 1860. En l'examinant, je ne vois pas que le bail fasse mention de l'achat de la propriété; il fixe un loyer annuel de £400, pour trois ans, un mois et dix-neuf jours, à dater du 12 mars 1860. L'acte de convention porte comme condition expresse du bail, "Qu'à la fin et à l'expiration d'icelui, la dite propriété devra être vendue, et que le dit Henry Burstall recevra, comme prix d'icelle, la somme de £5000, cours actuel du Canada, tel que

“ ci-dessous mentionné, et tel qu'approuvé par un ordre en conseil du 12e jour de mars courant.”

115. Le gouvernement, par cette convention, s'engage-t-il à acheter la propriété de Cataracoui pour £5000 ?

Le gouvernement ne s'engageait pas à l'acheter. Il convenait “ qu'à l'expiration du dit bail, la dite propriété devra être vendue par l'enchère publique ” ; et que “ si elle réalise moins que la dite somme de £5000 courant, Sa Majesté sera tenue de combler la différence en argent au dit Henry Burstall. ” “ Si elle réalise plus que la dite somme de £5000 courant, alors le surplus ira et appartiendra à Sa Majesté. ”

116. Ainsi, tandis que la convention d'achat réfère au bail, le bail ne fait aucune mention de l'achat ?

Je ne vois pas qu'il en fasse mention. Dans ma réponse précédente, en disant que le bail en fait mention, je voulais parler de toute la transaction.

117. Le bail et la convention étaient-ils tous deux basés sur des ordres en conseil ?

Ils étaient tous deux basés sur un ordre en conseil, en date du 12 mars 1860.

118. Le bail et la convention portent la même date ; est-il vrai que tandis que le bail était connu depuis sa date, la convention d'achat n'a été connue que tout dernièrement ?

Tous les deux ont toujours été connus, au meilleur de ma connaissance.

119. N'est-il pas vrai que la condition d'achat n'a été connue du commissaire actuel que lorsqu'il a reçu un avis le requérant d'en remplir les conditions ?

Je ne sais pas de quelle manière le commissaire a eu connaissance du bail ou de la convention.

120. Le bail était publiquement connu jusqu'à ce moment, a-t-il jamais été publiquement fait mention de la convention d'achat ?

Il n'en a jamais été publiquement fait mention plus que d'aucune autre transaction du département ; mais elle n'a pas été cachée. Le commissaire actuel et son prédécesseur et les employés du département, avaient libre accès à ces deux documents comme à tous ceux qui se trouvent dans le bureau.

121. Outre qu'il loue des propriétés pour l'usage du gouvernement, le département loue quelquefois des propriétés appartenant au gouvernement : qu'elle conduite suit-on alors ?

Si la propriété qui appartient au gouvernement, et que l'on désire affermer, est importante, elle est annoncée et affermée par enchère publique ; la somme offerte est soumise au conseil par le commissaire, et s'il y est autorisé le bail est préparé. D'autres fois, lorsque la propriété est moins importante, ou dans des circonstances particulières, la propriété peut être affermée sans être offerte à la compétition publique, mais sujet à la sanction du conseil.

122. Le commissaire décide-t-il si publicité sera ou ne sera pas donnée à ces transactions au moyen d'annonces ?

Oui, la décision de ces matières appartient au commissaire. Il est parfois induit à louer, sans annonces, à un individu qui possède une propriété contiguë à celle que le gouvernement désire louer, et qui serait probablement le seul disposé à louer. Ou quelquefois encore, il loue sur demande spéciale d'un individu, qui peut être engagé dans une industrie qui rend probable qu'il serait le seul demandant. Dans les cas ordinaires le commissaire est le juge sur ce point ; dans les cas plus importants, l'affaire est soumise au conseil. Le fermage d'une série de pouvoirs d'eau sur des canaux ou des rivières serait offert à la compétition publique par annonces.

123. Les pouvoirs d'eau des écluses de St. Gabriel, ou de celles de St. Paul, sur le canal Lachine, ont ils été offerts à la compétition publique ?

Comme ils ont été affermés longtemps avant mon entrée dans le département, je ne puis répondre sans consulter les documents du bureau.

124. La règle générale, dans ces cas, est-elle de publier des annonces ?

Oui, et elle a été suivie depuis que je suis dans le département.

125. En affermant, vendant ou achetant quelque propriété, le gouvernement a-t-il jamais eu recours à l'intermédiaire d'un courtier ou autre agent, auquel il a payé une commission ?

Pas depuis que je suis entré dans le département, au meilleure de ma connaissance.

126. Le département fait quelquefois des paiements sur le rapport d'arbitres : quelle méthode suit-on dans ces cas ?

Le gouvernement reçoit une sentence arbitrale des arbitres ; si le cas est important, la sentence et les témoignages sur lesquels elle est fondée sont renvoyés aux officiers en loi de la couronne, et s'il ne conseillent pas d'en appeler, la somme accordée est payée. Dans les cas de moindre importance, elle est payée sur l'ordre du commissaire.

127. Quelle est la pratique suivie lorsque l'on décide d'avoir recours à l'arbitrage ?

Lorsqu'un individu qui a des transactions avec le département, ou des réclamations contre lui, refuse d'accepter la somme qui lui est offerte par le commissaire, le réclamant demande que l'on renvoie l'affaire aux arbitres. A moins que la réclamation ne soit trop absurde pour être prise en considération, le commissaire lui accorde généralement cette demande. Le département écrit alors une lettre aux arbitres en leur renvoyant l'affaire. Je parle des trois arbitres provinciaux ; il n'en a jamais été employés d'autres depuis la création du bureau d'arbitrage il y a environ deux ans.

128. Avant la création de ce bureau, quelle était la pratique ?

Les arbitres provinciaux qui agissent aujourd'hui ont remplacé d'autres arbitres qui avaient été nommés plus spécialement à l'égard des réclamations de Beauharnois ; quelquefois, il était nommé des arbitres spéciaux.

129. Outre les paiements auxquels s'appliquent les questions précédentes, quels autres paiements sont faits par certificats ?

Je ne puis à présent décrire d'autre espèce de paiements faits par certificats, excepté les traitements et salaires. En terme général, tous les paiements se font sur certificats.

130. Quels paiements ont été faits sans certificats ?

Je ne sache pas qu'aucuns paiements se fassent maintenant sans certificats. Jusqu'à ce qu'il y a environ deux ans, le gérant des steamers provinciaux payait les gages de ses hommes à même les recettes des steamers. Aujourd'hui, il est tenu de déposer toutes ses recettes au crédit du receveur-général.

131. A-t-il jamais été émis des certificats sur l'ordre écrit du commissaire sans la vérification préliminaire que vous avez décrite comme généralement applicable ?

Le commissaire en personne émet le certificat sur lequel est basé le mandat de paiement, et lui seul a le droit de le faire. Les différents commissaires ont eu des moyens différents de se convaincre, et de suivre l'ordre de renvoi. M. Rose n'avait pas de règle inflexible : lorsque les documents lui étaient soumis, il les faisait renvoyer à quelque membre de la division des ingénieurs, dont le rapport revenait au commissaire et formait la base de son ordre pour l'émission du certificat. D'autres fois, lorsque les affaires étaient pressantes, il me chargeait de renvoyer une catégorie de documents à la division des ingénieurs, et de lui remettre l'affaire complète. Je ne puis dire de mémoire

que M. Rose se soit jamais abstenu de cette enquête. L'habitude de M. Cauchon était en grande partie la même que celle de M. Rose. Je ne suis pas prêt à dire, cependant, de mémoire, que M. Cauchon a toujours fait ces renvois. M. Tessier, le commissaire actuel, fait d'abord déposer tous les papiers devant lui ; s'il est nécessaire de les renvoyer à quelqu'un, il dit à qui ils doivent l'être. Je ne suis pas prêt à dire s'il a ou s'il n'a pas été émis de certificats sans ces renvois.

132. Voulez-vous dire qu'il n'y a pas de système établi à cet égard ?

La volonté du commissaire forme le système pour le temps qu'il y est. Il n'y a pas de système absolu.

133. Pouvez-vous citer des cas dans lesquels des certificats de paiements à compte de contrats ont été émis par le commissaire, sans les renvois que vous avez décrits comme étant la règle générale, sinon la règle absolue ?

Il me faut consulter les papiers. Je ne voudrais pas répondre à cette question de mémoire.

134. Vous n'avez aucun souvenir de l'émission de certificats sur l'ordre verbal du commissaire durant les douze derniers mois ?

Je puis répondre positivement en consultant les papiers.

135. Voulez-vous dire qu'aucun tel certificat n'a été émis durant cette période ?

Je ne le dirai pas sans consulter les papiers.

Mercredi, 17 Décembre.

TOUSSAINT TRUDEAU.—Suite de son interrogatoire.

136. Vous avez eu l'occasion de vous rafraîchir la mémoire à propos de l'émission des certificats pour paiement : pouvez-vous dire maintenant si ces certificats ont été émis sur le simple ordre verbal du commissaire, sans rapports ou certificats préliminaires de l'ingénieur justifiant ces paiements ?

Les édifices d'Outaouais ayant été mentionnés, j'ai rapporté avec moi les estimations progressives sur lesquels il a été fait des paiements pour ces travaux, plus spécialement à l'égard du contrat de M. McGreevy. Comme je comprends, par le mot "verbal" que l'on demande s'il a été payé quelques sommes sans qu'il y eût dans le département des estimations justifiant le paiement, je dois dire qu'en aucun temps les paiements n'ont excédé les estimations qui se trouvaient dans le département, et les ordres en conseil autorisant le paiement.

137. Voulez-vous dire qu'en aucun temps il n'a été fait de paiement à M. McGreevy sans les rapports ou certificats préliminaires de l'ingénieur, sur lesquels, d'après vos explications antérieures le commissaire base ses ordres de paiement ?

L'ingénieur n'a pas toujours certifié l'estimation mentionnée dans ma réponse à la dernière question.

138. Quelle était donc la nature de ces prétendues estimations ?

Je tiens à la main une estimation en faveur de Thomas McGreevy, pour \$277,899.32, en date du 19 juin 1861, signée par John Bowes, mesureur, Fuller et Jones, architectes, et James Rowan, un sous-ingénieur employé par le département. J'ai un autre document, qui est une copie certifiée d'un ordre en conseil, en date du 13 juin 1861, dans lequel il est dit qu'en attendant le règlement d'une réclamation que M. McGreevy prétendait avoir, à l'égard de son contrat d'Outaouais, il devait lui être payé une somme de \$30,000. J'ai

une autre estimation progressive en faveur de M. McGreevy, en date du 16 juillet 1861, s'élevant à \$305,895.2, signée par John Bowes, mesureur, Fuller et Jones, architectes, et F. P. Rubidge, sous-ingénieur. La différence entre cette estimation et la première, s'élevant à \$27,995.95, constitue le progrès des travaux entre les dates respectives de ces deux estimations. Une autre estimation progressive est datée du 7 août 1861, et est signée par John Bowes, mesureur, seulement, s'élevant à \$326,648.35, la différence dans ce cas étant de \$20,753.08. Une autre est datée du 5 septembre 1861, et est signée par John Bowes, mesureur, et Joseph Larose, commis des travaux, s'élevant à \$368,811.25, la différence étant de \$42,162.90. J'ai aussi à la main une demande de Thomas McGreevy à M. Killaly, ingénieur envoyé par le département pour faire rapport sur les édifices ; elle est datée du 30 septembre 1861, et est une demande de \$60,000 à compte. M. Killaly fit alors rapport le même jour que le gouvernement pourrait faire cette avance en toute sûreté. Il envoya aussi des certificats au même effet, signés par Fuller et Jones, architectes, et John Bowes, mesureur. Il y a encore une autre estimation, en date du 12 novembre 1861, signée par M. Killaly, Thomas McGreevy, Fuller et Jones, et John Bowes, exposant qu'il était dû une balance de \$148,178.45 à l'entrepreneur.

139. Dans votre opinion, ces estimations étaient-elles conformes aux règles du département, telles que vous les avez expliquées en donnant l'analyse raisonnée des paiements par certificats ?

J'ai déjà dit quelle était la pratique suivie par divers commissaires en différents temps ; et j'ai dit aussi qu'il n'y avait pas de règles écrites ou inflexibles. Dans mon opinion, l'absence de ces règles est un des plus déplorables défauts du département. Je crois que les estimations dont je viens de parler sont généralement conformes au système que j'ai décrit.

140. Dans le certificat de MM. Fuller et Jones, en date du 30 septembre 1861, ils attirent l'attention sur le fait que des estimations progressives ont été transmises au département sans qu'elles leur aient été soumises : appelez-vous cela un certificat régulier ou satisfaisant, qui couvrirait des articles qui ne voyaient pas ceux qui devaient les certifier ?

Il aurait été plus régulier que le certificat fût placé au bas d'une estimation détaillée. Dans mon opinion, le certificat produit n'était pas parfaitement satisfaisant.

141. Vous avez donné la nature et les dates des estimations : voulez-vous dire à quelles dates le commissaire a ordonné les paiements sur ces estimations ?

Le montant payé jusqu'au 17 mai 1861, était de \$248,163.95 ; les estimations certifiées jusqu'au 31 mai pour ouvrage fait (comme par certificat du 19 juin), s'élevaient à \$277,899.32. Les paiements subséquents ont été, le 13 juin, \$30,000 ; le 18 juin, \$10,000 ; le 25 juin, \$15,000 ; le 31 juillet, \$25,000 ; le 26 août, \$20,000 ; le 11 septembre, \$40,000 ; le 8 octobre, \$40,000 ; le 19 octobre, \$10,000 ; le 20 novembre, \$15,000 ; — faisant un total, depuis le 13 juin inclusivement, de \$235,000.

142. D'après les documents qui sont devant vous, quelle était la valeur de l'ouvrage fait au 31 mai 1861 ?

\$277,899.32.

143. Quel était le montant payé jusqu'à cette même date ?

\$248,163.95.

144. La différence représente-t-elle la retenue opérée en vertu du contrat ?

L'estimation représente la somme qui devait être retenue à cette date comme étant de \$27,789.93. La différence réelle était de \$29,735.37.

145. Il a été passé un ordre en conseil, le 13 juin, pour \$30,000, et le même jour il a été payé \$30,000 : ce paiement était-il fait pour ouvrage fait subséquemment à la date de la dernière estimation progressive ?

L'ordre en conseil dit que le paiement devait être fait à compte du contrat général. Je ne connais aucune estimation ou certificat sur lequel était basé cet ordre. Je ne connais rien de ce sujet.

146. Il a été fait deux autres paiements en juin : l'un le 18, de \$10,000, et l'autre le 25, de \$15,000 : sur quelles estimations ces paiements étaient-ils basés ?

Ces deux paiements sont portés sur le livre des certificats comme étant à compte d'ouvrage fait. Il n'y a pas eu d'estimation ultérieure à celle du 19 juin, dont j'ai déjà parlé.

147. Le 16 juillet, il y a eu une autre estimation progressive s'élevant à \$27,995 95 : était-ce l'estimation progressive de l'ouvrage fait en juin ?

Oui.

148. Le 31 juillet, il a été fait un paiement de \$25,000 : ce paiement était-il fait sur l'estimation du 16 juillet, moins une certaine somme gardée comme retenue ?

Oui.

149. Le 7 août, il y a eu une autre somme progressive s'élevant à \$20,753 08 : était-ce l'estimation progressive pour le mois de juillet ?

Oui.

150. Le 26 août il a été fait un paiement de \$20,000, était-il fait sur l'estimation du 7 août moins la retenue ?

Oui.

151. Le 5 septembre, il y a eu une autre estimation progressive s'élevant à \$42,162 90 : était-ce l'estimation du mois d'août ?

Oui.

152. Le 11 septembre, il a été fait un paiement de \$40,000 : était-il fait sur l'estimation du 5 septembre, moins la retenue ?

Oui.

153. Il a été fait des paiements subséquents, s'élevant à \$95,000 : sur quelle autorité ont ils été faits ?

Un paiement de \$40,000, le 8 octobre, et un autre de \$10,000, le 19 octobre, ont été faits sur le certificat de M. Killaly, contenu dans sa lettre que j'ai mentionnée, en date du 30 septembre. Un autre paiement de \$45,000 le 25 novembre, a été fait sur l'estimation de M. Killaly, en date du 12 novembre.

Jeudi, 18 Décembre.

TOUSSAINT TRUDEAU.—Suite de son interrogatoire.

154. A propos du contrat de M. McGreevy, il parait que \$30,000 ont été payées sous l'autorité d'un ordre en conseil ; que \$25,000 ont été dépensées sans qu'il ait encore été cité d'autorité à cette commission ; que \$50,000 ont été payées sur l'autorité d'une lettre de recommandation sans estimation ; que \$45,000 ont été payées sans qu'il nous ait été soumis d'estimation pour cela. Pouvez-vous maintenant produire les

estimations sur lesquelles était fondée dans ce cas-ci, l'émission des certificats pour les mandats ?

En examinant les livres, je vois qu'il a été reçu des lettres, portant les dates du 24 janvier, du 4 mars et du 13 avril 1861, de Thomas McGreevy, demandant qu'il lui soit fait une avance sur son outillage. C'est là le seul renseignement ultérieur que je puisse fournir à l'égard du paiement de \$30,000 fait le 13 juin. Je ne sais pas si cette demande a été prise en considération lorsque l'ordre en conseil a été passé. Quant aux \$25,000 payés en juin, (\$10,000 le 18, et \$5,000 le 25), je ne trouve aucune autorité à part une balance apparente de \$29,735 37, qui est la différence entre l'estimation de la valeur de l'ouvrage fait et le montant payé au 31 mai. Sur cette somme, cependant, celle de \$27,789 93 représentait la retenue qui devait être faite en vertu du contrat. Les \$25,000 ont été payées sur la retenue, sur l'autorité du commissaire. Je n'ai pas d'ordre écrit du commissaire de faire ce paiement, à part sa signature apposée au certificat. Le contrat dit que le commissaire retiendra 10 pour cent sur le montant des estimations, jusqu'à parfait achèvement et acceptation des ouvrages.

155. Voyez-vous quelque chose dans les termes du contrat qui autorise le commissaire à payer la retenue en tout ou en partie, durant le progrès de l'ouvrage ?

Oui.

156. Voulez-vous citer cette autorisation dans les termes du contrat ?

Je trouve dans le contrat la clause suivante : " Il sera au pouvoir du commissaire agissant au nom de Sa Majesté, de faire des paiements ou avances sur les matériaux, instruments, vaisseaux ou outils de toutes sortes fournis pour les travaux, ou employés ou destinés à être employés pour ces travaux, dans les cas et aux termes et conditions que le dit commissaire jugera convenables."

157. Cette somme de \$25,000 était-elle réellement une avance sur matériaux ou instruments appartenant à l'entrepreneur ?

En consultant les livres des certificats, je trouve à la marge du certificat émis le 18 juin, pour \$10,000, les mots " à compte d'ouvrage fait," et à la marge du certificat émis le 25 juin, pour \$10,000, je trouve : " estimation de mai, \$12,000, et à compte de l'estimation de juin, \$3,000.

158. Alors ces deux paiements n'étaient pas des paiements ou des avances sur matériaux ou instruments, comme on pourrait l'inférer de votre réponse à une précédente question ?

Les paiements n'étaient pas des avances faites sur les instruments, mais par le fait qu'ils ont été faits sur les estimations de mai et juin, j'infère qu'ils auraient pu être des avances sur les matériaux, ces estimations ayant pour titre : " ouvrage fait et matériaux livrés."

159. La retenue de 10 pour cent s'applique également aux matériaux et à l'ouvrage ?

Oui.

160. Comme vous avez dit hier que les estimations progressives de mai et juin avaient été payées, moins la somme gardée comme retenue, ces \$25,000 doivent être considérées comme paiement de la retenue, et non pas comme avance sur matériaux ou instruments ?

Je considère le paiement des \$25,000 comme un paiement de la retenue. Le fait que c'est une avance sur la retenue en fait une avance sur les matériaux, qui servent à former l'estimation sur laquelle la retenue est faite.

161. La clause du contrat que vous avez citée comme autorisant des paiements en avance, comporte-t-elle quelques conditions ?

Oui.

162. Quelles sont ces conditions ?

Les conditions sont : " Toutes les fois qu'une avance ou paiement sera fait à l'entrepreneur sur des outils, instruments ou matériaux d'aucune sorte, les outils, instruments ou matériaux sur lesquels cette avance ou paiement sera fait devront retourner à Sa Majesté, ses héritiers et successeurs, comme sûreté collatérale de l'exécution convenable du présent contrat par l'entrepreneur ; et il doit être bien compris que tous les outils, instruments ou matériaux de toutes sortes sont et resteront aux risques de l'entrepreneur, qui en sera responsable jusqu'à ce qu'ils aient été finalement employés et acceptés comme partie des travaux par le commissaire, mais l'entrepreneur ne pourra exercer aucun droit de propriété ou de contrôle sur les outils, instruments ou matériaux pour lesquels il aura été fait un paiement ou avance, sans la permission écrite du commissaire."

163. A-t-il été transporté quelques matériaux à la couronne conformément à ces conditions, et comme conséquence de l'avance dont vous avez parlé dans une précédente réponse ?

Aucuns, excepté les matériaux de construction détaillés dans l'estimation progressive mensuelle.

164. Ces matériaux ne sont-ils pas classés dans la catégorie de l'ouvrage et des matériaux sur lesquels il devait être fait une retenue de 10 pour cent ?

Oui.

165. Voulez-vous maintenant produire les estimations sur lesquelles les \$50,000 ont été payées en octobre 1861 ?

Le paiement a été fait sur l'estimation intermédiaire que j'ai déjà décrite comme ayant été faite par M. Killaly le 30 septembre 1861.

166. Que comportait cette estimation intermédiaire ?

Que les entrepreneurs avaient besoin de \$60,000 pour payer les hommes renvoyés alors, et que le département pouvait faire cette avance en toute sûreté.

167. A-t-il été fourni des détails pour justifier cette avance ?

Il n'était pas donné de détails.

168. Disait-il que des ouvrages avaient été faits pour servir de base au paiement recommandé ?

Non.

169. En sorte que le paiement n'était qu'une avance pour permettre à l'entrepreneur de payer les hommes qu'il avait renvoyés ?

Oui.

170. Sans alléguer que la somme eût été gagnée par l'entrepreneur, soit pour ouvrage fait ou pour matériaux fournis ?

Il n'était rien dit de cela. On reçoit souvent des estimations intermédiaires des membres supérieurs de la division des ingénieurs. Ils n'ont pas l'habitude de donner des détails dans ces estimations. Le commissaire présume que les ingénieurs se sont convaincus qu'il y a de l'ouvrage et des matériaux pour le montant.

171. Une estimation intermédiaire ne s'applique-t-elle pas toujours à de l'ouvrage fait ou des matériaux livrés ?

Oui.

172. D'après l'endos des documents déposés, n'appert-il pas que ce paiement de \$50,000 est une avance—et non pas un paiement à compte d'ouvrage ou de matériaux ?

Oui.

173. Voulez-vous produire la note marginale des certificats émis en paiement de ces \$50,000 ?

A la marge du certificat de \$40,000, du 8 octobre 1861, il y a ces mots : “ à compte du contrat,” A la marge du certificat de \$10,000, du 19 octobre 1861, il y a ces mots : “ à compte de son contrat,” désignant M. McGreevy.

Vendredi, 19 Décembre.

TOUSSAINT TRUDEAU.—Suite de son interrogatoire.

174. Nous avons encore à examiner le paiement de \$45,000 fait en novembre 1861 : voulez-vous produire les estimations progressives sur lesquelles ce paiement a été fait ?

Je dépose une estimation progressive pour ouvrage fait et matériaux livrés par M. McGreevy jusqu'au 1er octobre 1861, “ basée sur le tarif de prix et de principe de mesurage, pour ouvrages passés et à venir, arrêtés et approuvés par l'hon. H. H. Killaly et M. Thomas McGreevy.” Cette estimation est signée de John Bowes, mesureur, Fuller et Jones, architectes ; Hamilton H. Killaly, et Thomas McGreevy. Le montant de l'estimation est de \$651,491.55, la retenue à faire s'élève à \$65,149.15 : balance, \$586,342.40, dont \$438,163.95 ont été payées, laissant une balance due de \$148,178.45.

175. Quelle date porte la dernière estimation progressive qui a précédé celle-ci ?

Elle est pour le mois d'août, et est datée du 5 septembre ; l'estimation fournie par M. Killaly, le 30 septembre, étant une estimation intermédiaire.

176. Devons-nous donc comprendre, alors, que l'estimation progressive que vous produisez était pour ouvrage fait et matériaux livrés en vertu du contrat, entre le 1er septembre et le 1er octobre ?

C'est un nouveau mesurage de tout l'ouvrage depuis le commencement.

177. L'ouvrage était-il ouvrage de contrat, et les prix étaient-ils ceux stipulés au contrat ?

L'estimation est intitulée “ ouvrage fait et matériaux livrés sur contrat,” “ ouvrage extra et additionnels rattachés au chauffage et à la ventilation.” Je ne puis dire si les prix étaient ceux stipulés au contrat.

178. Quelle proportion de tout l'ouvrage dont estimation était faite était couverte par le contrat, quels étaient les ouvrages extra, et ce que vous appelez ouvrages additionnels ?

L'estimation porte sous le titre d'ouvrage couvert par le contrat, la somme de \$185,486.46 ; sous le titre d'extra, \$46,917.46 ; et sous le titre d'ouvrages additionnels, \$419,086.63.

179. Une partie de ces ouvrages extra et additionnels compris dans cette estimation n'était-elle pas comprise dans des rapports faits antérieurement à des prix différents ?

Oui.

180. Les estimations antérieures, couvrant une partie de l'ouvrage désigné, étaient-elles faites avec assez de régularité pour convaincre le département de leur exactitude ?
Elle l'étaient, puisqu'elles avaient été signées par des personnes reconnues par le département.
181. Vos connaissances vous permettent-elles de dire ce qui a porté le département à les traiter ensuite comme inexactes ?
Il y avait des plaintes faites par les entrepreneurs contre le système de mesurage. Je ne puis en ce moment dire si ces plaintes étaient faites par écrit ou verbalement.
182. Que dit la note marginale du certificat relativement à ce paiement de \$45,000 ?
" A compte d'ouvrages faits."
183. D'après l'estimation que vous avez produite, la retenue à faire par le département s'élevait, au 1er octobre, à \$65,149.15 : cette somme a-t-elle été réellement retenue à cette époque et plus tard ?
Le 20 novembre, après le paiement des \$45,000, la balance en mains, comme par estimation, était de \$103,178.45.
184. Cette balance était-elle réellement en mains, d'après vos livres ?
Les livres du département n'indiquent pas le montant certifié par les ingénieurs. Ils montrent d'un côté les paiements sanctionnés par le commissaire, et de l'autre les sommes payées.
185. Vos livres n'offrent-ils pas les moyens de constater si, à l'époque indiquée, la prétendue balance était réellement en mains ?
Non. L'un des plus graves défauts du système de tenue des livres maintenant suivi dans le département est l'absence de cette espèce de renseignements.
186. Tous les deniers que vous avez dit avoir été payés à M. McGreevy jusqu'au 20 novembre 1861, ont été pris sur des octrois votés par la législature ?
Une partie l'a été ; une autre partie a été payée sur l'autorité d'ordres en conseil.
187. A-t-il été fait quelque paiement à M. McGreevy, subséquemment à celui de \$45,000, sur l'estimation produite en dernier lieu ?
Non.
188. Le certificat désigne l'octroi sur lequel le paiement doit être fait : a-t-on pris de l'argent d'un octroi pour payer des ouvrages pour lesquels il n'avait pas été fait d'octroi ?
Je n'en connais pas.
189. Nous avons vu la manière dont les paiements et avances ont été faits relativement au contrat de M. McGreevy : la même chose a-t-elle eu lieu dans d'autres cas ?
La même chose a eu lieu relativement aux paiements faits à Jones, Haycock et Cie., à compte de leur entreprise à Outaouais.
190. Mais dans d'autres cas que celui d'Outaouais ?
Je pourrais citer la manière dont les paiements ont été faits sur la prison de Québec, comme exemple de la pratique suivie relativement aux autres ouvrages.
191. Voulez-vous produire les contrats, les estimations et les paiements qui se rattachent à la prison de Québec ?
Je produis des estimations progressives depuis février 1861 jusqu'à août 1862. Elles

sont toutes signées par l'architecte, et, à l'exception de deux ou trois, par quelque membre de la division des ingénieurs du département. La dernière estimation produite (6 septembre) s'élève à \$54,560.57, pour ouvrage fait et matériaux livrés, et comprenant \$10,567 pour ouvrages extra. Les paiements s'élevaient, au 19 juillet, à \$54,133.15.

192. Quel était l'état du compte au 1er mai dernier ?

Les estimations progressives jusqu'à la fin d'avril, pour ouvrage et matériaux, s'élevaient à \$42,863.15, et pour ouvrages extra, à \$5,358 ; total, 48,221.15. Les paiements jusqu'au 1er mai étaient de \$44,241.58.

193. A-t-il été fait d'autres paiements aux entrepreneurs durant le mois de mai ?

Oui, le 8 et le 21. Le premier a été de \$2,224.38, et le second de \$6,753.

194. Quelles sont les stipulations du contrat relativement à la retenue ?

Il stipule qu'il sera loisible "à Sa Majesté de garder et retenir 15 pour cent sur le montant de chaque estimation jusqu'au parfait achèvement des ouvrages et à leur acceptation par le commissaire." Il pourvoit aussi à ce que le commissaire puisse, avec l'assentiment des cautions de l'entrepreneur, payer le tout ou une partie des 15 pour cent ainsi retenus.

195. Alors, qu'à-t-on fait de la retenue ?

La retenue a été payée à l'entrepreneur en différentes occasions, avec le consentement des cautions, donné par écrit.

196. Lorsque le paiement a été fait le 21 mai 1862, toute la retenue a été remise à l'entrepreneur ?

Oui.

197. Pouvez-vous dire quelle somme a été payée à l'entrepreneur jusqu'à ce moment ?

Jusqu'au 9 décembre courant, \$69,059.18.

198. Quel était le montant total affecté par l'ordre en conseil, lorsque le contrat a été passé ?

\$64,000, avec une addition de 5 pour cent pour payer l'architecte.

199. Mais les \$69,059.18 payées aux entrepreneurs, ou \$5,000 de plus que le montant primitif du contrat, sont exclusives de la somme payée aux architectes ?

Oui.

200. A-t-il été affecté une nouvelle somme par ordre en conseil ?

Oui : \$21,236.44.

201. Vous savez que la loi, définissant les devoirs du secrétaire de votre département, déclare qu'il "tiendra des comptes détaillés de la dépense de tous les deniers avancés ou payés en vertu de certificats du commissaire, indiquant la somme affectée à chaque ouvrage public, la somme ainsi payée ou avancée et la balance (s'il en est) restant non-dépensée, et entre quelles mains elle se trouve," et de plus qu'il fera des comptes trimestriels, accompagnés de pièces justificatives et attestés : avez-vous observé ces dispositions de la loi ?

Pas toutes. Nos livres contiennent les comptes détaillés de tous les deniers avancés ou payés en vertu de certificats du commissaire, mais ils n'indiquent pas les sommes

affectées à chaque ouvrage. Il y a des pièces justificatives en duplicata pour chaque compte ; ils sont faits trimestriellement et la copie est envoyée à l'auditeur ; mais ils ne sont pas attestés devant un juge de paix.

202. La pratique du département a-t-elle été de sanctionner les paiements faits par la banque du Haut-Canada sans certificats autres que ceux de l'architecte ou de l'entrepreneur ?

Pas depuis que je suis dans le département.

203. Et avant ?

On m'a dit qu'il en était ainsi, mais je n'en sais rien.

204. Connaissez-vous quelques réclamations pendantes contre le département provenant de cette pratique ?

Je crois qu'il y a une réclamation de cette nature, mais je ne puis en donner les détails sans consulter les documents.

Samedi, 20 Décembre.

TOUSSAINT TRUDEAU.—Suite de son interrogatoire.

205. Vous avez exprimé le désir d'ajouter quelques explications relativement au paiement de la retenue opérée en vertu du contrat de M. McGreevy ?

Je désire dire que le droit du commissaire de faire des avances sur la retenue, tel que stipulé au contrat de M. McGreevy, ne doit-êtré entendu que comme s'appliquant à cette partie de la retenue faite sur les matériaux seulement. Le contrat dit "employés ou destinés à être employés."

206. Pouvez-vous dire quelle partie de la retenue gardée, et payée ensuite, s'appliquait aux matériaux et quelle partie s'appliquait aux ouvrages ?

Pour pouvoir donner une réponse précise, il me faudrait examiner les estimations depuis la dernière estimation générale, et cela entraînerait un délai considérable.

207. Votre expérience ne vous met-elle pas à même de dire généralement si la proportion était forte ou légère ?

La proportion de la retenue sur les matériaux fournis serait légère.

208. Comme la retenue totale gardée à l'époque dont nous parlons s'élevait à \$27,789.93, la somme de \$25,000, payée sur la retenue, ne serait-elle pas une plus forte proportion que ne le justifierait votre explication actuelle ?

Oui.

209. Pouvez-vous maintenant donner les détails de la réclamation de la banque du Haut-Canada contre le département, provenant de paiements faits par la banque sans autres certificats que ceux d'un architecte ou d'un entrepreneur ?

Je vous prierai d'ajourner l'enquête à lundi, afin de me permettre de faire les recherches nécessaires.

Lundi, 22 Décembre.

TOUSSAINT TRUDEAU.—Suite de son interrogatoire.

210. Pouvez-vous maintenant nous donner les détails d'une réclamation pendante de la part de la banque du Haut-Canada contre le département des travaux publics, ou de quelque réclamation de cette nature qui a été liquidée ?

Je vois que MM. Cumberland et Storm, architectes, employés par le département en 1855, émirent une estimation progressive en leur propre faveur, datée du 24 octobre 1855, au montant de £400 courant. Annexée à ce document se trouve une note non datée, signée "Thomas A Begly," adressée à M. Ridout, caissier de la banque du Haut-Canada, portant : " Si vous voulez accorder à MM. Cumberland et Storm £400 sur leur propre certificat, je verrai à ce que cette somme vous soit remboursée à l'arrivée de nos documents." Il paraît que c'était l'habitude du département, vers cette époque, de permettre aux entrepreneurs d'obtenir de l'argent de la banque sur les certificats de l'ingénieur ou de l'architecte. Plusieurs des certificats sur lesquels la banque a avancé de l'argent, paraissent n'avoir pas été réglés par le département jusqu'à présent.

211. Quand la banque a-t-elle fait connaître ses réclamations au département pour la première fois ?

La première lettre que je trouve dans les archives à propos de ces paiements est datée du 15 septembre 1859, et signée par James Brown, inspecteur, banque du Haut-Canada. Il prétend que la banque a fait des paiements, qui n'ont jamais été réglés par le département, au montant de £3,251 15s. 4d.; les sommes formant ce total ayant, suivant M. Brown, été payées par la banque d'après un prétendu arrangement avec le gouvernement. Une réponse, datée du 1er octobre 1859, signée de J. W. Harper, au nom du commissaire des travaux publics, dit que sur les sommes qui forment partie de cette réclamation, £1,375 avaient déjà été payés par le département à ceux qui avaient acquitté les mandats; que des certificats pour £234 17s. 7d., étaient restés au bureau du receveur général; que £122 6s. 6d., avaient déjà été remis à la banque le 15 septembre 1856; que £110 14s. 9d., paraissaient n'être pas encore payés par le département, qu'il fallait de plus amples renseignements à propos de £1,390 1s. 6d., et qu'un paiement de £18 10s., ne se rattachait en aucune façon au département.

212. Alors, les £1375 ont été payés deux fois :—une fois par la banque, et une fois par le département ?

Ils paraissent certainement avoir été payés deux fois. Je pense, cependant, que la banque a été remboursée par les individus, qui les avaient reçus, parce que dans une lettre subséquente demandant le règlement des réclamations pendantes, il n'est fait aucune allusion à cette somme.

213. Quel est le montant actuel des réclamations pendantes ?

£7,951. 0s. 9d.

214. Ce montant est-il reconnu par le département ?

L'affaire est encore pendante devant le commissaire.

215. Quelle était la nature de l'arrangement entre le gouvernement et la banque dont parle l'inspecteur de la banque ?

Je n'en sais rien.

216. La lettre de M. Begly à la banque était-elle conforme aux usages du département ?

C'était un cas exceptionnel. Elle n'est pas datée, mais elle a évidemment été écrite, d'après la date de l'estimation dont elle parle, durant le déménagement du gouvernement de Québec à Toronto,

217. Mais la pratique suivie par la banque, et qui a donné naissance à ces réclamations, paraît avoir existé pendant plusieurs années ?

Oui : d'après un rapport fait par M. Keefer, elle a été suivie en 1854, '55, '56.

218. Vous dites qu'aucune avance de cette nature n'est maintenant sanctionnée par le département ?

Aucune.

219. D'après une réponse à une question qui vous a été faite mardi dernier, l'on peut inférer que vous avez quelques doutes quant à la coutume du commissaire actuel, relativement à l'émission de certificats avec ou sans renvoi aux examens préliminaires nécessaires pour la protection du département : cette conclusion est-elle juste ?

Le commissaire actuel a toujours eu le soin de renvoyer les estimations à la division des ingénieurs. Je le dis après avoir consulté les estimations progressives payées depuis qu'il est entré en charge.

220. Quelle est la pratique de votre département relativement aux dépenses contingentes ?

Pour les dépenses contingentes de notre propre département, elles sont faites en vertu d'ordres signés par moi, et dont copie est gardée à la marge du livre d'ordres. L'ordre écrit est remis à un commis qui est chargé des dépenses contingentes, et lui-même se procure les articles ou veille à ce qu'ils soient livrés. Ces articles sont tenus sous clé, et il est fait une note de leur distribution.

221. Est-il de votre devoir de veiller à ce que l'on ne paie que des prix convenables pour les articles ainsi détenus ?

Les comptes de fournitures sont généralement renvoyés par le commissaire à M. Harper, avec instruction de constater si les articles n'ont été fournis que sur ordre écrit, et si les prix chargés sont raisonnables.

222. Le département des travaux publics encourt des dépenses contingentes pour d'autres départements : dans ce cas, quelle est la pratique suivie ?

Le département ne fournit que des meubles à demeure fixe dans les édifices occupés par les autres départements, ou pour le service public. Quelquefois, les comptes de mobilier nous sont renvoyés pour en vérifier les prix.

223. Les autres départements ne font-ils pas des demandes au vôtre pour mobilier et réparation ?

Oui. Les demandes de réparations sont généralement renvoyées à un ingénieur du département, et sur son rapport le commissaire accorde probablement la demande. Quant aux demandes de meubles, comme il n'y a pas de fonds à la disposition du commissaire pour défrayer ces dépenses, les demandes sont renvoyées au commis des dépenses contingentes, M. Ross, qui paie aussi nos dépenses contingentes après qu'elles ont été vérifiées dans le département.

224. Quels rapports existent entre le bureau des travaux publics et les maisons de Trinité ?

Il y a deux maisons de Trinité—une à Québec et l'autre à Montréal. L'administration des phares, bouées et balises entre Québec et Montréal est confiée à la maison de la Trinité de Montréal, qui fournit les approvisionnements, fait les réparations, et nomme et paie les gardiens. Nous n'avons aucun contrôle sur ces dépenses. Lorsqu'il y a besoin de nouveaux phares, ils sont construits en vertu d'instructions générales du département ; mais le département n'a aucun contrôle sur la dépense. La maison de la Trinité de Québec fournit l'huile et les autres provisions aux phares du fleuve en bas de Québec et du golfe, et paie les gardiens, qui sont cependant nommés par le gouvernement ; elle est aussi chargée des bouées et balises. Le département fournit un steamer pour poser les bouées,

etc., et pour transporter les approvisionnements ; il a le contrôle absolu sur les contrats faits pour l'érection des phares dans la circonscription sur laquelle s'étend la juridiction de la maison de la Trinité de Québec.

225. Les comptes des maisons de Trinité sont-ils renvoyés au bureau des travaux ?

Non.

Mercredi, 24 Décembre.

FREDERICK P. RUBIDGE, sous-ingénieur du département des travaux publics, comparait et est assermenté :

226. Depuis combien de temps êtes-vous employé dans le département ?

J'y suis depuis 22 ans, y étant entré peu de temps après la création du bureau des travaux publics.

227. Voulez-vous dire quelle est la nature et la sphère de vos devoirs ?

Ma position est celle de sous-ingénieur, et je l'occupe depuis 1846. Je suis tenu de fournir des plans d'ouvrage de génie civil et d'architecture, devis et estimations ; de surveiller, parfois les travaux publics, que j'en aie ou non donné les plans, d'examiner la convenance de toute espèce de terrain acquis pour les besoins du département. Pendant un certain nombre d'années, à venir jusqu'à l'année dernière, j'étais chargé de surveiller tous les édifices publics ; ce devoir est aujourd'hui principalement rempli par M. Gauvreau. Tous les comptes publics des établissements extérieurs du département, comme les canaux et phares, me sont soumis après avoir été certifiés par les officiers en charge ; mon devoir à leur égard est d'examiner si les prix sont correctement chargés, soit par contrat ou autrement, de comparer ces prix avec les listes de prix annexées aux contrats, de vérifier les sommes antérieurement payées sur ces estimations, et d'examiner si les calculs arithmétiques des comptes sont exacts. S'ils sont corrects, je les signe ; s'il s'y trouve quelque chose qui me paraisse avoir besoin d'explication, ils sont renvoyés à l'officier intéressé pour l'obtenir. Beaucoup de cas d'arbitrages importants m'ont été renvoyés ; mon devoir dans ce cas étant de représenter le département devant le conseil des arbitres provinciaux. Je suis souvent appelé à donner des avis au commissaire sur des questions de génie civil et de faire rapport.

228. Nous devons donc présumer que vous connaissez parfaitement les différents devoirs qui incombent à la division des ingénieurs du département des travaux publics ?

Oui.

229. Vous êtes en conséquence en état de produire et expliquer les registres et les livres de comptes employés dans cette division en rapport avec les devoirs en question ?

Notre division du génie n'a pas de livres, soit de registres ou de comptes. Lorsque nous avons besoin de consulter un contrat ou une dépense, nous nous adressons au comptable, au secrétaire, ou aux commis chargés de la correspondance.

230. Vous ne tenez aucun livre qui indique les travaux entrepris par les entrepreneurs ?

Non ; ils sont sous les soins du secrétaire.

231. Aucun qui indique l'ouvrage fait par les entrepreneurs ?

Nous n'avons pas de livre qui le fasse voir. Mais les estimations progressives, de mois en mois, montrent la quantité d'ouvrage fait sur une entreprise ; et nous les comparons chaque mois avec le contrat, qui est en la possession du secrétaire.

232. Avez-vous quelque livre qui fasse voir les sommes payées aux entrepreneurs pour ouvrage fait ?

Nous n'en avons pas. Suivant moi, il n'est pas nécessaire d'avoir un pareil livre dans ma division du département.

233. Que devons-nous comprendre par le terme "audition du génie," lorsqu'il s'applique au contrôle exercé par votre division sur les contrats et les comptes du département ? D'abord, quant aux estimations progressives ?

Lorsqu'une estimation progressive de quelque ouvrage fait par contrat m'est renvoyée, ou l'est à quelque autre membre de la division des ingénieurs, nous envoyons chercher le contrat, pour constater les prix alloués et la somme totale. Nous obtenons ensuite du comptable l'estimation progressive précédente, afin de comparer les comptes soumis avec les paiements antérieurs. Dans le cas d'une première estimation progressive, nous acceptons le certificat de l'ingénieur ou de l'officier en charge comme garantie de l'exactitude du compte, en ce qui regarde la quantité d'ouvrage fait et de matériaux fournis.

234. Avez-vous accepté et certifié des estimations progressives auxquelles la signature de l'ingénieur résident ou de l'officier en charge n'était pas attachée ?

Il est possible que cela a eu lieu ; mais je ne puis, sans consulter les documents, citer aucun cas particulier.

235. Maintenant quant aux estimations intermédiaires ?

Il y en a très-rarement. Je comprends, par ce mot, que vous ne voulez pas parler de l'estimation mensuelle régulière spécialement mentionnée au contrat, mais une demande de la part de l'entrepreneur, ou une recommandation du surveillant, pour une avance sur certains ouvrages faits ou sur matériaux livrés. Je me rappelle un cas de cette nature qui m'a été renvoyé par M. le commissaire Rose, relativement à la prison et au palais de justice de Chicoutimi, et à ceux de Rimouski aussi, je crois. Nous reçûmes de Chicoutimi un certificat signé par quelque officier en loi de la localité, et appuyé par M. Price, le député, exposant que certains matériaux avaient été livrés et certains ouvrages faits par les entrepreneurs. Lorsque ce memorandum me fut renvoyé, je suggérai que l'on pouvait faire une avance, et je donnai un certificat à cet effet. Nous n'avions pas d'officier spécial sur les lieux, et comme nous étions obligés de faire aux entrepreneurs des paiements mensuels sur leur contrat, les certificats des messieurs que j'ai nommés ont été acceptés.

236. Ne vous a-t-il pas été soumis d'autres estimations intermédiaires ?

Je ne m'en rappelle aucune maintenant.

237. Maintenant quant aux estimations définitives ?

Les estimations définitives, lorsque les travaux sont d'une certaine importance, sont envoyées par l'ingénieur en charge ; elles sont généralement accompagnées de détails et calculs sectionnels. Lorsque l'entreprise est donnée pour une somme fixée, nous certifions que l'entrepreneur a droit à tant, — balance de la somme due sur le contrat. Si, d'un autre côté, le contrat est pour ouvrage mesuré, les calculs envoyés sont examinés dans la division des ingénieurs, et la somme due est certifiée par l'ingénieur ou par moi.

238. Vos explications se rapportent aux avances et paiements à comptes, et aux balances dues sur les contrats : comment pouvez-vous en connaître quelque chose avec certitude en l'absence de livres ?

Nous nous fions aux registres de la division du comptable, ainsi que sur le fait que nous avons certifié les estimations antérieures.

239. Comment cette vérification s'applique-t-elle aux ouvrages extra, ou aux déviations du contrat ?

Quant aux ouvrages extra, ils peuvent être de deux espèces : ils peuvent être sanctionnés par le commissaire, verbalement ou par écrit ; ou bien, si c'est un détail de peu d'importance, ils peuvent avoir été faits sur la responsabilité de l'ingénieur ou de l'officier en charge. Ces derniers doivent être de peu d'importance, ou être essentiels à la sûreté de l'ouvrage. J'accepterais les premiers, qu'ils soient sanctionnés par le commissaire verbalement ou par écrit, si la chose m'était communiquée directement ou par l'entremise du secrétaire ou du sous-commissaire.

240. La vérification du génie est supposée s'appliquer aux taux et aux prix autant qu'aux ouvrages et matériaux : comment faites-vous l'audition des comptes pour ouvrages extra à des prix qui ne sont pas portés au contrat, ou sur la liste de prix qui y est annexée ?

Si ces taux et prix sont soumis par l'ingénieur en charge, ils sont examinés pour voir s'ils sont justes et raisonnables, d'après nos connaissances des taux courants. Si nous ne voyons aucune objection à y faire, ils sont acceptés, pourvu qu'ils ne soient pas en contravention à la liste de prix, s'il en existe. Lorsqu'ils sont en contravention, je refuse exprès de les certifier, afin de faire retomber la responsabilité sur le commissaire.

241. Pouvez-vous en citer un cas ?

Le premier cas a été le premier rapport des estimations progressives pour les édifices d'Outaouais, dans lesquelles les taux et prix chargés pour ouvrages extra différaient considérablement de la liste de prix. Je renvoyai l'affaire au commissaire ou à son adjoint.

242. Est-ce l'habitude du commissaire de sanctionner des ouvrages extra sans consulter la division des ingénieurs ?

Je me rappelle vaguement une pareille circonstance, dans le cas de quelque changement aux édifices d'Outaouais, je crois, qui entraînait des ouvrages extra.

243. En examinant les estimations, prenez-vous en considération l'octroi fait par le parlement pour l'ouvrage ?

C'est là une affaire qui regarde le commissaire plus que la division des ingénieurs. Mais si la responsabilité en est rejetée sur l'ingénieur, il cherche à se tenir dans les limites de l'octroi.

244. En pratique, et comme règle, prenez-vous note de l'octroi ? Sous quelle forme en tenez-vous note ?

Nous en connaissons le montant, mais nous n'en tenons pas de note, excepté en recourant au comptable. Je ne puis dire sous quelle forme le comptable en tient note.

245. Régleriez-vous en quoi que ce soit votre certificat comme ingénieur auditeur d'après les relations de la dépense à l'octroi ?

Nous cherchons à nous régler d'après la somme mise à notre disposition.

246. Refuseriez-vous de donner votre certificat si le compte excédait l'octroi ?

Je ne crois pas. Nous sommes tenus de certifier de la valeur des matériaux fournis ou de l'ouvrage fait. Mais nous attirerions l'attention sur le fait de l'excédant, en en laissant retomber la responsabilité sur le chef du département.

247. Vous faites l'audition d'autres comptes que ceux présentés pour ouvrages faits ou matériaux fournis en vertu de contrats : quels sont ces comptes, et quelle est la nature de l'audition ?

Ils peuvent être des comptes d'approvisionnements fournis à la demande d'un officier local, comme dans le cas d'un surveillant de phare ou du secrétaire. Je compare le compte avec la réquisition, et je vois s'il est exact quant à la quantité et aux prix. Notre division fait aussi l'audition du bordereau de paie des employés, permanents ou temporaires, attachés aux canaux ou autres travaux publics.

248. Examinez-vous et faites-vous rapport sur les soumissions de contrat ?

Oui, lorsque j'en suis requis.

249. Il est quelquefois fait des avances sur l'outillage d'un entrepreneur engagé à quelques travaux publics : êtes-vous chargé de certifier que l'avance peut être faite avec sûreté ?

Dans ces cas, nous certifions. L'outillage forme l'un des articles de l'estimation progressive, et notre certificat est généralement donné sur le rapport de l'officier en charge responsable. Une avance sur l'outillage est une des conditions ordinaires du contrat.

250. Êtes-vous consulté avant que la retenue opérée sur un contrat soit remise à l'entrepreneur ?

Quelquefois, mais pas comme règle générale. Le commissaire peut en ordonner la remise sur sa propre responsabilité.

JAMES BAINE, assormenté :

251. Quelle est votre charge dans le département des travaux publics ?

Teneur de livres ; j'occupe cette charge depuis février 1857.

252. Vous savez que le secrétaire, M. Trudeau, a déjà produit un certain nombre de livres, comme étant ceux en usage dans votre département : y en a-t-il quelqu'un dans la division du comptable qui n'ait pas été montré à la commission ?

Il y a quelques livres de comptes courants ; mais ils ne sont plus en usage.

253. Qu'appellez-vous vos livres en partie double ?

Le *Grand-Livre* et le *Journal*.

254. De quels livres vous servez-vous comme auxiliaires à ceux-ci ?

Le *livre des listes de certificats*, indiquant l'ordre numérique des certificats émis et en faveur de qui ils le sont ; le *livre de certificat marginal* ; un *livre de traites sur la banque* ; et un *livre de caisse*. Il y a aussi un livre dans lequel nous inscrivons les comptes de dépenses contingentes, tels que certifiés et envoyés à M. Ross, le commis des dépenses contingentes.

255. De quelle manière classifiez-vous vos comptes avant de les porter dans le *Journal* ?

Ils sont classifiés sous le titre des différents services. La première entrée au *Journal* commence par les paiements pris sur le revenu, généralement pour l'entretien et la réparation des travaux publics. Les suivantes sont celles des paiements faits sur les octrois. Nous faisons ces entrées tous les mois, en les tirant de la *liste des certificats* et du *livre de certificat marginal*.

256. Quelle note tenez-vous des octrois ?

Un résumé des balances d'octrois disponibles est fait au commencement de chaque année, et aussi après chaque session de la législature. Il est fait sur des feuilles volantes qui sont ensuite collées sur un carton pour consultation.

257. Depuis combien de temps cette pratique existe-t-elle ?

La première liste a été préparée après la session de 1859.

258. Avant cette date, sous quelle forme gardait-on le registre des octrois ?

Dans un livre d'octrois pour les années 1857 et 1858. Auparavant, on les inscrivait dans des *Grands-Livres*.

259. Le seul registre des octrois qui existe est-il sous formé de feuilles volantes ?

Oui. Outre ces listes annuelles, l'on a fait chaque mois, ou à peu près, depuis 1859, des tableaux indiquant les balances et la dépense, tirées du *Grand-Livre*, qui fait voir la dépense sur chaque octroi.

260. Mais votre *Grand-Livre* montre-t-il la balance des octrois ?

Non. Seulement les sommes votées pour chaque ouvrage d'un côté, et la dépense de l'autre.

261. Alors, d'où tirez-vous le renseignement quant aux octrois et aux balances qui figurent sur ces feuilles ?

La liste indique la balance au commencement de l'année, et les dépenses en sont déduites chaque mois, ce qui forme les balances.

262. Comme ces listes et feuilles sont les seuls registres des octrois que possède le département pour sa gouverne, quel moyen prend-on pour les conserver ?

Des états résumés ont été faits à la fin de l'année, après comparaison avec le département du ministre des finances, et ces états pour 1859 et 1860 ont été reliés.

263. Vous parlez de comparer vos comptes avec ceux du département du ministre des finances : savez-vous qu'il a été fait des plaintes sur la nature imparfaite du système d'après lequel les comptes du département des travaux publics sont fournis à l'audition ?

M. Langton, je crois, s'est plaint du système de tenue de livres en usage dans le département ?

264. Comme comptable, croyez-vous que le système soit bon ou mauvais ?

Je pense qu'il pourrait être amélioré.

265. Vous faites des certificats pour mandats sur l'ordre du commissaire : quelle formule suivez-vous pour le faire ?

Les comptes ou estimations me sont envoyées avec la lettre d'envoi au département, sur laquelle est parfois écrit : " M. Baine paiera P. O. C.,"—par ordre du commissaire,—ces mots sont écrits par M. Trudeau. C'est là la règle générale qui s'applique aux paiements sur contrats. Les comptes sont vérifiés par moi ou par mes aides, et il est préparé un certificat. Ma vérification est simplement arithmétique ; elle s'étend, cependant, aux paiements antérieurs.

266. Les comptes ou estimations vous parviennent avec certains certificats : quels sont-ils ? Généralement, le certificat de la division des ingénieurs du département.

267. Vous acceptez ces certificats comme définitifs ?

Oui.

268. Préparez-vous quelquefois des certificats pour paiements ou avances sur des contrats sans comptes ou estimations, et sans ordre écrit du commissaire ?

J'ai préparé des certificats sur l'ordre verbal du secrétaire ou du commissaire. Les principales occasions dont je me souviens ont été dans l'automne de 1861.

269. Dans ces occasions, qui vous a donné l'ordre, et en faveur de qui étaient faits les certificats ?

Le secrétaire m'en a donné l'ordre. Les certificats dont je me rappelle le mieux comme ayant été préparés de cette manière, étaient à propos des édifices d'Outaouais. Je n'ai aucun doute que j'ai aussi reçu de semblables ordres verbaux de la part du commissaire, mais je ne puis me rappeler de cas particulier.

270. Votre devoir est simplement de préparer les certificats, lorsque vous en recevez l'ordre, sans adhérer aux formes d'enquête ou à l'application de vérifications ?

Oui, lorsque le commissaire me l'ordonne.

Samedi, 27 Décembre.

ANDREW RUSSELL, assermenté :

271. Comme sous-commissaire des terres de la couronne, quels sont vos devoirs ?

Je suis chargé du contrôle général du département après le commissaire. En son absence, je remplis tous ses devoirs administratifs. Je reçois toute la correspondance, j'ouvre et lis les lettres d'argent, et les lettres d'une importance plus spéciale; je lis et signe toutes les lettres qui sortent du département, à l'exception de celles qui ont plus particulièrement rapport à de nouvelles affaires dont le commissaire se réserve la décision; je signe toutes les lettres-patentes; je surveille l'accomplissement des devoirs des officiers et commis dans leurs divisions respectives; j'examine tous les comptes du département et en approuve le paiement; et signe les traites préparées par le comptable; je reçois les personnes qui visitent le département par affaire; je transige toutes les affaires ordinaires avec elles, les matières spéciales étant renvoyées au commissaire; j'approuve et signe les demandes de fournitures pour le département, et certifie les comptes lorsqu'ils sont présentés.

272. Comment est divisé votre département ?

Le bureau de l'arpenteur pour le Bas-Canada est la plus ancienne des divisions; les autres divisions sont: la division de l'arpenteur pour le Haut-Canada; la division des réclamations de terres du Haut-Canada; la division des réclamations et ventes de terres du Bas-Canada, séparée en deux sections; la division des ventes du Haut-Canada; la division des biens des Jésuites, du domaine de la Couronne et de la seigneurie de Lauzon; la division du comptable; la division des bois et forêts; les pêcheries; les terrains de l'artillerie et les chemins de colonisation du Haut-Canada, comprenant le fonds d'amélioration; les terres des Sauvages.

273. Voulez-vous expliquer plus en détail et par ordre les devoirs qui incombent à ces différentes divisions? D'abord, le bureau de l'arpenteur pour le Bas-Canada ?

M. Bouchette, le sous-arpenteur-général, est le chef de cette division. Il projette les arpentages des terres incultes dans le Bas-Canada; donne des instructions aux arpenteurs employés par le département pour cet objet; examine leurs rapports, plans, notes d'arpentage, journal et comptes; il certifie les comptes et les soumet à mon approbation; il dirige la correspondance qui se rattache aux arpentages, et prépare des instructions pour les arpentages municipaux, et en examine les rapports.

274. Alors, M. Bouchette est responsable des arpentages faits dans le Bas-Canada ?

Oui.

275. Y a-t-il eu quelques plaintes à propos de l'inexactitude et du coût de quelques-uns de ces arpentages ?

L'on s'est plaint de leur inexactitude plutôt que de leur coût. Les premières plaintes ont été faites par le public en général; celles relatives au coût des arpentages par les différents ministres des finances.

276. Voulez-vous spécifier davantage relativement aux plaintes faites à propos de l'inexactitude de ces arpentages ?

Ces plaintes datent des premiers arpentages des cantons, et elles se continuent encore aujourd'hui. L'erreur provenait généralement de l'emploi de l'aiguille aimantée dans les arpentages; les arpentages faits depuis l'Union ont été basés sur des observations astronomiques.

277. N'y a-t-il pas eu des plaintes d'inexactitude à propos d'arpentages plus récents ?

Oui, plusieurs. Dans ces cas, les erreurs doivent généralement être attribuées à la faute des arpenteurs.

278. Savez-vous que certains arpentages du Bas-Canada ont été si mal faits qu'il a fallu les recommencer ?

Oui ; mais je désire consulter les livres pour les détails.

279. Savez-vous s'il se fait maintenant un arpentage dans un canton qui avait déjà été arpenté ?

Il y a eu un second arpentage dans le canton de Marston, sur le lac Mégantic. Il se fait aussi un second arpentage sur la Gatineau.

280. Les premiers arpentages ont tous été payés ?

Comme de raison.

281. Ils ont été payés après examen et vérification des comptes des arpenteurs par la division ?

Oui. Un arpenteur peut faire un faux plan et de fausses notes d'arpentage, et s'ils sont conformes la fraude ne peut être découverte dans le bureau.

282. A-t-il été fait une inspection des arpentages dans le Bas-Canada ?

Autrefois, il était fait une inspection spéciale lorsqu'il était porté plainte, mais il n'y a pas eu d'inspection générale avant 1860. M. Fletcher, premier arpenteur sous M. Bouchette, inspecte maintenant les arpentages pour les vérifier.

283. Cette vérification est-elle faite avant le paiement du compte de l'arpenteur ?

Jusqu'à présent les arriérés l'ont empêché, excepté en quelques cas. Dans mon opinion, on devrait l'appliquer à tous.

284. Avez-vous jamais entendu parler d'arrangements pécuniaires privés conclus entre les officiers du département et les arpenteurs employés sous eux en campagne ?

Aucune accusation directe n'a jamais été portée devant moi. J'ai entendu parler de pareils arrangements.

285. Le département s'est-il jamais enquis de ces allégations ?

Ces rumeurs circulaient lorsque M. Cauchon était commissaire ; mais comme je n'étais pas alors sous-commissaire, je ne puis dire s'il s'en est enquis ou non.

286. Est-il à votre connaissance que pendant que M. Cauchon était commissaire, il ait manifesté d'une manière sensible son manque de confiance dans la conduite des arpentages du Bas-Canada, et dans la manière dont les comptes qui s'y rattachaient étaient faits et réglés ?

Il est à ma connaissance que M. Cauchon, lorsqu'il était commissaire, n'avait pas confiance en M. Bouchette en ce qui touchait le coût des arpentages. M. Bouchette avait l'habitude d'examiner les rapports et de certifier les comptes : ils étaient alors soumis à M. Cauchon, comme commissaire, et il a fait parfois des déductions considérables. Il n'avait aucun scrupule à exprimer son manque de confiance en M. Bouchette, relativement aux comptes d'arpentage. Cela avait lieu, je crois, en 1856.

287. En quelles occasions les ministres des finances se sont-ils plaint du coût des arpentages du Bas-Canada.

Il n'a pas été fait de plainte par écrit, que je sache, mais lorsque nous soumettions des estimations du coût probable des arpentages projetés, il était fait des remarques verbales sur leurs montants. Je me rappelle que M. Galt s'en est plaint.

288. Quels est le taux de paiement pour les arpentages faits dans le Bas-Canada ?

L'arpenteur reçoit \$4 par jour ; le premier chaîneur \$1 ; le second 75c. ; les bûcheurs et porteurs, de 50c. à 60c. ; et une allocation de 50c., chacun au lieu de rations. On alloue aussi les frais de voyage et de transport des provisions. L'arpenteur reçoit 15c., par folio de 100 mots pour ses rapports, et environ 7c., par pouce carré pour les plans de cantons de 40 chaînes au pouce, et environ 8c., par pouce carré pour plans de ville de 4 chaînes au pouce. L'on alloue encore quelque chose pour certains détails secondaires dans les plans.

289. Quel est le coût moyen de l'arpentage d'un canton dans le Bas-Canada ?

En 1859, il était de 6½ c., par acre ; en 1860, de 4¼ c., seulement ; et en 1861 il a été de 6¾ c.

290. Qu'était-il il y a dix ans ?

En 1852, il était d'environ 5c.

291. Nous allons parler maintenant de la division des arpentages du Haut-Canada. Quels sont ses devoirs ?

Les devoirs de M. Devine, qui est le chef des arpentages pour le Haut-Canada, sont semblables à ceux que remplit M. Bouchette dans le Bas-Canada.

292. Y a-t-il quelque différence dans les systèmes d'arpentages suivis dans les deux sections de la province ?

Les arpentages sur le terrain sont conduits dans les deux sections sur le système astronomique. Les cahiers d'arpentage sont généralement différents. La différence du système à l'égard des chemins nécessite une différence dans la manière de planter les poteaux de lots. Dans le Haut-Canada, les réserves de chemin sont tracées en avant des lots, ainsi que sur certaines lignes latérales, d'une chaîne de largeur, les lignes étant tirées au milieu du chemin, et les poteaux plantés de chaque côté. Dans le Bas-Canada, on alloue cinq pour cent du terrain pour les chemins, qui sont tracés par les officiers municipaux ; on ne plante qu'une seule rangée de poteaux sur la ligne.

293. Pensez vous que les arpentages des deux sections soient également parfaits et exacts ?

Les anciens arpentages étaient inexacts dans les deux sections, à cause de l'emploi de la boussole. Aujourd'hui, ils sont faits avec le même degré d'exactitude à peu près.

294. L'on s'est plaint de l'inexactitude d'arpentages récents dans le Bas-Canada : y a-t-il eu de pareilles plaintes récentes dans le Haut-Canada ?

Quelques-unes. Je ne puis particulariser sans consulter les livres.

295. Le coût des arpentages du Haut-Canada est-il le même par acre que ceux du Bas-Canada ?

En 1859, dans le Haut-Canada, il était de 8⁰/₁₀c. ; en 1860, 7¹/₁₀c. ; en 1861, 9⁰/₁₀c. En 1852, il était d'environ 5c. Dans le Haut-Canada, le tracé des chemins latéraux entraîne des frais plus considérables que ceux du Bas-Canada.

296. Les paiements et allocations aux arpenteurs sont-ils les mêmes dans les deux sections ?

Oui.

297. Les arpentages sont quelquefois suspendus ou arrêtés après avoir été commencés dans ces cas, accorde-t-on une compensation aux arpenteurs ?

Si le département rappelle un arpenteur du terrain, lui et ses hommes sont payés jusqu'à leur arrivée chez eux.

298. Paie-t-on une compensation pour la suspension ou la cessation ?

Je ne me souviens que d'un seul cas, mais il peut y en avoir plusieurs.

299. Quel était le cas dont vous parlez ?

L'arpentage du canton de Canonto a été commencé par M. Francis Jones, en 1857, et suspendu la même année. Il présenta ses comptes et fit rapport de son arpentage jusqu'au point où il l'avait laissé, s'élevant à \$3,955.66 pour 17,563 acres ; et cette somme fut payée partie en 1857 et partie en 1858.

300. Était-ce une suspension exceptionnelle ; ou les arpentages du gouvernement furent-ils généralement suspendus à cette époque ?

Ils furent généralement suspendus.

301. Et les arpenteurs furent payés pour l'ouvrage qu'ils avaient réellement fait, comme dans le cas de M. Jones ?

Oui.

302. Les arpenteurs ont-ils en général demandé compensation à raison de la suspension ?

Non.

303. M. Francis Jones a-t-il fait cette demande ?

Oui ; il réclamait \$1434 comme compensation.

304. M. Jones a-t-il fourni les détails de cette réclamation ?

Oui. Il fournit une liste des provisions qu'il prétendait avoir laissé dans les bois, comprenant 21 barils de fleur à \$8 ; 17 barils de lard à \$24 ; 3 canots, \$55 ; équipage de campement, \$80 ; valise et instruments, \$18 ; 10 paires de couvertes, \$75 ; 5 couvre-pieds, \$17 50 ; 10 haches, \$12 50 ; total pour approvisionnements, \$834. Pour perte de temps il réclamait 100 jours à \$6—\$600. Total de la réclamation, \$1434.

305. A-t-il présenté des pièces justificatives à l'appui de cette réclamation ?

Non.

306. Pour combien d'hommes les approvisionnements étaient-ils faits.

Dix

307. Si M. Jones eût été employé, aurait-il reçu \$6 par jour ?

Non ; \$4 et une allocation de 50 cts.

308. La réclamation de M. Jones a-t-elle été reconnue comme valide par le département ?

Elle ne le fut pas dans le temps. Comme sous-commissaire, j'exprimai fortement mon opinion contre sa justice, et surtout contre le montant réclamé, qui me paraissait excessif. Je pensais qu'il serait monstrueux de l'accorder.

309. Cette réclamation a-t-elle été payée depuis ?

Oui.

310. Quand, et sous quelles circonstances ?

En novembre 1861, pendant que le commissaire, M. Vankoughnet, était en Angleterre, M. John A. Macdonald, qui agissait alors pour le commissaire, m'ordonna de payer

\$600 à M. Jones à compte de sa réclamation ; et je payai cette somme à M. Jones le 30 novembre. Subséquemment, durant la dernière session du parlement, M. Sherwood, le commissaire, m'ordonna de payer à M. Jones la balance de sa réclamation, s'élevant à \$1092.

311. Les ordres de M. John A. Macdonald et de M. Sherwood ont-ils été donnés verbalement ou par écrit ?

Par écrit.

312. La somme finalement payée à M. Jones était-elle le montant net de sa réclamation primitive telle que présentée en 1858, ou bien était-ce ce montant plus l'intérêt pour le temps qui s'était écoulé ?

L'intérêt ajouté s'élevait à \$258.

313. M. Jones avait déjà été payé \$3,955.66 pour l'arpentage de \$17,563 acres, ou au taux de 22 cts. par acre ; n'était-ce pas là déjà un paiement excessif ?

Oui.

314. Etes-vous encore d'opinion que le paiement ultérieur de \$1,692 n'était pas justifié par le service ou par l'usage ?

Je pense que M. Jones n'aurait dû être payé que pour les approvisionnements aisonnables qu'il lui aurait fallu pour terminer l'arpentage, en prouvant qu'il les avait laissés dans les bois, et qu'il aurait coûté, pour les rapporter, plus qu'ils ne valaient. Aucune preuve de cette nature n'a été fournie, que je sache.

315. En tout, M. Jones a reçu \$5,647.66 ?

Oui.

316. Comme d'autres arpentages ont été suspendus en même temps que celui de H. Jones, vous pouvez peut-être dire si d'autres arpenteurs ont reçu de semblables compensations ?

Pas à ma connaissance.

317. Les erreurs d'arpentage provoquent-ils parfois des demandes de compensation de la part des propriétaires de terre ?

Oui.

318. Ces réclamations doivent être présentées dans une certaine période ?

Oui ; dans les cinq ans qui suivent la date des lettres-patentes.

319. Y a-t-il d'autres conditions ?

Le déficit constaté doit être égal à un dixième de toute la quantité décrite comme étant contenue dans le lot particulier.

320. C'est là la loi. Pouvez-vous citer des cas où l'on s'en est écarté ?

Non. Les réclamations de compensation sont presque toujours décidées par le commissaire.

321. Les arpentages du Haut-Canada sont-ils inspectés avant le paiement du compte de l'arpenteur ?

La vérification des arpentages dans le Haut-Canada n'a été commencé qu'il y a deux ans environ ; et l'inspecteur a toujours été occupé aux arriérés jusqu'à cette époque. Dans plusieurs occasions, il a examiné des arpentages plus récents ; et dans ces cas les comptes des arpenteurs lui ont été soumis avant que d'être payés.

322. Cette division est-elle chargée de l'arpentage des terres des Sauvages ?

Oui; depuis que le commissaire des terres de la couronne a été nommé surintendant en chef des affaires des Sauvages.

323. Les arpentages des terres des Sauvages ont-ils été payés aux mêmes taux que ceux établis pour les arpentages des autres terres du gouvernement ?

A l'exception de l'arpentage de la péninsule des Sauvages et du canton d'Orford, les arpentages des terres des Sauvages ont été faits sous instructions du département des terres de la couronne, et aux mêmes taux. Je ne puis dire de mémoire quel taux de paiement a été accordé dans les deux cas exceptionnels que je viens de citer.

Lundi, 29 Décembre

ANDREW RUSSELL.—Suite de son interrogatoire

324. Après vous avoir lu le rapport de votre témoignage de samedi dernier, y a-t-il quelque point qui vous paraisse avoir besoin d'explication ?

Je désire dire que M. Vankoughnet, lorsqu'il était commissaire, exprima le désir de faire réduire, si c'était possible, les frais d'arpentage, parce qu'ils lui paraissaient beaucoup plus élevés que ceux des arpentages des Etats-Unis. Je lui expliquai cependant que cette différence provenait de l'épaisseur des forêts du Canada comparées à la nature générale du pays dans les Etats-Unis, et aussi du système d'arpentage astronomique et de l'usage du théodolite en Canada, comparé aux arpentages à la boussole faits aux États-Unis.

325. Pouvez-vous donner quelques nouveaux renseignements qui puissent nous permettre d'arriver à l'appréciation exacte des surcharges faites par M. Francis Jones, pour l'arpentage d'une partie de Canonto ?

Je soumets un état comparatif du coût des arpentages faits durant les années 1857-58, dans les cantons voisins de celui de Canonto.

Arpenteur	Arpentage.	No. d'Acres Arpentés.	Coût de l'Arpen- tage.	Coût Moyen.	Payé pour Transport.	Remarques.
H. O. Wood, 1857...	Canton de Brudenell.....	55,507	\$2,733.00	5½	\$196.50	10 mois dehors.
John Snow.....	Sébastopol....	47,863	3,214.42	5½	151.50	8 " "
J. S. Harper, 1858.	Miller.....	12,000	1,350.00	11¼	137.27	12 semaines dehors ; \$105 déjà déduit sur ce compte.
Jas. Richey, "	Griffith.....	22,000	1,500.00	7	93.00	11 semaines dehors.
Francis Jones "	Canonto.....	17,563	3,955.66	22	855.57	6 mois dehors.

326. Savez-vous s'il existe des inexactitudes grossières dans l'arpentage du canton d'Orford ?

Il est plutôt incomplet qu'inexact. Quelques lignes n'ont pas été tirées par l'arpenteur, mais le département n'avait aucun contrôle sur l'arpentage.

327. N'avez-vous pas eu quelque communication avec Sir Edmund Head, l'ex-gouverneur-général, à propos de l'arpentage des terres des Sauvages ?

Pendant que j'étais à la tête des arpentages du Haut-Canada, le département des Sauvages envoya les rapports des arpentages de quelques cantons de la Péninsule des Sauvages, fait par l'arpenteur Rankin. En les examinant, l'on s'aperçut que la plus grande partie en avait été faite par des jeunes gens qui n'avaient pas été admis comme arpenteurs,

et que leurs noms étaient apposés aux cahiers d'arpentage. M. Cauchon, alors commissaire, vit le gouverneur à ce sujet, et me pria ensuite d'aller voir Son Excellence et de lui expliquer mes objections aux rapports. Je le fis, et lui expliquai qu'aucun arpentage ne pouvait être légal à moins d'être fait par un arpenteur breveté, qui devait signer les plans et les cahiers de campagne. Sir Edmund me pressa d'accepter les rapports et les plans signés par les jeunes gens dont j'ai parlé. Je lui dis que si l'on voulait éviter les frais de nouveaux arpentages et faire adopter ceux qui étaient déjà faits, il faudrait obtenir un acte spécial du parlement. Son Excellence insista encore pour que j'adopte et certifie les rapports. Je lui répondis que si je le faisais, j'écrirais une lettre en les transmettant, exprimant mon opinion sur leur illégalité. Il répliqua : "Faites-le si vous l'osez ; je l'enverrai au parlement, et vous verrez quelles en seront les conséquences." Il envoya chercher le procureur-général Macdonald qui, autant que je m'en souviens, appuya généralement mon interprétation de la loi. Le résultat de cette entrevue fut que Son Excellence me dit de procéder à l'examen des plans, et je le fis. La date de cette entrevue est en mai 1856.

328. Ces arpentages, faits par des arpenteurs non brevetés, ont-ils été acceptés par le département des Sauvages ? Et sont-ce les arpentages suivis dans le canton en question ?

Oui.

329. Par qui sont nommés les arpenteurs employés par le département ?

Par le commissaire, généralement sur la recommandation du député du comté. Lorsque j'étais chef des arpentages du Haut-Canada, le commissaire me consultait généralement sur l'aptitude des personnes recommandées. M. Papineau, dans son temps, m'imposait le devoir de choisir les arpenteurs pour faire les arpentages des terres de la couronne, et me tenait responsable de la capacité des individus employés. Aucun commissaire, que je sache, n'a depuis suivi cette pratique. Je ne suis pas maintenant habituellement consulté à cet égard, mon temps étant employé ailleurs.

330. Après les arpentages, dans votre énumération des divisions du département, vient celle des réclamations de terres du Haut-Canada, quels sont ses devoirs ?

M. Hector est chef de cette division. Il a la garde de tous les décrets, descriptions et autres registres de tous les octrois de terres faits aux Loyalistes de l'Empire-Uni, militaires, militaires et immigrants. Il fait rapport sur les réclamations présentées à propos de ce qui manque sur la superficie de ces octrois ; il fait aussi rapport à la commission des héritiers et ayants-droit, et au commissaire des terres de la couronne, sur les réclamations ou titre de ces terres. Il est chargé de la vente des lots non vendus dans les cantons arpentés avant l'Union, et de l'administration des terrains miniers dans le Haut-Canada ; un autre de ses devoirs est l'émission des coupons (*script*) de compensation.

331. La division des ventes du Haut-Canada est séparée en deux sections, dont celle de M. Hector est une ?

Oui.

332. Sur la totalité des terres à vendre maintenant dans le Haut-Canada, quelle proportion se trouve sous la charge de la division de M. Hector ?

Une légère proportion.

333. Les octrois dont vous avez parlé, savoir : aux loyalistes, miliciens, militaires et colons immigrants, sont-ils en grande partie accordés ?

Oui. Cependant, il s'échange encore une forte correspondance à leur sujet.

334. Connaissez-vous l'état des affaires de la division de M. Hector ? Les arriérés relatifs aux réclamations et à la correspondance ?

Il y a quelques arriérés ; je ne puis dire jusqu'à quel point. Il n'y a pas beaucoup d'arriéré de correspondance sans réponse dans cette division.

335. Cette division reçoit-elle des honoraires autres que ceux qui passent par les mains du comptable ?

Non.

336. Les personnes qui demandent des copies certifiées, de documents ou plans en la possession de la division, paient-elles pour les avoir ?

Elles paient au comptable au taux de 10 cts. par folio de 100 mots.

337. Ces honoraires sont-ils payés directement au comptable, ou en premier lieu à quelque officier ou commis de la division ?

Généralement ces demandes de copies sont faites par lettre, et dans ces cas les honoraires sont reçus par lettre. De cette manière, c'est moi qui les reçois. Il peut se faire qu'un commis de la division, en remettant la copie personnellement à quelqu'un, en reçoit l'honoraire ; mais je n'en sais rien.

338. Vous savez que si un officier ou commis s'appropriait les honoraires ainsi reçus, il se rendrait coupable d'une infraction à la loi ?

Oui.

339. Quels ont été les honoraires casuels du département l'année dernière ?

Pour le Haut-Canada, \$1242 10 ; pour le Bas-Canada, \$7 50. Il est impossible de classer ces honoraires d'après les divisions, parce qu'une demande peut être faite pour des documents de plusieurs divisions.

340. Tous les terrains miniers dans le Haut-Canada, achetés par les compagnies ou les particuliers, le sont par l'intermédiaire de cette division ?

Oui.

341. Quelles sont ses conditions relativement aux paiements sur les terrains miniers ?

En 1846, ceux qui le demandaient recevaient une location minière couvrant dix milles carrés, ou 6400 acres, sur laquelle il leur fallait faire un paiement de \$600,—le prix de la terre étant de 80 cts. l'acre, payable en cinq versements annuels égaux. Bien peu de ceux qui ont obtenus ces locations ont payé ; la grande majorité n'a fait que le premier paiement de \$600. En 1853, par un ordre en conseil, il fut promulgué de nouveaux règlements, à l'effet que sur paiement de \$100 une personne pouvait acquérir un permis de chercher des mines dans une localité non achetée. Ce permis subsistait pendant deux ans, et donnait au possesseur le droit de prendre possession d'une superficie de 400 acres au taux de \$1 50 l'acre, payables à l'expiration du permis. Le 15 mars 1861, ces règlements furent modifiés par l'abolition de l'honoraire d'exploration de \$100 et le prix de la terre fut réduit à \$1 l'acre, payable en entier lors de l'achat, l'une des conditions étant que la location serait travaillée sous un an de la date de la vente. Le 21 avril 1862 un nouvel ordre en conseil imposa un droit régalien de 2½ pour cent sur tous les minerais extraits, et sanctionna l'émission de lettres-patentes sur paiement du prix d'achat, sans condition d'exploitation.

342. Des grandes locations prises en vertu des règlements de 1846, et qui ne sont pas encore payées, sont-elles encore possédées par les compagnies ou les individus arriérés ?

Je ne sache pas qu'elles aient été formellement reprises par la couronne.

343. A-t-on adopté quelques mesures pour recouvrer les sommes dues ?

Je ne me souviens de rien autre chose qu'un avis publié dans les journaux, de l'intention du département d'en reprendre possession si les arriérés n'étaient pas payés.

344. La division de M. Hector est chargée de l'émission et de l'administration des coupons de terre : voulez-vous dire quelle espèce de coupons émet le département ?

Les coupons de la milice de lord Durham, de 1839, s'élevaient à £56,943.83. Vinrent ensuite les coupons de terre du Haut et du Bas-Canada, en vertu de l'acte des terres de 1842 (4 et 5 Victoria chapitre 100), s'élevant dans le Haut-Canada, à £164,778. 16s. 7d.; et dans le Bas-Canada à £123,221. 19s. 8d. Ensuite, les coupons du partage de Bolton et Magog, en vertu de la 20e Victoria chapitre 139. L'émission de la première série a commencé le 10 mars 1858, et s'est élevée à \$23,639; la seconde série émise en vertu d'un ordre en conseil, en date du 9 mai 1859, s'est élevée à \$114,053; la troisième série, du 2 avril 1862, à \$6,600. Ensuite, les coupons de terre de compensation, en vertu de la 23e Victoria chapitre 2, dont il a été émis \$6,628.86 dans le Bas-Canada, et \$41,429.90 dans le Haut-Canada; l'émission de ces derniers commençant le 12 mai 1860, et celle des premiers le 30 juin 1860. L'émission des coupons de lord Durham a commencé le 19 février 1839, et a duré jusqu'au 27 février 1841. Celle des coupons de terre a duré depuis le 10 septembre 1842 jusqu'au 9 août 1851.

345. Donnez-nous des détails : d'abord quant aux coupons de la milice de lord Durham ?

A l'époque de son émission, j'étais arpenteur employé dans le département, en campagne, et non pas dans le bureau, en sorte que je n'ai aucune connaissance de l'émission de ces coupons. Je ne puis dire quel montant en a été racheté, sans consulter les livres du bureau.

346. Ensuite, quant aux coupons de terre du Haut et du Bas-Canada, émis en vertu de la 4e et 5e Victoria chapitre 100.

Je n'ai, non plus, aucune connaissance personnelle de cette émission, étant alors chargé des arpentages du Haut-Canada. Ces deux catégories de coupons étaient presque toutes rachetées à l'époque où je suis devenu sous-commissaire. J'apprends, cependant, d'après un état qui m'est fourni par le comptable, que le département a reçu \$23,036.73 de plus qu'il n'en a été émis.

347. Cet excédant de \$23,036.73 a-t-il été émis par le département, ou a-t-il été frauduleusement émis ou forgé ?

Il semblerait d'après quelques notes de coupons que j'ai comparé avec le talon du livre des coupons, qu'il y a eu double émission d'une certaine quantité de coupons. L'opinion de ceux du département qui sont le plus familiers avec les coupons est que le commis qui les préparait dans le département des terres de la couronne avait des livres doubles, parce que quelques-unes des notes que j'ai comparées ne correspondaient pas avec le talon des mêmes numéros dans le livre que nous avons, et qu'ils doivent en conséquence avoir été pris de quelque autre livre.

348. Les numéros des faux coupons étaient-ils des doubles des numéros légalement émis, ou étaient-ils additionnels ?

C'étaient des doubles; c'est-à-dire, ceux que j'ai vus.

349. Les signatures apposées aux faux coupons paraissaient-elles réelles ?

Oui.

350. Les faux numéros ont-ils été reçus par le département en paiement de terre ?

Oui, au montant que j'ai dit; \$23,036.73.

351. Quand et de quelle manière a-t-on découvert la fausse émission ?

Je ne puis dire si la découverte a été faite dans le département des terres de la couronne, ou dans le bureau de l'inspecteur-général, parce que je n'étais pas alors sous-commissaire.

352. Comme l'émission paraissait venir du département, et portait des signatures réelles, a-t-on pris quelques mesures pour découvrir et faire punir ceux qui y étaient impliqués ou soupçonnés ?

Pas que je sache.

353. Quels sont les détails des coupons du partage de Bolton et Magog ?

Le canton de Bolton, dans le Bas-Canada fut accordé en 1797 à certains individus comme locataires en commun. Plusieurs années après, les propriétaires non-résidant, afin d'obtenir un partage, intentèrent des actions contre les propriétaires résidant, et en 1857 il fut passé un acte nommant des arbitres pour évaluer les terres dans le canton, ce qu'ils firent en les évaluant à \$4 l'acre. Lors de la remise de leur titre par les propriétaires non-résidant, il leur fut donné des coupons par le département au montant de leur réclamation. Il fut aussi émis des coupons pour défrayer les frais de justice et d'arbitrage.

354. Les coupons émis se sont élevés à \$144,292 : combien a-t-il été réellement payé aux propriétaires non-résidant ?

La seconde émission, \$114,053.

355. Ainsi, les dépenses se sont élevées à \$30,239 ?

Oui ; \$23,639 pour frais de justice et d'arbitrage, et \$6,600 pour payer les commissaires nommés le 22 août 1861.

356. L'émission est-elle close ?

Cela dépend de l'action du gouvernement. L'affaire n'est pas terminée.

Mardi, 30 Décembre.

ANDREW RUSSELL.—Suite de son interrogatoire.

357. Quels furent les arbitres nommés dans l'affaire de Bolton et Magog ? Quelle est la date de leur nomination ? Quel taux de rémunération ont-ils reçu ? Et quelle somme ont-ils regu chacun ?

M. Joshua Chamberlin fut l'arbitre nommé par la couronne ; Robert Shank Atcheson fut l'arbitre nommé au nom des propriétaires non-résidant ; le troisième arbitre, nommé par les deux premiers, fut l'honorable Paul H. Knowlton, membre du conseil législatif. L'acceptation de nomination porte la date de février 1858. Le taux de rémunération aux arbitres était de \$10 par jour, avec frais de voyage et dépenses contingentes. M. Chamberlin a reçu \$1,120 de rémunération, \$80 pour frais de voyage, \$140 pour dépenses contingentes, \$227 pour tmoins, et \$382 pour deux secrétaires, à \$5 par jour, et leurs frais de voyage, etc. M. Atcheson a reçu \$1,120 de rémunération, et \$108 de frais de voyage. L'honorable M. Knowlton a reçu \$680 de rémunération, et \$124 de frais de voyage. Ces paiements ont été faits en 1858.

358. Quel a été le coût total de l'arbitrage ?

\$3,981.

359. Cela est à part des frais de justice ?

Oui ; ces frais ont été de \$19,658. MM. Drummond et Loranger ont regu \$10,241 ; Henry Stuart, \$8,878 ; Andrew Robertson, \$539.

360. Quels furent les commissaires nommés ensuite dans la même affaire ? Quand ont-ils été nommés ? A quel taux ont-ils été payés ? Qu'ont-ils regu chacun ?

James Moir Ferres, Gardiner H. Sweet, et Louis Bourdon, furent nommés le 22 août 1861. Ils furent payés, par un ordre en conseil, au taux de \$10 par jour, payables en coupons. Chacun regut \$2,200 pour ses services comme commissaire jusqu'au 31 mars dernier, 220 jours.

361. Le travail de la commission est-il terminé ?

Je suppose que non, puisque je n'ai pas vu son rapport.

362. Les coupons émis sont recevables en paiement de terre ?

Ils sont recevables en paiement de terres de la couronne.

363. Pouvez-vous nous donner maintenant les détails des coupons de compensation ?

Les coupons de compensation sont émis en vertu des 12e, 23e et 24e sections de l'acte des terres, 23 Vict., chap. 2. Ceux émis en vertu de la 12e section sont en compensation de toute réclamation de terre, provenant d'aucun acte ou ordre en conseil, ou autre règlement du gouvernement. Ceux émis en vertu de la 23e section sont en compensation des pertes de terres provenant des cas dans lesquels les octrois ou lettres-patentes ont été émis, ou dans lesquels des ventes ont été faites, ou des terres affectées à quelque objet, pour la même terre, incompatibles entre eux. Ceux émis en vertu de la 24e section sont en compensation du manque de terre à raison de faux arpentage ou d'erreurs dans les livres ou plans du département. Le montant émis est de \$6,628.86 dans le Bas-Canada, et \$41,429 90 dans le Haut-Canada, d'après un état préparé à la hâte par un commis.

364. N'avez-vous pas les livres de coupons devant vous ?

Oui.

365. Offrent-ils les moyens de donner une réponse positive à la question faite au sujet du montant émis ?

Oui, en additionnant les colonnes, ce qui n'a pas encore été fait soigneusement.

366. Voulez-vous les additionner et nous en dire le résultat ?

\$41,429.90 pour le Haut-Canada, jusqu'à présent.

367. L'émission des coupons de compensation se poursuit-elle encore ?

Elle se continuera certainement. Il nous arrive des demandes de compensation de temps à autre.

368. Qui est responsable de l'émission qui a lieu de temps à autre ?

Le commissaire décide quel montant de coupons de compensation sera émis, ou la chose peut être décidée par ordre en conseil. Les coupons du Haut-Canada sont préparés par M. Jones et signés par moi, comme sous-commissaire ou en mon absence par le commissaire. Les coupons du Bas-Canada sont préparés par M. Collins et M. Généreux, et sont aussi signés par moi.

369. N'êtes-vous donc responsable, alors, que de l'émission des coupons qui peut avoir été duement ordonnée par le commissaire ou le Conseil Exécutif ?

Oui.

370. En a-t-il été émis sans l'autorisation de l'un ou l'autre ?

Pas que je sache.

371. Vos livres font voir qu'il a été émis des coupons au montant de 8,000, le 27 octobre dernier, pour satisfaire à la réclamation de la Société Ecclésiastique du diocèse de Toronto en fidéi-commis pour le recteur de Markham : ces coupons avaient-ils été sanctionnés par le commissaire ou par un ordre en conseil ?

Il existe un ordre en conseil du 4 novembre 1861, autorisant un octroi au lieu de la somme de \$8,000, à être pris sur les terres de la couronne disponibles.

372. Un octroi de terres, pas de coupons ?

Oui.

373. Comme l'ordre en conseil autorise un octroi de terres, en vertu de quelle autorité y a-t-on substitué des coupons ?

Ça été la règle du département, sanctionnée par les commissaires précédents, de donner des coupons de compensation au lieu de terres, parce qu'il s'élevait beaucoup de difficultés à propos du choix des terres et surtout à propos de leur valeur.

374. Cette règle exigeait-elle que la sanction du commissaire fût spécialement donnée lorsque l'on substituait des coupons aux terres ?

Non. Le commissaire ou l'ordre en conseil ayant établi le montant de compensation, les coupons ont été préparés tout naturellement.

375. Alors qui décide s'il sera donné des coupons ou des terres ?

Lorsque l'acte des terres actuel (23 Vict. ch. 2) a été passé, M. Vankoughnet, alors commissaire, ordonna qu'il fût préparé un livre de coupons, sous une forme qu'il approuva, et que tous les cas de compensation pour déficit ou perte de terre seraient remboursés au moyen de coupons.

376. Vous avez cité un ordre en conseil comme autorité pour l'émission des \$8,000 de coupons à la Société Ecclésiastique : voulez-vous citer les termes mêmes de cet ordre en conseil ?

Je cite : " D'après les principes posés par les ordres en conseil du 24 mars 1854 et du 20 novembre 1857, relativement à la terre curiale de Darlington, il, (le commissaire,) recommande en conséquence que, se basant sur l'évaluation de M. Dennis, il soit autorisé un octroi de terre au nom de la Société Ecclésiastique du diocèse de Toronto, en fidéi-commis pour le recteur de Markham, et ses successeurs en office, l'octroi en compensation devant être de la valeur de \$8,000 et pris sur les terres de la couronne disponibles."

377. Y a-t-il dans le document que vous venez de citer, ou dans aucun autre ordre en conseil en la possession du département, quelque chose qui autorise la substitution de coupons aux terres ainsi octroyées en fidéi-commis à la Société Ecclésiastique ?

Il n'y a rien dans cet ordre en conseil ou dans aucun autre, que je sache.

378. Alors, puisque l'ordre en conseil ne donne que des terres à la Société Ecclésiastique, et que les terres doivent être possédées en fidéi-commis pour d'autres, comment se fait-il qu'il a été émis des coupons ?

Une demande fut présentée par E. J. Chesley, agent de terres, Québec, en date du 1er septembre 1862, disant qu'il était " autorisé par la Société Ecclésiastique du diocèse de Toronto à demander et recevoir la somme de \$8,000 en coupons de terre comme compensation de la perte du lot No. 19, de la 9e concession de Vaughan, et a demandé que ces coupons fussent émis et livrés entre ses mains " aussitôt que le pourrait le département.

379. A qui était adressé cette demande ?

A l'honorable commissaire des terres de la couronne.

380. L'a-t-il reçue, ou lui a-t-elle été renvoyée ?

Elle fut dument enregistrée par notre régistrateur le 2 septembre, et envoyée par lui à la division de M. Hector. Je ne puis dire si elle a été soumise au commissaire par M. Hector ou M. Jones, parce que toute l'affaire relative à la terre curiale de Vaughan a été conduite directement entre la division de M. Hector et le commissaire, et non pas par mon intermédiaire. Vers la fin d'octobre, M. Chesley m'apporta une lettre dont je viens de lire un passage, et me demanda si c'était une autorisation suffisante pour que les coupons lui fussent remis. Je portai la lettre au commissaire et la soumis à sa décision. Il décida qu'il fallait que M. Chesley obtint une procuration de la Société Ecclésiastique.

331. Les coupons paraissent porter la date du 27 octobre : avaient-ils déjà été préparés lorsque M. Chesley vous apporta sa demande ?

Je suppose que oui.

332. Les aviez-vous signés ?

Je ne me souviens pas si je les avais signés ou non alors.

333. Mais vous supposez qu'ils avaient été préparés : par qui et en vertu de quelle autorité ?

M. Jones est celui qui est chargé de l'émission des coupons, et je suppose qu'il les avait préparés. Il les aura préparés en vertu de l'ordre en conseil du 4 novembre 1861.

334. Cet ordre en conseil autorisait-il l'émission de coupons ?

Non.

335. Alors, M. Jones les a-t-il préparés sans autorisation ?

Je crois que oui.

336. Signeriez-vous des coupons que vous apporterait M. Jones sans vous enquérir de son autorisation à les préparer ?

Non.

337. En définitive, avez-vous signé les coupons en question ?

Oui.

338. Alors, comme de raison, vous vous êtes enquis de l'autorité de M. Jones pour leur préparation ?

D'après le livre d'enregistrement du département, et d'après des conversations avec le commissaire, M. Hector et M. Jones, j'avais appris qu'il y avait un ordre en conseil accordant compensation à la Société Ecclésiastique au montant de \$8,000. Je ne me suis pas occupé des détails de l'octroi.

339. Vous avez supposé, sans vous en assurer, que M. Jones était autorisé à préparer ces coupons, et vous les avez tout naturellement signés ?

Oui.

340. Les coupons de compensation sont-ils généralement émis de cette manière. Signez-vous, en général, les coupons qui vous sont apportés par M. Jones sans examen ?

Je crois que c'est la seule fois que j'ai signé des coupons sans lire au préalable l'ordre en conseil qui en autorisait l'émission.

341. Les coupons de la Société Ecclésiastique ayant été préparés et signés, qu'en a-t-on fait ?

Ils furent remis à M. Chesley le 15 novembre, en produisant une procuration de la Société Ecclésiastique, signée par Thomas Smith Kennedy, secrétaire, et portant le sceau de la corporation.

342. Est-il survenu autre chose à propos de ces coupons ?

En apprenant que les coupons avaient été émis, le commissaire envoya chercher M. Chesley, et lui demanda de les rendre, parce qu'ils avaient été émis par erreur. M. Chesley répondit qu'il en avait envoyé la plus grande partie. Le commissaire le pria d'envoyer une dépêche télégraphique au secrétaire de la Société Ecclésiastique, M. Kennedy, pour lui demander de renvoyer les coupons. M. Chesley le fit et ensuite, durant l'absence du commissaire, il informa le département qu'il les avait reçus, avec instruction de M. Kennedy de les garder jusqu'à nouvel ordre. Ils n'ont pas encore été remis au département.

393. Est-il maintenant émis d'autres coupons, par le département, que ceux des catégories dont vous avez parlé ?
Non.

394. Quel renseignement pouvez-vous donner relativement au montant des coupons rachetés ?

Je le donne sous forme de tableau :

	ÉMIS:	RACHETÉS.
Acte des terres, 4 et 5 Vic., chap. 100.....	\$1,152,000 25	\$1,175,039 98
Milice, Lord Durham.....	224,173 60	216,098 40
Bolton et Magog, 1re série.....	23,639 00	21,589 00
Do do. 2me série.....	114,053 00	111,798 00
Do do. 3me série.....	6,600 00	4,425 00
Compensation, Bas-Canada.....	6,628 86	34,329 15
Do. Haut-Canada.....	41,429 90	

395. Quel contrôle exerce-t-on maintenant sur l'émission des coupons ?

Les blancs de coupons sont sous ma garde, et les coupons ne sont livrés qu'à ceux en faveur de qui ils sont émis, ou à son procureur, ou envoyés par lettres enregistrées. L'émission a lieu sur l'ordre du commissaire, généralement écrite au dossier de la réclamation, laquelle est envoyée à M. Jones, qui prépare les coupons. Je lui fournis le livre des blancs de coupons, dans lequel les numéros de tous les certificats sont imprimés consécutivement à l'encre rouge. Le montant, \$25, est imprimé sur chaque. Le coupon et le talon dont il est séparé portent tous deux le numéro de la réclamation donné par le mandat, et la date du coupon. Lorsque la réclamation est pour une somme moindre que \$25, j'efface les chiffres imprimés, et j'écris la somme exacte, avec les mots "*good for only*" (bon seulement pour), ajoutant ma signature complète à cette note ainsi qu'au coupon. Les coupons sont signés par moi ; M. Jones les enregistre et les signe aussi. Je les compare avec le mandat et le livre d'émission. Lorsque la quantité préparée est légère, je les coupe du livre de blancs et les remets à M. Jones ; lorsqu'elle est considérable, je lui remets le livre et les lui laisse couper.

396. Quelle vérification fait le département lors de la réception des coupons en paiement ?

Lorsque l'on reçoit des coupons, il en est fait une entrée dans le *brouillard*—registre des recettes tenu par le comptable ; l'on fait aussi une entrée à la marge du talon du livre des coupons, renvoyant à la page du *brouillard*. Les coupons sont raturés et ensuite placés dans la caisse de sûreté par le comptable, puis transmis à l'auditeur des comptes publics en même temps que notre rapport trimestriel. Pour plus de précaution, lorsque les agents des terres de la couronne reçoivent des coupons, ils écrivent en travers le numéro du lot, la concession et le canton pour lesquels les coupons ont été reçus en paiement.

397. Depuis combien de temps ce contrôle existe-t-il ?

Depuis que j'ai été nommé sous-commissaire en 1857. Avant cette époque, la réception des coupons ne paraît pas, à en juger par la marge des livres de blancs, avoir été notée. De là la facilité avec laquelle on pouvait recevoir des numéros doubles.

Mercredi, 31 Décembre.

ANDREW RUSSELL.—Suite de son interrogatoire.

398. L'examen de l'administration de la division des réclamations de terres du Haut-Canada ne s'est étendu qu'à une partie de la division des ventes du Haut-Canada : qui est le chef de l'autre partie de cette dernière division, et quels sont ses devoirs ?

M. Tarbutt en est le chef. Cette division est chargée des ventes des terres de la couronne dans les cantons arpentés depuis l'Union, et des ventes des terres du clergé et des écoles communes et de grammaire. Jusqu'à il y a deux ans, elle était chargée des ventes des terres de la couronne dans tout le Haut-Canada; il fut alors fait une division, et une partie en a été transférée à la division de M. Hector.

399. Quels sont les devoirs de M. Tarbutt ?

Il examine et fait rapport sur les demandes d'achat de terre, prépare les décisions relativement à ces terres, dirige la correspondance à leur égard, est chargé des octrois gratuits sur les chemins de colonisation du Haut-Canada, et assiste aux ventes publiques des terres du gouvernement dans sa section. Il est aussi chargé de l'enregistrement des cessions.

400. Quelle proportion des terres à vendre dans le Haut-Canada se trouve sous la juridiction de cette division ?

De beaucoup la plus forte proportion.

401. En conséquence de l'étendue de terre soumise à cette division, ses affaires sont-elles beaucoup arriérées ?

Il y a des arriérés considérables.

402. Ces arriérés ont-ils été en augmentant ?

Je ne puis le dire avec certitude, mais je pense que depuis quelque temps ils ont été en diminuant. Par "depuis quelque temps" je veux dire depuis l'ordre en conseil du 4 novembre 1861, relativement au règlement des réclamations de terres dans les comtés de Huron, Bruce, Grey, Perth et Wellington. Cela a permis au département de régler un grand nombre de réclamations dont on ne pouvait s'occuper auparavant.

403. Les examens et rapports de M. Tarbutt sur les réclamations sont-ils sujets à révision ? Et dans ce cas, par qui ?

Oui, ils sont sujets à la révision du commissaire. Les documents qui ont rapport aux réclamations sont soumis au commissaire directement par M. Tarbutt, et le commissaire lit ces documents, je pense, avant de donner sa décision.

404. Avez-vous eu connaissance que le commissaire, agissant d'après ce que lui disait M. Tarbutt, ait été induit à prendre des décisions qui ne s'accordaient pas avec les faits réels, tels que constatés ensuite, et dans le temps connu de la division ?

A présent, je ne me rappelle d'aucun cas semblable, les papiers étant envoyés à M. Tarbutt par le registrateur, tels que reçus par la malle, et M. Tarbutt faisant son examen et son rapport sur les réclamations en les soumettant directement au commissaire. Il n'est pas du tout de mon devoir d'examiner les réclamations sur lesquelles le commissaire a donné une décision. Les documents ne me sont pas soumis. Le commissaire fait une division des devoirs du bureau, m'en donnant une certaine partie et s'en réservant une certaine partie; et je ne m'occupe pas des affaires qu'il se réserve. La seconde section de l'acte des terres permet au commissaire de m'assigner certains devoirs particuliers.

405. L'acte du service civil, cependant, qui assigne un sous-chef à chaque département, prescrit qu'il "aura la surveillance des autres officiers, commis, et messagers ou "serviteurs, et le contrôle général des affaires du département": exerciez-vous ce contrôle général avant la passation de l'acte des terres en 1860 ? L'exercez-vous maintenant ?

Il y avait une subdivision de l'ouvrage avant 1860. La surveillance que j'exerce consiste en ce que je veille à ce que les officiers et commis remplissent leurs devoirs. Dans ce but, je visite leurs chambres entre 9 et 10 heures du matin, et de temps à autre (lorsque j'en ai le temps) durant la journée. J'exerce un contrôle général sur les affaires du département à l'exception de cette partie que le commissaire se réserve.

406. Devons-nous comprendre que vous avez été déchargé d'une partie de la surveillance prescrite par l'acte du service civil, et qu'une partie du contrôle général prescrit vous a été retirée ?

Je n'ai pas été déchargé d'aucune partie de la surveillance des autres officiers, commis, et messagers ou serviteurs. Si par "contrôle général" on entend la décision des cas importants, impliquant la politique générale du gouvernement, ce contrôle ne m'a jamais été conféré. Aucun pouvoir ou devoir que j'ai jamais exercé ou rempli ne m'a été retiré.

407. Pensez-vous que le règlement des réclamations de terre ordinaires implique la politique générale du gouvernement ?

Certaines catégories de réclamations impliquent la politique ou ligne de conduite du gouvernement ; mais pas les réclamations ordinaires.

408. Les réclamations particulières ou spéciales étant renvoyées au commissaire, les réclamations ordinaires vous sont-elles renvoyées ou sont-elles décidées par vous ?

Oui, excepté celles des comtés de Bruce, Huron, Grey, Perth et Wellington, qui n'ont jamais été sous mon contrôle.

409. Est-ce que les cinq comtés que vous venez de nommer ne contribuent pas pour la plus grande partie des réclamations ?

Oui ; mais je n'ai aucune idée de la proportion exacte.

410. M. Tarbutt assiste aux ventes publiques des terres du gouvernement : en quelle qualité et dans quel but ?

Il surveille la vente, et examine les droits des personnes qui réclament des lots. Il décide tous les cas sur les lieux, excepté ceux qu'il veut bien réserver à la considération du commissaire.

411. A-t-il été porté des plaintes contre les décisions rendues dans ces cas ?

Pas à ma connaissance. Le régistreur ouvre les lettres, et toute plainte portée contre les décisions de M. Tarbutt à propos de ces ventes serait envoyée au commissaire.

412. M. Tarbutt a-t-il été payé extra pour assister à ces ventes ?

Oui. Il appert par les comptes publics de 1861 qu'il a reçu \$255 comme émoluments et dépenses pour ce service durant cette année là. Je ne puis dire combien de temps il a été absent.

413. La section de la division des ventes de M. Tarbutt reçoit-elle des honoraires ?

Lorsque l'on demande des copies de documents du bureau de M. Tarbutt, l'on fait payer la même chose que ce que j'ai dit relativement à la division de M. Hector.

414. Est-il rendu compte de tous ces honoraires au comptable ?

Au meilleur de ma connaissance, oui.

415. La division de M. Tarbutt est-elle chargée des agences des terres de la couronne ?

M. Tarbutt est chargé de l'agence de M. French, comprenant partie de Renfrew, et le chemin d'Outaouais à Opéongo ; de celle de M. Geddes, comté de Wellington ; des octrois gratuits de M. Graham sur le chemin de Burleigh ; de M. Haies, partie de Hastings et du chemin de Hastings ; de M. Harris, partie de Renfrew ; de M. Hubers, Waterloo ; de M. Hughes, partie de Victoria et Peterborough, et du chemin de Bobcaygeon ; de M. McNab, comté de Bruce ; de M. Jackson, Grey ; de M. McVicker, partie d'Algoma ; de M. Macpherson, Lennox et partie de Frontenac et Addington ; de M. Moffatt, partie de Renfrew ; de M. Oliver, chemin de la Muskoka ; de M. Perry, partie du chemin de Frontenac à Addington ; de M. Roche, Victoria ; de M. Spikes, chemin de Frontenac ; de M. Widder

Huron ; de M. Wilson, partie d'Algoma ; de M. Boswell, partie nord du chemin de Bobcaygeon.

416. Il a été fait un changement, dernièrement, à l'égard de plusieurs de ces agences : quel est-il et quand a-t-il eu lieu ?

Le premier changement a eu lieu en juin 1855, lorsqu'une circulaire fut envoyée aux agents, leur ordonnant de déposer à la banque du Haut-Canada, au crédit du receveur-général, tout ce qu'ils recevraient en paiement de terres. Le 10 février 1857, il fut envoyé une autre circulaire, informant les agents qu'en vertu d'un ordre en conseil tous ceux qui avaient des paiements à faire sur des terres publiques, devaient à l'avenir faire eux-mêmes le dépôt à la banque au crédit du receveur-général. Les agents dans le Haut-Canada ne reçoivent pas d'argent maintenant. Ils sont encore payés tant pour cent sur le montant des paiements faits à compte des terres achetées à leurs agences respectives. Cette prime est de 5 pour cent sur les premières \$2,000, de 2½ pour cent sur les premières \$28,000 ; et de 1¼ sur toute somme excédant \$30,000.

417. L'ordre aux agents de déposer tous les deniers qu'ils recevaient à la banque du Haut-Canada, avait-il été donné en conséquence d'irrégularités de la part de quelques agents ?

Il a été donné en conformité de l'acte d'audition.

418. L'ordre subséquent, enlevant aux agents tout contrôle sur les deniers payés à compte de terres, était-il le résultat d'irrégularités ou de défalcation ?

Je pense que oui. Mais je n'étais pas alors sous-commissaire.

419. Pouvez-vous dire quelles étaient les irrégularités, et où ont eu lieu les défalctions ?

L'on découvrit un déficit considérable en 1856, dans les comptes de M. Baines, qui avait alors l'agence de Toronto, abolie depuis. Il était aussi agent pour la perception des rentes des terres du clergé. Je ne puis dire quel était d'abord le déficit, mais il se trouve aujourd'hui porté dans nos livres à \$130,235.89. Toute l'affaire est entre les mains du procureur-général. L'on découvrit aussi, en 1856, que M. Eby agent de Waterloo, était aussi défalcaire. Sa défalcation s'élève aujourd'hui à \$23,543.36, ce qui est la balance due au département, déduction faite des sommes recouvrées. En 1856, l'on découvrit aussi une défalcation dans les comptes de l'agence de Goderich ; elle est aujourd'hui de \$2,745.70.

420. A-t-on découvert quelques irrégularités dans l'administration de l'agence du comté de Wellington ?

Oui, on a découvert des irrégularités. En janvier 1859, une requête, qui n'est pas datée, fut envoyée au gouverneur-général en conseil par certains habitants du comté de Wellington, demandant une enquête sur certaines fraudes qu'ils prétendaient avoir été commises par M. Geddes, agent des terres de la couronne à Elora, et par d'autres, accusés d'être de complicité avec lui. Le commissaire d'alors, M. Vankoughnet, recommanda la nomination d'une commission d'enquête, et chargea M. Spragge, alors surintendant des ventes, de conduire l'enquête. La commission fut alors nommée, et M. Spragge fit rapport le 26 avril 1859.

421. Le rapport de M. Spragge a-t-il été publié ?

Il n'a pas été imprimé.

422. Voulez-vous en produire une copie, et en dire la teneur ?

Je produis l'original, que je n'ai pas lu, pourtant, à cause de sa longueur et de la longueur des témoignages qui y sont annexés. Le rapport administratif du commissaire y est annexé, sur lequel est écrit au crayon, de la main de M. Vankoughnet : "Inutile de l'envoyer au conseil."

423. Quel est la teneur du rapport de M. Vankoughnet ?

Je le cite au long : "J'ai lu ce rapport et examiné les témoignages, et il a été permis beaucoup d'actes très injustes, bien que sans la sanction directe de l'agent, qui paraît avoir placé trop de confiance dans d'autres personnes. La grande faute dont M. Geddes se soit rendu coupable a été de ne pas remplir personnellement les devoirs de sa charge et de ne pas exercer une surveillance active et un jugement indépendant dans la vente des terres publiques, et dans l'audition des contestations. Par égard pour son âge et ses longs services, et supposant que cette conduite relâchée ne se renouvellera plus, je m'abstiens de recommander sa destitution, bien qu'il devrait recevoir une forte réprimande, et qu'il soit tenu de rembourser aux individus les pertes qu'ils ont illégalement et injustement subies dans ces transactions avec lui. Les cas des réclamants individuels à des lots particuliers ne pourront être décidés qu'à mesure qu'ils se présenteront.

(Signé,)

P. M. VANKOUGHNET,

"Com. T. C."

"L'O. C. du 4 novembre 1861 suffira pour presque tous les cas."

424. Quelle est la date du rapport de M. Vankoughnet ?

Il n'est pas daté.

425. Conformément à ce rapport, a-t-il été adressé quelque réprimande à M. Geddes, et quand ?

Le 3 mars 1862, j'adressai une lettre à M. Geddes, lui transmettant la réprimande dans les termes du rapport du commissaire.

426. La date du rapport de M. Spragge est le 26 avril 1859 ; la date de votre lettre, basée sur le rapport du commissaire, est le 3 mars 1862 : pouvez-vous dire à quelle époque M. Vankoughnet a préparé son rapport non daté ?

Le rapport fut envoyé par M. Vankoughnet à la division de M. Hector, où fut préparée la lettre que j'ai signée. Je ne puis dire combien il s'est écoulé de temps entre la rédaction du rapport et la date de la lettre.

427. A-t-on fait quelque autre chose en conséquence du rapport et de votre lettre ?

Pas que je me souviene.

428. Geddes a-t-il couvert les pertes que, suivant M. Vankoughnet, les individus ont injustement et illégalement subies à l'agence d'Elora ?

Pas que je sache.

429. Quelles mesures a-t-on pris pour informer les requérants et les individus qui ont souffert des torts, de la décision du département sur cette affaire ?

Je ne puis le dire sans consulter les livres du département.

430. En examinant la division de la section ouest de la province, faite pour les fins administratives, pensez-vous que cette division soit la plus propre à l'expédition des affaires du département ?

Si nous recommencions de nouveau, je ferais une division plus égale, dont l'effet serait d'expédier les affaires beaucoup mieux qu'il n'est possible de le faire aujourd'hui. Quant aux affaires arriérées, comme M. Tarbutt les connaît parfaitement, ainsi que les ordres en conseil et les règlements qui s'y rapportent, si l'on faisait maintenant une subdivision, celui à qui on donnerait une partie de l'ouvrage serait obligé de recourir constamment à lui pour en obtenir des renseignements. Il faudrait aussi transcrire une partie des livres.

431. Quel est l'état réel des affaires dans la division de M. Tarbutt ?

Relativement aux affaires de routine qui viennent devant moi, je ne crois pas que les arriérés soient considérables. Pour les affaires qui vont devant le commissaire, je n'en puis rien dire. Quant à l'état réel des affaires de cette division, je crois qu'il y a des arriérés considérables.

Lundi, 5 Janvier 1863.

JOSEPH BOUCHETTE, assermenté :

432. Vous êtes sous-arpenteur-général : vos devoirs comme tel s'étendent-ils en quelque manière au Haut-Canada ?

Comme sous-arpenteur-général, mes devoirs s'appliqueraient à toute la province.

433. En quoi vos devoirs s'appliquent-ils au Haut-Canada ?

Mes devoirs s'appliquent également au Haut et au Bas-Canada.

434. Vous chargez-vous des arpentages du Haut-Canada ?

Je n'en ai pas pris la charge. Ils ne m'ont pas été confiés par le chef du département.

435. En pratique, vos devoirs se bornent-ils au Bas-Canada ?

Ils se sont toujours rapportés au Bas-Canada.

436. Vos devoirs relatifs au Bas-Canada sont-ils les mêmes que ceux du chef des arpentages du Haut-Canada ?

Ils sont beaucoup plus étendus.

437. En quoi diffèrent-ils ?

En premier lieu, je suis chargé des limites des seigneuries. En second lieu, de la description des lots de grèves et d'eau profonde avant la préparation des lettres-patentes, ce qui en nécessite le relèvement. Troisièmement, de diriger toute la correspondance, en anglais et en français, à propos des affaires de terres dans le Bas-Canada. Quatrièmement, d'examiner toutes les listes des terres à vendre, avant qu'elles ne soient remises à la division des ventes. Aussi, de l'examen relatif aux lots irréguliers, avant l'émission des lettres-patentes en vertu de la 12^e Vict. ch., 35, et d'autres examens en vertu de l'acte des terres.

438. Tous ces devoirs se bornent-ils au Bas-Canada ?

Oui.

439. Etes-vous responsable de la direction générale des arpentages dans le Bas-Canada ?

Pas plus que je n'y suis tenu par les rapports des arpenteurs, dûment assermentés.

440. Avez-vous le choix des arpenteurs employés aux arpentages du gouvernement dans le Bas-Canada ?

Depuis 12 ou 15 ans je n'ai pas eu le choix des arpenteurs.

441. Qui les a choisis ?

Ils sont généralement recommandés dans les requêtes demandant des arpentages, ou par les membres du parlement ou autres ; et le commissaire les nomme.

442. Etes-vous consulté sur les capacités des arpenteurs recommandés ou nommés ?

Par généralement.

443. Quelle est la ligne de conduite suivie pour faire faire l'arpentage d'un nouveau canton ?

En premier lieu, il faut établir l'emplacement du canton sur une carte. Je prépare ensuite par écrit des instructions à l'arpenteur, et je les sou mets au commissaire ou au sous-commissaire pour les faire signer.

444. Définissez-vous d'une manière absolue le système d'après lequel l'arpentage doit être conduit ?

Oui ; le système astronomique est absolument exigé, et l'est depuis 1850.

445. Présumez-vous toujours que l'arpenteur est capable d'arpenter d'après le système qui lui est ainsi indiqué ?

Nous le présumons d'après le fait qu'il a obtenu un brevet d'arpenteur.

446. Pensez-vous que le système que vous dites être absolu soit toujours suivi par les arpenteurs ?

Les rapports sont généralement fait d'après ce système. Je suppose que l'on s'en écarte souvent. Moi je ne dis ceci que par oui-dire.

447. Examinez-vous les rapports, et vérifiez-vous les comptes des arpenteurs ?

Oui. Nous exigeons un rapport d'arpentage, et un plan, le cahier d'arpentage, le journal, le compte total, comprenant le bordereau de paie, le tableau de préparation des rapports et les pièces justificatives. Je les examine tous et les certifie ; lorsqu'ils sont compliqués et irréguliers, je fais un rapport spécial au commissaire.

448. Les comptes que vous certifiez sont-ils sujets à d'autre révision ?

Oui ; ils sont sujets à la révision du commissaire ou du sous-commissaire, surtout de ce dernier.

449. A-t-on fréquemment fait des déductions sur le montant des comptes certifiés par vous ? Parfois M. Russell en a fait, parfois le commissaire.

450. Envoyez-vous les traites du département aux arpenteurs en paiement des arpentages ?

Rarement ; généralement le commis de ma division transmet les traites qui lui ont été remises par le comptable. Cette pratique n'est suivie que depuis cinq ou six ans.

451. Depuis 1851, y a-t-il eu plusieurs réarpentages de cantons ou parties de cantons dans le Bas-Canada ?

Environ une demi-douzaine de parties de cantons ont été réarpentées. Les cantons dont je me souviens sont Egan, Wolfstown, Marston, Matane, St.-Denis et Adstock.

452. Le département a-t-il reçu beaucoup de requêtes demandant des réarpentages pour cause d'inexactitudes prétendues ?

Quelques requêtes ont été reçues, alléguant l'inexactitude des arpentages, et aussi l'oblitération des arpentages.

453. Connaissez-vous M. Duncan Sinclair, arpenteur, d'Outaouais ?

Oui.

454. M. John A. Snow, de Hull, B. C. ?

Oui.

455. M. L. P. H. O'Hanley, d'Outaouais ?

Oui.

456. Ces arpenteurs ont-ils été employés en différents temps à l'arpentage de cantons ou de parties de cantons, que l'on disait avoir été déjà arpentés, mais qu'ils ont trouvé n'être pas terminés ?

M. O'Hanley est maintenant occupé à un arpentage de vérification et d'achèvement dans le canton d'Egan. M. Snow a vérifié, il y a plusieurs années, une ligne de division

entre deux rangs du canton de Litchfield. Je ne me rappelle pas d'autres cas de réarpentage par lui. M. Sinclair paraît avoir réarpenté partie de la ligne de division des cantons d'Aberdeen et Abbottsford ; c'était en 1860 ou 61.

457. Ces réarpentages ont-ils faits découvrir le fait que des lignes ont été rapportées au département comme tirées, lorsque de fait il n'avait jamais été fait d'arpentage ?

La lecture des rapports des arpenteurs qui ont fait les réarpentages fait naître cette impression.

458. Existe-t-il une impression générale de cette nature à propos des prétendus arpentages faits dans les comtés d'Outaouais, Pontiac et Argenteuil ?

J'ai entendu parler d'arpentages erronés, qui sont assez nombreux tant dans le Haut que dans le Bas-Canada ; mais je n'ai aucun autre renseignement sur les faits particuliers.

459. Votre division a-t-elle cherché à inspecter et vérifier systématiquement les arpentages ?

Il y a quelques années, j'ai recommandé une inspection des arpentages, mais on n'en fit rien jusqu'en 1861, lorsque M. Fletcher, premier arpenteur et dessinateur, reçut l'ordre d'examiner certains arpentages sur l'Outaouais.

460. Combien de temps M. Fletcher a-t-il été employé à ce travail d'inspection ?

Partie d'une saison.

461. A-t-il terminé l'inspection que vous croyez nécessaire ?

L'inspection n'a été que partielle ; elle devrait être continuée.

462. Quel a été le résultat de l'inspection de M. Fletcher ?

Le résultat a été la nomination de M. O'Hanley pour vérifier et compléter l'arpentage d'Egan, et de M. Rauscher pour faire la même chose dans Bowman. J'ai omis Bowman dans mon énumération précédente.

463. Le rapport de M. Fletcher est-il défavorable aux arpentages antérieurs dans le district d'Outaouais ?

Jusqu'à un certain point, il l'est. Je produis le rapport même.

464. De quels livres fait-on usage dans votre division par rapport aux comptes des arpenteurs ?

Nous avons un livre de compte indiquant le *Doit* et *Avoir* de chaque arpentage, spécifiant les comptes de chaque arpenteur tels qu'approuvés.

7 JANVIER.—Le témoin désire ajouter que la description des paroisses et cantons qui doivent être érigés par proclamation est comprise dans les devoirs dont il a parlé le 5 courant, comme appartenant à sa division.

THOMAS DEVINE, assermenté :

465. Quelle est votre charge ?

Je suis le chef des arpentages du Haut-Canada.

466. En cette qualité, êtes-vous chargé de la surveillance générale de tous les arpentages conduits par le département des terres de la couronne dans cette section de la province ?

Oui. Je prépare les instructions aux arpenteurs. Je projette les plans sur lesquels ils doivent se guider. Je recommande le montant qu'il faut leur payer d'avance, à compte.

Nous recevons tous les quinze jours des rapports de progrès ; mon devoir est de constater par ces rapports quelle est la nature du terrain arpenté jusque là, et de voir aussi si l'arpenteur est à son ouvrage, afin de permettre au département de juger de l'opportunité d'une subdivision.

467. Êtes-vous consulté dans le choix des arpenteurs nommés par le département ?

Très-rarement. Le commissaire fait ces nominations, et me consulte parfois, mais pas généralement.

468. Faites-vous un rapport sur la capacité des arpenteurs choisis ?

Non.

469. Leur prescrivez-vous le système d'après lequel ils doivent conduire les arpentages ?

Oui. Il leur est enjoint d'une manière absolue de se servir du théodolite et de prendre des observations astronomiques.

470. Avez-vous quelque raison de croire que ce système n'est pas toujours suivi par les arpenteurs nommés ?

Je n'en ai pas. Les rapports des arpenteurs ne sont pas une preuve qu'ils s'y sont conformés, et je n'ai aucun moyen de vérifier s'ils ont fait l'arpentage astronomiquement.

471. Y a-t-il eu des réarpentages de cantons ou de parties de cantons dans le Haut-Canada depuis six ans.

Les réarpentages dans le Haut-Canada n'ont eu lieu que dans les cantons arpentés à l'entreprise entre les années 1818 et 1829. Ce sont Hinchinbrooke, Belmont, Olden, Oso, Kaladar, Palmerston, et partie de Somerville et Luther.

472. A-t-il été reçu des plaintes sur l'inexactitude des arpentages faits durant les dix dernières années ?

Je ne me rappelle pas une seule plainte formellement adressée au département.

473. Les arpentages sont-ils maintenant sujets à inspection ?

Voyant que je n'avais aucun moyen de vérifier l'exactitude des travaux d'arpentage sur le terrain, je recommandai en 1860, une inspection des arpentages sur les lieux par mon aide, M. J. W. Bridgland. En 1861, il inspecta les arpentages en marche entre Outaouais et le lac Huron ; et en 1862, ceux qui se faisaient au nord du comté de Victoria, et dans partie du comté de Peterborough.

474. Quel a été le résultat de son inspection ?

Il a été celui auquel je m'attendais—peu satisfaisant. Il trouva beaucoup de lignes arpentées mal ouvertes, mal jalonnées, et les poteaux plantés contrairement aux instructions.

475. Avez-vous quelque raison de croire que le même état de chose existe dans d'autres localités non encore inspectées ?

Je pense que l'inspection est nécessaire dans tous les cas, mais je n'ai aucun renseignement particulier à part celui que m'a donné M. Bridgland.

476. Examinez-vous les rapports des arpenteurs et faites-vous l'audition de leurs comptes ? Les rapports sont examinés et les comptes vérifiés dans ma division, sous ma surveillance.

477. Quelle espèce d'examen faites-vous des rapports ?

L'on examine les notes d'arpentage, les plans et le journal. Nous comparons les notes au plan par échelle ; nous révisons tous les calculs des arpenteurs ; nous comparons le journal avec le bordereau de paie, et avec le rapport. Nous prenons le journal comme

preuve que l'arpenteur a travaillé les jours qu'il prétend avoir travaillé. Nous n'avons aucun moyen de vérification sur les notes et plans d'arpentage, à part leur propre contenu. De là la nécessité de l'inspection que j'ai recommandée.

478. Quelle est la nature de votre audition des comptes des arpenteurs ?

Le rapport des comptes d'arpenteurs se compose du bordereau de paie, de l'état de charge des rapports d'arpentage, des frais de transports de provisions et de voyage, avec pièces justificatives. Il y a un compte général qui embrasse tous ces détails et que l'arpenteur certifie sous serment. Nous avons un prix minimum d'arpentage par acre, mais pas de prix maximum. Les prix varient de 6½c. à 8 ou 9c., suivant la saison, la localité et autres circonstances. Lorsque l'arpenteur excède le taux minimum, il est tenu de faire rapport sur les causes qui ont produit cet excédant, et ce rapport est soumis au commissaire, avec la recommandation que je juge convenable. Lorsque le compte est au taux minimum, et que les rapports sont satisfaisants, je recommande le paiement du compte. Dans les autres cas, je déduis ce que je crois être des surcharges, et je certifie en conséquence.

479. Ces comptes sont-ils sujets à d'autre vérification que la vôtre ?

De mon bureau les comptes passent au comptable du département, et de lui à l'auditeur, M. Langton. Il en est gardé une copie dans mon bureau, comme archives.

480. Quels livres employez-vous à l'égard de ces comptes ?

Nous ne faisons aucune entrée détaillée de ces comptes dans aucun livre. Nous n'avons qu'un seul livre de compte, qui porte d'un côté, en détail, la dépense, et de l'autre les sommes payées.

481. Les comptes des arpenteurs sont-ils quelquefois payés sans votre certificat ?

Je n'ai eu connaissance d'aucun compte d'arpenteur, déposé dans ma division, qui ait été payé sans mon certificat.

482. Avez-vous certifié le compte de M. Francis Jones, pour un arpentage fait dans le canton de Canoto, en 1857 ?

En 1858, je fis rapport sur l'arpentage de M. Jones, son compte m'ayant été renvoyé pour que je fisse rapport de la manière ordinaire.

483. Avez-vous cru que ses prix étaient raisonnables, et avez-vous fait un rapport favorable ?

Je trouvai qu'il chargeait, par acre, un taux de 22c, tandis que le prix moyen des arpentages des cantons voisins était de 8c, et le plus haut de 11½c. En conséquence, je pensai que ce prix était beaucoup trop élevé, et je soumis un rapport à cet effet au commissaire. Mon rapport est daté du 22 octobre 1858.

484. Avez-vous accepté et certifié le compte de M. Jones à propos des articles portés dans son compte d'arpentage ? Soit, pour temps, transport et provisions ?

Je considérais que les prix de transport étaient énormes, ainsi que ceux de la papeterie et du temps employés. Je le dis dans mon rapport au commissaire.

485. M. Jones a-t-il fourni les pièces justificatives ordinaires, et a-t-il certifié le tout sous serment ?

Le tout est certifié sous serment par M. Jones. Il n'avait pas d'abord fourni de pièces justificatives dans la forme voulue, et le bordereau de paie était défectueux. Il fournit plus tard des pièces justificatives en forme, et le bordereau fut certifié par serment.

486. Votre rapport est daté du 22 octobre 1858 : quand le compte a-t-il été payé ?

Le compte a été payé le même jour.

487. A-t-il été payé malgré votre rapport que les pièces justificatives n'étaient pas complètes, que le bordereau de paie était défectueux, que les frais de transport et autres étaient énormes, que le coût général était beaucoup plus élevé que celui des arpentages voisins ?

Il a été payé après la réception de mon rapport par le commissaire, qui écrivit sur le compte une note que je lis :—“ Je ne sanctionne le paiement de la balance de ce compte que parce que je crois que les dépenses encourues par M. Jones ne sont élevées à une somme aussi extravagante que par une erreur de jugement de sa part et une malinterprétation évidente des instructions qui lui ont été données. Il paraît avoir fait autant d'ouvrage sur les 17,000 acres qu'il en faudrait pour tout un canton. Ses rapports montrent que lui et son parti ont été constamment employés, et cependant nous n'avons que 17,000 acres d'arpentés. Il faut néanmoins clore les comptes avec M. Jones, et faire terminer son arpentage d'une manière plus économique.

“ (Signé),

P. M. V.

“ Commissaire.”

Mercredi, 7 Janvier 1863.

THOMAS DEVINE.—Suite de son interrogatoire.

488. L'arpentage du canton de Canonto pour lequel Jones a demandé et a été payé un prix aussi excessif, était-il supérieur aux arpentages moins coûteux faits dans le même district ?

Non : il n'était pas égal aux arpentages faits dans les cantons voisins. En tirant les lignes de concession, je vois que lorsque M. Jones rencontrait des lacs, il tirait des lignes inutiles dans l'intérieur autour de ces lacs, et ces lignes tendront à tromper les colons sur les réserves de chemins du gouvernement. Au lieu de marquer sur son plan qu'une réserve de chemin était faite par le gouvernement autour des lacs, il la traçait dans l'intérieur de la concession loin du bord du lac. Il aurait mieux valu que cette partie de l'arpentage qui borde les lacs n'eût jamais été faite.

489. Savez-vous que depuis le premier paiement de \$3,955.66 fait à M. Jones, il a reçu une nouvelle somme de \$1692 pour l'arpentage de Canonto ?

Je le sais, l'ayant entendu dire dans le département.

490. Avez-vous été consulté à propos de ce nouveau paiement ?

Non.

491. Le compte sur lequel il est basé vous a-t-il été soumis pour que vous l'examiniez et fassiez rapport de la manière ordinaire ?

Non.

492. Pouvez-vous produire quelque correspondance échangée avec le département à ce sujet ?

Je trouve dans le département une lettre datée du 8 septembre 1858, adressée par M. Jones à l'hon. George Sherwood, alors receveur-général, lui demandant si l'arpentage de Canonto allait être repris, et disant qu'il avait acheté des provisions sur la foi d'une conversation qu'il avait eue avec M. Vankoughnet quelque temps avant l'élection de Renfrew, M. Vankoughnet lui ayant dit alors que l'arpentage allait être immédiatement repris. Le 17 septembre 1858, M. Jones reçut ordre du département de reprendre l'arpentage, dont le coût ne devait pas dépasser 63c par acre. Je ne puis produire la réponse de M. Jones, mais je sais qu'il renvoya les instructions, refusant de faire l'arpentage au prix fixé par le département.

493. M. Jones a-t-il fait d'autre arpentage ?

Non.

494. Pouvez-vous produire, d'après les liasses du département, quelque correspondance ou document relatif au paiement subséquent de \$1,692 ?

Je vois d'après l'état de la réclamation de M. Jones, que sur les \$1,692 ainsi réclamées, \$834 étaient pour "approvisionnements laissés dans les bois lorsque l'arpentage de Canonto a été suspendu en 1857."

495. Dans la lettre de M. Jones à M. Sherwood, du 8 septembre 1858, est-il parlé de quelque réclamation à propos d'approvisionnements laissés dans les bois en 1857.

Non : la seule allusion faite dans cette lettre aux approvisionnements est celle-ci : "Comme le lard et la fleur étaient à bon marché dans le temps, j'en achetai ce que je croyais être suffisant pour terminer l'arpentage, et je le fis transporter au lac à la Vase, sur la Madawascoui."

496. Parait-il, d'après la teneur de la lettre, que les mots "dans le temps" se rapportaient à l'époque de son entrevue avec M. Vankoughnet, ou à l'époque de la suspension de l'arpentage en 1857 ?

Ils se rapportent à l'époque où M. Jones a conversé avec M. Vankoughnet relativement à la reprise de l'arpentage. Il me semble que l'achat a été fait en conséquence de cette conversation.

497. Allègue-t-il, dans cette lettre, avoir éprouvé quelque perte pour avoir laissé les approvisionnements dans les bois en 1857 ?

Il dit avoir laissé dans les bois les effets de campement du parti, les instruments, et une partie considérable des provisions. Il dit : "Toutes les provisions que j'avais lorsque l'arpentage a été commencé, ainsi que toutes celles que j'ai achetées depuis, ont été payées de ma propre bourse, et c'est autant de perte pour moi, excepté si l'on peut faire servir les provisions à l'achèvement de l'arpentage, ce qui n'est guère possible après un temps aussi long."

498. Les prix de transport compris dans le premier compte payé en octobre 1858, comprenaient-ils les frais encourus pour rapporter les provisions qu'il prétendait, dans sa seconde réclamation, avoir laissés dans les bois ?

Il paraît d'après le compte de M. Jones qu'il a rapporté 16 barils de fleur et 28 barils de lard, le transport de ces provisions a été chargé et payé par le département, et s'est élevé à £22 4s. 4½d.

499. Quels documents avez-vous par rapport au paiement ultérieur de \$1,692 ?

Le comptable du département m'a remis un reçu de Francis Jones, daté du 30 novembre 1861, pour \$600, "à compte de perte de temps durant l'arpentage de Canonto," ainsi qu'une note disant que l'autorisation de ce paiement se trouve au bureau de l'auditeur. Il y a un autre reçu de M. Jones, en date du 10 avril 1862, pour \$1,092, "étant la balance qui m'est due sur le compte de l'arpentage de Canonto, suspendu en 1857." L'autorisation de ce paiement est l'ordre suivant, en date du 10 avril 1862 :

"M. Russell voudra bien payer la balance du compte de M. Jones.

"(Signé),

GEO. SHERWOOD."

500. Ce paiement de \$1,692 figure-t-il dans les livres de votre division comme étant relatif à l'arpentage de Canonto ?

Non.

501. Sous quelle forme ce paiement a-t-il été porté dans les comptes du département ?
D'après le comptable, il est porté aux "déboursés généraux," et non pas aux arpentages.
502. Votre division est-elle chargée de l'arpentage des limites de coupe de bois.
Non. Les limites de coupe de bois sont arpentées à la demande des fabricants de bois, et les plans et rapports sont déposés chez les agents locaux.
503. Les arpentages généraux des terres de la couronne dans le Haut-Canada sont-ils sous quelques rapports sujets à la direction du sous-arpenteur-général ?
Non ; il n'est jamais consulté à leur égard.
504. Ses devoirs ont-ils quelque rapport avec votre division ?
Aucun rapport quelconque.
505. En sus des arpentages, quels devoirs avez-vous à remplir comme chef de la division du Haut Canada ?
Outre les arpentages des terres de la couronne, je suis chargé de l'arpentage des terres de l'artillerie, des terres des Sauvages, des cantons vendus en bloc, des locations minières, des arpentages municipaux en vertu de la 12 Vict., chap. 35, des lots irréguliers, et de la préparation des rapports de toutes les terres à vendre à la division des ventes du Haut-Canada. Je dirige la correspondance relative aux limites contestées et aux arpentages, et fournit copies des documents qui s'y rattachent.
506. Votre division reçoit-elle des honoraires de quelque source ?
Elle ne reçoit que les honoraires de copies de documents fournis ; mais ils sont payés directement au département, et non à moi. Ma division ne reçoit pas d'honoraires.
507. Y a-t-il des arriérés dans votre division, soit à l'égard des arpentages ou de la correspondance.
Il n'y en a pas. Je fournis au commissaire un rapport mensuel des affaires et de l'ouvrage de bureau faits durant le mois. L'ouvrage est fait jusqu'à cette date.
-
- ANDREW RUSSELL** comparait de nouveau, et son interrogatoire est repris :
508. Voulez-vous expliquer l'administration générale de la division des ventes et des réclamations de terres du Bas-Canada ?
Elle est divisée en deux sections : l'une comprend les cantons généralement, et toutes les terres sur la rive nord de la rivière des Outaouais, gérée par M. Collins ; l'autre, qui comprend tout le reste du Bas-Canada, l'est par M. Généreux. Leurs devoirs sont d'examiner et faire rapport sur les réclamations faites à propos d'anciens octrois, sur les réclamations d'achat de terre ; et de diriger la correspondance qui s'y rattache. Ils surveillent aussi les ventes publiques de terres dans les anciens cantons, examinent les rapports des agents, enregistrent les transports, et préparent les coupons de compensation du Bas-Canada. M. Généreux prépare les coupons de Bolton et Magog.
509. Les ventes de terres de la couronne dans le Bas-Canada se font-elles encore par l'entremise des agents locaux ?
Oui.
510. Combien de ces agents sont sous la direction de cette division ?
Vingt dans la section de M. Collins ; vingt-huit dans celle de M. Généreux.

511. Ces agents reçoivent-ils de l'argent et donnent-ils des reçus.

Oui. Le changement relatif au paiement des deniers, appliqué au Haut-Canada en 1857, n'a pas été étendu au Bas-Canada.

512. Comment les agents rendent-ils compte au département ?

Ils font des rapports mensuels de leurs ventes et de leurs perceptions, et transmettent en même temps les deniers en billets ou traites sur la banque.

513. Comment, quand, et par qui ces comptes sont-ils vérifiés ?

Ceux de la section Ouest sont examinés par l'un des commis de M. Collins, ceux de la section Est par M. Généreux ou l'un de ses commis, en les comparant avec les livres de la division. Si l'argent est remis pour une vente nouvelle, l'on s'assure que la terre était bien entre les mains de l'agent pour la vendre, et qu'il l'a vendue au prix voulu. Si c'est un paiement à compte d'une vente déjà faite, le versement et l'intérêt sont vérifiés en recourant à l'entrée de la vente dans les livres du bureau. Comme de raison, le comptable voit à ce que l'argent reçu corresponde avec le rapport qui l'accompagne ; mais il n'y a pas d'audition des comptes en dehors de la division.

514. Y a-t-il eu quelque défalcation de la part des agents ?

Oui.

515. Voulez-vous les énumérer ?

L'on découvre qu'Etienne Martel, agent pour le comté de Bonaventure, était défalcaire, et il fut destitué en 1856 ; défalcation, \$289.10. Henri Lor, agent à Trois-Rivières, destitué en 1855 ; défalcation, \$2,416 06. Cyprien Blanchet, agent pour Beauce, destitué en 1859 ; défalcation, \$222.95. J. O. C. Arcand, agent pour Broughton et Thetford, destitué en 1862 ; défalcation, \$943.48. Joseph Jolivet, agent pour partie de Bellechasse, destitué en août dernier ; défalcation, \$401.91. M. A. Lafontaine, agent pour partie du comté d'Outaouais, résigné en 1859 ; défalcation, \$1,285.44. A. T. Gibeau, agent pour partie d'Outaouais, destitué en 1860 ; défalcation, \$784.37. J. S. Lewis, agent pour le comté de Huntingdon, destitué en 1861 ; défalcation, \$6,195.

516. Sont-ce là tous les cas connus de défalcation qui ont eu lieu depuis dix ans ?

Non. En 1852, W. Wilson, agent pour partie du comté d'Outaouais, était défalcaire de \$129.48. J. Starrs, aussi agent d'Outaouais, était défalcaire en 1856, au montant de \$814.43. Walter Radford, autre agent d'Outaouais, était défalcaire, en 1857 ; sa défalcation fut réduite à \$2,759.48. N. Beaudet, agent pour Arthabaska, était défalcaire en 1859 ; montant actuel, \$82.27. Il y a d'autres cas où les agents paraissent être défalcaires ; mais ils présentent des contre-réclamations qui ne sont pas encore réglées.

517. Comment a-t-on découvert ces défalctions ?

Dans presque chaque cas, la défalcation consistait en recettes qui n'avaient pas été remises au département. Des individus qui avaient payé tout le prix de leurs terres écrivaient au département pour en obtenir des lettres-patentes, et étant informés en réponse que leurs terres n'étaient pas payées, ils envoyaient les reçus des agents. Dans un ou deux cas, la découverte a été faite par l'officier du département qui assistait aux ventes publiques.

518. Comme les rapports des agents sont les seuls matériaux sur lesquels la division puisse se guider, ne peut-il pas y avoir d'autres cas de défalcation dont le département n'a pas connaissance ?

Oui ; nous n'avons aucun moyen de vérifier l'exactitude des rapports des agents.

519. Dans les cas où l'on a officiellement constaté des défalctions, a-t-on pris quelque mesure pour obtenir un état de tous les reçus donnés par les agents défalcaires aux colons et autres qui avaient fait des paiements sur leurs terres ?

Dans les cas de Lewis et d'Arcand, nous avons publié des annonces sur les journaux, demandant à tous ceux qui avaient des reçus de les transmettre au département. Dans le cas de A. T. Gibeau, l'inspecteur des agences des bois de la couronne a fait une enquête sur les lieux, et a cherché publiquement les preuves de paiement. Je ne sache pas qu'aucun avis ait été donné au public dans les autres cas.

520. Dans ce cas, l'on peut donc ne pas savoir exactement le montant de ces défalcatons ?
C'est possible.

521. A-t-on pris quelque mesure pour recouvrer les sommes gardées par les agents, soit contre eux, leurs biens ou leurs cautions ?

Plusieurs cas ont été mis entre les mains du procureur-général. Dans d'autres, la défalcation a été considérablement réduite depuis sa découverte.

522. Lorsque M. Collins ou M. Généreux sont absents du bureau pour assister aux ventes publiques ou régler des contestations, sont-ils payés en sus de leur salaire ordinaire et de leurs frais de voyage ?

Oui. Sous l'ancienne administration, M. Collins recevait \$5 par jour en sus ; aujourd'hui il ne reçoit que \$2.50. Il en est de même pour M. Généreux.

523. Les biens des Jésuites, le domaine de la Couronne, et la seigneurie de Lauzon, sont-ils sujets à l'administration d'une division distincte ?

Oui ; M. Judah est chargé de cette division. Il gère la vente ou le fermage de ces biens, correspond avec les agents et examine leurs rapports et leurs comptes.

524. Combien d'agents sont sous sa direction, et quels sont leurs devoirs ?

Sept. Leurs devoirs sont de percevoir les prix de fermage et d'achat, et ils sont payés, les uns par salaire, les autres au moyen d'une prime sur les perceptions. Il sont aussi employés à la commutation de la tenure.

525. Quel contrôle exerce la division sur les transactions des agents ?

Généralement, ces agents se trouvent placés dans la même position que les agents des terres de la couronne du Bas-Canada. Ils font les perceptions, rendent leurs comptes, et nous n'avons aucun moyen de vérification. Ce cas est même pire que celui des agents en question, parce qu'une partie de l'argent reçu est pour fermages, et ceux qui les paient n'ont aucune occasion de communiquer avec le département.

526. A-t-on découvert quelque cas de défalcation ?

Non.

527. De quoi se composent les revenus des biens des Jésuites et de la seigneurie de Lauzon ?

Principalement de rentes, dont plusieurs sont très légères, et entraînent une gestion très dispendieuse. Quelques-unes ne sont pas de beaucoup plus d'une piastre, et dans quelques cas elles ne sont que d'un quart de cette somme.

528. La division a-t-elle quelque moyen sommaire de percevoir ces petites rentes, lorsqu'elles sont arriérées ?

Aucune que je sache à part les poursuites légales ordinaires. Dans beaucoup de cas, les frais de perception excéderaient de beaucoup les sommes à percevoir.

529. De quelles sources proviennent les revenus du domaine de la Couronne ?

Des droits et fermages de la couronne, principalement de lots de grève et d'eau profonde, dans le havre de Québec.

530. Comment ces lots sont ils affermés ?

Presque toujours à l'encan, publiquement annoncée. Il peut y avoir exception lorsqu'un individu est en possession et a fait des améliorations ; dans ce cas, il lui serait permis de louer à un prix déterminé par les prix des lots voisins, ou sur l'évaluation d'un agent du département. Autant que je me le rappelle, c'est là la pratique suivie depuis plusieurs années. Cependant, beaucoup de cas ont été décidés par le commissaire sans m'être soumis. Lorsqu'il s'y mêle des considérations politiques, je n'ai pas connaissance de la transaction.

Jeudi, 8 Janvier.

ANDREW RUSSELL.—Suite de son interrogatoire.

531. Quand la division des bois et forêts a-t-elle été organisée comme division distincte du département des terres de la couronne ?

En 1862.

532. Pouvez-vous donner les détails de son organisation actuelle ?

Il y a un surintendant des bois et forêts, qui est chargé de la surveillance des agences des bois de la couronne, et un bureau du surintendant des inspecteurs et mesureurs de bois. Il correspond avec les agents des bois de la couronne, examine leurs rapports, fait rapport sur les réclamations aux limites de coupe de bois, et généralement est chargé de l'administration des bois sur les terres de la couronne. Les rapports avec le surintendant des inspecteurs de bois se bornent aux statistiques du commerce. La division a un comptable, qui tient des livres distincts de ceux du comptable général du département. Les comptes relatifs aux revenus de la division sont examinés, vérifiés et enregistrés dans la division.

533. Combien y a-t-il d'agences des bois de la couronne ? Quels sont leurs devoirs ? Et quels sont leurs pouvoirs ?

La province est divisée en dix agences des bois de la couronne ; les devoirs des agents sont d'accorder des permis de couper le bois, de percevoir les rentes foncières et droits sur les bois, et, par leurs gardes-forcstiers, de visiter et inspecter les limites de coupe de bois et constater les quantités de bois coupé. Ils sont tenus de protéger les bois de la couronne contre les déprédations. Ils sont autorisés à saisir le bois illégalement coupé, et à agir comme arbitres dans les cas de différends à propos des limites. Il y a deux autres agents : un percepteur général à Québec, qui perçoit les droits sur les radeaux qui arrivent à Québec, et un percepteur de péages sur les bois à Outaouais, qui perçoit les droits sur les bois qui passent par les glissoires et les estacades du gouvernement.

534. Comment sont accordés les permis de coupe de bois ?

Ils ont été vendus à l'enchère publique depuis 1859, avis public étant donné de la vente. Avant cette époque, ils étaient accordés au premier demandant, en vertu des règlements du 8 août 1851, par l'agent local. Les agents conduisent les ventes par encan, auxquelles assiste quelquefois le surintendant.

535. S'est-il élevé beaucoup de cas de permis contradictoires sous le système actuel ?

Il y a eu plusieurs cas où les permis sont en conflit. Ces cas étaient plus fréquents avant le changement apporté en 1859 ; mais il en survient encore.

536. A quoi attribuez-vous ces disputes ?

A l'octroi de coupes de bois d'après des plans fournis par ceux qui les demandaient, sans qu'on ait fait un relèvement régulier de toute la rivière.

537. Où sont tenus les registres de tous les permis ?

Dans les agences des bois de la couronne. Les agents font des rapports mensuels à la division, et leurs livres sont ouverts à l'inspection générale dans les différentes agences.

538. Y a-t-il des cartes de toutes les agences de bois dans le département ? Et indiquent-elles tous les permis actuellement en force ?

A l'exception de l'agence d'Outaouais, je crois que oui. La carte de l'agence d'Outaouais n'est pas encore terminée. Je ne puis dire de mémoire si elles indiquent tous les permis en force.

539. A-t-il été fait des réserves spéciales de coupes de bois en faveur de particuliers ?

Il a été réservé des coupes pour Simon J. Dawson, sur le St. Maurice, et aussi sur l'Outaouais, je pense. Je crois qu'il y avait une coupe réservée pour M. Ogden, de Trois-Rivières. Certains tributaires de l'Outaouais ont aussi été réservés pour les MM. Hamilton, à cause de leurs grands moulins de Hawkesbury. Il peut y en avoir d'autres dont je ne me rappelle pas.

540. Dans ces cas de réserves spéciales de coupes, les personnes qui les possèdent ont-elles payé de la même manière que les autres possesseurs de permis ?

Je ne puis répondre sans consulter les livres du bureau.

541. Comment sont perçus les revenus de la division ?

La rente foncière est payée à l'agent ou à la banque, suivant la localité. Quatre des agents, savoir : ceux qui sont sur le bas du St. Laurent et le Saguenay, où il n'y a pas de succursale de banque, reçoivent les deniers. Les droits sur les bois sont payés de la même manière, excepté dans le cas des radeaux qui arrivent à Québec, où le percepteur reçoit les droits par l'entremise de paiements à la banque. Les droits de glissoires à Outaouais sont reçus par l'entremise de la banque du Haut-Canada.

542. Quel contrôle avez-vous sur les rapports des agents et sur leurs transactions avec les fabricants de bois ?

Les fabricants de bois font des rapports assermentés aux agents, et il en est transmis un duplicata au département. Les agents donnent des congés sur ces rapports. Ces rapports forment la base sur laquelle on calcule les droits sur les bois et les rentes foncières ; et ceux-ci, pris en connexion avec l'inspection périodique des livres des agents par le surintendant, forment les moyens de vérification que nous avons aujourd'hui sur les transactions des agents.

543. Par " inspection périodique " entendez-vous une inspection systématique et complète, faite à des époques régulières ?

Non. Cela n'a pas encore été fait. En septembre 1853, mon frère, A. J. Russell, fut nommé inspecteur des agences des bois de la couronne pour le Bas-Canada, et en 1858 ses devoirs furent étendus au Haut-Canada. Il occupe encore cette charge, et il a inspecté plusieurs agences lorsqu'il en a été spécialement chargé. M. Partridge, le surintendant, a aussi inspecté la plupart des agences. Mais il n'y a pas d'inspection régulière de toutes les agences. Elle devrait être annuelle et uniforme.

544. Comment les rapports des agents sont-ils vérifiés dans le département ?

Ils sont examinés par le surintendant et ses aides, et les calculs sont vérifiés. Il n'y a aucun autre moyen d'audition que ceux que j'ai déjà indiqués, à moins que je n'excepte les rapports du mesurage des bois par le surintendant des mesureurs de bois à Québec, ou son adjoint à Montréal. Dans le département, l'audition ne se fait que dans la division. Le comptable général ne reçoit que les détails nécessaires pour faire les entrées dans son *Grand-Livre*. Tous les détails que possèdent la division sont envoyés à M. Langton, l'auditeur.

545. Y a-t-il eu des cas de défalcation de la part des agents des bois de la couronne ?

Oui.

546. Quels sont les défalcataires et quels sont les montants ?

M. Oliver Wells, ci-devant agent pour le territoire du St. Maurice, est défalcaire au montant de \$18,363.01. Feu M. J. A. Torney, qui avait l'agence de la Madawaska et de la Chaudière, paraît être défalcaire de \$67.43. Ce sont les seuls cas de défalcation depuis dix ans.

547. Comment et quand la défalcation de Trois-Rivières a-t-elle eu lieu ?

Elle fut découverte en 1853, lorsque M. Wells s'enfuit de la province.

548. Soupçonnait-on la défalcation, dans le département, avant le départ de M. Wells ?

Pas à ma connaissance. Autant que je sache, le département ne savait rien de la défalcation jusqu'à la fuite de M. Wells.

549. Avait-il été fait quelque inspection de l'agence de Trois-Rivières ?

Aucune avant la découverte de la défalcation, que je sache.

550. Comment et par qui ont été constatés les détails de la défalcation ? Et quels sont-ils ?

L'inspecteur des agences des bois de la couronne fut chargé, après la fuite de M. Wells, de visiter l'agence et d'examiner ses transactions. Il trouva le bureau dans un très grand désordre. Les registres étaient beaucoup trop nombreux, mais il n'y avait été faite aucune entrée durant les dix-huit mois qui avaient précédé la découverte. Quelques uns des livres étaient très mutilés, et autrement imparfaits. Le seul livre de compte que l'on trouva fut un *Grand-Livre* qui avait servi pendant quelque temps après le commencement de l'agence en 1854, et un livre contenant les entrées des comptes courants et des sous-comptes jusqu'à 1856. L'on ne pouvait se fier aux entrées faites dans ces livres. Ce ne fut qu'en s'adressant aux fabricants de bois faisant des affaires avec l'agence, et en obtenant d'eux des renseignements, que l'inspecteur parvint à trouver le déficit. M. Partridge a aussi fait un examen superficiel de l'agence.

551. Alors cette somme peut être beaucoup plus forte que celle que vous avez nommée ?

Oui. L'inspecteur n'avait aucun moyen de constater si des transactions malhonnêtes n'avaient pas eu lieu entre l'agent et les fabricants de bois.

552. Le département avait-il reçu des rapports réguliers de M. Wells, jusqu'à l'époque de son départ ?

Je ne puis le dire sans consulter les livres du bureau. J'é vois, cependant, d'après le rapport de mon frère que la falsification des entrées dans les livres de l'agence a commencé immédiatement après la nomination de M. Wells, en 1854.

553. S'est-on emparé de quelques propriétés laissées par M. Wells à Trois-Rivières ou ailleurs pour réduire la défalcation ?

Il transporta au département une terre qu'il possédait à Granby, qui, en 1853, fut évaluée à \$5000. Je ne me rappelle pas en ce moment aucun détail a propos d'autres propriétés appartenant à M. Wells.

554. M. Wells a-t-il été employé par le département autrement que comme agent des terres de la couronne ?

Il était chargé de surveiller la confection d'une grande carte de la province, projetée par le commissaire des terres de la couronne, M. Cauchon. M. Wells, en sus de son agence fut ainsi employé depuis 1856 jusqu'à l'époque de son départ de la province.

555. Quelle somme a été payée à M. Wells à propos de cette carte ?
\$1742.

556. Quelle somme a été dépensée sur cette carte.
Environ \$11,000.

557. M. Wells avait-il été chargé de la confection de cette carte parce qu'il était plus capable que les autres employés réguliers du département ?

Il avait une grande réputation comme arpenteur, et il est bon dessinateur ; mais je ne puis dire pourquoi il a été choisi. Je me prononçai contre la confection de cette carte et contre le mode adopté.

558. La carte est-elle terminée ?
Pas encore.

559. Y travaille-t-on encore ?
Non.

560. Pourquoi vous opposiez-vous à la carte elle-même ? Et pourquoi au mode de confection ?

Je trouvais l'échelle trop vaste pour les matériaux que nous avons pour la compiler ; et je pensais qu'il aurait mieux valu faire préparer des cartes de chaque section de la province par les divisions qui étaient chargées des arpentages. Les personnes employées dans les divisions des arpentages du département, connaissant parfaitement les matériaux à leur disposition, savaient aussi par là quelles erreurs il fallait éviter ; tandis que M. Wells, étant en dehors du département, était étranger à ces renseignements.

561. Vous avez parlé d'agents défalcataires : y a-t-il quelques porteurs de permis qui soient arriérés à l'égard des droits ?
Oui.

562. Voulez-vous nous en donner les détails ?

Les droits sur les bois qui n'étaient pas payés, au 31 décembre 1861, s'élevaient à \$229,545 24, dont \$97,576.77 étaient pour des années antérieures. Les droits de glissoires arriérés à la même époque étaient de \$24,987.77, dont \$7,130.71 étaient pour des années antérieures. Quelques rentes foncières n'ont pas encore été payées dans les territoires de St. Maurice et de l'Ontario.

563. Quels sont les règlements du département à propos de ces arriérés ?

Les droits sur les bois et de glissoires devraient être payés annuellement. La rente foncière devrait être payée annuellement lors de l'émission ou du renouvellement d'un permis :

564. Le non-paiement des droits comporte-t-il confiscation de la coupe ?

Oui, à moins que le commissaire n'autorise une déviation du règlement lorsque le retard est accidentel.

565. Autrement, les règlements relatifs au prompt paiement de la rente foncière et des droits sont-ils uniformément exécutés ?

Le prompt paiement de la rente foncière a presque toujours été exigé. Ceux qui étaient arriérés pour le paiement des droits ont obtenu du délai.

566. Y a-t-il des personnes qui doivent des droits au département depuis plusieurs années ?
Oui.

567. A-t-il été permis à quelques uns de ceux qui étaient arriérés depuis des années, de composer avec le département, en ne payant qu'une partie de ce qu'ils devaient, et en gardant leurs coupes ?

Je ne me souviens pas de cas de cette nature. Je dirai, cependant, qu'une pareille transaction serait conduite, suivant la pratique du département, par le commissaire et le surintendant sans mon intervention.

568. Les transports de permis de coupe de bois faits par les personnes arriérées sont-ils reconnus par le département ?

Je ne le crois pas.

569. Tous les agents des bois de la couronne sont-ils tenus de fournir un cautionnement ?

Aujourd'hui, ils le sont. Ils ne l'étaient pas avant que je fusse nommé sous-commissaire en 1857.

570. Comment les acheteurs de terre, qui sont colons réels, sont-ils traités à propos du bois qui se trouve sur les lots qu'ils achètent ?

Les acheteurs de terre n'ont pas le droit, jusqu'à ce qu'ils aient payé tout le prix d'achat, et qu'ils aient rempli les conditions d'établissement, là où ils sont en force, de couper du bois, excepté pour le défrichement. Si le lot acheté est enclavé dans une coupe de bois à l'époque de la vente, le porteur du permis a le droit de couper tout le bois tant que dure son permis; mais ce permis ne serait pas renouvelé sur le lot en question. Depuis le mois de janvier 1861, le colon réel peut obtenir un permis pour couper le bois qui se trouve sur son lot pour l'exporter, pourvu que ce lot ne se trouve pas déjà enclavé dans une coupe réglée, et pourvu aussi que la somme réalisée en vertu de ce permis soit affectée au paiement de la terre. Il y a quelques autres conditions secondaires.

571. Comment les droits sont-ils perçus sur ces petits permis ?

Le colon fournit un état assermenté du bois qu'il a coupé, et paie le montant à la banque au crédit du département. L'état du colon est appuyé du témoignage assermenté de celui qui a acheté le bois.

572. Croyez-vous que les règlements actuels relativement aux coupes de bois soient économiques, soit dans l'intérêt de la province, soit dans celui des fabricants de bois ?

Je pense que si l'on accordait des permis à plus long terme, au lieu des permis annuels, il en résulterait une grande économie. Le système actuel tend à produire un grand gaspillage.

Vendredi, 9 Janvier.

ANDREW RUSSELL.—Suite de son interrogatoire.

573. Le département des terres de la couronne est-il chargé de l'administration des pêcheries ?

Oui. Les pêcheries forment une division du département.

574. Quels sont les devoirs de la division des pêcheries ?

Elle est chargée de faire exécuter la loi pour la protection des pêcheries de la province; dans des permis et des baux de stations de pêche, et reçoit les deniers qui en proviennent; dirige la correspondance avec les surintendants, garde-pêche, et le public, à propos des pêcheries; examine les comptes des officiers des pêcheries; et fait rapport sur les réclama-
tions de pêcheries.

575. Qui est responsable de l'exécution de ces devoirs ?

M. Whiteher est chargé de cette division. Il y a un surintendant pour le Haut-Canada, et un autre pour le Bas-Canada. Il y a seize garde-pêche, dont quinze sont dans le Bas-Canada.

576. L'acte relatif aux pêcheries et à la pêche (Statuts Refondus, chap. 62) limite-t-il le nombre des garde-pêche qui doivent être nommés, et leur salaire ?

Oui ; le commissaire des terres de la couronne ne peut nommer que quatre garde-pêche ; le salaire de chacun d'eux est limité à \$400.

577. Par qui et quand ont été nommés les seize garde-pêche ?

Par le commissaire des terres de la couronne. En 1859, il en a été nommé treize ; en 1860, un ; en 1861, trois. L'un des garde-pêche du Haut-Canada, M. Moodie, nommé en 1859, a été destitué en juillet dernier ; l'autre, M. Gibbard, qui aussi été nommé en 1859, remplit les devoirs de surintendant dans la section ouest du Haut-Canada.

578. La loi fixe-t-elle le nombre des surintendants qui doivent être nommés ?

Oui ; à deux : un pour le Haut-Canada et un pour le Bas-Canada.

579. S'en est-on tenu à ce nombre ?

Nominalement, oui. M. McQuaig est surintendant pour le Haut-Canada, et M. Nettle pour le Bas-Canada. M. Gibbard, bien qu'agissant comme surintendant, a été nommé comme garde-pêche, et son salaire n'a pas été augmenté. Le salaire des surintendants n'est pas fixé par la loi. MM. Nettle et McQuaig reçoivent chacun \$1,200.

580. M. Gibbard, bien qu'agissant comme surintendant, est-il le garde-pêche que vous avez nommé comme étant en fonctions dans le Haut-Canada ?

Oui.

581. M. Moodie a-t-il été nommé garde-pêche pour le Haut-Canada ?

Oui, pour les lacs Ontario et Érié.

582. Sa surveillance était-elle limitée à ces lacs ?

Non ; en juillet 1860, il visita le golfe St.-Laurent et la Baie des Chaleurs, et il lui fut avancé \$300 pour payer ses frais de voyage.

583. Y a-t-il quelques-uns des garde-pêche du Bas-Canada stationnés sur le golfe et la baie ?

Neuf sont sur la Baie des Chaleurs ; les six autres sur le fleuve et sur le golfe St.-Laurent.

584. En 1861, y avait-il 17 garde-pêche ?

Oui.

585. Que leur a-t-il été payé, en 1861, pour salaires, et pour leurs dépenses ?

\$1,610.94 pour salaires ; \$615.48 pour dépenses contingentes dans le Bas-Canada ; dans le Haut-Canada, rien.

586. M. Whiteher, qui est chargé de la division des pêcheries, est-il au nombre des commis du département des terres de la couronne ?

Oui ; il est commis de seconde classe, à \$1,000 d'appointements.

587. Lui a-t-il été payé quelque chose de plus à propos de la division des pêcheries ?
 Oui. En 1858, il reçut \$341.53 pour services extra et déboursés. Depuis lors il a reçu \$1,592.50 pour services extra, et \$1,413.88 pour déboursés. En tout, il a reçu \$3,347.91.
588. M. Pierre Fortin est-il employé dans le personnel de la division des pêcheries ?
 Avant l'acte des pêcheries, il était nommé magistrat pour la protection des pêcheries. Il reçoit \$1,200 de salaire de la division et ses dépenses.
589. Quel a été le coût total de la division, depuis son organisation, sous les titres respectifs de salaires et de dépenses contingentes ?
 Salaires, \$23,799.70 ; dépenses des surintendants et garde-pêche, \$32,510.51.
590. Quel a été le revenu total de la division, depuis son organisation, provenant des permis et baux ?
 \$21,468.55,—Savoir, \$9,482.42 pour le Haut-Canada, \$11,986.13 pour le Bas-Canada. Ceci est jusqu'au 31 décembre 1862.*
591. Les dépenses de la goëlette *La Canadienne* sont-elles imputables à cette division ?
 Oui, elles se sont élevées, en 1861, à \$5,081.75, mais elles sont comprises dans les \$32,510.51 déjà mentionnées.
592. Les comptes publics montrent un paiement de \$2,499.23 à l'hon. Jos. Cauchon, pour *La Canadienne* ; pouvez-vous donner quelque explication sur cet article ?
 Je ne le puis pas sans consulter les livres du bureau.
593. La somme que vous avez dit être employée en dépenses contingentes est elle exclusive des primes de pêche ?
 Oui.
594. Quel contrôle exerce le département sur les recettes et les déboursés de la division ?
 Sur les deniers perçus par les surintendants pour permis et baux, ou pour amendes, nous n'avons aucun contrôle excepté leurs propres rapports. Quelquefois, les locataires paient par l'intermédiaire de la banque du Haut-Canada. Il n'y a, cependant, aucune agence de banque en bas de Québec. M. Whitcher examine les rapports des surintendants ; il n'y en a pas d'autre audition dans la division. Quant aux déboursés, les surintendants et garde-pêche sont tenus de fournir des pièces justificatives. Elles ne sont aussi vérifiées que par M. Whitcher. Les comptes personnels de M. Whitcher, pour déboursés, sont examinés par le comptable du département.
595. Sous l'ordre de qui est M. Whitcher lorsqu'il est absent du département ? Par l'ordre de qui est-il payé pour services extra ?
 Sous l'ordre et par l'ordre du commissaire.
596. Qui dirige les mouvements des surintendants et garde-pêche ?
 M. Whitcher, sous le commissaire.

*DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE, 4 fév. 1863.

MONSIEUR,—A propos de cette partie de mon témoignage qui a rapport à la division des pêcheries de ce département, je prends la liberté de vous informer que des recettes subséquentes ont accru le montant total brut des perceptions, provenant des pêcheries, à \$12,365.13 pour le Bas-Canada, et à \$9,731.92 pour le Haut-Canada, jusqu'au 31 décembre 1862.

3

J'ai l'honneur d'être, etc.,
 ANDREW RUSSELL.

GEORGE SHEPPARD, écr.,
 Sec. Comm. Fin. et Adm.

597. Quand les terres de l'artillerie ont-elles été soumises à la juridiction du département des terres de la couronne ?

En 1858.

598. Sont-elles sujettes à l'administration d'une division distincte ?

Au département, M. Bridgland en est chargé. Mais les livres et documents en général sont à Outaouais, sous la charge de M. Coffin, l'agent des terres de l'artillerie. M. Bridgland ne fait que diriger la correspondance avec l'agent, transmet les ordres du commissaire, et examine les rapports et les comptes. La gestion réelle des terres est entre les mains de M. Coffin, sujet toujours au contrôle du commissaire.

599. Quelle est la nature des recettes provenant des terres de l'artillerie ?

Des rentes, ou intérêt équivalant à des rentes, et des paiements sur le principal dans les cas de ventes.

600. Voulez-vous expliquer la gestion des ventes, des baux et des fermages ?

Lorsque quelqu'un demande à acheter des terres de l'artillerie, M. Coffin fait un rapport sur la demande, et fait l'évaluation de la propriété. Jusqu'à tout dernièrement, il évaluait seul la propriété ; depuis environ deux mois, son évaluation est faite conjointement avec deux arbitres nommés par le département. Les baux sont généralement anciens, ayant été donnés par les officiers du département de l'artillerie, qui possédaient alors ces terres, et dans ces cas M. Coffin perçoit les loyers. Bien peu de baux ont été donnés depuis que ces terres sont soumises au contrôle du département. M. Coffin donne lui-même des baux pour de courtes périodes, comme pour pâturages.

601. A quelles époques, et sous quelles formes, M. Coffin fournit-il le rapport de ses perceptions au département ?

Il fait des rapports mensuels de ses recettes, des comptes courants trimestriels, et un rapport annuel ; les deniers sont déposés à la banque du Haut-Canada par les acheteurs ou les locataires, au crédit du département.

602. N'y a-t-il de recettes que par l'intermédiaire de la banque ?

C'est ce que je ne puis dire.

603. Comment sont réglées les dépenses ?

M. Coffin fournit des rapports détaillés de ses déboursés, appuyés de pièces justificatives.

604. Pouvez-vous donner un état des recettes et des dépenses à propos des terres de l'artillerie depuis qu'elles sont soumises à l'administration de votre département ?

Je produis cet état.

Recettes.	Déboursés.	Proportion des dépenses sur les recettes.
1858.....\$15,916.04	\$8,310.45	52.21
1859..... 30,727.17	8,966.70	29.18
1860..... 26,245.89	10,522.90	40.09
1861..... 23,097.58	8,980.55	38.88

—Les dépenses moyennes des quatre années étant d'une fraction de plus que 38 pour cent.

605. Les chemins de colonisation sont-ils placés sous le contrôle du département des terres de la couronne ?

Ceux du Haut-Canada le sont.

606. Qui est chargé de la régie de ceux du Bas-Canada ?

Le bureau de l'agriculture.

607. Depuis combien de temps votre département a-t-il le contrôle des chemins du Haut-Canada.

Les documents qui s'y rattachent ont été transférés du bureau de l'agriculture à notre département le 16 octobre 1862. M. Bridgland en est chargé.

608. La régie du fonds d'amélioration du Haut-Canada a-t-elle été transférée du bureau de l'agriculture à votre département en même temps ?

Oui ; et M. Bridgland en est aussi chargé.

609. Depuis quand les terres des Sauvages sont-elles sous le contrôle de votre département ?

Par la 23 Vict., ch. 151, il est décrété que le commissaire des terres de la couronne sera le surintendant en chef des affaires des Sauvages, à partir du 1er juillet 1860. Rien n'a été fait pour en organiser l'administration par le département des terres de la couronne, jusqu'au 24 septembre 1861. Les terres furent placées sous la régie de M. Spragge le 17 mars 1862.

610. Avez-vous quelque chose à ajouter à votre témoignage à propos de l'enquête faite par M. Spragge sur les affaires de l'agence d'Elora ?

Je produis copie d'une lettre du 3 mars 1862, adressée à George A. Drew, Ecr., avocat, Elora, et d'une autre portant la même date, adressée à William Loney, Ecr., Peel, l'un des pétitionnaires. La teneur de ces lettres est identique à celle adressée à M. Geddes lui-même, c'est-à-dire, communiquant le fait que le département le réprimandait sévèrement, et lui enjoignant de couvrir les pertes injustement et illégalement subies par les particuliers dans leurs transactions avec lui.

611. Avez-vous quelque autre explication à donner avant de clore votre témoignage ?

Oui : Je désire dire, à propos de l'émission des coupons en faveur de la Société Ecclésiastique, que depuis que j'ai donné mon témoignage à ce sujet, je me suis rappelé que M. Chesley m'avait apporté sa lettre demandant les coupons avant qu'ils ne fussent préparés, et que quelque temps après—lorsque la procuration fut reçue, je crois,—M. Jones me demanda s'il devait voir le commissaire à propos de ces coupons. Je répondis : “ s'il y a un ordre en conseil pour leur émission, cela n'est pas nécessaire.” J'ai déjà dit que j'avais ensuite découvert que l'ordre en conseil n'autorisait pas l'émission des coupons.

Lundi, 12 Janvier.

JAMES WILLIAM BRIDGLAND, assermenté :

Je suis chargé des chemins de colonisation dans le Haut-Canada, ainsi que de la régie administrative des terres de l'artillerie dans les deux sections de la province.

612. Quand avez-vous été chargé des chemins de colonisation, et d'où vous est venu cette charge ?

En septembre dernier. Les chemins avaient été auparavant transférés au département par le bureau de l'agriculture et des statistiques.

613. Avait-il été fait quelque chose dans le département des terres de la couronne relativement à leur régie, avant que vous n'en ayez été chargé ?

Pas que je sache. Aucuns documents n'ont été transférés avant le mois d'octobre, lorsque je fut chargé des chemins.

614. Dans quelle condition étaient les comptes relatifs aux chemins lorsqu'ils ont été transférés à votre département ?

Il n'était pas tenu de comptes dans le bureau, m'a dit M. Campbell, le secrétaire intérimaire, lorsque mon commis alla demander les papiers.

615. Avez-vous quelques livres indiquant l'état des comptes des différents chemins ?

Non. Il ne nous en a pas été envoyé du tout par le bureau. La seule chose qui ressemblât à des pièces justificatives étaient quelques comptes de J. A. Snow, pour les années 1858-59 ; de A. J. Russell, pour 1856-57-58 ; de David Gibson, bordereau de paie et pièces justificatives à propos du chemin d'Elora à Saugeen ; et de A. B. Perry, compte daté du 11 juillet 1855. Il y avait aussi un état de dépenses présenté par A. B. Perry, pour le pont de la Madawaska, sans pièces justificatives. Les comptes de J. A. Snow pour 1858-59 étaient complets. Ceux de A. J. Russell pour 1856-57 n'étaient pas complets ; ils l'étaient pour 1858.

616. Ces comptes se rapportaient-ils à plus qu'à une légère partie des dépenses des chemins de colonisation ?

Ils ne se rapportaient qu'à une légère partie. J'adressai une circulaire, en novembre, je crois, aux différents agents de chemins de colonisation qui étaient autorisés à dépenser les sommes affectées à cet objet, demandant un état des sommes qui leur avaient été confiées, avec un état de leurs dépenses. Je regus de M. J. A. Snow, de Hull, Bas-Canada, l'état demandé. Je n'ai pas reçu de réponse de M. Russell, d'Outaouais. L'état envoyé par M. Gibson était mélangé, confondant le fonds d'amélioration avec celui de colonisation. Il n'avait pas tenu de compte séparé pour les différents comtés, ni pour les différentes parties des divers chemins, si je l'ai bien compris ; mais il dit que tous ses comptes et ses pièces justificatives avaient été régulièrement envoyés à l'auditeur, M. Langton.

617. Quels sont les agents des chemins de colonisation, et de quels chemins sont-ils respectivement chargés ?

M. David Gibson est surintendant-général et inspecteur-général des chemins de colonisation dans le Haut-Canada. Il a été chargé de tous les chemins dans la Péninsule Occidentale, savoir : les chemins d'Elora à Saugeen, de Collingwood à Meaford, de Southampton à Goderich, d'Elora à Mornington, de Durham et autres de moindre importance. Il a aussi été chargé des chemins d'Addington, d'Addington à Renfrew, de Hastings, de Frontenac, de Bobcaygeon, de Peterson, de la Muskoka, de Victoria, de Cameron, de Burleigh, et d'une partie d'Opéongo. M. A. J. Russell, d'Outaouais, est surintendant du chemin d'Opéongo, et d'une partie de celui de Pembroke à la Mataouin, je crois. M. Simms a surveillé la première confection de ce dernier chemin. M. J. A. Snow était chargé du chemin du Mississippi, du chemin de Levant à Darling, et d'une partie de celui de Frontenac.

618. Pouvez-vous dire quelles sommes ont été affectées aux chemins, le montant des contrats, et les sommes dépensées ?

Non. Quant aux contrats, M. Gibson a tous les papiers en sa possession. Les octrois ont été faits par des ordres en conseil, spécifiant les différentes sommes affectées aux différents chemins. Les deniers ont été tirés par M. Gibson sur demande adressée au bureau ; le bureau transmettait la demande à l'auditeur, et ce dernier émettait les mandats. Le montant dépensé sur chaque chemin en particulier, ou même le montant total dépensé sur tous les chemins, ne peut-être constaté que d'après les divers ordres en conseil. Cependant, l'auditeur a fourni au département une note des différents octrois faits par la législature, depuis 1852 jusqu'à 1862 inclusivement, et des dépenses faites depuis 1853 jusqu'en septembre 1862. Le total de ces octrois s'élève à \$595,000, et celui des dépenses à \$437,827.08. Les \$595,000 comprennent \$28,834.30, somme autorisée par un ordre en conseil, et \$8,665.70 de dépenses imprévues.

619. Les \$437,827.08 comprennent-ils toutes les dépenses durant l'époque spécifiée ?

C'est le montant total des dépenses pour lesquelles M. Langton avait des pièces justificatives jusqu'au 1er septembre dernier.

620. Comme les paiements pour chemins ne sont faits que sur l'autorité d'ordres en conseil, avez-vous trouvé des ordres couvrant la dépense mentionnée—\$437,827.08 ?

Non. J'ai en ma possession des ordres en conseil affectant \$282,300 ; pas plus.

621. Quel nouveau renseignement pouvez-vous donner à propos des ordres en conseil et des dépenses.

J'ai à dire qu'il a été émis des mandats au montant de \$35,000 en faveur de M. Gibson, depuis l'époque à laquelle s'applique la note de M. Langton. J'ai aussi un ordre en conseil, en date du 24 octobre dernier, affectant \$51,326.81 pour des travaux qui sont encore à entreprendre.

622. Ces chiffres ne s'appliquent-ils, dans tous les cas, qu'au fonds de colonisation, et non au fonds d'amélioration ?

Ils ne s'appliquent qu'au fonds de colonisation.

623. Sous la direction de qui ces dépenses ont-elles été faites ?

Sous celle du bureau de l'agriculture, à l'exception des \$35,000 qui ont été dépensées sous la direction du commissaire des terres de la couronne.

624. Qui était responsable du tracé des différents chemins ?

M. Gibson l'a été jusqu'à un certain point, je suppose, depuis qu'il est devenu surintendant général. Les chemins d'Opéongo et de Pembroke ont été tracés par M. Simms. Le chemin de Frontenac l'a été par M. Gibbs, de Kingston, excepté cette partie que M. Snow a tracé et dont il avait la direction. M. Perry a tracé le chemin d'Addington ; M. Snow ceux du Mississippi et de Levant ; M. Michael Dean, la première partie de celui de Bobcaygeon,—la partie supérieure par M. Dennis ; M. Elmore, celui de Hastings ; M. Fitzgerald celui de Burleigh,—c'est-à-dire, à partir d'un mille au sud des rapides. Je n'ai aucun doute que M. Gibson a tracé plusieurs autres chemins, mais le bureau ne nous a pas fourni de renseignements qui me permettent de parler avec certitude de sa responsabilité relativement à leur tracé.

625. Est-il du devoir de M. Gibson, comme surintendant-général, de faire un examen préliminaire du tracé, avant que la construction n'en soit commencée ?

Dans mon opinion, c'est son devoir.

626. Connaissez-vous des exemples où les entrepreneurs eux-mêmes ont tracé les chemins pour mieux servir leur propre convenance ?

Des individus qui résident sur le chemin m'ont dit qu'une partie du chemin de Peter-son avait été tracée par un surveillant, nommé, je suppose, par M. Gibson, et par l'entrepreneur. Je parle particulièrement de la partie située à l'est du chemin de Hastings.

627. Qui est chargé de faire les contrats de la part du gouvernement ?

M. Gibson. Je sais que dans quelques cas il a été demandé des soumissions, et je crois que cela a été généralement pratiqué. Autant que je puis le savoir, M. Gibson était autorisé à donner les contrats.

628. Quelle surveillance a été exercée sur les entrepreneurs pendant les travaux ?

Autant que je puis l'apprendre par les rapports de M. Gibson et de ses adjoints, lorsqu'un contrat a été donné sur le rapport de l'entrepreneur qu'une certaine partie du chemin est terminée, et sur sa demande qu'elle soit examinée et reçue, M. Gibson ou son

adjoint visite l'ouvrage, l'examine, le mesure et le paie s'il l'approuve, en retenant 10 pour cent jusqu'à ce que le contrat soit entièrement rempli. Les paiements à compte faits de cette manière ont toujours été laissés entre les mains de M. Gibson.

629. M. Gibson fait-il ces paiements directement ou après avoir fait rapport au département ?

En vue des paiements à venir ainsi que des sommes déjà dues, pour lesquelles il peut avoir reçu des comptes, il s'adresse par lettre au département, le département communique avec l'auditeur, et il émet un mandat pour la somme demandée. Lorsque le bureau était chargé des chemins, le mandat était tiré en faveur de M. Gibson ; maintenant il est tiré en faveur du sous-commissaire des terres de la couronne, qui dépose le mandat et transmet à M. Gibson une traite sur la banque pour le montant.

630. Les rapports et demandes de M. Gibson sont-ils accompagnés d'estimations progressives, exposant en détail l'état de l'ouvrage pour lequel il demande un paiement à compte ?

Nous l'exigeons aujourd'hui ; mais je crois que le bureau ne l'exigeait pas.

631. Quels rapports fait M. Gibson sur l'emploi de l'argent qui lui est confié ?

Je ne puis le dire ; nous n'avons aucun des comptes de M. Gibson, à l'exception d'un seul pour le chemin d'Elora à Saugeen. Je suppose que ces pièces justificatives sont entre les mains de l'auditeur.

632. M. Gibson a-t-il l'autorisation de permettre le transfert des contrats ?

Je crois que oui. Dans le cas du chemin de Peterson, à l'ouest du chemin de Hastings, dont une grande partie avait été d'abord entreprise par un seul entrepreneur, l'ouvrage a été subdivisé entre plusieurs sous-entrepreneurs, du consentement de M. Gibson, en tenant toujours le premier entrepreneur responsable. Il y en a un autre exemple sur le chemin de Bobcaygeon, où l'entreprise est passé d'un entrepreneur à l'autre avec l'approbation de M. Gibson.

633. Les chemins sont-ils inspectés d'un bout à l'autre avant d'être acceptés des entrepreneurs ?

Je ne puis dire qu'ils le soient.

634. A l'instance de qui les comptes des entrepreneurs sont-ils clos, et la retenue remise ?

Je suppose que c'est à l'instance de M. Gibson. Cette réponse s'applique à tous les chemins de colonisation dans le Haut-Canada.

635. Avez-vous récemment inspecté l'un de ces chemins ?

En 1861, j'ai inspecté les chemins de la Muskoka, de Bobcaygeon, de Hastings, et des parties de ceux de Peterson et d'Opéongo. En 1862, j'ai examiné de nouveau celui de la Muskoka, et aussi partie de ceux de Peterson, de Bobcaygeon et de Hastings. Je n'ai connaissance d'aucune inspection faite par le département, sur les chemins énumérés dans mes réponses aux questions précédentes.

636. Quel a été le résultat général de votre inspection ?

Sur le tout, il n'a pas été très satisfaisant. Je trouvais la surface générale des chemins inférieure à ce que pensais qu'elle devait être, d'après les devis sur lesquels les contrats étaient basés. Dans le cas du chemin d'Opéongo, j'y fis objection à cause de son peu de largeur, et la même objection s'applique à certaines parties des chemins de Bobcaygeon et de Hastings. Cette partie de l'ouvrage que l'on appelle "l'essartage" était mal fait sur tous les chemins ; et la direction générale des terrassements n'était pas assez droite, les entrepreneurs ayant fait de légers détours pour éviter l'enlèvement de souches et de pierres. Une autre objection grave est le tracé même des chemins dans beaucoup d'endroits. Cette objection est générale, mais elle s'applique particulièrement au chemin de Hastings et à

cette partie du chemin de Peterson qui est situé à l'est de celui de Hastings. Dans ces deux cas, l'on a passé sur des côteaux au lieu de faire un léger détour pour les éviter. On aurait pu ainsi maintenir le chemin sur un plan facile, sans en augmenter beaucoup la longueur. Bien que dans certains cas les petits ponts étaient bien faits, dans d'autres ils étaient extrêmement défectueux, surtout sur le chemin de Hastings. La plupart des ponts avaient cédé à cause de leurs mauvaises fondations.

637. La qualité générale de l'ouvrage était elle inférieure aux spécifications ?

Relativement aux chemins de Hastings, de Bobcaygeon et d'Opéongo, il s'était écoulé quelques années entre leur achèvement et mon examen. Je pense, cependant, que l'ouvrage n'a jamais été conforme aux spécifications, surtout pour les petits ponts et l'essartage. Sur les chemins de la Muskoka et de Peterson, l'ouvrage était en beaucoup d'endroits, à mon avis, inférieur aux spécifications.

638. Avez-vous, vers le même temps, inspecté quelques arpentages de cantons faits sous les ordres du département des terres de la couronne ?

Oui. J'inspectai les cantons de Bangor, Wicklow, Radcliffe, Rama, Morrison, Dalton, Ryde, Draper, Macaulay, Stephenson, Brunel, MacLean, Ridout, Limerick et Montegle.

639. Votre inspection a-t-elle établi l'excellence des arpentages ?

Dans quelques cas, en autant que j'en ai fait l'examen. Dans MacLean, Ridout et Stephenson,—arpentés respectivement par Rykert, Burns et Gilmour,—le résultat a été moins satisfaisant. Les lignes étaient mal tracées, insuffisamment jalonnées, et les poteaux mal plantés. Ce sont là les points dont je me suis particulièrement occupé.

640. En vous rappelant l'accroissement du coût des arpentages qui a eu lieu depuis dix ans, pensez-vous que les arpentages que vous avez visités étaient d'autant mieux faits ?

Non ; je ne le pense certainement pas.

641. Vous êtes aussi chargé de l'administration du fonds d'amélioration du Haut-Canada : quels comptes tenez-vous à propos de ce fonds ?

Ce fonds nous a été transféré du bureau de l'agriculture, et n'est venu sous mon administration qu'en septembre dernier ; je n'ai rien reçu du bureau à l'égard de l'état du fonds. J'ai demandé au bureau les livres et des renseignements, et on m'a généralement renvoyé aux comptes publics, et aux appendices des journaux de l'Assemblée Législative,

642. Pouvez-vous dire de quelles sources provient ce fonds, et le système d'après lequel les dépenses ont été faites ?

Les sources sont : un quart des ventes des terres des écoles communes, et un cinquième des ventes des terres de la couronne, en déduisant 6 pour cent des premières pour couvrir les frais d'administration. Le premier acte que je trouve à l'égard des dépenses est un ordre en conseil du 26 juillet 1856, qui pourvoit à la dépense, par les différentes municipalités de cantons, de ce qui s'était accumulé de ce fonds depuis la passation de l'acte qui l'avait créé en 1852-53. L'ordre en conseil disait que les deniers ne seraient employés par les municipalités que dans les cantons d'où le fonds provenait.

643. Cette règle de division et d'emploi a-t-elle toujours été suivie ?

Elle ne peut certainement pas l'avoir été, parce que M. Gibson dit qu'il n'a jamais tenu de comptes avec les municipalités des cantons, pour les fortes sommes qu'il a employées à la construction de chemins dans les différents comtés.

644. Pouvez-vous expliquer comment des deniers accordés à des municipalités de cantons, comme telles, et qui devaient être mis à leur disposition, sont passés entre les mains de M. Gibson ?

Je ne puis dire comment ils ont été remis à M. Gibson, ni en vertu de quelle autorité il les a employés.

Mardi, 13 Janvier.

PATRICK MARY PARTRIDGE, assermenté :

Je suis surintendant des bois et forêts, depuis janvier 1858.

645. Avez-vous quelque expérience antérieure des affaires de cette division ?

Oui ; je suis entré dans la division du comptable du département en mars 1855, comme sous-comptable, et en janvier 1856, je fus transféré à la division des bois et forêts.

646. En quel état avez-vous trouvé les comptes de la division en janvier 1856 ?

Quant à l'ordre des liasses de comptes, je trouvai beaucoup d'irrégularités. Beaucoup de rapports n'étaient pas endossés. Il n'y avait aucun contrôle sur les rapports eux-mêmes quant aux données sur lesquelles ils étaient basés. Les droits sur les bois qui étaient encore dus n'étaient pas portés dans les livres, et les agents locaux ne suivaient aucun système de comptes des réclamations relatives aux droits sur les bois, qui pouvaient être appliqués au paiement des terres des colons en vertu des règlements passés à la suite de l'ordre en conseil de 1849, n'avaient que rarement été examinées de manière à en arriver à une décision.

647. Y avait-il beaucoup d'affaires arriérées dans la division ?

La division était nouvelle, n'ayant été organisée qu'en 1862, en sorte que, bien qu'il y eût des arriérés, ils ne pouvaient être considérables. Il y avait plusieurs cas spéciaux qui exigeaient beaucoup de recherches.

648. Quels étaient ces cas spéciaux, et ont-ils été réglés depuis ?

Il y avait une réclamation de M. Baptist, de Trois-Rivières ; une affaire non réglée de M. David Roblin, de Napanee ; une autre de M. Edward Quinn, de Québec ; l'affaire de M. James McCracken (de Bonaventure) ; et l'affaire de C. S. Clarke et Cie, de Brompton Falls. Ce sont là les affaires les plus considérables dont je me souviens. Celles de M. Baptist, de M. Quinn et de M. McCracken étaient devant le département depuis des années. M. Baptist demandait que certaines prétendues surcharges qu'on lui avait fait payer pour rentes foncières sur ses coupes de bois, dans le territoire du St. Maurice, fussent acceptées en compensation des droits qu'il devait sur les bois. L'affaire fut réglée en sa faveur par ordre en conseil du 18 mars 1862. Le montant qui lui a été alloué sur sa réclamation est de \$9,976.05. M. Roblin était aussi endetté envers le gouvernement pour droits sur les bois au montant de \$3,828.44, arriérés de plusieurs années. Il présenta quelques contre-réclamations à propos de prétendues surcharges faites par l'agent local, pour des bois qu'il avait coupés sur ses propriétés particulières. L'estimation de ces contre-réclamations, d'après les données en la possession du département, s'élevait à \$5,001.66. L'affaire fut définitivement réglée par un ordre en conseil, le 5 mai 1862, en annulant les obligations données par M. Roblin au montant de \$4,814.69. L'affaire de M. Quinn n'est pas encore réglée, mais elle est analogue à celle de M. Baptist. La réclamation de M. McCracken provient d'un prétendu droit de couper du bois, acheté des Sauvages dans certains cantons du Haut-Canada. Le montant de cette réclamation, d'après le dernier état, est de \$76,562.50, qui est le montant de la perte que M. McCracken prétend avoir éprouvé par le fait de personnes qui ont coupé le bois qu'il réclamait, en vertu de permis ou de prétendus permis de la couronne. Le 18 mars 1862, M. Vankoughnet décida que, strictement parlant, M. McCracken ne devait et ne pouvait avoir aucun droit légal, mais qu'ayant souffert par le défaut d'action de la part du département des terres de la couronne, et la négligence des agents du département, en accordant des permis doubles, sa réclamation méritait d'être équitablement examinée. M. Vankoughnet recommanda que tous les droits perçus par le gouvernement sur le bois coupé dans les limites de la prétendue réserve des Sauvages, et couverte ou qui devait être couverte par le permis de M. McCracken, lui fussent remboursés, ou bien qu'il lui fût permis pendant un an de choisir une limite de même étendue, sans qu'il eût à payer de prime. A part cette décision du commissaire, le département n'a rien fait dans l'affaire. Le montant des droits qu'il y aurait à rembourser n'a pas été

constaté, et je ne pense pas qu'il puisse l'être. L'autre affaire, dont j'ai parlé comme spéciale est, celle de C. S. Clarke et Cie, de Brompton Falls, qui demandaient une remise d'accroissement de rente foncière, due sur des limites de coupes de bois qu'ils possédaient dans le territoire de la Chaudière et de la Madawaska. Je ne puis dire exactement comment l'affaire a été réglée, mais je sais qu'il a été fait quelque déduction.

649. Vous avez dit qu'à l'époque en question—1856—il n'y avait aucun contrôle sur les rapports des agents : y avait-il quelque contrôle sur leurs dépenses ?

En 1856, les agents des bois de la couronne ne faisaient aucune estimation de leurs dépenses. Avant le 12 mars 1856, ils présentaient leurs comptes tous les six mois, et l'on ne pouvait qu'alors vérifier leurs dépenses. A cette époque, les agents faisaient leurs déboursés à même leurs perceptions, et déposaient la balance à la banque.

650. Après l'établissement du bureau d'audition, en 1855, comment furent vérifiés les rapports de revenus et de dépenses des agents ?

Il appert par une lettre du département, en date du 22 décembre 1855, que M. Langton, l'auditeur, demandait qu'il lui fut fourni des rapports trimestriels. En mars 1856, le département adressa une circulaire aux agents, leur demandant de rendre des comptes semestriels, et je vois que les agents ont en général rendu ces comptes pour le trimestre finissant au 31 mars 1856, lesquels furent aussi envoyés à l'auditeur. Il paraîtrait d'après une correspondance échangée entre l'auditeur et M. Cauchon, alors commissaire, que certains comptes avaient été rendus, au premier avant 1856, sans pièces justificatives. Je suis sous l'impression que ces pièces justificatives n'ont jamais été fournies, et qu'elles n'étaient pas alors fournies en duplicata au département.

651. Jusqu'à cette époque y avait-il eu une inspection régulière des livres des agents ?

Non. La première inspection formelle d'un bureau d'agent, que je connaisse, a été celle que j'ai faite en 1857, à l'agence de la Madawaska et de la Chaudière.

652. Sous le système administratif que vous venez de décrire, est-il survenu quelques cas de défalcation ?

La défalcation de Wells s'étendait de 1854 à 1858. C'est là le seul cas de défalcation ou péculat proprement dit. Il y avait et il y a encore quelques comptes d'anciens agents qu'il faudrait liquider, et leur règlement pourrait établir une balance contre eux, mais je ne considère pas cela comme des défalctions. Depuis une couple d'années, nous avons entendu parler d'un billet à ordre pour plus de \$200, possédé par la banque du Haut-Canada à Southampton, C. O., pour droits sur des bois ou billots, mais dont il n'est fait aucune mention dans les rapports de l'agent au département. La découverte de ce billet paraît avoir été accidentelle, et les transactions sur lesquelles il est basé ne sont pas encore bien expliquées. L'agent des terres de la couronne à Southampton (M. McNabb) demanda au commissaire l'autorisation de poursuivre le souscripteur du billet, John Valentine, et l'autorisation fut donnée. Le résultat du procès fut néanmoins en faveur du défendeur, et le département dut en payer les frais. M. McNabb dit que ce billet appartient aux transactions de M. Hammond, ci-devant agent des terres de la couronne, mais il n'en est aucunement fait mention dans les rapports des droits non payés de M. Hammond.

653. Pendant que vous étiez chargé des livres de la division, avez-vous fait ou proposé quelques changements afin de pouvoir mieux vérifier les transactions des agents ? dans ce cas, quels sont-ils ?

Oui ; pendant l'année 1856, je préparai une circulaire qui devait être adressée aux agents, leur donnant des instructions à propos des rapports qu'ils devaient faire ; je fis aussi quelques changements dans la forme des rapports eux-mêmes. Une formule de serment fut attachée aux comptes courants trimestriels des agents, et il fut aussi préparé une formule de droits sur les bois non payés dans chaque agence. Tous ces changements ont été faits, bien que lentement ; si lentement, qu'il me fallut me plaindre au commissaire.

654. Sous l'opération de ce nouveau système, avez-vous découvert la défalcation de l'agence de Trois-Rivières ?

Non. A cette époque, les règlements relatifs au territoire du St. Maurice étaient exceptionnels, et je ne suis parvenu à les connaître qu'en étudiant les différents ordres et règlements qui y étaient en force. De plus, les formules amendées que j'avais introduites n'étaient qu'un premier pas vers un contrôle réellement efficace. Il y avait des rapports qui établissaient l'existence de dettes à toutes les agences, y compris celle de Trois-Rivières, mais c'est tout ce que je pouvais en savoir.

Mercredi, 14 Janvier.

P. M. PARTRIDGE.—Suite de son interrogatoire.

655. Comment et quand a-t-on découvert la défalcation de l'agence de Trois-Rivières.

En vertu d'instructions du commissaire des terres de la couronne, je visitai l'agence de Trois-Rivières en septembre 1858, et pris possession du bureau le 23 de ce même mois, M. Wells étant alors parti du pays. Je ne puis dire exactement quand le département a appris l'absence de Wells ; mais je trouve dans le département une lettre d'Oliver Wells à W. McD. Dawson, éer., M. P. P., datée de New-York, 9 août 1858, à propos d'une procuration, exécutée à St. Jean le 6 août, devant Me. Jobson, N. P., donnant à Dawson pouvoir d'agir pour lui (Wells) et en son nom, et le chargeant d'exécuter une hypothèque en faveur du gouvernement, pour le dit Wells, de certaines terres et dépendances dans le canton de Granby ; et aussi de rendre tous les paiements dus à Wells sur une propriété à Trois-Rivières achetée par Dawson, par acte passé devant Me. Jobson le 6 août, sujets à l'ordre du gouvernement ou de la personne dûement autorisée par le département des terres de la couronne ; l'intention expresse de ces institutions étant que l'hypothèque et les paiements ci-dessus fussent faits en faveur du gouvernement en garantie, et pour couvrir toute somme due par Wells au gouvernement, lors de la liquidation définitive de ses comptes avec le département des terres de la couronne. J'étais à cette époque surintendant des bois et forêts, et cette lettre, avec la procuration et l'hypothèque qui l'accompagnaient, m'a été remise par M. Dawson, M. P. P., en présence de M. Judah, premier commis des biens des Jésuites et du domaine de la Couronne ; et cela me fit soupçonner, pour la première fois, que les affaires de M. Wells, comme agent des bois de la couronne, n'étaient pas ce qu'elles devaient être. Le commissaire et le sous-commissaire ont tous deux eu connaissance de ces papiers avant qu'ils ne me fussent remis ; et après cette époque, je fus à peu près certain qu'il y avait quelque chose de mal. Je n'en eus aucune preuve positive, cependant, avant mon arrivée à l'agence le 23 septembre 1858.

656. Était-il survenu quelque chose auparavant, à propos des comptes de M. Wells, ou autrement, qui pût vous faire soupçonner l'existence des irrégularités de l'agence ?

Oui : M. Wells avait omis ou négligé de transmettre ses rapports mensuels pour octobre, novembre et décembre 1857. Ils ne furent reçus dans le département qu'en janvier 1858. Il avait aussi omis ou négligé de fournir ses comptes courants trimestriels pour les quatre trimestres, de 1857, et ils les fournit pour l'année entière dans un compte annuel reçu en février 1858. Lorsque je voulus clore les comptes de 1857, je demandai ces rapports, et leur absence était certainement une irrégularité.

657. Avez-vous fait rapport de ces irrégularités au chef du département ?

Je pense que la première note sur l'agence de M. Wells fut écrite par moi et donnée au sous-commissaire vers la fin de 1857. Je fis deux rapports subséquents pour l'information des chefs du département, un le 31 mai 1858, et l'autre le 13 août 1858. Le premier était relatif à la non perception des droits, à la transmission irrégulière des rapports, à l'excès des dépenses sur les recettes, et à l'irrégularité des estimations de l'agent. La lettre du 13 août attirait l'attention sur l'absence de M. Wells de son agence, sans autorisation,

sur la nomination qu'il avait faite de D. G. LaBarre comme son adjoint, aussi sans autorisation, et sur la non-exécution de son cautionnement d'agence.

658. Avez-vous fait ces rapports en votre qualité de teneur de livres ou comme surintendant de la division ?

Je fis le premier rapport vers la fin de 1857. M. Dawson résigna sa situation comme surintendant le 24 décembre 1857, et je fus nommé à sa place le 15 janvier 1858. Je fis le second et le troisième rapport comme tel.

659. Le commissaire ou le sous-commissaire ont-ils fait quelque chose à la suite de ces rapports ?

M. Russell, le sous-commissaire, devait connaître tous les faits contenus dans ces rapports, par ce qui lui avait été dit personnellement à propos de cette agence. Quant au premier rapport, je me rappelle parfaitement que le sous-commissaire dit que s'il le plaçait devant M. Sicotte, M. Wells serait destitué. J'appris plus tard que M. Sicotte n'a jamais vu ce rapport. Il n'y eut aucune action immédiate à la suite de ces rapports.

660. Avez-vous fait d'autre rapport sur le sujet ?

Pas sur cette même agence. Il fut entendu, cependant, d'après des conversations que j'eus avec M. Sicotte, que je continuerais à inspecter et examiner toutes les agences des bois de la couronne après la session parlementaire qui siégeait alors. J'eus des conversations sur le même sujet avec M. Vankoughnet lorsqu'il devint commissaire. Et le 16 septembre 1858, j'adressai une note formelle au commissaire à propos de la visite projetée des agences.

661. Avez-vous commencé immédiatement ce tour d'inspection ?

Oui.

662. Quelle était la teneur des instructions que vous avez reçues du département ?

Par une note de M. Vankoughnet, en date du 16 septembre 1858, et par une lettre officielle du 21 du même mois, j'étais chargé d'examiner les affaires des différentes agences et leur mode de conduire les affaires, dans le but d'apporter des améliorations dans leur correspondance et leurs rapports au bureau général.

663. Ces instructions mentionnaient-elles spécialement l'agence de Trois-Rivières ?

J'étais chargé de me rendre immédiatement à Trois-Rivières, afin de constater dans quel état se trouvaient les affaires de cette agence.

664. En quel état avez-vous trouvé les affaires de l'agence ?

Je ne trouvai ni ordre ni système ; tout était confusion. Les livres paraissaient n'avoir été préparés que pour la montre, et non pas pour s'en servir, et à peu d'exception près ils n'étaient ni paginés ni indexés. Il n'existait aucune vérification de la quantité de bois ou de billots coupés par les fabricants de bois. Tous les livres, rapports et registres étaient incomplets. Bien que je n'y fus que quelques jours, je découvris qu'il y avait défalcation. M. A. J. Russell, d'Outaouais, continua l'enquête au point où je la laissai.

665. Comment avez-vous découvert la défalcation, et à quel montant ?

La première nouvelle que M. Wells avait reçu des deniers pour droits sur les bois, dont il n'avait pas rendu compte au département, me fut donnée par M. Matthew Stephenson, de la banque de Montréal, qui me dit que M. Wells avait reçu \$3,465.72, montant d'une obligation de G. B. Hall, dont la succession était liquidée par la banque. C'était pour droits sur les bois en 1853-54-55. J'appris aussi de M. T. Bouthillier, alors inspecteur des agences pour le Bas-Canada, que M. Wells avait reçu de lui ou par son intermédiaire, \$800 dont il n'avait pas rendu compte. Il avait aussi reçu \$309.02 de G. Baptist pour droits de

1856-57, et il n'en avait fait aucun rapport au département. Ce sont là les articles de défalcation que je découvris. Deux employés de l'agence m'informèrent qu'ils n'avaient pas reçu de M. Wells les sommes envoyées par le département pour payer leurs services.

666. Votre enquête sur les lieux s'est-elle étendue à la vente ou transport des propriétés que Wells possédait ?

Pas alors. Plus tard, j'attirai l'attention de M. A. J. Russell sur le fait, et je conversai avec M. Dawson sur la valeur de la maison des Trois-Rivières, donnée en garantie à la couronne. Je découvris qu'elle était hypothéquée pour toute sa valeur. Elle fut vendue à M. Dawson pour £750 ; les hypothèques et la rente annuelle représentant un capital de £833.

667. Quel était le montant de la défalcation de Wells envers la couronne, telle que définitivement constatée ?

Autant qu'on a pu le constater, elle s'élevait à \$18,219.90. Pendant l'investigation de la réclamation de M. Baptist, il fut fait une addition au montant constaté par M. Russell et par moi ; et si la réclamation de M. Quinn est reconnue, je n'ai aucun doute que les reçus et permis de M. Wells feront voir qu'il (Wells) a reçu d'autres sommes d'argent dont il n'a pas rendu compte, et dont le département n'a pas encore connaissance.

668. A-t-il été reçu quelque chose des cautions de Wells ou sur ses biens en déduction de la défalcation ?

Il n'a jamais fourni de cautionnement comme agent des bois de la couronne. La terre de Granby est hypothéquée en faveur du gouvernement, mais elle est grevée d'hypothèques antérieures, et le département n'en a encore rien reçu. Il n'a rien reçu, non plus, d'aucune autre source.

669. Pendant que vous étiez chargé de l'affaire, avez-vous découvert des faits tendant à jeter du jour sur les causes de la défalcation de Wells ?

Je trouve dans mon rapport au commissaire, en date du 28 décembre 1858, le paragraphe suivant, qui est une réponse à cette question : " M. Wells, avant de quitter la province, avait formellement résigné sa charge d'inspecteur des permis de coupes de bois de la couronne, pour le territoire du St. Maurice, et dans une conversation qu'il eut avec le soussigné, il assigna pour raison de cette résignation la position désagréable dans laquelle il se trouvait placée vis-à-vis la population des Trois-Rivières (ou une partie) à cause de la part active qu'il avait prise à l'élection parlementaire de la ville. Il dit qu'il avait dépensé £1,800 pour sa part, dans cette élection, mais son frère, Alphonzo Wells, a dit au soussigné, lorsqu'il visita Granby le 14 courant, que la somme dépensée excédait de beaucoup cette somme, et qu'elle atteignait au moins £4,000 à £5,000. Si cette dernière version était la vraie, l'on aurait une explication de la manière dont M. Wells a pu dépenser une somme considérable. Il est cependant un fait bien établi : c'est que le montant de l'obligation de G. B. Hall, écuyer, à Oliver Wells, comme agent des bois de la couronne (£866 8s. 7d.) a été tiré par les traites de M. Wells sur la banque de Montréal, le 31 décembre 1857, et les 2 et 5 janvier 1858, pendant les élections. "

670. Cette explication mentionne une conversation que vous avez eue avec M. Wells : quand et où a-t-elle eu lieu, et cet extrait en donne-t-il toute la teneur ?

La conversation eut lieu dans le département à Toronto, peu de temps après l'élection de M. Dawson pour Trois-Rivières, et avant le départ de M. Wells de la province. Je conversai avec lui plus d'une fois vers ce temps-là. Lors de notre première entrevue après l'élection, M. Wells me parla de la difficulté dans laquelle il se trouvait placée par l'élection de Trois-Rivières, disant qu'il était ruiné, et qu'il aurait à s'en aller de là, ou qu'il se proposait de s'en aller. Il parla aussi de la place de surintendant des bois et forêts, alors vacante, disant qu'elle lui conviendrait parfaitement pour quelques années, et que comme de raison M. Dawson travaillerait pour la lui faire obtenir. Comprenant que j'avais une bonne chance d'obtenir

cette place, il me dit qu'il avait été voir M. Alleyn, qu'il trouva être mon ami ; et il (Wells) me dit que si je voulais consentir à un arrangement par lequel je ne ferais pas valoir mon droit à la place, il me donnerait la différence qui existerait entre le salaire que j'aurais alors et le salaire du surintendant. Je ne suis pas certain s'il me dit qu'il me donnerait toute la différence ou seulement une partie ; mais je pense qu'il parla du tout. Je voulais l'amener plus loin, et le laissai continuer. Soit avant ou après, M. Dawson vint me voir à propos de la nomination. Je me rendis avec lui du département à l'hôtel Rossin, et le résultat de notre conversation fut que je lui dis qu'on m'avait promis cette place. Ensuite—le lendemain, je crois,—M. Wells vint me voir au bureau au même sujet ; je lui dis que je ne pensais pas pouvoir accepter ses propositions, et qu'il devait considérer cette réponse comme définitive.

671. Pouvez-vous donner des détails sur l'emploi de M. Wells par le département des terres de la couronne, dans la confection d'une grande carte ?

J'ai une lettre de M. Wells, en date du 30 avril 1858, adressée à l'honorable commissaire des terres de la couronne, dans laquelle il dit que pendant l'administration de M. Morin en 1854, il avait commencé et presque terminé un plan de la rive nord du St. Laurent, sur une grande échelle, depuis l'Outaouais jusqu'au Saguenay ; et qu'en soumettant ce travail au commissaire d'alors (M. Morin), il avait été requis verbalement par lui et par M. Drummond, alors aussi membre du gouvernement, de continuer la carte, et de la compléter pour toute la province. Une note signée de W. McD. Dawson, en date du 8 avril 1854, énumère une série de plans de cantons dont il avait besoin pour l'usage de l'agence des bois de la couronne à Trois-Rivières. Je trouve aussi une note, datée du 25 septembre 1855, adressée à M. Cauchon, alors commissaire, par W. McD. Dawson, alors chef de la division des bois et forêts, soumettant qu'il conviendrait de nommer un dessinateur dans la division afin de faire des copies des plans qui se trouvaient dans le département pour aider M. Wells dans la confection des cartes d'agence, de la carte générale de la province, et d'une carte portative semblable. Il fut nommé un dessinateur à cet effet. Une lettre du département, en date du 27 décembre 1855, transmettait à Wells copie de certains plans demandés pour la compilation de la carte générale à laquelle il travaillait alors, et d'autres copies lui ont été envoyées de temps à autre.

672. Trouvez-vous quelque ordre du département autorisant Wells à travailler à cet ouvrage ?

Je ne trouve rien dans notre livre de copie de lettres avant la lettre du 7 décembre 1855. Je ne trouve aucune nomination spéciale régulière de Wells à cet effet.

673. Pendant combien de temps Wells a-t-il été payé à propos de cette carte ?

Ses rapports de dépenses à ce sujet s'étendent depuis le trimestre de juin 1855 jus qu'au trimestre de septembre 1858.

674. Pendant tout ce temps, Wells remplissait-il la charge d'agent des bois de la couronne à Trois-Rivières ?

Oui. En février 1857, Wells fut appelé de Trois-Rivières à Toronto, avec les cartes telles qu'elles étaient alors, et il y travailla à Toronto jusqu'à la fin de juillet 1857, avec trois et quelquefois quatre dessinateurs. Je tire ces faits d'une note préparée pour l'information du conseil exécutif, et signée par M. Sicotte, le 2 juin 1858.

675. A-t-il été employé d'autres agents des bois de la couronne à la confection de cartes ?

M. A. J. Russell, l'agent du territoire de l'Outaouais supérieur, a été autorisé, depuis le commencement de 1854 au moins, à compiler une carte indiquant les coupes de bois de son agence. Bien qu'on lui ait écrit plusieurs fois à ce sujet, nous n'avons pas encore reçu cette carte. Je ne puis dire combien il a été dépensé sur cette carte.

Jeudi, 15 Janvier.

P. M. PARTRIDGE.—Suite de son interrogatoire.

676. Depuis la défalcation de Wells, a-t-on pris quelques mesures pour contrôler plus efficacement les transactions des agents des bois de la couronne ?

En terminant le rapport que je faisais sur la défalcation d'O. Wells, je citais ce fait comme preuve de la nécessité d'exercer une surveillance directe sur les agences, au moyen d'une inspection périodique par le département. Nous avons aussi veillé de plus près à la perception des sommes dues, et adopté d'autres mesures par lesquelles le département est mis en possession des rapports originaux, faits par les fabricants, des bois coupés en vertu de permis, sur lesquels sont basés les droits perçus, et qui déterminent aussi, par rapport à la superficie du terrain sous permis, la rente foncière à payer. Le département a aussi exigé plus strictement que les dépôts fussent faits aux banques par les personnes elles-mêmes, plutôt que de payer entre les mains des agents. De plus, le département a adopté comme règle de charger un intérêt de six pour cent sur tous les droits et péages sur les bois dus au 30 novembre de chaque année. Il a été fait un autre changement. Pour faciliter et assurer la perception des arriérés, le département ordonna aux agents, au mois de mai 1859, de prendre des obligations avec sûretés pour les arriérés restant dus au 31 décembre 1858, et lorsque les sommes étaient de quelque importance, ces obligations ont été exigées. Il fut encore ordonné, en juin 1860—c'est-à-dire dans le même temps où il fut ordonné de charger l'intérêt,—que les permis possédés par ceux qui étaient arriérés dans leurs paiements fussent confisqués, si tous les droits qu'ils devaient, ainsi que l'intérêt, n'étaient pas payés avant le 1er juillet de la saison qui suivrait celle durant laquelle les droits seraient accrus ; mais, en conséquence de l'état particulier du commerce depuis quelque temps, cette règle n'a pas été mise en force. Je sais, cependant, que la connaissance de son existence a eu un effet salutaire.

677. Quelle vérification exerce-t-on maintenant sur les recettes et les rapports des agents ?

Les rapports du revenu se composent de deux articles : les rentes foncières et les droits sur les bois. Nous avons aussi la perception des péages sur les bois imposés aux glissoires et autres travaux provinciaux. Les rentes foncières, droits et péages sont perçus par les agents, qui en rendent compte chaque mois au département d'après des formules préparées à cet effet, que je dépose. Les rentes foncières sont calculées d'après la superficie des permis octroyés, et sont modifiées par l'occupation ou la non-occupation des coupes. Après avoir reçu les rapports, nous constatons si le montant de la rente foncière est exact. Cela se fait en la comparant à la superficie sous permis, et au taux de la rente de l'année précédente, de même qu'à l'occupation ou la non-occupation de la coupe durant la saison ; nous constatons aussi si le permis se trouve dans un canton arpenté ou sur des terres non-arpentées. Quant aux droits sur les bois, nous constatons si les quantités sur lesquelles les droits sont perçus sont chargées d'après le tarif, et aussi si les droits appartiennent à l'année courante ou à des années précédentes. Lorsque la chose est possible, ces sommes sont comparées avec l'état des certificats des sommes déposées aux banques, et les dates de cet état doivent correspondre avec celles des rapports. Le rapport mensuel des péages donne la date du paiement, les noms des propriétaires du bois, les glissoires, les taux de péage et la somme perçue ; nous vérifions cela d'après les taux fixés par le tarif. Les rapports mensuels des principales agences sont accompagnés de certificats de dépôts aux banques pour couvrir la somme portée dans les rapports. Les autres agences, celles qui ne se trouvent pas dans le voisinage immédiat des banques, font leurs remises aussi régulièrement que possible. Cette explication ne s'applique qu'à la vérification des rapports des agents tels qu'ils sont fournis.

678. Les livres de votre département fournissent-ils un moyen de vérification parfaite de l'exactitude des rapports des agents, tant pour les sommes perçues que pour les sommes dues ?

Seulement de ce que montrent les rapports des agents. Les rapports des agents sont

eux-mêmes basés en partie sur ceux qu'ils reçoivent des fabricants de bois. Quant aux rapports des fabricants, les agents et le département ont différents moyens de contrôle dans les différentes agences, mais ils sont loin d'être parfaits. A chaque agence, il y a inspection de la quantité de bois coupée ; elle est plus ou moins effective, mais nulle part elle n'est parfaitement efficace et complète. Quant aux rapports des agents basés sur ceux des fabricants de bois, le seul moyen de vérification indépendant que nous ayons est basé sur l'état assermenté des fabricants eux-mêmes, des quantités de bois coupées en vertu du permis. Nous n'avons même ce moyen que depuis 1860, et nous n'avons pas pu l'appliquer en entier, excepté quant à l'occupation ou la non-occupation des coupes.

679. Les agents ont-ils entre les mains les moyens de protéger efficacement les intérêts du revenu ?

L'acte des bois est défectueux sous certains rapports, surtout quant à la suppression de la coupe du bois sans permis. Le résultat a été que la coupe illégale a été faite sur un grand pied sur les terres non vendues et non affermées, et sur les terres vendues, mais non payées en entier. Dans les territoires de l'Outaouais supérieur et du St. Maurice, quant au bois coupé sur les terres non arpentées de la couronne, il existe un contrôle assez efficace en comptant le bois aux différentes glissoires, et aussi par les rapports du surintendant des inspecteurs de bois à Québec. Dans cette partie du territoire de l'Outaouais supérieur où des terres publiques et privées sont mélangées, il est plus difficile d'exercer un contrôle efficace, car presque tout dépend des rapports assermentés des fabricants de bois, de la capacité des gardes-forestiers, lorsqu'on les emploie, et de la difficulté de distinguer les lots et les rangs, surtout dans les anciens cantons, résultant de l'incertitude des lignes latérales des lots. Quant aux territoires de l'Ontario, de l'Outaouais inférieur, de St. François, et de la Péninsule du Canada Ouest, surtout les deux derniers, il est très difficile de vérifier exactement les opérations des fabricants de bois. Les débouchés sont si nombreux, les opérations sont comparativement si peu importantes pour la plupart, qu'à l'exception d'un grand établissement, et de deux ou trois autres moindres sur le St. François, les agents des terres de la couronne sur le St. François et dans la Péninsule Occidentale sont obligés de remplir des devoirs qui ressemblent à ceux d'un agent de police secrète, afin de découvrir les infractions à la loi sur la coupe des bois, et de percevoir les quelques revenus qui en proviennent. On peut en dire autant de cette partie du territoire de l'Ontario qui se trouve située entre les anciens et les nouveaux cantons, où il y a encore des terres publiques ; et aussi de l'Outaouais inférieur. Le territoire de la Madawaska et de la Chaudière peut être divisé en deux sections, définies par le point de partage où coulent ces rivières, d'un côté dans le St. Laurent et de l'autre dans la rivière St. Jean. Sur le côté de la St. Jean de ce point de partage, l'on fabrique principalement le bois octogone et le bois équarri. Jusqu'à tout dernièrement, il n'existait à peu près aucun contrôle sur les rapports des fabricants. Des visites de l'agent actuel sur la scène de leur exploitation, et de franches femonstrances de sa part ont eu pour résultat, j'ai raison de le croire, de leur faire rendre des rapports plus exacts sur les bois coupés. Le côté du St. Laurent a été la scène de petites infractions depuis longtemps, et l'agent ne s'en est pas occupé comme il aurait dû le faire dans cette section. Dans le bas du St. Laurent, les exploitations territoriales sont limitées à quelques propriétaires de moulins, et je pense que les rapports faits aux agents, de la quantité de bois coupé sur les terres publiques, sont assez exacts. Comme les coupes sont de peu d'étendue, et que peu de lignes sont tirées sur le terrain, si même il y en a, il n'y a aucun doute qu'ils en coupent en dehors des limites de leurs permis, mais ils font rapport du bois ainsi coupé. Le revenu du territoire de la Baie des Chaleurs est certainement minime ; les exploitations s'y font à peu près comme sur le bas du St. Laurent, c'est-à-dire par petites sections. L'on éprouvait autrefois beaucoup de difficultés à percevoir les droits de ceux qui étaient employés pour d'autres dans le Nouveau-Brunswick ; mais dernièrement ces droits ont été plus régulièrement perçus. Les gens coupent une bonne quantité de bois de chauffage, dans cette agence, sur les terres de la couronne ; et ils ne paient rien pour cela. Dans le territoire du Saguenay, l'exploitation ne se fait presque que par une maison, en bois scié. Le contrôle devrait être simple et facile dans ce cas, mais je ne puis dire, d'après ma connaissance personnelle, s'il est bien appliqué. En somme, je ne crois pas que les agents aient entre les mains des moyens suffisants pour protéger le

revenu d'une manière efficace. Premièrement, la loi est défectueuse ; secondement, il n'existe pas de système efficace de gardes-forestiers ; troisièmement, les agents n'ont pas plein pouvoir de supprimer les exploitations illégales, en appliquant toute la pénalité.

680. Quel contrôle exercez-vous sur les dépenses des agents ?

En 1857, les agents furent appelés à fournir une estimation des déboursés probables du bureau des bois de la couronne dans chaque territoire pour le trimestre courant. Connaissant les besoins du bureau, j'examine, et au besoin je revise ces estimations ; et je l'ai fait depuis que je suis surintendant. En mon absence, ce devoir est rempli par le teneur de livres de la division. Autant que possible, la dépense est toujours approuvée d'avance. Nous exigeons des pièces justificatives en duplicata avec les comptes courants trimestriels des agents ; les agents certifient ces comptes sous serment. Toute somme non-autorisée ou irrégulièrement dépensée est retranchée, en attendant des explications. Avant 1857, les agents n'étaient pas tenus de soumettre ces estimations. Nous pourvoyons à ces dépenses par traites du département.

681. A part celle de votre division, y a-t-il audition des rapports de revenus et de dépenses des agents ?

Pas dans le département. Nos comptes sont envoyés tous les trois mois avec les comptes du département à l'auditeur, accompagnés de pièces justificatives. Il n'a aucun contrôle sur les rapports de revenu.

Samedi, 17 Janvier.

P. M. PARTRIDGE. — Suite de son interrogatoire.

682. Est-il fait une inspection périodique des agences des bois de la couronne ?

Non.

683. Avez-vous visité les différentes agences, et avez-vous fait rapport ?

Je les ai toutes visitées, excepté celle du Saguenay.

684. Voulez-vous dire les époques et le résultat de votre inspection ?

La première visite que j'ai faite a été en 1857, avant que d'être nommé surintendant. Cette année-là, l'agence de la Chaudière et de la Madawaska était tenue à St. Charles, comté de Bellechasse. Le seul livre que je trouvai que tenait M. Larue, l'agent, était le livre de copie de lettres qui lui avait été transmis par feu M. J. A. Torney. Tout était irrégulier. Le seul registre des permis octroyés se trouvait dans le duplicata de ses rapports mensuels, et il en était de même relativement au registre des droits perçus. Cet état de choses existait depuis l'époque de la nomination de M. Larue comme agent des bois de la couronne, au commencement de 1855. Larue fut destitué à cause de l'irrégularité de ses rapports et de l'état de son bureau. Je visitai de nouveau cette agence en 1858, M. Charles Dawson étant agent. Je trouvai son administration améliorée, sans encore être exempte d'irrégularités. En mars 1860, je visitai l'agence en passant. Je trouvai le contrôle sur les rapports des fabricants de bois du côté de la St. Jean, plus satisfaisant. Quelques-uns des livres n'étaient pas tenus comme ils auraient dû l'être. Je visitai l'agence pour la quatrième fois en décembre 1861, et en janvier 1862, à propos du bois coupé illégalement. Sur le côté du St. Laurent de l'agence, je trouvai que l'agent ne surveillait pas suffisamment les opérations de ceux qui coupaient du bois sans permis ; et dans le cas que j'étais allé examiner celui d'Henri Morin, le délinquant, — le défaut d'une prompte et vigoureuse action de la part de l'agent fut cause que le département perdit plus de \$1000, autant que je puis m'en souvenir. L'agent, bien que placé dans un district presque exclusivement français, ne peut ni parler ni écrire le français, et cela occasionne beaucoup d'inconvénients à tous les intéressés. J'ai déjà dit quel avait été le résultat de

ma courte visite à l'agence de Trois-Rivières, en septembre 1857. Je la visitai de nouveau en 1859, et une autre fois depuis, et je la trouvai très améliorée; les livres et registres étaient en ordre, et il existait un meilleur système de vérification des rapports des fabricants de bois. La garde des forêts dans cette agence est aujourd'hui passablement efficace. En 1858 et en 1860, je visitai l'agence du bas du St. Laurent. Entre ces deux époques, il s'y fit une amélioration considérable, et en 1860, je regardai l'état du bureau comme satisfaisant. Au bureau de la Baie des Chaleurs, je trouvai les livres dans un état satisfaisant. Les droits dus avant la nomination de M. Verger, comme agent, n'avaient pas été perçus, cependant, et je crois qu'ils ne le sont pas encore. Je n'en puis dire le montant. M. Verger avait aussi laissé sortir des billots de la province sans en percevoir les droits. Je visitai le bureau de l'agence du St. François, établi à St. Hyacinthe, en 1858, et je trouvai que les affaires avaient généralement été assez bien conduites, bien que les instructions relatives au dépôt à la banque des deniers reçus par les agents, n'avaient pas été suivies comme elles auraient dû l'être. Quelques-uns des fabricants de bois avaient payé entre les mains de l'agent, M. Neagle, au lieu de payer à la banque. Le système de la tenue du livre de caisse était incorrect, et le livre n'avait été commencé qu'en janvier 1858. M. Neagle ne put donner aucune raison pour laquelle il n'avait pas commencé plus tôt à tenir un livre de caisse. Il avait, néanmoins, trop de livres. Je visitai aussi ce bureau en septembre 1860 et en octobre 1861, et je trouvai que les instructions relatives au dépôt des deniers étaient mieux suivies. Je crus nécessaire d'attirer l'attention de M. Neagle sur le montant des droits dus, et de lui dire d'en activer la perception. Le montant était considérable dans deux cas. De plus, il avait chargé des droits sur des bois coupés sur des terres données par lettres-patentes dans Orford. En 1862, je visitai spécialement cette agence, à propos de ce que l'agent avait accepté des billets à ordre de personnes de Québec pour le montant des droits qu'elles devaient. Je trouvai, cependant, que ces billets n'avaient été pris que comme sûreté collatérale et en règlement de compte ne produisant de délai dans aucun cas, mais au contraire facilitant le paiement. En face des règlements du département, je ne pensais pas que l'agent fût autorisé à prendre ces billets, qui étaient donnés pour droits dus au département. Ils furent gardés par l'agent, et non pas remis au département. Je ne puis dire s'il en avait donné des reçus. Ils étaient en sa possession lorsque je fus là. Dans le cas du paiement de ces billets à l'agent, le département serait obligé de donner aux personnes une quittance pour les droits au montant de ces billets. Je ne me souviens pas du nombre des billets ou de leur valeur totale; je pense qu'il n'y en avait pas plus de quatre, et qu'aucun n'était pour plus de \$500. Ces personnes étaient A. Mayrand, avec endossement par Flanagan et Roche, de Québec, et Charles King, de St. Jean-Chrysostôme, sans endosseur. Jusqu'à présent, mes instructions relatives à la tenue du livre de caisse n'ont pas été suivies d'une manière satisfaisante par M. Neagle. Le bureau établi à Belleville (territoire de l'Ontario) fut visité par moi en janvier 1859, en 1860, et en 1861. Quelques-uns des droits dus en 1854, lorsque M. Way fut nommé agent, n'étaient pas encore perçus en 1859; il terminait alors une révision de ses livres. Les règlements du département à propos des dépôts n'avaient pas été bien observés; il recevait de l'argent des fabricants de bois, et le déposait en son propre nom, le mêlant au sien, et faisant un transport mensuel au crédit du receveur-général pour le compte du département des terres de la couronne. Il avait aussi permis aux fabricants de faire rapport de leurs bois par l'espèce, au lieu de le faire par morceau, — ce qui est contraire aux règlements du département. En 1861, je trouvai que l'agent observait mieux les règlements à l'égard des dépôts, bien que les fabricants continuassent à lui envoyer de l'argent; que les rapports des billots sciés étaient régulièrement faits par morceau; et qu'il s'était beaucoup occupé des anciens droits dus, bien que tous n'eussent pas été perçus. Le bureau de l'Outaouais inférieur (à Montréal) fut visité en 1859 et en 1861. Il y avait eu quelques irrégularités à propos de permis confisqués, et du dépôt des deniers aux banques; d'ailleurs, les choses étaient satisfaisantes. Je visitai le bureau de l'Outaouais supérieur en 1859, en 1860 et en 1861. A l'exception des irrégularités dans les rapports fournis par les fabricants de bois, l'absence d'un livre de caisse régulier, et l'insuffisance de la surveillance extérieure, les affaires du bureau étaient en bon état. En 1860, j'inspectai le bureau de Windsor, chargé de la Péninsule Occidentale, et du territoire des lacs Huron et Supérieur. Je trouvai tout en bon état, excepté qu'il n'était pas tenu de livre de caisse régulier.

685. En réalité, le département a-t-il plein contrôle sur les actes des agents ?

Relativement aux rapports tels que fournis au département par les agents, oui. Mais quant aux transactions des agents avec les fabricants de bois, presque tout dépend de l'honnêteté des uns et des autres.

686. Les agents ont-ils l'habitude de consulter la couronne ou le désir des fabricants de bois, sans y être spécialement autorisés par le département ?

Quelquefois j'ai eu occasion de remarquer que les agents se considèrent comme agissant dans l'intérêt des fabricants aussi bien que dans celui du département. Cependant, ces cas sont exceptionnels,—c'est-à-dire, qu'ils se bornent à des agences particulières.

687. Voulez-vous nommer ces agences ?

L'agence de l'Outaouais supérieur, celle de l'Ontario, et le percepteur des droits sur les bois à Québec. Relativement à l'agence de l'Ontario et à la perception de Québec, j'ai raison de croire que le motif de plainte a cessé, grâce aux réprimandes du dernier chef du département.

688. L'octroi des permis est-il réglé d'après un système fixe ?

En vertu des règlements généraux sur les bois, du 8 août 1851, les coupes de bois étaient accordées au premier demandant. Un ordre du 16 juin 1860, lancé par le commissaire des terres de la couronne, informant les agents que le département ne se proposait pas d'accorder de nouveaux permis de quelque étendue avant que les permis alors existant fussent convenablement définis, et que des plans des divers territoires fussent dressés, indiquant les permis existant et les espaces vacants entre eux. Depuis cette dernière date, la règle générale a été d'offrir toutes les coupes à l'encan, après au moins un mois d'avis dans les journaux: Il y a eu des exceptions, néanmoins, où l'on a obtenu des coupes à raison d'un bonus fixé par le département, sans concurrence publique. Par un autre ordre, en date du 28 octobre 1862, les lots vacants épars dans les anciens cantons des territoires de l'Outaouais, de l'Ontario et de l'Ouest sont accordés par les agents à ceux qui les demandent.

689. A-t-il été fait des réserves spéciales de coupes de bois en faveur de particuliers.

Oui.

690. Entendant par "réserves spéciales" la réserve de limites au profit d'individus, exemptes des conditions de paiement qui s'attachent aux permis ordinaires, ou sujettes à des conditions qui n'ont pas été remplies, pouvez-vous donner les noms des individus et les circonstances de l'affaire ?

Quant aux réserves de coupes sur la Gatineau, en vertu d'ordres en conseil, commencées en 1862, je ne puis pour le moment les classer relativement aux conditions spéciales auxquelles elles ont été accordées. Je ne puis dire aussi pour quelles coupes il a été émis des permis de réserve, et quand ont commencé les paiements des rentes foncières, parce qu'un état demandé par le département, en 1860, à l'agent local des bois de la couronne à Outaouais, n'a pas encore été reçu. Nous n'avons ni cet état, ni le plan du territoire de l'Outaouais supérieur, ni un registre des permis accordés dans ce territoire. A propos de ce registre, j'ai été informé par le sous-commissaire, il y a quelques jours, que son frère doit l'envoyer bientôt. Quant aux réserves faites ailleurs pendant un grand nombre d'années; les frères Hamilton et leurs prédécesseurs, ont joui du privilège exclusif d'exploiter le bois sur la rivière Rouge, à des conditions spéciales. Il y a aussi des réserves de coupes dans le territoire du St. Maurice, mais l'on peut dire que les conditions de ces réserves ne sont exceptionnelles que dans un seul cas. Cette réserve fut demandée par M. S. J. Dawson en 1853, et la demande fut soumise à M. Wells, agent à Trois-Rivières, pour qu'il fit rapport. M. Wells fit rapport que la réserve devait être faite pour la raison que M. Dawson étant employé du gouvernement, ne pouvait concourir pour les limites aux ventes publiques. Les limites demandées par M. Dawson étaient sur la rivière Weseneau, et M. Wells dit qu'elles couvraient 150 milles carrés, qu'il recommandait d'accorder au taux de rente fon-

cière de £25 par année pour chaque limite de 50 milles carrés: D'autres limites rapportaient à cette époque des rentes foncières beaucoup plus élevées. Le 8 février 1854, M. Dawson s'adressa de nouveau au département, demandant une décision sur sa demande. Le 28 février 1854, une note préparée pour le conseil exécutif et signée de M. A. N. Morin alors commissaire, recommandait d'accorder à M. Dawson la coupe No. 5, front est, St. Maurice, en sus de la réserve de la Weseneau. Il paraît maintenant que cette réserve s'élève à une superficie d'environ 230 milles carrés. Le No. 5 est porté dans les livres du département comme étant évalué à £72 par année. A la date du 27 août 1857, M. Wells écrivit au département, le pressant de se rendre à la demande de M. Dawson, le taux devant être celui de la vente qui aurait lieu cette même année. J'ai été informé par le sous-commissaire qu'en 1857, les documents dans cette affaire furent soumis à M. le commissaire Taché, et ils vinrent ensuite en ma possession, sans qu'il y eût encore de décision sur la demande. Durant la saison de 1858-59, je crois, un radeau de bois fut tiré du No. 5, St. Maurice Est, par M. Gouin, à qui M. Dawson avait vendu, paraît-il, son prétendu droit de coupe; mais je voudrais avoir l'occasion de me rafraîchir la mémoire sur ces faits, avant de terminer ma réponse à la question.

Lundi, 19 Janvier.

P. M. PARTRIDGE.—Suite de son interrogatoire.

691. Quels nouveaux renseignements pouvez-vous donner maintenant sur les réserves spéciales de coupes de bois, et surtout sur celles de M. S. J. Dawson ?

J'étais sous l'impression, lorsque ces documents me sont venus entre les mains, que sur le rapport de M. le commissaire Morin, dont j'ai parlé, il avait été passé un ordre en conseil, d'autant plus qu'il avait été déposé avec ce rapport ce que l'on a toujours regardé, dans le département, comme une copie d'un ordre en conseil, sans date ni signature, adoptant ce rapport. M. A. J. Russell, lorsqu'il fit son rapport sur le bureau de l'agent des bois de la couronne à Trois-Rivières, pour le territoire du St. Maurice, fit un tableau des coupes de bois dans ce territoire, pour lesquelles les permis avaient été suspendus, ou que l'on prétendait devoir être spécialement réglés par le commissaire des terres de la couronne. Je soumetts ce tableau, dans lequel je trouve l'état et les remarques qui suivent, à la date du 10 août 1859 :

Désignation des coupes de bois.	Superficie en milles carrés.	Par qui possédées ou réclamées.
St. Maurice Est, No. 5.....	50	Demandée par S. J. Dawson.
Espace sur la R. Weseneau.....	Incertaine.	do do do

REMARQUES.—La réclamation de M. Dawson sur cette coupe de bois, et sur un espace sur la rivière Weseneau, est depuis longtemps devant le département, et l'on s'en est occupé, en ce que l'on a réservé cette coupe de la vente (ainsi que l'espace sur la R. Weseneau) lorsqu'elle est devenue vacante. La rente foncière et la contribution au fonds des chemins ont été payés sur cette coupe dans le temps voulu en décembre dernier, deux fois, par erreur. La coupe a été occupée l'hiver dernier sur la foi de l'émission d'un permis.

Lorsque ce rapport fut soumis à M. le commissaire Vankoughnet, il écrivit au crayon sur la partie qui avait rapport à la réclamation de M. Dawson : " *Qu.* Quant aux conditions auxquelles les permis devraient être accordés ? " Jusqu'à cette époque et plus tard, M. Vankoughnet pensait qu'il avait été passé un ordre en conseil, sur le rapport de M. Morin, réservant les limites pour M. Dawson. Je soumetts maintenant une lettre, sous la date de Toronto, 11 juin 1859, signée de Wm. McD. Dawson, et adressée au commissaire des terres de la couronne :

TORONTO, 11 juin 1859.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que le bois coupé par M. Gouin, et qui est maintenant sur le marché de Québec, l'a été sur la limite No. 5, St. Maurice Est, pour

mon frère, M. S. J. Dawson, qui, en vertu de la réserve de cette limite faite en sa faveur il y a plusieurs années, croyait qu'il n'avait qu'à en faire le choix pour obtenir le permis.

Comme le permis n'avait pas été réellement donné, cependant, et que la question s'est élevée si M. Gouin n'agissait pas illégalement, je prends la liberté de vous dire que, étant autorisé à agir pour mon frère en cette affaire, il se tient responsable de tout droit supplémentaire sur le train de bois, si, après examen fait de toutes les circonstances, vous vous décidez à exiger plus que les droits ordinaires sur ce bois. Je me tiens aussi responsable de ce paiement.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre très obéissant serviteur,

WM. McD. DAWSON.

L'hon. P. M. VANKOUGHNET,

Commissaire des terres de la couronne, Toronto.

Avant la date de cette lettre, l'agent local des bois de la couronne à Trois-Rivières avait reçu ordre, par dépêche télégraphique, de permettre l'expédition du bois de Gouin sujet à l'action du département lorsqu'il serait rendu à Québec. Le 10 juin, M. Stewart, le percepteur à Québec, reçut aussi l'ordre, par dépêche télégraphique, de ne pas laisser charger le bois de Gouin, venant de Trois-Rivières, avant d'en recevoir la permission spéciale du département. Sur réception de la lettre de M. Dawson, c'est-à-dire, le 11 juin, M. Stewart reçut instruction par télégramme de relâcher le train de bois de Gouin après le paiement des droits ordinaires. Le 18 juin, M. Dubord, agent des bois de la couronne, transmit au département la demande de S. J. Dawson, écuyer, de certaines nouvelles limites sur la lisière du St. Maurice et de la Weseneau. Sur le dos de la lettre de M. Dubord, je trouve cet ordre de M. Vankoughnet : " Il faut que les limites de la Weseneau soient offertes à l'encan avec les autres. Quant à la limite No. 5, St. Maurice Est, nous prendrons l'opinion du conseil." Il y a une note au crayon, écrite après cet ordre, aussi par M. Vankoughnet : " Il faut que ceci reste en suspens jusqu'à ce que toute l'affaire soit réglée par le conseil." En juin 1860, M. le sous-commissaire Russell m'envoya une note au crayon, contenant ces mots : " Le commissaire m'a renvoyé M. Dawson pour lui dire ce que l'on se proposait de faire, en sorte que je désire avoir le mémoire du rapport au conseil par le commissaire." Je lui répondis par écrit : " Il n'a pas encore été préparé de mémoire. Je suppose que le conseil décidera ce qu'il y aura à faire." Je vis alors le sous-commissaire à son bureau, avec M. Dawson, M. P. P., et le résultat de notre entrevue fut que je donnai la réponse formelle suivante par écrit : " Comme M. Dawson et M. Russell me demandent ce que l'on se propose de faire, je dirai, pour me rendre au désir de M. Russell, qu'autant que je le sais, je pense que les limites de la Weseneau doivent être offertes à l'enchère publique ; et qu'en ce qui regarde la limite sur le St.-Maurice, l'affaire doit être réglée, par le conseil. P. M. Partridge, 23 juin 1860." Le 17 juillet 1860, M. Dawson, M. P. P., écrivit la lettre suivante :—

QUÉBEC, 17 juillet 1860.

CHER MONSIEUR,—En l'absence du commissaire en chef, qui ne viendra probablement pas avant la vente des coupes de bois sur le St. Maurice, laquelle est fixée au 20 du courant, je prends la liberté de vous communiquer ce qui s'est fait entre nous par télégraphe à propos des limites réclamées par mon frère dans ce territoire. Connaissant l'opinion de M. Partridge sur ce sujet, et sachant qu'il était allé à Toronto, où se trouvait alors le commissaire, j'envoyai une dépêche le 2 juillet, demandant au commissaire de différer d'agir jusqu'à ce que je l'aie vu avec les documents. Le 3, je reçus la dépêche suivante :—" Il ne sera rien fait à propos des limites avant mon retour à Québec. P. M. Vankoughnet."—Auriez-vous la complaisance, en conséquence, d'ordonner que la limite No. 5, St. Maurice Est, et celles de la Weseneau, récalcées par M. S. J. Dawson, et dont il est question ci-dessus comme lui ayant été réservées depuis longtemps, ne soient pas comprises dans la liste des coupes qui doivent être offertes à la prochaine vente ?

J'ai l'honneur d'être, etc.

WM. McD. DAWSON:

ANDREW RUSSELL, Ecr.,
Sous-commissaire, etc., Québec.

Au bas de cette lettre se trouve la note suivante de la main du sous-commissaire :—
“ Ecrivez à M. Dawson qu’elles n’y seront pas incluses, mais qu’elles seront réservées à la “ décision du commissaire.—A. R.” Le 18 juillet M. Dubord reçut instruction du sous-commissaire de ne pas vendre les limites en question. Durant la même année, je sais que M. Dawson, M. P. P., eût une entrevue, sinon plusieurs, avec le commissaire et le sous-commissaire à propos de ces limites. Sous la date du 15 octobre 1860, je trouve une lettre signée par M. Vankoughnet, adressée à S. J. Dawson, écrivain, Trois-Rivières, disant que la limite No. 5, St. Maurice Est, et trois grandes limites sur la Weseneau lui seraient accordées à certaines conditions ; le bonus en sus et au-dessus de la rente foncière ordinaire, et la contribution au fonds des chemins du St. Maurice, devaient être fixés par George Baptist, écrivain, de Trois-Rivières, et Matthew Stevenson, écrivain, d’Outaouais, dans le cas où ils ne s’entendraient pas, l’agent local des bois de la couronne devait régler la question entre eux ; les bonus, la rente foncière et la contribution au fonds des chemins devant être payés sous un mois après la décision. Les évaluateurs nommés par le commissaire n’ont jamais rien fait dans l’affaire. Je sais, d’après les communications personnelles avec l’agent local et M. Baptist, que M. S. J. Dawson désirait que M. Baptist n’agit pas comme évaluateur, parce qu’il (M. B.) considérait qu’il devait être guidé dans l’évaluation des coupes par les conditions contenues dans la lettre du commissaire, accordant les coupes à M. Dawson, et contenues plus explicitement dans la lettre du commissaire à M. Dubord, en date du 21 décembre 1860. Dans cette lettre il est dit : “ La valeur des coupes devra servir aux “ évaluateurs pour fixer le bonus ; la quantité de bois enlevée du No. 5, St. Maurice Est, “ durant l’hiver de 1858-1859, par M. Gouin, pour M. Dawson, devra entrer dans l’estima- “ tion de la valeur de cette coupe.” Les évaluateurs ne se réunirent pas, et le 6 juin 1861, M. S. J. Dawson adressa une lettre au commissaire, M. Vankoughnet, lui disant qu’il était impossible d’obtenir une réunion de M. Baptist et de M. Stevenson ; que le premier refusait d’agir ; et demandant qu’il en fût nommé un autre à sa place. Je vois que je mis une note sur le dos de cette lettre, pour l’information du commissaire, à l’effet suivant :—“ Le “ refus d’agir ne paraît pas venir de M. Baptist, mais de M. Stevenson. Ce dernier était “ ici il y a quelques jours, mais il est reparti, bien qu’il m’ait dit qu’il était venu exprès “ pour cette affaire. M. Baptist est ici et ne refuse pas d’agir. J’ai écrit à M. Dubord de “ suggérer le nom d’une autre personne qui pût agir avec M. Baptist. On ne peut en “ trouver de plus convenable que M. Gilmour, s’il peut en avoir le temps et s’il veut agir.” Je produis une note de l’écriture de M. Vankoughnet, qui est comme suit :

“ *In re* DAWSON.

“ Que l’on écrive une lettre aux arbitres, les informant des taux auxquels les limites ont été vendues sur le St. Maurice depuis 1850.

“ Je n’ai aucune objection à ce que M. Dawson obtienne copie de l’ordre en conseil réservant les limites.”

A la date du 10 juin 1861, M. Wm. McD. Dawson m’envoya un télégramme de Trois-Rivières, comme suit :—“ Ni la copie de l’ancien ordre en conseil, ni le rapport de Morin ne sont arrivés. L’enverrez-vous aujourd’hui certainement ? ” La raison pour laquelle copie du prétendu ancien ordre en conseil n’avait pas été envoyée comme l’avait promis le commissaire, était que ce document avait été écarté parmi les papiers, et il me fallut, le 8 juin 1861, envoyer la note suivante au greffier du conseil exécutif :—

D. T. C., Québec, 8 juin 1861.

CHER MONSIEUR,—Voulez-vous avoir la complaisance de m’envoyer copie des ordres en conseil adoptés sur deux rapports de ce département, en date du 28 février 1854, à propos de réclamations à des coupes de bois dans le territoire du St.-Maurice, présentées par J. S. Ogden et S. J. Dawson, écrivains, et vous obligerez,

Votre dévoué,

P. M. PARTRIDGE.

W. H. LEE, écuyer,
Greffier, conseil exécutif.

Autant que je m'en souviens, M. Lee vint lui-même à mon bureau et me dit qu'il n'y avait aucun ordre en conseil de cette nature. J'en fus très étonné et persistai à dire que M. Lee devait faire erreur, puisque j'avais vu une prétendue copie d'un ordre en conseil dans l'affaire de M. Dawson. Alors ou plus tard j'allai au bureau du conseil exécutif, et M. Lee examina les registres en ma présence, avec M. Côté, je crois, et feu M. Burns, et il affirma de nouveau qu'il n'y avait pas d'ordre en conseil sur cette affaire. Comme tout ce que nous avons fait jusqu'alors était basé sur la supposition que cet ordre en conseil existait, je crus de mon devoir de faire rapport à M. Vankoughnet du résultat des recherches de M. Lee. Le 26 juillet 1861, M. Vankoughnet adressa une lettre à Allan Gilmour, éc., d'Outaouais, l'invitant à agir comme arbitre avec M. Stevenson, M. Baptist étant passé en Europe. Cette lettre était accompagnée de copie des lettres du département, du 15 octobre 1860, à M. S. J. Dawson, et du 21 décembre 1860, à M. Dubord, ces lettres contenant les conditions auxquelles M. Dawson avait obtenu les limites en question. J'ai déjà dit sur quelle base devait se faire l'évaluation, c'est à dire, que la valeur des coupes devait servir de guide aux arbitres pour l'établissement du bonus. Sous la date d'Outaouais, 16 septembre 1861, M. Allan Gilmour accusait réception de la lettre du département du 26 juillet, lui annonçant sa nomination, et disait qu'il s'était rencontré avec M. Stevenson, et qu'après examen des documents et de la correspondance, ils en étaient arrivés à ce que M. Gilmour appelait une sentence arbitrale, qu'il transmettait en même temps. Je dépose copie de cette soi-disant sentence arbitrale. Le bonus fixé par MM. Gilmour et Stevenson, pour les quatre coupes en question, c'est-à-dire le No. 5, St. Maurice Est, et trois limites sur la Weseneau, ne devait pas excéder \$180 pour chaque, ou \$720 pour le tout. Les évaluateurs recommandaient de plus que la rente foncière et la contribution au fonds des chemins, pour toutes les coupes, ne devaient commencer que "depuis le temps où elles avaient été définitivement accordées à M. Dawson, le coupe No. 5, St. Maurice Est, devant être sujette à la rente foncière et à la contribution au fonds des chemins pour la saison de 1858-59, puisqu'elle avait été occupée durant cette année." Lorsque je soumis le rapport des évaluateurs au commissaire, je lui dis que le bonus fixé était ridiculement bas. Je crois que le commissaire me dit, soit alors ou après, qu'il craignait que l'on eût commis une erreur en permettant de fixer le bonus en dehors du département, et indépendamment de ses employés.

692. Le département a-t-il fait quelque autre chose dans cette affaire ?

Non. Je mentionnai à M. Sherwood, lorsqu'il était commissaire, que l'affaire n'était pas terminée, et il condamna énergiquement le renvoi en dehors du département, mais ne fit rien. J'en ai aussi parlé au commissaire actuel, mais rien n'a été fait.

693. M. S. J. Dawson a-t-il fait ou fait faire quelque chose de plus ?

M. Dawson a tiré lui-même de nouveaux trains de bois de la limite.

694. Vous avez dit que vous regardiez le bonus fixé par les évaluateurs comme ridiculement bas : sur quels faits basiez-vous votre opinion ?

Lors de l'enchère publique qui eut lieu à Trois-Rivières le 10 septembre 1859, le No. 6, St. Maurice Est, en arrière, réalisa un bonus de \$1,200. Si le No. 5, St. Maurice Est, eût été offert à cette vente, je suis convaincu qu'il aurait rapporté \$2,000. On le disait bien boisé et d'un accès facile: Quant à la valeur générale des quatre coupes, j'ai basé mon opinion sur ce que m'avait dit M. Baptist, que dans une conversation qu'il avait eue avec M. S. J. Dawson à propos de son évaluation de ces limites, il (M. Baptist) avait dit qu'il était prêt à en donner un bonus de \$4,000. Relativement à la valeur des coupes dans le territoire du St. Maurice, je crois que M. Baptist est un juge compétent.

Mardi, 20 Janvier.

P. M. PARTRIDGE.—Suite de son interrogatoire.

695. Revenant à ce qu'ont fait MM. Gilmour et Stevenson, comme évaluateurs, dans l'affaire des coupes de bois réclamées par M. S. J. Dawson, pouvez-vous dire si ces messieurs ont fait leur évaluation sur les lieux, ou après une inspection des coupes qu'il s'agissait d'évaluer ?

Je ne puis le dire. Je croirais, d'après la lettre de M. Gilmour, qu'ils n'ont pas fait d'inspection.

696. La basse évaluation de ces coupes faite par MM. Gilmour et Stevenson a-t-elle eu quelque effet sur les possesseurs d'autres permis dans le même territoire ?

Les fabricants de bois du territoire du St. Maurice se sont souvent plaint à moi de la faveur accordée à M. Dawson, et de l'injustice qu'ils considéraient leur être faite ainsi qu'au commerce en général. Plusieurs individus se plaignirent particulièrement à la vente de 1859-60 de ce qui avait été fait à propos du No. 5, St. Maurice Est, non seulement parce qu'il n'avait pas été offert en vente, mais parce que les paiements réguliers n'avaient pas été faits sur cette coupe. Je sais aussi que ce qui a été fait irrégulièrement à propos de ces coupes a produit beaucoup de mécontentement; et les demandes de délai de la part de MM. Dawson et autres—ces autres étant portés à demander du délai en conséquence de la manière dont les MM. Dawson avaient eu permission de continuer—ont tendu à rendre irrégulières les affaires de ce territoire, et à les jeter dans la confusion.

697. Avez-vous de nouvelles informations à donner en réponse à la question générale relative aux réserves spéciales de coupes de bois ?

L'exception suivante, ou plutôt l'exemption du paiement de la rente foncière, sous le rapport des dates, que je connaisse, est celle de M. S. J. Dawson relativement aux permis qu'il possède dans le territoire de l'Outaouais supérieur. Ces permis embrassent deux coupes de 50 milles carrés chaque, situées sur la rivière Montréal. M. Dawson les obtint durant la saison de 1852-53, et fut exempt du paiement de la rente foncière croissante, après qu'ils en furent passibles, jusqu'à la saison terminée au 3 avril 1862 inclusivement. L'exemption durant cette période s'est élevé à environ \$2,600. Ces permis sont aujourd'hui sur le même pied que les autres. Il y a une autre catégorie de cas exceptionnels—c'est-à-dire, ceux où les individus dont les permis avaient été annulés par le non-paiement de la rente foncière dans le temps spécifié ont eu la permission de les reprendre sans payer les arrérages qu'ils devaient. Je ne puis me souvenir que d'un seul cas, et c'est celui des enfants mineurs de feu M. Bennet, à propos de deux permis sur la rivière Du Moine, dans le territoire de l'Outaouais supérieur. Un autre cas exceptionnel est celui de M. William Matthews, de Brantford, pour lequel il a été fait, en 1859, en vertu d'un ordre en conseil, une réserve de deux coupes de bois sur la rivière aux Espagnols, sur sa prétendue intention d'y construire un moulin à scie dans un temps spécifié. Dans le département, nous considérons l'affaire comme éteinte. Il a été fait une réserve à peu près semblable bien que sans l'être par un ordre en conseil, 1861, en faveur de M. Wm. Henry, pour l'approvisionnement d'un moulin à scie situé dans ou près du canton de Harvey, C. O. Il y eut une vente à Peterborough, en octobre 1861, et deux coupes d'environ 40 milles carrés furent retirées de l'enchère et réservées pour M. Henry, sujettes, cependant, au paiement de la moyenne des bonus réalisés à cette vente par des coupes semblables. J'ai raison de croire que le bonus, la rente foncière, et l'intérêt sur le tout, depuis la date de la vente, ont été payés depuis quelques jours.

698. Quelle est la règle du département à propos de la rente foncière et des autres conditions auxquelles sont accordés les permis de coupe de bois ?

La rente foncière est fixée à 50c. par mille carré, par saison,—la saison se terminant au 30 avril de chaque année. Dans les cantons arpentés, la rente foncière est doublée la

seconde saison, si l'exploitation n'a pas lieu la première année, et va en augmentant en proportion géométrique, d'une saison à l'autre, si la coupe n'est pas exploitée, jusqu'à ce qu'elle soit huit fois plus forte, après quoi elle est portée à ce que l'on appelle le taux maximum. Le taux maximum est le montant minimum que produirait la coupe en droits sur les bois, si elle était réellement exploitée dans le sens des règlements, avec la simple rente foncière exigée en premier lieu. Le non-paiement de la rente foncière à l'époque fixée, qui est à présent le ou avant le 5 décembre de chaque saison, entraîne la confiscation du permis. Quant à l'établissement des bonus, on ne suit aucune règle fixe. Dans les coupes de valeur, dans les grands territoires à bois, nous avons fixé aux dernières ventes, les bonus de départ à \$4 par mille carré, et dans les territoires moins importants, de même que dans les anciens cantons qui ont été déjà exploités plusieurs fois, nous l'avons fixé à \$2 par mille carré. Les droits prélevés sur le bois coupé sont réglés par un tarif contenu dans les règlements généraux des bois, lesquels tarif et règlements ont cependant besoin d'être révisés.

699. Est-ce là tout ce qui est prélevé dans tous les territoires, à propos des permis accordés et des bois coupés ?

Oui, à l'exception du territoire du St. Maurice.

700. Quelle est cette exception ?

Toutes les coupes vendues sur le St. Maurice ou ses tributaires sont soumises à un paiement annuel, pour le fonds des chemins du St. Maurice, au taux de \$40 par cinquante milles carrés.

701. Qu'est-ce que le fonds des chemins du St. Maurice ?

D'abord, ce fonds a été établi en vertu d'un ordre en conseil afin d'ouvrir certains grands chemins dans le territoire du St. Maurice, sous la surintendance de M. Wells. C'était en 1852. En 1853, un rapport du département recommandait que la somme de £600 fût prise sur le revenu des bois et forêts pour y être affectée comme prêt, remboursable par le fonds des chemins. En septembre 1855, un nouveau rapport du département exposait qu'il était de la plus haute importance que le chaînon de communication entre l'extrémité des chemins de Trois-Rivières et le commencement des eaux navigables sur le St. Maurice, fût rendu praticable avant la prochaine vente de coupes de bois, et il était recommandé de faire une avance de £4,000 sur le crédit du fonds, qui serait dorénavant prélevé sur les ventes, afin de terminer le chemin entre Trois-Rivières et les Grandes Piles. C'est à cette époque que les \$40 par 50 milles carrés furent converties d'un seul paiement en charge annuelle. En août 1856, un autre rapport du département exposait qu'il fallait accorder une nouvelle somme de £1,782. 10s, en sus des £4,000 déjà avancés, pour achever le chemin des Piles, aux mêmes conditions que celles de la première avance.

702. Pouvez-vous dire le montant total dépensé pour la construction de ces chemins ? Le montant avancé par le gouvernement ? Et le montant réalisé par l'impôt, et comment il a été employé ?

Je préparerai une réponse détaillée à cette question.

703. Sous la surveillance de qui les deniers ont-ils été dépensés pour la confection de ces chemins ?

Sous la surveillance de M. Oliver Wells, au commencement, et de M. S. J. Dawson, à commencer de la confection du chemin des Piles proprement dit.

704. L'argent a-t-il été dépensé sous contrat ?

Je ne puis répondre en ce moment.

705. A-t-il été fait une inspection du chemin des Piles, ou d'aucune partie des autres chemins ?

M. A. J. Russell a visité le chemin des Piles pendant son inspection de l'agence de Trois-Rivières, en 1859 ; mais il n'y a pas eu, que je sache, d'inspection générale des chemins.

706. M. Wells et M. Dawson rendaient-ils régulièrement compte au département des dépenses qu'ils dirigeaient ?

Je ne puis le dire quant à M. Wells. Mais je crois que les comptes de M. Dawson ont été régulièrement reçus, accompagnés de pièces justificatives ; et ils étaient vérifiés de la manière ordinaire.

707. Revenant à la pratique de votre division, voulez-vous dire ce qu'elle faisait lorsque les gens coupaient le bois illégalement ?

Lorsque j'entrai à la tête de la division, je vis que l'exploitation sans permis était érigée en système. Par cela, je veux dire que l'on permettait à ceux qui coupaient du bois sans autorisation, de l'enlever sur paiement d'une certaine prime en sus des droits ordinaires, et des frais encourus pour les recouvrer. A la date du 7 avril 1858, il fut adressé une circulaire aux agents des bois de la couronne à propos de l'octroi des permis, les chargeant d'avertir tous ceux qui coupaient du bois sans permis qu'à l'avenir la loi serait rigoureusement appliquée contre eux. En vertu de la loi, le bois était et est encore sujet à saisie et vente.

708. Ces instructions ont-elles généralement été suivies par les agents ?

Nonobstant les instructions dont j'ai parlé, les gens ont continué à couper du bois sans permis, et l'on entrait en arrangement avec eux de la même manière qu'auparavant.

709. A-t-on pris d'autres mesures, alors, pour prévenir et punir les délinquants ?

Après le changement opéré dans la manière de disposer des coupes de bois, il devint évident qu'il serait extrêmement injuste pour ceux qui avaient des permis, de permettre l'exploitation illégale systématique ; et le 6 novembre 1860, il fut donné un nouvel avertissement aux délinquants. Malgré ce nouvel avis, ils continuèrent à faire du bois. L'on fit encore un arrangement avec eux, mais avec l'entente que ce serait positivement la dernière fois.

710. Et cette " dernière fois " est-elle arrivée ?

Non. Il a été fait des arrangements l'année dernière. Mais on a exigé des droits doubles, comme règle, au lieu de la prime imposée autrefois.

711. Ces arrangements sont-ils faits par les agents locaux des bois de la couronne, ou directement par le département ?

La plupart sont faits par les agents locaux. A l'égard du bois coupé illégalement qui est venu à Québec durant la dernière saison, un bon nombre d'individus en ont appelé au département.

712. Ces arrangements ont été faits avec la connaissance parfaite qu'ils étaient contraires à la loi ?

Oui. Tout le monde sait cela ; et c'est pourquoi j'ai cherché à faire supprimer l'exploitation illégale pour des raisons de moralité publique, ainsi que dans l'intérêt du revenu, et en justice pour les fabricants qui respectent la loi.

Mercredi, 21 Janvier.

P. M. PARTRIDGE.—Suite de son interrogatoire.

713. Y a-t-il des comptes contestés entre les fabricants de bois et le département des terres de la couronne, qui sont encore pendants ? Et s'il y en a, quels en sont les détails ?

Il y en a bien peu à présent. Le principal est celui de C. S. Clarke & Cie., mainte-

nant soumis au gouvernement par M. Pope, M. P. P. Ils prétendent qu'on leur a imposé des droits sur une grande quantité de billots sur lesquels on n'aurait pas dû les imposer. Cette réclamation s'applique aux saisons depuis 1853-54 jusqu'à 1859-60 inclusivement ; et la déduction demandée par M. Pope était en 1861, de \$11,238.34. Le montant susceptible d'être pris en considération pour y faire une déduction, d'après l'opinion de l'agent local, M. Neagle, était de \$10,476.25. La somme due par cette maison pour droits sur les bois, au 31 mars 1861, était de \$9,833.95. Cette réclamation fut soumise au conseil par une note du commissaire, en date du 26 septembre 1861, et il fut fait une déduction de \$5,238. Ils demandent une nouvelle déduction. Il y a une autre réclamation de MM. Chaffey et Frères, du territoire de l'Ontario, pour le remboursement du montant des dommages qu'ils ont payé au propriétaire d'un lot enclavé dans un permis qui leur avait été accordé par l'agent local, M. McPherson. Je ne puis en ce moment me rappeler d'autres cas importants.

714. Quel est le montant des arriérés de droits sur vos livres ?

Le montant des droits sur les bois maintenant dus, accrus jusqu'au 31 décembre 1861, était, au 31 décembre dernier, de \$95,452.61. Cette somme représente l'accumulation des arriérés des années précédentes, depuis au moins 1854 ; mais elle ne comprend pas la somme de \$12,497.50 due par l'hon. John Robertson, du Nouveau-Brunswick, pour laquelle le département possède l'obligation de Weston Hunt, de Québec, et qui est depuis 1859, au moins, entre les mains du procureur-général pour perception. Il y a une autre somme due par feu Wm. Patton, de St. Thomas, qui n'y est pas comprise. Il y a aussi quelques anciens arriérés dans ce qui est aujourd'hui le territoire de la Baie des Chaleurs, qui n'ont jamais été portés dans nos livres.

715. Voulez-vous nommer ceux qui sont arriérés de plus de \$1,000 chacun ?

Je donnerai une réponse d'après nos livres.

716. Permet-on le transport d'un permis lorsque le possesseur est arriéré pour droits sur les bois ?

En règle générale, les transferts ne sont pas soumis au département. L'acceptation des transferts se fait par les agents locaux, qui sont tenus d'en faire mention dans leurs rapports mensuels. Cependant, ils négligent souvent de le faire. Les agents n'auraient pas la permission, maintenant, de reconnaître le transfert d'un individu arriéré pour le paiement des droits.

717. Lorsqu'il est fait rapport d'un transfert de permis au département, examinez-vous la question des arriérés ?

Pas à moins que les agents n'en fassent spécialement rapport, car il est de leur devoir de s'occuper de cela.

718. Lorsqu'un transfert du permis d'un individu arriéré a lieu, l'agent exige-t-il un cautionnement ou d'autre garantie pour le paiement des arriérés ?

Je pense que les agents ont eu l'habitude de ne pas accepter de transferts, sans faire d'arrangements spéciaux pour le règlement des droits dus.

719. A-t-on reconnu des transferts lorsqu'il était dû des droits pour le paiement desquels il n'avait pas été pris de sûretés ?

Il paraîtrait que cela a été fait dans le territoire du St. Maurice, mais je ne connais pas les détails relatifs à ces transferts.

720. Connaissez-vous les détails des transferts maintenant possédés en fidéi-commis pour les créanciers, par MM. Thomas Ryan et David Davidson ?

Je sais, d'après les livres et les rapports, que MM. Ryan et Davidson possèdent en

fidé-commis certaines coupes dans le territoire du St. Maurice, possédées autrefois par MM Norcross et Phillips et la compagnie des bois du St. Maurice; et qu'il y a des arriérés contre eux pour les années 1854, '55, '56 et '57, s'élevant en tout à \$9,889.49. Comme les livres du département ne contiennent pas de comptes individuels, il faudrait du temps pour en extraire les articles particuliers relatifs aux paiements subséquents faits à l'égard de ces permis.

721. Comment sont perçus les droits sur les bois qui arrivent à Québec ?

Les agents locaux des bois de la couronne donnent des congés pour tous les trains de bois qui partent de leurs agences. Ces congés mentionnent la quantité et la description des bois exempts de droits, coupés sur les propriétés privées; la quantité et la description des bois coupés en vertu de permis, sujets aux droits; et, pour l'année dernière, les agents ont reçu ordre de mentionner spécialement la quantité de bois coupé illégalement, ou sans permis. Les droits sont prélevés d'après les spécifications du surintendant des inspecteurs de bois; il inscrit le montant des droits dus à la couronne sur le bois, etc., sur ses spécifications de mesurage transmises au percepteur, M. Stewart. En ce qui concerne le bois mentionné dans les congés des agents, et mesuré au bureau du surintendant, les rapports des quantités et espèces sont sans doute exacts. Mais à l'égard du bois qui n'est pas mesuré par le bureau du surintendant, mais par les mesureurs des parties intéressées, nous n'avons aucune garantie de l'exactitude du mesurage, excepté la bonne foi des individus eux-mêmes. Par une défectuosité de la loi, il n'y a pas de vérification suffisante des petites quantités de bois qui arrivent au port de Québec; et en conséquence le revenu et les honoraires du bureau du surintendant en souffrent. Quant à M. Stewart, les rapports des perceptions qu'il faisait, basés sur les congés des agents, n'ont pas été systématiquement comparés dans le département avant l'année dernière, et cet examen ne se fait pas encore à mon entière satisfaction. Les intéressés ont recours à tous les moyens pour éluder le paiement des droits, etc., qu'il est difficile de les contrôler efficacement.

722. Quel contrôle a le département sur la perception des droits de glissoires ?

Les sous-maîtres de glissoires, qui sont des employés du département des travaux publics, font des rapports aux percepteurs à Outaouais, Trois-Rivières, et Chicoutimi, hebdomadairement aux deux premiers, et moins fréquemment au dernier. A Outaouais, le percepteur est aussi assistant dans le bureau de M. Russell; dans chacun des autres cas l'agent des bois de la couronne est percepteur. Il y a un compteur de bois aux glissoires de la Chaudière, et les bois et billots qui viennent dans les estacades de la Gatineau sont aussi comptés. Le compteur des chutes de la Chaudière fait des rapports au percepteur d'Outaouais de la quantité exacte de pièces de bois de chaque radeau, et du nombre de radeaux dans chaque train de bois. La plus grande partie des péages des agences de Trois-Rivières et d'Outaouais sont perçus par M. Stewart, à Québec, les fabricants ayant d'abord donné des obligations à Trois-Rivières ou à Outaouais. Je crois que les sommes perçues à Québec correspondent avec les sommes pour lesquelles il a été donné des obligations. Quant aux péages sur les bois perçus à Chicoutimi, je ne puis dire quels sont les moyens de vérification. Ce à quoi le département s'applique plus spécialement, c'est de constater si les péages perçus, et dont il est fait rapport, l'ont été suivant le tarif établi. Il serait à propos d'examiner si tous les bois qui devraient être soumis aux péages le sont en réalité. Pendant ma visite à Outaouais en 1861, je constatai qu'un individu, sur la Gatineau, avait été exempté du paiement des droits d'estacade pendant plusieurs années. Cet individu—M. A. Leamy—après conférence avec l'officier des travaux publics à Outaouais, M. Merrill, fut requis de payer la moitié des droits ordinaires, et il sera tenu de payer ce taux à l'avenir. Il n'a rien été fait à propos des transactions des années précédentes.

Jeudi, 22 Janvier.

P. M. PARTRIDGE.—Suite de son interrogatoire.

723.—Quels sont les livres dont vous vous servez dans votre division du département des terres de la couronne ?

Je les ai apportés ; les voici :

- (1.) *Brouillard*, ou livre renfermant les entrées de chaque jour.
- (2.) *Journal*.
- (3.) *Grand-Livre*.
- (4.) *Rapports des Agents*.—Rentes foncières.—Compte des permis octroyés et des rentes foncières perçus.
- (5.) *Rapports des Agents*.—Droits sur les bois.
- (6.) *Comptes des Bureaux*.—Les divers services compris dans la division en compte avec le département.
- (7.) *Comptes courants des Agents*.—Les agents des bois en compte avec le département.
- (8.) *Droits sur le bois non recouvrés*.—Etat des droits et péages non recouvrés dans les diverses agences.
- (9.) *Livre des Tableaux*.—Registre des états ou tableaux spéciaux fournis au parlement ou au conseil exécutif, etc., etc.

Ces livres constituent la tenue des comptes à proprement parler. Nous avons en outre divers livres pour inscrire les rapports de permis et permis octroyés sur les terres des colons dans le Bas et le Haut-Canada, ainsi que la valeur du bois abattu et les droits perçus. Ces livres forment les accessoires de certains comptes du *Grand-Livre*. Nous avons aussi un "Livret des congés de douane" indiquant le résultat particulier de l'examen des congés des vaisseaux à la douane de Québec, avec les rapports du percepteur.

724. Après avoir lu le témoignage que vous avez donné ci-devant, désirez-vous ajouter quelque chose comme explication ou correction ?

Oui. Je désire faire une ou deux corrections ou additions à ce que j'ai déjà dit ; et le ferai demain.

Vendredi, 23 Janvier.

P. M. PARTRIDGE.—Suite de son interrogatoire.

725. Etes-vous prêt à corriger ou compléter votre témoignage ?

Oui. Je désire ajouter, à l'égard des rapports de dépenses des agents des bois de la couronne faits avant le 12 mars 1856, qu'ils étaient envoyés sans régularité et étaient semi-annuels pour la plus grande partie. De plus, au sujet de ma réponse quant au nombre et au chiffre des billets promissoires et obligations, etc., pris par M. Neagle, agent des bois de la couronne, et afin de la compléter, je prends la liberté de vous passer copie d'une liste des promesses et obligations, etc., non acquittées, qui se trouvent entre les mains de cet agent, qu'il m'a donnée à la date du 12 juillet 1862.

Liste de billets promissoires et obligations, etc., non acquittés, entre les mains de Gerard Nagle, agent des bois de la couronne, territoire de St. François.

Faiseurs.	Cause.	Faits payables à.	Où faits payables au.	Date.	Epoque.	Somme.	Observations.
Nicholas Dodds.....	Exploitation illégale sur	L'hon. J. Canchon, ou à son	Siège du Gouvernement....	Avril 19, 1858	Illimitée.	\$ 328 25	Partie de ces obligations ont été payées et le reste a presque tout été remis par suite de l'abandon des réclamations.
Wm. Reynolds	des terres en dispute,	successeur.....		do 22,	do	540 90	
Jno. et Thos. Mills..	dans Orford, faite en			do 22,	do	352 90	
Andrew Reynolds ..	grande partie pour			do 23,	do	476 60	
Erg. Terrault.....	Wm. Brooks et Cie.....			Mai 5,	do	65 73	
Wm. Brooks.....				do 5,	do	163 72	
R. C. Alice	Explit. illég. dans Warwick	A l'Ag. des B. de la Cour.	Bureau des Bois de la Cour,	Acôt 2,	3 mois	35 53	Balance des frais et amendes. De même que les obligations ci-dessus.
Wm. Brooks.....	do sur des terres en disp.	do do	Territ. de St. François....	Déc. 18, 1858.	Avril 1, '59.	100 00	
Flavien Godette	do do	do do	Banque de Montréal.....	Mai, 1859....	Illimitée...	100 84	
Brooks et Cheney.....	do sur les rév. du clergé	Au Com. des Terres de la C.	Siège du Gouvernement...				
J. F. R. Tém et fils...	do sur le lot 24, 6e rang,	A l'Ag. des B. de la Cour.	Bureau des Bois de la Cour,				
	do	do do	Territ. de St. François....	Jun 11,	1 mois	110 0	Remis aux avocats pour perc. B. perdu—les part. sont pauv.
Jean Petit	Action.....	do do	do do	Mars 15,	3 mois.....	21 87	
	do sur des terres, 2e r'g.	do do	do do				
J. B. Allard.....	Upton, réclaté....	do do	do do	Mai 8,	20 jours.....	13 83	M. Gill tenu responsable par ordre du département. La moitié de l'amende remise.
John Flanagan	I. Gill, éer., M. P. P.....	do do	do do	do 9,	15 do	23 67	
Is. Vigneau	Explit. illég. par Mayrand,	do do	do do	do 11,	4 mois.....	400 00	
Séraphin Gossehn....	do commis dans Wolton	do do	do do	Avril 15,	2 do	3 00	La plus grande partie des billets scés ont été conv. en bois de chauffe. Les part. sont incapables de payer de suite.
L. G. Nevins	do do	do do	do do	do 19,	3 do	15 0	
D. Charland.....	do do	do do	do do	do 18,	30 jours.....	8 0	
Camille Ducharme ..	Coupe de b's en vertu d'une	do do	do do	do 18,	3 mois.....	22 0	
	licence de colon, No. 5	do do	do do	do 21,	3 do	16 66	
A. et F. Chandonais..	Explit. illég. dans Wolton...	do do	do do	do 21,	2 do	18 00	
Pierre Jean	do do	do do	do do	Mai 2,	20 jours.....	1 00	
Micaher Clifford.....	do do do Hadley ...	do do	Bureau des Bois de la Cour,				
	do do	do do	Territ. de St. François....				
H. D. Briaky.....	Pour fermer un c. de droits	do do	Banque de Québec.....	Jun 6,	1 mois.....	436 25	
Charles King.....	do do	do do	do do	do 27,	2 do	300 00	

Dans la plupart des cas, on prend des billets promissoires pour fermer les comptes et finir les balances; d'autres fois, afin d'ajouter au privilège sur le bois la garantie personnelle du marchand de Québec qui alimente l'exploitation;—jamais le gouvernement n'a abandonné son droit de privilège sur le bois.

BUREAU DES BOIS DE LA COURONNE, ST. HYACINTHE,

12 juillet 1862.

(Signé,) **GERARD J. NAGLE.**

JAMES BRIDGLAND, assermenté de nouveau.

726. Est-ce vous qui êtes chargé de l'administration, dans le département, des terres de l'artillerie ?

Oui. Sous les ordres et l'autorité du commissaire.

727. Quand les terres de l'artillerie ont-elles été cédées par le gouvernement impérial à celui du Canada ?

Elles le furent implicitement à l'agent, M. Coffin, le 5 novembre 1856 ; c'est-à-dire que tous les titres, contrats, documents et listes lui furent transmis à cette époque. Les terres et bâties furent placées sous sa charge dans le cours de 1857.

728. Par qui et comment M. Coffin a-t-il été nommé ? A qui est-il responsable ?

Il a été nommé par un ordre en conseil en 1856. Il est responsable au commissaire des terres de la couronne de la due exécution de ses devoirs.

729. M. Coffin fait-il régulièrement au département des terres ses rapports des recettes et dépenses ?

Oui. Il rend compte au département tous les mois et tous les ans. Ses rapports du moins embrassent toutes ses recettes de versements de principal, avec intérêt, et de loyers provenant de tous les baux. Tous les trois mois, il rend compte de tous ses déboursés, y compris son salaire et celui du personnel de son bureau et autres dépenses incidentes, le tout accompagné de pièces justificatives. Un compte supplémentaire accompagne ces rapports trimestriels dans lequel M. Coffin inscrit ses frais de voyage et de visite officielles. Jusqu'ici, cette feuille de dépenses contingentes n'a été envoyée que comme simple compte sans explications ni pièces justificatives. La semaine dernière, il a reçu ordre d'envoyer son journal quotidien, ou d'accompagner son compte contingent de détails relatifs au service qu'il a fait et au jour où il l'a fait. Ses rapports annuels ne sont que le sommaire de ceux du mois, avec une liste des succursales de banque où ont été déposées de temps à autre les deniers reçus au crédit du commissaire.

730. Examinez-vous et vérifiez-vous ces rapports et ces comptes ?

Jusqu'ici, je n'ai pu avoir aucun moyen sûr de vérifier les rapports. J'examine et vérifie régulièrement les comptes. Je n'ai trouvé aucun livre où les ventes aient été entrées assez méthodiquement pour qu'elles pussent offrir un moyen sûr de vérifier les rapports du mois. La vérification et l'examen étaient assez variable jusqu'à ce que la besogne me fût assignée en septembre dernier ; je n'ai pu encore réussir à établir un bon système.

731. L'agence de M. Coffin comprend-elle toutes les terres de l'artillerie transférées en principe par le gouvernement impérial à la province ?

Assurément non. Il faut en excepter toutes les terres qui ont été ou affectées par le gouvernement à des objets publics, ou reprises par le gouvernement impérial pour des fins militaires.

732. A combien était estimée dans l'origine la valeur totale des terres et bâties de l'artillerie ?

Je ne puis répondre à cette question que par ce qu'en dit M. Coffin dans son rapport de 1859. Il paraît que le coût total des terres achetées par le trésor impérial s'élevait à \$1,360,000 ; et que les casernes et autres bâties, dont le coût primitif avait été de \$809,560, étaient évaluées à \$419,200.

733. Quelle était la valeur approximative des propriétés affectées par le gouvernement canadien à des objets d'utilité publique ?

En 1859, M. Coffin l'estimait à \$632,800.

734. A combien est estimée la valeur des propriétés reprises par le gouvernement impérial ?
Je ne saurais dire.

735. Les propriétés prises et possédées par le gouvernement provincial exigent-elles quelque attention de l'agent des terres de l'artillerie ?

Je ne pense pas. Elles se trouvent sous l'administration du département des travaux publics.

736. Est-ce que l'intérêt sur ces propriétés figure dans les affaires de l'agence de l'artillerie ?
Il n'y figure que comme revenu des terres de l'artillerie.

737. A combien se monte cet intérêt ?

En 1859, à \$37,968 ; en 1860, au même chiffre ; en 1861, à \$36,468 ; Je ne puis dire en ce moment d'où provient ce changement.

738. Cet intérêt déduit, quel est le montant *bonâ fide* reçu de l'agence par le département ?

Il est comme suit pour les trois années susdites :

	1859.	1860.	1861.
Recettes des ventes	\$13,259.28	\$ 7,261.64	\$ 8,195.02
“ fermages.....	17,354.40	18,948.85	14,906.56
Hypothèque de la municipalité de Windsor.....	1,600.00		
	<u>\$32,213.68</u>	<u>\$26,210.49</u>	<u>\$23,101.58</u>

739. Pouvez-vous fournir de semblables renseignements pour 1862 ?

Oui, recettes des ventes \$6,179.02. Recettes de fermages \$14,002.59. Revenu total, \$22,181.61.

740. Quelles ont été les dépenses totales de l'agence pendant ces années ?

Pour 1859, \$8,966.70 ; pour 1860, \$10,467.18 ; pour 1861, \$8,878.64 ; pour 1862, je ne saurais dire.

741. L'agent est-il payé par appointements ?

Oui. Ses appointements sont de \$2000.

742. Reçoit-il quelques profits casuels ?

L'agent habite gratuitement une maison à Outaouais. Je ne saurais dire la valeur de l'occupation.

743. Doit-on comprendre alors que vous n'avez aucun état détaillé des bâtisses et propriétés de l'artillerie et de leur valeur respective ?

Nous n'avons rien de plus détaillé que le rapport de M. Coffin de 1859 ; encore ce rapport ne donne-t-il aucun état de la valeur.

744. Est-ce qu'il y a quelque inspection ou évaluation des propriétés de l'artillerie autre que celle faite par l'agent ?

S'il y en a, je n'en sais rien. Cependant, le commissaire des terres de la couronne a nommé il y a quelque semaines des évaluateurs pour évaluer certaines propriétés de l'artillerie sur le canal Rideau.

745. L'agent reçoit-il quelque chose, en sus de ses appointements, pour travaux faits en rapport avec l'agence ?

Je trouve en parcourant les comptes de M. Coffin qu'il a été payé en différentes occasions pour travaux extraordinaires. Je trouve aussi en revoyant les estimés et pièces justi-

ficatives de ses comptes que ses services extraordinaires lui étaient payés à \$1.00 de l'heure. Je ne saurais dire la somme totale qu'il a reçue pour cet objet.

Samedi, 24 Janvier.

E. A. GÉNÉREUX, assermenté :

746. Quelle charge occupez-vous dans le département des terres de la couronne ?

J'ai la direction de la moitié de la division des ventes de terre dans le Bas-Canada.

747. Etes-vous chargé de préparer l'émission des coupons de terres de Bolton et Magog ?

Je fus chargé de cette besogne lorsque l'émission fut ordonnée par un ordre en conseil sous l'autorité de la 20 Victoria, chapitre 139.

748. En vertu de quelles instructions et sous quel contrôle avez-vous préparé les diverses émissions de coupons qui ont eu lieu ?

Il y a eu cinq émissions : deux pour frais judiciaires, le 10 mars 1858, et le 14 mai 1858 ; une en faveur des arbitres le 30 juillet 1858 ; une en faveur des réclamants le 9 mai 1859 ; la cinquième en faveur des commissaires, avril 1862. Chaque fois, je préparai les coupons sur ordre verbal du commissaire. Je remplissais la formule imprimée du livre des coupons, ainsi que le talon de souche, inscrivant le numéro, la date de l'émission, le montant et le nom de la personne en faveur de qui l'émission était faite. Le sous-commissaire examinait et signait le coupon dans le livre, j'apposais aussi mes initiales. Le sous-commissaire examinait également chaque émission afin de constater que le montant total correspondait avec le montant sanctionné par l'ordre particulier en conseil, en vertu duquel l'émission avait lieu. Chaque émission était numérotée et la dénomination dans chaque cas était de \$25, à l'exception des fractions finales.

749. En faveur de qui les émissions ont-elles été faites respectivement ?

Au nom des réclamants, à l'exception de la dernière émission qui était en faveur des commissaires respectivement.

750. Quels étaient les réclamants en faveur de qui la quatrième émission, — c'est-à-dire, celle destinée à la compensation, — a-t-elle été faite ? Quels montants ont-ils reçu chacun ?

Asa B. Foster, syndic de B. Mathes, \$17,000 ; Caleb Pierce, \$2,380 ; Ralph Merry, pour lui et comme syndic des héritiers de Solomon Davis, des héritiers de Benaiah Davis, et de Eleazar D. Barker, \$31,450 ; George Bainbridge, John Bainbridge, et Thomas Brown, feu Bainbridge et Brown, \$7,820 ; Mme. Maria Anne Jones, veuve de John Banner Price, \$4,080 ; Moses A. Hodgson, \$1,700 ; Eleanor Dunning, veuve de Jacob Cook, \$2,720 ; Sir Charles J. Stuart, Bart., \$46,903.

751. Une fois le coupon rempli et signé que devenait-il ?

Je détachais le coupon du livre lorsqu'on venait le demander, je le donnais au réclamant et prenais son reçu.

752. Etes-vous chargé d'examiner les coupons lorsqu'ils reviennent au département ?

Je n'ai rien à faire avec l'annulation des coupons. Aussitôt qu'il sont émis, je remets le livre au comptable, qui se trouve par conséquent chargé de l'examen de l'annulation.

753. Est-ce que la réception et l'annulation des coupons se trouvent indiquées de quelque manière par le comptable au talon de souche du livre ?

Oui.

EDWARD FLETCHER, assermenté :

754. Votre charge dans le département des terres de la couronne ?

Arpenteur-en-chef, division du Bas-Canada.

755. Avez-vous fait l'inspection des arpentages du Bas-Canada ?

Je visitai dans l'automne de 1861 certains arpentages exécutés sur la rivière Gatineau et sur la rivière du Lièvre dans le comté d'Outaouais. En octobre de la même année, j'inspectai une partie du canton de St. Maurice. Ce sont là les seules inspections spéciales que j'ai faites.

756. Quel a été chaque fois le résultat de votre inspection ?

Dans mon inspection sur les rivières Gatineau et du Lièvre, je trouvai les arpentages en plusieurs cas très défectueux et montrant de la négligence. Dans le comté de Portland, je trouvai que les lignes avaient été tirées apparemment avec la boussole seule ; elles présentaient de nombreuses déviations, s'élevant quelquefois à plusieurs degrés. Je trouvai aussi que chaque fois que sur la ligne se trouvait un arbre, celui-ci n'était pas coupé, mais simplement marqué. Un individu qui avait accompagné l'arpenteur comme porte-chaîne me dit qu'il n'avait été pris qu'une seule observation astronomique et que les lignes avaient été tirées à la boussole, sans piquets ou nouvelles observations. Les lignes des rangs en général n'étaient pas tirées sur le côté Est de la rivière du Lièvre, non plus qu'à l'angle N. O. Cet arpentage a été exécuté par feu J. J. Roney, d'Aylmer. Quant au front du canton de Denholme, arpenté par M. J. Newman, je n'ai pu trouver les poteaux qu'il dit avoir plantés le long de la rivière. Les lignes de profondeur de ce rang n'étaient tirées que sur un mille ou deux. Dans le canton de Low, également arpenté par M. Newman, je découvris que les lignes n'étaient nullement droites et me parurent avoir été, ainsi que je l'appris des colons, tirées à la boussole seulement. Il m'a été impossible de retrouver plusieurs de ces lignes. Les arbres qui se trouvaient dans les lignes y avaient été laissés. Dans le canton de Egan, je trouvai que les lettres des poteaux ne s'accordaient pas. M. Milmore, qui avait travaillé à l'arpentage pendant quelques temps, me dit que plusieurs des lignes dont il avait été fait rapport comme ayant été tirées ne l'étaient pas. Dans le canton de Kensington, arpenté par M. Charles Bouchette, en 1854 et 55, il me fut impossible de retrouver les lignes de profondeur. Je dois dire qu'en plusieurs cas, le feu peut avoir rendu plus difficile de découvrir ces lignes. J'en suis venu à la conclusion générale que dans chaque cas, l'arpentage que l'on rapportait, avoir été fait n'était pas en réalité achevé. Je crois que ces arpentages ont été payés en entier par le département. L'inspection subséquente que je fis dans le canton de St. Maurice fut plus satisfaisante.

757. Est-ce que le résultat général de votre inspection vous paraît établir la nécessité d'une inspection complète et méthodique de tous les arpentages entrepris par le département ?

Assurément. Cependant, depuis celle que j'ai faite, il n'y en a pas eu d'autre en Bas-Canada.

WILLIAM F. WHITCHER, assermenté :

758. Vous êtes commis de seconde classe dans le département des terres de la couronne, et avez la charge de la division des pêcheries ?

Oui.

759. Quelle est la nature de vos travaux ?

Je suis chargé de la conduite générale de la division des pêcheries des deux provinces. Les affaires de routine embrassent la correspondance relative aux stations de pêche, avec

les agents et garde-pêche ; le contrôle des baux et des permis octroyés en vertu de la loi ; l'examen des rapports d'argent perçus pour fermages, permis et amendes ; l'examen des titres de ceux qui prétendent avoir droit de pêche comme propriétaires riverains, avant de prendre l'opinion des officiers en loi de la couronne.

760. Quel contrôle exercez-vous sur les envois d'argent perçu pour fermages, permis et amendes ?

L'argent est perçu par les agents sur le lieu et déposé aux banques, au crédit du commissaire des terres de la couronne. Les agents font leurs rapports en quelques cas tous les mois, dans d'autres à la fin de la saison seulement, et envoient un livre de permis contenant une inscription de tous les permis qui ont été octroyés et une liste des montants en provenant et reçus. Le seul contrôle que j'aie sur ces rapports est la comparaison que je fais de la liste des permis avec le livre qui lui est fourni à ce sujet par le département. Pour les amendes, je n'ai que les rapports certifiés sous serment par les agents, magistrats *ex officio* et par d'autres magistrats. Nous contrôlons ces derniers rapports en les comparant avec ceux des condamnations envoyées au département en loi de la couronne. Les baux dans le Bas-Canada sont octroyés directement par le département et l'argent est payé au département ou par l'intermédiaire des banques. Dans le Haut-Canada, les agents donnent des baux qui leur sont fournis par le département et dans la plupart des cas, nous dépendons des rapports des agents quant à l'intégrité des sommes reçues.

761. La loi limite à 4 le nombre des garde-pêche pour toute la province,—pouvez-vous expliquer pourquoi on a excédé ce chiffre ?

Il y en a 16 en tout, dont 1 seul se trouve actuellement dans le Haut-Canada, l'autre ayant été démis l'été dernier. La raison pour laquelle il y en a plus que 2 de nommés dans le Bas-Canada est l'étendue immense du district d'inspection qui comprend toute la côte du St. Laurent, le chiffre considérable des frais de voyage et le désir de remplir efficacement sur les lieux le but de la charge. Le montant total payé au 15 garde-pêche ne dépasse pas celui qui est assigné à 2.

762. Les garde-pêche du Bas-Canada sont-ils intéressés eux-mêmes dans les pêcheries ?

Je n'en connais qu'un seul qui le soit pour la pêche au saumon ; c'est M. H. Simard, de la Malbaie, garde-pêche de la division du Saguenay. Plusieurs sont engagés dans la pêche à la morue, mais ils ne peuvent être fermiers de pêche au saumon, ou mieux encore ils ne peuvent être intéressés dans aucune pêche produisant des honoraires à la couronne.

763. Vous parlez de l'économie des frais de voyage effectuée par la nomination de tant de garde-pêche locaux,—est-ce qu'en sus de leurs appointements ils n'ont pas droit à des frais ?

Ils sont payés de frais de voyage fait dans leurs divisions respectives seulement.

764. A combien se montent ces frais de voyage ?

En 1859, \$313.73 ; en 1860, \$529.05 ; en 1861, 615.43 ; en 1862, \$465.52.

765. En sus des appointements qui vous sont payés dans le département, recevez-vous quelque chose comme chef de la division des pêcheries ?

J'ai reçu un casuel durant les saisons de 1859, 60 et '61, pour services accomplis sur les lieux, ainsi que mes frais de voyage. J'ai exécuté ces travaux en vertu des instructions du commissaire ; c'est lui qui fixa l'allocation que je devais toucher comme casuel. Mes déboursés furent revus par le sous-commissaire et approuvés par le commissaire.

THOMAS DEVINE, assermenté de nouveau.

766. Désirez-vous rectifier un avancé fait par vous dans une occasion précédente ?

Oui. Le 7 janvier, je dis que le transport d'une partie des provisions de bouche de M. Jones lui avait été payé par le département, quoiqu'on ait dit qu'elles avaient été laissées dans le bois. Je me suis assuré depuis, que cet avancé n'était pas exact.

Lundi, 26 Janvier.

THOMAS HECTOR, assermenté :

767. De quelle division du département des terres de la couronne êtes-vous chargé ?

Je suis premier commis du département. Mes devoirs se rapportent aux terres de la couronne situées dans les anciens et dans une partie des nouveaux établissements du Haut-Canada ; je suis chargé des ventes, des transports qui s'y rapportent et de faire rapport sur les difficultés qui se présentent. Je fais rapport sur les demandes de compensation pour déficiences et erreurs dans l'arpentage ou du département.

768. De quelle manière faites vous rapport au commissaire à l'égard des réclamations ?

Je prends connaissance de tous les papiers envoyés au département au sujet de ces réclamations, je prépare en général les rapports au commissaire, lui exposant les faits par écrit, et je fais mes recommandations sur la décision. Excepté lorsqu'il s'agit de difficultés légales, le commissaire prend mon exposé des faits pour base de son jugement.

769. Est-ce qu'il y a beaucoup de réclamations en arrière dans votre division ?

Il y a plusieurs cas sur lesquels on en est pas encore venu à une décision finale ; il y en a plusieurs autres qui, selon moi, ont été décidés, mais dont les réclamants ne sont pas satisfaits de la décision. Il y a beaucoup de réclamations en arrière ; mais il y a très peu de négligence à leur sujet de la part de la division.

770. Est-ce qu'il y a d'anciennes réclamations dont on ne s'est jamais occupé ?

Je suis sous l'impression qu'il y en a très peu.

771. Est-ce qu'il y en a dont vous n'avez pas fait rapport au commissaire ?

Il y a très peu de vieilles réclamations dont il n'a pas été fait rapport de vive voix ou par écrit au commissaire ou à un autre, par moi-même ou mon prédécesseur, M. Spragge.

772. Pouvez-vous dire combien ?

Il serait impossible de le faire, à moins de passer des mois, et peut-être des années, à examiner les papiers qui ont été envoyés à la division.

773. Est-ce qu'il se trouve des transports en arrière dans votre division ?

Fort peu.

774. S'occupe-t-on des réclamations de compensation pour cause d'erreurs d'arpentage ou du département, ayant eu lieu au-delà d'un certain laps de temps ?

La chose dépend de la date de la demande, la loi à ce sujet ayant été modifiée. L'interprétation générale de la loi actuellement en force est qu'elle oblige l'envoi de la demande dans les cinq ans à partir de la date de la découverte de l'erreur. La loi limitait autrefois la demande à cinq ans de la date des lettres patentes. Ce changement a eu lieu en 1858.

775. Savez-vous si l'on s'est écarté quelquefois de cette règle au sujet des réclamations ?

On peut quelquefois avoir donné de l'élasticité à la loi, vu que le commissaire en charge est investi d'un grand pouvoir discrétionnaire. Cependant, ceci a lieu plutôt pour les demandes contradictoires que pour les demandes de compensation. Il n'y a pas eu à ce dernier sujet aucune infraction à la loi, du moins en ce qui me concerne.

776. S'est-on quelquefois écarté de la loi relativement à ces cas de la part du commissaire alors en charge ?

Je ne sache pas que jamais un commissaire se soit occupé d'un cas qui avait passé le délai fixé pour être exposé devant le département.

777. Est-ce qu'il y a des cas, dont le mérite avait été décidé, qui ont été remis devant le département et qui ont été décidés une seconde fois ?

Maintes et maintes fois. Les décisions du département ont été souvent renversées par le conseil et même par le département lui-même.

778. Au sujet du laps de temps pendant lequel on peut exposer de nouveau une affaire déjà déidée, quelle règle suit le département ?

Il n'y a pas de loi qui fixe une époque pour reconsidérer une question sur demande des parties intéressées. Des décisions rendues, il y a 20 ans, ont été renversées par le département, il n'y a que peu de semaines.

779. Connaissez-vous des cas dont vous ayez fait rapport défavorablement, comme contraire aux lois et usages du département, et qui ont été maintenus et décidés favorablement par le commissaire en charge ?

Mes rapports ont toujours été acceptés et approuvés par le commissaire.

780. Avez-vous fait rapport quelque fois pour cause de prescription ?

Lorsque le temps se trouvait écoulé, je ne faisais aucun rapport. On écrivait aux intéressés qu'il y avait prescription contre leurs réclamations, ou bien on les en informait de vive voix eux ou leurs agents.

781. Ces lettres et ces réponses verbales impliquent-elles une décision finale ?

Les gens peuvent renouveler leur demande en aucun temps.

782. Y a-t-il des cas dont il avait été ainsi décidé verbalement ou par lettre, qui aient été reconsidérés ultérieurement et au sujet desquels il a été pris des mesures ?

Ces cas, par suite de la loi, étaient inadmissibles.

783. Que voulez-vous dire lorsque vous avancez que l'on a souvent donné de l'élasticité à la loi ?

Je veux dire que le commissaire des terres de la couronne est investi d'un grand pouvoir discrétionnaire, et que quelquefois il a paru sage de s'écarter de la lettre stricte des clauses de la loi. Le commissaire en charge a quelquefois agi directement contre la loi pour le bien du public.

784. Voulez-vous citer des exemples ?

Je pourrais citer un cas où il y a été octroyé des lettres-patentes par ordre de l'exécutif, sans que la réclamation ait été portée devant la cour des héritiers et légataires. Ce fait se passait avant la loi actuelle qui donne le même pouvoir au commissaire.

785. De quel cas particulier voulez-vous parler ? Quand ont-il eu lieu ?

Je crois que le nom de celui à qui la lettre-patente fut octroyée était Gagnon ; elle

fut accordée sur la recommandation de l'hon. J. H. Cameron, comme procureur-général. Je ne puis donner la date de mémoire.

786. Est-ce qu'il y a une règle fixe dans le département au sujet de la forme de compensation donnée aux réclamants ?

Quelquefois on donne des coupons, d'autrefois, des terres, suivant ce que le commissaire décide. Autrefois, on donnait des lettres de crédit avec lesquelles on pouvait acheter des terres des divers agents.

787. Est-ce qu'il n'y a pas en force un ordre de M. Vankoughnet réglant que le coupon serait dorénavant la forme de compensation ?

Je le pense. On obtenait, cependant, le paiement en coupons avant l'ordre de M. Vankoughnet. Je regarde comme règle le paiement en coupons.

788. Est-ce qu'il y a des exemples récents où l'on a donné des terres en compensation, au lieu de coupons ?

Il y en a quelques-uns.

789. Voulez-vous citer le plus important ?

L'octroi de terres le plus considérable en compensation fut fait à Sir Richard Airey, en 1858, qui réclamait comme lui appartenant des terres dans le canton d'Aldborough et dont on constata le contraire par arpentage spécial. Cet octroi embrasse 2500 acres. Un autre octroi fut accordé à M. Macbeth, M. P. P., de 741 acres, dans le canton de Dunwich, comme compensation de défauts existant dans l'étendue de certains autres lots situés dans le même canton. L'octroi de M. Macbeth lui fut fait en vertu d'un ordre en conseil du 7 février 1857.

790. Quand la réclamation de M. Macbeth parvint-elle au département ?

Le 8 juillet 1857.

791. Sur quoi cette réclamation était-elle appuyée ?

Dans sa pétition à l'exécutif du 8 juillet 1857, M. Macbeth expose que comme légataire de l'hon. col. Talbot il a droit aux immeubles possédés par ce dernier ; que parmi les terres qui lui ont été léguées se trouvent certains lots dans Dunwich devant contenir 1330 acres ; que par suite d'un arpentage incorrect ou d'un changement dans l'ancien arpentage, l'octroi se trouve réduit de beaucoup ; que le col. Talbot, avant son décès et dans les 5 ans de la découverte de cette erreur, adressa une demande de compensation ; que la réclamation fut bien écoutée de l'arpenteur-général M. Parke, mais qu'alors il se présenta un obstacle dans la loi alors en force, ainsi que ce dernier en écrivit au col. Talbot le 31 décembre 1844 ;—que M. Parke ajouta que si cet obstacle venait jamais à être écarté, qu'il y avait des terres dont la couronne pouvait disposer entre la concession A et la 4e concession de Dunwich ;—que la longue maladie et la mort du col. Talbot empêchèrent l'affaire de se continuer ;—et qu'enfin (dans l'opinion du solliciteur) l'obstacle dont parle l'arpenteur-général Parke a disparu par la 20e section du statut, 16 Vict. chap. 159. La pétition était accompagnée du testament légalisé du col. Talbot, daté du 3 mars 1853.

792. En 1844, à l'époque où le col. Talbot adressa sa demande au gouvernement, quelle était la loi relativement à la limitation.

En vertu de la loi (4 et 5 Vict. ch. 100 sect. 28) les demandes de compensation devaient être produites dans les cinq ans de la date de l'émission des lettres-patentes.

793. Quelle était la date de la lettre-patente qui octroyait au col. Talbot des terres dans Dunwich et qui servait de base à la réclamation ?

25 juillet 1821.

794. Alors en vertu de la loi, la réclamation du col. Talbot était nulle ?

En effet.

795. Dans quelles circonstances le département permit-il de renouveler cette réclamation ?

En vertu de la clause 19, chap. 159, 16e Vict. qui autorisait la reprise de ces réclamations, et qui statue que l'on peut réclamer dans les 5 ans qui suivent la date de la découverte de l'erreur.

796. Est-ce que le département a coutume de donner au statut que vous citez un effet rétroactif ?

Oui.

797. Pouvez-vous indiquer dans le statut une clause qui montre que telle est l'intention du législateur ?

Je ne le puis ; mais le département croit et se conduit comme si la 19e section du statut en question autorisait l'octroi de compensations sur des réclamations qui sous l'ancienne loi avaient été rejetées comme inadmissibles.

798. Cette interprétation de la clause a-t-elle été sanctionnée par les officiers en loi de la couronne ?

Nous n'avons aucune opinion du procureur-général à ce sujet. Il n'y a pas longtemps, je crois, M. McDougall, commissaire, a mis en doute la légalité de cette interprétation, et je suis sous l'impression qu'il y a eu correspondance à ce sujet avec les officiers en loi de la couronne.

Mardi, 27 Janvier.

THOMAS HECTOR.—Suite de son interrogatoire.

799. Est-ce que au moyen de l'effet rétroactif donné par le département des terres de la couronne au statut 16 Vict. ch. 159, sect. 19, plusieurs demandes rejetées d'abord comme inadmissibles ont été permises et accordées ?

Je ne puis dans le moment citer que le cas de M. Macbeth. L'examen que l'on fait maintenant des papiers de mon bureau pourra en révéler d'autres.

800. Est-ce qu'il y a de record dans le département quelque ordre en conseil relatif à la nouvelle audition d'affaires dans lesquelles il avait été donné des décisions ?

On a passé ordres sur ordres en conseil défendant, selon moi, de s'occuper de nouveau d'affaires décidées par l'exécutif. Voici un de ces ordres en date du 17 novembre 1847 qui dit : " qu'afin d'empêcher la confusion et l'interruption continuelles des affaires publiques, surtout dans le département des terres de la couronne, il est très important que " les ordres en conseil au sujet des réclamations seraient tenus comme finals, qu'il ne " devrait être permis de reconsidération que lorsqu'il est palpable que ces ordres étaient " tout à fait injustes." Néanmoins, ces ordres n'ont pas été respectés.

801. Est-ce que la demande primitive du colonel Talbot pour compensation a jamais été le sujet d'un ordre en conseil ?

Je ne puis répondre d'une manière positive. Je crois par les papiers que j'ai devant moi que la demande reçut une réponse de M. l'arpenteur-général Parke. Comme la demande était inadmissible, il n'a pu en être fait rapport à l'exécutif.

802. Pouvez-vous énumérer les lots de Dunwich, causes de la compensation octroyés à M. Macbeth ?

Je le puis. Le lot A, front irrégulier, ceux A et C dans la 1re concession, en tout 300 acres. Le lot A, 2e concession 200 acres; le lot B, 2e concession 200 acres; le lot C, 2e concession 160 acres; le lot B, 3e concession 200 acres; le lot C, 2e concession 160 acres; total 1250 acres. M. Macbeth demandait d'abord 1330 acres; mais après examen des lettres-patentes, l'erreur se réduisit, ainsi que je l'ai dit, à 1250 acres. L'arpentage de ces lots par M. Springer montre que la superficie de ces lots s'élève seulement à 509 acres, donnant un déficit de 741 acres : c'est cette lacune qui forma la base de la compensation qui fut accordée.

803. Est-ce qu'on fit l'évaluation de ces terres, de la part de la couronne avant de fixer le chiffre ou la quantité de ce qui serait accordé comme compensation.

Je n'en trouve aucune trace dans les papiers.

804. Sur quelle base, dès lors, la compensation fut-elle accordée à M. Macbeth ?

Je ne puis répondre que par conjectures. Cependant, d'après un mémoire de M. Vankoughnet, commissaire, je vois que certaines terres accordées comme compensation avaient été évaluées à \$3,496, et que 304 acres en sus avaient été octroyés.

805. Quelles terres furent ainsi octroyées à M. Macbeth ?

Elles se trouvent toutes dans Dunwich. La moitié nord du lot A, 3e concession, 104 acres; le lot B, 5e concession, au nord de l'augmentation, au nord de la concession, 200 acres; le lot 11, 5e concession, au nord de A, 200 acres; les lots 13 et 21, 5e concession, au nord de A, 400 acres; la partie ouest du lot 12, 5e concession, nord de A, 174 acres : total 1078 acres.

806. Est-ce que quelques-uns de ces lots étaient occupés par des colons ?

Quelques-uns l'étaient et le sont encore. Cet état de choses a fait surgir des réclamations dont une en particulier a été mise devant le département; l'occupant se nomme Archibald McTavish, qui occupait depuis quelques années la moitié nord du lot A, 3e concession, Dunwich, en vertu d'un ordre en conseil, l'autorisant à acheter de la couronne. Suivant le rapport de M. Askin, McTavish occupe depuis 9 ans, a défriché 50 acres et possède des bâtisses.

807. A-t-on pris des mesures pour remédier à l'injustice faite à certains colons par cet octroi donné à M. Macbeth ?

Le 31 décembre dernier, M. Macbeth reçut ordre du département d'abandonner le lot de McTavish, et de prendre d'autre terre ou des coupons à la place. Je ne sache pas que M. Macbeth ait jamais répondu.

808. Vous avez parlé hier d'un octroi considérable donné en compensation à Sir Richard Airey : quels sont les détails de cette affaire ?

Sir Richard Airey réclamait certaines terres du canton d'Aldborough, par suite d'un nouvel arpentage du canton, exécuté en vertu de l'acte connu sous le nom d'acte d'Aldborough, 16 Vict. chap. 22,5. En vertu de cet acte, il paraît que le général Airey dû rendre certaines terres qui avaient été accordées au Col. Talbot, et en reçut d'autres en compensation. Cette remise se fit en vertu d'un acte du parlement, et le général Airey dû s'y soumettre.

809. Est-ce qu'il fut fait de la part de la couronne une évaluation des terres qui furent remises ?

Il en fut fait trois, l'une par M. Askin, agent des terres de la couronne. M. Salter, arpenteur-provincial, et M. Jones, du département des terres de la couronne.

810. Quels furent les chiffres totaux des évaluations de ces trois messieurs ?

La quantité remise était de 2257 acres, valant \$9,553 suivant M. Askin ;—\$31,939, suivant M. Salter ; et \$16,451, suivant M. Jones.

811. Quelle fut la quantité et la valeur des terres données en compensation ?

La quantité totale accordée fut de 2696 acres : sur ce chiffre 1593 furent octroyés sans condition, et 1103 sujets à vendre aux occupants, suivant l'évaluation de M. Askin. Le tout suivant M. Askin pouvait être estimé à \$14,106 ; \$21,485, suivant M. Salter et \$16,800, suivant M. Jones. Les 1103 acres devaient être vendus aux occupants à une moyenne de \$6.42 l'acre.

Mercredi, 28 Janvier.

HENRY JOHN JONES, assermenté :

812. Vous êtes commis dans le département des terres de la couronne ?

Oui, dans la division des ventes du Haut-Canada.

813. Etes-vous chargé de préparer les coupons de terre émis pour compensation ?

J'ai préparé tous les coupons de ce genre émis en vertu de l'acte 23 Victoria, chapitre 2.

814. En vertu de quels ordres préparez-vous ces coupons ?

En général, par ordre écrit du commissaire ; quelquefois en vertu d'ordres en conseil.

815. Comment les préparez-vous ? A quelle espèce de contrôle sont-ils soumis ?

Nous avons des livres de coupons renfermant chacun 500 blancs, avec un talon de souche. Ces livres sont sous la garde de M. Russell lorsqu'on ne s'en sert pas. Aussitôt que je reçois l'ordre de préparer un certain montant de coupons, je remplis les blancs, j'inscris la date et le numéro de l'ordre écrit que j'ai reçu. En même temps je remplis le talon de souche. Je ne remplis pas toujours tous les blancs moi-même ; c'est quelquefois un commis subalterne, mais je les signe et suis responsable de leur préparation suivant l'ordre et les règles du bureau. Une fois que j'ai préparé les coupons, je les remets au sous-commissaire ainsi que tous les papiers qui s'y rapportent, et le livre des entrées de coupons dans lequel sont consignées les raisons de l'émission, le montant, la date et le numéro des coupons. Le sous-commissaire examine les coupons, compare le montant préparé avec celui qui a été ordonné, de même qu'avec les entrées du livre tenu à ce sujet. Il signe ensuite les coupons et me les remet sans les avoir détachés du livre. Je les détache moi-même et les donne à qui de droit, j'en prends reçu ou fais signer sur le livre des entrées. Quelquefois, les coupons sont envoyés par la malle ; alors, nous ne recevons les reçus que plus tard. Les livres de blancs qui renferment seulement les talons de souche sont supposés être sous la garde du sous-commissaire, quoiqu'ils soient souvent entre les mains du comptable.

816. Avez-vous quelque chose à faire avec l'annulation des coupons reçus en paiement ?

Non. Je crois que le comptable est responsable de l'annulation lors de la réception des coupons en paiement.

817. Avez-vous, il n'y a pas longtemps, préparé des coupons de compensation en faveur de la Société Ecclésiastique du diocèse de Toronto ?

Oui, en octobre dernier, au montant de \$8,000.

818. La préparation de ces coupons a-t-elle eu lieu dans les formes que vous venez de décrire ?

Oui.

819. Avez-vous reçu un ordre par écrit à ce sujet ?

L'ordre en conseil, qui autorisait un octroi de terres en faveur de la Société Ecclésiastique, en fidéi-commis pour le rectorat de Markham, me fut envoyé comme à l'ordinaire, et M. Chesley, agent de la dite société, se présenta pour recevoir les coupons au lieu de terres.

820. Par qui fut autorisée cette substitution de coupons au lieu de terres ?

Le sous-commissaire me dit de préparer des coupons pour \$8000 en faveur de la Société Ecclésiastique, ce que je fis aussitôt. "Préparez les coupons ; il y a un ordre en conseil à ce sujet,"—voilà, je crois, les propres paroles de M. Russell.

821. Avez-vous remarqué une contradiction entre les termes de l'ordre en conseil et ceux des instructions de M. Russell ?

Je ne remarquai pas la contradiction. Je dois ajouter que depuis l'acte 23 Vict., ch. 2, nous avons toujours regardé comme équivalents les ordres pour compensation en terres ou en coupons ; quant à moi, depuis la passation de l'acte, autant que je me le rappelle, il a toujours été donné des coupons. Je suis, néanmoins, convaincu que la préparation de coupons pour la Société Ecclésiastique était une méprise de ma part ; j'aurais dû porter la chose directement à la connaissance du commissaire des terres de la couronne. Je ne le fis pas parce que le sous-commissaire ajouta que le commissaire lui avait dit qu'il suffisait à M. Chesley une procuration de la Société Ecclésiastique pour l'autoriser à recevoir les coupons de la société.

822. Pouvez-vous dire ce qui est arrivé subséquemment ?

Je remis les coupons à M. Chesley lorsqu'il m'eut donné sa procuration à cet effet. Le commissaire m'informa par après que c'était par erreur qu'on avait émis le coupon, et m'ordonna d'en prendre note dans le livre des entrées ainsi que dans le rapport envoyé à l'auditeur des comptes publics, et qu'il avait été redemandé. Je crois qu'il n'a pas encore été renvoyé.

Jeudi, 29 Janvier.

JOHN C. TARBUTT, assermenté :

823. Vous partagez avec M. Hector la division des ventes du Haut-Canada ?

Oui.

824. A quelle époque avez-vous été placé dans la charge que vous occupez ?

Il y a environ 2 ans : le partage de la division eut lieu du temps que M. Spragge en était le chef.

825. Quelle était l'extension locale de votre juridiction lorsque vous fûtes nommé à cette charge ?

Je fus plus spécialement chargé des cantons nouvellement arpentés,—c'est-à-dire, des cantons arpentés depuis l'Union.

826. Dans quelle proportion le chiffre des nouveaux cantons s'est-il augmenté sous votre administration durant les deux dernières années ?

En chiffres ronds, d'environ un-tiers. Le renvoi de nombre d'agents des terres de la couronne, le 1er janvier 1862, accrut la besogne de ma division, ainsi que l'avis publié le 2 novembre 1861, à l'égard des terres vendues sujettes à la colonisation dans Huron, Bruce, Grey et Wellington.

827. Lorsque vous prîtes la direction des affaires de votre subdivision, trouvâtes-vous d'arriérés ?

Certainement, il y en avait, mais nul ne datant de bien loin.

828. Quelle est la quantité actuelle d'arriérés, en faisant la distinction des réclamations, des transports et de la correspondance ?

La plupart des réclamations pendantes ont rapport aux terres de Huron et Bruce ; elles se sont accumulées depuis la vente faite en 1854 et 1855. Le chiffre des réclamations pendantes dans Wellington est de peu de chose ; je ne me rappelle pas qu'il y en ait datant de 10 ans. Je ne puis dire le nombre des transports non enregistrés, mais ils ne sont pas en grand nombre. Il y en a plusieurs datant de quelques années qui n'ont pas été enregistrés, parce qu'ils ne peuvent l'être à cause des arrérages dus sur les terres. La correspondance est également en arrière, mais ces arriérés datent de peu et sont en petit nombre.

829. Toutes les réclamations pendantes ont-elles été référées au commissaire, sous une forme ou sous une autre ?

Non. Il peut y avoir en tout 30 à 40 affaires dont il n'a pas été fait rapport au commissaire.

830. N'y a-t-il d'enregistrés que les transports qui peuvent l'être ?

Je crois pouvoir dire que les plus anciens qui pouvaient l'être l'ont été.

831. M. Sicotte, lorsqu'il était commissaire, avant la passation de la loi actuelle des terres, n'avait-il pas donné instruction d'enregistrer tous les transports ?

Il n'ordonna pas d'enregistrer tous ceux qui étaient en arrière, mais ceux-là seulement dont les conditions de vente avaient été remplies et dont les intéressés en feraient la demande.

832. L'ordre n'était-il pas obligatoire ?

Il n'était obligatoire qu'au cas où les particuliers demandaient l'enregistrement de leurs transports.

833. Votre division a-t-elle exécuté cet ordre.

Oui.

834. Connaissez-vous des exemples de nouvelles difficultés et réclamations par suite du délai apporté par votre bureau à régler les réclamations et les transports ?

Je ne m'en rappelle pas.

835. Est-ce qu'il ne s'est pas passé quelque chose de ce genre dans le canton de Maryborough ?

Non, je ne me rappelle pas.

836. Vous rappelez-vous ce qui s'est passé à l'occasion de la moitié est du lot No. 13 de la 1re concession de Maryborough ?

Je me rappelle l'affaire d'un certain Marks, du canton de Maryborough ; mais je ne me souviens pas qu'il soit résulté aucun tort ou perte de la conduite de ma division à cet égard.

837. Au nom de qui le lot était-il inscrit dans les livres du département ?

Il fut vendu le 1er mai 1855 à A. M. Goderich : je ne connais pas cette personne ; et je ne sais pas non plus si elle était au service de l'agent des terres de la couronne à l'époque de la vente.

838. Goderich a-t-il transporté ses droits, et à qui ?

Oui, à James Geddes, le 16 mai 1855, qui les transporta à William Reid, le 8 octobre 1857.

839. W. Marks, dont vous avez parlé, a-t-il réclaté ce lot avant l'époque de la vente et comme occupant avant la vente ?

C'est sur cette assertion que la réclamation de Marks était basée. Il affirma ce fait sous serment le 2 novembre 1860, et dit qu'il avait bâti sur le lot une maison et défriché quelques acres. Dans son affidavit, Marks déclare qu'il s'est établi sur le lot depuis 1849, et qu'il en informa peu après M. A. Geddes, l'agent local ; qu'en 1856 il vint s'établir sur le lot, et qu'il y construisit un moulin à scie considérable.

840. La possession de Marks du lot l'a-t-elle entraîné dans un procès ?

Oui, devant la cour de chancellerie : Reid vs. James Geddes, Andrew Geddes, John Dunkin, Robert Marks et William Woodsworth.

841. L'avocat de Marks s'adressa-t-il au département pour avoir des renseignements au sujet du lot, surtout à l'égard du possesseur primitif et de ses cessionnaires ?

Je trouve une lettre de M. Edward Fitzgerald, de Toronto, du 31 mars 1859, dans laquelle il demande de la part de Marks qu'il lui soit permis d'acheter le lot, et se plaint qu'il ait été vendu par M. Andrew Geddes à son fils, après qu'il eut su qu'il (Marks) en était en possession.

842. Avez-vous répondu à la lettre de M. Fitzgerald ?

Oui ; le 26 septembre 1859, je répondis que lorsque le lot avait été arpenté en 1849, le lot en question avait été donné comme vacant ; qu'en janvier suivant il fut donné avis public que les terres étaient à vendre ; que les possesseurs eussent à acheter à 3 mois de date ; que la moitié Est ne fut vendue qu'en mai 1855, non à James Geddes, mais à A. M. Goderich, qui la transporta à William Reid ; et que Marks était libre de prouver sa réclamation.

43. Êtes-vous d'autre correspondance avec l'avocat de Marks sur le même sujet ?

Oui. Je ne puis produire en ce moment une autre lettre que je reçus de M. Fitzgerald ; mais je trouve un projet de lettre que je préparai le 3 septembre 1861, dans laquelle j'insérerais un certificat relatif à la moitié est du lot au sujet duquel la dispute avait lieu.

844. Pouvez-vous produire copie de ce certificat ?

Oui ; comme il était envoyé par l'avocat de Marks au département pour être fait, le certificat n'embrassait que l'achat de Goderich et le transport fait à Reid. Avant de dresser le certificat, je fis mention du transport fait par Goderich à James Geddes.

845. Votre première lettre en réponse à une demande de renseignements ne fait pas mention du transport fait par James Geddes ?

Non.

846. L'affaire n'a-t-elle pas été remise, dernièrement, par suite de votre retard à produire les papiers qui s'y rapportent ?

Il paraît que ces papiers furent demandés le 1er juillet 1862, par M. Gibbs, agent de M. Marks, je ne me rappelle pas avoir jamais vu Marks. Lorsque cette demande me fut faite, j'étais sous l'impression que ces papiers étaient encore en la possession de M. Andrew Geddes, l'agent, et je lui en écrivis le 1er juillet. Le 7, l'agent me répondit qu'il me les avait renvoyés et je les trouvai en effet sur mon bureau.

847. L'affaire est-elle finie et comment s'est-elle terminée ?

Le 1er novembre dernier, le commissaire rendit une décision favorable à Marks.

848. Quelle a été dernièrement votre coutume à l'égard de l'émission des lettres-patentes pour terres de cantons sujets à ce que l'on nomme obligations de colonies ?

Après l'annonce du gouvernement, du 2 novembre 1861, il pouvait être émis des lettres-patentes sans ces obligations, pourvu que certaines conditions fussent remplies. Cette annonce s'appliquait aux comtés de Huron, Bruce, Grey et de Wellington. Ces conditions étaient le paiement de la terre à raison de \$2.00 l'acre, et le paiement de 25 cts. en sus du prix, pour tenir lieu de colonisation.

849. S'est-on écarté de ces conditions dans les comtés sus-nommés ?

On a cessé de s'en écarter en septembre dernier. Depuis le mois de novembre 1861 jusqu'à cette dernière date, on a toujours exigé l'accomplissement de ces conditions.

350. Vous rappelez-vous de quelques exceptions ?

Non, je ne me rappelle d'aucune.

851. Ne vous rappelez-vous pas d'aucune exception dans le canton de Minto ?

Non.

852. Vous rappelez-vous avoir émis des lettres-patentes de terres dans Minto en faveur d'un M. Kennedy, de Glasgow, Ecosse ?

Oui.

853. Donnez les détails ?

En juin 1862, 6 lots de 100 acres, chaque, furent vendus à Thomas Kennedy, de Glasgow, en Ecosse, à raison de \$2.00 de l'acre, et 25 cents en sus, à l'exception d'un lot qui fut payé \$1.50, prix originaire, l'accomplissement des obligations de colonies ayant eu lieu sur ce lot.

854. Quel était ce lot exceptionnel ?

Lot 18, 11e concession, Minto.

855. Est-ce que les obligations de colonisation avaient été remplies sur ce lot par M. Kennedy ou par aucune autre personne dont il était cessionnaire ?

Je ne le crois pas.

856. Sur quels renseignements votre division n'exigea-t-elle à l'égard de ce lot que le prix ordinaire ?

Sur le rapport de l'agent, M. Andrew Geddes, qui demeurait sur le lot et avait défriché 6 acres, les avait entourés et ensemencés.

857. Votre division n'eut-elle pas d'autres renseignements provenant de sources différentes qui l'informait que ce lot était réclamé par son possesseur ou occupant qui avait exécuté le défrichement ?

Assurément, nous en avons.

858. Voulez-vous dire ce qu'étaient ces renseignements préalables ?

Le 1er juin 1857, le département reçut une pétition par l'entremise de M. William Lyon McKenzie, M. P. P., signée par les habitants de Minto, démontrant que le lot 18 de la 11e concession était occupé par Edward Irwin depuis environ 11 mois ; qu'il y avait fait des améliorations ; qu'il s'était adressé à l'agent pour acheter ; que l'agent avait refusé de prendre l'argent, disant que le lot était déjà pris, sans vouloir dire par qui ; que le possesseur informa l'agent que le lot n'était occupé par nul autre que lui ; et demanda si la terre ne devait pas être vendue aux colons qui voulaient s'établir immédiatement, et que l'agent répondit en disant que ce n'était pas de ses affaires.

859. Que répondit le département à cette pétition ?

Il fut répondu, le 5 juin 1857, que le lot avait déjà été vendu, et que, comme le pétitionnaire avait admis avoir pris possession après cette vente, le gouvernement ne pouvait intervenir en sa faveur.

860. Y eut-il d'autres pétitions faites pour Irwin ?

En août 1859, il fut produit un affidavit, signé de trois voisins, déclarant que Irwin avait construit une habitation sur le lot et y avait vécu depuis le printemps de 1856. En mars 1861, il fut encore produit un affidavit signé par le *Reeve* de Minto, Archibald Harrison et Alexander Irwin, certifié par William Yeo, greffier et trésorier du canton. Cet affidavit prouvait l'occupation non interrompue du lot par Edward Irwin, ainsi que le paiement des taxes et l'accomplissement des corvées.

861. Que fit le département après ces affidavits ?

Ils furent portés à la connaissance du commissaire le 6 avril 1861, mais celui-ci refusa d'intervenir.

862. Fîtes-vous quelque représentation, en cette circonstance, au commissaire touchant les paiements faits sur ce lot par James Phin, qui serait, d'après vos livres, le premier propriétaire ?

Oui. Je lui dis qu'il avait été fait cinq versements au nom de Phin, et que les lots étaient encore à son nom.

863. Combien de temps Phin est-il resté en possession du lot comme premier propriétaire ?

Dix jours ; il acheta le 15 novembre 1855, et le 25 il le transporta à Josias Bray, de Hamilton ; le 22 décembre, Bray le transporta à Alexander Kennedy, de Hamilton ; et le 8 mai 1860, Alexander Kennedy le transporta à Thomas Kennedy, de Glasgow.

864. A quelles dates furent effectués les paiements ?

Le premier le fut le jour de la vente, et les 4 autres le 3 janvier 1860.

865. Ces quatre versements furent-ils payés au nom de Phin ?

Ils furent payés par Kennedy à compte de la vente faite à Phin. Ils sont entrés sur nos livres au crédit du lot possédé par Phin. Nous connaissons les transports, mais ils ne furent pas enregistrés.

866. Reconnaissez-vous les transports exécutés, sans égard aux conditions premières de la vente ?

Non. La loi exige maintenant que les conditions de vente soient remplies, ou que le commissaire en dispense. Lorsque les 4 versements furent reçus sur le lot de Phin en 1860, le département exigea que les conditions de vente fussent remplies avant l'enregistrement.

867. Lorsque vous fîtes connaître au commissaire les 5 paiements faits au nom de Phin, saviez-vous que les conditions de vente n'avaient pas été remplies par lui ou pour lui ?

Certainement, je savais qu'elles ne l'avaient pas été.

868. Comme chef de la division des ventes, voulez-vous dire si l'émission des lettres-patentes en faveur de Thomas Kennedy, au prix des colons, sans l'accomplissement des obligations d'établissement, étaient conformes aux règles et à la pratique du département ?

Elles ne l'étaient pas, et si l'affaire eut été portée à ma connaissance, j'aurais empêché l'émission de ces lettres-patentes.

869. Qui donc en est responsable ?

Je dois blâmer M. Kirkwood de l'avoir fait : il a mis le lot au rang de ceux sur lesquels toutes les conditions de vente avaient été remplies.

Vendredi, 30 Janvier.

JOHN C. TARBUTT.—Suite de son interrogatoire.

870. Lorsque vous décidez les prétentions diverses dans une affaire, reconnaissez-vous les droits des colons de préférence aux réclamations des spéculateurs ?

Nous devons le faire en vertu de l'annonce du 2 novembre 1861, si le colon demeure sur le lot et en a défriché et ensemencé 5 acres. S'il n'y demeure pas, il doit être récompensé de ses améliorations. Avant 1861, nous protégeons généralement les *squatters* qui avaient demeuré sur les lots avant leur vente à d'autres.

871. Vous rappelez-vous la décision du département dans une affaire relative au lot 32 de la 13^e concession de Wawanosh ?

Je me rappelle l'affaire Harrison et Stayner, du comté de Huron, canton de Wawanosh ; je ne puis cependant en parler sans avoir devant moi les papiers.

872. Voulez-vous préciser l'affaire, et en même temps produire le rapport de la commission Hamilton-Gowan à ce sujet ?

Je produis les documents et le rapport. Ce dernier fut reçu par le département le 4 février 1857, la commission ayant fait son enquête dans le cours de l'année précédente. Les faits relatés par les commissaires par rapport au lot 32, 13^e concession, Wawanosh, sont comme suit, savoir :—En août 1854, Harrison s'adressa à l'agent des terres de la couronne à Goderich, M. Clark, pour savoir s'il pourrait acheter le lot ; l'agent répondit qu'il avait reçu plusieurs demandes, mais que le lot n'était pas à vendre ; Harrison en prit de suite possession et y fit de grandes améliorations, telles que demeures, bâtisses et défrichement de 15 acres ; il paya toutes les taxes et fournit ses corvées ; en mars 1856, il s'adressa de nouveau à l'agent, et pour la première fois il apprit que le lot avait été vendu. L'agent dit aux commissaires que bien avant la demande de Harrison, le lot avait été sollicité par Thos. A. Stayner, qui avait demandé qu'on le lui réservât jusqu'à ce qu'il l'eût fait examiner par un arpenteur ; qu'il (l'agent) avait acquiescé à cette demande ; que quelque temps après un arpenteur examina le lot, mais avant qu'il (l'agent) eut reçu le rapport de ce dernier, il (l'agent) avait reçu ordre du département de suspendre, jusqu'à nouvel ordre, toutes les ventes de terres des réserves du clergé dont ce lot faisait partie ; que peu de jours après la réception de cet ordre, l'agent reçut le rapport de l'arpenteur ainsi que son compte ; qu'il les transmit à M. Stayner, l'informant en même temps de l'ordre qu'il avait reçu ; que M. Stayner envoya les honoraires de l'arpenteur et lui demanda de lui garder le lot jusqu'à ce qu'il eut la faculté de l'acheter ; que l'agent y consentit, et qu'il vendit par la suite le lot à M. Stayner à raison de \$2.50 l'acre, et qu'il reçut le premier versement. Voici l'opinion du commissaire : “ D'après l'aveu de l'agent, il y avait une sous-agence très “ répréhensible entre l'agent local, M. Clark, et l'acheteur, M. Stayner, résultant en une con- “ nivence pour dépouiller Harrison de la terre. Si l'agent avait promis le lot à M. “ Stayner avant la demande de M. Harrison (ainsi qu'il le dit), il était alors de son devoir “ d'en informer Harrison. Aussi, la permission qu'il lui a donnée de s'établir sur le lot, “ d'y construire des bâtisses, d'y faire des défrichements considérables, tout cela au profit “ de M. Stayner, constitue un acte de duplicité très répréhensible, que le gouvernement “ seul est appelé à punir. Les commissaires recommandent que le premier versement soit “ remis à M. Stayner et que M. Harrison soit accepté comme acheteur.”

873. Que fit le département après cet exposé des faits ?

Rien du tout. On suppose que les devoirs du commissaire se bornaient aux terres sujettes à la colonisation.

874. Est-ce que l'on ne s'est pas servi du rapport de la commission Hamilton-Gowan dans votre division pour d'autres affaires que pour les terres sujettes à la colonisation ?

Oui, et je m'en suis servi moi-même assez souvent.

875. Quels autres renseignements avez-vous à l'égard du lot Wawanosh ?

Les lettres-patentes furent octroyées à M. Stayner le 26 juin 1857.

876. Les lettres-patentes furent-elles octroyées alors qu'on connaissait tous les faits allégués par la commission et qui faisaient partie des archives du département ?

Assurément, non.

877. Si ces faits eussent été connus, aurait-on octroyé les lettres-patentes à M. Stayner ?

Je m'y serais opposé certainement, en attendant la décision du commissaire.

878. A-t-on fait quelque chose pour dédommager le colon, M. Harrison ?

En juillet 1858, il fut présenté une pétition par M. Holmes, M. P. P., signée par les colons de Wawanosh, exposant le tort qui avait été fait à Harrison et demandant que justice lui fut faite en confirmant ses droits à la propriété du lot. La pétition était signée par un grand nombre de personnes, y compris le *Reeve* du canton. Il ne fut accordé aucun dédommagement. Je crois que M. Holmes fut informé de l'émission antérieure des lettres-patentes, mais il n'y eût aucune correspondance directe du département avec les pétitionnaires.

879. Que fait-on au département sur réception de lettres se rattachant aux affaires des bureaux ?

D'abord, toutes ces lettres passent par les mains du commissaire ou du sous-commissaire, qui les transmet au régistrateur qui les inscrit sur les livres et les distribue entre les diverses divisions.

880. La règle à l'égard de l'enregistrement des lettres au sujet des affaires des bureaux est-elle absolue ?

Oui, à moins qu'elles ne soient d'abord retenues par le chef du département.

881. Recevez-vous souvent des lettres d'affaires du département qui ne passent ni par le commissaire ni par le sous-commissaire, et qui ne sont pas enregistrées ?

Il arrive souvent qu'on me fait des demandes directement au sujet des affaires du département, lesquelles ne subissent pas la routine dont je viens de parler et qui ne sont pas enregistrées. Ces lettres n'ont trait qu'à des choses de peu d'importance ; d'ordinaire je les mets en liasse dans mon bureau. Je réponds toujours officiellement, mais mes réponses ne sont pas toujours copiées.

882. Jurez-vous que ces lettres ainsi reçues irrégulièrement, et auxquelles il est répondu de même, n'ont trait qu'à des affaires de peu d'importance ?

Oui.

883. Avez-vous ainsi reçu des lettres des agents des terres de la couronne, et y avez-vous répondu de même au sujet d'affaires se rapportant à leurs agences ?

Oui.

884. Avez-vous écrit aux agents et autres pour affaires du département sans garder copie officielle de vos lettres ?

Oui.

885. Votre division reçoit-elle des honoraires ?

Il y a des honoraires de payés en rapport avec ma division, mais ce n'est pas nous qui les recevons.

886. Est-ce qu'il n'y a jamais eu des honoraires de payés à votre division pour copies certifiées ?

Oui.

887. Est-ce que ces honoraires sont toujours transmis par la division au comptable du département ?

Lorsqu'ils proviennent de copies de documents faits par le commis chez lui, le soir, on ne les transmet pas ; le commis reçoit les honoraires au taux de 6d. par page : cela n'a eu lieu que deux ou trois fois.

888. Le statut 23e Vict., chap. 2, sect. 31, décrète qu'un employé de la couronne qui recevra des honoraires pour travail officiel perdra sa place ou sera passible d'une amende de \$400 : croyez-vous que les honoraires payés dans les cas dont vous venez de parler l'ont été en contravention de la loi ?

Je le crois maintenant, mais jamais je ne l'ai remarqué auparavant, car je ne l'aurais pas permis.

ALEXANDER KIRKWOOD, assermenté :

889. Vous êtes commis dans la division des ventes de terres du Haut-Canada, dans le département des terres de la couronne ?

Oui.

890. Que savez-vous à l'égard de l'émission des lettres-patentes en faveur de Thomas Kennedy, de Glasgow, pour le lot 18, 11e concession de Minto ?

Les papiers relatifs aux terres de M. Kennedy, dans Minto, me furent remis régulièrement. Je n'examinai pas les transports, mais je lus la lettre de M. Andrew Geddes, l'agent, au sujet des lots Kennedy, et je marquai le lot 18, de la 11e concession, comme étant en règle quant aux obligations d'établissement. Cependant, j'observai qu'il y avait vis-à-vis le lot tel qu'inscrit sur notre livre terrier, une entrée indiquant qu'il y avait déjà eu correspondance à son sujet : j'écrivis cette entrée à la plume sur une copie que je fis de la liste des lots envoyés par M. Geddes. Mon but en faisant cela était d'attirer l'attention du chef de division, M. Tarbutt, et de celui qui est chargé d'enregistrer les transports, M. Arthur Taylor. Je n'eus plus rien à faire avec cette question du moment que j'eus remis les papiers à M. Tarbutt.

891. Vous parlez de correspondance antérieure au sujet du lot : en connaissez-vous l'objet ?

En juillet 1860, M. Andrew Geddes envoya au département les transports de divers acheteurs de lots dans Minto faits à M. Kennedy, afin de les faire enregistrer. Le département écrivit à M. Geddes, le 26 du même mois, que les transports ne seraient enregistrés que du moment où on aurait prouvé que les obligations d'établissement avaient été remplies, et que cette preuve indiqua l'époque où avaient été faites les améliorations et le nom de leur auteur. On ne reçut pas de réponse à cette lettre.

892. Connaissez-vous que cette demande de preuve du département était restée sans réponse lorsque vous avez marqué le lot en question comme étant en règle quant aux conditions de vente ?

Non.

893. Etiez-vous justifiable dès lors d'en agir ainsi ?

Je considère que je l'étais dans le temps. Si les papiers indiqués par mon renvoi à une entrée précédente vis-à-vis du lot avaient été examinés à cette époque, je ne doute pas que les lettres-patentes eussent été refusées jusqu'à ce que le commissaire en eut décidé.

894. Est-ce l'ordinaire d'émettre les lettres-patentes sur la foi de votre examen des papiers, sans autre examen du chef de division ?

Cela ne doit jamais avoir lieu, quoique la chose se fasse quelquefois. Je suis convaincu que l'affaire Minto n'est pas la seule de cette espèce.

895. Pouvez-vous dire quel est l'état de votre division par rapport aux arriérés ?

Il y a un assez grand nombre de réclamations pendantes, sans que je puisse en indiquer le chiffre exact. Je suis certain qu'il n'a pas été fait rapport de toutes au commissaire, et je ne doute pas qu'on en trouvât datant de 8 ans. Les transports se sont accumulés surtout parcequ'ils ne pouvaient pas être enregistrés conformément aux règles du département. Quant aux lettres restées sans réponse, on les compte par milliers.

896. N'y a-t-il de transports accumulés que ceux qui ne pouvaient pas être enregistrés ?

Je puis dire oui. Je me rappelle l'ordre de M. Sicotte enjoignant d'enregistrer tous les transports lorsqu'on les reçoit, qu'il y ait des arrérages de paiement ou non, que les obligations d'établissement aient été remplies ou non. Cet ordre ne fut pas suivi dans notre division pour les transports produits avant cette date.

897. L'accumulation des réclamations et des transports diminue-t-elle ou augmente-t-elle, en tenant compte de la nouvelle besogne de chaque jour ?

Elle augmente, et, à cet égard, l'état des choses dans la division va en empirant.

898. Le nombre des lettres restées sans réponse augmente-t-il ?

Oui : la diminution ne suit pas l'augmentation.

899. Savez-vous que votre division reçoit des lettres qui sont traitées comme non officielles et ne sont pas enregistrées, et auxquelles on ne répond pas officiellement ?

Je n'en sais rien.

900. Connaissez-vous qu'il a été envoyé des lettres de votre division au sujet d'affaires du département, qui n'ont pas été enregistrées ?

Je sais que cela s'est fait, mais seulement en ce qui me regarde personnellement.

901. Jurez-vous ignorer que dans votre division il a été reçu, par d'autres que par vous, des lettres qui leur étaient adressées personnellement et qui n'ont pas été enregistrées, ayant trait aux affaires du département, et qu'il a été répondu officiellement à ces lettres sans qu'il y ait eu de copies de prises ?

Je le jure.

902. Savez-vous que les commis, dans votre division, reçoivent des honoraires pour les copies certifiées de documents ?

Je le sais.

903. Quels sont-ils ?

Arthur Taylor. Cependant, je ne puis pas dire que je lui ai vu recevoir de l'argent, et d'ailleurs, je crois qu'il le faisait avec l'agrément du chef du département. M. Taylor faisait ces copies chez lui, après les heures de bureau, et elles étaient ensuite certifiées par le commissaire ou le sous-commissaire.

Samedi, 31 Janvier.

WILLIAM SPRAGGE, assermenté :

904. Avez-vous été nommé par le gouvernement pour tenir une enquête à l'égard de certaines accusations portées contre M. Andrew Geddes, agent des terres de la couronne à Elora ?

En 1859, lorsque j'étais surintendant des ventes de terres, je reçus, par commission du gouverneur-général, l'ordre de m'enquérir de certaines plaintes portées contre M. Andrew Geddes, agent des terres, pour le comté de Wellington, et le 8 mars, je commençai mon enquête.

905. Quelles plaintes vous étaient signalées dans votre commission ?

Celles qui étaient portées, par l'entremise de M. Drew, avocat d'Elora, par William Loney, Charles Loney et 136 autres personnes, y compris plusieurs juges de paix. Les pétitionnaires se plaignaient de pratiques malhonnêtes de la part de M. Andrew Geddes, comme agent des terres de la couronne, et d'autres personnes, ses complices. Les accusations portaient que dans le canton de Minto, où de grandes quantités de terre se trouvaient mises en vente par le gouvernement aux colons prêts à s'établir, à 7s. 6d. de l'acre, limitant chaque vente à 200 acres par acheteur, on permettait de prendre des terres au nom des amis, des petits enfants et sous de faux noms ; que M. Geddes et deux ou trois amis étaient devenus par ce moyen les acheteurs réels de 10 ou 12000 acres des terres les meilleures ; que par suite de cette vente frauduleuse des terres dans Minto, les colons réels ne pouvaient obtenir d'acheter un lot sans payer au dit agent ou à son fils, James Geddes, des prix exorbitants pour des droits fictifs ; qu'en conséquence de cet état de choses, peu de personnes se trouvaient en état de payer les prix fixés par ces quelques individus, la colonisation du canton était retardée, ceux qui avaient acheté, ayant à payer un surplus considérable à part le prix qu'ils devaient verser au gouvernement, se trouvaient dans la pauvreté et dans la gêne.

906. Vos instructions n'avaient-elles trait qu'à ces plaintes en particulier ?

Ma commission m'obligeait de m'enquérir des fraudes mises par les pétitionnaires à la charge de l'agent et des autres. Je reçus de plus une lettre officielle, du 27 janvier 1859, me donnant instruction de m'enquérir non pas seulement de les faits contenus dans la pétition, mais encore de toutes les autres accusations qui pourraient être portées contre M. A. Geddes.

907. Sur quelles autres accusations faites-vous votre enquête ?

Ces accusations avaient trait principalement aux terres de Minto, quoiqu'il y en eut d'autres ayant trait à des terres situées ailleurs mais comprises dans l'agence de M. Geddes.

908. De quelle manière avez-vous conduit votre enquête ?

En arrivant à Elora, je me mis en communication avec M. Andrew Geddes et M. Drew, et leur appris que j'étais nommé pour tenir une enquête sur leur compte, en les requérant de comparaitre devant moi afin de me permettre de procéder. J'en avais d'abord averti M.

Geddes par lettre, ainsi que les 48 pétitionnaires, leur indiquant le temps et le lieu de mon enquête, et je fis connaître à MM. Drew et Jacob, amis de M. Geddes, que c'était aux pétitionnaires de prouver par témoignages pris sous serment les charges et allégations énoncées dans la pétition. M. Andrew Geddes ne pût, à cause de son grand âge (qu'il dit être de 78 ans) assister en personne à l'enquête tout le temps, mais il y était représenté par M. A. J. Fergusson, avocat de Guelph. Je pris par écrit les témoignages de 44 personnes assermentées, je relus à chacun ce qu'il avait dit, et le lui fis signer. M. James Geddes, fils de l'agent, assista à l'enquête pour son père, et je lui donnai toute liberté ainsi qu'à MM. Fergusson et Drew de faire aux témoins toutes les questions qu'ils voulaient. Il est probable que quelques-unes des dépositions contenues dans les affidavits furent allongées par ces questions. Lorsque fut clos l'examen des témoins de la demande, je donnai champ libre à M. Andrew Geddes de contre-répliquer à aucune des accusations portées contre lui ; je ne sache pas qu'il l'ait fait suffisamment pour en parler. A mon retour d'Elora, je pris des témoignages à Hamilton ainsi qu'à Toronto ayant rapport à ceux que j'avais déjà pris à l'endroit que je quittais. Les pétitionnaires de même que l'agent n'assistèrent pas aux interrogatoires de Hamilton et Toronto. Les dépositions que je m'attendais à y recevoir étaient, à mon avis, de peu d'importance quand à l'affaire de l'agent. Je retournai à Toronto vers le 25 mars, et peu après je me mis à préparer mon rapport. Ce rapport est daté du 26 avril 1859 ; les affidavits des divers témoins entendus s'y trouvent annexés. J'ai devant moi le document original.

909. Voulez-vous faire connaître à grands traits les principaux faits qui vinrent à votre connaissance dans le cours de votre enquête ?

Parmi les plus remarquables se trouve celui compris dans l'affidavit de Macolm McMaster. Ce témoin a dit qu'en octobre 1855, il s'adressa à M. A. Geddes pour acheter des terres du gouvernement dans Minto ; que ce dernier lui répondit qu'il n'y en avait pas ; que vers le 8 octobre, il (McMaster) acheta de M. James Geddes (dont le bureau se trouvait dans la même maison que son père) les lots 33 et 34, dans la 3e concession de Minto, pour lui-même ; qu'en novembre suivant, il acheta pour le compte de son frère Alexander, le 37e lot dans la 3e concession, et le 33e lot dans la 2e concession, et les lots 29e et 31e de la 3e concession, pour le compte de son frère Charles ; qu'il paya ces lots, en sus du prix du gouvernement, \$1.00 de l'acre, à l'exception du 37e lot de la 3e concession, qu'il paya 5s. 3d. l'acre. Il n'y avait rien de fait sur aucun des lots lors de l'achat. Les reçus du gouvernement pour le premier versement de chaque achat furent faits au nom du témoin et de ses frères, et le prix porté dans les reçus de l'agent était de \$1.50 l'acre. Le témoin dit de plus qu'il régla l'affaire de ses propres lo. s avec M. James Geddes, lui paya \$130 comptant et lui donna de plus son billet à trois mois pour \$130, lequel billet il acquitta à l'échéance ; qu'il se rendit au bureau du père avec M. James Geddes, et que le premier lui dit que tout était très-bien, qu'il avait réglé avec son fils, et remplit alors les reçus au nom du témoin. M. Andrew Geddes savait que le témoin avait payé à James Geddes une somme en sus du prix du gouvernement pour le 37e lot, 3e concession, au compte de son frère Alexander. L'argent fut remis non entre les mains de l'agent, mais de son fils. Le témoin ainsi que son frère se dépouillèrent de tout ce qu'ils avaient pour faire les paiements dont on vient de parler, et ils durent laisser leurs terres et cesser d'y travailler pour gagner de l'argent. Le témoin produisit ses reçus pour le premier versement en question, signés d'Andrew Geddes, agent, dans lesquels ils paraissent comme les premiers concessionnaires de la couronne. Le témoin produisit aussi une lettre de Andrew Geddes, adressée au rév. John McMaster, Puslinch, datée d'Elora, du 25 septembre 1855. M. Geddes annonce dans cette lettre que toutes les terres dans Minto ont été vendues ; que son fils James Geddes, agent des terres dans Elora, avait en vente 400 acres en un bloc et 200 acres dans le voisinage ; qu'il vendait les cent acres £30 avec les droits qu'il y avait ; qu'un versement avait déjà été fait sur chaque lot ; que c'était là une bonne fortune dont il devait profiter, vu que les lots de ce canton se vendaient de £100 à £150 ainsi que les droits qui y étaient acquis.

Un autre fait est celui mentionné par Thomas McCombs, de Minto, qui dit qu'en janvier 1855, il vint au bureau de M. Andrew Geddes, agent des terres dans Elora, dans le but d'acheter un lot dans Minto ; que M. Geddes l'informa qu'il n'avait plus de terres à vendre dans ce canton, mais qu'il croyait que son fils en avait ; que ce dernier arriva sur

ces entrefaites et lui montra une liste des lots 11, 27, 28 et 29, de la 1re concession de Minto ;—qu'il (James Geddes) lui demanda \$3.50 de l'acre pour le lot No. 4 et \$2.50 l'acre pour les autres lots ; que le 17 janvier, le témoin convint avec James Geddes d'acheter les 27e, 28e et 29e lots ; que le même jour il lui paya £22 à compte, dont il prit reçu ; qu'il convint de payer de plus £53 le ou avant le 1er juillet suivant ; que dans leur convention, James Geddes stipula que sur réception de cette dernière somme, il lui transporterait ses droits sur ces lots ; que le 22 mai 1855, l'agent local remit un reçu au témoin comme concessionnaire de la couronne pour la somme de £3 15s. étant le premier versement sur le lot No. 28, aux taux de 7s. 6d. l'acre ; que c'est l'agent lui-même qui donna ce reçu au témoin ; que William McCombs obtint un reçu semblable pour John McCombs pour le lot No. 27 ; que le montant total porté dans le marché (\$300) fut payé, à part \$35, portant en tout, avec le prix du gouvernement, les lots vendus à \$2.50 l'acre. Le témoin dit que la convention fut faite au bureau de l'agent local, et que les paiements qu'il se trouva ainsi obligé de faire eurent pour effet de retarder ses travaux sur ces lots.

Un troisième fait est celui mentionné dans l'affidavit de J. S. Bridgford, de Fergus, charpentier. Cette personne dit qu'ayant acheté un droit sur un certain lot qu'elle désigne, elle est à payer à l'agent local, comme premier versement, \$15 sur chaque lot, et une piastre aussi sur chaque comme supplément. Ces lots sont les 31e et 32e dans la 17e concession de Minto, qui, à une vente publique faite en 1854, avaient été adjugés à un certain George Dolman, et que le témoin acquit de ce dernier en lui payant \$120 pour ses droits ; le nom du fils de l'agent, âgé d'environ 17 ans, était porté sur ses livres comme l'acquéreur primitif. Ces lots ne furent pas d'abord mis au nom du témoin, mais à celui de quelqu'autre personne dont le témoin ne se rappelle pas le nom, mais dont le nom lui avait été donné par Dolman comme étant l'acquéreur primitif. Le témoin remarqua ce nom sur la liste des ventes originales dont on se servit à l'encan. Le témoin était présent lorsque Dolman vendit 900 acres dans Minto à d'autres personnes. J'arrive, maintenant, à l'affaire dévoilée par Wm. Ritchie, d'Elora, apprenti cordonnier, comme ayant trait aux allégations des pétitionnaires se plaignant qu'on s'était servi des noms d'enfants comme acheteurs. Le nom de Wm. Ritchie était porté sur la liste comme acquéreur des lots 40, 41 et 42, dans la 15e concession de Minto. Il vint demeurer avec M. Geddes, l'agent, en septembre 1854, le lendemain du jour de la vente publique ; le témoin dit qu'il avait 15 ans en mai 1858. Il ne sut qu'on s'était servi de son nom comme acquéreur de terres, dans Minto ou ailleurs, que deux mois avant de venir rendre témoignage devant moi, lorsque son père lui apprit la chose. Lorsqu'il était au service de M. Geddes, ayant 11 ans, il avait coutume de signer les transports comme témoin et de faire serment ; il était certain de n'avoir jamais signé aucun document soi-disant transport que comme témoin. Le témoin avait un oncle du même nom ; celui-ci comparut et dit qu'il n'avait jamais acheté, ni autorisé aucune personne à acheter pour lui des terres dans Minto ; qu'il n'avait pas fait de transport de ces terres, et qu'il ne connaissait nulle autre personne de son nom que son neveu, Wm. Ritchie. On me montra un transport, dont je pris copie, daté du 28 mars 1855, et fait au nom de Wm. Ritchie, de Minto, transportant les lots 40, 41 et 42 de la 15e concession de Minto à James Geddes, pour £10. Ce transport était signé d'un témoin nommé Edwin H. Kertland, de Pilkington ; je n'eus pas l'occasion de l'interroger à ce sujet. Ces lots, en vertu d'un transport daté du 16 février 1857 (qui fut produit), étaient cédés par James Geddes à Mary Gordon pour la somme de £200, non compris la balance de l'achat dû au gouvernement. Dans son affidavit du 21 mars 1859, Mary Gordon affirma qu'elle était très certaine que M. James Geddes, en faisant ce marché, lui dit qu'il vendait la terre pour une autre personne.

Un autre fait de vente porté, en apparence, au nom d'enfants mineurs, se rapporte au lot 39, 8e concession de Minto. Dans son affidavit du 18 mars 1859, George Duncan établit qu'il accepta un transport de ce lot au nom de Sylvester Dalby, passé en présence et dans le bureau de James Geddes par un certain Francis Dalby, père ; il accepta ce transport sous l'impression que ce Dalby n'était autre que Sylvester Dalby. Le témoin découvrit par la suite que Sylvester Dalby était le nom du fils de Francis, alors âgé d'environ 12 ans. Cet enfant a depuis transporté le lot à son père, qui a cédé une deuxième fois le lot à un Morrell. Le premier transport avait été remis par le témoin à Wm. Andrew Geddes, qui l'enregistra, sur réception d'une piastre d'honoraire à cet effet. Au soutien des faits

établis par les affidavits ci-dessus, je citerai celui de Wm. Gibson Morison, du canton d'York, donné le 1er avril 1859. Morison établi qu'il fit l'entrée des noms à l'encan des terres de Minto, à Elora, en septembre 1854; qu'à l'exception de certains lots marqués "spécialement réservés," tous les lots du canton furent vendus, au meilleur de sa mémoire; que le nombre de lots adjugés au-dessus du prix de départ fut, autant qu'il s'en rappelait, au-dessous de 20; que depuis il n'a pas revu les listes qu'il avait remplies alors. Je fis mon possible pour pousser l'enquête aussi loin que possible et tâcher d'obtenir possession de cette liste de vente, mais ce fut en vain; M. Andrew Geddes et son fils répétèrent qu'ils ne savaient ce qu'elle était devenue. En examinant le livre du canton de Minto, de M. Geddes, je découvris que 48 lots étaient entrés comme ayant été vendus dans le cours de 1855; ce qui me prouva que l'agent avait trompé les personnes qui s'étaient adressées à lui pour acheter.

Lundi, 2 Février.

WILLIAM SPRAGGE.—Suite de son interrogatoire.

910. Votre enquête sur l'affaire de l'agence d'Elora vous fit-elle découvrir d'autres irrégularités que celles dont vous venez de parler? S'il en est ainsi, dites lesquelles?

L'enquête me démontra évidemment que M. Andrew Geddes, l'agent, avait permis à plusieurs de ne pas remplir les conditions exprimées dans l'annonce de la vente des terres de Minto, du 4 août 1854. Un certain George Dolman, entr'autres, eut évidemment la permission d'acquérir en d'autres noms plusieurs lots, au lieu de n'acheter que 200 acres ainsi que le comportait l'annonce. Une autre personne qui put également acheter au-delà du chiffre fixé fut un George H. Bender, de Hamilton. L'affidavit de John S. Bridgford, dont j'ai parlé samedi, établit le fait en ce qui concerne Dolman; celui de John Copp, de Hustonville, donné le 10 mars 1859, établit aussi que Bender l'informa qu'il possédait 3 lots dans Minto. Dans un autre affidavit du 8 mars 1859, le rév. John Smithurst dit que George Dolman enchérit pour diverses personnes, sur des lots de ce canton, et donna leurs noms à M. Geddes. M. Smithurst dit que pour \$10 Dolman avait choisi des lots pour d'autres personnes, et qu'il lui en avait également choisi un. De plus, M. Smithurst ajouta qu'à sa connaissance personnelle il y avait probablement de 150 à 200 lots inoccupés et dans leur état primitif dans Minto, et qu'au meilleur de sa croyance et connaissance, ces lots avaient été adjugés à l'encan de 1854. Copp, dans son affidavit, dit qu'il avait traversé le canton de Minto, au service de M. Kertland, arpenteur, dont il était l'élève, et il croit qu'il y a de 12000 à 15000 acres inoccupés et restés en forêt; les trois-quarts sont propres à la colonisation.

Pour prouver que M. James Geddes avait en mains des terres achetées pour spéculer, je rapporterai l'affidavit de David McKerson, du 18 mars 1859, dans lequel celui-ci dit qu'il s'adressa à M. James Geddes pour acheter le 63e lot de la concession C, dans Minto, et qu'il lui demanda \$10 pour lui céder le droit qu'il y avait; — c'était en janvier 1856. McKerson raconte que s'était adressé au bureau de l'agent local, environ un mois après la vente publique en septembre 1854, pour y acheter des terres; il lui fut répondu qu'il ne restait plus un seul lot dans tout Minto dont on n'eut pas disposé à l'encan. En même temps, néanmoins, il fut informé par l'agent que son fils avait des terres dans ce même canton à vendre. Il vit alors James Geddes, qui lui dit avoir des terres à vendre dans Minto, de \$3 à \$8 l'acre. Il se rendit dans Minto en mai 1855 et trouva un très-grand nombre de lots vacants et non défrichés. Il demanda de nouveau à l'agent, en juin 1855, de lui vendre des lots; ce dernier lui répondit qu'il n'en avait pas, mais que son fils en avait.

Il a été prouvé à l'évidence par les autres témoins que James Geddes réservait pour spéculer de grandes quantités de terres soi-disant vendues à l'encan, — qu'il les mettait en vente, et les vendait toujours bien au-dessus du prix fixé par le gouvernement.

Je découvris une autre sorte d'irrégularité dans l'agence de M. Andrew Geddes dans la recette des honoraires pour l'enregistrement des transports. L'affidavit de Moses Douglas, donné le 17 mars 1859, établit qu'il acheta d'un certain Robert Newcomb ses droits sur le lot 110, concession D, dans Minto, et paya à l'agent local \$2 pour faire enregistrer son transport. Je crois que cette demande d'honoraire a été faite par l'agent sans jamais y avoir été autorisé par le gouvernement. D'ailleurs, l'enregistrement de l'agent n'est pas du tout celui que requiert la loi, qui veut qu'il soit fait au département des terres de la couronne, où on ne paie et où on ne peut faire payer aucun honoraire. Il paraîtrait, néanmoins, d'après le témoignage de Douglas, que M. Andrew Geddes l'assura que c'était à lui d'enregistrer les transports. Le témoin s'assura par la suite qu'un autre transport n'est pas d'une date plus récente que le sien, pour la moitié du lot en question, avait été fait par Robert Newcomb en faveur de son frère Joseph, et quoiqu'il n'eût été déposé à l'agence locale que 3 mois après le sien, il fut cependant transmis par l'agent au département de préférence au sien, et enregistré, ainsi qu'il l'apprit, officiellement, dans le département. Le témoin a payé \$700 à Robert Newcomb pour ses droits sur ce lot, et ses fils en ont défriché en partie environ 11 acres. Après avoir été gardé par M. Geddes pendant un mois, le transport fait à Douglas lui fut remis, et il croit qu'il ne fut jamais envoyé au département par M. Geddes. Douglas était étranger dans le Haut-Canada, et s'en remit entièrement aux renseignements que lui fournit l'agent local.

La manière peu régulière avec laquelle fut conduite la vente publique des terres de Minto appert par l'affidavit de Daniel Kribs, de Guelph, donné le 21 mars 1859. Kribs était l'encanteur qui présidait à la vente faite à Elora en septembre 1856, et il affirme que plusieurs personnes mirent l'enchère sur nombre de lots et donnèrent les noms d'autres individus. George H. Bender était l'un de ceux-là, et il acheta cinq lots; M. Richard Greet, agent d'assurance à Guelph, en était un autre, et il acheta plusieurs lots sous divers noms; il y avait aussi un M. Rich qui prit plusieurs lots sous des noms différents; George Dolman était également de ce nombre, et mit au nom de dix personnes qu'il pourrait se rappeler 200, pour quelques autres 100 acres. A l'exception d'un ou deux lots marqués sur la carte "réservés," tous les lots du canton furent mis en vente.

911. A quelle conclusion générale arrivâtes-vous à l'égard de la conduite de l'agence d'Elora par M. Andrew Geddes, en ce qui se rapporte au canton de Minto?

J'en arrivai à cette conclusion que l'agent n'avait pas agi avec cette intégrité parfaite que la province a le droit d'attendre de ses officiers,—et que le manque de probité était évident du côté de M. Andrew Geddes, en permettant à son fils et à d'autres personnes d'acquérir, pour eux ou pour d'autres, des terres pour les revendre ensuite aux colons à une prime souvent extravagante. Je dirai qu'il en est certainement ainsi pour ce qui se rapporte à McMaster et McCombs, et en particulier des extorsions pratiquées par James Geddes, qui avaient la connivence de son père, de l'apposition de son nom comme agent aux regus donnés à ces personnes comme acquéreurs primitifs, la nature frauduleuse des entrées originelles de chacun de ces lots, dans le cas où elles eurent lieu, étant évidente; enfin, du premier au dernier de ces actes, l'agent a participé à tout. M. Andrew Geddes me paraît donc s'être prêté à tromper les gens désireux de s'établir en cet endroit, et de n'avoir ainsi agi que pour permettre à son fils et à d'autres personnes de faire du profit sur les vrais colons. De la liste des 48 lots dont j'ai parlé samedi, et dont apparemment la vente réelle n'eut pas lieu en septembre 1854, mais bien dans le cours de 1855, presque la moitié de ces lots paraissent avoir été vendus par M. James Geddes. Je trouvai, en examinant les livres de l'agence, que James Geddes avait travaillé au bureau de son père, qu'il l'avait aidé et que les rapports mensuels pour la dernière partie de 1854 étaient de l'écriture du fils. Celui-ci paraît avoir profité des moyens qui lui étaient ainsi offerts pour spéculer. Je n'ai pu savoir comment l'agent avait disposé du reste des 48 lots contenus dans la liste. Dans mon rapport au gouvernement, du 26 avril 1859, je dis à ce sujet qu'une enquête plus minutieuse aurait pris encore beaucoup de temps; et comme j'avais assez de renseignements pour me mettre à l'œuvre sans m'occuper de ces questions, je ne fis aucun effort pour rechercher les transports qui auraient pu en être faits. Je trouve, néanmoins, que dans son affidavit du 19 mars 1859, M. James Geddes allègue que plusieurs des achats faits à l'en-

can n'eurent pas d'effet, le premier versement n'ayant pas été payé, et qu'on substitua d'autres noms à la place de ceux-là sans remettre les lots en vente.

912. Avez-vous regardé comme prouvées par votre enquête les allégations générales faites par les pétitionnaires ?

Oui, autant que le permettent les témoignages qui ont été donnés. L'allégation que l'agent local était lui-même l'acheteur n'a pas été maintenue, ni prouvée. J'ai pris le témoignage de toutes les personnes amenées comme témoin qui avaient quelque chose à dire sur l'affaire. L'allégation qu'un enfant, George Ritchie, était l'acheteur du lot 21, dans la 14e concession de Minto, n'a pas été prouvée. L'avancé que l'agent avait acquis lui-même le 21e lot de la 15e concession de Minto, et que le nom de James Hamilton n'avait servi qu'à éluder la défense d'adjuger plus de 200 acres à la même personne, fut détruit par l'affidavit de Hamilton, donné le 21 mars 1859 ; il en fut de même de l'accusation affirmant que l'agent avait acheté le 40e lot de la 10e concession du même canton. Je ne regarde pas comme établi que Andrew Geddes se soit concerté avec d'autres pour acheter des terres. Ces exceptions faites, je considère les accusations générales de la pétition comme suffisamment prouvées par les témoignages donnés dans les cas particuliers dont j'ai parlé samedi et aujourd'hui.

913. Vous avez donné vos conclusions en les appuyant sur les faits dévoilés par votre enquête ; de quelles recommandations les fites-vous suivre dans votre rapport au gouvernement ?

Je proposai de rendre M. Andrew Geddes responsable des irrégularités commises par son fils dans les circonstances mentionnées dans mon rapport, et que l'agent restituât tous les deniers injustement perçus, aussi pleinement et de la même manière que s'il avait reçu lui-même cet argent. Quant aux terres indiquées par la liste du cotiseur du canton de Minto comme comprenant environ 20,000 acres, et comme n'ayant été ni occupées, ni défrichées, (une copie de cette liste accompagne mon rapport), je recommandai de donner ordre à l'agent de refuser tout paiement ultérieur, et que, dans le cas où ces terres, après la visite d'un agent envoyé par le gouvernement, seraient constatées vacantes et incultes, elles fussent reprises et offertes en vente à un encan public, à un prix de départ de deux piastres l'acre, avec la condition d'occupation dans les trois mois et d'un défrichement de 10 acres avant l'émission des lettres-patentes. Ce sont là les recommandations que je fis dans mon rapport du 26 avril 1859.

914. Dans vos recommandations, fites-vous mention des irrégularités commises par l'agent local lui-même ?

Je portai à la connaissance du gouvernement le fait d'extorsion d'honoraires de M. Andrew Geddes sans autorité, mais je n'ajoutai à ce sujet que ce qui suit : "S'il était montré que l'agent local se soit servi de sa position officielle pour s'approprier des deniers sans autorité, pour services supposés, les victimes de ces extorsions auraient droit à être remboursées." J'exposai dans mon rapport, dans leurs détails, au gouvernement, toutes les irrégularités qui furent prouvées ; mais, comme je ne me croyais pas obligé par ma commission d'indiquer les moyens de remédier à cet état de choses, je ne fis pas d'autres recommandations que celles dont j'ai parlé. Je considérais que ce qui avait eu lieu amènerait la destitution immédiate de M. Andrew Geddes. Si cette destitution avait eu lieu, je ne crois pas qu'une seule des victimes des extorsions de l'agent aurait eu la plus petite chance de recouvrer ses deniers, et je suis persuadé que ce que je suggèrai alors était ce qu'il y avait de mieux à faire dans les circonstances.

915. Le gouvernement mit-il vos recommandations en pratique ; en quel sens, et quand ?

Le gouvernement me paraît n'avoir rien fait de mon rapport que quelques mois avant la retraite de M. Vankoughnet du ministère, qui eut lieu de bonne heure en 1862. Pendant ce temps, l'époque que j'avais recommandée comme devant être particulièrement avanta-

geuse passa sans que rien ne fut fait. M. Vankoughnet, dans son mémoire, me paraît n'avoir fait aucun cas de cette recommandation, aussi bien que de celle relative aux paiements ultérieurs des lots indiqués comme vacants et incultes par le cotiseur.

Mardi, 3 Février.

WILLIAM FORD, assermenté :

916. Est-ce vous qui êtes le comptable du département des terres de la couronne ?

Oui.

917. Depuis quand occupez-vous cette charge ?

Je fus nommé en avril 1852, et j'ai toujours occupé cette charge sans interruption.

918. A-t-il été apporté des changements dans le mode de tenir les livres du département depuis votre nomination ?

Le mode qui existait à mon entrée a toujours été continué.

919. A-t-il été fait quelques changements dans la forme des rapports et des comptes exigés des agents, ou dans le système d'audition auquel on les soumet ?

La forme des rapports est la même ainsi que l'époque à laquelle ils doivent être prêts. Il y a eu des changements quant à l'audition : jadis, l'argent payé à compte des terres publiques l'était aux agents locaux ; aujourd'hui, cet argent doit être déposé aux banques par les acheteurs au crédit du département. Ce changement remonte à trois ou quatre ans. Auparavant, c'était les agents eux-mêmes qui faisaient les dépôts aux banques.

920. Sous l'ancien système, les défalcons de deniers étaient-elles nombreuses ?

Il y en a eu quelques-unes qui se sont accumulées et dont un petit nombre datent de loin. En quelques cas, le vol date de l'Union.

921. Quand ces défalcons se manifestèrent alors que vous étiez en charge, les avez-vous communiquées de suite au chef du département ?

Oui, je l'ai toujours fait.

922. Prenait-on dans ces cas des mesures promptes pour faire rembourser les deniers ?

Non.

923. Voulez-vous citer des faits ?

Lorsque j'entrai en fonctions en 1852, le fait que M. Baines, agent à Toronto, faisait ses rapports très-irrégulièrement donnait lieu de croire qu'il était défalcaire public. Autant que je me le rappelle, on n'écrivit pas à Baines qu'une fois, mais plusieurs fois. Je crois qu'il éluda l'enquête en présentant des contre-demandes pour travaux et pour commission. On accorda quelques-unes des demandes ; la plus grande partie fut rejetée. Le département ne prit aucune mesure décisive jusqu'à ce que le gouvernement fut rendu à Toronto en 1855, où Baines fut suspendu de ses fonctions sur soupçon de défalcaire. M'étant emparé de ses livres et papiers, nous nous assurâmes qu'il était en défaut et qu'il en était ainsi depuis huit ou dix ans. Un autre cas

de défalcation que je portai à la connaissance du chef du département est celui de John Clark, l'agent de Goderich. Dans cette circonstance comme dans l'autre, il s'écoula du temps avant qu'une enquête fût instituée sur ses comptes. Ce sont là les faits les plus notoires. Je suis sous l'impression que lorsqu'il s'est agi de procéder contre des agents défalcataires, en général on n'a pas pris de mesures promptes. Je ne puis expliquer pourquoi.

924. Quels comptes et rapports recevez-vous directement des agents et autres officiers civils, et quels sont ceux que vous recevez par l'entremise des différentes divisions du département ?

Comme comptable, je reçois tous les comptes adressés directement au département. Je les passe ensuite aux différentes divisions où on les vérifie. Ils me reviennent alors avec les comptes de chaque division à la fin du quartier, et je vérifie s'ils s'accordent avec les entrées de la caisse dans le *Grand-Livre* du département faites sur les certificats de banque qui me sont envoyés directement. Ceci ne se rapporte qu'aux recettes perçues, par le département. Quant aux dépenses, tous les comptes me sont remis pour les vérifier. Je les passe aux différentes divisions qui les vérifient articles par articles et me les renvoient pour les payer en les accompagnant de pièces justificatives. Je suis responsable d'exactitude des comptes en ce qui regarde la recette et la dépense.

925. Veuillez nommer les livres dont vous vous servez pour tenir les comptes du département avec leurs titres respectifs et comme accessoires du *Grand-Livre* ?

Les voici :

- (1.) Le *Brouillard* dans lequel j'inscris tous les jours l'argent que je reçois soit des banques, soit d'ailleurs.
- (2.) Le *Livre de Caisse* qui donne le débit des recettes de la caisse prises dans le *Brouillard*,— et le crédit de tous les paiements que l'on fait toujours par chèque.
- (3.) Le *Journal*, qui est un registre mensuel de toutes les recettes et dépenses prises dans le *Brouillard*, le *Livre de Caisse* et les livres des rapports des agents, avec les entrées primitives et transports de comptes.
- (4.) Le *Grand-Livre* qui contient tous les comptes du département.

Ces quatre livres constituent le système de double entrée du département. Les autres livres sont :

- (5.) Les *Rapports des Agents* où sont tenus tous les rapports mensuels des différents agents des terres et des bois de la couronne.
- (6.) Les *ventes de la Couronne*, où sont enregistrées sous leurs titres respectifs toutes les ventes de terres ainsi que l'espèce de paiements qui s'y rapportent. Les comptes personnels y forment partie des comptes des agents.
- (7.) *Dépôt*.—Registre des sommes reçues qui ne doivent pas être appliquées immédiatement aux comptes particuliers, mais qui sont portées au crédit des dépôts du *Grand-Livre*.
- (8.) Le *Bordereau de paie*.—Rôle mensuel de tous les appointements du département.
- (9.) *Livres de Coupons de Terres* des diverses émissions.
- (10.) Le *Livre de Tableaux*, dans lequel sont copiés tous les tableaux donnés et statistiques du département fournis à l'exécutif et à la législature.
- (11.) *Livre de Fenvoi*.—Registre des lettres-patentes.
- (12.) *Livre de la copie des lettres reçues* et des réponses et mesures auxquelles elles ont donné lieu.
- (13.) *Lettres Enregistrées du Bureau de Poste*.—Registre à cet effet, contenant le nom de celui qui les envoie et du montant envoyé.
- (14.) *Livre de lettres envoyées* de la part de la division.

926. Combien de fois faites-vous la balance de vos livres ?

La feuille de balance est préparée à la fin de chaque trimestre et entrée au *Journal*. On fait également la balance du *Grand-Livre* tous les trois mois.

927. Que faites-vous de l'argent reçu par la malle ?

Je le dépose à la banque au crédit du département.

928. Comment vérifiez-vous les coupons de terre que vous recevez ?

Je regarde s'ils s'accordent avec le livre des coupons dont j'ai le soin ; si je les trouve corrects, je les raie et je les note à la marge. J'entre au *Brouillard* le coupon que je reçois ainsi. Je suis responsable de l'annulation du coupon racheté, et je le biffe d'une manière ou d'une autre.

929. Depuis quand prenez-vous ces précautions pour la vérification et l'annulation des coupons de terre ?

Depuis la première émission des coupons de Magog et de Bolton, en mars 1858.

930. En faisait-on ainsi pour les coupons émis avant le mois de mars 1858 ?

Non. J'annule l'ancien coupon en le biffant et je n'en fais aucune mention dans la marge.

931. Avez-vous vérifié l'authenticité des coupons émis avant la période sus-nommée, mais que vous avez reçus postérieurement ?

Pas en les comparant avec le registre marginal. J'avais coutume de regarder le coupon comme vrai en voyant les signatures et le papier.

932. Lors de ce système, le département a-t-il reçu de faux coupons ?

Oui, avant mon entrée en charge. En 1854, en examinant les comptes des coupons, je m'aperçus qu'il en avait été racheté beaucoup plus qu'il n'en avait été émis, et cela pour une somme de \$4,000 à \$5,000, je crois.

933. Avez-vous reçu de faux coupons depuis 1852 ?

Pas à ma connaissance.

934. Voulez-vous dire lorsque vous avez parlé du montant de faux coupons qui ont été reçus qu'il n'excédait pas \$4000 à \$5000 ?

Lorsque je dis \$4000 à \$5000, je m'en rapporte à ce que j'ai découvert en 1852. Je sais qu'il y eut plus tard une enquête faite par M. Langton, l'auditeur, en 1856, je crois, —et qu'il découvrit des faux de coupons ; je ne saurais dire jusqu'à quel montant.

935. Est-ce que vos livres ne donnent pas l'état exact des comptes de coupons ?

Pas le *Grand-Livre*, du moins quant à ce qui regarde les coupons émis avant mars 1858. Il ne donne que le montant racheté.

936. Combien, suivant vous, le rachat des coupons en a-t-il excédé l'émission ?

Je crois que la somme s'élève aujourd'hui à \$23,000 ou \$24,000, autant que je puis en juger.

937. Est-il vrai que l'on a pu arriver à constater tout-à-fait cet excédant ?

Non, car on ne sait pas quel est le montant de coupons en circulation, et que l'excédant a toujours augmenté par le rachat continu. Depuis le 31 décembre 1861, on a refusé invariablement les anciens coupons, en vertu de la loi des terres.

938. Sait-on que l'excédant de rachat des coupons sur l'émission réelle était, comme vous l'avez dit, composé de faux coupons ?

Je crois qu'il fut constaté que les signatures étaient authentiques ; elles l'étaient sur tous les coupons que j'ai vus.

939. Mais alors c'était une émission frauduleuse de coupons et non de faux coupons ?

Oui.

940. Pouvez-vous expliquer comment avait lieu cette émission frauduleuse de coupons ?

Il doit y avoir eu des livres de coupons en double et ces livres doivent avoir existé dans la division chargée de l'émission des coupons. Tous les coupons émis étaient signés par le commissaire. Ce que j'ai appelé faux coupons, mais ce qui n'est réellement qu'une émission frauduleuse de coupons portait la signature de M. James H. Price, alors commissaire.

941. Quelles étaient alors les autres personnes chargées de préparer les coupons ?

Je ne saurais dire. Toutefois la personne qui a contresigné les coupons n'est plus aujourd'hui dans le département.

942. A-t-on découvert le double des livres de coupons ?

Non ; mais il est certain que l'émission frauduleuse des coupons a été faite en double et que la marge de l'émission réelle ne correspond pas avec les doubles.

943. Quelle autre différence notable y avait-il ?

Le mot, *Parlement*, était mal orthographié dans la partie imprimée de l'émission frauduleuse.

944. A-t-on jamais pris des mesures pour découvrir la fraude et de faire le procès des individus qui auraient pu être impliqués dans l'affaire ?

Il ne fut rien fait lorsque je découvris la fraude en 1852, ni lorsque M. Langton s'en aperçut en 1856.

945. Avez-vous soupçonné quelque personne en particulier, ou savez-vous si l'on a soupçonné ailleurs quelqu'un qui était alors ou avait été employé dans le département ?

Je n'ai soupçonné personne, mais je crois que l'on soupçonna dans le temps un commis qui appartenait au bureau lors de la fraude et qui était je crois, l'un de ceux qui contresignèrent les coupons frauduleux. Tous ceux que j'ai vus étaient contresignés par le même individu.

Mercredi, 4 Février.

WILLIAM FORD.—Suite de son interrogatoire.

946. Quelle période embrasse l'émission frauduleuse des coupons ?

Je ne connais pas la date des coupons émis en fraude.

L'émission sous laquelle la fraude eut lieu était celle qui avait été autorisée par l'acte de 1842 (4 et 5 Vict. Chap. 100) appelée coupons des terres du Haut et du Bas-Canada ; cette émission datait du 10 septembre 1842 et allait au 9 août 1852.

947. Où les coupons en question furent-ils déposés après avoir été rachetés par le département ?

Au bureau de l'inspecteur-général, jusqu'à la nomination de l'auditeur en 1855, où tous les coupons rachetés furent transférés à son bureau en qualité de pièces justificatives des comptes de coupons.

948. Le registre marginal ou talon de souche en question est-il encore dans votre bureau ?
Oui.

949. Veuillez dire si le commissaire des terres de la couronne en aucun temps a eu coutume de signer le livre des coupons en blanc seing ?

Je ne l'ai jamais oui dire.

950. Vos livres donnent-ils le montant et la date de l'émission des lettres de crédit octroyées par le département ?

Non, pas plus mon *Grand-Livre* que les autres. Cependant, on peut obtenir ces renseignements de la division des ventes.

951. Quel a été d'après vos livres le montant des lettres de crédit rachetées ?

Il n'y en a aucune d'inscrite au *Grand-Livre* du département avant le 7 août 1860. Il fut alors ouvert un compte pour des lettres de crédit, et en 1860 le montant racheté fut de \$2,011.32; en 1861, de \$3,445.07; en 1862, de \$505.02. Total en trois ans : \$5,962.01.

952. A quel contrôle soumettez-vous les lettres de crédit que vous recevez ?

Ces lettres sont envoyées au département par celui en faveur de qui elles ont été émises, ou par l'agent des terres de la couronne par qui elles ont été reçues en paiement de terre,—et qui les envoie avec ses rapports mensuels. Les lettres de crédit avec les rapports sont transmis par moi à la division des ventes qui est chargée de l'agence en question, où l'on vérifie si elles s'accordent avec les ordres en conseil qui en autorisent l'émission. Après en avoir fait ce que l'on doit, on me les passe alors comme pièces justificatives; je les biffe et les transmets à l'auditeur avec mes comptes trimestriels. Ce contrôle n'est en force que depuis le 7 août 1860.

953. Que faisait-on de ces lettres de crédit avant la date que vous venez d'indiquer ?

On les adressait à la division d'où elles émanaient sans les avoir vérifiées dans la division du comptable. On les traitait comme des octrois gratuits de terre, et non comme matières de comptabilité, de façon que lorsqu'un individu achetait un lot et le payait moitié en argent et moitié en lettres de crédit, il recevait deux contrats, l'un d'achat pour l'équivalent donné, et un second pour octroi gratuit. Jamais elles ne furent transmises à l'auditeur; et le département disposait de ces lettres sans ma participation aucune.

954. Est-il à votre connaissance que les lettres de crédit aient été émises en dehors de l'autorité compétente ?

Je ne connais aucune fausse émission; les lettres de crédit dont j'ai eu à m'occuper en 1860, 1861 et 1862, étaient toutes correctes.

955. Comment sont payés les salaires du département ?

Au moyen d'un bordereau de paie sanctionné par le commissaire ou le sous-commissaire. Je transmets ce bordereau au commissaire des finances, où il est certifié, puis au bureau du receveur-général, où on en ordonne le paiement à la banque du Haut-Canada. On me le renvoie alors, et le montant total est porté à mon crédit à la banque, sur lequel je fais les traites pour les divers salaires.

956. A-t-on fait des avances aux officiers ou commis sur des deniers restant entre les mains du comptable ?

Oui, sur des dépôts de banque. Dans chaque cas, la traite était signée par le sous-commissaire et contresignée par moi. Cette coutume a cessé dans le mois dernier par suite de l'introduction d'un nouveau système de paiement. Aujourd'hui, le département n'a plus de fonds à sa disposition.

957. En quoi consiste ce nouveau mode de paiement dont vous parlez ?

Auparavant, le département recevait un mandat pour toute la dépense du mois, d'après une évaluation que je devais fournir; aujourd'hui, on obtient un mandat pour chaque paiement, après s'être adressé par certificat au ministre des finances, qui émet le mandat. Ce système s'applique à tous les paiements, excepté à ceux faits en vertu du bordereau mensuel de paie, le dernier de chaque mois. Il est aujourd'hui impossible de faire aucune avance sans passer par la formalité d'un mandat dont le commissaire ou le sous-commissaire serait responsable.

958. Laisait-on courir les avances d'argent, ou en exigeait-on le remboursement mensuel ?

En certains cas on laissait courir les avances qui avaient été faites sans conditions spéciales de remboursement; lorsqu'il y avait des conditions d'arrêtees, je déduisais le montant du salaire mensuel. Dans d'autres cas, les avances restaient non réglées pour des périodes de temps plus ou moins longues. Quelques-unes ne sont pas encore remboursées, quoique datant de 1852, ce sont celles qui furent faites à des employés qui quittèrent le département vers le même temps. Il y a encore quelques balances dues par des individus qui sont dans le département, dont plusieurs datent de cinq ou six ans.

Jeudi, 5 Février.

JOHN LANGTON, assermenté :

959. Peu de temps après votre nomination, votre attention fut-elle appelée sur une prétendue émission frauduleuse de coupons de terre accordés en compensation en vertu de la 4 et 5e Vict., chapitre 100 ?

Oui.—M. Dickenson, sous-inspecteur-général intérimaire, au commencement de 1856, attira mon attention sur ce sujet. Il me dit qu'on avait parlé de s'enquérir de la chose deux ou trois fois, mais qu'on n'en avait rien fait, et me recommanda de m'en occuper.

960. Avez-vous institué une enquête à ce sujet ? Et si vous l'avez fait, de quelle manière vous y êtes-vous pris, et quel a été le résultat ?

Au commencement de 1856, je fis une enquête à ce sujet. Je me procurai du département des terres de la couronne tous les coupons annulés, ainsi que les livres de coupons, et je me mis à contrôler les coupons sur le talon de souche dans les livres de coupons. Ce fut une besogne ennuyeuse; nous n'étions pas rendus loin, moi et mes commis, lorsque nous nous aperçûmes de chiffres en double qui nous firent découvrir qu'il avait été racheté des coupons qui n'avaient été détachés d'aucun des livres que m'avait transmis le département. Il me parut évident qu'ils avaient été remplis dans un livre différent, et que le papier n'était pas le même que celui des coupons authentiques. Nous pûmes ainsi recueillir sur les coupons biffés un très grand nombre de faux, sans avoir besoin de contrôler chaque coupon en le confrontant avec le livre. En certains cas, nous trouvâmes des chiffres qui correspondaient avec ceux des vrais coupons, mais les coupons n'étaient pas des doubles, et les faux coupons portaient généralement à peu près la même date que les

vrais coupons, et contenaient le nom des donataires en faveur de qui avaient été émis les vrais coupons vers la même époque. Je n'ai pas vu un seul cas où le double ait été fait correctement. D'après la manière dont étaient faits les coupons faux, je restai convaincu qu'ils devaient avoir été préparés par une personne très au courant du département des terres de la couronne. Sur quelques coupons, l'endos portait le nom des personnes de qui on les avait reçus, ainsi que le lot en paiement duquel ils avaient été acceptés.

961. Quelle période embrassaient les coupons contrefaits ?

De 1842 à 1846 principalement.

962. Avez-vous découvert par quelle entremise ces faux coupons étaient reçus, de même que les individus par qui ils avaient été rachetés ?

Oui ; j'ai pu toujours arriver à connaître l'agent des terres de la couronne qui les avait reçus.

963. Avez-vous correspondu, à ce sujet, avec les agents et les individus en question ?

Je n'ai jamais correspondu avec aucun des agents ; mais, à l'époque dont je parle, je m'assurai que de 1844 à 1847, le département avait surtout reçu de faux coupons des agents dont les noms suivent, savoir : de John Alexander, du Comté de Simcoe, je crois, 165 ; T. Baines, de Toronto, 148 ; John Carroll, 71 ; O. McMullen, 155 ; A. Geddes, 28 ; J. H. Cummings, 29 ; J. Telfer, 49 ; W. Hawkins, 21. Je ne veux pas faire croire que c'est là la liste complète des agents par l'entremise desquels on reçut de ces coupons ; mais, je trouve, d'après mes notes, que jusqu'à une certaine époque de l'enquête, les agents sus-nommés avaient reçu le nombre de coupons qui se trouve vis-à-vis leur nom. La dénomination ordinaire de chaque coupon était de £5 courant ; mais, en quelques cas, le coupon représentait un bien plus fort montant, comme aussi il en représentait un moindre. Je m'adressai à quelques-unes des personnes de qui on me dit avoir reçu des coupons, entr'autres à H. H. Gowan, Barrie ; W. M. Gorrie, Toronto ; George Munro, Toronto ; G. A. Barber, Toronto ; Joseph Beckett, Toronto ; T. A. Stayner, Toronto ; D'Arcy Boulton, Cobourg ; G. T. Riout, Toronto ; William Proudfoot, Toronto. Il me fut, néanmoins, impossible d'obtenir aucun renseignement d'aucun de ces individus sur ceux dont ils avaient acheté les coupons. Il me semble, cependant, d'après les réponses de MM. Gorrie et Beckett, qu'ils n'avaient jamais appliqué les coupons sur les lots indiqués par l'endossement fait par M. Baines, ainsi que je m'en assurai dans le département des terres de la couronne ; c'est pourquoi j'attachai très peu d'importance à ces endossements pour me mettre sur la voie de ceux dont on avait reçu les coupons.

964. Avez-vous raison de croire que les agents des terres de la couronne avaient coutume eux-mêmes de trafiquer les coupons ?

Je l'ai entendu dire. Il est notoire que quelques-uns des agents avaient coutume de recevoir les paiements de terre en argent, et qu'ils donnaient des coupons au département pour la valeur, gardant pour eux l'argent.

965. Fîtes-vous rapport sur le résultat de votre enquête ?

J'en communiquai le résultat de vive voix à l'inspecteur-général, M. Cayley, aussitôt que j'eus découvert ce que je viens de dire ; j'eus aussi quelques entrevues avec le solliciteur-général Smith sur le sujet, et lui montrai les pièces que j'avais en ma possession.

966. Avez-vous, vous ou le gouvernement, pris quelqu'autre mesure à ce sujet ?

Non. Il parut, d'après l'opinion du solliciteur-général Smith, qu'il n'y avait aucun cas où l'on put arriver à convaincre quelqu'un. Je recueillis d'autres faux coupons, et le 9 juin 1856, je m'adressai à l'inspecteur-général pour savoir si je devais confronter tous les coupons avec le livre, et M. Cayley me répondit de vive voix que cela était inutile.

967. Quel montant de faux coupons aviez-vous alors découvert ?

Je ne saurais le dire maintenant ; je le pourrai demain.

968. Avez-vous eu, dans le cours de votre enquête, des communications avec le commissaire sur quelqu'autre point relatif à l'émission des coupons ?

Je trouve une lettre en date du 10 mars 1856 que j'adressai à l'honorable M. Cauchon alors commissaire, dans laquelle je lui disais que j'avais ce jour-là même commencé à confronter les coupons avec les livres, que j'avais trouvé une quantité considérable de coupons prêts à être émis encore attachés aux livres, que je les avais détachés avant de donner les livres à l'examen, et que je lui en adressais la liste. Les coupons qui étaient ainsi tout préparés se montaient, suivant ma liste :—coupons de milice, à £557 10s. ;—coupons, milice du Bas-Canada, à £900 ;—coupons de terre, à £1,169 ;—en tout, à £2,926 10s. Les chiffres des coupons de terre s'étendaient de 2,121 à 32,377. Les coupons de la milice du Bas-Canada comptaient de 1,009 à 22,144 ; les coupons de milice, du No. 22 à 2,058, série B, et du No 3 à 222, série A.

969. Quelle réponse reçûtes-vous du département des terres de la couronne ?

Je n'en trouve aucune dans mes lettres, mais je ne doute pas que j'aie reçu une réponse de vive voix que je pouvais garder les coupons jusqu'à la fin de l'enquête. Je n'entendis plus parler du sujet jusqu'au 7 juillet 1858, où je reçus une lettre de M. Vankoughnet, commissaire des terres de la couronne, me priant de lui remettre les livres des coupons et ceux qui étaient prêts, ce que je fis de suite.

Vendredi, 6 Février.

JOHN LANGTON.—Suite de son interrogatoire.

970. Quel montant de faux coupons de terre avez-vous découvert dans le cours de votre enquête ?

2,022 de £5 chaque.

971. Combien aviez-vous découvert de ce chiffre lorsque vous vîtes l'inspecteur-général le 9 juin 1856 ?

Presque tout.

972. Quel montant de faux coupons fut reçu des divers agents des terres de la couronne dans le Haut-Canada en différent temps ?

Voici un tableau que je crois à peu près aussi correct que possible. En certains cas, le seul indice pour découvrir l'agent qui l'avait envoyé était le nom du canton à compte duquel il avait été payé. D'autrefois, je n'eus pour tout indice de la date que le numéro du coupon où elle se trouvait. Sur environ 100 coupons, je désignai comme inconnu le nom de l'agent, n'ayant pas les renseignements suffisants sur l'étendue de quelques agences. Chaque coupon porte un numéro du département des terres de la couronne, qui mettra celui-ci en état d'en faire l'histoire.

SOMMAIRE du montant des faux coupons de terre reçus par les divers agents des terres de la couronne chaque année.

	1843	1844	1845	1846	1847	1848	1851	Inconnu	Total.	Valeur.
Alexander.....	31	92	244	66	61	494	£2,470
Askin.....	23	3	1	2	29	145
Baines.....	150	210	284	58	2	704	3,520
Carrol.....	78	78	390
Cummings.....	29	29	145
Ferguson.....	6	6	30
Geddes.....	1	174	56	1	232	1,160
Gilchrist.....	1	1	5
Hawkins.....	5	10	3	3	21	105
Jackson.....	1	1	5
Leslie.....	1	1	5
McMullen.....	188	188	940
Smith.....	9	5	14	70
Telfer.....	49	8	57	285
Inconnu.....	58	103	2	2	2	167	835
Total.....	262	428	703	499	123	1	1	5	2,022	
Valeur.....	£1810	2140	3515	2495	615	5	5	25		£10,110

973. Vous avez appelé ces coupons falsifiés ; quelle preuve avez-vous pour dire qu'ils ne sont pas authentiques ?

Je considère le fait que ces coupons ne correspondent en aucun cas avec les livres à cet effet du département comme preuve suffisante qu'ils sont falsifiés. Les livres de coupons sont numérotés successivement, et lorsque l'on compare les coupons falsifiés d'un certain numéro avec le même numéro inscrit dans les livres, on trouve que les détails des livres ne correspondent pas avec le talon de souche de ceux-ci. Je n'ai pas confronté tous les coupons que je donne comme falsifiés avec les livres de coupons, mais ils sont tous faits de telle manière qu'ils ne correspondent avec aucun des livres du département. Ceux-ci diffèrent eux-mêmes quant à leur dessin, mais on n'en trouve aucun de la nature des coupons falsifiés, qui sont tous faits de la même manière.

974. Combien avez-vous trouvé de coupons faits en double ?

Environ une demi-douzaine.

975. Avez-vous trouvé un seul double de coupon d'exact ?

Non. A part la comparaison que je faisais des doubles que je trouvais, je comparai un grand nombre de coupons falsifiés avec le talon de souche du chiffre correspondant dans les livres, et je ne crois pas qu'en aucun cas il y eut un double exact de l'autre.

976. Qu'entendez-vous par coupons en double ?

J'entend un coupon authentique et un coupon falsifié portant le même numéro ; j'en ai trouvé une demi-douzaine ; la substance des deux ne correspondait pas. Dans les autres cas dont je parle, et lorsque je comparai un grand nombre de coupons falsifiés avec les notes des chiffres correspondants des livres, je n'eus pas le coupon authentique de ce numéro à comparer avec le coupon falsifié. Il doit être évident que si vous cherchez le numéro d'un coupon authentique, vous n'aurez aucun indice pour vous faire découvrir lequel d'entre les coupons que vous avez le contient. C'est pourquoi, lorsque j'eus une demi-douzaine de doubles et qu'après les avoir examinés je découvris comment reconnaître les coupons falsifiés, je cessai de référer aux numéros correspondants des coupons authentiques.

977. Avez-vous comparé tous les coupons donnés comme falsifiés avec les talons de souche fournis par le département des terres de la couronne ?

Nullement. J'en comparai une quantité suffisante pour me convaincre qu'ils étaient falsifiés ; et le défaut de correspondance entre le dessin de la vignette et celui des livres de coupons me parut une preuve suffisante à cette période de l'enquête.

978. Alors, vous avez pris la différence du dessin comme moyen de déterminer la question d'authenticité ?

Oui, dans la plupart des cas. Sur 2,000 coupons, je n'en ai pas comparé plus de 100 avec les livres.

979. Est-ce que tous les talons de souche de cette classe de coupons en la possession du département des terres de la couronne vous furent remis pour pouvoir faire cette comparaison ?

Je le pense.

980. Que comprenaient les numéros des notes authentiques que vous eûtes en votre possession ?

Je n'ai aucun moyen de répondre à cette question, vu que je remis tous les livres en 1859 au département.

981. Est-ce que les numéros des coupons falsifiés correspondaient avec les numéros des coupons authentiques émis dans les mêmes années ?

Ainsi que je l'ai dit hier, dans la plupart des cas, et autant que je puis aujourd'hui me rappeler, dans tous les cas où je comparai les coupons falsifiés avec le talon de souche, je trouvai que les numéros correspondants portaient presque la même date, et le nom du donataire était également celui de la personne en faveur de laquelle le vrai coupon avait été émis vers le même temps.

982. Avez-vous examiné chacun des coupons appelés falsifiés, et chacun de ceux appelés authentiques ?

Moi, ou des personnes en qui j'avais confiance, examinèrent tous ceux que j'ai indiqués comme falsifiés, au nombre de 2,022 : il est possible qu'il y en ait d'autres que nous n'ayons pas vus, et il se peut qu'il y ait d'autres coupons falsifiés d'une nature toute différente. Je n'ai, cependant, aucun doute que les 2,022 coupons que j'ai indiqués comme falsifiés, le soient.

983. En considérant la question d'authenticité ou de falsification des coupons, prîtes-vous connaissance des signatures ?

Non.

984. Vous êtes-vous formé aucune opinion sur l'authenticité des signatures attachées à ce que vous avez regardé comme coupons falsifiés ?

Je ne connais bien aucune des signatures ; je ne les connais que pour les avoir vues sur les coupons que je suppose être authentiques. Lorsque j'eus plus de bons coupons en ma possession et que je les disposai sur une seule rangée, et que je mis en regard ceux qui étaient falsifiés, il y avait une différence de caractère dans les deux rangées de signatures, différence beaucoup plus sensible que lorsqu'on les comparait un à un. Je me rappelle avoir remarqué que la signature de M. Morin différait essentiellement ; la chose n'était pas aussi frappante pour les autres commissaires. J'étais aussi sous l'impression qu'il n'y avait aucune différence entre les signatures de John Kerr.

985. Quelles signatures portaient les coupons falsifiés ?

Celles de John Davidson, A. N. Morin, comme commissaires, et de T. Bouthillier comme commissaire et sous-commissaire. Tous ces coupons sont contre-signés, la majo-

rité par John Kerr, les autres par A. McD. Ces deux contre-seings sont communs sur les vrais coupons, et je crois que c'est la signature du commis du département des terres de la couronne.

986. Combien de temps avez-vous mis à votre enquête ?

Depuis le commencement de mars 1856 jusqu'en juin de la même année.

987. Que faites-vous des coupons authentiques lorsque M. Cayley vous donna ordre, en 1856, de discontinuer l'enquête ?

Ils restèrent sous clef dans mon bureau plus de deux années, et furent brûlés peu de temps avant la translation du siège du gouvernement de Toronto à Québec. Je n'ai pas la date enregistrée, mais en faisant cela on voulait se débarrasser de ces coupons avant le déménagement. Je ne doute pas que j'aie reçu une instruction de les brûler du chef du département, mais je ne me rappelle pas de quelle manière cet ordre me fut communiqué.

988. Avez-vous quelque écrit sur le nombre ou le montant des coupons détruits ou du nom des personnes en présence desquelles la chose eut lieu ?

Non. J'étais présent. Tous les coupons que l'on m'avait envoyés du département des terres de la couronne pour être examinés furent détruits en même temps. Je n'ai jamais su ni le nombre ni le montant.

989. Quel montant de coupons vous fut envoyé par le département en 1856, comme étant annulés, pour être examinés ?

Je ne sais pas. Je ne les ai pas comptés. Certains paquets de coupons me furent remis en me disant que c'était là tous les coupons rachetés jusqu'à la fin de 1855. Je ne puis dire si le montant que l'on m'envoya correspondait avec celui porté dans les livres du département des terres de la couronne comme racheté.

990. Vous avez dit, hier, que tous les coupons annulés vous furent envoyés par le département : comment conciliez-vous ces paroles avec la déclaration que vous venez de faire de l'impossibilité où vous êtes de dire le montant ?

En disant, hier, que je reçus tous les coupons annulés, j'aurais dû préciser davantage et ajouter tous les coupons soi-disant annulés. J'en commençai l'examen et j'ai encore dans mon bureau un mémoire de tous les numéros qui me furent envoyés, jusqu'au moment où, en juin 1856, ainsi que je l'ai dit, je reçus l'ordre de cesser l'enquête : c'est pourquoi je ne connais rien du montant contenu dans les autres coupons que je n'avais pas examinés. Mon examen, au moment où je reçus ordre de le suspendre, avait pu embrasser une bonne moitié de ce qui m'avait été envoyé.

Samedi, 7 Février.

JOHN LANGTON.—Suite de son interrogatoire.

991. Comment et quand fut expliqué dans les comptes publiés cet excédant des coupons rachetés sur ceux qui avaient été émis ?

Je ne crois pas qu'il l'ait jamais été, car je ne pense pas que l'émission des coupons de terres paraisse dans les comptes publics. Le rachat en est porté dans les comptes des terres de la couronne comme dépense ; mais l'émission des coupons qui est une obligation de contractée, quoiqu'elle devrait être mentionnée dans le *Grand-Livre* des terres de la couronne, ne fait pas partie du revenu ni des dépenses, qui est tout ce que comprennent les comptes publics. L'émission des anciens coupons, au sujet desquels eut lieu mon enquête, fut faite si longtemps avant mes relations avec le département, que je ne sais pas si le montant en a jamais été communiqué au parlement ; mais je ne vois pas comment elle

pourrait paraître dans les comptes publics. Je présume que c'est par suite de l'état de ce compte dans le *Grand-Livre* du département des terres de la couronne que l'on commença d'abord à soupçonner qu'il y avait eu quelque chose d'irrégulier de fait à l'égard des coupons de terre, et que M. Dickinson me recommanda de faire une enquête.

992. Est-ce qu'il a été donné quelque explication au parlement de cet excédant de rachat sur l'émission réelle ?

Pas que je sache.

993. Tenez-vous aujourd'hui aucun mémoire ou des archives des numéros ou du montant des coupons qui vous sont envoyés par le département des terres de la couronne ?

Non, et ce serait inutile pour moi de le faire, à moins d'avoir les livres de coupons pour pouvoir comparer ; et je ne les ai pas. Les coupons rachetés me sont envoyés par le département des terres de la couronne, non pour en contrôler l'émission, dont je ne sais rien, mais comme pièce justificative ou comme article porté dans leurs livres pour être rachetés.

Lundi, 9 Février.

A. N. MORIN, juge de la cour supérieure du Bas-Canada, assermenté :

994. Vous avez été commissaire des terres de la couronne depuis le 13 octobre 1842 jusqu'au 11 décembre 1843 ?

Oui.

995. Nous vous mettons sous les yeux certains coupons de terres soi-disant portant votre signature comme commissaire des terres de la couronne ; ces coupons sont le No. 14711, du 27 août 1843, en faveur de William Charlow ; le No. 14369, du 25 février 1843, en faveur de Brian Leary, No. 14375 et No. 14377 portant la même date, et aussi en faveur de Brian Leary ; le No. 3634, du 13 octobre 1842, en faveur de W. Peterson ; le No. 3627, du 13 décembre 1842, en faveur de W. Peterson ; le No. 14372 et 15341, du 14 septembre 1843, en faveur de George Gibson : Est-ce là votre signature ?

Oui, au meilleur de ma connaissance.

996. Nous appelons également votre attention sur les talons de souche des coupons numérotés 14375, 14377, 14369 et 14372, soi-disant marqués de vos initiales : ces initiales sont-elles de votre main ?

Oui.

997. Vous rappelez-vous de la manière dont ces coupons vous furent transmis pour être signés ?

Ils me furent apportés par l'un des commis appartenant à la division des coupons de terre du département. Je me rappelle que M. Kerr était l'un d'eux et avait coutume de m'apporter les livres.

998. Vous rappelez-vous d'avoir signé les livres de coupons en blanc ?

Je ne m'en rappelle pas, et je suis certain de n'avoir jamais signé aucun coupon si ce n'est dans les livres, à moins que ma mémoire ne me fasse grandement défaut.

WILLIAM SPRAGGE, assermenté :

999. Voici certains coupons de terre,—à savoir : le No. 882, du 5 septembre 1842, et le No. 889, du 22 septembre 1842, tous deux en faveur de D. Anderson et soi-disant signés par John Davidson, commissaire des terres de la couronne ; le No. 3627, du 13 octobre 1842, en faveur de W. Peterson, et le No. 14372, du 25 février 1843, tous deux soi-disant signés par A. N. Morin, commissaire des terres de la couronne ; —le No. 15480, du 23 octobre 1843, en faveur de John Henry Young, et le No. 16294, du 27 novembre 1843, en faveur du lieutenant-colonel H. S. Coleman, tous deux soi-disant signés par T. Bouthillier, sous-commissaire des terres de la couronne : Croyez-vous ces signatures authentiques ?

Il y a déjà plusieurs années que j'ai vu les signatures de MM. Morin, Davidson et Bouthillier ; cependant, je doute que ce soit bien là la signature de M. Morin. Celle de M. Davidson est une contrefaçon très habile si elle n'est pas authentique,—à tel point que je ne saurais dire si elle est plutôt l'une que l'autre. Pour les autres coupons, je crois que le No. 16,294 ne porte pas la signature réelle de M. Bouthillier ; celle du No. 15,480 est de la main de M. Bouthillier.

Jeudi, 19 Février.

DUNCAN MACPHERSON, assermenté ;

1000. Quelle est votre charge au ministère des finances ?

Je suis le secrétaire privé du ministre, et j'occupe cette position depuis le commencement de janvier 1862.

1001. Veuillez produire le livre des lettres privées du ministre des finances, ainsi que celui de la correspondance générale du département, des années 1858 jusqu'à 1862 ?

Les voici,

1002. Le registre de la correspondance personnelle fait-il quelque mention de lettres écrites par le ministre des finances dont il ne contient pas la copie ?

A la page 50 du registre en question, je trouve la note suivante écrite au crayon : — " 2 lettres du 7 mai, registre personnel,—notées—confidentielles."—Au meilleur de ma croyance, cette écriture est de la main de M. Nash, mon prédécesseur depuis 1854 jusqu'à la fin de 1861. Je trouve également que les feuilles 93 jusqu'à 98 inclusivement ont été arrachées du livre, et la note suivante : " les pages 93, 94, 95, 96, 97 et 98 sont des lettres personnelles de M. Galt insérées dans le livre par mégarde, que j'ai enlevées et mises dans le registre personnel de M. Galt, J. R. Nash, Québec, 3 décembre 1860."—A la page 109, je trouve cette autre note écrite au crayon, de la main de M. Nash, je crois : " La lettre de M. Galt à M. Ridout, du 7 juin, se trouve dans la boîte aux dépêches."—Je ne connais pas d'autre note de ce genre..

1003. Nous vous prions de nous donner copie des lettres suivantes insérées au livre de la correspondance personnelle, à savoir :

12 janvier 1859, M. Galt à T. G. Ridout ; 23 novembre 1858, M. Galt à Glyn, Mills & Cie, et Baring, frères & Cie ; 28 mai 1860, M. Galt à Macdougall ; 29 septembre 1860, M. Galt à Cayley ; 23 octobre 1860, M. Galt à Proudfoot ; 11 janvier 1861, M. Galt à Baring, frères & Cie, et Glyn, Mills & Cie ; 6 février 1861, M. Galt à E. T. Taylor ; 6 février 1861, M. Galt à T. G. Ridout ; 13 février 1861, M. Galt à E. T. Taylor ; 15 février 1861, M. Galt à E. T. Taylor ; 20 mars 1861, M. Galt à Baring, frères & Cie, et Glyn, Mills & Cie ; 22 mars 1861, M. Galt à C. S. Ross ; 3 avril 1861, M. Galt à R. S. Cassels ; 25 avril 1861, M. Galt à Baring, frères & Cie, et Glyn, Mills & Cie ; 17 mai

1861, M. Galt à Glyn, Mills & Cie, et Baring, frères & Cie ; 6 juin 1861, M. Galt à Baring, frères & Cie, et Glyn, Mills & Cie ; 25 février 1862, M. Galt à R. Cassels ; 19 septembre 1862, M. Howland à Baring, frères & Cie, et Glyn, Mills & Cie ; ainsi que des notes faisant mention de ce qui en a été omis ;—nous désirons également avoir copie des lettres suivantes insérées dans le livre de la correspondance générale, savoir :

3 août 1860, M. Galt à Cayley ; 8 août 1860, M. Galt à Cayley ; 16 novembre 1860, M. Galt à Blackwell ; 16 novembre 1860, M. Galt au caissier de la banque du Haut-Canada ; 12 octobre 1860, M. Galt à Blackwell ; 15 octobre, 1860, M. Galt à Blackwell ; 13 octobre 1860, M. Galt au caissier de la banque du Haut-Canada ; 4 décembre 1860, M. Galt à Baring, et Glyn, Mills & Cie ; 4 décembre 1860, M. Galt à Demers. Veuillez faire copier ces documents et les produire devant nous sans délai ?

Oui.

Samedi, 21 Février.

THOMAS D. HARRINGTON, sous-receveur-général, assermenté :

1004. Veuillez produire les livres de la correspondance du département du receveur-général, depuis le 26 avril jusqu'à aujourd'hui, avec les lettres et papiers relatifs à une certaine lettre de change de £100,000 sterling sur la compagnie du chemin de fer Grand Tronc, actuellement protestée ?

Voici les registres de la correspondance, ainsi que trois lettres de change, du 13 juin 1859, du 25 janvier 1860, du 28 mai 1860,—chacune de £100,000 sterling ; la première était à six mois de vue, la seconde et la troisième à quatre mois de vue ; la dernière n'a pas été payée. Je produis également le protêt relatif à la dernière lettre en date du 6 novembre 1862 ; une note de M. Galt à M. Sherwood, du 15 juillet 1859 ; une autre de M. Sherwood à moi, du 29 septembre 1860, contenant une note du même jour, de M. Cayley à M. Galt ; treize originaux de lettres de Glyn, Mills & Cie. au receveur-général, et copie d'une lettre du receveur-général à Glyn, Mills & Cie., du 24 octobre 1862. C'est là tout ce que le département contient ayant trait à la lettre de change en question.

1005. Veuillez faire préparer et transmettre à la commission, copie des lettres ou extraits des lettres numérotées dans vos registres, comme suit, savoir : livre de la correspondance commençant le 26 avril 1859, des numéros 57, 61, 86, 92, 94, 111, 121, 140, 142, 167, 172, 281, 289, 298½, 350, 449, 458, 488, 490, 491, 503, 524, 547, 615, 710 ; registre de la correspondance commençant le 23 mars 1861, des numéros 50, 127, 200, 465, 531, 603, 707, 715, 829 ; de même que copie des lettres de change et du protêt, avec copie des lettres ou extraits des lettres, tels que notés, et que vous venez de produire ?

Je vais faire préparer toutes ces choses incontinent.

Mardi, 24 Février.

THOMAS D. HARRINGTON, est rappelé.

1006. Etes-vous prêt à nous donner les papiers que nous vous avons demandés le 21 du courant ?

Oui, les voici tels que demandés dans la question que vous me fîtes le 21 du courant. Je les ai signés comme preuve de leur authenticité.

Vendredi, 27 Février.

THOMAS D. HARRINGTON, sous-receveur-général, est rappelé.

1007. Pouvez-vous dire la nature et les circonstances particulières des arrangements qui existent entre le gouvernement et la banque du Haut-Canada ?

En vertu d'un ordre en conseil, les dépôts d'argent du gouvernement se font à la banque du Haut-Canada, suivant les conditions de la banque. Cet ordre en conseil porte la date du 8 janvier 1860 et est basé sur un rapport de l'inspecteur-général. J'ignore la nature et les détails des arrangements du gouvernement avec la banque. Ce sont là des matières ressortant plutôt du ministère des finances que du département du receveur-général. Il n'y a pas longtemps, M. Galt, alors ministre des finances, fit un arrangement avec la banque du Haut-Canada par lequel, en considération des travaux que devait faire la banque, il devait toujours rester à la banque une certaine balance du fonds du gouvernement. Je n'ai eu connaissance de la date et de la nature particulière de ce second arrangement que par une lettre du 10 février 1860 de M. Sherwood, alors receveur-général, à l'hon. M. Cayley, qui était à cette époque quelque chose dans la banque du Haut-Canada. Cette lettre porte le No. 298½, et je l'ai produite devant la commission le 24 du courant.

No. 298½.

Le receveur-général à l'honorable M. Cayley.

QUÉBEC, 10 février 1860.

MON CHER CAYLEY, — Galt consent, ainsi que je vous l'ai dit aujourd'hui par télégramme, à donner à la banque cinquante mille louis de change. Cette somme sera remise à M. Cassels. Votre lettre du 7 courant semble appuyée sur la supposition qu'il y a un arrangement entre le gouvernement et la banque qu'il y aura constamment au crédit du gouvernement, dans la banque, une balance de six cent mille piastres : je crois de mon devoir d'empêcher un malentendu en vous disant que je sais qu'un tel arrangement n'existe pas. Galt a convenu avec vous qu'il vous serait donné au commencement de janvier du change pour porter la balance à ce montant, si la banque, après avoir payé l'intérêt et l'amortissement à Londres, avait en dépôt moins que cette somme. Cet arrangement a été mis à effet ; c'est le seul dont j'aie connaissance.

Votre, etc.,

(Signé,)

GEORGE SHERWOOD.

Voici une autre lettre sur le même sujet : c'est la seule que j'ai pu trouver. Elle est datée du 13 juin 1862, et est adressée par M. Robert Cassels, caissier de la banque à Toronto, à l'hon. James Morris, receveur-général. J'en produis une copie certifiée marquée A 1.

BANQUE DU HAUT-CANADA,

TORONTO, 13 juin 1862.

MONSIEUR, — J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 11 courant, et de vous dire en réponse que l'arrangement existant entre le dernier gouvernement et la banque était que la balance courante au crédit de votre département serait d'environ \$1,200,000.

J'espère que les nécessités du service public ne vous forceront pas de réduire la balance laissée à la banque à moins que cette somme, — et que cette diminution aura lieu graduellement et pour les paiements ordinaires du gouvernement qui seront, je le sais, lourds au mois prochain.

J'ai, etc.,

(Signé,)

ROBERT CASSELS.

Caissier.

A l'honorable JAMES MORRIS,
Receveur-général, Québec.

Cette lettre est une réponse à une lettre datée de Québec le 11 juin 1862, du receveur-général à M. Cassels, et dont voici la copie marquée A 2.

No. 510.

BUREAU DU RECEVEUR-GÉNÉRAL.

QUÉBEC, 11 juin 1862.

MONSIEUR,—Comme les besoins du service public vont bientôt nécessiter une dépense considérable, le gouvernement désire savoir de moi de combien on peut diminuer la balance considérable de dépôts d'argent laissés à votre banque sans faire dommage à cette institution.

(Signé,) J'ai, etc., J. MORRIS,
Receveur-Général.

R. CASSELS, caissier de la banque du Haut-Canada, Toronto.

A part ce qui se trouve dans la lettre de M. Cassels, le département du receveur-général n'a aucune connaissance certaine du chiffre du dépôt qui doit rester à la banque en vertu des arrangements faits par M. Galt. On n'a pas maintenu cette balance de \$1,200,000; elle est aujourd'hui en chiffres ronds de \$800,000, dont \$220,000 portent intérêt,—le reste est en disponibilité pour les traites que l'on peut faire dessus.

1008. La lettre de M. Sherwood, du 10 février 1860, parle de £50,000 de change donnés à la banque du Haut-Canada; pouvez-vous nous dire si ce change a été donné, et à quel taux il l'a été?

Je trouve, en référant au livre des lettres de change, que MM. Sherwood et Galt ont tiré deux lettres de change à cette date, chacune de £50,000 sterling, et partant les Nos. 681 et 682,—l'une sur Glyn, Mills et Cie., et l'autre sur Baring, Frères et Cie., à neuf pour cent de prime de change, en faveur de R. S. Cassels. Six jours après, c'est-à-dire, le 16 février 1860, deux lettres de la même teneur et vue, tirées par et sur les mêmes personnes, chacune de £50,000, au même taux de change, furent remises à M. Cassels. Elles portent les Nos. 683 et 684. Les valeurs des deux premières lettres, Nos. 681 et 682, étaient destinées à payer les traites qui seraient tirées sur elles. Les valeurs des deux autres, Nos. 683 et 684, formèrent un compte spécial portant intérêt à cinq pour cent.

1009. Qui tient les comptes du gouvernement avec la banque?

Ces comptes sont tous tenus dans le département du receveur-général.

1010. Quand et de quelle manière sont rendus et vérifiés les comptes de la banque?

La banque fournit un compte courant mensuel, accompagné de pièces justificatives, et un état hebdomadaire de balances de Dt. et Ct. Les comptes sont toujours tenus avec la banque là où se trouve le siège du gouvernement. Nous ne faisons exclusivement affaire qu'avec la succursale de la banque à Québec, qui nous fait les rapports en question. Les comptes dans le département sont contrôlés et vérifiés par un commis préposé spécialement à cette besogne, et l'on prend immédiatement les moyens de corriger toute erreur qui peut être découverte.

1011. Dans votre témoignage du 10 décembre dernier, en parlant de l'époque de votre entrée dans le département vous dites :—“Je trouvais qu'il y avait de fortes différences, pour et contre, entre les livres du bureau et la banque du Haut-Canada, et M. Lewis, comptable, travaille depuis ce temps à trouver le fond de ces différences. Nous les amoindrissions rapidement, mais nous ne sommes pas encore arrivés au fond. Il y avait des articles de compte considérables portés au débit de la banque par le receveur-général, pour lesquels il n'y avait pas de crédit correspondant dans les livres de banque; et dans d'autres cas, la banque avait des articles contre nous pour lesquels nous ne lui avons pas donné crédit;”—pouvez-vous dire l'étendue de ces différences, et les préciser davantage?

En référant aux livres de M. Lewis, je trouve que le 31 décembre 1858 il y avait des différences contre le gouvernement pour un chiffre de \$59,852.86, et en sa faveur pour un autre de \$138,674.88. Les différences contre le gouvernement provenaient de sommes portées à son crédit par la banque, mais dont le département du receveur-général n'avait pas reçu d'avis. Les différences en faveur du gouvernement représentaient des certificats de dépôts de la banque reçus par le département, mais dont il n'avait pas été donné crédit dans les comptes courant de la banque, se montant à \$128,516.76; sommes portées par erreur au débit du gouvernement par la banque, \$10,010.07; erreur de chiffres, \$148.05. Les différences des deux côtés s'accumulaient depuis 1853; on ne fit rien pour les régler qu'en 1857. Depuis 1858 jusqu'au 31 janvier dernier, on avait réglé les différences, et elles se trouvent aujourd'hui réduites à \$37,812.28 contre le gouvernement et à \$65,487.15 en sa faveur, donnant une différence apparente due par la banque au gouvernement de \$27,671.87. Les différences, depuis les premières, sont de \$1 à \$5000, et la plupart ont leur origine dans les affaires du département des terres de la couronne. Si vous l'exigez, je puis vous donner les détails de chaque article. Je crois que le règlement complet de ces différences est tout simplement une affaire de temps.

1012. N'y a-t-il pas d'autres articles de différence entre la banque et le gouvernement que ceux compris dans l'état particulier dont vous venez de parler?

Oui. L'un de ces articles a trait à la banque Zimmerman et s'élève à £61,990; un autre a rapport à une lettre de change de £100,000 sterling tirée par la banque du Haut-Canada et acceptée par la compagnie du chemin de fer Grand Tronc.

1013. Quels sont les détails de la différence de £61,990 ayant trait à la banque Zimmerman?

Le 16 mai 1857, M. Morrison, alors receveur-général, donna ordre à M. J. W. Dunklee, caissier de la banque Zimmerman, à Clifton, de payer à M. Ridcut, caissier de la banque du Haut-Canada à Toronto, la somme ci-dessus et de la porter au débit du gouvernement. M. Dunklee fut également chargé de transmettre le certificat ordinaire du reçu. Je ne puis découvrir dans nos archives aucun certificat de ce genre; mais je trouve dans les comptes courants de la banque du Haut-Canada rendus au département le 1er juin 1857, que le 18 mai la somme de £61,990 est portée au crédit du receveur-général comme ayant été reçue de la banque Zimmerman. Le compte courant est signé par T. G. Ridcut, caissier. La balance énoncée dans le compte a toujours été reportée sans aucun changement de cette entrée spéciale dans les comptes tels que rendus périodiquement par la banque jusqu'aujourd'hui. Je sais, néanmoins, que la banque du Haut-Canada par son caissier actuel, M. Cassels, s'est objectée à la validité de ce crédit, en alléguant que ce n'était pas un transport de bonne foi, les deux institutions ne s'étant transmis aucun argent. M. Cassels a dit cela en ma présence au receveur-général il y a 3 ou 4 ans. Nous n'avons aucun écrit de la banque sur le sujet.

1014. Quelle était la nature du compte de la banque Zimmerman avec le département du receveur-général pour que la somme de £61,990 y restât comme une balance au crédit du gouvernement?

Les comptes de la banque Zimmerman avec le département montrent que depuis septembre 1855 à février 1857, les dépôts faits au crédit du gouvernement s'y élevaient à £72,522 12s. 11d. courant. Sur ces dépôts £23,771 12s. 10d. étaient composés de l'intérêt sur les emprunts faits en vertu de l'acte du fonds d'emprunt municipal, et des sommes déposées par les acheteurs des débetures du gouvernement. Le reste, £49,850 0s. 1d. était le prix de deux lettres de change chacune de £20,000 achetées par la banque au gouvernement par soumissions régulières pour de l'argent. Je ne puis trouver aucune lettre dans les registres du département qui autorise la banque à retenir £23,771 12s. 10d.; mais dans le livre des lettres ou registres de la correspondance commençant le 14 juillet 1856, je vois sous le numéro 573 une série de questions et de réponses de la main de M. Anderson, alors sous-receveur-général, déclarant que cette somme fut retirée graduellement par traite pour le service public de façon à ne pas faire dommage à la banque et à satisfaire en même

temps les besoins du gouvernement. Quant à la valeur des deux lettres de change s'élevant à £49,850 0s. 1d. courant, je vois dans le même registre de correspondance, aux numéros 57½ et 280, des lettres du département datées du 16 août 1856 et du 5 janvier 1857, acceptant les soumissions de la banque pour le change et demandant, les deux fois, qu'il fut envoyé un certificat de dépôt pour le montant de chaque lettre.

1015. Comme les dépôts faits depuis le mois de septembre 1855 au mois de février 1857 s'élevaient à 72,522 12s. 11d. et à la balance restant à la banque en mai 1857 était de £61,990, fut-il fait quelque arrangement entre le département et la banque pour limiter les traites qui seraient faites sur ces valeurs, ainsi qu'il en est question dans le mémoire que vous avez dit être de la main de M. Anderson ?

Oui. Dans le livre de la correspondance dont j'ai déjà parlé, je trouve une lettre, numéro 229, du 10 décembre 1856, écrite par le receveur-général Morrison à M. G. McMicken, caissier de la banque Zimmerman, en réponse à une lettre du 7 du même mois, consentant à ce qu'il restât à la banque un dépôt de £30,000 courant, pour trois mois, à 6 pour cent d'intérêt,—à condition, en cas d'éventualités, que le tout ou qu'aucune partie pourrait en être retiré à 30 jours d'avis.

Samedi, 28 Février.

T. D. HARRINGTON.—Suite de son interrogatoire.

1016. Au sujet du transport prétendu du dépôt de £61,990 de la banque Zimmerman à la banque du Haut-Canada, avez-vous le certificat du reçu que M. Dunklee dut exiger et transmettre au département ?

Je ne puis le trouver.

1017. Sur l'ordre de qui, alors, avez vous entré le transport dans vos livres, le 8 mai 1857 ?

Ce doit être sur des ordres donnés de vive voix, autant que je puis en juger, par le sous-receveur-général d'alors, M. Anderson, s'appuyant sur la lettre de M. Dunklee, écrite par M. Morrison, de Toronto, le 16 mai 1857.

1018. Avez-vous quelque connaissance de ce qu'était le capital de la banque Zimmerman, lorsque M. Morrison, receveur-général, approuva le dépôt spécial dont vous avez parlé dans votre témoignage d'hier ?

Aucune, si ce n'est celle que je trouve dans l'appendice des journaux de la chambre d'assemblée de 1857. Le rapport fait au parlement montre que le capital autorisé était de £250,000 courant, qui fut tout souscrit par huit personnes dont \$982,000 sont au nom de feu Samuel Zimmerman, et les \$18,000 autres au nom de MM G. McMicken, Jos. A. Woodruff, Jno. Simpson, Richard Miller, Jos. C. Woodruff, Richard Woodruff, de Ste. Catherines. Le montant payé sur le capital ne se trouve pas indiqué.

1019. Pouvez-vous expliquer l'autre différence entre le gouvernement et la banque du Haut-Canada qui a trait à la lettre de change de £100,000 sterling, tirée par la banque du Haut-Canada et acceptée par la compagnie du chemin de fer Grand Tronc ? si vous le pouvez, racontez tout ce que vous en savez par les livres du département ?

La première trace de cette affaire que je trouve dans les livres du département est une lettre de M. Sherwood, receveur-général, à Glyn, Mills et Cie., de Londres, datée de Toronto, 13 juin 1859, dont voici un extrait :

No. 57.

Le receveur-général à MM. Glyn, Mills et Cie.

TORONTO, 13 juin 1859.

Vous recevrez ci-inclus la première de change, No. 1112, pour £100,000 sterling, à six mois de vue, tirée sur vous par la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada, à laquelle il vous plaira de faire honneur. Si vous ne l'acceptez pas, ayez la bonté de me la renvoyer duement notée.

(Signé,)

GEORGE SHERWOOD,
Receveur-général.

Le 1er juillet 1859, Glyn, Mills et Cie., dans une lettre datée de Londres, accusent réception de la lettre de M. Sherwood et de la première lettre de change y incluse. Voici un extrait de la lettre de MM. Glyn, Mills et Cie., et la copie de la lettre de Sir Cusack P. Roney, à laquelle elle fait allusion.

Extrait de la lettre de MM. Glyn, Mills et Cie., à l'honorable G. Sherwood, receveur-général, datée de Londres, 1er juillet 1859.

Inclus dans votre lettre se trouve la première de change, No. 1112, pour £100,000, à six mois de vue, tirée sur nous par la compagnie du chemin de fer Grand Tronc. A ce sujet, nous vous envoyons copie d'une lettre qui nous a été adressée par le bureau du Grand Tronc qui vous expliquera le vice de forme de sa teneur et sa non acceptation. Nous croyons aussi savoir que les agents financiers écrivent à l'inspecteur-général en réponse à sa lettre au sujet de cette lettre, — et comme on nous propose de remplacer cette lettre de change par une autre, nous la gardons pour le moment et attendons vos instructions. Nous avons noté privément la présente lettre de change.

(Signé,)

GLYN, MILLS ET CIE.

BUREAUX DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER G.-T. DU CANADA,
21, Old Broad Street, Londres, 1er juillet 1859, E. C.

MESSIEURS, — J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 30 ult., au sujet de la lettre de £100,000 dont j'ai reçu avis cette semaine par la malle "Cunard" du Canada.

Cette lettre de change de £100,000 a été tirée pour un objet particulier, — et les tireurs ignoraient, sans aucun doute, les objections de forme que l'on pouvait faire à l'acceptation régulière d'une lettre tirée en Canada, à une échéance aussi peu ordinaire. Les directeurs de Londres me chargent de vous dire qu'ils reconnaissent pleinement les difficultés que vous faites à l'accepter, difficultés qui ne seraient pas levées par leur assurance qu'ils ressentent l'obligation de mettre à couvert la signature du président et du vice-président, aussi bien que de remplir tous les engagements de la compagnie. Mais, vous savez que le bureau de Londres, ne pouvant, en vertu de la loi, accepter aucune traite, ne peut intervenir pour sauver la signature des tireurs.

Je suis donc chargé de vous exprimer l'espoir que vous garderez la lettre qui se trouve en vos mains sans la faire protester légalement, le bureau de Londres communiquant par la prochaine malle à la compagnie en Canada les difficultés qui ont empêché l'acceptation de la lettre en sa forme actuelle, et suggérant de la remplacer par une autre conçue en des termes qui non-seulement rendront la lettre parfaitement régulière, mais, ainsi qu'il a raison de le croire, seront satisfaisants pour toutes les parties intéressées.

Je suis, monsieur,

Votre, etc.

(Signé,)

C. P. RONEY.

MM. GLYN, MILLS ET CIE.,
Lombard Street.

Au sujet de la lettre de change, je trouve une note du 15 juillet 1859 de M. Galt, ministre des finances, au receveur-général Sherwood, que voici :—

BUREAU DU CONSEIL EXÉCUTIF,
(Bureau de l'Inspecteur-Général), 15 juillet 1859.

A l'honorable. M. SHERWOOD,
Receveur-général.

CHER MONSIEUR,—Après m'être consulté avec mes collègues au sujet de la lettre de change du Grand Tronc de £100,000, je crois que vous ferez bien d'accepter de la banque du Haut-Canada sa lettre de date et d'échange correspondantes sur la compagnie du Grand Tronc, acceptée par le président et le vice-président de la compagnie, payable à MM. Glyn, Mills et Cie., à Londres, ainsi que le recommandent nos agents financiers.

Votre fidèle,

(Signé)

A. T. GALT,
Ministre des Finances.

Le taux du change devait être de 6½ pour cent, étant au pair, moins 3 pour cent d'intérêt pour 6 mois.

Le 18 du même mois, M. Sherwood accusa réception de la lettre de Glyn, Mills et Cie. du 1er, relatif à la lettre de change, et leur annonça qu'ils recevraient d'autres instructions par le prochain paquebot. Le 20, M. Sherwood lui écrivit en ces termes :

No. 92.

Le receveur-général à MM. Glyn, Mills et Cie.

TORONTO, 20 juillet 1859.

MONSIEUR,—Au sujet de ma lettre du 18 courant, j'ai l'honneur de vous transmettre aujourd'hui la première de change (No. 678) pour £100,000, tirée par la banque du Haut-Canada sur la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada, à Londres, Angleterre, à 6 mois de vue, acceptée par le président et le vice-président de la compagnie ici, et endossée à mon ordre par le caissier de la banque du Haut-Canada. Cette lettre de change doit remplacer celle de la compagnie du Grand Tronc qui m'a été transmise le 13 ult., ainsi que vous me le recommandez; vous aurez la bonté de me renvoyer cette lettre sur réception de la présente.

J'ai, etc.,
(Signé)

GEORGE SHERWOOD,
Receveur-Général.

Deux jours après, la seconde de la lettre de change fut dument expédiée. Le 2 août, Glyn, Mills et Cie. écrivirent pour en accuser réception en disant : " Nous voyons que nous devons remplacer par cette nouvelle lettre de change celle de la compagnie du chemin de fer Grand Tronc sur nous pour le même montant, laquelle nous renvoyons, suivant vos instructions." Le 10 octobre 1859, une demande fut adressée au secrétaire provincial pour émettre un mandat en faveur de Thomas G. Ridout, caissier de la banque du Haut-Canada, pour \$473,333.33 afin de payer cette institution pour la lettre de change à 6½ de prime. Le même jour, M. Ridout fut informé de cette demande et que l'argent serait remis à l'agent de la banque à Québec où le gouvernement avait été transporté. Le 31 décembre 1859, Glyn, Mills et Cie. écrivirent au receveur-général Sherwood une lettre l'informant *pro formâ* du non paiement de la lettre de change due ce jour. Le 6 janvier 1860, Glyn, Mills et Cie. écrivirent en ces termes :—

LONDRES, 6 janvier 1860.

MONSIEUR,—A l'égard de votre lettre du 31 ultimo, nous prenons la liberté de vous informer qu'en vertu des instructions du ministre des finances nous avons en mains les £100,000 d'acceptation de la lettre de change à trois mois de la compagnie du chemin de fer Grand Tronc, et nous réservons tous droits contre les parties d'icelle avec qui nous avons correspondu à cet effet. Le cours d'aujourd'hui du 6 pour cent est à 113½ et 114.

Nous avons, etc.,

GLYN, MILLS ET CIE.

A l'hon. G. SHERWOOD, receveur-général, Québec.

Le 21 janvier, M. Sherwood accusa réception de la lettre de Glyn, Mills et Cie. du

31 décembre, en ces termes : “ A l’égard du non paiement de la lettre de change de la banque du Haut-Canada sur la compagnie du chemin de fer Grand Tronc de £100,000, je crois que la question a reçu toute l’attention du ministre des finances pendant son séjour à Londres.” Le 2 février 1860, M. Sherwood leur écrivit sur le même sujet ce qui suit :—

(No. 289.)

Le receveur-général à MM. Glyn, Mills et Cie.

QUÉBEC, 2 février 1860.

MESSIEURS,—J’ai l’honneur (depuis ma dernière lettre du 21 ult.) d’accuser réception de votre lettre du 6 ult. m’apprenant que vous avez en mains les £100,000 de l’acceptation de la lettre de change de la compagnie du chemin de fer Grand Tronc, et je prends aujourd’hui la liberté de vous transmettre à sa place la première de la nouvelle de change pour le même montant, acceptée par le président de la compagnie ici, endossée par le caissier de la banque du Haut-Canada et datée du 25 ult. à 4 mois de vue, et vous voudrez bien faire à l’échéance ce qui sera nécessaire. Ce que je vous mande en ce moment est en conformité des avis que j’ai reçus du ministre des finances, de Londres.

J’ai, etc.,

(Signé,)

GEO. SHERWOOD,
Receveur-général.

Le 8 février, Glyn, Mills et Cie. écrivirent ce qui suit au receveur-général : — “ Par rapport à la lettre de change de la banque du Haut-Canada sur la compagnie du chemin de fer Grand Tronc pour £100,000, notre lettre du 6 ultimo vous aura mis au fait des instructions que nous avons reçu de l’honorable ministre des finances sur ce que nous devons faire à ce sujet. En réponse à la lettre de M. Sherwood du 2 février, Glyn, Mills et Cie. écrivirent le 17 du même mois : — “ En conformité de vos instructions, nous avons remplacé par la lettre de change acceptée celle qui était due le 31 décembre dernier, que nous avons biffée et annulée, et attachée au présent envoi.” Par suite de négligence la lettre ne fut pas attachée à l’envoi ainsi qu’on l’écrivait : nous la reçûmes cependant par la suite. Le 30 mai 1860, Glyn, Mills et Cie. adressèrent au receveur-général Sherwood l’avis suivant du non paiement de la lettre de change :

Extrait d’une lettre de MM. Glyn, Mills et Cie., à l’honorable George Sherwood, receveur-général, Londres, 30 mai 1860.

Nous prenons la liberté de vous donner avis du non paiement de la lettre de change de la banque du Haut-Canada sur la compagnie du chemin de fer Grand Tronc pour £100,000, portant votre endossement. La lettre est datée de Toronto, du 25 janvier 1860, à 4 mois de vue, a été acceptée à cette date par la compagnie du Grand Tronc et est échue le 28 du courant.

(Signé,)

GLYN, MILLS et CIE.

Le 2 juin, Glyn, Mills et Cie. mandèrent ce qui suit à M. Sherwood :

Extrait d’une lettre de MM. Glyn, Mills et Cie. à l’honorable G. Sherwood, receveur-général, Londres, 2 juin 1860.

A l’égard de notre avis du non paiement de la lettre de change de la compagnie du chemin de fer Grand Tronc que nous croyons avoir fait le sujet d’une correspondance entre la compagnie et la banque du Haut-Canada et vous-même, nous croyons devoir ajouter qu’ayant pris les mesures nécessaires notariées, nous sommes en état de vous adresser le protêt quand vous le désirerez.

(Signé,)

GLYN, MILLS et CIE.

Le 12 juin, j’écrivis au secrétaire de la compagnie du chemin de fer Grand Tronc, à Montréal, la lettre suivante :

No. 449.

*Lie receveur-général au secrétaire de la compagnie du chemin de fer Grand Tronc,
à Montréal.*

QUÉBEC, 12 juin 1860.

MONSIEUR,—Je prends la liberté de vous informer que j'ai reçu avis de MM. Glyn, Mills et Cie., de Londres, en date du 30 ultimo, que la seconde lettre de change pour £100,000 de la banque du Haut-Canada sur la compagnie du chemin de fer Grand Tronc, du 25 janvier dernier, à 4 mois de vue, acceptée par la compagnie du Grand Tronc, n'a pas été payée à l'échéance, le 28 ultimo.

Veuillez me dire ce que se propose de faire la compagnie du Grand Tronc dans les circonstances actuelles.

Je suis, etc.,

T. D. HARRINGTON, S. R. G.

On n'a jamais reçu de réponse de la compagnie du Grand Tronc à cette lettre. La mesure suivante prise dans cette affaire se trouve énoncée dans une lettre du 22 juin de M. Sherwood à Glyn, Mills et Cie, dont voici un extrait :—

“ Il vous sera transmis aussitôt que reçu un renouvellement de lettre pour £100,000 de la banque du Haut-Canada, accepté par la compagnie du chemin de fer Grand Tronc pour remplacer l'ancienne lettre dont vous m'avez notifié le non paiement.”

Le 7 juillet, Thomas G. Ridout, caissier de la banque du Haut-Canada, écrivit au receveur-général en lui envoyant ce qu'il appelait “ l'acceptation de la compagnie, du chemin de fer Grand Tronc du Canada, à 4 mois, du 28 mai dernier, pour £100,000 sterling, étant un renouvellement entier d'une semblable lettre due à Londres ce jour et portant votre (du receveur-général) endossement.”

Il fut accusé réception de cette lettre par le département le 12 juillet. Le jour suivant, M. G. C. Reiffenstein écrivit à M. Galt, qui se trouvait à Londres, une lettre dans laquelle il lui dit entr'autres choses :—“ La lettre de change du Grand Tronc pour £100,000 acceptée par la banque du Haut-Canada, a été envoyée à Glyn, Mills et Cie.” Cette lettre, cependant, n'était pas officielle, et n'est enregistrée dans nos livres que comme mémoire. La lettre officielle écrite à Glyn, Mills et Cie. porte la même date, 13 juillet, et mentionne en ces termes l'envoi de la lettre de change :—“ J'ai maintenant à vous inclure la première de change acceptée de la compagnie du chemin de fer Grand Tronc, pour £100,000 sterling, à 4 mois du 28 mai dernier, que vous voudrez bien placer au crédit de la province.” La seconde de change fut transmise le 20. Le 26 juillet, Glyn, Mills et Cie. écrivirent au receveur-général une lettre dont voici un extrait :

*Extrait d'une lettre de Glyn, Mills et Cie. à l'hon. G. Sherwood, receveur-général, Londres,
26 juillet 1860.*

MONSIEUR,—Nous avons l'honneur d'accuser réception de vos lettres du 2 et du 13 courant, la première nous notifiant de votre traite No. A 688, à 60 jours de vue, pour £25,000 stg. à laquelle nous avons fait honneur, et la dernière contenant une acceptation de la lettre de change de la compagnie du chemin de fer Grand Tronc pour £100,000 stg., que nous avons portée dans nos livres au crédit de la province, et nous informant de la transmission de débentures de la province pour £300,000 stg.

Le ministre des finances étant retourné en Canada, nous n'avons pas brisé le sceau du paquet ; nous vous le renvoyons ainsi que celui adressé à MM. Baring, frères et Cie. par cette malle, afin que vous puissiez compléter de suite les débentures.

Vous remarquerez que la lettre de change de la compagnie du chemin de fer Grand Tronc pour £100,000 est tirée par la banque du Haut-Canada à 4 mois de vue, et la compagnie aurait dû dater son acceptation pour en fixer l'échéance. C'est pourquoi nous vous la renvoyons ci-incluse pour en parachever l'acceptation.

(Signé,) GLYN, MILLS ET CIE.

Le 10 août, le receveur-général répondit à Glyn, Mills et Cie. : “ L'acceptation de la compagnie du Grand Tronc va vous être envoyée, avec la date complétée, aussitôt que l'honorable M. Ross sera de retour à Québec de son voyage en bas du fleuve avec le gou-

verneur-général et le conseil exécutif, où ils sont allés à la rencontre de Son Altesse Royale, le Prince de Galles, que l'on attend ici le 18 courant."

Le 29 septembre, je reçus du receveur-général la note suivante avec une autre de M. Cayley à M. Galt dont le receveur-général avait fait l'inclusion :

MON CHER HARINGTON,—Enregistrez sûrement la note ci-incluse. Elle se rapporte au règlement avec la banque.

29 septembre 1860. Votre, etc.,
(Signé,) G. SHERWOOD.

MON CHER GALT,—Je viens de recevoir votre note. Le renouvellement de la lettre de £100,000 dont la banque est endosseur doit courir encore. Je n'en ai pas la date mais on peut l'avoir du bureau du receveur-général. Le renouvellement a été envoyé par M. Ross en juillet dernier, si je ne me trompe.

Samedi, 29 septembre. Votre, etc.,
(Signé,) W. CAYLEY.

Après cela, et le 29 septembre aussi, sur l'ordre du receveur-général, j'adressai l'avis suivant à T. G. Ridout, de la banque du Haut-Canada :

No. 547.

Le receveur-général à T. G. Ridout, caissier de la banque du Haut-Canada, Toronto.

MONSIEUR,—J'ai reçu instruction de vous informer que la première de change de la banque du Haut-Canada sur la compagnie du chemin de fer Grand Tronc, du 28 mai dernier m'a été renvoyée par les agents financiers de la province à cause d'irrégularité dans les termes de son acceptation et qu'il est trop tard pour la renvoyer. La lettre est entre nos mains et attend les ordres de la banque.

J'ai, etc.,
(Signé,) T. D. HARINGTON, S. R. G.

Au retour de M. Ross à Québec, il mit la date de l'acceptation en sa qualité de président de la compagnie du chemin de fer Grand Tronc ; c'était vers la fin de septembre 1860, quelques jours avant l'échéance de la lettre à Londres, qui arrivait le 1er octobre. M. Reiffenstein et moi avons fait des tentatives infructueuses pour trouver M. Ross, afin de lui faire fixer la date d'acceptation et de pouvoir renvoyer la lettre à temps pour l'échéance à Glyn, Mills et Cie. M. Ross, ainsi que les autres membres du conseil exécutif, accompagnait le prince de Galles. En y réfléchissant davantage, je suis certain que ce fut le 29 septembre que M. Ross mit la date d'acceptation, vu que la lettre arrivait à son échéance deux jours après. C'est moi qui ai écrit la lettre que j'ai produite en dernier lieu. La lettre de change ne fut pas envoyée en Angleterre, mais retenue chez le receveur-général, qui me chargea de la mettre à l'abri dans les caisses de sûreté. Je le fis, et l'affaire en resta là pour le moment. Il n'y eut aucune communication du département du receveur-général avec Glyn, Mills et Cie., ni autre correspondance à ce sujet jusqu'au 24 octobre 1862, où M. Morris, le receveur-général actuel, après avoir parlé de l'affaire avec M. Cassels, caissier de la banque du Haut-Canada, écrivit ce qui suit à la maison Glyn, Mills et Cie :

No. 673.

BUREAU DU RECEVEUR-GÉNÉRAL,
QUÉBEC, 24 octobre 1862.

MESSIEURS,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 2 du courant, dont j'ai dûment pris note du contenu. Je remarque que le cinq pour cent s'améliore.

Vous recevrez ci-inclus la première de change de £100,000 sterling, No. 4,617, du 28 mai 1860, tirée par la banque du Haut-Canada sur la compagnie du chemin de fer Grand Tronc, qu'on vous avait d'abord envoyée en juillet 1860, et que vous nous avez

renvoyée pour en faire dater l'acceptation. Je vous prie de la présenter pour paiement, si vous ne l'avez déjà fait avec la seconde de change que vous avez reçue le 20 juillet 1860, au compte de la province.

J'ai, etc.,

(Signé,)

J. MORRIS,

Receveur-général.

MM. GLYN, MILLS et CIE.,
Banquiers, Londres.

Dans la conversation entre M. Morris et M. Cassels qui eut lieu en ma présence, ce dernier fut énergiquement d'opinion que la lettre devait être présentée pour paiement par Glyn, Mills et Cie., au bureau de la compagnie du chemin de fer Grand Tronc à Londres, qui pourrait alléguer par la suite qu'elle ne l'a pas payée parcequ'elle ne lui avait jamais été présentée. M. Cassels ajouta que cette lettre devait être présentée maintenant, et que si elle n'était pas payée, elle devait être renvoyée sous protêt. Glyn, Mills et Cie., accusèrent réception en ces termes de la lettre de M. Morris :

LONDRES, 8 novembre 1862.

MONSIEUR.—Nous avons l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 24 octobre, qui nous fait parvenir une acceptation déjà due de la compagnie du chemin de fer Grand Tronc pour £100,000, que nous vous renvoyons ci-incluse sous protêt pour non paiement avec les frais notariés de £5 10s. 6d. Le cours d'aujourd'hui du 5 pour cent est à 97 $\frac{1}{2}$ à 98 $\frac{1}{2}$.

Nous avons l'honneur, etc.

(Signé,)

GLYN, MILLS ET CIE.

A l'honorable J. MORRIS,
Receveur-général du Canada.

La seule lettre que je trouve par la suite sur ce sujet est celle qui fut écrite par M. Morris le 28 novembre dernier, accusant réception de la lettre protestée.

1020. Sous quelle forme toute cette affaire est-elle portée dans vos livres de compte ?

La première entrée est faite à la date d'août 1859, dans le *Journal*, où £100,000 stg. sont portés au crédit de la compagnie du chemin de fer Grand Tronc, "pour la lettre de change de la compagnie sur Glyn, Mills et Cie., à 6 mois de vue, en faveur de T. G. Ridout, six pour cent." Le 31 octobre, il fut porté au débit de la compagnie l'équivalent de la lettre qui avait été renvoyée, c'est-à-dire \$473,333.33,—à 6 $\frac{1}{2}$ p. cent, ainsi que l'entrée aurait dû d'abord le mentionner. On fit ensuite des contre-entrées pour le renouvellement et le non paiement des lettres : aujourd'hui, l'article est porté au débit de la banque du Haut-Canada en compte spécial. La première entrée contre la banque fut faite le 16 octobre 1861.

1021. Pendant ce temps, la province payait les \$473,333.33 ?

Oui. Le département, le 14 octobre 1859, paya cette somme à la banque du Haut-Canada, qui ne l'a jamais remboursée.

1022. Eûtes-vous quelque conversation avec M. Sherwood ou aucune autre personne en rapport avec la compagnie du Grand Tronc, ou avec la banque du Haut-Canada, qui vous permettrait de jeter quelque lumière sur l'origine de cette lettre de change et l'objet pour lequel elle a été tirée ?

Non. Suivant moi, l'affaire avait pour but de porter secours à la banque du Haut-Canada dans quelques-unes de ses relations pécuniaires avec la compagnie du Grand Tronc. Cependant, ce que j'en dis est une conjecture fournie sur mes propres observations, car je n'ai aucune connaissance positive de l'affaire.

Lundi, 2 Mars.

ROBERT CASSELS, caissier de la banque du Haut-Canada, assermenté :

1023. Veuillez nous faire connaître les termes de l'arrangement qui existe aujourd'hui entre le gouvernement et la banque du Haut-Canada.

Je ne connais aucun arrangement absolu entre la banque et le gouvernement, si ce n'est que celui-ci doit faire toutes ses affaires avec la banque, et que les balances entre les mains de la banque ne doivent pas tomber au-dessous de \$80,000 à \$100,000. Ne faisant partie de la banque que depuis le mois d'avril 1861, je n'ai aucune connaissance personnelle des arrangements qui ont pu avoir lieu avant moi. Il n'y a pas eu d'arrangements formels de faits depuis cette époque, quoiqu'il y ait pu y avoir quelque correspondance entre le ministre des finances et la banque dont je ne puis donner la nature exacte de mémoire. On a continué les arrangements qui existaient lors de mon entrée en charge.

1024. Avez-vous quelque connaissance des termes de la proposition faite par la banque en 1849 ou 1850, de tenir les comptes du gouvernement et qui furent agréés du gouvernement sur la recommandation de l'inspecteur-général d'alors ?

Je n'en ai aucune connaissance précise en ce moment, mais, à mon retour à Toronto, je tâcherai de m'en procurer une copie à l'usage de la commission.

1025. Avez-vous connaissance des propositions ou suggestions faites plus tard par la banque ou à la banque au sujet des comptes du gouvernement ?

Je n'en connais aucune.

1026. Avez-vous en votre possession aucune correspondance relative à l'arrangement entre la banque et le gouvernement depuis 1850 ?

Pas dans le moment, mais à mon retour à Toronto je tâcherai de voir si telle correspondance a eu lieu, et j'en fournirai copie à la commission.

1027. Y a-t-il quelques points de différence entre la banque et le gouvernement résultant des comptes du gouvernement ?

Oui, mais nous achevons en ce moment de les régler. Je parle en ce moment des différences ordinaires non réglées.

1028. N'y a-t-il pas quelque article spécial de différence autre que ceux dont on s'occupe du règlement en ce moment ?

Oui, il y a deux articles de beaucoup d'importance dont le gouvernement s'occupe en ce moment : la lettre de change de £100,000 sterling, tirée et acceptée par la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada en 1860, et la dette due par la banque Zimmerman, s'élevant à £61,990, cours actuel.

1029. Veuillez faire connaître les détails de la créance de la banque Zimmerman de £61,990 ?

En mai 1857, le receveur-général fit un dépôt à la banque Zimmerman qui fut transféré à la banque du Haut-Canada, au crédit du gouvernement, de £61,990, la banque Zimmerman étant responsable à celle du Haut-Canada au lieu de l'être envers le gouvernement. A cette époque, on croyait que la banque Zimmerman avait assez d'actif pour payer non-seulement cette dette, mais encore toutes les autres qu'elle pouvait devoir. Il arriva, néanmoins, que la valeur d'estimation de son actif était de beaucoup au-dessus de la réalité ; et la dette de £61,990 est restée et est encore due à la banque du Haut-Canada.

1030. Connaissez-vous en particulier en vertu de quels ordres ce transport de la banque Zimmerman à celle du Haut-Canada fut opéré ?

Oui, voici copie d'une lettre datée de Toronto, le 11 mai 1857, adressée par Joseph C. Morrison, alors receveur-général, à T. G. Ridout, écr., alors caissier de la banque du Haut-Canada :—

TORONTO, 11 mai 1857.

A T. G. Ridout, écr.,

Caissier, etc.

Les curateurs de la succession Zimmerman m'ont donné en dépôt des biens pour une valeur de \$2,483,833 (deux millions quatre cent quatre-vingt-trois mille huit cent trente-

trois piastres,) afin de payer le dépôt que j'ai transféré à votre banque, par l'entremise de la banque Zimmerman, de £61,990; j'ai aussi la possession de ces biens comme garantie pour votre banque de toutes les autres sommes que vous doit ou que pourra vous devoir la banque ou la succession Zimmerman. Je verrai à ce que tout l'argent reçu au compte de ces biens soit payé en la manière mentionnée dans les obligations données à votre banque par les exécuteurs testamentaires de la succession Zimmerman.

Votre, etc.,

(Signé,)

J. C. MORRISON.

Cette lettre renferme tout ce que je sais de positif sur le sujet.

1031. La transport a-t-il été fait de bonne foi ?

Oui; le gouvernement reçut crédit, à l'ordinaire, de cette somme; le transport parut dans les comptes courants réguliers transmis au receveur-général.

1032. Quel montant a été réalisé par la banque du Haut-Canada sur la succession Zimmerman, dont M. Morrison était fidéi-commissaire ?

Les £61,990 sont la seule partie de la dette Zimmerman qui reste non liquidée. Nous avons pris les autres biens Zimmerman pour couvrir les autres dettes; je ne puis dire la valeur exacte à laquelle la banque a pris les biens de la succession Zimmerman sans voir les livres.

1033. Quels sont les détails du second article important de différence dont vous avez parlé, et qui résulte d'une lettre de change de £100,000 ?

D'abord, je n'ai aucune connaissance de l'affaire. Il ne se trouve rien dans les états des affaires de la banque que je soumis au ministre des finances avant d'accepter l'administration de la banque, en 1861, qui montrent que cette lettre existait. Je me suis assuré depuis—je ne saurais dire quand—qu'une lettre de change de £100,000 sterling avait été tirée par la banque sur la compagnie du Grand Tronc, qui l'avait acceptée et qui était faite payable au bureau de la maison Glyn, Mills et Cie., Lombard Street, Londres, datée du 28 mai 1860, à quatre mois de vue, et qui n'avait pas été payée. Cette lettre, si je le comprends bien, était un paiement fait par la banque au gouvernement, et fut portée au crédit de la banque par le gouvernement. Je crois que cette lettre était un renouvellement d'une autre lettre. Elle était endossée par M. le receveur-général Sherwood, et par lui à MM. Glyn, Mills et Cie., agents de la province. Elle était de plus endossée à l'ordre de M. Sherwood par M. Ridout, caissier de la banque, en faveur de qui elle était tirée. Lorsque je dis que cette lettre fut portée au crédit de la banque par le gouvernement, je veux dire que cette lettre ou ces lettres l'avaient été pour une somme équivalente à celle de la lettre primitive dont la dernière était le renouvellement. La lettre fut transmise à Glyn, Mills et Cie. par le receveur-général, qui la renvoyèrent à ce dernier pour que la date de l'acceptation fut remplie et qu'avait omise M. Ross, président de la compagnie du chemin de fer Grand Tronc, lorsqu'il accepta la lettre ici. Suivant moi, il était inutile de renvoyer la lettre ici, vu que sa date formait l'époque de laquelle on comptait son échéance. Je considère que l'acceptation de la lettre était parfaite tout d'abord. On ne put trouver M. Ross que très peu de temps avant l'échéance de la lettre, en supposant que le temps courut depuis la date de sa confection; et en l'acceptant, M. Ross mit la même date, 28 mai 1860. Il était alors trop tard pour la renvoyer à Londres pour la présenter, et l'on m'a dit qu'elle avait été gardée ici par le receveur-général jusque dans l'automne de 1862, où M. le receveur-général Morris me dit qu'il se proposait de l'envoyer à Londres pour la faire présenter. Ce fut dans le cours d'une conversation que M. Morris me dit cela. La lettre fut, en conséquence, envoyée à Londres, fut présentée, et il fut adressé un avis notarié de protêt pour le non paiement d'icelle à la date du 6 novembre 1862. C'est là tout ce que je sais des circonstances qui se rapportent à cette affaire.

1034. La banque a-t-elle eu aucune communication formelle avec le gouvernement au sujet de la notification de la banque du protêt ?

Pas que je sache.

1035. La banque a-t-elle correspondu avec le gouvernement à ce sujet ?

Je ne sache pas que la chose ait eu lieu depuis que je suis caissier de la banque. J'ai eu cependant quelque communication sur le sujet de vive voix avec le procureur-général du Haut-Canada, le receveur-général et le ministre des finances d'aujourd'hui. Je parle en ce moment de communications formelles.

1036. Avez-vous eu avec le dernier gouvernement des communications formelles ou indirectes ou aucun de ses membres au sujet de la lettre de change ?

Je ne me rappelle pas d'aucune communication directe ; et je ne me rappelle pas d'aucune communication indirecte à ce sujet avec M. Sherwood. J'ai parlé de l'affaire avec M. Galt ; mais, quoique je ne me rappelle pas des détails, je sais qu'il a toujours tenu la banque pour responsable de la somme. Je ne connais aucune communication écrite, formelle ou non, qui ait eu lieu avec M. Galt, à l'égard de cette lettre.

JOHN LANGTON, est rappelé.

1037. Quelle connaissance avez-vous, comme auditeur, de l'émission du mandat de \$473,333.33 en faveur de T. G. Ridout, le 10 octobre 1859 ?

Je ne sais rien de plus sinon qu'il a été émis sur la demande de M. Harington, sous-receveur-général, recommandé par M. Dickinson, sous-inspecteur-général intérimaire,—et que c'était pour payer une lettre de change achetée en juillet précédent de la banque du Haut-Canada. Il paraît qu'il n'y a pas eu d'ordre en conseil, et je crois que ce n'est pas l'ordinaire en pareil cas de passer un ordre en conseil. Mes archives disent simplement que c'était pour payer une lettre de change à six mois, sans indiquer en faveur de qui elle était tirée.

Mardi, 3 Mars.

ROBERT CASSELS comparait de nouveau et exprime le désir d'expliquer un point dont il a parlé dans son témoignage d'hier.

1038. Quel est le point que vous voulez expliquer ?

A l'égard de la première question qui m'a été faite hier, je désire ajouter, qu'avant d'accepter la place de caissier de la banque du Haut-Canada, j'écrivis à M. Galt, ministre des finances, qui me répondit. Ma lettre se rapportait aux comptes de la banque avec le gouvernement ; je donnerai à la commission copie de ces deux lettres.

WILLIAM DICKINSON, sous-inspecteur-général intérimaire, assermenté de nouveau.

1639. Quels renseignements avez-vous sur l'arrangement agréé entre le gouvernement et la banque du Haut-Canada en janvier 1850 ?

Je sais qu'en décembre 1849, M. Hincks, alors inspecteur-général, adressa des circulaires à certaines banques leur demandant à quelles conditions elles prendraient les comptes du gouvernement. Je sais de plus que plusieurs de ces institutions répondirent, et qu'il fut passé un ordre en conseil approuvant le rapport de l'inspecteur-général, recommandant que les offres faites par la banque du Haut-Canada fussent acceptées comme des plus avantageuses au gouvernement. Les comptes du gouvernement, qui avaient été répartis jusqu'à cette époque entre les diverses banques, furent alors tous transférés à la banque du Haut-Canada.

1040. Pouvez-vous produire une copie de la circulaire envoyée par M. Hincks, des réponses qui y furent faites, et de l'ordre en conseil dont vous parlez ?

Voici copie de la circulaire et de l'ordre en conseil : pour les réponses des banques, malgré la recherche que j'ai fait faire, on n'a pu les retrouver. Elles paraissent avoir été adressées à l'inspecteur-général, le 9 janvier 1859, qui est la date mentionnée dans l'ordre en conseil ; on ne les trouve pas parmi les archives du département.

1041. Est-ce que les documents que vous produisez en ce moment forment toutes les archives du département à l'égard de l'arrangement conclu entre le gouvernement et la banque à l'époque en question ?

Oui, au meilleur de ma croyance et de ma connaissance.

1042. Est-ce qu'on a changé les conditions de cet arrangement ?

Oui, il a été fait quelques changements que je ne saurais préciser.

1043. Avez-vous quelque correspondance au sujet de ces changements ?

Nous avons des lettres de M. Galt, ministre des finances, qui me portent à croire qu'il y a eu des changements, mais je n'ai pas vu les réponses de la banque. Je n'ai cependant aucun doute qu'il y a été répondu. Ces réponses ne me sont jamais venues dans les mains ; j'ai donné ordre au secrétaire d'en faire la recherche.

1044. Sous quelle forme les comptes de la banque entrent-ils dans les livres de votre département ?

Nous avons un compte spécial d'ouvert pour la banque du Haut-Canada, de même qu'un compte général de nos recettes et des paiements faits par l'entremise de cette banque et des autres banques. Ce compte spécial consiste en un seul article de \$486,666.67 dont peut disposer le gouvernement avec la banque.

1045. Votre département tient-il sous une forme distincte un état complet des comptes du gouvernement avec la banque du Haut-Canada ?

Il n'y a aucun compte distinct de ce genre tenu dans le *Grand-Livre*.

1046. Connaissez-vous l'existence de différences entre le gouvernement et la banque résultant des comptes de celle-ci ?

J'ignore par moi-même l'existence de ces différences, mais j'ai entendu dire qu'il y en avait. Comme la banque ne rend pas ses comptes de recettes et de dépenses au département des finances, je n'ai aucun moyen de pouvoir acquérir une connaissance positive des différences qui existent, quelles qu'elles soient.

1047. Avez-vous connaissance de la différence de £61,990, cours actuel, qui provient du transport de cette somme de la banque Zimmerman à celle du Haut-Canada ?

La seule connaissance que j'en aie découle de la communication de M. G. W. Allan, président de la banque du Haut-Canada, adressée à notre département par l'entremise du secrétaire provincial, le 28 mars 1862. Je crois cette lettre en la possession actuelle du ministre des finances. Autant que je m'en rappelle, M. Allan, dans cette lettre, demande au gouvernement de décharger de toute responsabilité la banque du Haut-Canada de la somme que celle-ci avait prise au compte de la banque Zimmerman, sur la prière du gouvernement. Je ne crois pas qu'il ait été fait quoique ce soit à ce sujet par notre département.

1048. Connaissez-vous quelque chose d'une lettre de change de £100,000 sterling tirée sur la compagnie du chemin de fer Grand Tronc et acceptée par elle en 1859, et aujourd'hui en litige entre le gouvernement et la banque du Haut-Canada ? Si vous en connaissez quelque chose, de quelle manière ont été faites dans vos livres les diverses entrées qui se rapportent à ce sujet ?

Cette lettre de change forme l'article porté en compte spécial contre la banque du Haut-Canada dans les comptes publics de 1861 et dont j'ai déjà parlé. Elle est entrée sur notre livre de lettre de change à la date du 13 juin 1859 à six mois de vue, comme tirée par T. G. Ridout, caissier, en sa faveur, sur la compagnie du chemin de fer Grand Tronc. Cette lettre de change fut payée par le gouvernement par mandat daté du 12 octobre 1859 en faveur de T. G. Ridout, à 6½ pour cent de prime,—soit \$473,333.33. MM. Glyn, Mills et Cie. eurent à leur débit, en octobre 1859, cette somme comme leur ayant été transmise en juillet précédent,—soit £100,000 sterling à 9½ pour cent, \$486,666.67. On porta la même somme à leur crédit en août 1860, la lettre ayant été renvoyée protestée. Un renouvellement de cette lettre, fait par la banque du Haut-Canada en date du 25 janvier 1860, fut tiré par T. G. Ridout, en sa faveur, sur la compagnie du chemin de fer Grand Tronc, à 4 mois de vue, pour le même montant et fut de nouveau portée au crédit de Glyn, Mills et Cie. En avril 1860, on porta le même montant à leur crédit, la lettre étant revenue protestée, et la somme fut portée au débit de la banque du Haut-Canada. Elle est encore dans nos livres au débit de cette institution ; c'est tout ce qu'ils en disent. Quoique je ne puisse l'affirmer d'une manière positive, je crois que la lettre fut portée dans l'origine au crédit de la banque du Haut-Canada.

1049. Avez-vous eu quelque conversation au sujet de cette lettre de change avec le dernier ministre des finances ou celui d'aujourd'hui, ou avec aucune autre personne liée avec la banque du Haut-Canada ou la compagnie du chemin de fer Grand Tronc ?

Aucune dont je me rappelle.

Vendredi, 6 Mars.

WILLIAM DICKINSON, est rappelé.

1050. Avez-vous quelque correspondance touchant la lettre de change de £100,000 dont il a déjà été question comme matière de différence entre le gouvernement et la banque du Haut-Canada ?

Voici copie d'une lettre de M. Galt à M. Cayley, du 29 septembre 1860 :

MINISTÈRE DES FINANCES,
Québec, 29 septembre 1860.

MON CHER CAYLEY,—Dans votre mémoire des lettres non payées sur Glyn et Baring, je vois que vous n'avez pas inscrite celle de £100,000 que je crois protestée et dont la banque, comme endosseur, est responsable vis-à-vis du receveur-général.

Votre, etc.,

(Signé)

A. T. GALT.

A l'honorable W. Cayley,

Directeur de la banque du Haut-Canada.

Voici une autre lettre de M. Edward S. Watkin, président de la compagnie du chemin de fer Grand Tronc, à M. Howland, ministre des finances, et la réponse qu'y fit M. Howland :

ROSE HILL, NORTHERN STREET,
MANCHESTER, 6 décembre 1862.

CHER MONSIEUR,—Je reçois une lettre par la malle qui arrive que m'écrirait notre premier comptable en Canada, et qui m'informe que la banque du Haut-Canada a notifié la compagnie du Grand Tronc qu'elle doit considérer la lettre de change de £100,000 dont vous m'avez parlé, et qui vous a été envoyée protestée, comme une dette due au gouvernement du Canada.

Dois-je dès lors croire que cette dette (si aucune telle dette est due à quelqu'un) est aujourd'hui réclamée par le gouvernement actuel comme due à la province par la compagnie du chemin de fer Grand Tronc ?

Je vous prie de me répondre par écrit, vu que je dois envoyer des instructions en Canada par la prochaine malle, — ce que j'aurais dû faire aujourd'hui.

Votre, etc.,
(Signé,)

ED. S. WATKIN,
Président du C. F. G.-T.

L'hon. W. P. HOWLAND,
Ministre des Finances,
Canada.

WATERLOO HOTEL,
LONDRES, 8 décembre 1862.

CHER MONSIEUR, — J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 6 courant, dans laquelle vous m'informez que la banque du Haut-Canada a notifié la compagnie du chemin de fer Grand Tronc que celle-ci doit regarder la lettre de change de £100,000, envoyée en Angleterre pour y être protestée, comme une dette due au gouvernement du Canada, et vous me demandez de vous dire si vous devez croire que cette dette (si aucune telle dette est due à quelqu'un) est aujourd'hui réclamée par le gouvernement actuel comme due à la province du Canada par la compagnie du chemin de fer Grand Tronc.

En réponse, j'ai l'honneur de vous dire que je regarde la banque et la compagnie du chemin de fer Grand Tronc comme étant toutes deux responsables au gouvernement du montant de la lettre de change en question.

Votre, etc.,
(Signé,)

W. P. HOWLAND.

E. WATKINS, écr.,
Président Cie. C. F. G.-T.

C'est là toute la correspondance du département à ce sujet.

1051. Est ce qu'il y a des articles de différence dans les comptes du gouvernement et les agents financiers de la province à Londres ?

Oui, avec la maison Glyn, Mills et Cie. pour \$65,371,37 ; avec la maison Baring, Frères et Cie. pour \$65,383.53.

1052. Pouvez-vous expliquer la nature de ces différences ?

En parcourant le registre de la correspondance du ministre des finances, je vois que le 19 septembre 1862, M. Howland écrivit aux deux maisons ci-dessus, et fit en ces termes allusion aux différences :

“ En examinant les comptes de vos maisons respectives avec la province, je trouve une différence grave dans la balance provenant de ce que vous demandez 1 pour cent sur les débetures non-négo-ciées et renvoyées au receveur-général qui n'ont pas été portées à votre crédit.

“ Je ne trouve aucune mention de cette différence dans les archives du département.

“ Je vois aussi portée dans les livres du département, au débit de vos maisons respectives, la somme de \$50,000, en tout \$100,000, comme ayant été avancée à la ville de Montréal à votre compte en 1859.”

Le mémoire suivant accompagnait la lettre de M. Howland, et donnait la liste des différences, en omettant les centins :

MÉMOIRE des différences dans les comptes des agents financiers de Londres comparées avec les entrées faites dans les livres de la province :

MM. Glyn, Mills et Cie.

Pour moitié de 1 pour cent de commission demandée par eux sur £566,700 stg. de débetures de 5 pour cent,—que leur a livrées le receveur-général en 1861,—soit £2,833 10s. stg.....	\$13,789
Pour moitié de 1 pour cent de commission do do sur £65,000 stg. en 1862 soit, £325 stg.....	1,581
	\$15,371

MM. Baring, frères et Cie.	
Pour les mêmes articles, mêmes demandes.....	15,371
	<hr/>
	\$30,742
	<hr/>
MM. Glyn, Mills et Cie.	
Pour moitié de la somme avancée à la ville de Montréal en 1859 à leur débit..	\$50,000
MM. Baring, frères et Cie.	
Même article, même demande.....	\$50,000
	<hr/>
	\$100,000
	<hr/>

Voici en même temps l'extrait d'une lettre reçue en réponse à celle de M. Howland. de MM. Baring, frères et Cie. et Glyn, Mills et Cie., datée de Londres, du 9 octobre 1862,

Extrait d'une lettre de MM. Glyn, Mills et Cie. et Baring, frères et Cie. à l'hon. M. Howland, datée de Londres, 9 oct. 1862.

“ A l'égard des articles de compte dont vous parlez, vous trouverez que notre demande au sujet de la commission des débetures est juste et en conformité de l'arrangement primitif à ce sujet. Ces débetures nous ont été envoyées et ont été signées par nous ; après quoi, sur l'ordre du ministre des finances, elles lui furent envoyées, non pour les retirer et les annuler, mais pour les échanger et les émettre en obligations du fonds d'emprunt municipal qui furent présentées en Canada pour y être réalisées par la suite. Ces débetures forment donc partie de celles qui ont été émises par nous, et sur lesquelles nous avons droit à une commission régulière.

“ Nous n'avons rien dans nos livres au sujet de l'affaire de la ville de Montréal, et ne savons rien des avances soi-disant faites par nous ou pour nous, dont vous parlez ; nous ne réclavons donc rien du gouvernement à ce sujet, et il n'y a rien contre nous non plus à ce sujet.”

Quant à la différence résultant de la demande de commission sur les débetures renvoyées au gouvernement, je crois que le ministre des finances la considère comme devant être accordée, après être convenu cependant que dorénavant il ne serait exigé aucune telle commission sur les débetures dont on disposera de cette façon. Nous avons une lettre en date du 1er janvier 1863, des agents de Londres, dans laquelle se trouve cette convention.

1053. Quelle est l'origine de la différence des \$100,000 ?

La première entrée de cet article dans nos livres l'est au débit des agents de Londres, en décembre 1859, chaque maison étant débitée de \$50,000 pour “ le compte de l'avance faite à la ville de Montréal.”

1054. Sur les ordres de qui cette entrée fut-elle faite ?

Tout ce que je puis dire à ce sujet est qu'une note de l'entrée à faire dans les livres fut, me dit-on, donnée au teneur de livre par M. Langton, l'auditeur, en décembre 1869. Plus tard, on la fit suivre de cette note :—

Extrait d'une lettre de l'honorable A. T. Galt à G. C. Reiffenstein, B. du R.-G., en date de Londres, 28 décembre 1859 :

“ L'argent du chemin de fer du Nord a été payé, et les agents consentent à ce qu'il soit porté à leur débit à chaque maison la moitié de l'avance faite à Montréal de \$100,000 faite de fait (*in re*) au Grand Tronc, les deux sommes devront donc être portées à leur débit par vous.”

1055. Est-ce qu'il n'y a pas eu quelque communication à ce sujet avec les agents de Londres, entre le mois de décembre 1859, lorsque l'entrée fut faite de cette manière, et le mois de septembre 1862, date de la lettre de M. Howland ?

Aucune dont j'aie connaissance.

1056. Comment cet article de compte en vint-il à être considéré comme sujet de différence ?

Sur réception des comptes courants des agents de Londres pour les six mois expirant le 31 décembre 1859, on trouva que les \$100,000 n'étaient pas portées au crédit du gouvernement par aucune des maisons. Cette omission a toujours continué d'être faite par la suite dans tous leurs comptes courants.

1057. Devons-nous comprendre que cette lacune de \$100,000 fut passée sous silence par votre département sans que vous n'ayez jamais essayé d'en avoir l'explication ou la rectification ?

Je ne sache pas que le département ait jamais demandé quelque explication à ce sujet.

1058. Sous quelle forme parurent d'abord dans vos livres ces \$100,000 ?

Le 15 juin 1859, il fut émis un mandat en faveur du receveur-général pour cette somme " pour rembourser la banque du Haut-Canada du montant payé pour le rachat des bons de la ville de Montréal payables à la compagnie du chemin de fer Grand Tronc." Le montant fut porté au " compte de l'avance faite à la ville de Montréal." L'ordre d'émission du mandat en question fut donné en vertu d'un ordre en conseil du 1er juin 1859, dont voici la copie :

Copie d'un rapport de comité du conseil exécutif, en date du 1er juin 1859, approuvé par Son Excellence le gouverneur-général en conseil, le même jour.

Au sujet de la demande du trésorier de la ville de Montréal, touchant le paiement au 1er juin prochain des bons de la corporation au montant de £25,000, cours actuel, rachetables par la compagnie du chemin de fer Grand Tronc. Le ministre des finances expose respectueusement que la compagnie du chemin de fer Grand Tronc prie le gouvernement de payer cette somme de £25,000 à compte des lignes auxiliaires à la ville de Montréal, et que cette somme aille ensuite à l'extinction de la dette due à la province pour arrérages d'intérêt et de fonds d'amortissement par la ville de Montréal.

Que par cet arrangement, la ville expose aujourd'hui que les fonds au moyen desquels elle s'attendait à retirer les £25,000 de bons ou débentures de la cité, dus le 1er juin et payables par la compagnie du chemin de fer Grand Tronc ne sont plus disponibles pour cet objet, et qu'elle n'a pas d'autres ressources pour retirer ses bons, et que dans ce cas son crédit va recevoir une sérieuse atteinte; que la ville expose en outre sa bonne volonté de percevoir de suite des taxes nécessaires pour payer les arrérages qu'elle doit à la province sur le fonds d'emprunt municipal, et demande que le gouvernement rachette ses bons dus le 1er juin, et les garde jusqu'à ce que la ville ait tout payé ses arrérages.

Le ministre des finances recommande que le receveur-général soit autorisé à racheter les dits bons au compte de la ville de Montréal et à les garder jusqu'à ce que la somme ainsi avancée (\$100,000) avec intérêt à 6 pour cent, soit remboursée au gouvernement par la ville de Montréal, à condition que la dite ville va lever de suite des taxes pour satisfaire à sa dette sur le fonds d'emprunt municipal, et que la somme ainsi avancée soit remboursée dans les trois mois et que le trésorier de la ville en reçoive avis.

Le comité soumet ces recommandations à l'approbation de Votre Excellence.

(Certifié.)

(Signé.)

W. A. HIMSWORTH.

G. C. E. intérimaire.

A. l'honorable receveur-général,
etc, etc, etc.

1059. Est-là la seule entrée ?

Oui.

1060. Suivant vos livres, vous vous trouvez donc à débiter les agents de Londres de \$100,000 sur la foi d'un prétendu arrangement entre eux et M. Galt qu'ils ont répudié ?

Oui. Telle que l'affaire se trouve sur nos livres, Glyn, Mills et Cie., et Baring, frères et Cie., sont chacun débités de \$50,000, et le " compte de l'avance de la ville de Montréal" est crédité pour \$100,000, ce compte ayant été débité " à la caisse " pour le paiement primitif.

Mercredi, 11 Mars.

THOMAS D. HARINGTON, est rappelé.

1061. Connaissez-vous la différence non réglée qui existe entre le gouvernement et les agents de Londres de la province au montant de \$100,000 ?

Je la connais ; c'est-à-dire que je sais que les agents de Londres ignorent la somme que le département du receveur-général a portée à leur débit.

1062. Quelle explication pouvez-vous donner de cette différence ?

Le premier acte de notre département est basé sur un ordre en conseil du 1er juin 1859, autorisant le paiement de \$100,000 pour racheter certains bons pour le compte de la ville de Montréal, que devait racheter la compagnie du chemin de fer Grand Tronc. Sur réception de cet ordre, je demandai un mandat pour la somme en question en la forme ordinaire. Le 16 juin 1859, je reçus du gouverneur-général le mandat demandé qui fut couché sur nos livres ce jour-là même, la ville de Montréal étant débitée "pour argent \$100,000," compte indéterminé. Le 31 décembre 1859, le même compte est crédité en entier et les agents de Londres sont débités pour chaque maison de \$50,000. Ce transport fut fait en vertu de la lettre suivante de M. Galt à M. Reiffenstein, chargé des comptes ayant rapport aux lignes auxiliaires dans le département du receveur-général :—

LONDRES, 28 décembre 1859.

CHER MONSIEUR.—J'ai reçu votre lettre et vos états du 28 ult., dont je vous remercie.

Je vais régler l'affaire wesléyenne. J'ai donné ordre aux agents de vous envoyer les coupons non payés (détachés) annulés, et je leur ai demandé de dresser un état des dividendes non payés. Ils disent que cela se monte à peu de chose.

Je leur ai témoigné le désir de leur voir donner leurs comptes aussitôt que possible après le premier de l'an, vu que je me propose de les examiner : c'est pourquoi, ils me seront d'abord adressés.

L'argent du chemin de fer du Nord a été payé et les agents consentent à ce que je les débite chaque maison de la moitié de l'avance faite à Montréal de \$100,000, et en réalité, *in re*, faite au Grand Tronc. Vous devez donc porter ces sommes dans vos livres à leur débit.

Je vois qu'ils ont vendu en tout cette année £450,000 de débetures ; il leur en reste en mains pour £550,000 de non vendus :—les Baring ont £2,500 stg., du F. d'E. M. restant de £200,000 qu'ils n'ont pas encore vendus. Je rapporterai ces derniers effets pour les annuler.

Le rachat des £150,000 du F. d'E. M. consolidé, débetures en sterling, est terminé ; ils ont été envoyés au receveur-général par M. Giffin, ainsi que les effets des Sauvages. Vous voudrez bien faire les entées en conséquence.

Les Glyn paient notre intérêt au 1er janvier pour le compte de la banque.

L'on m'a promis les renseignements nécessaires sur le projet du fonds de retraite : j'ai été si affairé que je n'ai pas eu le temps de m'en occuper : je me propose de le faire avant mon départ.

Votre sincère,

(Signé,)

A. T. GALT.

P. S.—Je désire que tous les reçus possibles faisant partie de l'année 1859, soient portés dans les comptes. Je remarque plusieurs comptes dont les rapports sont très arriérés. Les paiements devraient plutôt se borner à ceux qui ont été faits jusqu'au 31 décembre.

Cette lettre fut reçue le 17 janvier 1860, et l'entrée des \$100,000 fut en conséquence chargée suivant la demande de M. Galt, l'anti datant néanmoins afin de pouvoir en faire mention dans les comptes du service de 1859, que l'on était à clore en ce moment.

1063. Êtes-vous quelque correspondance avec les agents de Londres à ce sujet ?

Le département du receveur-général n'en a pas eu. Nous apprîmes cependant que les agents de Londres s'opposèrent à ce débit dans une lettre d'accusé réception écrite au

ministère des finances des Baring et des Glyn, en date du 9 octobre 1862, adressée au ministre des finances, en réponse à une demande qui leur avait été faite à ce sujet.

1064. Après que vous eûtes remarqué la différence, avez-vous pris quelques mesures pour vérifier le transport de l'entrée sur vos livres ?

Au mois de décembre dernier, le receveur-général Morris chargea M. Reiffenstein d'écrire à M. Galt, alors à Londres, pour lui signaler la difficulté soulevée par les agents et appeler son attention sur sa lettre du 28 décembre 1859, en le priant de voir les agents au sujet de l'affaire ; sur ces entrefaites, M. Galt revint en Canada et répondit en ces termes à la lettre qui lui fut alors écrite par M. Reiffenstein :—

SHERBROOKE, 20 décembre 1862.

CHER MONSIEUR,—Merci de votre note du 17 décembre m'adressant copie de ma lettre du 28 décembre 1859. Cette dernière devrait avoir été officielle ; le *Postscriptum* ne signifie rien et vous pourriez l'omettre dans le cas où vous enverriez copie de la lettre aux agents de Londres, attendu qu'il n'a aucun rapport avec les affaires de Londres. Le contenu de la note montre que je me suis occupé avec eux d'ajuster les comptes et qu'il fut bien compris que les \$100,000 devaient leur être débitées.

Veuillez faire part de la chose à M. Macdonald et lui dire que je serai heureux de lui écrire à ce sujet, s'il le juge nécessaire, quoiqu'il serait peut-être mieux d'attendre le retour de M. Langton et de voir s'il peut trouver l'autre lettre que je lui ai écrite en même temps.

Rappelez-moi au souvenir de M. Harington et croyez-moi,

Votre, etc.,

(Signé,)

A. T. GALT.

1065. Cette somme de \$100,000 paraît avoir été avancée dans l'origine comme prêt temporaire à la ville de Montréal :—a-t-elle été remboursée depuis ?

Non. Je crois dire cependant que l'affaire a été réglée par le débit qui en a été fait au compte des agents,—et que le gouvernement n'a plus aujourd'hui de droit à ce sujet contre la ville de Montréal.

1066. Alors, la ville de Montréal aurait reçu \$100,000 du trésor public de la province pour traverser les difficultés dont elle se plaignait en 1859 ?

Je suppose que tel est le cas.

1067. Avez-vous eu quelque correspondance à ce sujet avec les autorités de Montréal ?

La seule lettre que je trouve dans les livres ayant trait directement aux \$100,000, est une lettre écrite au trésorier de la ville de Montréal, le 4 juin 1859, dont voici la copie :—

BUREAU DU RECEVEUR-GÉNÉRAL,

Toronto, 4 juin 1859.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que le gouvernement a racheté les £25,000 de débetures de la corporation dus le 1^{er} courant, (et payables à la compagnie du chemin de fer Grand Tronc) pour le compte de la ville de Montréal, et qu'il les garde par devers lui jusqu'à ce que la somme soit remboursée par la ville avec les intérêts à 6 pour cent ;—avec la condition que la ville de Montréal va de suite lever les taxes nécessaires pour payer sa dette contractée sous l'opération de l'acte du fonds d'emprunt municipal ;—et que la somme qui lui est ainsi avancée sera remboursée dans trois mois.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

(Signé,)

T. D. HARRINGTON, S. R. G.

Au Trésorier de la ville de Montréal.

J'étais autorisé à écrire cette lettre par l'ordre en conseil du 1^{er} juin 1859 que j'ai déjà cité.

1068. Votre lettre parle de deux conditions, — le prélèvement d'une taxe nécessaire pour payer la dette de Montréal contractée sous l'opération de l'acte du fonds d'emprunt municipal et le remboursement des \$100,000 au bout de trois mois, avec les intérêts à 6 pour cent ;—vous dites que cette dernière condition n'a pas été remplie ;—est-ce qu'il y a eu quelque chose de payé en conformité de la première condition ?

Le 2 septembre 1859, je trouve une entrée d'un paiement fait par le trésorier de la ville de Montréal de \$100,000, à compte de sa dette envers le fonds d'emprunt municipal. Je produis en rapport avec ce paiement une lettre du trésorier de la ville de Montréal à M. Galt, alors ministre des finances, et transmise par lui à notre département :—

HÔTEL-DE-VILLE, MONTREAL, 29 août 1859.

CHER MONSIEUR,—Le receveur-général m'a transmis, le 22 courant, un état des arrérages d'intérêts dus par cette ville au gouvernement jusqu'au 31 décembre dernier, — et l'intérêt dû sur ces arrérages calculé jusqu'au 1er septembre prochain : le montant dû s'élève à \$87,241,96.

La corporation se trouvant en ce moment prête à payer cette dette, je descendrai à Québec jeudi prochain au soir, et j'espère vous voir en cette ville vendredi matin. Dans le cas où vous seriez obligé de partir avant mon arrivée, veuillez arranger tout avec le receveur-général, de façon à ce qu'en payant ce que doit la corporation, je puisse en même temps recevoir les \$100,000 de bons rachetés par le gouvernement le 1er juin dernier, ainsi qu'il a été entendu entre nous, et tel qu'il en est fait mention dans la lettre que je vous écrivais le 24 mai dernier.

Je demeure, monsieur, votre très obéissant serviteur.

(Signé,)

E. DEMERS,
Trésorier de la ville.

A l'honorable A. T. GALT, ministre des finances, Québec.

1069. Ces débetures de £25,000, dont parle M. Demers, sont-elles celles qui ont été rachetées avec la somme avancée par ordre en conseil du 1er juin 1859 ?

Oui.

1070. Les débetures furent-elles remises à M. Demers à sa demande ?

Oui : en voici le reçu tel qu'inclus dans une lettre qui m'est adressée de Montréal, le 13 septembre 1859 :—

HÔTEL-DE-VILLE, Montréal, 13 septembre 1859.

Reçu du receveur-général cent débetures de la ville de Montréal, No. 101 à 200 inclusivement, de \$1000 chaque, lesquelles ont été rachetées le 1er de juin dernier par le gouvernement, pour la compagnie du chemin de fer Grand Tronc.

(Signé,)

E. DEMERS,
Trésorier de la ville.

1071. La remise des débetures de la ville de Montréal ne l'a-t-elle pas virtuellement déchargée de toute responsabilité pour l'avance de \$100,000 ?

Je le crois,

1072. La remise des débetures ayant eu lieu au mois de septembre 1859, est-ce que Montréal n'aurait pas dû dès lors être crédité de \$100,000 ?

Nous regardions le compte comme compte indéterminé en attendant que M. Galt le réglât définitivement.

Jeudi, 12 Mars.

THOMAS D. HARRINGTON, est rappelé.

1073. Vos livres font voir que le receveur-général avait pour £3,000 de débetures comme gage de l'émission des billets de la banque Zimmerman, qui furent remises

duement à la banque le 27 mars 1857 ; ces débetures furent elles achetées par le surintendant des Sauvages de la banque Zimmerman, et payées par le receveur-général le 13 du mois précédent ?

Je vois par le registre des débetures déposées en garantie par la banque Zimmerman chez le receveur-général, que des débetures portant les Nos. 2977 jusqu'à 2988, pour un montant de £3000 sont marquées comme ayant été retirées le 28 mars 1857, par M. Dunklee, caissier de la banque Zimmerman, ainsi qu'il appert par son reçu. Je trouve encore par un mandat du gouverneur-général Sir Edmund Head, du 13 février 1857, que la somme de £5863 8s. cours actuel, fut payée entre les mains de George C. Reiffenstein, commis des débetures dans le département, dont le reçu s'y trouve annexée, et qui me dit avoir agi pour M. Zimmerman dans l'affaire ;—il paraît que le paiement des débetures particulières portant les numéros susdits se trouvait inclus dans cette somme lesquelles débetures ne furent retirées que le 27 mars. Ce sont là tous les renseignements que je puis donner en réponse à la question qui m'est faite, vu que l'affaire eut lieu 12 mois avant mon entrée dans le département.

GEORGE C. REIFFENSTEIN, Commis des débetures au département du receveur-général, est appelé et prête serment.

1074. Il a été communiqué à la commission un mandat du 13 février 1857, et soi-disant portant votre reçu pour £5,863 8s. courant, en paiement de certaines débetures vendues au surintendant des affaires des Sauvages : veuillez-nous dire si vous avez agi dans cette affaire pour votre propre compte ou comme agent pour d'autres personnes ?

Je n'agis alors aucunement en qualité de commis des débetures, mais comme agent de M. S. Zimmerman, sur la demande de M. le receveur-général Morrison, je versai la somme entière entre les mains de M. Dunklee, caissier de la banque Zimmerman, le jour même que je la reçus. Je ne puis dire si je remis tout le montant des débetures au département des affaires des Sauvages, ou non, lorsque je reçus la traite.

1075. Reçûtes-vous la traite le jour même qu'elle fut payée soi-disant ?

Je puis dire que oui, quoique sans l'affirmer positivement.

1076. Savez-vous qu'il y eut quelque délai dans l'acquittement des débetures comprises dans l'affaire ?

Je sais qu'elles ne furent pas toutes acquittées en même temps par le département du receveur-général. Je ne puis dire cependant s'il fut payé une partie de ces débetures avant que d'avoir été acquittées par le département.

Mardi, 17 Mars.

L'honorable JOHN ROSS, M. C. L., assermenté :

1077. En 1859, n'étiez-vous pas président de la compagnie du chemin de fer Grand Tronc ?

Oui, je l'étais.

1078. Vous rappelez-vous d'une lettre de change tirée le ou vers le 13 juin 1859, par la compagnie du chemin de fer Grand Tronc sur Glyn, Mills et Cie., de Londres, pour £100,000 sterling, en faveur de T. G. Ridout, caissier de la banque du Haut-Canada ; et savez-vous si cette lettre a été remise au receveur-général ?

Sans me rappeler exactement de la date, je me souviens qu'une telle lettre fut tirée et je sais qu'elle fut remise au receveur-général ; du moins, je le compris ainsi.

1079. Quelle était l'objet de cette lettre de change ?

C'était de donner plus de garantie à une partie des dépôts du gouvernement faits à la banque du Haut-Canada, en faisant tirer, accepter et payer cette lettre sur les banquiers de la compagnie du chemin de fer Grand Tronc à Londres, ainsi qu'on croyait à l'époque que la chose aurait lieu. Autant que je me rappelle, on devait se procurer l'argent sur la vente des bons privilégiés de la 2ème classe de la compagnie, dont l'émission avait été autorisée par un acte du parlement provincial en 1858.

1080. Avait-il été fait des arrangements avec la maison Glyn, Mills et Cie. au sujet de l'acceptation de cette lettre ?

Pas avant d'être tirée, je crois. La lettre fut prise sur l'assurance donnée par M. Blackwell, le vice-président de la compagnie du chemin de fer Grand Tronc, qui avait aussi le contrôle du département des affaires financières de la compagnie en ce pays, que la lettre serait indubitablement acceptée et payée.

1081. Pour quels motifs l'acceptation de la lettre fut-elle refusée ?

Parce qu'il n'y avait pas de fonds, et que l'on ne voyait pas l'assurance d'un moment favorable pour placer les bons privilégiés de seconde classe : c'est du moins ce que je compris. Jamais on ne tint Glyn, Mills et Cie., responsables de ce montant. Ils déclinerent de prendre aucune responsabilité tant qu'ils ne seraient pas en fonds.

1082. A-t-on remplacé la lettre en question par une autre lettre tirée par la banque du Haut-Canada, le 13 juin 1859, sur la compagnie du chemin de fer Grand Tronc, et acceptée par vous et le vice-président de la compagnie ?

Je crois me rappeler que l'affaire avait été ainsi arrangée ; et en lisant une lettre de M. Galt à M. Sherwood, du 15 juillet 1859, que m'a exhibée la commission, je me souviens que M. Galt avait exigé qu'il fut donné une lettre de change de £100,000 sterling, de date et d'échéance correspondant sur la compagnie du chemin de fer Grand Tronc, que je devais accepter ainsi que le vice-président de la compagnie, M. Blackwell, et payable à M.M. Glyn, Mills et Cie., à Londres, pour remplacer la première,—la raison de cette substitution était que M.M. Glyn, Mills et Cie. avaient considéré que la deuxième lettre était plus régulière.

1083. Cette lettre substituée fut-elle payée à l'échéance ?

Je ne crois pas.

1084. A-t-il été tiré une autre lettre de change par la banque du Haut-Canada le 25 janvier 1860, et acceptée seulement par vous-même comme président de la compagnie du chemin de fer Grand Tronc ?

Oui, en renouvellement de la dernière. On ne trouva pas M. Blackwell pour la faire accepter ; son absence n'avait aucune importance. Je fis rapport de l'affaire au bureau des directeurs du Grand Tronc qui l'approuvèrent. Cette lettre ne fut pas payée.

1085. La banque du Haut-Canada n'a-t-elle pas tiré une autre lettre de change le 28 mai 1860, qui fut acceptée par vous comme président de la compagnie du chemin de fer Grand Tronc ?

Oui, en renouvellement de la lettre dont on vient de parler.

1086. Quand et où avez-vous accepté cette lettre ?

A Toronto, je crois, mais je n'en suis pas certain ; je l'acceptai le jour qu'elle était tirée ou vers le même temps. Je me rappelle que la lettre fut renvoyée d'Angleterre par suite de l'omission de la date de l'acceptation en premier lieu.

Lundi, 23 Mars.

L'honorable A. T. GALT, assermenté :

1087. Avez-vous quelque connaissance d'une lettre de change de £100,000 sterling, tirée en juin 1859, sur Glyn, Mills et Cie., de Londres, par la compagnie du chemin de fer Grand Tronc, en faveur de T. G. Ridout, caissier de la banque du Haut-Canada, et endossée par le receveur-général qui l'envoya à Glyn, Mills et Cie. ?

Oui.

1088. Dans quel but cette lettre fut-elle tirée et pour quelle considération fut-elle remise au receveur-général ?

Nous reçûmes cette lettre de change de la banque du Haut-Canada à compte des balances qu'elle devait au gouvernement. La banque était énormément endettée envers le gouvernement à cette époque, et nous fûmes heureux de la garantie additionnelle que cette lettre nous donnait. Il paraît que la compagnie du Grand Tronc devait aussi beaucoup à la banque à la même époque et ne pouvait pas, par conséquent, tirer le change aux dates ordinaires. La compagnie offrit à la banque une lettre de £100,000 sterling, à 6 mois, dont il devait rester une balance que la banque lui aurait payée. La banque comprit qu'elle ne pouvait pas faire usage d'une lettre à si longue échéance, et demanda au gouvernement si le receveur-général ne pourrait pas accepter la lettre à compte des balances qu'elle lui devait. Le gouvernement voyant que ces balances étant très fortes et que la lettre en question lui donnerait une nouvelle garantie, consentit à la demande de la banque.

1089. Connaissez-vous quelque autorisation ou consentement de Glyn, Mills et Cie., pour tirer cette lettre ? et aviez-vous quelque raison de croire qu'elle serait acceptée par eux ?

Je ne connais aucune autorisation ou consentement formel à l'égard de la lettre. Je supposais que la lettre serait payée parce que jusqu'à cette date le Grand Tronc avait toujours fait honneur à ses lettres de change ou billets promissoires. Toutes les lettres tirées par le Grand Tronc l'ont été sur Glyn, Mills et Cie., autant que j'ai pu le savoir.

1090. La lettre fut-elle acceptée ? Si non, pourquoi ?

En référant aux lettres sur ce sujet, je vois que la lettre ne fut pas acceptée et les raisons en sont données dans une lettre de Glyn, Mills et Cie. au receveur général, du 1er juillet 1859, dont je vois un extrait entre les mains de la commission : je n'ai pas d'autre connaissance de la chose que celle que je retire de cette source.

1091. Pourquoi fut-il substituée à cette lettre de change une autre de date et d'échéance correspondantes tirée par la banque du Haut-Canada sur la compagnie du chemin de fer Grand Tronc, acceptée par le président et le vice-président de la compagnie et endossée à l'ordre du receveur-général ?

Cette substitution eut lieu à cause des raisons assignées pour la non acceptation de la première lettre. Le gouvernement approuva le changement parce qu'il nous donnait encore la garantie de la banque et celle de la compagnie du Grand Tronc, nous n'avions aucun doute à cette époque que la lettre ne fut payé à son échéance.

1092. Aviez-vous quelque assurance que la lettre serait payée à même des fonds qui étaient ou qui allaient être probablement entre les mains des agents de Londres ?

Je ne puis pas dire que nous ayons eu aucune assurance directe de la compagnie ; nous savions cependant que la compagnie négociait à cette époque la vente de ses bons privilégiés de 2ème classe, — en vertu de l'acte de 1858, — pour plus d'un million sterling et que c'était là la source sur laquelle comptait la compagnie pour remplir ses engagements.

1093. Vous rappelez-vous qu'après cette substitution, c'est-à-dire, le 10 octobre 1859, il fut émis un mandat en faveur de T. G. Ridout, de \$473,333.33, pour payer cette lettre de change.

Je ne puis parler, de mémoire, de l'émission de ce mandat; cependant, je n'ai aucun doute sur son émission telle que vous la désignez.

1094. Est-ce que cette substitution de lettre de change ne changea pas alors la position du gouvernement à l'égard de l'affaire au point de le charger de payer cette somme à la banque,—quand, suivant la première lettre, c'était au gouvernement que la somme devait être payée?

Non, sans aucun rapport.

1095. La lettre devint échue au mois de décembre 1859; étiez-vous à Londres à cette époque?

Oui.

1096. Avez-vous donné des instructions à MM. Glyn, Mills et Cie. au sujet de cette lettre?

Lors de l'échéance de la lettre, autant que je m'en rappelle, Glyn, Mills et Cie. me dirent qu'elle ne serait pas payée et me demandèrent ce qu'ils allaient en faire. Grand fut mon désappointement en apprenant cette nouvelle et je leur répondis que le gouvernement en ce cas s'adresserait à la banque du Haut-Canada pour être payé, et qu'il serait nécessaire que la lettre fut protestée afin de sauvegarder nos droits légaux. Le protêt eut lieu, je crois; et, je vois en référant à la copie d'une lettre qui m'est montrée de Glyn, Mills et Cie., en date du 6 janvier 1860, qu'ils reçurent de moi instruction de garder par devers eux pour trois mois cette lettre ainsi protestée. Mon but en leur donnant ces instructions était de donner au gouvernement le temps de songer, à mon retour d'Angleterre, à ce qu'il y aurait à faire pour recouvrer l'argent. Je puis dire que c'est mon impression que l'on me demanda à cette époque de consentir au renouvellement de la lettre, ce que je refusai n'ayant aucune autorité de le faire sans le consentement de mes collègues.

1097. Savez-vous que lorsque l'échéance de la lettre arriva elle ne fut pas payée,—et qu'à sa place il fut tiré une autre lettre de change, et que cette dernière ne fut pas payée à son échéance?

Je vois par la production d'une copie de cette lettre, en date du 25 janvier 1860, qu'elle fut tirée, et je ne doute pas qu'elle soit le renouvellement de la première. Je sais de même qu'elle ne fut pas payée à son échéance.

1098. Savez-vous qu'une quatrième lettre de change, du 28 mai 1860, fut renvoyée au moment de son échéance, l'acceptation étant irrégulière,—et que cette irrégularité ne fut corrigée que quelques jours avant l'échéance de la lettre?

Je crois que tel est le cas, quoiqu'en ce moment je ne me rappelle pas l'irrégularité. La voici indiquée dans une lettre de Glyn, Mills et Cie. au receveur-général, en date du 26 juillet 1860.

1099. Quand cette quatrième lettre de change fut elle envoyée en Angleterre?

Je ne saurais dire. Je suis porté à croire qu'elle le fut à temps par le receveur-général; d'après ce que je vois dans les documents que la commission me communique, elle ne le fut pas.

1100: Qui considérez-vous comme responsable de cette lettre? Est-ce qu'aucune des parties,—les agents de Londres, la banque du Haut-Canada ou la compagnie du Grand Tronc,—ont en aucun temps reconnu qu'ils avaient une part de la responsabilité? Et fut-il pris des mesures, à votre connaissance, pour recouvrer le montant?

Je regarde la compagnie du Grand Tronc et la banque du Haut-Canada comme encore responsables de cette lettre de change. Je ne sache pas que les agents de Londres aient

jamais partagé cette responsabilité. La banque du Haut-Canada n'a jamais mis directement en doute sa responsabilité dans aucune correspondance avec le gouvernement dont je faisais partie. Je n'ai jamais douté un seul instant de sa responsabilité. Quant à la compagnie du Grand Tronc, je ne puis dire qu'elle peut raisonnablement mettre en doute sa responsabilité. Il n'a été pris aucune mesure pour recouvrer cette somme.

1101. Vous rappelez-vous d'une avance de \$100,000 faite à la ville de Montréal, le 16 juin 1859 ?

Oui.

1102. Dans quelles circonstances eut lieu cette avance ?

Les voici autant que je me le rappelle :—Le gouvernement pressait la ville de Montréal de payer le chelin par louis de sa dette envers le fonds d'emprunt municipal, lorsque vers la même époque des débetures de la cité pour £25,000, cours actuel, qui avaient été émises en faveur du chemin de fer du St.-Laurent et de l'Atlantique, devinrent dues, et lesquelles la ville s'attendait à voir payer par la compagnie du Grand Tronc représentant la compagnie du St. Laurent et de l'Atlantique. La compagnie du Grand Tronc ne paya pas ces débetures ; la ville exposa alors au gouvernement qu'elle ne pouvait sauver son crédit en payant ses débetures et en payant en même temps la dette qu'elle lui devait sur le fonds d'emprunt municipal, et elle proposa au gouvernement que lorsque cette dernière somme serait payée, il entreprit de percevoir de la compagnie du Grand Tronc le montant des £25,000 de débetures de la cité. Le gouvernement considérait à l'époque comme très important de commencer la perception des taxes imposées par l'acte amendé du fonds d'emprunt municipal, et regarda comme devant grandement activer la perception de cette taxe dans les autres municipalités, si l'on pouvait prouver que Montréal s'était acquitté de la somme considérable quelle devait.

A l'égard du paiement des £25,000, que devait faire la compagnie du Grand Tronc, en vertu de cette proposition, M. Blackwell, directeur-gérant de la compagnie, exposa qu'il n'y avait aucun doute que la compagnie pourrait payer cette somme avant peu. C'est ce que me dit M. Blackwell. Il ajouta aussi en même temps que cette somme pourrait être avancée à la ville de Montréal sur les fonds que possédait le gouvernement et qui appartenaient en fin de compte à la compagnie du Grand Tronc et qui étaient retenus sous le nom de fonds des lignes auxiliaires ; il ne prévoyait rien qui pût faire pressentir que la compagnie aurait besoin pour quelque temps encore de cet argent pour les travaux désignés dans les actes de secours du Grand Tronc, avant laquelle date M. Blackwell s'attendait à ce que la somme en question serait payée. Je me rappelle qu'il entreprit spécialement de payer cette somme par traites sur MM. Baring et MM. Glyn. L'affaire fut approuvée du gouvernement, je crois, dans les termes que je viens de faire connaître. La ville de Montréal perçut la taxe municipale et la paya au receveur-général qui remit les débetures, au meilleur de ma connaissance, à la ville. Quant au remboursement des £25,000 avancés par le gouvernement, nous devons suivant nos conditions, nous adresser à la compagnie du Grand Tronc.

1103. Nous avons une lettre de M. Demers, trésorier de la ville de Montréal, du 29 août 1859, qui parle d'une autre lettre qu'il vous a écrite le 24 mai sur les termes de l'arrangement ; pouvez-vous en produire copie ?

Je suppose que cette lettre se trouve au ministère des finances ou aux archives du bureau du conseil exécutif.

1104. Après que les débetures eurent été remises à la ville de Montréal, avez-vous compris que sa dette était éteinte, et fut-elle traitée de cette manière dans les livres du ministère des finances ?

En ce qui regarde la ville de Montréal, je considère qu'elle a rempli les conditions de son engagement. La réclamation du gouvernement contre cette ville pour \$100,000 fut, je crois, rayée. Je ne saurais dire comment les entrées en furent faites dans les livres.

1105. Êtes-vous quelques communications subséquentes avec la compagnie du Grand Tronc sur le sujet ?

La seule que j'eus fut avec M. Blackwell, à Londres, en décembre 1859, où l'on fit des arrangements pour le remboursement de cette somme.

1106. Avec qui ces arrangements furent-ils faits ?

L'arrangement fut fait personnellement par moi avec les agents de Londres, qui étaient en même temps banquiers de la compagnie, et qui prirent chacun la moitié de l'avance. Au meilleur de ma connaissance, l'entente eut lieu avec M. Baring, en la présence, je crois, de M. Blackwell. Ce dernier connaît certainement l'arrangement dont je parle et que je communiquai aux employés de mon département et de celui du receveur-général, le 28 décembre 1859, dans une lettre que j'écrivis à M. Reiffenstein et dont la commission est en possession. J'écrivis en même temps à M. Langton très au long au sujet des comptes des agents financiers et d'autres affaires publiques. Je regrette de dire que j'ai appris de M. Langton que la lettre avait été égarée.

1107. Savez-vous que lorsque parut cet article dans les comptes des agents de Londres, que votre département leur rend, ils refusèrent de l'admettre, — et qu'ils en ont toujours depuis décliné la responsabilité ?

La première fois que j'appris que l'article ne se trouvait pas dans leurs comptes, en conformité des entrées faites ici sous ma direction, ce fut au printemps dernier, quelques jours avant ma résignation : je l'appris, en m'informant si les balances portées dans les comptes publics comme dues aux agents financiers, correspondaient avec les comptes qu'ils nous rendaient. On me répondit alors, que les £25,000 n'avaient jamais crédités dans leurs comptes. Lors de ma résignation, je priai M. Langton, l'auditeur, d'attirer aussitôt que possible l'attention de mon successeur sur ce sujet, vu que la chose exigeait une explication prompte. C'est tout ce que je connais de la chose.

1108. Avez-vous eu quelque autre communication avec les agents de Londres sur le sujet ?

Non ; aucune.

Mardi, 24 Mars.

L'honorable W. P. HOWLAND, ministre des finances, assérmenté :

1109. Il y a une différence au montant de \$100,000 entre le gouvernement et les agents de Londres, de la province : avez-vous quelque connaissance personnelle de la chose ? si vous en avez, lesquelles avez-vous, et quand les avez-vous eues ?

Le 19 novembre dernier, étant à Londres, j'eus une entrevue avec MM. Glyn, dans le cours de laquelle je leur exprimai le désir de savoir s'ils pourraient me donner quelques autres renseignements que ceux qu'ils m'avaient déjà donnés par lettre à l'égard d'un article de \$100,000 porté dans les livres de la province au débit des agents de Londres, à compte de l'avance faite à la ville de Montréal. Je leur lus en même temps un extrait de la lettre de M. Galt à M. Reiffenstein, lui disant de débiter les agents de cette somme, et j'attirai l'attention de MM. Glyn sur le fait qu'en donnant cet ordre M. Galt le rattachait à une autre affaire relative au chemin de fer du Nord, qui pouvait, je l'espérais du moins, les mettre en état de se rappeler les circonstances de l'entrevue dans laquelle, suivant la lettre de M. Galt, la question avait été discutée et réglée. Je priai également MM. Glyn, de s'enquérir et de m'informer s'ils avaient en leur possession quelques effets payables à la ville de Montréal qui se trouvaient avoir été payés par cet arrangement. Les MM. Glyn, père et fils, me répondirent qu'ils ne se rappelaient d'aucune affaire de ce genre ; ils ajou-

tèrent, cependant, qu'ils se renseigneraient sur le sujet et me feraient connaître le résultat de leurs recherches un autre jour. Deux ou trois jours après, je revis les MM. Glyn qui me dirent avoir fait toutes les recherches possibles et avoir donné toute l'attention possible à ma demande, et que cependant il en résultait qu'ils ne se rappelaient, ni ne connaissaient rien de toute cette affaire. Les recherches de MM. Glyn consistèrent, je crois, à en parler avec la maison Baring, Frères et Cie. Dans le cours de mon séjour à Londres, dans une entrevue que j'eus avec M. Watkin, président de la compagnie du chemin de fer Grand Tronc, je lui demandai de faire examiner les livres et archives de la compagnie afin de savoir quelle entrée, dans le cas où il y en aurait une, avait été faite touchant le paiement des \$100,000 de débetures de la ville de Montréal dont la compagnie du Grand Tronc était responsable, et j'appelai surtout son attention s'il se trouvait quelque document faisant connaître les porteurs des débetures et ce qu'on en avait fait. Il me répondit plus tard qu'il n'avait rien trouvé au sujet de cette affaire. Il me dit qu'il pouvait y avoir une entrée relative à ma demande dans les livres de la compagnie en Canada, mais qu'il n'y en avait pas en Angleterre.

Jeudi, 26 Mars.

JOHN LANGTON, auditeur, est rappelé.

1110. Vous rappelez-vous avoir reçu une lettre de M. Galt durant son séjour à Londres, dans l'hiver de 1859-60, dans laquelle il parle des \$100,000 portées au débit des agents de Londres et que ceux-ci repoussent aujourd'hui ? Si vous vous en rappelez, veuillez nous dire en substance ce que contenait cette lettre ?

Je me rappelle avoir reçu une lettre de M. Galt, lorsqu'il était en Angleterre, dans l'hiver de 1859-60, dans laquelle il me parle de plusieurs choses relatives au département ; mais je ne me rappelle pas y avoir vu quelque chose au sujet des \$100,000. J'ai revu ma correspondance, et il me semble que je n'ai pas rendu cette lettre officielle, ni même que je l'aie conservé : je ne parle de cette lettre que de mémoire depuis que j'ai répondu à la même question qui m'était faite officiellement par lettre par la commission, j'ai été porté à croire que la lettre en question pouvait contenir des instructions sur le sujet, quoique je ne m'en rappelle pas. Je dis ceci parce que l'entrée faite sur les livres de l'inspecteur-général l'a été évidemment ou dans le mois de décembre 1859, ou de bonne heure en janvier 1860 ; M. Godard, le teneur de livres, me dit que cette entrée fut faite par lui sur ordre donné de vive voix. Cependant, nous sommes tous deux sous l'impression que ces ordres de vive voix lui furent donnés après le retour seulement de M. Galt. Je n'ai aucun moyen de savoir quand M. Galt est parti du Canada et quand a eu lieu son retour ; néanmoins, s'il se trouvait en Angleterre dans la dernière semaine de décembre ou dans la première semaine de janvier, l'entrée ne peut pas avoir été faite sur des ordres donnés de vive voix.

Vendredi, 27 Mars.

T. D. HARRINGTON, sous-receveur-général, est rappelé.

1111. Pouvez-vous produire un état mensuel de la balance de fonds publics restant dans la banque du Haut-Canada, depuis le mois de janvier 1859, à celui de décembre 1862, inclusivement ?

Le voici :—

ETAT MENSUEL des fonds du gouvernement déposés à la banque du Haut-Canada, au crédit du receveur-général, depuis le 1er janvier 1859, au 31 décembre 1862.

1859.	\$ cts.	1861.	\$ cts.
		Portant intérêt.	
1er janvier.....	501,137 88	Janvier, (\$442,222 22).....	1,094,057 05
31 do	442,433 95	Février, do	702,036 30
Février.....	560,542 52	Mars, do	1,030,021 63
Mars.....	1,003,664 75	Avril, do	1,176,925 42
Avril.....	937,212 09	Mai, do	805,667 54
Mai.....	1,158,691 75	Juin, do	429,317 34
Juin.....	841,312 25	Juillet, do	537,422 95
Juillet.....	815,720 21	Août, do	516,285 59
Acût.....	1,168,717 28	Septembre, do	964,967 71
Septembre.....	1,554,279 09	Octobre, do	780,376 84
Octobre.....	1,160,398 44	Novembre, do	902,425 47
Novembre.....	1,154,380 54	Décembre, do	880,718 46
Décembre.....	914,281 22		
		1862.	
		Portant intérêt.	
Janvier.....	1,565,986 52	Janvier, (\$442,222 22).....	709,838 08
Février.....	1,104,369 00	Février, do	535,793 31
Mars.....	1,089,135 30	Mars, do	966,219 41
Avril.....	1,205,365 64	Avril, do	1,090,208 14
Mai, (\$242,222 22 portant intérêt)...	1,020,430 72	Mai, do	1,446,670 64
Juin, do do	921,153 69	Juin, do	1,514,380 33
Juillet, (\$484,444 44 do) ...	228,216 06	Juillet, do	793,013 93
Acût, (\$242,222 22 do) ...	594,409 30	Acût, do	1,151,598 02
Septembre, do do ...	1,129,333 47	Septembre, do	1,180,045 10
Octobre, do do ...	1,420,833 07	Octobre, do	1,036,307 70
Novembre, do do ...	1,006,631 95	Novembre, do	1,173,327 95
Décembre, do do ...	1,008,016 79	Décembre, do	750,702 52

1112. Ce tableau renferme une colonne portant intérêt ; est-ce là une addition que l'on doit faire à la balance, ou, en fait-elle partie ?

Ce sont des dépôts particuliers qu'il faut ajouter à la balance.

1113. En vertu de quels ordres ce dépôt spécial a-t-il été fait ?

Par un ordre en conseil, du 29 mai 1860, donnant au receveur-général plein pouvoir de faire des dépôts spéciaux pour pas plus de six mois, à 5 pour cent d'intérêt, dans aucune banque incorporée de la province.

Samedi, 28 Mars.

WILLIAM DICKINSON, sous-inspecteur-général intérimaire, est rappelé.

1114. Quels renseignements pouvez-vous donner au sujet des arrangements ou communications qui ont eu lieu entre le gouvernement et la banque du Haut-Canada, au sujet du change,—à la protection de la balance des fonds provinciaux, ou aux garanties offertes par le gouvernement pour la protection de la banque, en 1861 et 1862 ?

Je n'ai d'autre connaissance de ces choses que celle qui se trouve de la correspondance du ministre des finances déposée aux archives de la correspondance du département.

1115. Pouvez-vous nous communiquer ce qui, dans les livres de la correspondance de votre département, a trait aux divers sujets que nous venons d'énumérer dans notre question précédente ?

Voici la copie certifiée d'une lettre écrite par M. Galt à M. Proudfoot, président de la banque du Haut-Canada, du 23 octobre 1860, ayant trait au change :

MONTREAL, 23 octobre 1860.

WILLIAM PROUDFOOT, Ecr.,
Président de la banque du Haut-Canada.

MONSIEUR,—En réponse à votre lettre de cette date, et dans les circonstances dont vous me faites part, le gouvernement consent à votre demande au sujet du change provincial aux termes énoncés dans votre lettre, pour la somme immédiate de quarante mille louis sterling ; il est probable, sans cependant vouloir s'engager formellement à le faire, que le gouvernement vous permettra de disposer de la même manière de la balance, si la banque remplit strictement ses conditions.

Il est de mon devoir de vous dire ici qu'il est de la dernière importance que la banque soit conduite d'après les principes commerciaux, vu que la faveur qui lui est accordée en ce moment ne peut être ni augmentée ni prolongée.

J'ai donné ordre à qui de droit de livrer du change pour £10,000 sterling à votre agent de Québec, et vous prie de me donner votre lettre de change en faveur du receveur-général pour ce même montant. Le change sera pris et vendu au pair (9½ pour cent). Toute demande de frais de la part des agents financiers au sujet de ces lettres devra être supportée et payée par la banque. Je vous prie de mander à MM. Glyn, par mon entremise, que les £19,000 sterling de change qui vous ont été remis dernièrement, seront considérés comme expressément portés au débit des lettres que vous allez tirer maintenant, et que vous avez aussi entrepris de couvrir la balance de leurs lettres ainsi que de toutes les autres tirées au même compte par vos remises de change commercial.

Je suis, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
(Signé,)

A. T. GALT,
M. des F.

Voici une autre lettre de M. Galt aux agents de Londres, du 4 décembre 1860, relative à la banque et au service de l'intérêt sur la dette publique en Angleterre :

MINISTÈRE DES FINANCES,
QUÉBEC, 4 décembre 1860.

MM. BARING, FRÈRES, et CIE.,
MM. GLYN, MILLS et CIE.,
Londres.

MESSIEURS,—J'ai l'honneur de vous prier de la part du gouvernement de prendre vos mesures pour servir les intérêts de janvier et février prochain sur la dette publique du Canada.

Vous pouvez appliquer à cet objet les fonds disponibles qui se trouvent au crédit du fonds d'emprunt consolidé Canadien, et retirer sur les prêts qui en ont été faits ce que vous croirez nécessaire. Dans le cas où vous ne pourriez adopter cette dernière mesure, à cause des conditions mêmes des prêts que vous avez faits, je vous prie d'avancer les sommes nécessaires en les portant au compte général de la province, et vous payant sur les prêts à mesure qu'ils vous seront remboursés. Le dérangement survenu dans les affaires financières des États-Unis porte le gouvernement à croire qu'il vaut mieux de régler de cette manière le service des intérêts que de réduire notablement les balances que nous avons ici.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre très obéissant serviteur,
(Signé,)

A. T. GALT,
M. des F.

Voici maintenant une lettre de M. Galt à M. T. G. Ridout, caissier de la banque du Haut-Canada, touchant la condition de cette banque, et dans laquelle il demande d'être renseigné sur ses affaires.

MINISTÈRE DES FINANCES,
QUÉBEC, 6 février 1861.

THOS. G. RIDOUT, Ecr.,

Caissier de la banque du Haut-Canada, Toronto.

MONSIEUR,—La condition de la banque du Haut-Canada, cause depuis longtemps de l'inquiétude au gouvernement, condition qui a été marquée par la diminution graduelle de la confiance publique, et causée par la faiblesse indiquée dans ses états mensuels et par l'incapacité supposée où elle est de faire rentrer les sommes considérables qui lui sont dues.

A cela, il faut ajouter que la manière dont elle a tenu les comptes du gouvernement, ne nous a pas peu embarrassés,—car nous avons été forcés de lui laisser de fortes balances dont nous avions besoin pour d'autres objets. J'ai toujours donné toute l'assistance possible à la banque, espérant que mes représentations réitérées auraient enfin pour résultat de mettre l'institution en état de se passer de ces secours : jusqu'ici, mon espoir ne s'est pas réalisé. C'est pourquoi, le temps est venu, où il est de notre devoir, de savoir distinctement à quoi nous devons nous en tenir sur la position de la banque, afin que le gouvernement puisse décider jusqu'à quel point il peut-être justifiable de prolonger les arrangements qui ont fait de la banque l'agence fiscale de la province, en Canada. Il est essentiel que je sois convaincu, que le revenu public, qui est aujourd'hui déposé à la banque, n'est pas seulement sûr pour plus tard, mais qu'il est disponible à tout moment pour le service public.

C'est pourquoi, le gouvernement vous prie de communiquer cette lettre à votre bureau des directeurs, ainsi que le désir que nous avons d'avoir, le plus tôt possible, les renseignements suivants :—

ACTIF.

1. Etat des effets à recevoir, et le nom de tous les personnes responsables.
2. Etat des effets dus et non payés, do do
3. Comptes de dépôts courants, dont le crédit a été dépassé.
4. Prêts spéciaux.
5. Immeubles,—propriétés de la banque. N. B.—Il faudra faire connaître les garanties collatérales dont la banque est en possession ;—et spécifier les propriétés ou billets, inclus dans les chapitres ci-dessus, donnés en caution par la banque, pour emprunts, ou en garantie collatérale, pour lettre de change.
6. Autres effets ou garanties.

PASSIF.

1. Chiffre de la circulation,—et mode d'après lequel on le constate, et le chiffre de billets non émis dans chaque succursale.
2. Fonds à intérêt.
3. Dû aux déposants, sur comptes courants, sans déduction du crédit qui a été dépassé sur ces comptes.
4. Somme due aux agents étrangers et aux banques.
5. Sommes dues aux départements publics.

Ces états devront être fournis par le bureau central, les succursales, les agences sur les données recueillies jusqu'au 31 décembre dernier, et avec tous autres renseignements ultérieurs que l'on pourra se procurer sans délai.

Les états ou renseignements que la banque devra fournir doivent, croyons nous, avoir été mis sous les yeux des directeurs avant la déclaration et le paiement du dernier dividende, et pourront par conséquent être donné sans délai. On pourra, si la banque le juge à propos, envoyer les originaux ; ils lui seront renvoyés après qu'ils auront été vus et examinés par nous.

Le gouvernement espère que le résultat de cette enquête fera disparaître tous les soupçons,—résultat qui remettra probablement la banque dans une condition satisfaisante. C'est pourquoi, je ne doute pas que les directeurs soient eux-mêmes au fait du grand danger que court aujourd'hui la banque,—et j'espère qu'ils coopéreront activement à nous donner les renseignements les plus certains et les plus complets.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,
(Signé,)

A. T. GALT,
M. des F.

Enfin, une autre lettre sur l'état de la banque, les dépôts publics et l'offre des garanties de la part du gouvernement est datée du 3 avril 1861 : elle est écrite par M. Galt à M. Cassels, gérant principal de la banque du Haut-Canada. Voici la copie :—

MINISTÈRE DES FINANCES,
Québec, 3 avril 1861.

A ROBERT CASSELS, écuyer,
Gérant principal de la banque du Haut-Canada.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 2 courant, qui a été mise sous les yeux du gouvernement pour en recevoir considération. Nous sommes très sensibles aux suites malheureuses que produirait un discrédit grave jeté sur votre banque; cependant, tout en voulant éviter ces difficultés, il est de notre devoir d'éviter d'augmenter d'une manière considérable les engagements déjà énormes de la banque à la province.

La principale cause de vos difficultés actuelles est l'état de vos comptes de Londres et la reprise de votre agence de New-York; il est donc évident qu'à moins de mettre ces deux comptes sur un pied satisfaisant, il sera impossible à la banque de remplir les conditions en vertu desquelles elle agit comme agent fiscal de la province, et que ce serait là une chose qui assurément interrompra ses affaires ordinaires avec le public.

Le gouvernement ne se croit pas libre d'augmenter considérablement ses dépôts sans avoir pleine connaissance de ce que vous vous proposez de faire des affaires de la banque, et sans être satisfait des garanties que lui offrent l'actif et le capital de l'institution. Comme il nous semble, néanmoins, que l'on pourrait éviter le danger immédiat en faisant de nouveaux arrangements avec Londres et New-York, le gouvernement est prêt à se porter caution à MM. Glyn, Mills et Cie. pour £80,000 sterling, pour et à condition que cette dernière maison ouvre de nouveau un crédit à concurrence de cette somme, lequel crédit sera administré sur des principes commerciaux et mis tout à fait à part des anciennes affaires. Ce nouveau compte daterait du 1er avril courant.

Quant à la question de l'augmentation future des dépôts afin de mettre la banque en état de compléter vos arrangements financiers projetés, le gouvernement sera prêt à considérer favorablement une demande de votre part pour £120,000 sterling, ou £200,000 sterling, en retirant son cautionnement de £80,000, pourvu que les renseignements que vous nous transmettez sur la position de la banque nous contentent et offrent une garantie suffisante à la province.

Il doit être clairement compris que tous les revenus futurs de la province seront à la disposition du gouvernement lorsque celui-ci en aura besoin. La balance du 1er janvier, qui est, disons de \$1,200,000, ne sera pas diminuée d'une manière permanente avant le résultat de votre enquête et votre rapport après lesquels il faudra en venir à une entente définie sur tous les points dont il est en ce moment question.

Je demeure, monsieur,
(Signé,)

A. T. GALT,
M. des F.

T. D. HARRINGTON, sous-receveur-général, est rappelé.

1116. Le département du receveur-général est chargé de la monnaie de la province : pouvez-vous faire connaître quels arrangements ont été pris par le gouvernement avec la banque du Haut-Canada en 1860, '61 et '62, pour retirer de la circulation, les sous de cuivre de la banque, et l'émission du monnayage de cuivre de la province par l'entremise de la banque?

En 1858, le gouvernement fit frapper en Angleterre une nouvelle monnaie d'argent et de bronze ou de cuivre; la monnaie d'argent fut reçue en 1858 ou en 1859. La monnaie de cuivre ne commença à arriver d'Angleterre qu'au commencement de mars 1860; elle fut déposée dans les voûtes de la banque à mesure qu'on la recevait. La banque reçut instruction de mettre cette monnaie en circulation suivant les besoins et d'en

fournir aux autres banques quand celles-ci le demanderaient ; elle devait placer le montant ainsi mis en circulation au crédit du receveur-général et nous envoyer les certificats ordinaires de dépôt. En décembre 1860, M. Ridout, alors caissier de la banque du Haut-Canada, se trouvant par affaires à notre département, se plaignit de ce que l'introduction de la monnaie de cuivre provinciale empêchait absolument la circulation des sous de cuivre de la banque qu'elle avait importés avec l'approbation du gouvernement, et dont elle avait encore un fort montant sur les bras. Je lui demandai s'il voulait que j'en parle au receveur-général pour prendre quelque arrangement à ce sujet : il me répondit qu'il me serait très reconnaissant de la chose, et de donner comme raison non pas seulement la perte qu'en éprouvait la banque, mais encore les inconvénients résultant du remplissage des voûtes. Je portai la chose à la connaissance du receveur-général, qui me dit plus tard avoir consulté le ministre des finances, et me chargea d'écrire à M. Ridout la proposition suivante énoncée dans une lettre du 26 décembre 1860, dont voici la copie :—

No. 638½.

BUREAU DU RECEVEUR-GÉNÉRAL,
QUÉBEC, 26 décembre 1860.

MONSIEUR,—Je suis chargé de vous faire part de la proposition suivante pour effectuer le rachat du reste des sous de la banque du Haut-Canada non encore mis en circulation, et qui se trouvent entre les mains de la banque.

Leur prix coûtant sera porté au crédit de la banque, qui sera payé en monnaie de cuivre de la province (pièces d'un centin). Vous voudrez bien répondre à cette lettre le plus tôt possible.

Je suis, etc.,

T. D. HARRINGTON,
Sous-receveur-général.

A T. G. RIDOUT, écuyer,
Caissier de la banque du Haut-Canada,
Toronto.

Le 3 janvier 1861, je reçus une réponse de M. Ridout, dont voici la copie :—

BANQUE DU HAUT-CANADA,
Toronto, 3 janvier 1861.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 26 décembre 1860, dans laquelle vous me proposez le rachat des sous de cuivre de la banque du Haut-Canada au prix coûtant, en les échangeant pour les sous de cuivre émis par le gouvernement canadien ; cette proposition a été acceptée des directeurs. Je vous adresserai l'état du chiffre auquel cette monnaie se monte aussitôt que j'aurai reçu les rapports des diverses succursales.

J'ai, etc.,

(Signé) T. G. RIDOUT, Caissier.

À l'honorable receveur-général,
Québec.

Quoique la proposition du gouvernement eut été acceptée de la banque, nous ne reçûmes les renseignements promis par M. Ridout qu'au mois de mai 1861, lorsque M. Cassels, étant devenu caissier de la banque, écrivit au receveur-général la lettre suivante, en date du 1er mai 1861 :—

BANQUE DU HAUT-CANADA,
Toronto, 1er mai 1861.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-inclus les états suivants des sous de cuivre importés par la banque, sur l'approbation du gouvernement provincial, par les permis Nos. 1, 2 et 3 :—

No. 1. Chiffre importé.....	\$96,840 00
Au prix de.....	80,824 97
No. 2. Montant racheté jusqu'au 15 janvier 1861.....	30,263 14
Compte d'intérêt du 1er janvier 1859, au 1er mars 1861,.....	3,934 20

Le gouvernement ayant convenu d'échanger les sous de la banque pour ceux de la province, vous voudrez bien ordonner que la dite somme de \$30,263.14 soit transférée à cette banque, pour les remplacer, en monnaie d'argent et de cuivre, soit :—

Monnaie d'argent.....	\$25,000 00
“ de cuivre.....	5,000 00

Vous voudrez bien en même temps faire émaner un mandat en faveur du gérant de cette banque à Québec pour l'intérêt accru.

En attendant vos instructions au sujet des sous rachetés,

J'ai l'honneur, etc.,
ROBERT CASSELS,
Caissier.

(Signé,)

A l'honorable receveur-général, etc., etc., etc.,
Québec.

La lettre de M. Cassels était accompagnée de tableaux détaillés, dont j'ai fait préparer le sommaire que voici :

No. 1.

EXPOSÉ des sous de cuivre importés par la banque du Haut-Canada, en vertu des permis du gouvernement canadien, Nos. 1, 2 et 3.

SOMMAIRE.

Permis No. 1,	{ £6,105 } { \$24,420 }	Cours actuel.	Piastres.	Centins.
		4,473 16 3 =	17,395	25
Do No. 2,	{ £5,955 } { \$23,820 }	5,254 1 4 =	21,016	27
Do No. 3,	{ £12,150 } { \$48,600 }	10,478 7 3 =	41,913	45
Total.....	\$96,840, au prix de	£20,206 4 10	\$80,824	97

No. 2.

Exposé des sous de cuivre dans la banque du Haut-Canada, à Toronto, et dans ses succursales, le 15 janvier 1861.

Total.....\$30,263 14

No. 3.

Exposé des sous de cuivre dans la banque du Haut-Canada, Toronto, et dans ses succursales le 15 février 1861.

Total.....\$30,263 14

Intérêt sur les sommes ci-dessus du 1er janvier 1859 au 1er mars 1861— } \$3,934 20
2 années 2 mois, à 6 pour cent par année..... }

Après que j'eus reçu ces divers exposés, je fis mon rapport au receveur-général en lui faisant connaître la situation exacte de l'affaire. J'ajouterai, par manière d'explication, que le chiffre indiqué par M. Cassels comme racheté était le chiffre total des sous de cuivre de la banque du Haut-Canada, à Toronto, et des diverses succursales, au 15 janvier 1861. Voici une copie de mon rapport :

Le soussigné prend la liberté de soumettre au receveur-général la correspondance relative à l'achat des sous de cuivre non émis, importés et restant entre les mains de la banque du Haut-Canada. La banque demande aujourd'hui que l'échange ait lieu surtout en argent au lieu de centins de cuivre, et fait une demande d'intérêt depuis le 1er janvier 1859 au 1er mars 1861. Le soussigné croit que la banque a droit à cet intérêt, dans

tous les cas, depuis la date seulement où l'on a commencé la circulation des sous de cuivre provinciaux jusqu'au 1er janvier, époque de l'acceptation de l'offre d'achat du gouvernement. Un ordre en conseil est probablement nécessaire pour parachever l'affaire et pour disposer de la monnaie rachetée.

Bureau du receveur-général, 6 mai 1861.

(Signé,)

T. D. HARRINGTON,

S. R. G.

A l'honorable receveur-général, etc., etc.

Le 8 mai 1861, le receveur-général me renvoya les papiers endossés des instructions que je devais transmettre au caissier de la banque : j'écrivis à ce dernier en ces termes :—

No. 40.

BUREAU DU RECEVEUR-GÉNÉRAL,
QUEBEC, 8 mai 1861.

MONSIEUR,—Je suis chargé de vous dire, en réponse à votre lettre du 1er courant, qu'il ne vous sera alloué aucun intérêt comme partie du coût des sous de cuivre importés par votre banque,—et que vous ne pourrez non plus recevoir le montant en argent.

J'ai, etc.,

(Signé,)

T. D. HARRINGTON,

S. R. G.

ROBERT CASSELS, écuyer,

Caissier de la banque du Haut-Canada.

Je ne reçus aucune réponse de la banque. En janvier 1862, on eut besoin de demander à la banque un état du chiffre de monnaie d'argent et de cuivre qu'elle avait au gouvernement, et le 22 de ce mois, je demandai les renseignements au caissier. La réponse porte la date du 3 février : en voici copie. La question d'achat des sous de cuivre de la banque, est remise sur le tapis.

BANQUE DU HAUT-CANADA,
TORONTO, 3 février 1862.

MONSIEUR,—En conformité de votre lettre du 22 ultimo, je vous transmets ci-inclus un état de la monnaie de cuivre possédée par cette banque, dans ses voûtes, pour le receveur-général, au montant de \$72,000.

Quant à la monnaie d'argent, j'ai à vous dire que tout le montant en a été crédité par nous, il y a quelque temps, sous le titre "receveur-général,—nouvelle monnaie." Je vous transmets ci-inclus une traite, No. 461, sur la succursale de Québec, pour la balance qui se trouve portée au crédit de ce compte, soit \$3,159.65.

Je profite de l'occasion pour vous rappeler la grande perte éprouvée par cette banque par l'introduction de la monnaie de cuivre de la province, ayant été obligée de mettre en circulation un chiffre considérable de ses propres sous dont l'importation avait été autorisée par le gouvernement pour satisfaire au besoin public. Je suggérerais comme compensation de cette perte que le gouvernement transporte au prix coûtant la monnaie de bronze qu'il a encore en mains, lequel prix nous porterions immédiatement au crédit du receveur-général.

Je demeure, etc.,

ROBERT CASSELS, Caissier.

T. D. HARRINGTON,

Sous-receveur-général,

Québec.

P. S.—Le chiffre total des sous de cuivre importés par la banque était de... \$96,840
Sur ce chiffre, la circulation dont la banque est responsable est d'environ. 96,840

Ce qui laisse en main environ 50,000

Exposé des monnaies de cuivre déposées dans les voûtes de la banque du Haut-Canada au crédit du receveur-général :—

Succursale de Montréal, 285 boîtes, \$200 chaque	-	-	\$57,000
“ “ “ 2 “ 100 “	-	-	200
			<u>\$57,200</u>
Succursale de Toronto, 75 “ 200 “	-	-	15,000
			<u>15,000</u>
Total - - - 362 boîtes contenant	-	-	\$72,200

ou trois cent soixante-deux boîtes contenant soixante-douze mille deux cents piastres en pièces de cuivre d'un centin.

(Signé,)

ROBERT CASSELS, Caissier.

BANQUE DU HAUT-CANADA,
TORONTO, 3 février 1862.

Je soumis cette lettre au receveur-général ; je ne reçus instruction de lui répondre que le 18 mars 1862, ce que je fis en ces termes :—

No. 423.

BUREAU DU RECEVEUR-GÉNÉRAL,
QUÉBEC, 18 mars 1862.

MONSIEUR,—Je suis chargé de vous informer, en réponse à votre lettre du 3 courant, que le gouvernement consent à transporter à votre banque, au prix coûtant, la monnaie de cuivre pour \$50,000, somme équivalente au prix coûtant, sans vous accorder aucun intérêt.

Le prix coûtant, y compris les dépenses de toutes sortes de \$50,000, est..... \$28,875 76
Balance de monnaie (telle que donnée par le rapport de la banque) 22,200 00

Total au crédit du receveur-général..... \$51,075 76

Vous nous aviserez si la banque accepte cette offre et ainsi que du prix coûtant des sous.

Je demeure, monsieur, etc.,

(Signé,)

T. D. HARRINGTON,

S. R. G.

R. CASSELS, écuyer,

Caissier de la banque du Haut-Canada, Toronto.

En préparant cette lettre, j'ai suivi simplement les instructions qui m'avaient été données. Les conditions posées à la banque furent réglées par M. Sherwood et M. Galt ; je ne connais rien de plus à leur sujet. Le 27 mars, la banque accepta les conditions : voici copie de la lettre de M. Cassels :

BANQUE DU HAUT-CANADA,
TORONTO, 27 mars 1862.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 18 courant, m'informant que le gouvernement est prêt à transporter à la banque, au prix coûtant, \$50,000 de monnaie de cuivre, à condition que la balance de \$22,000 soit prise par la banque à sa valeur nominale.

J'ai à vous dire que cet arrangement est accepté de la banque. Aussitôt que je serai avisé de son exécution, je vous ferai tenir une traite de \$51,075.76 en faveur de l'honorable receveur-général.

Je dois ajouter qu'il s'est glissé une erreur dans l'énoncé du chiffre des sous de la banque que nous avons en mains, dans ma lettre du 3 ult., et qui est en réalité de \$30,000 et non de \$50,000 ; comme on rachète ces sous en ce moment, il en sera livré \$50,000 au gouvernement aussitôt qu'il sera perçu.

Je vous transmets ci-inclus un exposé du coût, etc.

Les \$30,000 que j'ai en mains seront immédiatement déposées au crédit du gouvernement, à l'endroit qui sera désigné, et à la proportion de \$834.62 par \$1000; il sera fait d'autres dépôts de temps à autre, au même endroit et à la même date.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

(Signé),

R. CASSELS,
Caissier.

T. D. HARRINGTON,
S. R. G., Québec.

La substance de l'exposé dont parle M. Cassels est comprise dans un rapport que je dressai le 31 mars pour l'information du ministre des finances, en l'absence du receveur-général. En voici copie, annexée de l'approbation de M. Galt :

RAPPORT.

La banque du Haut-Canada est prête à accepter l'arrangement proposé par le gouvernement à l'égard de la monnaie de cuivre mais il paraît que, au lieu de \$50,000, la banque n'a en ce moment que \$30,000 en sous de cuivre.

La question est donc maintenant de savoir si le gouvernement donnera à la banque en monnaie de cuivre provinciale \$50,000 au prix coûtant, soit \$28,875 76, avec la balance, soit \$22,000 à sa valeur nominale, et prendra les sous de la banque au prix coûtant, ainsi qu'elle le propose, soit \$30,000 de suite, et \$20,000 à mesure que cette somme sera rachetée et perçue par la banque ?

Il est à remarquer que la banque met le prix coûtant de ses sous à \$834.62 par \$1000 ou \$41,700 pour \$50,000, et que tandis qu'elle ne fixe qu'à \$50,000 la valeur nominale, le gouvernement, lui, la porte à \$72,000.

Le tout respectueusement soumis.

(Signé),

T. D. HARRINGTON,
S. R. G.

Bureau du receveur-général, 31 mars 1862.

A l'honorable ministre des finances, etc., etc., etc.

L'arrangement ci-dessus est approuvé.

(Signé),

A. T. GALT,
M. des F.

1er avril 1862.

M. Galt approuva l'arrangement le 1er avril 1862, et j'en fis de suite part à la banque du Haut-Canada, la requérant de me transmettre immédiatement le certificat ordinaire de dépôt, avec un bon pour \$50,875.76, étant, moins \$200, celui que j'avais demandé dans ma lettre du 18 mars. Cette différence nous avait été créditée dans l'intervalle par la banque, pour une boîte de sous de cette valeur. Le 5 avril, la banque me fit tenir le bon demandé, me mandant qu'elle était prête, aussitôt qu'elle en aurait reçu instruction, à nous remettre le montant des sous qu'elle avait en mains, et qu'elle en avait à peu près pour \$31,000.

1117. L'affaire, en ce qui regarde la vente de la monnaie provinciale, était donc finie : celle qui avait trait à l'achat des sous de la banque fut-elle aussi terminée ?

Cette dernière affaire n'a jamais reçu sa pleine exécution. Cependant, quand la banque sera prête à nous remettre ses sous pour \$50,000, elle aura droit conséquemment à recevoir \$41,700.

1118. En une seule phrase, quel est aujourd'hui l'état de la question ?

Nous vendons pour \$72,200 de monnaie provinciale moyennant \$51,075.76, et nous achetons les sous de la banque pour \$50,000 de valeur nominale moyennant \$41,700.

1119. Pouvez-vous nous dire la valeur intrinsèque des sous de la banque ?

Je ne le puis, mais je l'évalue en total à sa valeur marchande comme vieux cuivre.

Mardi, 31 Mars.

T. TRUDEAU, secrétaire du département des travaux publics, assermenté de nouveau.

1120. Depuis votre premier interrogatoire, l'immeuble de Cataracoui a été vendu par vous suivant les conventions : qu'avez-vous réalisé au moyen de cette vente ?

La vente a eu lieu le 27 février 1863, et a produit \$12,100.

1121. La différence entre cette somme et celle garantie par le dernier gouvernement est donc de \$7000 ?

Oui.

1122. Et ces \$7000 représentent la perte subie dans cette affaire par la province ?

Oui.

1123. Quand a été signé le contrat pour la reconstruction de Spencer Wood ? avec qui et par qui ? et pour combien ?

Le contrat a été signé le 21 mai 1862 entre MM. S. et C. Peters et l'honorable M. Cauchon, commissaire des travaux publics ; MM. Tibbits et O'Leary se portant caution. La somme ronde embrassée par le contrat était de \$15,980. Il y eut un autre contrat pour les étables et les remises, signé le 3 octobre 1862, entre les mêmes entrepreneurs et l'honorable M. Tessier, commissaire des travaux publics, pour une somme totale de \$1670.

1124. Ces bâtisses sont-elles terminées ?

Oui.

1125. Quelle somme ont-elles coûtée ?

Les travaux consignés aux contrats ont été exécutés pour les prix portés dans les dits contrats. Il y eut des ouvrages supplémentaires sur la maison pour \$788.45. Jusqu'à aujourd'hui, la dépense totale s'élève à \$18,438.45.

1126. Quelle somme fut votée par le parlement pour cet objet ?

\$20,000.

1127. Pouvez-vous nous faire connaître la somme dépensée sur l'immeuble habité dernièrement par Son Excellence le gouverneur-général, dans la rue St. Louis ?

Le total s'élève à \$55,229.97. Cette somme comprend les réparations et les nouveaux ouvrages faits à la maison occupée par Son Excellence, ainsi que les étables et les réparations de la maison habitée aujourd'hui par M. Desbarats, qui était l'une des personnes délogées pour faire place à Son Excellence.

1128. Dans quelles circonstances le gouvernement entra-t-il en possession de la maison de la rue St. Louis ? de qui l'eut-il, et pour combien de temps ?

La dernière demeure de Son Excellence comprend deux maisons autrefois séparées, dont l'une était habitée par M. Bradshaw et l'autre par M. Desbarats, — toutes deux appartenant à M. Baby. Le département des travaux publics n'a pas les archives complètes de l'arrangement convenu par le gouvernement à l'égard de ces maisons, la plus grande partie ayant eu lieu de vive voix. Je trouve, néanmoins, à la date du 15 février 1862, un bail par lequel M. Bradshaw sous-loue au gouvernement l'immeuble qu'il a loué lui-même pour deux ans et huit mois, à commencer du 1er septembre 1861 et expirant le 30 avril 1864, moyennant un loyer annuel de £400. Pour la maison qui était occupée par M. Desbarats, ce dernier consentit à l'abandonner à condition que le gouvernement le

logeât ailleurs ; et c'est pour remplir cette condition que le gouvernement loua pour M. Desbarats une maison de M. Joseph Hamel à raison de £350 par année, à compter du 8 octobre 1861 jusqu'au 30 avril 1864, M. Desbarats reste le locataire de la maison de la rue St. Louis et en paie le loyer à M. Baby : le gouvernement étant son sous-locataire.

1129. Le loyer annuel de Son Excellence peut donc être fixé à \$3,000 par année ?

Oui.

1130. D'après les termes de la convention entre M. Bradshaw et le gouvernement, les dépenses faites par le gouvernement pour les réparations à faire à la maison pendant la durée de l'occupation de Son Excellence resteront-elles au bénéfice de M. Bradshaw à l'expiration du bail ?

Dans le bail de M. Bradshaw, je trouve que ce dernier " prendra la dite maison et bâtiments, à l'expiration du présent bail, dans l'état où ils seront, à l'exception du mur de division entre la maison louée actuellement et celle de Michel W. Baby, écr., ainsi que des murs de division des bâtiments de cour que Sa Majesté, telle que représentée ci-dessus, sera tenue de reconstruire."

1131. Les dépenses faites sur la demeure de la rue St. Louis furent-elles réglées par contrat ?

Il n'y eut pas de contrats écrits, et je n'ai aucune archive des contrats de vive voix que peut avoir fait M. Cauchon, commissaire, avec les entrepreneurs.

1132. Quand Son Excellence prit-elle possession de cette maison, et quand eut lieu son déménagement à Spencer Wood ?

Je ne puis indiquer le jour précis sans consulter les archives ; je sais que Son Excellence prit possession de la demeure de la rue St. Louis de bonne heure en mars 1862, et qu'elle en est partie pour Spencer Wood il n'y a que quelques jours.

Mercredi, 1er Avril.

JAMES BAINE, teneur de livres du département des travaux publics, assermenté de nouveau.

1133. Quelle est la somme dépensée sur l'immeuble de Cataracoui durant son occupation par Son Excellence le gouverneur-général ?

Les dépenses datent du printemps de 1860, et le total durant tout le temps de l'occupation par Son Excellence s'élève à \$10,483.52. En 1860, elles s'élevèrent à \$8,781.67 ; en 1861, à \$1,210 ; en 1862, à \$191.85. Les réparations s'élèvent à un chiffre de \$6,297.36 ; et l'ameublement à \$3,358.71 : la balance qui reste fut appliquée à diverses choses. Dans cet état ne se trouvent pas compris les gages des personnes préposées à la garde des terrains et des édifices.

1134. Pouvez-vous donner en détail le tableau des dépenses faites sur la demeure de Son Excellence dans la rue St. Louis ?

Voici un tableau que j'ai préparé d'après les livres du département : je dois ajouter qu'il s'y trouve quelques légères différences entre cet exposé et les chiffres portés pour réparations dans les comptes publics après que Son Excellence eut pris possession des édifices.

TABLEAU des nouveaux ouvrages, réparations, installations et ameublement fait à la demeure de Son Excellence le gouverneur-général, rue St. Louis, Québec, jusqu'au 31 décembre 1862; aussi, des dépenses du déménagement de M. Desbarats.

N O M S.	Montant.		Maison.		Maison de J. Hamel.		Ameublement.		Etables.		Préparation des bâisses du Parlement.		Déménagement à la rue St. Louis.		Après le feu.	
	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
S. & C. Peters, entrepreneurs.....	13,499	37														
George Desbarats.....	3,177	63			2,600	23										
John Pye, plombier.....	2,562	71	1,248	06			577	30	601	65						
William McKay, peintre et vitrier.....	7,386	41	3,437	36			3,595	00	304	05						
A. Peebles & Cie, plombiers, &c.....	1,824	15	1,555	02					289	13						
John Laird, pour charbon fouruis.....	33	00	33	00												
Edouard Gaboury, menuisier.....	6,168	22							6,168	22						
William Drum, ébéniste.....	15,702	45					14,753	23			511	08	438	14		
W. L. Whitty & Cie, ouvrage en fer.....	41	55					46	30	41	55						
F. Trepanier, menuisier.....	148	50	148	50												
Louis Déry, poseur de clochettes.....	238	23	238	23												
James W. Harper, pour payer le nettoyage.....	265	05	265	05												
John Giblin, charbon &c, fournis.....	1,978	80	1,978	80												
Z. Vandy, ferblantier et plombier.....	1,979	68	1,979	68												
John Pye, plombier.....	138	87	138	87												
A. Peebles & Cie, plombiers, &c.....	165	00					165	00								
William Drum, ébéniste.....	57	50														
Thomas Andrews, plombier.....	108	00							108	00						
Prudent Vallée, bois fournis.....	219	65	194	90												
A. Peebles & Cie, poseur d'appareils à gaz.....	133	00	133	00												
William McKay, peintre.....	56	00														
Simon Levy, ouvrier en argent.....																
Total.....	\$55,229	97	\$24,257	34	2,600	23	\$19,849	83	\$7,492	60	\$511	08	\$494	14	\$24	75

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS, }
 Québec, 1er avril 1862.

GEORGE DESBARATS, imprimeur de la Reine, assermenté :

1135. Vous occupiez l'une des maisons de la rue St. Louis, propriétés de M. Baby, qui fut prise pour y loger Son Excellence le gouverneur-général : voulez-vous dire tout ce qui se rapporte à votre abandon de cette demeure, et à votre déménagement ?

Au mois d'octobre 1861, étant à Montréal, je reçus la dépêche télégraphique suivante de M. Cauchon, commissaire des travaux publics :—" Nous avons pris votre maison pour le gouverneur-général ; le conseil en a décidé ainsi." Je répondis :—" Ma femme est d'avis que la saison est un peu trop avancée pour aller camper sur les plaines."—M. Cartier m'envoya alors une dépêche, dans laquelle il me pria de descendre sur-le-champ à Québec. Le lendemain, je vis M. Cartier, qui me dit que le gouvernement ne pouvait se passer de la maison que j'habitais, que le gouverneur-général en avait absolument besoin, et que j'eus à m'en chercher une autre dont le gouvernement paierait le loyer, pendant que je paierais celui de la maison que j'abandonnais, jusqu'à l'expiration du bail. M. Joseph Hamel vit alors M. Cartier, et convint de louer sa maison donnant sur l'Esplanade, pour trois ans, je crois : il fut convenu de plus par M. Cartier que, vu l'état inachevé de la maison et le manque de cuisine, elle subirait des réparations, et serait mise dans le même ordre que celle du voisin, M. Gibb ; celle que je laissais était, sans exception, la mieux finie de Québec. Les ouvriers se mirent aussitôt à l'œuvre, et trois semaines après, je déménageai ; la maison que je quittais était en partie démolie quand je l'abandonnai. Les frais de réparations de la maison de M. Hamel, aussi bien que mes dépenses de déménagement, furent payés par le gouvernement. Je ne reçus aucune indemnité ; bien au contraire, je dus acheter, à grands frais, de nouveaux meubles pour remplacer ceux que j'avais fixés à demeure dans la maison de M. Baby, et que je dus y laisser. J'ai continué à payer le loyer de la maison de M. Baby, et le gouvernement à payer celui de ma maison actuelle.

1136. Vous êtes encore le locataire de M. Baby, et le gouvernement n'est, de fait, que votre sous-locataire ?

Oui, jusqu'au 1er mai prochain.

1137. Quel loyer payez-vous à M. Baby, d'après votre bail ?
£150.

1138. Quel loyer paie le gouvernement pour la maison de M. Hamel où vous demeurez ?
£350, je crois.

1139. Suivant vous, quelle était la valeur annuelle du loyer de la maison de M. Hamel, lorsque le gouvernement la prit, et avant les dépenses de réparations et d'additions qui y furent faites ?

Je crois que £125 eussent été le prix le plus élevé.

1140. Quel devait être le loyer actuel, suivant vous ?
£250 dans son état actuel.

Mardi, 14 Avril.

L'honorable A. T. GALT, M. P., est rappelé.

1141. Lorsque vous avez pris la charge d'inspecteur-général, quelles étaient les conditions de l'arrangement existant entre le gouvernement et la banque du Haut-Canada au sujet des comptes du gouvernement ?

Je dois renvoyer respectueusement la commission à ce qui se trouve dans le département à ce sujet, ces arrangements ayant été faits avant mon entrée en charge. Cependant, je trouvai bientôt que la position de la banque était telle qu'il lui était impossible de fonctionner d'une manière satisfaisante avec de tels arrangements.

1142. Quels changements faites-vous ou proposâtes-vous dans ces arrangements ?

Peu après mon entrée en charge, il fut proposé un changement par lequel la banque, en rémunération de la tenue des comptes du gouvernement, devait garder en mains, sans intérêt, une certaine balance dont la moyenne fut fixée. Cependant, ce changement ne reçut jamais d'exécution ; car, après avoir étudié la chose, il me parut peu désirable d'en venir à une entente déterminée en vertu de laquelle cette banque pourrait garder en mains des sommes considérables. J'aimai mieux, dans l'état actuel de la banque, laisser au gouvernement le contrôle absolu de son compte, et me gardai de toucher en rien aux arrangements existants, quoique les choses en fussent rendues à un point où il était difficile sinon impossible au gouvernement de se prévaloir des avantages que lui assuraient ces arrangements.

1143. La correspondance que nous avons reçue en témoignage démontre qu'à diverses époques vous vîntes au secours de la banque : pouvez-vous dire pour quelle étendue et sous quelle forme ?

Il m'est tout-à-fait impossible de donner l'étendue et les détails des secours que prêta le gouvernement à la banque. L'état malheureux où se trouva cette institution, pendant près de trois ans après mon entrée en charge, fit dépendre pour beaucoup son sort des dispositions que le gouvernement adoptait vis-à-vis d'elle. Je crois que l'aide qui lui fut prêtée se borna toujours à lui accorder du change sur l'Angleterre, à sa demande. Ces demandes étaient de temps à autre soumises à mes collègues, avec le concours desquels je réglai toujours ma conduite à l'endroit de la banque.

1144. Dans une lettre datée du 23 octobre 1860, que vous écrivîtes à M. Proudfoot, alors président de la banque, vous dîtes : " Il est essentiel pour la banque de régler la conduite de ses affaires d'après les principes commerciaux ordinaires : " devons-nous en conclure que jusqu'à cette époque vous aviez raison d'être mécontent de la façon dont les affaires de la banque étaient administrées ?

J'étais très-certainement mécontent de l'état dans lequel se trouvait les comptes du gouvernement, et c'est à cela que se rapporte ce passage de ma lettre. L'affaire au sujet de laquelle cette lettre est écrite explique suffisamment ma remarque.

1145. Le 6 février 1861, suivant une lettre que nous avons reçue, vous vous adressâtes à M. T. G. Ridout, alors caissier de la banque, pour avoir, suivant vos expressions un certain renseignement " qui mit le gouvernement en état de savoir jusqu'à quel degré il était justifiable de prolonger les arrangements en vertu desquels la banque avait agie comme agent fiscal de la province du Canada.—Reçûtes-vous le renseignement demandé ; et le considérâtes-vous comme justifiant pleinement le gouvernement de laisser les choses aller comme par le passé ?

Au meilleur de ma connaissance, le renseignement nous fut fourni par des documents originaux qui furent renvoyés à la banque. L'impression que produisit sur moi l'examen de ces documents fut qu'en réalisant avec soin son actif, la banque pourrait, avec un délai raisonnable, couvrir ses engagements, et que le capital payé de la banque suffisait à couvrir au-delà les pertes qu'elle pourrait éprouver en réalisant son actif. En même temps, il me parut évident que ces choses exigeaient une administration nouvelle et vigoureuse dans les affaires de la banque ; j'avais déjà maintes fois exprimé cette opinion devant les directeurs,—et c'est pour ne l'avoir pas vu adopter par eux que j'en parlai dans la lettre dont vous citez un extrait. Je puis ajouter que tout en me convainquant, d'après les documents que j'examinai, que la province ne perdrait rien en fin de compte avec la banque, non plus que les déposants et les porteurs de ses billets, il était tout-à-fait clair, d'après la nature de son actif, qu'une demande subite et considérable faite en ces circonstances serait suivie d'un résultat des plus désastreux. C'est pourquoi le gouvernement, sur mon avis, considéra

qu'il était de l'intérêt du public, pour le moment, de ne faire aucune démarche pour retirer de la banque du Haut-Canada les comptes publics ; il fut décidé de plus de n'adopter cette mesure que dans le cas où les changements dont j'ai parlé ne seraient pas mis sur-le-champ à exécution ; enfin, avec de nouveaux chefs en qui le gouvernement aurait confiance, les affaires de la banque devaient être remises aussitôt que possible sur un pied plus satisfaisant au moyen de la réalisation de son actif, et en ramenant aux bornes les plus strictes ses affaires courantes.

1146. Lors de la nomination de M. Cassels comme caissier de la banque, vous semblez avoir offert à la banque une aide du gouvernement sous la forme d'une garantie de £200,000 stg.,—et d'un dépôt permanent pendant la durée de l'enquête faite sur l'état de ses affaires, d'une balance provinciale de \$1,200,000. Cette garantie fut-elle agréée de la banque pour les fins énoncées dans votre lettre à M. Cassels du 3 avril 1863 ?

Le gouvernement se proposa pas de faire à la banque, absolument, un crédit de £200,000 stg., comme on peut le voir dans la lettre dont il vient d'être question. La demande à laquelle cette lettre était une réponse était faite par M. Cassels avant qu'il ait pu lui-même se mettre bien au courant de la position de la banque,—et les propositions que je fais dans ma lettre dépendent de l'opinion que le gouvernement devait se former lui-même, après avoir été mis en possession par M. Cassels d'un exposé complet des affaires de la banque. Quant à la balance de \$1,200,000, on observera que je fais les mêmes remarques. Une enquête plus minutieuse des affaires de la banque fit voir clairement qu'elle n'avait pas absolument besoin de l'aide considérable citée dans la lettre de M. Cassels, du 2 avril 1861 et dans ma réponse. C'est pourquoi, il ne fut plus question de l'étude, non plus que d'arrangements au sujet des crédits projetés, à part ce qui regarde la balance courante que le gouvernement s'efforça de laisser le plus près possible du chiffre cité ci-dessus, tant que la nouvelle administration de la banque ne la mit pas en état d'en endurer la diminution sans préjudice. Je dois ajouter que le but du gouvernement dans tous ces efforts fut de combiner le salut des dépôts publics, qu'il était impossible de retirer dans la condition où se trouvait la banque, avec la remise à flot la plus prompte possible de la banque elle-même, dont les désastres n'auraient pas seulement été suivis de pertes directes pour la province, mais aussi d'une perturbation des plus graves dans les affaires monétaires du pays. Les lettres de M. Cassels et la miennne furent pleinement considérées en conseil, quoique, pour la raison donnée, il n'y ait pas eu d'ordre en conseil de passer pour cet objet.

Jeudi, 16 Avril.

T. D. HARRINGTON, sous-receveur-général, est rappelé.

1147. Voulez-vous produire un état des sommes déposées à intérêt à la banque du Haut-Canada, depuis le 8 janvier 1850 au 31 décembre 1862, de la date des dépôts et de leur reprise, des taux d'intérêt susceptibles d'être chargés, et des sommes crédiées au gouvernement par la banque de temps à autre pour cet intérêt ?

J'ai préparé et produit en ce moment l'état demandé.

ÉTAT des sommes déposées à intérêt à la banque du Haut-Canada, depuis le 8 janvier 1850 et le 31 décembre 1862 ; de la date des dépôts et de leur reprise, des taux d'intérêt susceptible d'être chargés, et des sommes créditées au gouvernement par la banque de temps à autre pour cet intérêt.

Date.	Sommes déposées.	Sommes retirées.	Taux d'intérêt.	REMARQUES.	Date.	Sommes d'intérêt.	REMARQUES.
1850.	£ s. d.	£ s. d.					
27 Mars	123,333 6 8		3 pour cent		1851.		
6 Nov.	42,300 0 0		3 pour cent		14 Janv.	1,850 0 0	6 mois au 27 Nov., 1850, sur £123,333 6 8.
1852.					13 Juin.	1,850 0 0	do 26 Mai, 1851, sur do
20 Fév.	30,833 6 8		4 pour cent		28 Nov.	1,800 2 4	do 27 Nov., 1851, sur do
27 Mars.		12,277 15 7			7 Sept.	2,199 14 6	Au 1er Juillet, 1852, sur do
15 Avril.		12,333 6 8		} Vérifié.	do	827 9 1	do £42,300 0 0.
8 Mai		6,222 4 5			do	125 0 8	Au 27 Mars, '52 (37 jours), sur £30,833 6 8.
					do	38 12 8	Au 15 Avril, '52 (19 jours), sur £18,565 11 1.
1853.					do	15 13 9	Au 8 Mai, '52 (23 jours) sur £6,222 4 5.
31 Janv.		65,633 6 8		Transféré aux comptes gé- raux.	1853.	2,504 17 1	Au 1er Jan., '53, sur £165,633 6 8.
31 Janv.		100,000 0 0		do	27 Janv.	422 0 6	Au 31 do sur do
					1854.	3,000 0 0	12 mois au 31 Jan., '54, sur £100,000.
					1855.	3,000 0 0	do '55, sur do
1860.	\$ cts.						
18 Mars.	242,222 22		5 pour cent		1860.	\$ cts.	
2 Juillet.	242,222 22		5 pour cent		15 Oct.	4,512 32	Du 18 Mars au 1er Août, '60, \$242,222.22.
29 Août		242,222 22		Transféré aux comptes gé- raux.	31 Déc.		Intéret non chargé du 1. Août jusqu'à cette date.
1861.					1861.	10,197 56	6 mois au 31 Juin, 1861, \$6,005.78 sur
28 Janvier.	200,000 00		5 pour cent	Laisant comme compte spé- cial \$442,222.22 à 5 p. cent, jusqu'au 31 décembre, 1862.	13 Juillet.		do 28 Janvier.
					1862.	11,146 41	do 31 Déc., 1861, sur \$442,222.22.
					3 Juillet.	10,964 68	do 30 Juin, 1862, sur do
					1863.		do 31 Déc., 1862, sur do
					17 Janv.	11,146 42	

(Signé,) T. DOUGLAS HARINGTON. S. R. G.
BUREAU DU RECEVEUR-GÉNÉRAL }
Québec, 16 avril 1862.

APPENDICE.

I.

TABLEAU des montants de déductions faites sur le revenu, classés sous leurs divers services, tels qu'indiqués dans les comptes publics depuis 1852, inclusivement.

SERVICES.	1852.	1853.	1854.	1855.	1856.	1857.	1858.	1859.	1860.	1861.	1862.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Données	134,562 63	172,739 70	228,695 65	271,819 80	310,932 62	331,453 93	341,863 37	332,814 86	351,619 34	363,401 44	379,402 81
Acise	13,193 48	19,581 17	9,789 20	9,942 67	11,587 12	10,263 38	16,290 00	22,787 71	34,064 54	31,779 87	35,173 74
Travaux publics.....	169,586 62	181,449 47	232,262 57	255,864 60	252,357 07	270,606 59	270,579 18	234,814 52	235,627 00	279,006 92	313,823 47
Revenu territorial.....	136,572 75	118,489 47	124,731 58	196,068 93	343,203 95	279,321 78	*221,316 95	190,081 06	152,426 82	277,503 93	135,797 75
Amendes et confiscat.	545 25	9,496 70	15,006 55	12,091 53	21,138 40	11,430 97	11,887 65	23,722 85	11,598 23	14,380 69	11,716 99
Casuel.....	120 50	236 63	400 00	48,139 72	516 50	20,564 85	33 00	391,430 76	3 60	442,521 19	754 14
Postes
Fonds spéciaux.....
Total	\$ 454,581 23	501,943 14	610,885 55	793,927 25	939,765 66	923,641 50	1,444,817 70	1,223,869 95	1,539,238 82	1,507,463 40	1,404,778 72

* Avant 1858, les dépenses du département des terres de la couronne étaient comprises dans les déductions faites sur le revenu territorial ; elles furent alors classées dans la liste civile du gouvernement.

† Avant 1858, les déductions sur les postes n'étaient pas incluses.

‡ En 1858, les frais de perception des fonds spéciaux furent mentionnés pour la première fois dans les comptes généraux ; l'augmentation de 1860 est due à la levée des commissions sur les perceptions de 6 à 20 pour cent, qui produisit une réduction correspondante sur la perception du revenu territorial.

W.M. DICKINSON,
Sous-Inspecteur-Général intérimaire.

(Signé,)

**BUREAU DE L'INSPECTEUR-GÉNÉRAL, }
Québec, 7 avril 1863.**

II.

PERTES SUR LES TRAVAUX PUBLICS et autrement, transférés au fonds consolidé.

1856.		\$	cts.
Pour pertes sur le change dans la négociation des emprunts.....		448,244	13
do havre de Cobourg.....		41,312	27
do compagnie du chemin de fer d'Erié et Ontario		21,654	42
		\$511,210	82
1858.			
Chemin de Dundas et Waterloo.....	}		
do Hamilton et Port-Dover			
do London et Brantford.....			
do Toronto.....			
do Kingston et Napanee.....			
do Port Hope et Lac-Rice.....			
do London et Port Stanley.....			
do Gwillimbury Ouest			
do Queenston et Grimsby.....			
Pont de Chatham			
do Trent			
Chemin d'Hamilton et Brantford.....		\$1,470,828	88

III.

TABLEAU des "Articles non prévus," tels que portés dans les Comptes Publics, depuis 1852 à 1862, inclusivement.

Année.	Somme.		Remarques.
	\$	cts.	
1852.....	55,328	92	
1853.....	132,873	60	
1854.....	59,190	42	
1855.....	408,063	30	Dont \$182,295.97 figurent pour les dépenses de translat.
1856.....	218,055	55	Dont \$60,789.82 furent votées par une adresse.
1857.....	327,906	10	Dont \$70,126.60 figurent pour dépenses de translation.
1858.....	475,870	97	
1859.....	281,122	07	
1860.....	393,491	75	
1861.....	490,510	23	
1862.....	189,606	27	
Total.....	3,032,019	18	

(Signé)

WM. DICKINSON,
Sous-L-G. Intérimaire.BUREAU DE L'INSPECTEUR-GENERAL,
Québec, 7 avril 1863.

IV.

LISTE de toutes les personnes arriérées dans les divers Territoires de Forêt Exploitable, pour droits sur le bois et péages, pour plus de \$1,000, avec la date de l'arrérage.

Territoire.	Nom.	Agent.	Année.	Somme.	Total.	Remarques.
				\$ cts.	\$ cts.	
Territoire du St. Maurice	Edward Quinn, Droits sur le bois...	Dubord	1854	1,126 20	6,103 77	
do	do	do	1854	2,287 18		
do	do	do	1856	702 83		
do	péages	do	1860	262 30		
do	droits sur le bois...	do	1860	1,735 26		
do	Navross et Philips, do	do	1854	1,033 65	9,889 49	
do	do	do	1855	3,032 09		
do	do	do	1856	2,455 09		
do	do	do	1857	3,368 66		
do	A. Gilmour et Cie., do	do	1857	268 00	Voir l'agence de Way pour un autre article de \$709.37.
do	Succession de G. B. Hall, do	do	1858	1,835 75		
do	G. A. Gouin, do	do	1861	2,468 79		
do	C. H. Tetu et Cie., do	Dubé	1860	1,958 56		
Territoire du bas du St. Laurent	1,077 51	NH supra, \$1,000.00. do do do do
Territoire de la Chaudière et Madawaska		
Territoire de la Baie des Chaleurs		
Territoire du bas de l'Outaouais		
Territoires des lacs Huron et Supérieur, et de la Péninsule de l'ouest du Canada	G. A. et J. McBean, droits sur le bois	Powell	1861	268 00	Voir l'agence de Way pour un autre article de \$907.58.
Territoire du haut de l'Outaouais	A. Leamy, do	Russell	1860	619 17		
do	do	do	1861	458 34		
do	J. M. Currier et Cie., do	do	1861	3,237 40	
do	J. Skead, do	do	1860	711 11		
do	do	do	1860	245 00		
do	do	do	1861	745 46		

do	J. Skead, péages.....	do	1861	210 00	1,911 57	
do	J. Mair, junr., droits sur les bois...	do	1861	803 25	1,500 00	
do	do	do	1861	696 75		
Territoire Ontario	Job Lingham, droits sur le bois	Way	1854	1,070 25	1,368 04	
do	do	do	1854	297 79		
do	Thomas Mansfield, do	do	1855	1,183 00	2,315 48	
do	do	do	1856	1,132 48		
do	F. Wallbridge, do	do	1854	1,906 25	2,892 29	
do	do	do	1855	208 33		
do	do	do	1856	512 50		
do	do	do	1860	265 21		
do	Sanford Baker, do	do	1860	1,109 96	2,089 79	
do	do	do	1861	978 83		
do	Billa Flint, do	do	1860	2,903 68	8,006 89	
do	do	do	1861	5,103 21		
do	Chaffey et Frères, do	do	1860	1,356 68	2,468 14	
do	do	do	1861	1,111 46		
do	Gilmour et Cie., do	do	1861	769 87	Voir l'ag. de Dubord, p. un aut. art. de \$876.09
do	G. A. et J. McBean, do	do	1861		
Territoire de St. François	W. Brooks et cie., do	Nagle	1857	193 63	907 38	do
do	do	do	1858	1,189 26		
do	do	do	1859	325 60	1,708 55	
do	do	do	1859		
do	C. S. Clarke et Cie., do	do	1860	1,032 25	6,061 36	
do	do	do	1860	2,536 40		
do	do	do	1861	2,492 71		

V

RAPPORT d'un comité de l'honorable conseil exécutif approuvé par Son Excellence le gouverneur-général en conseil, en date du 8 janvier 1850.

Le comité du conseil exécutif a pris en considération, sur le renvoi de Votre Excellence, un rapport de l'inspecteur-général au sujet de certaines propositions faites par quelques-unes des banques incorporées au sujet de la tenue des comptes du gouvernement; et le comité en conseil, concourant dans les vues de l'inspecteur-général, qui croit que l'offre faite par la banque du Haut-Canada est la plus avantageuse à tous égards pour le gouvernement, recommande qu'à l'avenir les comptes publics soient tenus avec cette institution.

Certifié,

(Signé,)

WM. H. LEE, G. C. E.

L'inspecteur-général a l'honneur d'exposer qu'en conséquence de la translation du siège du gouvernement à Toronto, il est devenu nécessaire de changer les arrangements actuels avec les banques qui, jusqu'ici, ont tenu les comptes du gouvernement; comme ces arrangements furent agréés sur demande faite à ces banques que l'on supposait, d'après le montant de leur capital et le chiffre de leur nouvelles succursales, pouvoir satisfaire le service public, l'inspecteur-général a cru juste de porter de nouveau la matière à la connaissance des mêmes banques à qui l'on s'était adressé autrefois pour les engager à faire des propositions.

La "Commercial Bank," district de Midland, a refusé de faire aucune proposition à ce sujet. La banque de Montréal et la banque "British North America" ont fait une proposition, ci-incluse, par laquelle, avec quelques modifications, elles consentent à prendre les comptes du gouvernement, en lui donnant un crédit de £20,000.

La banque du Haut-Canada a également fait une proposition qui, à tous égards, est la plus acceptable; elle donne au gouvernement un crédit de £50,000 lorsqu'il en aura besoin. L'inspecteur-général a l'honneur de recommander que la proposition de la banque du Haut-Canada, étant de beaucoup la plus avantageuse au gouvernement, soit acceptée.

(Signé,)

F. HINCKS,
Inspecteur-général.

Bureau de l'inspecteur-général, }
TORONTO, 8 janvier 1850. }

VI

PROPOSITION FAITE PAR LA BANQUE DU HAUT-CANADA EN REPONSE A LA DEMANDE DE M. HINCKS.

Copie de lettre de T. G. Ridout, caissier, à l'honorable F. Hincks, datée de Toronto, 8 janvier 1850.

J'ai l'honneur d'aceuser réception de votre lettre du 8 ult. au sujet des comptes de dépôts du gouvernement; les diverses matières dont elle parle ayant été mûrement pesées et considérées, je suis chargé de vous répondre ce qui suit :

" Cette banque est prête à recevoir, sans rien exiger; les dépôts publics dans toutes ses succursales du Canada et à les porter au crédit du gouvernement en cette ville; elle paiera les bons ou traites du gouvernement à ses diverses succursales de la même manière que la chose s'est faite jusqu'ici.

D'un autre côté, elle sera prête, quand le gouvernement aura besoin de change sur Londres, à le lui fournir aux taux les plus bas de ses bureaux, et à avancer en aucun temps, quand il sera besoin, au gouvernement, un prêt de cinquante mille livres courant, au taux ordinaire d'intérêt de 6 pour cent par année.

(Pour copie conforme,)

. [Signé,]

ROBERT CASSELS,

Caissier.

VII

Lettre de T. G. Ridout à l'hon. F. Hincks, datée de Toronto, 11 janvier 1850.

Au sujet de ma lettre du 8 courant que j'eus l'honneur de vous écrire, je prends aujourd'hui la liberté de vous adresser la liste des diverses agences de cette banque en Canada qui seront prêtes à recevoir les fonds du gouvernement :

A Montréal,	- - - - -	Agent,	JOSH. WENHAM.
Kingston,	- - - - -	"	W. G. HINDS.
Bytown,	- - - - -	"	T. G. LEGGATT.
Cornwall,	- - - - -	"	J. F. PRINGLE.
Port Hope,	- - - - -	"	E. P. SMITH,
Pénétancouchine,	- - - - -	"	W. B. HAMILTON.
Stratford,	- - - - -	"	J. C. W. DALY.
London,	- - - - -	"	J. HAMILTON.
Chatham,	- - - - -	"	GEO. THOMAS.
Goderich,	- - - - -	"	J. MACDONALD.
Niagara,	- - - - -	"	THOS. MCCORMICK.
Chippewa,	- - - - -	"	JAS. MACKLEM.
Barrie,	- - - - -	"	ED. LALLY.
Hamilton,	- - - - -	"	"THE GORE BANK."

Il est, de plus, de l'intention de la banque d'employer la "Banque de Québec," à Québec, et la "Banque Commerciale," à Brockville, comme agences pour recevoir les dépôts publics ; —j'aurai l'honneur de vous en aviser sous peu de jours. Pendant ce temps, on pourra faire les dépôts à Montréal et à Kingston au lieu des places susdites.

(Pour copie conforme.)

[Signé,]

ROBT. CASSELS,
Caissier.

VIII.

Lettre,—Robert Cassels à l'hon. A. T. Galt, ministre des finances, datée de Québec, 2 avril 1861.

Ayant, depuis peu, accepté surtout par votre entremise, la charge de caissier de la banque du Haut-Canada, j'ai examiné les divers rapports et états de la banque que vous m'avez envoyés.

Il appert par ces documents qu'il était impossible de bien conduire les affaires de la banque, ou d'administrer d'une manière satisfaisante celles du gouvernement, sans augmenter considérablement son actif.

Il n'est pas nécessaire pour moi de vous rappeler les causes qui ont amené cette position critique de la banque, ni le discrédit dont elle s'est trouvée l'objet à Londres et à New-York.

Le but aujourd'hui à atteindre est de rétablir son crédit, et faire disparaître l'anxiété et l'alarme dans lesquels son état a jeté le pays et le gouvernement.

On n'y arrivera que par des mesures énergiques, et en obtenant la confiance et l'appui du gouvernement.

Il serait nécessaire, pour mettre la banque en état de remplir ses importantes fonctions d'agence fiscale du gouvernement de cette province, que le dépôt actuel du gouvernement fût augmenté d'au moins £120,000,—et qu'il lui fut de plus créé, à Londres, un crédit de £80,000 sterling.

Je pars sous peu pour Toronto, où je vais m'efforcer de constater, aussi exactement qu'il me sera possible, la situation réelle de la banque. Lorsque je le saurai, je vous informerai du résultat qui tendra à établir, suivant ce que je suis porté à en croire par l'examen de l'état qui en a été soumis, et d'après les renseignements de quelques-uns des directeurs actuellement à Québec, qu'il y a encore une partie considérable du capital de la banque qui n'a pas été touchée. Si cette supposition se trouve vérifiée, je n'ai pas de doute que l'on peut prendre des arrangements pour rétablir la banque dans son état normal.

(Pour copie conforme.)

[Signé,]

ROBERT CASSELS,
Caissier.

IX.

ETAT DE L'ÉVALUATION A LAQUELLE LA BANQUE DU HAUT-CANADA A PRIS LES BIENS ZIMMERMAN.

Clifton House et les villas, Clifton Lodge et le parc avec bâ- tisses et terres en faisant partie.....		\$ 50,000 00
Quatre mille huit cent soixante-quinze acres de terres incultes, rachetées par la banque....	@ \$ 5 l'acre.	24,375 00
Onze cents acres, Enniskillen.....	@ 6 "	6,600 00
Trois cent trente acres, Gwillimbury, E.....	@ 8 "	2,640 00
Dix-neuf cents " Medonte de \$2 à	8 "	9,100 00
Cinq cents " Mono.....	@ 8 "	4,000 00
Cent dix " Monaghan.....	@ 10 "	1,100 00
Quatre lots, ville de Clifton.....	@ 100 chaque..	400 00
Ontario House et le lot, 4 acres, Clifton.....		1,000 00
Lots dans Stamford, 22 acres.....		2,640 00
Ville de Clifton, 22 acres @ \$200 chaque.....		4,400 00
Vingt-trois lots, ville de Hamilton.....		20,000 00
Un lot sur la rue Front, ville de Sarnia.....		200 00
Trois lots, ville de Peterboro'.....		800 00
Vingt-trois lots, cité de Toronto.....		48,992 00
Magasins de brique et le lot, Clifton.....		6,000 00
Propriété de dock de Niagara.....		40,000 00
Droit de route, chemin de fer Erié et Ontario.....		1,000 00
Un lot, Nissouri Est.....		1,200 00
Un lot, Scott.....		1,100 00
Diverses hypothèques s'élevant en tout à.....		99,143 22
		\$324,690 22

(Pour copie conforme.)

[Signé,]

ROBT. CASSELS,
Caissier.

X.

MEMOIRE.—*La Banque du Haut-Canada au Gouverneur-Général en Conseil.*

A Son Excellence le Très-Honorable CHARLES STANLEY, Vicomte MONCK, Baron MONCK de Ballytrammon, dans le comté de Wexford, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur les provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Isle du Prince-Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc.

La pétition de la banque du Haut-Canada expose humblement :—

Que dans l'année mil huit cent cinquante sept (1857), à la demande de l'honorable receveur-général de province du Canada, d'alors, la banque du Haut-Canada transporta au crédit de la province la somme de soixante-un mille neuf cent quatre-vingt-dix louis (£61,990,) cours actuels, étant le chiffre du dépôt du gouvernement fait à la banque Zimmerman.

Que cette avance considérable fut garantie par des biens qui, à l'époque, furent regardés par le receveur-général comme couvrant amplement cette dette et les autres sommes dues à la dite banque du Haut-Canada ;

Que la succession Zimmerman a toujours été en liquidation depuis, et qu'il ne reste plus de perspective de voir recouvrer toute la somme due à la banque du Haut-Canada ;

Que la banque du Haut-Canada ne peut la dette due par la banque Zimmerman qu'afin de satisfaire aux désirs du gouvernement canadien, durant une grande difficulté

financière,—la crise de 1857—alors que le commerce et les relations commerciales étaient paralysés et qu'on craignait beaucoup en Europe et en Amérique pour le crédit public et le crédit particulier ;

Que cette avarce considérable faite par la banque du Haut-Canada a causé des pertes sérieuses et un grand dommage aux actionnaires de la dite banque du Haut-Canada, et que ces derniers s'adressent naturellement au gouvernement pour les empêcher de perdre cette somme tout-à-fait, dans le cas où les hypothèques qui ne sont pas encore réalisées ne suffiraient pas à produire le montant de la dette ;

Que l'honorable J. C. Morrison, alors receveur-général, peut prouver que la banque du Haut-Canada, en faisant l'avance dont il vient d'être question, n'a agi que par des considérations d'intérêt public, et eut une grande part dans le fait de l'éloignement du Canada de ces calamités financières qui furent si désastreuses et si gravement senties dans les autres parties du monde.

C'est pourquoi vos pétitionnaires prient humblement qu'il plaise à Votre Excellence prendre ces choses en considération, et octroyer tel secours qui suffira à couvrir aucune perte que la banque du Haut-Canada pourrait éprouver,—non au-delà d'une somme de soixante-un mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf louis.

(Signé,)

G. W. ALLAN,
Président.

(Pour copie conforme,)

[Signé,]

ROBERT CASSELS, Caissier.

XI.

ETAT DES DÉPENSES POUR LOYER, ASSURANCE, GAZ ET EAU FAITES À LA DEMEURE DE SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GÉNÉRAL, RUE ST. LOUIS, QUÉBEC.

J. W. Bradshaw, loyer du 8 septembre 1861 au 1er mai 1863, à \$1600 par an.....	\$2666 68
Joseph Hamel, loyer du 1er octobre 1861 au 1er mai 1863, à \$1400 par année, six mois de cotisation.....	2230 25
Compagnie du gaz de Québec, abonnement au gaz du 1er février 1863.....	614 68
Corporation de Québec, abonnement à l'eau du 1er mai 1863.....	365 00
Assurance de la maison.....	102 68
Do de l'ameublement.....	86 00
	<hr/>
	6,065 29

J. BAINE,
Teneur de livres.

Département des Travaux Publics, 2 avril 1863.

XII.

M. DEMERS A M. GALT.

HÔTEL-DE-VILLE,
MONTRÉAL, 24 mai 1859.

MONSIEUR, — Depuis que j'ai eu l'honneur de vous voir lors de votre dernier séjour à Montréal, j'ai soumis au comité des finances la substance de notre conversation au sujet du paiement, au 1er juin prochain, des vingt-cinq mille louis courant de débentures de la corporation, rachetables par la compagnie du chemin de fer Grand Tronc.

Le comité s'est réuni aujourd'hui, pour prendre le sujet en considération, et a décidé d'adopter la proposition que vous m'avez faite de vive voix, à savoir : que le gouvernement rachèterait les débetures en question le 1er juin prochain et les retiendrait jusqu'à ce que la ville ait payé au gouvernement les arrérages d'intérêt dus sur le fonds d'emprunt municipal ; qu'alors il les remettrait à la corporation, débitant de cette somme la compagnie du chemin de fer Grand Tronc, ainsi qu'il appert par la copie suivante de la résolution passée par le comité des finances.

Afin de faire confirmer cette convention par la corporation, il a été convoqué une réunion du conseil pour deux heures de l'après-midi, vendredi prochain, qui considérera spécialement la chose et en décidera. Il n'y a pas de doute chez moi, non plus que chez les principaux membres de la corporation, que le conseil consente à la convention et la confirme à cette assemblée, laquelle a lieu nécessairement en vertu des règlements du conseil.

Aussitôt l'assemblée finie, je vous informerai du résultat, d'abord par dépêche télégraphique, puis par lettre : j'espère qu'alors le gouvernement prendra les mesures nécessaires pour le rachat des débetures le 1er juin, et qu'elles seront retenues jusqu'à ce que la ville ait payé les arrérages d'intérêt, suivant les termes de la convention.

Je prendrai la liberté d'ajouter que je suis prêt à faire les rapports requis par la loi pour autoriser l'imposition immédiate de la taxe nécessaire pour prélever les fonds nécessaires et payer l'intérêt maintenant dû par la ville sur le fonds d'emprunt municipal. Je vous prierais aussi de me faire parvenir le plus tôt possible une copie de la loi et les instructions nécessaires pour la faire mettre à exécution.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

E. DEMERS,
Trésorier de la Cité.

A l'hon. A. T. GALT,
Inspecteur-général, Toronto, H.-C.

APPENDICE No. 2.

Lundi, 27 Avril.

ROBERT CASSELS, caissier de la banque du Haut-Canada, est rappelé.

1148. Dans votre interrogatoire du 2 mars dernier, vous dites qu'en autant que vous rappelez, il n'y a eu aucune correspondance entre la banque du Haut-Canada et le gouvernement au sujet de la lettre de change de £100,000 sterling, l'un des articles de différence : avez-vous découvert depuis des lettres ou d'autres documents pouvant jeter du jour sur l'affaire ? Dans ce cas, voulez-vous les produire ?

J'ai trouvé des lettres à la fois officielles et personnelles. Ces dernières ont été échangées entre l'honorable M. Cayley et M. George Carr Glyn, M. P., et je ne puis vous les communiquer sans l'assentiment de ces derniers : ces lettres ont rapport à la lettre de change de £100,000. Voici maintenant la correspondance officielle :

La Banque du Haut-Canada au receveur-général, 3 septembre 1859.

J'ai l'honneur de vous informer que vous avez été débité, le 1er courant, de la somme de \$471,111.11, produit de la lettre de change de la compagnie du chemin de fer Grand Tronc, de £100,000 sterling, négociée à 6½ pour cent de prime, et qui était endossée à

votre ordre par cette banque. Je vous avise de plus que nous avons crédité de cette somme, le même jour, la compagnie du chemin de fer Grand Tronc, ce dont elle a été informée.

(Signé,)

T. G. RIDOUT,
Caissier.

J'ai une autre lettre de la même date, écrite dans les mêmes termes, mentionnant la somme comme étant de \$473,333.33, à 6½ pour cent, et qui paraît avoir été annulée par la lettre ci-dessus. Les deux lettres sont copiées dans le livre de la correspondance de la banque.

Le receveur-général au caissier de la Banque du Haut-Canada, 15 septembre 1859.

Par une lettre reçue de Québec (du receveur-général), je reçois avis que vous avez débité le receveur-général d'un excédant en disant que la lettre de change de £100,000 de la compagnie du chemin de fer Grand Tronc a été négociée à 6½ pour cent de prime lorsqu'elle l'a été à 6 pour cent (piastres 4½). Vous voudrez bien faire faire les changements nécessaires lorsque cette somme sera portée au crédit de la banque du Haut-Canada dans les livres du département, sur l'émission du mandat ordinaire.

(Signé,)

GEORGE C. REIFFENSTEIN,
Pour le Receveur-Général.

T. G. Ridout, caissier de la Banque du Haut-Canada, à la succursale de cette banque à Montréal, 16 septembre 1859.

J'ai reçu avis du receveur-général que la lettre de change de £100,000 sterling dont la recette, \$473,333.33, a été mise au crédit de votre comptoir le 1er courant pour la compagnie du chemin de fer Grand Tronc, devait être négociée à 6 pour cent de prime. Vous voudrez bien débiter la compagnie de la différence de 6 à 6½ pour cent, en créditant la banque de cette différence, \$2,222.22. Je vous inclus copie de la lettre de M. Reiffenstein à ce sujet.

(Signé,)

T. G. RIDOUT.

1149. Ces lettres forment-elles toute la correspondance que vous avez trouvé sur l'affaire ?
Oui.

1150. Est-ce que ces lettres ne font pas naître une impression qui est en contradiction avec ce que vous avez déjà dit de l'affaire ?

Oui, un peu. Les renseignements que j'ai eus depuis mon premier interrogatoire me portent à croire que la banque agissait comme agent du gouvernement dans l'affaire, quoiqu'elle ait elle-même endossé la lettre de change.

1151. Ce que vous savez vous met-il en état de dire si cette lettre de change était ou non un paiement fait par la banque d'une partie de sa dette au gouvernement ?

Le montant de cette lettre fut porté au débit du receveur-général, et la recette en fut portée au crédit de la compagnie du chemin de fer Grand Tronc dans les livres de la succursale de la banque de Montréal. A part ce fait, je ne sais plus rien de l'affaire.

Mardi, 28 Avril.

ROBERT CASSELS, caissier de la banque du Haut-Canada, est rappelé.

1152. A quelle époque eut lieu la correspondance personnelle entre l'hon. M. Cayley, et M. G. C. Glyn, M.P., dont vous avez parlé hier, au sujet de l'affaire des £100,000 ?

Je ne me crois pas libre de faire connaître quoique ce soit de cette correspondance personnelle, sans en avoir obtenu d'eux la permission.

1153. M. Cayley, à l'époque de cette correspondance, était-il concerné de quelque manière dans l'administration de la banque du Haut-Canada ? et s'il l'était, quelle était sa position ?

Je crois qu'il l'était, sans savoir au juste sa position. Je crois qu'on l'appelait gérant.

1154. La correspondance dont vous parlez est-elle dans les archives de la banque ?

Oui, dans le livre de la correspondance privée de la banque, lequel lui appartient, je crois.

1155. A quel égard cette correspondance a-t-elle trait à la lettre de change de £100,000 ?

Elle a trait à la lettre de change, mais je refuse de dire à quel égard.

1156. Cette correspondance fait-elle mention de la responsabilité respective à l'égard de la lettre, de MM. Glyn, Mills et Cie. et MM. Baring, Frères et Cie.,—de la compagnie du chemin de fer Grand Tronc,—ou de la banque du Haut-Canada ?

Je refuse de répondre à cette question sans le consentement des parties intéressées.

1157. Cette correspondance parle-t-elle des circonstances dans lesquelles la lettre fut tirée, ou de la part qu'aucune des parties nommées dans la question précédente a eu dans la recette ?

Je refuse de nouveau de répondre à cette dernière question sans en avoir obtenu la permission des intéressés.

1158. Voulez-vous donner à la commission copie des lettres en question échangées entre M. Cayley et M. Glyn, de même que d'aucune archive de la banque se rapportant à cette lettre de change qui n'a pas été déjà communiquée à la commission ?

Je refuse de livrer copie de la correspondance de MM. Cayley et Glyn sans que ces messieurs m'y autorisent. J'ai déjà communiqué à la commission toute la correspondance officielle dont j'ai connaissance.

1159. Savez-vous s'il existe aucune autre correspondance, soi-disant privée, dans les archives de la banque au sujet de cette lettre de change, que celle dont vous avez parlé ici comme étant en votre possession ?

Je n'en connais aucune.

(No. 12.)

RAPPORT de l'Hospice de St. Joseph de la Maternité de Québec, le 31 décembre 1862.

RAPPORT de la Société Canadienne des charpentiers et menuisiers de Montréal.

RAPPORT de l'Union St. Joseph de l'Industrie, le 31 janvier 1862.

RAPPORT de l'Hôpital-Général de Kingston.

ETAT des dépenses et recettes du Séminaire des Quakers, du 1er octobre 1861 au 1er octobre 1862.

[Ces cinq rapports ne sont pas imprimés, les manuscrits ayant été perdus.]

La MAISON de la TRINITÉ de QUEBEC, en compte avec ALEXANDRE LEMOINE, Trésorier.

Dr.

Av.

	\$	cts.		\$	cts.
1362. Payé à John Keer, balance due sur son entreprise pour enlever les débris de la barque naufragée "Mélina", en 1857		24	00		
do à R. Shaw et Cie., à compte de diverses dépenses pour le service des phares		20	83		
do à E. Buteau, pour pension du jr. surintendant des pilotes, à bord des steamers provinciaux dans la visite des phares		103	00		
do montant payé pour les résumés suivants:					
				\$	cts.
No. 1. Dépenses contingentes.....	3278	20			
2. Bureau du havre.....	1696	44			
3. Bouées.....	1494	35			
4. Canaux.....	333	50			
5. Compte d'huile.....	6834	86			
6. Quarantaine.....	13	00			
7. Dépôts de provisions.....	545	45			
8. Phares flottants.....	2276	94			
9. Provisions.....	232	58			
10. Portneuf, phares.....	314	93			
11. Ste. Croix, do.....	196	02			
12. St. Antoine, do.....	142	74			
13. Bellechasse, do.....	245	05			
14. Île aux Grues, do.....	507	53			
15. Pêlier, do.....	779	56			
16. Kamouraska, do.....	439	06			
17. Péterings, do.....	181	35			
18. Pot à l'Eau-de-Vie, do.....	33	15			
19. Île Rouge, do.....	203	17			
20. Île Verte, do.....	127	24			
21. Biquet, do.....	305	17			
22. Pte. aux Pères, do.....	146	46			
23. Pte. des Monts, do.....	139	85			
24. Cap Rosiers, do.....	250	74			
25. Pte. O. Anticosti, do.....	125	81			
26. S. O. do.....	225	04			
27. Extrémité E. do do.....	102	25			
28. Fortéau, do do.....	327	57			
1362. Balancé au 31 décembre 1861.....					
Reçu de Chinié et Méthot pour du vieux plomb.....				\$	26
do de Zéphirin Vaudry.....					117
do de John Smith, balance de son compte de déboursés, service de bouées.....					59
do des individus suivants pour vente de provisions gâtées de dépôt sous leur charge, savoir:					
• E. Trudeau, gardien du dépôt au Cap Ro-					55
siers.....					91
• B. Bradley, do do Shallop Creek.....					
do A. J. Maxham et Cie., produits de vente de provi-					
sions gâtées, en 1861.....					162
do do Produit net d'huiles de rebut,					
vendues en 1861.....					279
do Gouvernement provincial, montant des mandats savoir:					
No.					\$
.....					8000
.....					12000
.....					9000
.....					11000
.....					6000
					46000
					00

29. Belle-Isle, do.....	518	70
30. Salaire, officiers de la Trinité.....	9251	00
31. do. gardiens des phares.....	10894	75
32. Pension.....	1100	00
33. Vaisseau de guerre.....	1034	35
Balancé.....	4287	65
	2769	76
	\$	47205
		54

E. E. A. LEMOINE, Trésorier.

Attesté sous serment comme étant correct, à Québec, ce 31 janvier 1863.
(Signé) H. GOWEN, J. P.

Examiné.—Balance au crédit du trésorier, deux mille sept cent soixante-neuf piastres et soixante-seize centins.
(Signé) JAMES GILLESPIE, Maître.

Québec, 31 décembre 1862.

LE FONDS des PILOTES INFIRMES de QUEBEC en compte avec ALEXANDRE LEMOINE, Trésorier de la MAISON de la TRINITE de QUEBEC.

Dr.

Ar.

	\$	cts.	\$	cts.
1862 LES SOMMES ET LES PENSIONS SUIVANTES PAYEES DURANT L'ANNEE 1862.				
Arrrages de pension jusqu'au 31 décembre 1861.....	90	30		
Montant de la liste de pension pour le trimestre expiré le 31 janvier 1862.....	1951	25		
do do do 30 avril do.....	1935	80		
do do do 31 juillet do.....	1887	50		
do do do 31 oct. do.....	1852	07		
do octroyé comme secours.....	345	60		
			8062	32
Pour les sommes suivantes prêtées et placées :—				
Montant prêté à G. Bernier, pilote, sur obligation le 19 novembre 1862.....	60	00		
do A. Pelletier, do 31 déc. 1862.....	60	00		
do bons de la province à 5 pour cent achetés au pair.....	3000	00		
do Bons provinciaux, à 6 pour cent achetés au pair.....	3017	38		
			8137	38
Pour les sommes payées :—				
Edouard O'Drien, pour avoir aidé le trésorier dans la perception et la distribution du fonds des pilotes, du 1er décembre 1861 au 1er décembre 1862.....	440	00		
E. R. Frochette, pour publication dans le <i>Canadien</i> , de l'état annuel du fonds.....	16	00		
Middleton et Dawson, pour do dans le <i>Quebec Gazette</i> , A. Côté, do dans le <i>Journal de Québec</i> , et pour impression de blancs.....	19	92		
R. Alley, compte de solliciteur, pour serv. profés. dans l'affaire de McBlain vs. Hall, pour recouvrer la dette de Bisset.....	27	76		
	28	66		
Balance.....			532	34
			3973	34
1862 Balance entre les mains du trésorier au 31 décembre 1861.....				
CAPITAL ET INTERET RECUS DES INDIVIDUS SUIVANTS, DURANT L'ANNEE 1862.				
Du ministre et des syndics de l'église St. André, 1 an d'intérêt sur \$2,400, jusqu'au 18 novembre 1862.....			120	00
Des syndics des chemins à barrières de Québec, 1 an d'intérêt sur \$22,800, jusqu'au 1er juillet 1862.....			1368	00
De la corporation de la cité de Québec, 1 do do sur 2,000, jusqu'au 1er novembre 1862.....			546	00
Du gouvernement provincial, 6 mois do sur \$1600, jusqu'au 1er avril 1862.....				
do do sur 800, jusqu'au 1er juillet 1862.....			48	00
do do do 3600, jusqu'au 1er oct. 1862.....			108	00
Des biens de Sir James Stuart, 1 an d'intérêt sur \$4000 jusqu'au 9 mai 1862.....			130	00
do Joseph Cary, 1 do do sur 1200 jusqu'au 20 mai 1862.....			240	00
do P. Boisseau, 1 do do sur 2600 jusqu'au 26 janvier 1862.....			72	00
do Ignace Adam et autres, balance de leur obligation du 27 novembre 1849.....			156	00
do Ol. Richardson, balance d'intérêt.....			40	00
do Geo. Bisset, montant de sa dette, savoir :—			50	64
Capital.....			\$800	00
Arrages d'intérêt.....			89	34
Frais d'opposition.....			28	66
			912	60
do Banque de l'Amérique Britannique du Nord, dépôt spécial.....			1600	00
do Intérêt.....			27	36
			1627	36
do Caisse d'Economie Notre Dame, dépôt spécial.....			\$2000	00
do Intérêt.....			76	98
			2076	08

	\$	cts.	\$	cts.
do Banque d'épargnes et de prévoyance de Québec, dépôt spécial.....			\$800	00
do Intérêt.....			38	30
			838	30
do banq. d'épar. de Québec, dépôt spécial.....			\$800	00
do Intérêt.....			34	50
			834	50
			9061	48
AMENDES ET FRAIS.				
Montant reçu durant l'année 1862.....				
COMMISSION.				
Montant perçu durant l'année 1862.....			7066	65
			\$	20705
			58	

Attesté sous serment comme étant correct et fidèle, ce 19 janvier 1863.

(Signé,) Ed. GLACKEMEYER, J. P.

Examiné—Balance en main, trois mille neuf cent soixante-et-troize piastres et trente-quatre centins.

20 janvier 1863.

(Signé,) JAS. GILLESPIE.
Maison de la Trinité, Québec, 31 décembre 1862.

E. E.

(Signé,) A. LEMOINE, Trésorier.

COMPTES DE LA MAISON DE LA TRINITE, MONTREAL, pour l'année expirée le 31 décembre 1862.—(Imprimés en abrégé).

Le Trésorier de la Maison de la Trinité de Montréal, en compte avec le gouvernement de Sa Majesté.

1862.	Dr.	\$ cts.	\$ cts.
Mars 31.....	Pour les salaires et autres déboursés, pour le trimestre exp. ce jour.	1921 22	
Juin 30.....	do do do do	2216 67	
Sept. 30.....	do do do do	3335 94	
Déc. 31.....	do do do do	4633 37	
	Dépense totale.....		12108 20
	Av.		
1862.			
Janvier 10...	Mandat du receveur général.....	2000 00	
do 20...	do do	2000 00	
Juin 12.....	do do	4000 00	
Octobre 8....	do do	4000 00	
			\$12000 00
Décembre 31.	Balance due au trésorier.....		\$108 20

Examiné et trouvé correct.—Balance due au Trésorier, le 31 décembre 1862, cent huit piastres et vingt centins.

E. D. DAVID,
Trésorier.

V. HUDON, }
P. E. CORRÉ, } *Auditeurs.*

COMPTES DU FONDS DES PILOTES INFIRMES DE MONTREAL.

Le Fonds des Pilotes infirmes en compte avec le Trésorier de la Maison de la Trinité de Montréal.

1862.	Dr.	\$ cts.	\$ cts.
Mars 31.....	Pensions, pour le trimestre expirant ce jour.....	174 00	
Juin 30.....	do do do	315 00	
Sept. 30.....	do do do	259 40	
Déc. 31.....	do do do	319 00	
1861.	Av.		1067 40
Déc. 31.....	Balance entre les mains du trésorier	595 32	
1862.			
Mars 31.....	Intérêt et amendes.....	200 00	
Juin 30.....	do do et commission.....	393 46	
Sept. 30.....	do do	665 33	
Déc. 31.....	do do	530 62	
			2384 78
Déc. 31.....	Balance entre les mains du trésorier.....		\$1317 33

Comptes du Fonds des Pilotes infirmes de Montréal.—(Suite.)

ETAT DES FONDS.		\$ cts.
Obligations du havre de Montréal		3200 00
do de l'aqueduc de Montréal		5600 00
Bons du gouvernement		2800 00
Argent entre les mains du trésorier		1317 33
		\$12917 33

Examiné et trouvé correct.—Balance entre les mains du trésorier, le 31 décembre 1862, mille trois cent dix-sept piastres et trente-trois centins.

E. D. DAVID,
Secrétaire.

V. HUDON, }
P. E. CORRÉ, } *Auditeurs.*

ETAT détaillé des deniers reçus et dépensés par le chemin de fer du Nord du Canada, durant l'année expirée le 31 décembre 1862.

Deniers reçus—	\$	cts.	\$	cts.
Trafic sur tout le parcours	\$90,276	71		
“ Local do do	209,065	69		
“ Des voyageurs	99,094	13		
“ Service de la malle.....	3,453	44		
“ D'autres sources	4,348	05		
Recettes brutes			406,238	02
Dépenses—				
Entretien du chemin.....	55,125	36		
Machines et fonds roulant.....	46,205	52		
Fonctionnement du chemin.....	199,215	84		
Travaux spéciaux.....	8,106	34		
Dépenses			308,653	06
Excédant des recettes sur la dépense.....			\$97,584	96

Je, Thomas Hamilton, de la cité de Toronto, Comptable en chef du chemin de fer du Nord, fait serment que l'état ci-dessus des recettes et des dépenses pour l'année expirée le 31 décembre 1862, est, au meilleur de ma connaissance, fidèle et correct. Que Dieu me soit en aide.

THOS. HAMILTON.

Attesté devant moi, ce 20me jour de mars 1863,

RICE LEWIS, J. P.

ETAT CLASSIFIÉ du tonnage transporté sur le chemin de fer du Nord du Canada, durant l'année expirée le 31 décembre 1862.

Description du Fret.	Direction Nord.		Direction Sud.	
	Local.	Sur tout le parcours.	Local.	Sur tout le parcours.
Première classe	1,179 ¹⁶³⁵ ₂₀₀₀		694 ⁹¹⁵ ₂₀₀₀	
Seconde classe.....	4,856 ²⁶⁹ ₂₀₀₀		461 ⁶⁵³ ₂₀₀₀	
Troisième classe	4,989 ³³⁰ ₂₀₀₀	2,966 ⁸³ ₂₀₀₀	1,233 ¹²⁵⁸ ₂₀₀₀	631 ¹⁹⁹⁰ ₂₀₀₀
Fleur	14 ⁹⁹⁹ ₂₀₀₀		6,729 ³¹² ₂₀₀₀	33,617 ¹⁶¹⁶ ₂₀₀₀
Blé.....	1417 ²⁰ ₂₀₀₀		15,982 ¹⁴⁸⁰ ₂₀₀₀	6,277 ¹³⁰⁰ ₂₀₀₀
Blé-d'Inde.....	420 ₂₀₀₀		454 ⁴⁰ ₂₀₀₀	12,000 ¹⁷¹² ₂₀₀₀
Orge.....	65 ⁶⁵⁶ ₂₀₀₀		221 ⁵⁶⁰ ₂₀₀₀	16 ⁴⁰⁰ ₂₀₀₀
Avoine.....	15 ⁵⁶⁶ ₂₀₀₀		42 ³⁵⁴ ₂₀₀₀	478 ¹⁸⁸⁵ ₂₀₀₀
Pois.....	30		6 ⁷³⁰ ₂₀₀₀	
Bœuf et Lard				8,018 ²⁷⁰ ₂₀₀₀
Divers	1,430		70,917	1,000
Total.....	12,595 ⁵⁹⁵ ₂₀₀₀	2,966 ⁸³ ₂₀₀₀	96,742 ³⁵² ₂₀₀₀	62,041 ¹¹⁷⁶ ₂₀₀₀

CLASSIFICATION des voyageurs transportés sur le chemin de fer du Nord du Canada, durant l'année expirée le 31 décembre 1862.

Voyageurs qui ont pris des billets aux stations - - - - -	82,344
do qui ont payé dans les convois - - - - -	13,059
do étrangers - - - - -	1,575
do qui ont circulé gratuitement et pour la construction..	4,551
Total - - - - -	101,529

Je, Samuel Skelton, de la Cité de Toronto, commis du Surintendant du chemin de fer du Nord du Canada, après serment prêté, déclare que l'état qui précède du tonnage sur le dit chemin de fer, pour l'année expirant le 31 décembre 1862, est au meilleur de ma connaissance, fidèle et correct. Dieu me soit en aide.

SAMUEL SKELTON.

Assermenté devant moi, ce 20^e jour de mars 1863.

RICE LEWIS, J. P.

ETAT des Recettes et Dépenses du chemin de fer de Montréal et Champlain, ainsi que du tonnage et des passagers transportés sur ce chemin en 1862, préparé en vertu de la 49^e section de l'acte 2 Guil. IV, ch. 58.

Recettes.	Dépenses courantes.	Tonnage.	Voyageurs
\$422,797.95	\$124,955.48	74,001.	140,211.

G. IRVING,
Comptable.

Montréal, 27 février 1863.

Je, George Irving, jure que l'état qui précède est fidèle et correct en tous points, au meilleur de ma connaissance.

G. IRVING.

Assermenté devant moi, à Montral, le 2 mars 1863.

T. BOUTHILLIER, J. P.

ETAT des affaires de la COMPAGNIE DU RICHELIEU, Montreal, 5 février 1863.

	\$	cts.	\$	cts.
Recettes générales			265,305	78
Dépenses.....			186,507	16
Profits nets.....			78,798	62
Fonds de réserve, 13 février 1862.....	26,651	99		
do provenant de la vente des steamers "Câstor" and "Yamaska".....	12,800	00		
			39,451	99
			118,250	61
Montant payé, à compte de la construction du steamer "Montreal".....	5,369	65		
Montant des dividendes payés aux actionnaires, le 5 février 1863.....	62,133	33		
			67,502	98
Montant du fonds de réserve actuel			50,747	68
do dû par la compagnie du Richelieu.....	8,607	41		
do payé aux actionnaires le 5 février 1863.....	62,133	33		
			70,740	74
			\$121,488	37
En caisse, comptes, effets à payer, et divers petits comptes dus à la compagnie			\$121,488	37

J. F. SINCENNES,

Président.

Montréal, 5 février 1863.

Assermenté devant moi, ce 6e jour d'avril 1863.

J. B. LAMERE, J. P.,

District de Richelieu.

ETAT des affaires de la compagnie de navigation de Québec et Trois Pistoles, du 11 février 1858, au 1er mars 1859.

	£	s.	d.	£	s.	d.
Dt.						
Montant du capital primitif				4500	0	0
Montant des contributions pour achever le steamer, dues aux contribu- teurs				1371	8	9
Montant contribué par les actionnaires pour acquitter la somme due pour avoir coulé bas la "Medina," tel que d'après le dernier état	1631	5	0			
Perçu depuis de F. Defoy, £12 10s., et de R. Simard £39 11s. 8d.....		52	1	8		
				1683	6	8
Montant de diverses dettes dues par le steamer "Saguenay," tel que d'après la liste, y compris le coût d'une nouvelle chaudière.....				1839	6	10
				£9394	2	8
Ar.						
Montant au débit de la coque et du mécanisme, etc., du Steamer "Saguenay," ..				6951	19	2
Montant payé d'après le dernier compte; abordage de la "Medina".....	2381	13	1			
Montant payé depuis et en plein de toutes les réclamations: Pilot de la "Medina" £3 15s.; Arbitration de Menzie, £2 10s.; Dower vs. "Saguenay," boîte de vaisselle d'argent, £50; et J. G. Clapham, protest, £4 5s.....		60	10	0		
				2442	3	
				£9394	2	3
<i>Mémoire des dettes dues par le Steamer "Saguenay," tel que ci-dessus.</i>						
Montant dû à Gibb et Ross.....	1151	17	7			
Balance au débit, compte courant de l'agent.....		67	9	3		
Montant dû à R. Simard.....		20	0	0		
Montant des billets de la compagnie, dus à la banque de Québec, 28 juillet	600	0	0			
				£1839	6	10

ÉTAT ANNUEL des affaires de la compagnie de navigation de Québec et Trois Pistoles,
préparé pour l'assemblée tenue le 9 janvier 1860.

Dr.	£ s. d.	£ s. d.
Montant du capital primitif.....		4500 0 0
Montant des contributions pour achever le steamer, dues aux contribu- teurs.....		1371 8 9
Montant au crédit de la contribution pour acquitter la somme due pour avoir coulé bas la "Médina".....		1683 6 8
Dettes diverses du steamer "Saguenay," tel que d'après le dernier état.....	1839 6 10	
Moins payé, sur les profits de 1859.....	1018 8 9	
		820 13 1
Av.		£8375 13 6
Montant au débit de la coque et mécanisme du steamer "Saguenay," tel que d'après le dernier compte.....	£6951 19 2	
Moins, payé sur les profits de 1859.....	1018 8 9	
	5933 10 5	
Montant au débit du compte de l'abordage de la barque "Médina," étant le montant payé tel que d'après le dernier état.....	2442 3 1	
		£8375 13 6
	\$ cts.	\$ cts.
Profits brut du steamer "Saguenay," saison de 1860.....		4345 73
Montant reçu pour la vente du steamer.....	6000 00	
Moins l'hypothèque acquittée \$3466 89; O. Murphy et Cie., taxes d'encan \$70	3536 89	
		2463 11
Montant des dettes dues par le steamer "Saguenay,".....		3803 19
Pertes éprouvées en 1860.....		6266 30

N. B.—En sus de ce qui précède, le capital souscrit et payé, se montant à £4500 a été perdu, sans compter la balance des contributions faites par certains actionnaires pour achever le steamer et acquitter la somme due pour avoir coulé bas la "Médina," accident causé par le Saguenay, se montant en tout à £7554 13s. 8d. courant, disons sept mille cinq cent cinquante quatre louis, treize chelins et huit deniers.

Québec, 23 janvier 1861.

Je certifie que les comptes précédents sont corrects et extraits des livres de la compagnie

JOHN LAIRD,

Ci-devant agent de la C. N. Q. et T. P.

Assermenté devant moi, ce 30 avril 1863.

DAVID DOUGLAS YOUNG, J. P.

CHEMIN DE FER D'OTTAWA ET PRESCOTT.

	FRETT.			VOYAGEURS.			GAINS.			
	Poids.	Tonnage.	Ire Classe.	2e Classe.	Milles.	Voyageurs.		Divers.		Total.
						\$.	cts.	\$.	cts.	
Janvier	1,863,536	47,533,584	863½	325	50,235	1,384 19	2,005 14	252 06	2,644 39	
Février	1,671,001	42,607,793	776	252	45,114	1,254 41	1,817 42	285 45	3,307 28	
Mars	1,921,418	46,108,757	874	437	58,605	1,654 10	2,142 33	199 25	3,995 68	
Avril	1,991,206	49,807,824	1,161½	591	70,812	1,977 54	2,262 95	204 60	5,445 09	
Mai	2,091,632	47,853,199	1,358	1,256½	112,406	2,578 59	2,168 71	378 17	5,125 47	
Juin	3,624,271	89,376,271	1,447	1,603	136,932	3,036 45	3,254 49	260 38	6,551 32	
Juillet	2,740,523	64,694,165	2,085	2,194	188,289	4,127 49	2,469 27	266 96	8,864 99	
Août	2,378,804	58,199,876	1,644	1,660	145,292	3,341 19	2,248 93	324 32	5,887 08	
Septembre	2,263,940	57,029,864	1,955½	1,600	171,844	3,888 06	2,059 42	324 32	6,271 80	
Octobre	3,052,730	75,882,946	1,735	1,874	144,806	3,341 88	2,537 65	288 67	6,168 20	
Novembre	3,500,333	90,944,399	1,611½	1,576½	95,137	2,186 48	3,304 80	274 81	5,766 09	
Décembre	4,080,168	90,321,416	1,039½	402	59,551	1,732 54	3,529 41	227 95	5,489 91	
Total	31,184,871	760,390,024	16,550½	12,912½	1,277,031	\$30,502 92	\$20,803 52	\$8,210 86	\$63,517 30	

DEPENSES.

Combustible	\$5,238 10	Crimis et agents	\$4,097 64
Frais de construction	927 44	Gardiens et aiguilleurs	2,226 12
Items divers	1,830 32	Mécaniciens et chauffeurs	2,720 00
Réparations aux locomotives	4,046 88	Stations pour l'eau et le bois	1,200 00
Outils et mécanisme	511 33	Journaliers pour transporter le fret	2,412 50
Réparations aux chaus	1,600 71	Conducteurs, préposés au bagage et garde-freins	2,704 20
Voie	11,631 52	Dépenses de bureau et papeterie	777 46
Réparations aux édifices	684 26	Taxes	122 33
Réparations aux ponts	486 16	Département du télégraphe	293 13
Machine à vapeur, faxo	732 13	Annances	426 63
Matériel et déchets	1,070 45	Echets perdus et endommagés, et bétail tué	411 79
Salaires et surveillance	7,176 51		
Receveur et dépenses	4,157 00		
			\$57,484 80

Je, Joseph Mooney, de la cité d'Ottawa, Secrétaire et Trésorier de la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa et Prescott, jure que le compte ci-dessus est correct, au meilleur de ma connaissance et croyance.

JOSEPH MOONEY,

Sec. et Trés. Cie. O. F. O. et P.

ROBERT LEES, J. P.

Asermenté devant moi, dans la cité d'Ottawa, ce 21e jour de février, A. D. 1863, en triple.

MESSAGE.

MONCK,

Le Gouverneur-Général transmet, pour l'information de l'Assemblée Législative, copie des dépêches et autres documents relatifs au Chemin de Fer Intercolonial.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
QUÉBEC, 28 Février 1863.

MONSIEUR.—Nous avons l'honneur de soumettre, pour l'information de Son Excellence le Gouverneur-Général, le rapport suivant avec la correspondance qui s'y rattache.

Par l'ordre en conseil du 22 octobre dernier, nous fûmes délégués en Angleterre pour conférer avec le gouvernement impérial sur les matières indiquées dans cet ordre.

Immédiatement après notre arrivée à Londres, agissant de concert avec les délégués de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, nous sommes entrés en communication avec Sa Grâce le duc de Newcastle, Secrétaire d'État pour les colonies.

Après plusieurs entrevues avec Sa Grâce, et les officiers de la trésorerie, nous avons soumis, le 2 de décembre, au secrétaire des colonies, un document signé par tous les délégués. Ce document était notre proposition collective, contenant les termes et conditions auxquels la garantie offerte par le gouvernement impérial serait le plus acceptable et le moins onéreux pour les colonies.

Nous avions tout le temps exprimé notre opposition décidée à la création d'un fonds d'amortissement, et elle avait été admise comme juste par le ministre des colonies, et le simple engagement des provinces à rembourser l'emprunt aux époques convenues, avait été reconnu comme une sûreté suffisante pour le gouvernement impérial.

Le secrétaire des colonies désirant avoir ce document afin de le soumettre à ses collègues le jour même, il n'en a pas été gardé copie; mais la seule différence qui existe entre cette proposition collective de tous les délégués et celle qui a été soumise et signée par les délégués canadiens seuls, est, au sujet des époques des paiements, qui étaient de 20, 30 et 40 ans dans la première proposition, et quant aux profits nets du chemin qui devaient être employés à l'extinction du principal.

Lors de la réception de la proposition collective des colonies, il se trouva que le très honorable Chancelier de l'Échiquier s'opposa fortement aux termes de paiement et à l'absence d'un fonds d'amortissement.

Comme le duc de Newcastle, à cause du mauvais état de sa santé, était obligé de s'absenter de Londres "probablement jusqu'au milieu de janvier," il nous conseilla de voir le chancelier, et de tâcher de surmonter les difficultés qui venaient de surgir ainsi.

Une entrevue eut donc lieu, la question du fonds d'amortissement fut discutée, et les objections à ce fonds furent expliquées et offertes par M. Sicotte, qui se rendit à cette entrevue, M. Howland étant absent par maladie.

L'emprunt fut représenté comme étant un emprunt destiné à favoriser et protéger les intérêts impériaux autant que ceux des colonies, et que c'était un cas où le gouvernement impérial devait, comme la chose avait déjà été faite en plusieurs circonstances, prêter, non pas une somme d'argent, mais sa simple garantie, sans les embarras et les pertes d'un fonds d'amortissement, soit sous l'ancienne forme, soit sous la nouvelle proposée par M. Tilley. Le Chancelier promit d'examiner ces arguments et de nous donner une prompte réponse.

La réponse impériale, ainsi que les conditions proposées, furent communiquées aux délégués, le 13 de décembre, pendant notre absence d'une semaine de Londres.

L'honorable M. Tilley partit de Londres le 13, et dans sa lettre de cette date, il exprime l'espoir que le chancelier sera induit à reprendre en considération la question du fonds d'amortissement, et que les colonies parviendront à convaincre le parlement que, vu les circonstances particulières du cas actuel, l'on ne devrait pas insister en faveur d'un fonds d'amortissement.

L'honorable M. Howe, dans sa lettre du 19 décembre, déclare qu'il approuve tout ce qu'avait dit M. Tilley, ou tout ce que pourraient dire MM. Sicotte et Howland au sujet du fonds d'amortissement, et il espère que le parlement sera induit à se fier à l'honneur et aux amples revenus des provinces, quant à leur empressement à faire les versements à mesure qu'ils deviendront dus.

Nous citons ces deux passages de ces lettres afin de prouver combien toutes les colonies étaient unanimes à condamner le fonds d'amortissement.

Les inconvénients, le trouble, et les pertes inévitables d'un fonds d'amortissement, furent amplement discutés à la conférence tenue à Québec en septembre dernier, et tous ceux qui étaient présents désapprouvèrent unanimement un pareil arrangement.

Ainsi que l'a dit M. Howe, nous discutâmes de nouveau toute la question avec lui, à notre retour à Londres, et nous l'informâmes que nous soumettrions par écrit, au Secrétaire d'Etat pour les colonies, avant notre départ, nos opinions précédemment exprimées,—ce que nous fîmes en effet dans notre mémoire du 23 décembre.

Nous étions aussi chargés de soumettre aux autorités impériales, pendant que nous serions à Londres, l'opportunité d'ouvrir des voies de communication dans le territoire du Nord-Ouest, et nous nous adressâmes à cet effet au secrétaire d'état pour les colonies, en demandant la coopération du gouvernement impérial.

Nous eûmes aussi des entrevues et des correspondances sur cette importante question avec des capitalistes de haute respectabilité. Le résultat de ces entrevues fut la proposition de former une compagnie de capitalistes, pour construire entre le Canada et le Pacifique, des lignes télégraphiques et des communications par voitures-estafettes, à condition que le Canada garantirait la moitié de l'intérêt au taux de quatre pour cent, sur un capital n'excédant pas un demi-million sterling.

Connaissant tout l'intérêt que l'on éprouve en Canada sur ce sujet, nous assurâmes à ces capitalistes que nous étions d'opinion que le gouvernement du Canada consentirait à garantir la moitié de l'intérêt à ce taux, pourvu que la somme n'excédât pas cinq cent mille louis sterling, et que les intérêts publics fussent amplement protégés.

Les différents documents concernant ces négociations accompagnent ce rapport.

Nous avons l'honneur d'être, etc., etc.,

(Signé,)

L. V. SICOTTE,
W. P. HOWLAND.

L'honorable Secrétaire Provincial,
Etc., etc. etc.,

Québec, 27 février 1862.

No. 93.

DOWNING STREET, 12 avril 1862.

MILORD,—Vous savez que j'ai reçu votre dépêche, No. 4, du 31 octobre dernier, mentionnant qu'à une assemblée des membres des conseils du Canada, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, tenue en la chambre du conseil, à Québec, il fut résolu que ces trois gouvernements renouvelleraient l'offre faite au gouvernement impérial, le 26 octobre 1858, d'aider à la construction d'un chemin de fer intercolonial entre Halifax et Québec, et qu'une députation des provinces se rendrait en Angleterre dans le but de développer la question.

Vous m'aviez informé que l'honorable M. Philip Vankoughnet était chargé de représenter le Canada, et peu après, ce monsieur, accompagné de l'honorable M. Joseph Howe, de la Nouvelle-Ecosse, et de l'honorable Samuel Tilley, du Nouveau-Brunswick, arriva en Angleterre.

J'ai eu plusieurs entrevues avec ces messieurs, qui ont fait valoir avec beaucoup d'habileté la cause confiée à leurs soins, et ont consigné leurs idées sur le sujet dans un mémoire qui me fut communiqué par une lettre datée du 2 décembre 1861; mais à cause des affaires pressantes créées par l'aspect menaçant de la situation aux Etats-Unis, il me fut impossible de soumettre la question au gouvernement de Sa Majesté avant le départ des délégués pour leur pays. D'autres affaires urgentes nous ont jusqu'ici empêché d'en arriver à une décision. Le sujet a depuis été soumis au gouvernement de Sa Majesté, et j'ai à peine besoin de vous assurer qu'il a été examiné avec l'attention due à son importance, aux hautes autorités provinciales dont il émane, et au caractère et à la position des délégués par lesquels il a été si énergiquement soumis à la considération publique en ce pays.

La longueur de voie ferrée nécessaire pour compléter la communication entre Halifax et Québec est estimée à 350 milles, et le prix de revient, déduction faite des frais de l'expropriation que les provinces auraient à supporter, est évalué à trois millions de louis sterling. Telles étant les données fournies par la députation, le gouvernement impérial, d'après le projet, devait se rendre solidaire, en commun avec les trois provinces, du paiement de quatre pour cent sur trois millions de louis, dans lequel cas les provinces seraient prêtes à voter un crédit de soixante mille louis par année (vingt mille louis dans chaque province), si le gouvernement impérial en voulait faire autant. Le choix de la route est laissé uniquement au gouvernement anglais. Si la somme de trois millions était trouvée insuffisante, on ne dit rien de bien défini sur le point essentiel des mesures à prendre pour l'achèvement du chemin.

Je regrette beaucoup d'avoir à vous apprendre qu'après avoir donné au sujet toute la considération qu'il mérite, le gouvernement de Sa Majesté ne s'est pas cru autorisé à donner sa sanction à une aide de cette nature. Cependant, comme il désire encourager autant que possible l'achèvement de la grande ligne de chemin de fer sur le territoire britannique entre l'Atlantique et les régions les plus occidentales du Canada, et assister les provinces dans un projet qui leur serait d'un si grand intérêt, le gouvernement de Sa Majesté consent à offrir aux gouvernements des provinces la garantie impériale de l'intérêt, pour leur permettre de réaliser au moyen d'un emprunt public, s'ils le désirent, à un taux modéré, les fonds nécessaires pour la construction du chemin de fer en question.

Telles étaient les vues du comte Grey en 1851, et c'est le même principe qui fut adopté par le parlement dans l'acte de 1842, dans le but de donner au Canada l'avantage du crédit britannique pour l'aider à réaliser les fonds avec lesquels il a réalisé son grand projet de communication intérieure par eau.

La nature et l'étendue de la garantie que le gouvernement de Sa Majesté serait prêt à recommander au parlement, devront être déterminées par les détails du plan que les gouvernements provinciaux seraient disposés à asseoir sur la proposition actuelle, et par l'espace de garantie qu'ils pourraient offrir.

Je crains que ce plan ne soit pas aussi acceptable aux gouvernements provinciaux que celui que les délégués étaient autorisés à proposer à notre considération. C'est, cependant, le seul auquel, après mûre délibération, le gouvernement de Sa Majesté croit pouvoir donner son appui. J'ai l'espoir que la proposition sera, à tout événement, reçue comme une preuve de son désir sincère de rechercher les moyens de coopérer avec les provinces dans leur louable but d'établir une voie de communication intercoloniale parfaite sur le territoire britannique.

Et ce sera pour moi un véritable plaisir si, prenant en considération le sujet sous tous ses points de vue, et l'état de leurs finances respectives, les gouvernements provinciaux croient devoir profiter de l'offre qui leur est faite aujourd'hui, et mûrir quelque projet pratique pour atteindre l'objet désiré.

J'ai adressé une dépêche semblable aux lieutenants-gouverneurs de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et je dois maintenant laisser l'affaire entre les mains des différents gouvernements provinciaux, qui sont plus en état que moi de savoir ce qui reste à faire pour arriver à une entente mutuelle, si toutefois ils désirent pousser l'affaire plus loin.

J'ai, etc.,

NEWCASTLE.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
HALIFAX, (N. E.), 3 mai 1862.

Cette résolution n'a pas été reçue par le gouverneur-général.

MILORD.—Au sujet de votre dépêche du 1er février 1862, j'ai l'honneur de transmettre à votre excellence copie d'une résolution de l'assemblée législative, autorisant le gouvernement provincial à entrer en négociation avec les provinces voisines, à l'égard de l'introduction du libre échange des produits manufacturés, à la condition, cependant, que ce projet puisse se réaliser sans perte sérieuse pour le revenu.

Mon gouvernement est prêt à recevoir favorablement toute proposition qu'il plaira à votre seigneurie de lui faire, dans le but d'atteindre un objet aussi important.

Je crains que les difficultés financières qu'il faudra surmonter ne soient considérables, et il me semble que, dans le but de donner à la question toute la légitime considération qu'elle mérite, il serait bon qu'il y eût une réunion de délégués de chaque province, afin de bien étudier le sujet, et je proposerais, en conséquence, si votre seigneurie n'y voyait pas d'objection, que vous vous entendissiez avec les autres provinces pour la réunion de ces députés.

La multiplicité des affaires qui se rattachent aux terrains aurifères et qui exigent l'attention incessante de mon gouvernement, fait qu'il serait très difficile, pour aucun des ministres, de se rendre en Canada dans le moment actuel, et je suggérerai en conséquence, vu que la députation de l'année dernière, au sujet du chemin de fer, s'est réunie à Québec, que celle-ci se réunisse, si c'est possible, à Halifax, ou sinon, au Nouveau-Brunswick.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

MULGRAVE.

Son Excellence le GOUVERNEUR-GÉNÉRAL du Canada.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
HALIFAX, (N. E.), 23 mai 1862.

MILORD.—J'ai l'honneur de transmettre à votre seigneurie la copie ci-jointe d'une résolution au sujet du libre échange intercolonial des produits manufacturés, et qui a été accidentellement omise dans ma dépêche du 3 du courant.

J'ai l'honneur, etc.,

MULGRAVE.

Son Excellence le VICOMTE MONCK,
Etc., etc., etc.

Adoptée le 11 avril 1862.

Résolu,—Que le gouvernement provincial soit autorisé à entrer en négociation avec les colonies voisines pour établir le libre échange réciproque des produits manufacturés, s'il appert après examen que ce projet puisse se réaliser sans perte sérieuse pour le revenu.

QUÉBEC, 15 août 1862.

MILORD.—Dans une dépêche que j'ai reçue du duc de Newcastle, en date du 12 avril 1862, et contenant les conditions auxquelles le gouvernement de Sa Majesté consent à aider les colonies dans la construction d'un chemin de fer reliant Halifax à la Rivière-du-Loup, Sa Grâce me dit qu'elle a envoyé en même temps des dépêches identiques à votre excellence et au lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick.

Il serait à désirer, afin de pouvoir donner une réponse satisfaisante à la dépêche en question, que les ministres des trois provinces intéressées,—le Canada, la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick,—s'entendissent formellement sur la partie dont chacune de ces provinces se chargera dans l'exécution de l'entreprise projetée.

Je pense que le meilleur moyen d'y arriver serait de provoquer une conférence personnelle entre les membres des gouvernements des trois provinces.

Je sais que votre excellence a l'intention de visiter le Canada au commencement du mois prochain, et j'attends le lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick à peu près vers la même date.

Il me semble donc que cette époque offre des avantages particuliers pour tenir cette conférence, et je vous serai très obligé si votre excellence veut bien s'entendre avec ceux des membres de votre gouvernement qui pourront être députés pour y assister, de manière à se trouver à Québec mercredi, le 10 septembre, dans cette intention.

La question du chemin de fer intercolonial sera probablement discutée en même temps.

J'ai adressé une dépêche de même nature que cette communication au lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick.

J'ai l'honneur, etc.,

MONCK.

Son Excellence le COMTE MULGRAVE,
Etc., etc., etc., Nouvelle-Ecosse.

COPIE du rapport d'un comité de l'honorable Conseil Exécutif, approuvé par Son Excellence le Gouverneur Général en conseil, le 10 septembre 1862.

Le comité a pris en sa sérieuse considération le rapport ci-joint de l'honorable ministre des finances sur une dépêche en date du 3 mai 1862, de Son Excellence le lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, contenant copie d'une résolution de l'assemblée législative, autorisant le gouvernement de cette colonie à entrer en négociation avec les provinces voisines pour établir le libre échange réciproque des produits manufacturés, et suggérant la réunion de délégués des provinces pour prendre ce sujet en considération.

Le ministre des finances soumet une série de tableaux indiquant le commerce d'exportation et d'importation avec les provinces inférieures, la nature des importations des États-Unis pour chaque colonie, les tarifs des diverses colonies, etc., et exprime une opinion favorable à l'ouverture de négociations dans le but d'obtenir une plus grande liberté de relations commerciales entre les colonies; et il recommande qu'il soit fait une proposition pour l'admission libre et réciproque de *tous* les articles du *crû*, de la *provenance* et de la *fabrication* du Canada, de la Nouvelle-Ecosse et de toute autre province devenant partie à la convention qui pourra être fondée sur cette proposition.

Il suggère aussi que la réunion des délégués de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, qui est sur le point d'avoir lieu ici pour considérer la question d'un chemin de fer intercolonial, serait une occasion favorable de s'occuper en même temps de la question du commerce intercolonial.

Le comité partage l'opinion émise par l'honorable ministre des finances, et soumet ses recommandations à l'approbation de votre excellence.

[Certifié,]

W. H. LEE, G. C. E.

[Confidentiel.]

RAPPORT A L'HONORABLE CONSEIL EXÉCUTIF SUR LA QUESTION DE LA RÉCIPROCITÉ INTERCOLONIALE.

MINISTÈRE DES FINANCES,
Québec, 8 septembre 1862.

Le ministre des finances a l'honneur de faire le rapport suivant sur la dépêche du lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse à son excellence le gouverneur-général, qui renferme copie d'une résolution adoptée par la chambre d'assemblée de la Nouvelle-Ecosse à l'effet de conférer au gouvernement de cette colonie le pouvoir de négocier avec

les provinces voisines le libre échange réciproque des produits manufacturés; la même dépêche invite le Canada à se prononcer sur le sujet, et propose une conférence de délégués des provinces pour étudier la question.

La réciprocité intercoloniale attira l'attention des gouvernement de la Grande-Bretagne et du Canada en 1860. A cette époque, cependant, les lords du comité du conseil privé pour les affaires commerciales se montrèrent quelque peu hostiles au projet. En réponse, le ministre des finances du Canada fit connaître les vues de son gouvernement, et comme on n'a pas encore répondu à ses arguments, (*) il est à espérer que les autorités impériales restèrent convaincues que le projet n'avait pas le caractère qu'on lui supposait et que l'on ne susciterait plus d'obstacles à toute mesure qui aurait pour but de développer le libre échange entre des colonies voisines. Pour une variété d'articles, cette liberté d'échange intercolonial existe déjà entre les colonies de l'Amérique Britannique du Nord, et toute législation sur ce sujet ne pourrait que donner une impulsion nouvelle à la pratique d'un principe accepté depuis longtemps.

Dans le but d'étudier plus à fond la question d'échange intercolonial, le soussigné a fait préparer divers tableaux renfermant des renseignements statistiques qui ont été recueillis jusqu'aux dates les plus récentes.

La première série de tableaux, portant les chiffres I, II et III, est une compilation du mouvement du commerce et de la navigation, et fait connaître l'étendue de notre commerce d'importations et d'exportations avec les colonies sœurs durant les quatre dernières années. Comparé à notre commerce général, il doit nous paraître d'une médiocre importance. Il est digne, cependant, de notre considération, et ne peut que s'accroître avec l'augmentation des facilités de communication et du chiffre de la population.

Pour ne pas donner lieu à de fausses impressions sur l'activité commerciale de ces provinces, impressions que le peu d'importance de leurs relations avec nous est bien propre à faire naître, l'on devra faire attention au tableau portant le chiffre IV, qui, ainsi que le suivant, est dressé sur des données officielles, et démontre que, eu égard à leur population, les importations et exportations de chacune de ces provinces, à l'exception de l'Isle du Prince Édouard, excèdent celles du Canada. Si cet état de choses est le résultat de ce que leurs ressources agricoles et manufacturières sont plus limitées que les nôtres,—et le soussigné le croit ainsi,—c'est là une raison pour que l'on s'attende à voir, avec l'augmentation des moyens d'échange, leur commerce s'accroître de même avec nous.

Le tableau portant le chiffre V est une comparaison des tarifs des diverses provinces. Les articles choisis comme termes de comparaison sont ceux sur lesquels la douane a prélevé des droits au montant de \$10,000, de toutes les importations de 1861; comme ces articles forment 94½ pour cent du total, on peut négliger le reste. Les articles suivants, savoir :—Eau-de-vie, café, fruits secs, genièvre, mélasses, rhum, savon, sucre, thé, tabac et vins, étant frappés de droits spécifiques en certaines colonies, on les a réduits à leurs équivalents *ad valorem*, en prenant pour base de leur valeur celle qui nous est fournie par le mouvement du commerce et de la navigation.

En développant les relations commerciales du Canada avec les provinces d'en bas, nous arriverions à faire concurrence sur leurs marchés, non avec les produits de la Grande-Bretagne, mais avec ceux des États-Unis. Les tableaux portant les chiffres VI, VII, VIII et IX, donnent la nature exacte des articles importés des États-Unis pour chaque colonie, et le tableau marqué X en indique la totalité. L'examen de ces tableaux fait de suite voir qu'une grande partie des articles achetés par les provinces maritimes aux États-Unis, leur pourraient être fournis par le Canada, car ils se composent surtout de produits agricoles dont la récolte est généralement si bonne chez nous, et de produits industriels dont la fabrication augmente rapidement. Il serait en outre de l'avantage manifeste de toutes les provinces, que les négociants et expéditeurs des colonies, pussent s'emparer d'une partie des affaires qui se font en ce moment exclusivement avec les États-Unis.

En présence de ces faits et de ces considérations, il semble désirable d'ouvrir des négociations ayant pour but d'asseoir sur des bases plus larges le libre échange entre les

(*) Subséquemment à la présentation de ce rapport, une dépêche admettant le principe du libre échange est parvenue au ministre des finances.

colonies de l'Amérique Britannique du Nord. Il est incontestable que s'il était possible de former entre les provinces une association douanière parfaite et d'après laquelle leurs habitants pourraient échanger, sans restriction, toute espèce de produits, ou en retireraient de grands bénéfices ; mais comme l'exécution d'un tel projet exigerait plus d'uniformité dans les tarifs des colonies, et comme cette uniformité est presque impossible dans les circonstances actuelles, le soussigné se borne, pour le présent, à recommander qu'on réponde à la dépêche du gouvernement de la Nouvelle-Ecosse, en proposant *le libre échange de tous les articles du crû, de la provenance et de la fabrication* du Canada, de la Nouvelle-Ecosse et de toute autre province devenant partie à la convention qui serait basée sur cette proposition.

Si un pareil arrangement était effectué, il en résulterait sans contredit un accroissement dans le commerce international, et un commencement de relations politiques plus intimes entre les provinces de l'empire britannique. La grande difficulté à vaincre sera la répugnance des provinces à sacrifier une partie de leurs revenus ; mais on ne doit pas s'attendre à ce qu'un commerce immense surgisse tout à coup ; au contraire il lui faudra des années pour se développer, et nous aurons le temps, en puisant à d'autres sources, de combler le déficit ainsi créé.

On verra par les tableaux portant les chiffres XI, XII et XIII que le sacrifice actuel serait bien léger. Il faudrait, dans le cas d'arrangement, s'entendre sur des réglemens pour protéger le revenu de chaque province et empêcher l'entrée en franchise de tout autre article qui ne serait pas compris dans le tarif.

Relativement à la proposition du lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, de réunir, soit à Halifax, soit au Nouveau-Brunswick, des délégués chargés d'étudier la question, le soussigné croit devoir représenter qu'une assemblée de délégués de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick étant sur le point d'avoir lieu en cette ville au sujet du chemin de fer intercolonial, ce serait une occasion favorable de s'occuper en même temps de la question du commerce intercolonial.

Le tout, néanmoins, soumis à la considération du conseil exécutif.

H. P. HOWLAND,
Ministre des finances.

A l'honorable
CONSEIL EXECUTIF.

TABLEAU de l'étendue des relations commerciales du Canada avec les autres colonies britanniques de l'Amérique du Nord, pendant les quatre dernières années.

I. IMPORTATIONS EN CANADA (PAR LE ST. LAURENT) DES AUTRES COLONIES BRITANNIQUES DE L'AMÉRIQUE DU NORD.

D'où.	1858.	1859.	1860.	1861.
	\$	\$	\$	\$
Nouvelle-Ecosse	149,194	251,445	217,865	280,495
Nouveau-Brunswick	42,984	21,634	60,786	71,939
Isle du Prince Edouard	3,807	2,024	2,544	6,463
Terreneuve.....	121,163	77,119	134,617	119,233
Total.....	317,148	352,222	415,812	478,130
Total des importations du Canada.....	29,078,527	33,555,161	34,447,935	43,054,836
Les importat. des provinces par le St. Laurent, ont donc été dans la proportion, par cent, de.....	1.45	1.13	1.14	1.15

Le poisson et le sucre sont les principaux articles des importations ci-dessus.

IMPORTATIONS DE POISSON.

	\$	\$	\$	\$
Nouvelle-Ecosse	57,402	69,670	40,300	61,766
Nouveau-Brunswick	34,390	17,334	49,520	54,626
Isle du Prince Edouard	2,845	704	4,963
Terreneuve.....	22,265	53,186	75,739	68,438
Total.....	116,902	140,190	175,263	189,793

IMPORTATIONS DE SUCRE.

	\$	\$	\$	\$
Nouvelle-Ecosse	53,598	69,417	46,510	101,000
Nouveau-Brunswick	36
Isle du Prince Edouard
Terreneuve.....	59,516	1,144	14,644	28,723
Total.....	113,114	70,561	61,154	129,759

II. EXPORTATIONS DU CANADA AUX AUTRES COLONIES.

	\$	\$	\$	\$
Minerais.....	80	1,342
Produits de pêcheries.....	222,211	211,356	208,011	133,640
Bois	35,766	44,696	50,637	141,964
Animaux et produits des animaux.....	97,890	109,699	120,628	99,117
Produits agricoles	531,082	403,641	322,135	605,076
Articles manufacturés.....	70,166	69,625	20,046	45,825
Autres articles	3,313	1,458	1,997	3,975
Total.....	960,428	840,475	723,534	1,030,939
Total des exportations du Canada dans tous les pays.	23,472,609	24,766,981	34,631,860	36,614,195
Le total des Exportations dans les provinces a donc été dans la proportion, par cent, de.....	4.08	3.39	2.08	2.84

III. COMMERCE TOTAL AVEC LES COLONIES BRITANNIQUES DE L'AMÉRIQUE DU NORD.

	1858.	1859.	1860.	1861.
Import. totales de l'Amérique Britannique du Nord*..	\$ 423,826	\$ 381,755	\$ 393,864	\$ 499,177
Exportations do do do ...	960,428	840,475	723,534	1,030,939
Importations et exportations totales.....	1,384,254	1,222,230	1,117,398	1,530,116
Excédant des exportations sur les importations	536,602	458,720	329,670	531,762

* Marchandises entrées pour consommation.

IV. APERÇU STATISTIQUE du total des importations et exportations des Colonies Britanniques de l'Amérique du Nord, en 1860 et 1861, compilé d'après leurs propres Rapports Officiels.

Colonie.	Canada.	Nouvelle-Ecosse.	Nouveau-Brunswick	Ile du Prince Ed.	Terreneuve	Les 4 prov. d'en bas.	Toute l'Amérique Brit. du Nord.
Population en 1861	2,507,657	330,857	252,047	80,857	124,608*	788,369	3,296,026
1860.	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Importations totales	34,447,935	8,511,549	6,944,352	1,104,260	6,020,073	22,580,234	57,028,169
Exportations do	33,882,622	6,619,534	4,398,585	966,883	6,055,944	18,040,946	51,923,568
Importations et exportations.	68,330,557	15,131,083	11,342,937	2,071,143	12,076,017	40,621,180	108,951,737
Importations par tête pour chaque population	\$13.73	\$25.72	\$27.55	\$13.65	\$49.76	\$28.65	\$17.60
Exportations do	13.51	20.00	17.45	10.95	48.60	22.88	15.70
1861.							
Importations totales	43,054,836	7,613,227	5,943,039	1,007,692	5,533,713	20,097,671	63,152,507
Exportations do	35,202,715	5,774,334	4,546,039	782,949	5,244,245	16,347,567	51,550,282
Importations et exportations.	78,257,551	13,387,561	10,489,078	1,790,641	10,777,958	36,445,238	114,702,789
Importations par tête pour chaque population.....	\$17.17	\$23.01	\$23.57	\$12.46	\$44.41	\$25.11	\$19.16
Exportations do	14.03	18.34	18.03	9.68	42.08	20.71	15.64

* L'estimation faite par les autorités de Terre-neuve — le dernier recensement datant de 1857,— porte la population à 122,638 âmes.

V. TABLEAU COMPARATIF des Tarifs des cinq Colonies Britanniques de l'Amérique du Nord.

	CANADA.	NOUVELLE-ÉCOSSE.	NOUVEAU-BRUNSWICK.	ÎLE DU P. ÉDOUARD.	TERRENEUVE
	1862.	1867.	1861.	1861.	1862.
Eau-de-vie.....	30 pour ct.	66 pour ct.	76 pour ct.	55 pour ct.	92 pour ct.
Voitures et meubles.....	20	12½	17½	10	11
Porcelaine, etc.....	20	12½	15	7½	11
Cigares.....	40	20	17½	30
Pendules et montres.....	10 et 20	20	1½	10 et 25	11
Vêtements, tous faits.....	25	12½	15	10	11
Café vert.....	33	30	26	21	25
Cuivre rouge et cuivre jaune.....	10	5	3½	7½	11
Cordage.....	20	5	3½	7½	5½
Coton.....	20	12½	15	7½	11
Coton à mèche.....	10	5	15	7½	11
Fruits secs.....	20	divers.	42½	27	60
Drogues et médecines.....	20 et 30	12½	3½ et 15	7½	5½
Nouveautés.....	20	12½	15	7½	11
Genièvre.....	100	184	160	175	328
Verre et verrerie.....	20	12½	15	7½	11
Chapeaux, casquet. et chap. de femmes.	20	12½	17½	7½	11
Bonneterie.....	20	12½	15	7½	11
Fer et quincaillerie.....	20	12½	15	7½	11
Fer en barres et en bagnettes.....	10	5	3½	7½	5½
Fer en tôle.....	10	5	15	7½	5½
Cuir, tanné.....	20	12½	16	6½	11
“ bottes et chaussures.....	25	12½	17½	10	11
“ ouvré, autre que.....	25	12½	17½	7½	11
Toile.....	20	12½	15	7½	11
Machines.....	10	5	15	2	11
Articles fabriqués d'or, d'argent et plaqués.....	20	12½	15	7½	11
“ “ de paille.....	20	12½	15	7½	11
“ “ de bois.....	20	12½	17½	10	11
Mélasse.....	37	27	2½	15	27
Instruments de musique.....	20	12½	17½	7½	11
Huile.....	20	{ de pétrole } 10 cts. par gal., autre } 12½ pour ct.	2½ à 15	7½	11
Peintures et couleurs.....	20	12½	15	7	11
Papiers et papiers peints.....	20	12½	2½, 3½ et 15	7½	11
Rhum.....	100	69	67	57	107
Soie, satin, velours.....	20	12½	15	7½	11
Mercerie.....	20	12½	15	7½	11
Savon.....	30	12½	62½ ou 17*	7½	11
Épices.....	20	divers.	7½	11
Papeterie.....	20	12½	15	7½	11
Sucre raffiné.....	58	25	45	39	48
“ autre.....	60	33	36	22	46
Thé.....	26	22	13	12	25
Tabac, fabriqué.....	30	40	35	44	60
Vin.....	20	50	44	24	divers.
Lainage.....	20	12½	15	7½	11
	(1861)	(1861)	(1861)	(1861)	(1861)
Proportion des droits perçus en rapport avec la valeur totale des importations.	11 pour cent.	7½ pour cent.	9½ pour cent.	8½ pour cent.	7½ pour cent.
frappés de droits.....	19 “	11½ “	13½ “	10½ “	12½ “

Note.—Nous perçumes, en 1861, sur chacun des articles ci-dessus, pour plus de \$10,000 de droits de douane. Ils formaient 94½ pour cent de nos importations totales de l'année.

* Le premier suivant notre estimation—le second suivant l'estimation du Nouveau-Brunswick.

TABLEAU de l'étendue des relations commerciales des Provinces Maritimes avec les États-Unis.

VI. NOUVELLE-ÉCOSSE.

IMPORTATIONS DES ÉTATS-UNIS EN 1861.

A.—Articles admis en franchise—la plupart en vertu du Traité de Réciprocité.

ARTICLES.	Valeur.	ARTICLES.	Valeur.
	\$		\$
Pommes	20,748	Saindoux	6,477
Bœuf	6,901	Bois de construction.....	411
Pain	16,564	Avoine et orge.....	424
Beurre.....	11,186	Maquereau	14,243
Fromage	2,603	Lard et jambon.....	61,210
Mais et blé.....	48,938	Pommes de terre et légumes	7,578
Farine de maïs et d'avoine.....	156,079	Riz.....	7,034
Morue	47,112	Poisson à écaille.....	992
Farine de blé.....	1,140,501	Bardeaux, etc	302
“ de seigle	33,363	Saumon.....	1,460
Fruits	21,074	Tabac, non fabriqué, soit*.....	50,000
Fourrures.....	280	Divers, soit.....	50,000
Harengs	3,312		
Peaux vertes	9,543		
Chaux et plâtre.....	5,761	Total des articles admis en franchise	1,724,101

B.—Articles frappés de droits.

ARTICLES.	Valeur.	ARTICLES.	Valeur.
	\$		\$
Fluide d'éclairage.....	23,163	Quincaillerie, fer et coutellerie.....	174,958
Articles d'ébénisterie.....	26,365	Chapeaux et casquettes	24,219
Chandelle.....	3,609	Cuir et cuirs ouvrés	135,693
Pendules, montres et bijouterie.....	5,500	Papiers ouvrés, livres, etc.....	54,281
Porcelaine, verre et poterie.....	11,924	Savon	3,244
Cordage et toile à voile.....	45,428	Ouvrage en bois et instruments agricoles	36,244
Coton, toile, soierie et lainage fabri-		Tabac, fabriqué, soit.....	73,775
qués.....	156,752	Divers, soit.....	50,000
Drogueries et pharmaceutiques	34,231		
Ustensiles de pêche	4,053	Total des articles frappés de droits..	\$913,429

* Le tabac n'est pas classifié sous les dénominations de fabriqués et non fabriqués dans les rapports de la Nouvelle-Ecosse.

VII.—NOUVEAU-BRUNSWICK.

IMPORTATIONS DES ETATS-UNIS EN 1861.

A.—Articles admis en franchise—la plupart en vertu du Traité de Réciprocité.

ARTICLES.	Valeur.	ARTICLES.	Valeur.
	\$		\$
Animaux, savoir :—Chevaux	150	Saindoux	1,973
Bœufs, vaches et tauraux.....	633	Marbre	1,622
Moutons et cochons	9	Viande salée.....	92,501
Alcalis, potasse, perlasse et saleratus.....	5,008	" fraîche.....	50
Beurre et fromage.....	19,447	Farine, fleur de maïs et de seigle.....	65,381
Pois et fèves	2,954	Avoine et pois.....	1,027
Orge.....	570	Mica	10
Son et provisions de bord.....	45,365	Munitions navales	4,860
Millet à balai.....	4,826	Huile de poisson.....	9,014
Charbon et poudre de charbon.....	22,670	Riz non moulu.....	7,328
Charbon de bois	13	Graines de semence	10,052
Coton de laine.....	9,598	Arbrisseaux, etc.....	1,237
Fruits	13,852	Ardoise	102
Blé, farine de.....	988,591	Peaux de mouton non préparées.....	380
Sarazin "	1,848	Tabac, non fabriqué.....	366
Poisson	1,555	Suif.....	31,531
Céréales—Blé	5,547	Thérébenthine	539
Maïs	24,242	Légumes.....	11,503
Orge	63	Articles en bois.....	55,595
Avoine	1,440	Laine.....	960
Gypse	96	Divers	588
Engrais.....	61		
Peaux vertes	8,977	Total des articles admis en franchise.	\$1,455,281
Lin, chanvre, etc.....	79		
Crin et mousse.....	93		
Minéral de fer	825		

B.—Articles frappés de droits

ARTICLES.	Valeur.	ARTICLES.	Valeur.
	\$		\$
Instruments d'agriculture.....	9,417	Instruments de musique	10,217
Produits pharmaceutiques.....	34,172	Papier et papeterie.....	32,933
Bottes et chaussures de toute espèce.....	84,528	Savon	2,200
Livres.....	34,365	Sucre raffiné	23,001
Fluide d'éclairage.....	8,163	" brut	30,930
Toile à voile et cordage.....	28,424	Th.....	120,768
Coton en chaîne.....	5,889	Ca.....	15,460
Pendules et bijouterie.....	11,010	Epieries.....	40,654
Voitures, etc.....	11,461	Tabac fabriqué, cigares et tabac à priser.....	58,703
Poterie et verrerie.....	26,914	Machines et matériaux d'imprimerie.....	25,241
Meubles	16,100	Huile et vernis.....	45,941
Chapeaux et formes de chapeaux.....	21,049	Pierre, ardoise et marbre.....	3,646
Mercerie	452,213	Spiritueux, vins, aile, etc.....	78,428
Quincaillerie	70,612	Bois de l'étranger.....	2,972
Fer ouvré, fer et métaux.....	39,046	Ouvrages en bois.....	13,244
Caoutchouc ouvré.....	10,321	Divers, énumérés.....	62,408
Cuir	49,778	" non énumérés	6,051
" ouvré.....	11,146		
Mélasse.....	52,050	Total des articles frappés de droit..	\$1,559,455

VIII.—ILE DU PRINCE EDOUARD.

IMPORTATIONS DES ETATS-UNIS EN 1861.

A.—Articles admis en franchise,—la plupart en vertu du traité de réciprocité.

ARTICLES.	Valeur.	ARTICLES.	Valeur.
	\$		\$
Livres	1,879	Huile	35
Pain	1,143	Poix, goudron et résine.....	334
Fromage	438	Sel	93
Farine de maïs.....	1,635	Tabac non fabriqué	4,883
Fleur de farine.....	40,187	Divers	10,173
Fruits	1,499		
Etoupe.....	198	Total des articles admis en franchise..	\$62,497

B.—Articles frappés de droits.

ARTICLES.	Valeur.	ARTICLES.	Valeur.
	\$		\$
Aile et porter.....	145	Huile.....	2,405
Produits pharmaceutiques ..	4,817	Peinture	369
Bottes et souliers.....	6,946	Papier, etc	940
Chandelle.....	2,897	Toile à voile.....	1,029
Chocolat	18	Savon	861
Café.....	500	Spiritueux	6,477
Pendules.....	332	Sucre, raffiné	1,714
Vêtements	331	do brut.....	7,544
Cordage et grément	2,379	Thé	11,588
Marchandises sèches	11,627	Tabac fabriqué	4,641
Poterie et faïence.....	10	Vins.....	123
Fruits	1,896	Ouvrages en bois.....	7,557
Verre et verrerie	1,876	Divers	9,454
Quincaillerie et coutellerie	19,214	Omissions ou erreur dans le tb. de l'I.P.E.	4,802
Ferronnerie	6,319		
Cuir	13,817	Total des articles frappés de droits.....	\$143,946
Mélasse	11,318		

IX.—TERRENEUVE.

IMPORTATIONS DES ETATS UNIS EN 1861.

A. —Articles admis en franchise, la plupart en vertu du traité de réciprocité.

ARTICLES.	Valeur.	ARTICLES.	Valeur.
	\$		\$
Lard sec et jambon	5,462	Viande et volailles.....	264
Bœuf salé	12,230	Papier à imprimer.....	994
Beurre	101,175	Poix, goudron et tourbe	4,363
Fromage	4,867	Lard.....	418,939
Charbon	1,200	Pommes de terre.....	86
Farine d'avoine.....	245	Légumes.....	1,670
Pois	1,267	Riz	672
Blé-d'Inde	2,448	Graines de semence	116
Son	737	Chaux	1,335
Farine de maïs.....	19,363	Térébenthine	1,104
Farine	837,533	Planches et madriers	1,450
Poisson—huitres	106	Bardeaux	144
“ harrengs.....	1,680	Douves	1,949
Fruits—pommes	3,370	Divers	566
“ autres	1,185		
Saindoux.....	1,267	Total des articles admis en franchise..	\$1,427,837

B.—Articles frappés de droits.

ARTICLES.	Montant.	ARTICLES.	Valeur.
	\$		\$
Produits pharmaceutiques.....	461	Papier.....	2,467
Médecine	1,666	Livres imprimés	2,491
Bière et cidre.....	34	Gravures.....	206
Pain	6,840	Sel	1,738
Brique	1,579	Graines de semence.....	86
Articles d'ébénisterie.....	9,634	Savon	7,123
Chandelle.....	20,136	Spiriteux, savoir :—Eau-de-vie	264
Chocolat et cacao	48	Genièvre.....	97
Pendules et montres	1,368	Rhum	4,799
Café	12,835	Sucre raffiné	8,021
Cordage et cables	1,373	“ brut	5,102
Poterie.....	38	Thé	55,565
Plumes	1,162	Tabac	28,790
Ustensiles de pêche	1,738	Cigares	120
Fruits secs	4,517	Vinaigre	3,005
Verrerie	1,570	Vin	792
Quincaillerie.....	14,472	Lainage, coton, etc.....	23,520
Plomb—peinture	86	Toile à voile.....	3,235
Cuir ouvrés.....	35,918	Ouvrages en bois.....	9,192
Caoutchouc ouvré.....	725	Douves et barils.....	77
Mélasse	12,105	Divers	10,344
Étoupes.....	149		
Huile—d'Olive, de Lin.....	269	Total des articles frappés de droits...	295,651

X.—Récapitulation—Aperçu des relations commerciales des Provinces maritimes avec les Etats-Unis, en 1861.

Importations des Etats-Unis dans la	Nouvelle Ecosse.	Nouveau Brunswick.	Ile du Prince Edouard.	Terreneuve.	Total.
	\$	\$	\$	\$	\$
Farine de blé.....	1,140,501	988,591	40,187	837,533	3,006,812
Autres articles admis en franchise.....	583,600	466,690	22,310	590,304	1,662,904
Total des articles admis en franchise.....	1,724,101	1,455,281	62,497	1,427,837	4,669,716
Total des articles frappés de droits.....	913,429	1,559,455	143,946	295,651	2,912,481
Total des importations.....	2,637,530	3,014,736	206,443	1,723,488	7,582,197
Total des exportations des provinces d'en bas aux Etats-Unis.....	1,523,555	843,141	224,522	160,665	2,751,883

TABLEAU indiquant combien serait faible la perte immédiate qu'éprouverait le revenu, dans le cas où la proposition contenue dans le rapport précédent serait adoptée.

XI.—Tableau indiquant tous les articles importés en Canada des provinces d'en bas en 1861, qui auraient pu y être fabriqués.

ARTICLES.	Valeur.	Droit.	ARTICLES.	Valeur.	Droit.
	\$	\$		\$	\$
Médecines brevetées.....	193	58	Huiles.....	3,120	624
Savon.....	134	40	Colis.....	254	50
Empois.....	12	3	Peintures.....	116	23
Cuir ouvré—bottes, souliers.....	240	60	Papier.....	3
Harnais et sellerie.....	109	27	Conserves au vinaigre.....	13	2
Balais.....	78	15	Sauces.....
Articles d'ébénisterie.....	3	Viande marinée, etc.....	60	12
Chandelle.....	105	20	Papeterie.....	119	23
do de blanc de baleine.....	9	2	Vinaigre.....	4
Faïencerie.....	319	67	Lainage.....	844	168
Pendules.....	63	13	Articles non énumérés.....	2,225	441
Cordage.....	847	169	Ancre.....	66	6
Fusils, carabines, etc.....	90	18	Fer en barres, en baguettes.....	675	67
Chapeaux, casquettes et chapeaux de femmes.....	221	44	Racines médicinales.....	4
Fer et quincaillerie.....	2,465	493	Plâtre de Paris.....
Cuir.....	207	41	Ciment hydraulique.....	41	4
Ouvrages en bois.....	1,744	348	Total des droits.....	\$2,834

XII.—Tableau des articles fabriqués en Canada, des produits en Canada, importés au Nouveau-Brunswick du Canada en 1861, et du revenu en provenant.

ARTICLES.	Valeur.	Droit.
	\$ cts.	\$ cts.
Bière et porter	2,060 80	655 16
Bottes et souliers.....	565 40	98 94
Pain	1,466 22	219 94
Livres imprimés.....	878 20	21 97
Chandelle	559 40	110 19
Poterie	25 40	3 81
Meubles	131 75	23 05
Cuir.....	588 38	120 47
do fabriqué.....	129 40	22 65
Pipes, tabac.....	16 40	2 45
Robes et peaux pour voitures.....	110 00	16 50
Spiritueux—whiskey, soit	500 00	400 00
Ouvrages en bois	93 55	16 36
Total des droits.....		\$1,711 49

XIII.—ÎLE DU PRINCE ÉDOUARD.

Articles fabriqués importés du Canada, en 1861.

ARTICLES.	Valeur.	Droit.
	\$ cts.	\$ cts.
Tabac fabriqué.....	42 00	12 00

NOUVELLE-ÉCOSSE.

Les tableaux de la Nouvelle-Écosse n'indiquent pas spécialement les articles importés du Canada.

XIV.—TERRENEUVE.

Articles fabriqués importés du Canada, en 1861.

ARTICLES.	Valeur.	Droit.
	\$ cts.	\$ cts.
Pain	139 00	15 00
Briques.....	690 00	75 00
Articles d'ébénisterie.....	134 00	15 00
Cuir.....	38 00	4 00
Ouvrages en bois	4507 00	50 00
Total des droits.....		\$159 00

MEMOIRE.

Les délégués de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick et le gouvernement du Canada, considérant le rapport du ministre des finances du Canada, en date du 8 septembre courant, sur la réciprocité intercoloniale, sont demeurés d'accord sur les points suivants, savoir :

I. Que le libre échange des articles du crû, de la provenance et de la fabrication des provinces, ainsi que l'uniformité de tarif, sont des conséquences nécessaires de la construction du chemin de fer intercolonial.

II. Mais que, en conséquence de la diminution récente des revenus respectifs des provinces par suite de la guerre qui divise la république voisine, et du surcroît d'engagements qu'il faudra contracter en émettant des obligations pour la construction du chemin projeté, les délégués du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse regrettent de ne pas être actuellement en position d'adopter les mesures nécessaires à l'exécution de cet important projet.

J. S. MACDONALD,
Pour le Canada.
JOSEPH HOWE,
J. L. TILLEY.

[No. 136.]

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Québec, le 12 septembre 1862.

MILORD DUC, — En réponse à la dépêche (No. 93) de Votre Grâce, en date du 12 avril, je suis heureux de pouvoir vous transmettre ci-joint un rapport de mon conseil exécutif, au sujet du chemin de fer projeté entre cette province et la Nouvelle-Ecosse.

J'ajouterai qu'une députation de mon conseil exécutif doit se rendre en Angleterre cet automne, afin d'avancer par des entrevues personnelles la conclusion définitive des arrangements proposés.

J'ai l'honneur, etc.,

MONCK

A Sa Grâce le Duc de NEWCASTLE,
Etc., etc., etc.

COPIE du rapport d'un comité de l'honorable conseil exécutif, approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil, le 12 septembre 1862.

Le comité du conseil a examiné avec soin le mémoire ci-annexé d'une convention adoptée à une réunion des délégués des provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et des conseillers de votre excellence en cette province, au sujet de la construction d'un chemin de fer intercolonial, et le recommande humblement à l'approbation de votre excellence.

[Certifié,]

WM. H. LEE, G. C. E.

MEMOIRE.

Les soussignés, représentant les trois gouvernements du Canada, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, réunis pour examiner la dépêche de sa grâce le duc de Newcastle en date du 12 avril 1862, relative au chemin de fer intercolonial, ayant donné la plus minutieuse attention aux questions importantes indiquées dans cette dépêche, sont tombés d'accord sur les points suivants, savoir :

1° Que bien qu'ils aient appris avec regret, que le gouvernement impérial de sa majesté avait finalement refusé de sanctionner les propositions faites au nom de ces provinces en décembre 1861, et à des époques antérieures, ils désirent reconnaître la considération qu'on a bien voulu leur témoigner en substituant à ces propositions celle d'une garantie impériale de l'intérêt pour leur permettre de réaliser, au moyen d'un emprunt public, s'ils le désirent, à un taux modéré, les fonds nécessaires pour la construction du chemin de fer.

2° Que, remplis du désir de relier de plus en plus les provinces entre elles, de fortifier leur union avec la mère-patrie, de développer les intérêts commerciaux qui leur sont communs, et d'établir les facilités de communication nécessaires à la défense de ces provinces comme formant partie intégrante de l'empire, les soussignés sont prêts, avec la garantie impériale, à assumer la responsabilité des dépenses que nécessitera la réalisation de ce vaste projet.

3° Que les trois gouvernements ont convenu de répartir comme suit les engagements à contracter pour les dépenses nécessaires, savoir :—5-12 pour le Canada, et 7-12 à partager également entre les provinces du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse.

4° Mais il doit être bien entendu que chaque province ne s'engage au remboursement du capital et de l'intérêt que jusqu'à concurrence de la proportion convenue.

5° Que les soussignés, pour arriver à cette conclusion, se sont laissés principalement guider par la conviction que l'établissement d'un chemin de fer entre Halifax et Québec formera un chaînon essentiel d'une grande voie de communication non-interrompue traversant les possessions anglaises de l'Atlantique au Pacifique, voie à l'achèvement de laquelle tous les intérêts impériaux dans l'Amérique du Nord se trouvent intimement liés. Et les soussignés, dans le but de soumettre convenablement aux autorités impériales cette partie de la question, ont décidé que prochainement les trois provinces agiraient d'un commun accord pour faire ressortir la haute importance politique et commerciale du prolongement à l'ouest de la ligne projetée.

(Signé,)

J. S. MACDONALD,
L. V. SIGOTTE,
J. MORRIS,
WM. MCDUGALL,

Représentants du Canada.

WM. P. HOWLAND,
U. J. TESSIER,
F. EVANTUREL,
J. D'ARCY MCGEE,

JOSEPH HOWE,
WM. ANNAUD,

Représentants de la Nouvelle-Ecosse.

JOSEPH MCCULLY,

J. L. TILLEY,
P. MITCHELL,

Représentants du Nouveau-Brunswick.

WM. H. STEEVES,

Mémoire : Convention arrêtée entre les délégués de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick et le gouvernement du Canada.

1° S'il était décidé que les travaux fussent entrepris et dirigés par une commission mixte nommée par les trois provinces, cette commission devra se composer de deux membres nommés par le gouvernement du Canada et deux membres nommés par le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse respectivement, et les quatre commissaires devront en choisir un cinquième avant de terminer leurs opérations.

2° Une députation mixte devra se rendre aussitôt que possible en Angleterre pour s'entendre avec le gouvernement impérial sur les conditions des emprunts, la nature des garanties demandées, les sommes qui devront être payées pour le transport des troupes et des ralles, et pour obtenir, s'il est possible, une modification des conditions proposées relativement au chiffre des intérêts qui s'accumuleront pendant la durée des travaux.

3° Il ne sera pas fait d'explorations avant la passation des lois nécessaires et la nomination de la commission mixte.

4° Les profits ou pertes, après qu'auront été payés les frais d'exploitation, seront divisés en proportion de la contribution de chaque province respectivement.

5° Les lignes de chemins de fer appartenant actuellement aux gouvernements de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et dont il pourra être besoin pour le chemin intercolonial, seront exploitées par une commission mixte choisie par les trois provinces. Les prix exigés devront être uniformes sur tout le parcours du chemin. Tous les profits et pertes provenant du fonctionnement et de l'entretien de toute partie du chemin construite par la Nouvelle-Ecosse ou le Nouveau-Brunswick et exploitée comme section du chemin de fer intercolonial, seront reçus et supportés par les dites provinces respective.

ment. Et le surplus, s'il en est, après le paiement de l'intérêt, devra être consacré à la réduction des intérêts sur tout le parcours de la ligne entre Halifax et la Rivière-du-Loup.

6° Les terres de la couronne nécessaires au chemin, ou à l'établissement des stations, seront données par chaque province.

(Signé)

THOS. D'ARCY MCGEE,
Président du Conseil.
JOSEPH HOWE.
J. L. TILLEY.

(Copie—Canada—No. 176.)

DOWNING STREET, 14 octobre 1862.

MILORD,—J'ai eu l'honneur d'accuser réception de votre dépêche No. 136, portant la date du 12 septembre, accompagnée d'un rapport de votre conseil-exécutif d'après lequel il appert que plusieurs messieurs du Canada, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau Brunswick qui ont eu des conférences sur le sujet, en sont arrivés à la décision d'assumer, avec la promesse de la garantie impériale pour l'intérêt, la responsabilité des dépenses nécessaires pour la construction du chemin de fer intercolonial.

J'ai reçu cette nouvelle avec le plus grand plaisir.

J'ai l'honneur, etc.,

(Signé)

NEWCASTLE.

VICOMTE MONCK.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

QUÉBEC, le 5 novembre 1862.

MILORD DUC,—J'ai l'honneur de soumettre à Votre Grâce un rapport du conseil relatif à la députation du gouvernement de cette province près le gouvernement de Sa Majesté, au sujet du chemin de fer intercolonial.

MM. Scotte et Howland sont déjà partis pour l'Angleterre en qualité de délégués canadiens.

C'est par un oubli involontaire que je ne vous ai pas adressé ce document il y a huit jours.

J'ai l'honneur, etc.,

(Signé)

MONCK.

Sa Grâce le DUC DE NEWCASTLE, C. J., etc., etc., etc.

Copie du rapport d'un comité de l'honorable Conseil Exécutif, approuvé par Son Excellence le Gouverneur-général, le 22 octobre 1862.

Le comité ayant examiné la question du chemin de fer intercolonial et le mémoire de la convention signée au nom des gouvernements du Canada, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, le 12 septembre dernier, recommande respectueusement que deux délégués de ce gouvernement soient chargés de se rendre en Angleterre dans le but de coopérer avec les délégués des autres provinces (qui sont déjà partis) pour arriver à l'exécution des projets indiqués dans le mémoire.

Le comité recommande que les délégués représentant au gouvernement impérial que le gouvernement du Canada, pour arriver aux conclusions indiquées dans le mémoire, a été guidé par l'idée de la haute importance que le gouvernement impérial attache à ce chemin de fer comme moyen de mettre à l'abri de toute agression é rangère une des principales dépendances de l'empire britannique. Il recommande aussi que les délégués soient chargés, dans leurs relations avec le gouvernement impérial, d'insister sur ce point, savoir : Que la part que le Canada pourra prendre dans la construction d'un chemin de fer intercolonial, devra être regardée comme une contribution de la province aux défenses coloniales, et ainsi considérée dans toutes les négociations ou arrangements qui pourront avoir lieu

ultérieurement au sujet de la proportion des dépenses qu'auront à encourir la province et le le gouvernement impérial pour la défense du Canada en cas de danger ou de guerre.

Le comité recommande en outre ce qui suit : Bien que le gouvernement provincial, d'après l'arrangement invoqué dans le mémoire sus-mentionné, n'ait stipulé ni proposé de stipuler aucune condition avec le gouvernement impérial, en ce qui regarde l'établissement d'une voie de communication avec la grande contrée connue sous le nom de territoire du Nord-Ouest, il comprend parfaitement les avantages importants qui résulteraient pour le Canada de l'établissement de cette voie de communication.

De plus, le comité, en considération de la gêne financière que subit la province, et de la répugnance de la population à s'imposer de nouvelles obligations qui ne manqueraient pas d'entraîner à leur suite un surcroît de taxe, est convaincu que la perspective de l'ouverture d'un chemin au Nord-Ouest est nécessaire pour faire accepter à la province le chemin de fer intercolonial. En conséquence, sans préciser en aucune façon la part que le gouvernement impérial jugera convenable de prendre dans cette entreprise, le comité saisit avec empressement cette occasion de manifester au gouvernement impérial l'anxiété avec laquelle on épie l'attitude qu'il prendra en cette circonstance, attitude d'où dépend le développement des ressources du Canada et l'inauguration d'un système de politique dont le chemin de fer intercolonial forme une partie.

Enfin, le comité recommande respectueusement que l'honorable L. V. Sicotte et l'honorable W. P. Howland, soient chargés, en qualité de délégués, de soumettre les considérations précédentes au gouvernement impérial.

(Certifié,)

WM. H. LEE, G. C. E.

DOWNING STREET, le 25 novembre 1862.

MILORD,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dépêche, No. 152, portant la date du 5 courant, et accompagnée d'un rapport de votre conseil exécutif relatif au chemin de fer intercolonial.

J'ai déjà eu avec MM. Sicotte et Howland deux entrevues sur cette importante question.

A la première entrevue, j'ai jugé nécessaire de leur faire observer, en parlant du rapport du comité, que c'était le Canada et les provinces maritimes de l'Amérique-Britannique du Nord qui avaient été les promoteurs de ce projet de chemin de fer et non pas le gouvernement de Sa Majesté, et que je ne pouvais accepter la proposition que l'on me faisait de reconnaître comme contribution aux défenses coloniales les sommes d'argent dépensées pour la construction de ce chemin de fer.

J'ai de plus informé ces messieurs, relativement à cette partie du rapport qui traite de la communication avec le Nord-Ouest, que bien que depuis quelque temps je me sois sérieusement occupé de l'ouverture d'une ligne de communication, néanmoins, je n'ai pas encore observé de résultats assez définitifs pour me permettre aujourd'hui d'entrer en arrangement avec le Canada à ce sujet.

En leur adressant ces observations, rendues nécessaires par la forme du rapport, j'ai donné à MM. Sicotte et Howland l'assurance de mon vif désir de voir se réaliser de la manière la plus avantageuse les objets qui font le but de leur voyage en Angleterre, tant en ce qui concerne le chemin de fer que la communication avec le Nord-Ouest.

J'ai l'honneur, etc.,

NEWCASTLE.

Vicomte MONCK.

A Sa Grâce le DUC DE NEWCASTLE.

I

Les soussignés, représentant le gouvernement du Canada, comme délégués spécialement chargés d'arrêter avec le gouvernement impérial les conditions de l'emprunt à faire sur la garantie impériale qui a été offerte, ainsi que de déterminer la nature des engagements à contracter pour la construction du chemin de fer intercolonial entre Halifax et Québec, ont l'honneur de soumettre à votre grâce le mémoire suivant :—

Il doivent déclarer de nouveau, de la part du gouvernement du Canada, ce qui a été admis à toutes les phases des négociations, tant par les hommes d'état anglais que par les gouvernements coloniaux, que la construction d'un chemin de fer reliant les colonies de l'Amérique-Britannique du Nord, devrait être regardée comme une entreprise d'un intérêt impérial, et, pour nous servir des expressions du ci-devant ministre des colonies, comme un grand chemin national.

Un résumé concis des opinions exprimées par les hommes publics, et des idées entretenues sur le sujet par les différents gouvernements de la Grande-Bretagne et des colonies depuis 1839, est peut-être nécessaire aujourd'hui, pour expliquer clairement les conditions proposées de la part du gouvernement impérial, ainsi que de la part des gouvernements coloniaux.

En 1839, lord Durham, dans une réponse au secrétaire d'état pour les colonies, lui enjoignant de s'occuper de la confection d'un chemin entre Halifax et Québec, sur la détermination du gouvernement impérial d'établir des communications par la vapeur entre le premier de ces ports et la Grande-Bretagne, recommande fortement la construction d'un chemin de fer entre ces deux villes.

Durant l'administration de Sir Robert Peel, en 1843, le gouvernement impérial fit faire l'étude d'un chemin militaire, mais au moment où cette étude était presque terminée, elle fut abandonnée en faveur d'un chemin de fer.

En 1846, M. Gladstone, alors secrétaire des colonies, organisa l'étude d'un chemin de fer, dont les frais furent supportés en commun par le Canada, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse et le gouvernement impérial.

Le major Robinson s'exprime comme suit dans son rapport, sur la nature et l'objet d'un tel chemin de fer :—

“ Sous le point de vue politique et militaire, le chemin de fer projeté doit être considéré comme un ouvrage nécessaire.

“ L'accroissement de la population et des richesses des Etats-Unis, et le grand nombre de chemins de fer qui se croisent sur leur territoire, surtout dans la direction des frontières du Canada, font qu'il est absolument nécessaire de contrebalancer, par des moyens correspondants, leur influence prépondérante.

“ Il est donc très essentiel que la mère-patrie puisse maintenir, en tout temps et en toutes saisons, ses communications avec les Canadas. Quelque puissante que l'Angleterre soit sur mer, ce n'est pas sa marine qui protégera le Canada contre les attaques par terre.

“ La faiblesse expose à l'aggression, et comme le chemin de fer serait un levier qui permettrait à l'Angleterre de concentrer ses forces dans la lutte, il n'est pas tout à fait improbable qu'il aurait l'effet de prévenir une guerre à une époque ultérieure.

“ Les frais d'une année de guerre suffiraient à couvrir deux ou trois fois les dépenses d'un chemin de fer.”

En 1849, lord Grey, en transmettant le rapport du major Robinson à lord Elgin, disait dans sa dépêche :—

“ J'ai examiné ce document précieux avec toute l'attention et l'intérêt qu'il mérite, et j'ai à vous exprimer, au nom du gouvernement de Sa Majesté, l'assurance que nous apprécions pleinement l'importance de l'entreprise projetée, et que nous n'entretenons aucun doute sur les avantages que, non seulement les provinces qui sont intéressées dans cette entreprise, mais encore l'empire en général retireraient de la construction de ce chemin de fer : mais quelques considérables que puissent être ces avantages, il est impossible de se méprendre sur la grandeur des obstacles qu'il s'agira de surmonter pour faire face aux dépenses nécessaires.

“ Avant donc que le gouvernement de Sa Majesté s'occupe à considérer si l'on doit prendre quelque mesure pour mettre ce plan à exécution, il est nécessaire que nous soyons informé jusqu'à quel point les diverses provinces voudront co-opérer à son exécution.”

Lord Elgin déclara dans sa réponse à cette dépêche : “ Il est évident qu'aussitôt que les communications par chemin de fer traverseront toutes les provinces, une force militaire moindre que celle qu'il faut à présent suffira pour leur protection.

“ Mais en voyant le désir que Votre Seigneurie a souvent exprimé que l'on effectuât le plus tôt possible une diminution des dépenses encourues par la Grande-Bretagne à ce sujet, je suis prêt à faire un nouveau pas dans cette direction, tant je suis convaincu que la simple entreprise de l'ouvrage en question aura l'effet de tirer les habitants des colonies du décou-

agement dans lequel les ont plongés de récents changements opérés dans la politique commerciale de l'Europe,—d'unir les provinces entre elles et à la mère-patrie, de leur inspirer la conscience de leur propre force et de la valeur du lien qui les rattache à la Grande-Bretagne, et qui est leur meilleure garantie contre toute agression,—que je n'hésiterais pas à recommander d'opérer une réduction immédiate et considérable du chiffre des troupes stationnées en Canada, dans le cas où la construction du chemin de fer de Québec à Halifax serait décidée.

En 1851, Lord Stanley, passant en revue dans la Chambre des Lords le projet élaboré par lord Grey, dans un discours qui fut accepté par les colonies comme l'expression des opinions et des sentiments du peuple anglais, dit ce qui suit :

“ Il pense donc que l'établissement d'une ligne de communication entre Halifax et Québec, sur une distance d'environ 700 milles à travers un territoire exclusivement britannique,—reliant deux points, et deux points essentiels à la puissance de ce pays, qui sont aujourd'hui séparés par une vaste étendue de forêts d'un côté, et de l'autre par une côte difficile et couverte de glace pendant une grande partie de l'année, et rendant rapide, facile et constante la communication entre ces deux points, aujourd'hui si incertaine, difficile et lente,—est un objet de première importance pour les intérêts et la puissance de l'Empire sur le continent de l'Amérique.

“ Mais c'est aussi une affaire d'une importance incalculable que nous ouvrons à la population que nous envoyons par milliers et millions de ce pays, où elle ne peut gagner sa vie, une nouvelle patrie sous un climat salubre et à une distance modérée de nos propres rives, dont le passage n'exécède pas douze jours par la vapeur, et tend à se réduire chaque jour davantage ; il est de la plus haute importance, soit que nous l'envoyions comme moyen de diminuer notre paupérisme ou d'accroître notre puissance dans ces régions, que nous ayons onze ou douze millions d'acres de terres inoccupées, fertiles et fécondes en richesses minérales qui seraient en même temps un moyen d'accroître notre puissance militaire, et d'assurer la permanence de notre empire en Amérique. Ce projet n'est pas comme les projets ordinaires de chemins de fer, où la première question à faire serait : la ligne paiera-t-elle ou ne paiera-t-elle pas ? mais c'est un chemin de fer qui, même sous le point de vue pécuniaire, paiera, si l'on prend en considération non-seulement le trafic de ce chemin, mais les accessoires qu'il créerait par sa construction. Mais, dit-il, même s'il ne devait pas payer un chelin par £100 sous le point de vue pécuniaire, d'ici à dix ans, l'intervention de ce pays, non pas dans le but de s'engager dans une dépense énorme et inutile, mais dans le but d'aider de son crédit, sinon plus que par son crédit, ceux qui désirent y contribuer de tout leur pouvoir, et même, au delà de leur pouvoir, non pas dans un but local, mais bien dans un but impérial,—est une question qui mérite certainement la considération du gouvernement impérial, et ne doit pas être regardée comme une question de louis, chelins et deniers.

“ Or, il est convaincu qu'en accordant notre aide nous accomplirions une œuvre sage, légitime et même économique en fin de compte, même si dès le début il nous faut faire des déboursés ; et il est sûr que ce serait conférer de grands avantages à la colonie de même qu'à la mère-patrie, et que ce serait le moyen de raffermir sa puissance sur terre dans l'Amérique du Nord.

“ Et si le noble comte voulait seulement dire quelle conduite il serait prêt à suivre ; et si le gouvernement voulait contribuer à l'exécution de ce que ces colonies ne peuvent accomplir seules, bien qu'il croie fermement qu'une aide comparativement limitée de la part du gouvernement, ou sa garantie libérale pour les capitaux nécessaires,—pour laquelle il n'aurait jamais à payer un seul chelin—permettrait de conduire cette grande entreprise à bonne fin ; il est également certain qu'à moins que le gouvernement n'intervienne, ces avantages seraient indéfiniment différés, la communication entre deux points importants serait perpétuellement interrompue, le flot de l'émigration de ce pays et de l'Irlande continuerait à être dirigé, comme il l'est aujourd'hui, non pas vers nos propres colonies, mais vers les territoires des Etats-Unis ; la communication entre Halifax et Québec se ferait en définitive par les Etats-Unis, dépendrait d'eux entièrement, et serait exposée à être interrompue à tout moment en cas d'hostilité, tandis qu'en les Etats-Unis en retireraient tous les profits en temps de paix.

“ Maintenant, nous avons à décider si nous donnerons ces grands avantages aux Etats-Unis, et en même temps si nous priverons les sujets de ce pays de l'occasion de

recevoir une population utile et très précieuse dans nos colonies, dont l'émigration soulage la mère-patrie de son trop grand nombre de bras ;—ou bien si, par une action prompte et libérale, qui en définitive ne nous coûtera rien, nous permettrons à nos colonies de compléter ce qui servira à cimenter une union plus forte entre nos possessions de l'Amérique du Nord, et ce qui leur apprendra à sentir que le gouvernement et le parlement impérial les regardent comme une partie intégrante de l'empire."

D'un autre côté, nous nous permettrons de rappeler à votre grâce que les législatures des colonies et leurs gouvernements ont toujours représenté le chemin comme un moyen nécessaire pour la défense du pays, et comme une entreprise d'un intérêt national.

Le 6 janvier 1849, le conseil législatif du Nouveau-Brunswick adopta une série de résolutions dont nous faisons les extraits suivants :—

" Examinant les positions relatives des colonies de l'Amérique du Nord, et la grande importance, au point de vue national, d'accroître les relations mutuelles, nous considérons du plus haut intérêt pour la permanence de la domination anglaise sur ce continent, qu'il soit construit un chemin de fer destiné à relier les provinces inférieures à l'intérieur du Canada.

" Nous croyons que l'on ne pourrait trouver aucun autre moyen qui consoliderait aussi certainement les colonies, et perpétuerait le lien qui nous attache à la Grande-Bretagne ; tandis que sans cette mesure, nous craignons que notre position, comme colonies, ne soit que de courte durée.

" Nous croyons que la véritable question sur ce sujet est celle-ci : Le peuple anglais désire-t-il ou non conserver les colonies de l'Amérique du Nord ? S'il le désire, ce réseau de chemin de fer est indispensable et devrait être construit à tout prix."

Le 1er mai 1858, la législature de la Nouvelle-Ecosse s'adressa comme suit à Sa Majesté :

" Cette grande entreprise, d'une importance nationale autant que coloniale, a été, pendant plusieurs années, soumise à la considération du gouvernement de Votre Majesté.

" Les avantages de la mesure, tant sous le rapport national que sous le rapport colonial, sont reconnus.

" Ce travail gigantesque a été facilité par les efforts et les dépenses des provinces, mais son achèvement est au-dessus de leurs seules ressources, et le grand résultat dépend de l'aide efficace du gouvernement de Votre Majesté."

En 1858, la législature du Canada adopta les résolutions suivantes :

" 1^o Que la construction d'un chemin de fer intercolonial, reliant les provinces du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse au Canada, a longtemps été regardée comme une affaire absolument nationale, et sur l'importance de laquelle on devrait fortement insister auprès du gouvernement impérial.

" 2^o Que durant plusieurs mois de l'année, il ne peut exister de relations entre le Royaume-Uni et le Canada qu'en passant par le territoire des États-Unis d'Amérique, et que cette dépendance absolue, et ces relations exclusives avec un pays étranger, ne peuvent avoir, même en temps de paix, qu'une très pernicieuse influence sur le sort du Canada comme partie intégrante de l'empire, influence qui pourrait bien transporter ailleurs cette identité d'intérêt qui devrait exister entre la mère-patrie et ses colonies.

" 3^o Que cette chambre, tout en ayant la plus grande confiance dans les assurances qui ont été données à la province par le gouvernement impérial, que le Canada peut, en tout temps, compter sur le concours de l'empire dans le cas d'une invasion étrangère, est en même temps convaincue que l'accès du pays est fermé une grande partie de l'année aux troupes de Sa Majesté, vu l'absence de moyens de communication suffisants, et que s'il arrivait que les relations amicales qui existent si heureusement aujourd'hui entre la Grande-Bretagne et les États-Unis fussent troublées, la difficulté d'arriver à l'Océan pendant l'hiver, pourrait mettre sérieusement la sûreté de la province en danger.

" 4^o Que dans le but de coloniser promptement les territoires maintenant occupés par la compagnie de la Baie d'Hudson, et développer les ressources ces vastes régions comprises entre le Canada et l'Océan Pacifique, il serait essentiellement de l'intérêt de l'Empire tout entier qu'il fut établie une grande voie de communication s'étendant de l'Océan Atlantique vers l'Ouest, laquelle donnerait à la fois à toutes les possessions anglaises en Amérique un accès facile à la Grande-Bretagne et à sa protection, tandis que par les facilités de communication qui leur seraient ainsi offertes à l'intérieur, ces grandes dépendances

deviendraient plus prospères, leur puissance serait consolidée et ajouterait à celle de l'Empire, et leur union avec la mère-patrie serait pour toujours assurée.

En 1861, les colonies représentèrent de nouveau au gouvernement impérial les avantages et la nécessité de construire le chemin de fer."

Leurs délégués firent fortement valoir que—

" Sans ce chemin les provinces sont démembrées, et presque incapables de se défendre pendant une grande partie de l'année, excepté à un tel sacrifice d'hommes et de biens, et à de si énormes frais pour la mère-patrie, que la légère contribution exigée d'elle aujourd'hui en devient insignifiante. Avec ce chemin de fer nous pouvons concentrer nos forces sur les parties menacées de notre frontière ; garder les citadelles et les ouvrages qui ont été faits par la Grande-Bretagne à grands frais, mettre nos villes à l'abri de la surprise, et maintenir notre position jusqu'à ce que des renforts puissent traverser la mer ; tandis que sans le chemin de fer, si une attaque était faite en hiver, la mère-patrie ne pourrait mettre sur pied aucune armée digne de l'honneur national, et capable de faire face aux besoins de la frontière canadienne, sans un gaspillage réel du trésor beaucoup plus grand que le principal de la somme dont on lui demande de contribuer, ou plutôt de risquer l'intérêt.

" Le gouvernement britannique a construit des citadelles dispendieuses à Halifax, Québec et Kingston, et il s'y trouve des approvisionnements de munitions et de matériaux de guerre ; mais leurs faibles garnisons ne suffiront pas à leur défense, à moins que les troupes provinciales puissent y être concentrées. Un ennemi entreprenant pourrait les enlever par un coup de main avant que l'Angleterre ne puisse y envoyer des renforts, et une fois prises, les ports et les rades pour la défense desquels elles ont été construites, ne seraient pas trop sûrs pour les armements maritimes envoyés trop tard à leur secours.

" Que ce sujet devrait être regardé et traité principalement au point de vue des relations permanentes entre la Grande-Bretagne et les provinces, et des positions relatives de l'Angleterre et des Etats Unis dans le cas d'hostilités entre ces deux puissances.

Le gouvernement impérial donna une réponse définitive à toutes ces demandes et considérations, dans la dépêche de Votre Grâce du 12 avril 1862, dans laquelle Votre Grâce dit :

" Je regrette de me trouver dans la nécessité de vous informer qu'après avoir donné au sujet toute la considération qu'il mérite, le gouvernement de Sa Majesté ne s'est pas cru autorisé à donner sa sanction à une aide de cette nature. Cependant, désirant encourager autant que possible l'achèvement de la grande ligne de chemin de fer sur le territoire britannique entre l'Atlantique et les régions les plus occidentales du Canada, et assister les provinces dans un projet qui leur serait d'un si grand intérêt, le gouvernement de Sa Majesté consent à offrir aux gouvernements des provinces la garantie impériale de l'intérêt, pour leur permettre de réaliser, au moyen d'un emprunt public, s'ils le désirent, à un taux modéré, les fonds nécessaires pour la construction du chemin de fer en question."

Les colonies eurent en conséquence une conférence à Québec, en septembre dernier, et il fut arrêté entre les délégués :—

" 1^o Que tout en apprenant avec un très grand regret que le gouvernement impérial de Sa Majesté a définitivement refusé de sanctionner les propositions faites au nom de ces provinces en décembre 1861, et à des époques antérieures, ils reconnaissent en même temps la considération qu'on leur a montrée en proposant d'y substituer " la garantie impériale de l'intérêt, pour leur permettre de réaliser au moyen d'un emprunt public, s'ils le désirent à un taux modéré, les fonds nécessaires pour la construction du chemin de fer en question."

" 2^o Que désirant sincèrement relier plus intimement les provinces entre elles, et raffermir le lien qui les attache à la mère-patrie, favoriser leurs intérêts commerciaux communs, et créer des facilités essentielles à la défense publique de ces provinces comme parties intégrantes de l'empire, les soussignés sont prêts à se charger, sous la garantie impériale, de la responsabilité des dépenses nécessaires à la construction de ce grand ouvrage.

" 3^o Qu'en arrivant à cette conclusion, les soussignés ont été fortement influencés par la conviction que la construction du chemin entre Halifax et Québec devra former une partie essentielle de la chaîne non interrompue de la grande voie de communication traversant le territoire anglais, de l'Atlantique au Pacifique, et à la construction de laquelle tous les intérêts impériaux dans l'Amérique du Nord sont intimement liés."

II

Les colonies ont déclaré qu'elles étaient prêtes à construire tout le chemin à leurs frais, pourvu qu'elles fussent aidées par garantie impériale à réaliser les fonds nécessaires, à un taux d'intérêt modéré. L'on peut donc dire avec vérité que la proposition actuelle n'a pas pour but l'obtention d'un prêt impérial dont les deniers ne seraient employés que dans l'intérêt des colonies seulement, mais bien le moyen, — qui n'entraînerait le gouvernement impérial dans aucune responsabilité réelle, — de faciliter la réalisation d'une grande œuvre nationale qui intéresse autant l'empire que les colonies.

La seule question en débat, relativement à la Grande-Bretagne, est la suffisance des engagements offerts par les colonies pour mettre à couvert la responsabilité éloignée qu'entraînerait la garantie impériale.

Si leur condition passée, comparée à celle d'aujourd'hui, n'établit pas parfaitement leur capacité à rembourser l'emprunt aux époques proposées, cette comparaison ne ferait que prouver, plus fortement que tout autre fait, que cet ouvrage, que l'on admet être nécessaire à leur défense militaire, devrait être fait par le gouvernement impérial seul. Mais pour rendre évidente la parfaite valeur des engagements que le Canada désire contracter, il suffit de comparer les revenus de cette colonie en 1842, époque à laquelle le premier emprunt impérial fut effectué, avec les revenus de 1861.

En 1842, les revenus étaient de £300,497 sterling, et en 1861 ils se sont élevés à £2,312,885 sterling, déduction faite des frais de perception.

Après plusieurs entrevues avec votre grâce et le chancelier de l'échiquier, où les conditions de l'emprunt, la nature des engagements, les dispositions relatives au fonds d'amortissement furent discutées sans arriver à aucun résultat positif, les délégués viennent d'être officiellement informés que la garantie impériale sera accordée à certaines conditions énumérées dans le document ci-joint.

Les délégués regrettent d'avoir à dire que, à leur avis, quelques-unes de ces conditions sont de nature à rendre la garantie impériale inutile, et d'autres à en ajourner l'effet à une date si reculée, ou entourées de tant de difficultés, que les colonies ne peuvent l'accepter comme une aide à une entreprise et à une mesure destinées à créer des facilités essentielles à la défense des provinces comme parties intégrantes de l'empire.

La stipulation que le prêt constituera la première charge après celle de l'intérêt à payer sur les dettes existantes, leur paraît être rédigée de manière à militer contre le paiement des autres dettes qui deviendraient dues avant le remboursement de l'emprunt.

Le remboursement annuel de l'emprunt rend les échéances beaucoup plus rapprochées que les époques proposées, et outre la perte qu'il entraîne, il prive la colonie d'une forte somme qui, employée durant cette période aux améliorations intérieures, offrirait une bien meilleure sûreté que ce paiement annuel, par le développement des ressources et des richesses du pays. Dans tout arrangement proposé, les colonies ne devraient pas accepter, sous forme de fonds d'amortissement, des conditions de paiement qui feraient de cette garantie impériale un obstacle à leur futur développement intérieur, tandis que par l'accroissement du taux de l'intérêt et les dépenses et pertes qu'en entraînerait la gestion, la garantie impériale cesserait par là d'être réellement une aide et un avantage.

Le placement de ces paiements annuels en effets publics coloniaux ne constituera pas une meilleure garantie que l'engagement du gouvernement colonial de payer une somme fixe à une époque déterminée.

Ces placements en effets publics des colonies, suivant que le gouvernement de Sa Majesté l'ordonnera et que l'approuveront les gouvernements coloniaux, soulèveront des difficultés qui, si elles ne sont pas d'un caractère plus grave que celles qui se sont déjà élevées à propos du fonds d'amortissement créé pour la première garantie impériale, font croire aux délégués que ces arrangements ne sont pas plus avantageux que les premiers.

L'expérience du Canada est très défavorable à un fonds d'amortissement. Il a causé à ce pays des embarras et des difficultés, et porté le taux de l'intérêt à un chiffre plus élevé que celui qu'il aurait payé en empruntant sur son crédit seul.

Les délégués sont informés qu'il est naturellement entendu que l'assentiment de la trésorerie à ces arrangements présuppose la preuve que les ressources coloniales suffisent pour faire face aux obligations qu'on veut leur imposer.

Lorsque, après plus de vingt ans de négociations, l'offre de la garantie impériale était

faite, les colonies avaient le droit de croire que le fait que leurs revenus suffisaient pour faire face à ces engagements nouveaux était connu et avoué, puisque tous les renseignements qu'elles peuvent donner se trouvent déjà en la possession de la trésorerie, et sont établis de la manière la plus détaillée dans les tableaux statistiques annuellement publiés par le gouvernement de Sa Majesté. Aucune exploration, aucune législation ne peuvent avoir lieu avant que les colonies ne soient informées qu'il a été établi qu'elles peuvent faire honneur à ces nouveaux engagements, et il serait important pour les colonies de connaître, le plus tôt possible, quelle autre preuve on en veut.

La huitième condition est que l'on fera des arrangements convenables pour le transport des troupes, etc., etc.

Si l'on prétend que les troupes devront être transportées gratuitement, les délégués doivent observer que lorsque cette condition fut offerte par les colonies, c'était comme partie du projet alors proposé, que l'Angleterre contribuerait pour moitié dans les frais de construction du chemin.

Puisque l'on propose aujourd'hui que tous les frais retombent sur les colonies, l'on ne peut espérer qu'elles exonèrent aussi le gouvernement impérial de toute dépense à l'égard du transport des troupes, etc.

Toutes ces conditions présupposent que le gouvernement impérial n'a aucun intérêt à servir ou aucune politique à maintenir dans la construction de ce grand chemin de fer, et que les colonies doivent être traitées comme tout autre gouvernement demandant un emprunt au trésor impérial. L'on demande la même preuve que celle que l'on exige de tout débiteur inconnu pour constater s'il a les moyens de faire honneur à ses engagements. Le débiteur ordinaire, lorsque cette preuve est établie, peut faire ce que bon lui semble de l'argent emprunté; mais ici, les fonds doivent être affectés à une entreprise qui, tout le monde l'admet, doit développer immensément la richesse du créancier, en lui permettant de maintenir plus efficacement sa puissance et sa suprématie, avec le pouvoir même de donner à ces travaux la direction qui, selon lui, réalisera le plus sûrement ces avantages, bien que les dépenses du débiteur puissent en être considérablement accrues et que les avantages pécuniaires puissent en être fortement diminués, si même il ne s'expose pas à une grande perte.

La trésorerie propose une autre condition qui devra retarder beaucoup tous les autres arrangements, et pourra, après toutes les dépenses occasionnées par les explorations nécessaires, et le trouble et les difficultés de législation à ce sujet dans les différentes législatures coloniales, rendre tout ce trouble, toutes ces dépenses, toute cette législation, parfaitement inutiles, et ne laisser qu'un sentiment de profond mécontentement dans l'esprit des habitants des colonies.

"L'on ne devra pas demander cette garantie au gouvernement impérial avant que la ligne et les études n'aient été approuvées par le gouvernement de Sa Majesté, et avant qu'il n'ait été établi, à la satisfaction de ce même gouvernement, que la ligne peut être construite sans avoir à recourir à une nouvelle garantie impériale."

La garantie proposée est limitée par la trésorerie à trois millions de louis. Il est possible que le chemin de fer coûte un demi million, ou davantage, de plus que cette somme fixée de trois millions, et cela par l'adoption d'une route choisie à cause de ses avantages militaires, et pour des considérations certainement autant impériales que coloniales. Et alors il faudra que les colonies, avant d'obtenir cette garantie, prouvent à des personnes qui ne montrent pas toujours trop de confiance en leur richesse, que cette ligne peut être construite sans avoir à recourir à une nouvelle garantie impériale.

Il s'écoulera probablement plusieurs années encore avant que l'on puisse clore la discussion sur ce point.

La cédule présuppose que le taux de l'intérêt est fixé par la trésorerie à 4 pour cent, tandis que les délégués ont demandé, après consultation avec les agents financiers de la province, qu'il fût fixé à 3½ pour cent, et que les bons portassent ce taux d'intérêt.

Les études et le choix de la route doivent être comptés comme mesures préliminaires à toute loi ayant pour but de mettre à effet l'offre de la garantie impériale dans la législation coloniale.

D'après la proposition de la trésorerie, ce n'est qu'après que les études et le choix de la route auront été faits, que les provinces pourront profiter de cette garantie, si le coût n'en n'est pas porté à plus de trois millions, et lorsque l'on aura informé les colonies que leurs ressources sont considérées suffisantes pour faire honneur à leurs engagements.

Si le prix de revient de la construction excède trois millions, il faudra prouver, à la satisfaction du gouvernement de Sa Majesté, que la ligne peut être construite sans avoir à recourir à une nouvelle garantie provinciale. Pendant la discussion qui s'en suivra, et qui pourra durer très longtemps, pour établir ce fait ou cette possibilité, l'on ne pourra ni agir ni législater.

III

Quelques unes de ces conditions et exigences forment une étrange appréciation de la déclaration officielle faite par lord Gray en 1848 : " Le gouvernement de Sa Majesté apprécie pleinement l'importance de l'entreprise projetée, et n'entretient aucun doute sur les grands avantages que, non seulement les provinces qui sont intéressées dans cette entreprise, mais encore l'empire en général, retireront de la construction de ce chemin de fer, mais avant de s'assurer si des mesures doivent être prises par le gouvernement de Sa Majesté pour mettre ce plan à exécution, il est nécessaire que nous soyons informés jusqu'à quel point les diverses provinces voudront y coopérer."

Ces exigences contredisent assez désagréablement les éloquentes paroles de lord Derby : " Qu'en accordant l'aide impériale nous accomplirions une œuvre sage, légitime et même économique en fin de compte, voir même si dès le début il fallait faire des déboursés ; et il est sûr que ce serait conférer de grands avantages aux colonies de même qu'à la mère-patrie, et que ce serait le moyen de raffermir sa puissance sur terre dans l'Amérique du Nord."

La question des défenses publiques des colonies, comme parties intégrantes de l'empire, la question du maintien et de l'accroissement de l'influence politique et sociale de l'Angleterre sur toutes ses immenses possessions de l'Amérique du Nord, la question économique, qui est d'une importance si vitale pour le bien-être de la nation, les questions du capital improductif, du surcroît de bras, sont liées à ce grand chemin national que le Canada désire construire, au moyen de la contribution la plus généreuse et la plus libérale de l'Atlantique au Pacifique.

Il avait certainement le droit de demander la coopération de la Grande-Bretagne, et lorsqu'il ne demande qu'une garantie, qui ne peut, sous aucune circonstance, l'engager pour un seul sou, pour nous servir des expressions de lord Derby, le gouvernement canadien a certainement le droit d'espérer une décision prompte et libérale.

Si on laisse les différents groupes de population disséminés sur la surface de l'Amérique Britannique, et qui, dans 25 ans, atteindront le chiffre d'au moins 12 ou 15 millions, prendre chacun des routes différentes, n'avoir aucune tendances communes, aucune centralisation dans leur existence politique, aucun autre lien que leurs intérêts disparates secondés par des systèmes commerciaux différents et établis d'après des principes de localité, ils continueront à être faibles et impuissants, et seront une proie facile pour la puissante république qui les entoure.

Unissez toutes ces populations par des rapports plus intimes, faites en un tout, fort par l'unité des intérêts, des tendances, de l'organisation politique et des idées communes ; créez, au moyen de relations commerciales, des intérêts mutuels entre elles et avec l'Angleterre ; dirigez leur attention vers une politique large et libérale, et vous aurez favorisé l'industrie et la richesse de l'Angleterre ; vous aurez étendu votre puissance de civilisation, et posé la fondation de grands et importants états qui vous seront toujours attachés par l'amitié et la reconnaissance.

Le gouvernement canadien n'insiste pas sur cette entreprise parce qu'elle est populaire en Canada ; au contraire, il lui faut lutter contre une forte opposition populaire ; mais appréciant à leur juste valeur la force et l'importance qu'elle donnera par la suite au pays, et surtout les facilités qu'elle créera pour les défenses publiques de cette partie de l'empire, il n'a pas hésité à adopter une politique qui lui paraissait saine, hautement nationale et propre à conduire à la grandeur et à la protection de l'empire en général.

Comme mesure de défense, le Canada supportera bien volontiers sa part du fardeau considérable imposé par la construction du chemin ; mais si la politique du gouvernement impérial, à l'égard de cette entreprise, est en pratique une déclaration qu'il n'est pas disposé à la traiter comme une mesure d'un intérêt national et de défense publique d'une partie de l'empire, elle ne deviendra certainement pas populaire.

Les idées et la politique qui découlent et qui résultent des conditions attachées à cet engagement si éloigné de l'échiquier impérial, sont tellement différentes des idées et de la politique nourries en Canada, que les soussignés se sont crus obligés de passer en revue les négociations depuis si longtemps pendantes, et de faire contraster les opinions des colonies, relativement au caractère militaire et impérial de l'entreprise, avec la conduite du gouvernement impérial qui refuse d'y contribuer, et qui promet, non pas une avance d'argent, mais une simple garantie que les travaux seuls devraient l'engager à donner, et cela d'une manière mesquine et embarrassante, tout en refusant de reconnaître aucune obligation réciproque de la part de la mère-patrie.

Ils s'empreseront de soumettre à leur gouvernement les conditions et les arrangements proposés par le gouvernement impérial pour mettre à exécution l'offre de la garantie impériale, dans l'espérance que, sur les instances pressantes des colonies, cette aide sous forme de garantie sera accordée de la manière expliquée par les délégués dans les différentes entrevues qu'ils ont eues avec votre grâce et la trésorerie.

Les conditions énoncées par les délégués et détaillées dans le document ci-joint, en permettant aux colonies d'emprunter les fonds nécessaires au taux minime de 3½ pour cent, rendraient la garantie impériale une aide réelle et tangible, acceptée comme équivalent de la contribution du gouvernement impérial en faveur d'une entreprise nationale et d'une mesure de défense publique. Les richesses actuelles et futures des colonies sont des garanties suffisantes, pour l'échiquier impérial, contre toute possibilité, même la plus éloignée, de toute perte qui pourrait survenir, et une preuve satisfaisante que le chemin serait construit si ces conditions étaient acceptées.

Londres, 23 décembre 1862.

(Signé.)

L. V. SICOTTE,
W. P. HOWLAND.

Il est proposé par les délégués :—

- 1° Que l'emprunt soit de £3,000,000 sterling ;
 - 2° Que la responsabilité de chaque colonie soit répartie comme suit :
 - £1,250,000 pour le Canada,
 - £875,000 pour le Nouveau-Brunswick,
 - £875,000 pour la Nouvelle-Ecosse ;
 - 3° Les bons porteront intérêt au taux de 3½ pour cent ;
 - 4° L'intérêt sera payable semi-annuellement, à Londres, le premier jour de mai et le premier jour de novembre ;
 - 5° Que la somme empruntée sera remboursée en quatre versements :
 - £250,000 dans 10 ans,
 - £500,000 dans 20 ans,
 - £1,000,000 dans 30 ans,
 - £1,250,000 dans 40 ans ;
 - 6° Les profits nets du chemin seront affectés à l'extinction de la dette.
 - 7° Que l'emprunt aura priorité sur les revenus de chaque colonie après les dettes et charges actuelles ;
 - 8° Que le gouvernement impérial aura le droit de choisir l'un des ingénieurs qui seront nommés pour faire l'étude du tracé du chemin ;
 - 9° Que le choix de la route sera laissé au gouvernement impérial ;
 - 10° Que si l'on décide que l'ouvrage devra être fait et conduit par une commission mixte, elle sera formée dans les proportions suivantes : le Canada nommera deux commissaires, et le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse en nommeront chacun un ;
- Ces quatre commissaires en nommeront un cinquième avant de commencer leurs travaux ;
- 11° Que les parties des chemins de fer maintenant possédés par les gouvernements du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, et qui seront requises pour former partie du chemin de fer intercolonial, seront placées sous le contrôle de cette commission ;
 - 12° Que tout bénéfice net ou toute perte résultant de l'exploitation et de l'entretien d'aucune partie des chemins construits par la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick, et qui formeront partie du chemin de fer intercolonial, sera reçu ou supportée par ces pro-

vines respectivement, et le surplus, s'il y en a, après le paiement de l'intérêt, sera employé à l'extinction de l'intérêt de toute la ligne entre Halifax et la Rivière-du-Loup ;

12° Que les tarifs seront uniformes sur chaque partie respective du chemin ;

14° Que les terres publiques requises pour la voie ferrée ou les stations seront fournies par chaque province.

(Copie de la proposition faite de la part du gouvernement impérial.)

Il est proposé :—

1° Que des bills seront immédiatement soumis aux législatures du Canada, de la Nouvelle Ecosse et du Nouveau-Brunswick, pour autoriser les gouvernements de ces provinces à emprunter £3,000,000, sur la garantie du gouvernement britannique et dans les proportions suivantes : cinq-douzièmes le Canada, trois-douzièmes et demi la Nouvelle-Ecosse, et trois-douzièmes et demi le Nouveau-Brunswick.

2° Mais nul emprunt ne sera contracté au nom d'aucune colonie avant que des pouvoirs identiques n'aient été donnés aux gouvernements des deux autres colonies intéressées, ni à moins que le gouvernement impérial ne garantisse le paiement de l'intérêt de cet emprunt jusqu'à remboursement.

3° Les deniers seront affectés à l'achèvement d'un chemin de fer reliant Halifax à Québec par une route approuvée par le gouvernement impérial.

4° L'intérêt constituera la première charge sur le fonds du revenu consolidé des différentes provinces après la liste civile et l'intérêt des dettes existantes, et à l'égard du Canada après le reste des six charges énumérées dans la 5 et 6 Vic., ch. 118, et 3 et 4 Vic., ch. 35, (acte d'union.)

5° Les bons seront répartis par séries, comme suit, savoir :—

- £250,000, payables 10 ans après que l'emprunt aura été contracté,
- £500,000, au bout de 20 ans,
- £1,000,000, au bout de 30 ans,
- £1,250,000, au bout de 40 ans,

Dans le cas où ces bons ou quelqu'un d'entre eux, ne seraient pas rachetés par les colonies à l'époque de leur échéance, le montant non payé deviendra une charge sur leurs revenus respectifs et prenant rang immédiatement après l'emprunt, jusqu'à leur parfait paiement. Le principal sera remboursé comme suit :—

1re décade, soit de 1863 à 1872 inclusivement, £250,000, pour le rachat de la première série de bons à la fin ou avant la fin de la première décade de la négociation de l'emprunt.

2nde décade, soit de 1873 à 1882, inclusivement, un fonds d'amortissement de £40,000 versé annuellement, ce qui donnera un montant suffisant, placé à 5 pour cent d'intérêt composé, pour former £500,000 à la fin de la décade ; la somme payable annuellement devant être placée au nom de commissaires en effets publics coloniaux d'aucune des trois provinces avant ou après la négociation de l'emprunt, ou en d'autres effets publics coloniaux que pourra accepter le gouvernement de Sa Majesté et que le gouvernement colonial pourra approuver.

3me décade, soit de 1883 à 1892, inclusivement, un fonds d'amortissement de £80,000, versé annuellement, ce qui donnera un montant suffisant, placé à 5 pour cent d'intérêt composé, pour former £1,000,000 à la fin de la décade ; cette somme, après versement, devra être placée de la même manière que pour le fonds d'amortissement de la décade précédente.

4me décade, soit de 1893 à 1902 inclusivement, un fonds d'amortissement de \$100,000, versé annuellement, ce qui donnera un montant suffisant, placé à 5 pour cent d'intérêt composé, pour former \$1,250,000, balance de l'emprunt, à la fin de la décade. Cette somme, après versement, devra être placée de la même manière que durant la décade précédente.

Si le fonds d'amortissement dans le cours d'une décade produit un surplus, il sera porté au crédit de la décade suivante. Et durant la dernière décade le fonds d'amortissement sera versé ou réduit en conséquence.

Il est naturellement entendu que l'assentiment de la trésorerie à ces arrangements présuppose la preuve indéniable que les revenus coloniaux sont suffisants pour faire face aux charges qu'ils sont destinés à acquitter.

6° La construction du chemin de fer sera conduite par cinq commissaires, dont deux seront nommés par le Canada, un par la Nouvelle-Ecosse, et un par le Nouveau-Brunswick. Ces quatre commissaires choisiront le cinquième.

7° Les études préliminaires seront faites aux dépens des colonies par trois ingénieurs ou autres officiers, dont deux seront nommés par les commissaires et un par le gouvernement impérial.

8° Il sera pris des mesures convenables pour le transport des troupes, etc.

9° Cette garantie ne sera pas demandée au parlement avant que la route et les études n'aient été soumises au gouvernement de sa majesté et approuvées par lui, et avant qu'il n'ait été démontré, à la satisfaction de ce même gouvernement, que la ligne pourra être construite sans avoir à recourir à une nouvelle garantie impériale.

Emprunt pour la construction du chemin de fer intercolonial du Canada, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse.

	1re décade.	2me décade.	3me décade.	4me décade.
CANADA.				
Payera annuellement pour intérêt.....	£ 50,000	£ 45,833½	£ 37,500	£ 20,833½
A la fin des 10 premières années, une somme principale de.....	104,583½
Après les 10 premières années, un fonds d'amortissement par année, de.....	16,666⅔	33,333½	41,666⅔
Par année.....	50,000	62,500	70,833½	62,500
A la fin des 10 premières années, une somme principale de.....	104,583½
NOUVEAU-BRUNSWICK.				
Payera annuellement pour intérêt.....	35,000	32,083½	26,250	14,583½
A la fin des 10 premières années, une somme principale de.....	72,708½
Après les 10 premières années, un fonds d'amortissement, par année, de.....	11,666⅔	23,333½	29,166⅔
Par année.....	35,000	43,750	49,583½	43,750
A la fin des 10 premières années, une somme principale de.....	72,708½
NOUVELLE-ECOSSE.				
Payera annuellement pour intérêt.....	35,000	32,083½	26,250	14,583½
A la fin des 10 premières années, une somme principale de.....	72,708½
Après les 10 premières années, un fonds d'amortissement, par année, de.....	11,666⅔	23,333½	29,166⅔
Par année.....	35,000	43,750	49,583½	43,750
A la fin des 10 premières années, une somme principale de.....	72,708½

LONDRES, 13 décembre 1862.

CHER MONSIEUR,—Comme je suis forcé de m'en retourner par le paquebot de ce soir, M. Howe et moi avons sérieusement discuté le projet du rapport de la trésorerie qui nous a été communiqué ce matin. Il pose d'une manière exacte les conditions proposées aux délégués dans les différentes entrevues dont nous avons été honorés par sa grâce le ministre des colonies et par le très honorable chancelier de l'Échiquier.

Si je comprends bien la question, les délégués ont obtenu l'assentiment du gouvernement de Sa Majesté à toutes les propositions qu'ils ont soumises, et il n'existe de différence d'opinion que quant au fonds d'amortissement.

Comme le chemin de fer intercolonial est une entreprise dans laquelle les gouvernements de l'empire et des colonies sont présumés avoir un intérêt commun, puisque dans les provinces nous le regardons comme indispensable aux défenses nationales et au transport des céréales en ce pays, dans le cas où il surgirait une guerre avec les États-Unis, j'espère

que M. Gladstone sera induit à reprendre en considération la question du fonds d'amortissement, et j'ai la confiance que les colonies pourront convaincre le parlement que, vu les circonstances particulières du cas actuel, l'on ne devrait pas insister sur la création de ce fonds.

Mais si l'on persiste dans cette détermination, M. Gladstone ayant consenti à ce que le fonds d'amortissement fut placé en effets publics des colonies, je ne prendrai pas sur moi la responsabilité de mettre en péril ou de retarder cette grande entreprise en rejetant ce que le chancelier de l'Echiquier et le cabinet peuvent regarder comme une condition indispensable.

J'ai l'honneur d'être,
(Signé)

S. L. TILLEY.

A Sir Frederick Rogers.

LONDRES, 19 décembre 1862.

MONSIEUR,—MM. Sicotte et Howland sont revenus de Paris hier. Je leur ai montré le rapport de la trésorerie et j'ai discuté avec eux tout le sujet qu'il embrasse. Ils vous communiqueront, soit à vous ou à sa grâce le duc de Newcastle, leurs vues dans un document séparé. Il ne me reste donc, de la part du gouvernement de la Nouvelle-Ecosse, qu'à accepter les conditions proposées comme étant, vu les circonstances et les amples discussions dont elles ont été l'objet, les meilleures que nous puissions obtenir.

J'approuve parfaitement tout ce qu'a dit M. Tilley, ou ce que pourront dire MM. Sicotte et Howland au sujet du fonds d'amortissement. Ce serait pour nous une source de troubles et de pertes, si habilement administré que ce fonds puisse l'être. J'espère encore que le parlement sera engagé à croire que l'honneur et les amples revenus des provinces sont une garantie suffisante de l'empressement qu'elles mettront à faire les versements à leur échéance. Mais si ce résultat ne peut être obtenu, le gouvernement de Sa Majesté ayant accordé tous les autres points demandés, je serai prêt à soumettre la mesure à mes collègues, en recommandant fortement qu'elle soit sanctionnée par la législature à sa prochaine session.

En terminant cette négociation, qui dure depuis plus de deux ans, je suis convaincu que j'exprime les sentiments de tous les messieurs qui ont agi de concert avec moi, en vous priant de transmettre à sa grâce le Duc de Newcastle nos remerciements pour l'invariable urbanité, la patience et l'empressement dont il a fait preuve à notre égard, et qui nous ont permis de discuter cette importante question sous toutes ses faces avec la plus grande liberté possible. Les provinces seront en grande partie redevables à la cordiale coopération de sa grâce, et à son influence personnelle auprès du cabinet, pour le succès de la politique coloniale élevée que nous avons mission de développer.

Croyez-moi, etc., etc.

(Signé)

JOSEPH HOWE.

A Sir Frederick Rogers.

(Copie—Canada—No. 4.)

DOWNING STREET, 7 janvier 1863.

MILORD,—Vous avez sans doute reçu de MM. Sicotte et Howland copie d'un mémoire qu'il m'ont adressé au sujet de l'emprunt projeté pour la construction du chemin de fer intercolonial.

Ma première impression, jugeant de ce document par son ton et sa teneur générale, m'a laissé croire qu'il équivalait de la part du Canada au rejet final, quoiqu'indirect, des conditions posées par le gouvernement de Sa Majesté, et qu'en conséquence je ne devais pas m'en occuper pour le moment.

Mais, comme le gouvernement ne se trouve pas nécessairement lié par l'acte des délégués canadiens, et comme il est probable que la question sera agitée de nouveau dans la colonie, j'ai cru qu'il était préférable de vous faire connaître d'une manière générale les circonstances à la suite desquelles ce mémoire m'a été adressé.

La question de l'emprunt dans son ensemble, avait été discutée au long à ce ministère dans de fréquentes entrevues que j'eus avec les quatre délégués, et j'en étais venu réelle-

ment à croire qu'à une seule exception près, les si nombreuses objections soulevées par M. Sicotte avaient totalement disparu devant des explications ou des concessions. La seule difficulté qui restait avait rapport au mode d'assurer le remboursement principal de l'emprunt, mais je me rappelle que, même sur ce point, la principale objection au fonds d'amortissement fut considérée comme ayant été levée par une clause qui réglait que les paiements faits au crédit de ce fonds pourraient être affectés à l'extinction de la dette, ou être placés en d'autres effets coloniaux.

Les négociations en étaient là lorsque les délégués canadiens quittèrent Londres pour Paris, où je présume qu'ils ont dû recevoir copie du mémoire contenant les conditions, telles que modifiées après discussion, que le gouvernement de Sa Majesté consentait à sanctionner et que les délégués de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick avaient promis d'accepter. A leur retour à Londres, MM. Sicotte et Howland ne cherchèrent point à renouer leur relations avec ce département ou à demander des explications; mais le jour de leur départ pour le Canada, ils me firent parvenir ce mémoire dans lequel ils répudiaient les conditions qui avaient été acceptées par leurs collègues et qui, j'avais eu lieu de le supposer, ne contenaient à peu près rien qui ne leur fut acceptable.

Si les délégués canadiens eussent jugé à propos de s'assurer par de nouvelles conférences des intentions du gouvernement de Sa Majesté, je crois qu'il n'est guère probable qu'ils auraient formulé plusieurs des objections sur lesquelles était basée cette répudiation. A cet égard, je me bornerai uniquement à faire remarquer: 1° que MM. Sicotte et Howland en répudiant tout arrangement déterminé pour la garantie du remboursement du principal de l'emprunt, ne paraissent pas tout-à-fait d'accord avec le sixième article de leur contre-proposition:—2° qu'il est difficile de supposer que la trésorerie, en proposant l'intérêt à 4 pour cent, aurait persisté à maintenir ce taux du moment qu'il aurait été démontré que les capitaux pouvaient être réalisés au pair à des termes plus avantageux.

En conséquence, j'aimerais à savoir si les vues exprimées dans la lettre des délégués sont aussi celles du gouvernement canadien, et si je dois comprendre que les offres du gouvernement de Sa Majesté sont définitivement repoussées.

J'ai, etc.,

NEWCASTLE.

Au Gouverneur Vicomte Monck, etc., etc.

(Copie—Canada—No. 8.)

DOWNING STREET, 29 janvier 1863.

MILORD,—Relativement à ma dépêche portant le numéro 4, et datée du 17 janvier, je vous transmets ci-inclus copie d'un rapport du secrétaire de la trésorerie sur deux questions soulevées dans la lettre ci-jointe de M. Tilley, délégué du Nouveau-Brunswick, au sujet de l'emprunt projeté pour la construction du chemin de fer intercolonial, savoir: le mode d'après lequel l'emprunt serait effectué, et le degré de priorité qu'il aurait comme créance privilégiée sur le revenu provincial.

J'ai, etc.,

(Signé)

NEWCASTLE.

Gouverneur, le très-honorable Vicomte Monck, etc., etc., etc.,

Dans le No. 8, 29 janvier 1863.

Relativement aux deux questions soulevées par M. Tilley sur les stipulations contenues dans le mémoire relatif à l'emprunt projeté pour la construction d'un chemin de fer intercolonial, la trésorerie croit à propos de répondre comme suit, savoir:—

1° Le gouvernement de Sa Majesté n'a jamais eu l'intention d'exiger le droit de priorité sur les engagements existants des gouvernements coloniaux, soit pour l'intérêt, soit pour le principal; mais l'assentiment de la trésorerie à l'arrangement énoncé dans le cinquième article présuppose qu'il est suffisamment établi que les revenus des colonies suffisent pour faire face aux charges dont ils sont grevés,—lesquelles embrassent non seulement la liste civile et les intérêts sur les dettes actuelles ayant droit de priorité sur l'emprunt

projeté pour le chemin de fer intercolonial, mais encore le paiement du principal ayant la même priorité et qui deviendrait dû dans le laps de temps au bout duquel l'emprunt doit être liquidé de même que l'intérêt courant et les paiements effectués de dix en dix ans pour l'exécution du principal de l'emprunt projeté pour la construction du chemin de fer.

Il n'a été soumis jusqu'ici au gouvernement de Sa Majesté aucun état des revenus ou des obligations propres à éclaircir la question.

2° Dans le cas où l'arrangement projeté viendrait à être mis à exécution, la trésorerie consentirait à émettre des bons comme dans le cas de l'emprunt canadien garanti de 1843, portant la signature des lords commissaires, et à autoriser un de ses officiers à agir comme commissaire conjointement avec un autre nommé par la colonie pour opérer le placement en leur nom des versements faits de temps à autre au crédit du fonds d'amortissement, dans le cas où le gouvernement colonial croirait expédient d'accepter cette proposition.

(Signé,)

G. A. H.

23 janvier 1863.

Dans le No. 8, 29 Janvier 1863.

SECRETARIAT,

FREDERICTON, N. B., 5 janvier 1863.

MON CHER MONSIEUR,—J'étais sur le point de quitter Londres lorsque j'ai reçu copie du document dont vous me fîtes lecture au ministère des colonies dans la matinée du 13 décembre dernier, qui renfermait les conditions auxquelles le duc de Newcastle et M. Gladstone étaient prêts à proposer au parlement d'accorder la garantie impériale pour l'emprunt de £3,000,000 destiné à la construction du chemin de fer intercolonial.

Dans la lettre qui accompagne le mémoire vous dites que la 4^e clause n'a subi aucune modification, et cela dans le but de provoquer mes objections, vu que M. Hamilton a cru qu'il valait mieux me transmettre ce document tel qu'il était, pour me permettre de faire mes observations sur cette clause.

Si les dispositions de la 4^e clause devaient être incorporées telles qu'elles sont dans un acte de notre législature, elles changeraient totalement la nature de nos bords aujourd'hui en circulation. Une telle mesure ne saurait être sanctionnée par le gouvernement ou la législature, et je suis convaincu que M. Gladstone n'insistera pas du moment qu'il comprendra notre position. L'emprunt projeté doit constituer une charge privilégiée sur le fonds du revenu consolidé, ayant priorité immédiatement après la liste civile et les engagements existants, y compris le principal et l'intérêt.

Dans le cours de l'une des entrevues dont nous fûmes favorisés, M. Howland et moi, par M. Hamilton, il fut entendu que si la garantie provinciale était accordée, ce serait les lords de la trésorerie de Sa Majesté qui émettraient les bons, et agiraient comme commissaires de cet emprunt et du fonds d'amortissement : or, c'est à peine si on a fait allusion à cet arrangement dans le mémoire qu'on m'a transmis le 13 décembre. Vous voudrez bien, s'il vous plaît, obtenir de la trésorerie qu'elle ajoute une nouvelle clause qui renfermera cette proposition.

Comme il est possible que toutes ces difficultés aient été réglées avant leur départ par les délégués du Canada et de la Nouvelle-Ecosse, et que vous en ayez été informé, il serait inutile, dans ce cas, de répondre à la présente lettre.

Je suis, etc.,

(Signé,)

S. L. TILLEY.

A. sir Frederick Rogers,

Ministère des colonies.

Copie du rapport d'un comité de l'honorable Conseil Exécutif, approuvé par Son Excellence le gouverneur-général en conseil, le 25 février 1863.

Le comité du conseil exécutif ayant pris en sa sérieuse considération la dépêche de Sa Grâce le secrétaire d'Etat pour les colonies, en date du 17 janvier dernier, au sujet des

négociations récentes relatives au chemin de fer intercolonial, prend la liberté de soumettre comme réponse le mémoire suivant :

Les conseillers de Votre Excellence concourent dans les opinions développées auprès des autorités impériales par les délégués canadiens arrivés depuis peu d'Angleterre.

Le comité fait aussi observer, d'après les documents qu'il a en sa possession, que les honorables MM. Howe et Tilley, quoique consentant, en dernier ressort, à souscrire aux conditions posées par les lords de la trésorerie, concourent également dans les objections soulevées par le gouvernement et ses délégués, contre le fonds d'amortissement proposé.

Sans entrer davantage dans la différence d'opinion qui existe entre les propositions impériale et coloniale, les conseillers de Votre Excellence considèrent comme juste envers les délégués des autres provinces d'attirer l'attention sur leurs dernières communications avec le ministère des colonies, avant de quitter l'Angleterre, et dans lesquelles " ils expriment l'espoir que le chancelier sera induit à reprendre en considération la question du fonds d'amortissement, et que les colonies pourront convaincre le gouvernement impérial que, vu les circonstances particulières du cas actuel, on ne devrait pas insister sur la création d'un fonds d'amortissement, et que les autorités impériales seront engagées à croire que l'honneur et les amples revenus des provinces sont une garantie suffisante de l'empressement qu'elles mettront à faire les versements à leur échéance."

Le comité, après avoir amplement considéré la part qu'a prise le Canada dans toutes ces négociations, depuis leur commencement, il y a plus de 20 ans, de même que la nature des stipulations et restrictions maintenant exigées quant à la garantie, par la trésorerie impériale, croit indispensable de faire exécuter une nouvelle étude plus exacte que toutes celles faites jusqu'ici, dans le but de constater le coût approximatif de l'entreprise, avant d'en venir à une détermination finale sur les propositions différentes des gouvernements impérial et coloniaux.

Lors de son séjour à Londres, l'hon. M. Tilley fit savoir au gouvernement impérial et aux autres délégués qu'il avait instruction de n'engager le Nouveau-Brunswick dans cette question que pour une somme de trois millions et demi et pas plus,—et que si sa part dans l'estimation du prix de revient devait dépasser ce chiffre, il aurait à soumettre de nouveau toute l'affaire à son gouvernement.

La dernière proposition impériale limitait la garantie à un capital de £3,000,000 stg., et encore cette garantie ne devait-elle être demandée aux communes anglaises que du moment où on aurait prouvé à la satisfaction de la trésorerie que les revenus des colonies étaient suffisants pour faire face aux charges dont ils allaient se trouver grevés,—que lorsque le tracé et l'exploration auraient été soumis au gouvernement impérial et approuvés par lui,—et, en dernier lieu, que lorsque il aurait été démontré au gouvernement de Sa Majesté que tous les travaux pourraient être terminés sans avoir besoin de recourir de nouveau à la garantie impériale pour plus de trois millions sterling.

Comme l'exploration pourrait bien faire découvrir que le chemin devra coûter plus de trois ou trois millions et demi,—et, le cas échéant, comme il serait nécessaire d'en conférer de nouveau avec le gouvernement impérial et les autres provinces, les conseillers de Votre Excellence sont tombés d'accord sur ce point qu'il devra être demandé un vote d'argent à la législature, durant la présente session, pour faire exécuter cette exploration qu'ils regardent comme nécessaire avant de se prononcer définitivement sur les diverses propositions.

Ils ont fait connaître cette détermination aux autres provinces dans une conférence qu'ils eurent avec M. Tilley, le mois dernier, à Québec, et ont eu le plaisir d'apprendre depuis que, Sa Grâce le duc de Newcastle est prête à nommer un officier impérial pour agir de concert avec ceux des provinces dans l'exploration projetée.

On a fait valoir si souvent auprès du gouvernement de Sa Majesté les raisons impériales et coloniales, politiques et stratégiques qui militent en faveur du projet, qu'il serait superflu d'y revenir. Néanmoins, le comité prendra la liberté de reproduire ici le dernier argument qui a prévalu en ce sens, et par lequel on regarde l'établissement du chemin de fer intercolonial comme mesure nécessaire à la défense des provinces. Cet argument se trouve dans le rapport de la commission royale instituée pour s'enquérir des défenses du Canada, et qui a été présenté dernièrement à Votre Excellence. Après avoir signalé les moyens de communication qui existent entre le Canada et l'Angleterre durant la clôture de la navigation, et avoir affirmé qu' " ils ne sauraient être utilisés en cas d'hostilités ",—

les commissaires concluent en exprimant l'espoir—" qu'on en viendra bientôt à quelque arrangement par lequel on pourra mettre à exécution une entreprise aussi importante pour les colonies anglaises de l'Amérique du Nord que l'est celle du chemin de fer de Québec à Halifax."

Les conseillers de Votre Excellence n'ont aucun doute que le gouvernement et le parlement de la Grande-Bretagne accorderont la garantie de l'intérêt aux conditions les plus libérales, vu l'importance de cette grande entreprise comme mesure stratégique et comme moyen de développer et d'assurer l'influence politique et commerciale de l'Angleterre sur l'immense territoire compris entre l'Atlantique et le Pacifique.

Certifié.

(Signé.)

WM. H. LEE,
C. E. C.

Mémoire présenté par les honorables MM. Sicotte et Howland à Sa Grâce le duc de Newcastle, au sujet du territoire situé entre le lac Supérieur et la Colombie Anglaise.

Plaise à Votre Grâce :

Les soussignés, conformément aux instructions de leur gouvernement, ont l'honneur de soumettre à l'examen de Votre Grâce le mémoire suivant relatif à l'établissement du vaste territoire qui s'étend entre le lac Supérieur et la Colombie anglaise.

Depuis 1857, le Canada a appliqué des sommes considérables à l'exploration d'une partie de ce territoire et à l'établissement d'un service postal jusqu'à la colonie de la Rivière-Rouge.

Un des articles de la convention passée entre les délégués des colonies de l'Amérique Britannique du Nord, dans la conférence qu'ils ont tenue à Québec au sujet du chemin de fer intercolonial en septembre dernier, est conçu comme suit :

" Que les délégués, pour arriver à cette conclusion, se sont laissés guider surtout par la conviction que l'établissement d'un chemin de fer entre Halifax et Québec, formera un chaînon essentiel d'une grande voie de communication non-interrompue traversant les possessions anglaises de l'Atlantique au Pacifique, voie à l'achèvement de laquelle tous les intérêts impériaux dans l'Amérique du Nord se trouvent intimement liés. Et les délégués, dans le but de soumettre convenablement aux autorités impériales cette partie de la question, ont décidé que prochainement les trois provinces agirait d'un commun accord pour faire ressortir la haute importance politique et commerciale du prolongement de la ligne projetée.

" Le gouvernement du Canada n'a rien arrêté avec le gouvernement impérial au sujet de l'établissement d'une ligne de communication avec la grande contrée connue sous le nom du Nord-Ouest, mais il a enjoint aux délégués de rappeler au gouvernement impérial l'anxiété avec laquelle on épia l'attitude qu'il prendra en cette circonstance, attitude dont dépendra le développement des ressources du Canada et l'inauguration d'un système de politique dont le chemin de fer intercolonial ne forme qu'une partie."

Depuis leur arrivée en Angleterre, les soussignés ont reçu des hommes les plus riches et les plus influents l'assurance qu'avec une garantie du gouvernement pour l'intérêt de 4 pour cent, on pourrait emprunter immédiatement une somme de cinq cent mille louis pour construire une ligne télégraphique, et une grande route pour le transport des malles et les besoins du commerce entre le Canada et le Pacifique.

La réunion des deux océans, par un fil télégraphique, l'établissement de voies de communication et, par suite, de relations fréquentes et faciles, à travers cet immense territoire britannique, entre le Canada et la Colombie anglaise, n'intéressent pas seulement les colonies, et les habitants de l'Amérique Britannique ont lieu d'espérer que leur efforts pour unir de plus en plus les intérêts et les tendances de toutes les colonies anglaises de l'Amérique par de vastes améliorations intérieures, devant amener, comme résultat, des relations plus fréquentes avec la mère-patrie, seront secondés par la puissante coopération du gouvernement impérial.

La possibilité pratique de l'établissement de cette communication a été dernièrement très bien démontrée par la tentative heureuse d'une expédition de cent-cinquante Canadiers qui ont traversé ce vaste territoire sans autre guide que leur connaissance imparfaite du pays.

Les soussignés prennent sur eux la responsabilité d'informer Votre Grâce de la conviction où ils sont que le gouvernement serait disposé à contribuer pour un tiers de la garantie de l'intérêt si le gouvernement impérial consentait pour lui-même et pour la Colombie anglaise, à garantir les deux autres tiers du montant de cet intérêt.

Dans les arrangements qu'on prendra avec les compagnies, on devra stipuler des conditions pour mettre le public à l'abri du monopole et des prix excessifs, et pour assurer le bon fonctionnement de la ligne télégraphique et des chemins en toute saison, ainsi que la régularité du service postal. On devra aussi aviser aux moyens de consacrer une certaine portion des profits à la création d'un fonds d'amortissement pour l'extinction graduelle de la subvention du gouvernement.

Les soussignés sont heureux d'apprendre que le projet de colonisation et cette grande œuvre de civilisation ont vivement excité l'intérêt de Votre Grâce et du gouvernement de Sa Majesté.

Ils apprendront aussi avec plaisir que Votre Grâce est disposée à recommander ces mesures, ou d'autres analogues, à ses collègues et au parlement, et, s'il en est ainsi, ils quitteront l'Angleterre persuadés que le premier pas est fait dans l'exécution d'une vaste entreprise dont le succès ne peut qu'ajouter à la richesse et à la puissance de l'Empire.

Londres, le 11 décembre 1862.

(Signé),

L. V. SICOTTE,
W. P. HOWLAND.

A Sa Grâce le duc de NEWCASTLE,
Secrétaire d'Etat pour les Colonies.

MEMOIRE adressé par MM. Sicotte et Howland à MM. Glyn, Benson et Cie., au sujet de l'établissement d'une route et d'une ligne télégraphique entre le Canada et le Pacifique.

Afin que les messieurs avec lesquels ils ont eu une entrevue hier, au n° 67, rue des Lombards, soient plus à même de prendre des mesures pour former une compagnie dans le but de construire une ligne télégraphique et un chemin qui établiraient des communications fréquentes et faciles entre le Canada et le Pacifique, et faciliteraient le commerce et le transport des malles et des voyageurs, les soussignés ont l'honneur de les informer qu'ils pensent que le gouvernement canadien consentirait à une garantie de l'intérêt au taux de quatre pour cent sur un tiers du montant dépensé, pourvu que le montant n'exécède pas la somme de cinq cent mille louis et que l'intérêt des deux autres tiers soit garanti par le gouvernement impérial ou par celui de la Colombie.

Si une compagnie, composée d'hommes aussi riches et influents que ceux avec lesquels ils ont eu le plaisir d'avoir une entrevue se formait pour l'exécution des projets ci-dessus mentionnés, à des conditions avantageuses pour toutes les parties intéressées et pour la réalisation de l'objet commun qu'elles ont vue, cette organisation encouragerait grandement l'établissement de ce vaste territoire, et pourrait, sous une direction habile, devenir la source de grands avantages pour le commerce de l'Angleterre.

(Signé)

L. V. SICOTTE.
W. P. HOWLAND.

A MM. Glyn, Benson, Newman, Chapman, Watkin, etc., etc.
Londres, 10 décembre 1862.

Londres, le 17 décembre 1862.

Messieurs.—A une conférence tenue au No. 67, rue des Lombards, par les messieurs qui ont conféré avec vous relativement aux moyens d'établir des communications télé-

graphiques et autres avec le Pacifique, j'ai été invité à accuser réception de votre lettre du 10 décembre, et de vous en remercier.

Relativement aux conversations qui ont eu lieu et à l'idée que vous avez personnellement émise qu'on aurait à examiner une proposition alternative dans des circonstances probables qui étaient alors discutées, je suis chargé de vous informer que si le gouvernement de Sa Majesté n'accédait pas aux propositions que vous avez déjà dû faire au ministre des colonies, mais demandait au lieu de cela, que la Colombie Anglaise, comme province de la couronne, prit une plus large part de responsabilité, ces messieurs sont prêts, sur votre demande et avec votre approbation, à former une compagnie pour l'exécution des projets spécifiés, à la condition que le taux de l'intérêt sera porté à 4½ ou 5 par cent.

L'arrangement le plus simple, vu le peu de temps qui reste, serait que les gouvernements impérial et canadien obtinssent, aux sessions prochaines de leurs parlements, la passation de mesures en vertu desquelles la Colombie anglaise et le Canada conviendraient de payer, en proportions égales, une somme annuelle de £22,500. par exemple, à la compagnie qui exécuterait les travaux proposés.

Les questions de détail pourraient ensuite être réglées entre le ministre des colonies, au nom de la Colombie anglaise, le gouverneur-général en conseil, pour le Canada, et les promoteurs de l'entreprise.

L'adoption de ce plan permettrait de prendre immédiatement, et tandis que l'argent est abondant, des mesures pour la formation d'une compagnie et la souscription du capital (à la condition d'obtenir la sanction du parlement.) Tandis que si on n'agit pas avant l'ouverture des Parlements il peut survenir des difficultés financières imprévues.

On espère donc que vous répondrez le plus tôt possible.

J'ai l'honneur d'être, messieurs,

Votre très obéissant serviteur,

(Signé,)

E. W. WATKIN.

Aux honorables Louis V. Sicotte et W. P. Howland.

Mémoire de MM. Sicotte et Howland, en réponse à la lettre de M. Watkin, en date du 17 décembre 1862, relativement à l'établissement d'une route et d'une ligne télégraphique entre le Canada et le Pacifique.

Bien que peu disposés à croire que le gouvernement de Sa Majesté n'accèdera pas aux propositions de coopération qu'ils lui ont faites relativement à l'ouverture d'une communication entre le Canada et le Pacifique, les soussignés ont l'honneur de représenter, en réponse à la lettre de M. Watkin du 17 courant, qu'ils sont d'opinion, que le gouvernement canadien accordera à une compagnie organisée, comme il est dit dans les correspondances déjà échangées, une garantie de l'intérêt même de la moitié du capital indiqué dans ces documents, au cas où le gouvernement impérial refuserait de contribuer à une partie quelconque de cet intérêt garanti.

Les soussignés déclarent de plus, en réponse à une autre question contenue dans la lettre sus-mentionnée, que la garantie du paiement de cet intérêt offerte par le gouvernement canadien devrait suffire pour assurer l'emprunt requis au taux de quatre pour cent, et qu'ils ne chercheront en aucune façon à décider leurs collègues à accorder un plus haut taux d'intérêt, comme base de cet arrangement.

(Signé,)

L. V. SICOTTE,
W. P. HOWLAND.

Londres, 20 décembre, 1862.

21, OLD BROAD STREET,
Londres, 24 décembre 1862.

Messieurs,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre mémoire du 20 courant, que j'ai dûment communiqué à mes collègues, et pour lesquels ils me prient de vous présenter leurs remerciements.

Nous prendrons la liberté de vous demander si vous consentiriez à recommander au gouvernement et au parlement du Canada que la garantie proposée soit donnée sous forme de bons provinciaux portant 4 par cent d'intérêt et émis à mesure que les travaux avanceront.

Cette forme de garantie est plus acceptable que des actions portant intérêt, et si on l'adoptait il deviendrait facile de se procurer les capitaux requis à un intérêt peu élevé.

J'ai l'honneur d'être, messieurs,

Votre obéissant serviteur,

E. W. WATKIN.

Aux honorables L. V. Sicotte et W. P. Howland.